This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 27.88.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

57e Année

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Juillet et Août 1907

TOME LV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE

JUILLET-AOUT

Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution. — **P. Armel** 5

Villégiature de Bébé. — **E. Guilbeau** 37

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) (suite). — **Xavier de Pétigny** 51

Le Clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801). **H. Faye** 97

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (suite). — **L.-F. La Bessière** 119

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juillet-août 1907). — **A. Cheux** 129

Chronique 133

La *Revue de l'Anjou* et le Conseil général. — Le Concours régional agricole libre d'Angers. — La céramique en Anjou. — L'Exposition des travaux des boursiers du département. — Un don au Musée Saint-Jean. — Le Syndicat d'initiative de l'Anjou au Mans. — Un essai du train Renard. — Un charmeur de serpents. — Le général de la Masselière. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Instruction publique, Mérite agricole.

Chronique bibliographique 149

L'Hôtel des Monnaies. Les bâtiments, le musée, les ateliers, par Fernand Mazerolle, archiviste à la Monnaie. — **A Planchenault.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

LES FRANCISCAINS DE MAINE-ET-LOIRE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

A l'époque de la Révolution, il y avait sur le territoire qui forme actuellement le département de Maine-et-Loire dix-sept couvents franciscains et une aumônerie. Ces dix-sept couvents se décomposent ainsi :

I. Couvents d'hommes :

1° Cordeliers : Les couvents d'Angers, des Anges, de Cholet, de Montjean et de Saumur ;

2° Récollets : Les couvents d'Angers, de la Baumette, de Beaufort, de Doué et de Saumur [1] ;

3° Capucins : Les couvents d'Angers, de Baugé et de Saumur.

[1] Quelques années avant la Révolution, il y avait un autre couvent de Récollets, celui de Durtal, ou plutôt celui de Chambiers, paroisse Saint-Léonard de Durtal, qui contenait encore cinq religieux au moment où fonctionnait la fameuse Commission des Réguliers. Les Récollets durent l'abandonner en 1789, faute de sujets, et il avait alors pour supérieur le P. Timothée Goulfaut que nous retrouverons dans le cours de cette étude au couvent de Doué. Le couvent de Saint-François-lez-Durtal fut fondé en 1625 par Charles de Schomberg, dans la forêt de Chambiers, à la place d'un ancien ermitage dit de Saint-Gilles. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire.* — J. Denais, « L'Hospice des Récollets de Chambiers, près Durtal. » *Revue de l'Anjou*, XLIV, 384.

Digitized by Google

II. Couvents de femmes :

Cordelières : Les couvents de Cholet, des Ponts-de-Cé, de Saint-Florent-le-Vieil et de Vezins.

III. Aumônerie : Celle du couvent des Cordelières de Saint-Florent-le-Vieil. Les autres couvents de Cordelières avaient pour aumôniers des prêtres séculiers.

Il est encore assez facile, à l'aide des inventaires, d'établir la statistique de ces maisons en 1790, mais les difficultés augmentent lorsque l'on veut connaître le sort des religieux et des religieuses pendant les années suivantes, par suite de la disparition des états de pensionnaires pour les districts de Cholet, de Saint-Florent-le-Vieil et de Vihiers.

On trouve, il est vrai, à la bibliothèque de la ville d'Angers un manuscrit contenant les *Listes du Clergé séculier et régulier de l'Anjou*. Sur ces listes, un certain nombre de noms sont accompagnés de quelques indications sommaires de *prestations de serment*, *d'emprisonnement* et de *déportations* [1]. Mais il n'y est fait nulle mention des religieuses et l'auteur avoue lui-même que ses listes sont incomplètes en ce qui concerne les religieux, car les documents lui ont manqué [2]. Or, nous nous sommes proposé, non seulement de faire la statistique des couvents franciscains en 1790, mais encore nous avons voulu suivre chaque religieux pendant la tourmente révolutionnaire et, pour arriver à ce résultat, il nous a fallu compulser les Archives départementales. Dans la série Q les dossiers des pièces désignées par les mots *Mobiliers* nous ont donné le personnel des couvents dans les différents districts. Dans la série L les registres du Direc-

[1] Liste par ordre alphabétique du Clergé d'Anjou en 1791 (Bibliothèque d'Angers, manuscrit n° 642).

[2] M. Queruau-Lamerie, *Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, in-8°, Angers, 1899, avait déjà pu ajouter à cette liste un certain nombre de noms retrouvés dans les Archives de la Cour d'appel d'Angers.

Digitized by Google

toire du département, les états de traitements, les listes des pensionnaires, les correspondances des agents administratifs nous ont fourni de nombreuses indications sur la conduite des religieux et nous ont permis, dans bien des cas, de les suivre jusqu'à leur mort [1].

Mais, avant de publier nos listes, il nous semble utile de rappeler quelques faits importants qui nous permettront d'apprécier plus justement la conduite de ceux dont nous suivons la trace dans ces années troublées.

Plusieurs historiens de la Révolution ont été induits en erreur au sujet de l'option entre la vie privée et la vie commune imposée par la loi.

Ils ont présenté comme bons religieux ceux qui optaient pour la vie conventuelle et comme mauvais ceux qui faisaient choix de la vie privée. Mais il est nécessaire de savoir en quoi consistait précisément cette vie commune que l'on proposait aux religieux.

Au mois de juillet 1791, « le Directoire du département, « considérant qu'aux termes de la loi du 14 octobre dernier, « il doit être indiqué aux religieux qui auront préféré une « vie commune des maisons dans lesquelles ils seront tenus « de se retirer, *que chaque maison contiendra au moins vingt « religieux et que, pour compléter le nombre prescrit, pourront « des religieux de différents ordres être réunis*, le Directoire a « arrêté que ceux des ci-devant religieux de ce département, « et de tel ordre que ce soit, qui ont déclaré vouloir vivre en « communauté, seront tenus de se retirer, dans la huitaine « après la publication du présent arrêté, dans la maison de « Fontevrault, district de Saumur, où ils jouiront des bâti- « ments, jardins et enclos conformément et aux charges « portées par ce décret. »

[1] Nous ne saurions trop remercier M. l'abbé Uzureau, directeur de *l'Anjou historique*. Son érudition bien connue nous a fait largement part de ses laborieuses recherches dans les Archives.

Digitized by Google

En outre, les religieux réunis dans les maisons désignées par l'autorité civile devaient tenir une sorte de Chapitre, présidé par un officier municipal, pour nommer un supérieur et un économe chargés d'administrer la maison, à l'exclusion de toute ingérence de l'autorité monastique.

Il est facile de comprendre que, dans ces conditions, la vie commune devenait absolument impossible entre des religieux d'ordre et de règle différents et l'on ne doit pas s'étonner de voir des religieux qui seront plus tard victimes de la Révolution, comme les Cordeliers de Cholet, par exemple, opter, dès le principe, pour la vie privée. L'on aurait tort également de prendre au pied de la lettre les expressions des scribes officiels lorsqu'ils inscrivent dans leur procès-verbal : *que le Père N... a déclaré vouloir profiter des bienfaits de l'Assemblée nationale* ; on les rencontre trop souvent et dans tous les départements pour y voir autre chose qu'une simple formule administrative. En somme, on ne peut rien conclure de l'option entre la vie privée et la vie commune. Et même, là ou des religieux du même ordre parvenaient à se réunir au nombre fixé par la loi, la vie religieuse devenait bientôt intolérable, grâce aux inquisitions policières et aux vexations administratives qu'ils avaient à subir.

Le 24 décembre 1790, l'Assemblée nationale imposa à tous les prêtres employés dans le ministère de prêter serment à la Constitution civile du Clergé. Ce serment était schismatique; le prêter en connaissance de cause et le maintenir était un crime. Dans le département de Maine-et-Loire, on ne l'exigea pas des religieux comme un titre à la pension accordée par l'Assemblée nationale et il n'y eut à le prêter que ceux qui ambitionnaient une cure ou un poste rétribué par l'État.

Le 14 août 1792, l'Assemblée législative imagina un autre serment. Elle décréta que tous ses membres d'abord, tous les Français qui recevraient pension ou traitement de l'État, toutes les autorités constituées, et même tous les Français

Digitized by Google

« *jureraient de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et* « *l'égalité ou de mourir en les défendant* ».

On comprend que la prestation de ce nouveau serment ne coûta guère à ceux qui avaient fait le serment schismatique. Mais, parmi les prêtres, les religieux et les religieuses demeurés fidèles, elle fut une source de contestations et d'embarras. Le clergé de Paris prêta ce serment sur le conseil de M. Émery et des administrateurs du diocèse, qui, ne l'envisageant qu'au point de vue civil et politique, l'autorisèrent de leur exemple. Ils faisaient ressortir l'imprudence du refus, dont la conséquence était la déportation ou la mort ; mais la plupart des évêques le considéraient comme essentiellement mauvais, parce qu'il impliquait, disaient-ils, une approbation tacite de la Constitution civile. Il est à remarquer que Rome ne le condamna jamais formellement.

A Angers, les prêtres enfermés dans les prisons refusèrent de le prêter. Cependant, un des vicaires généraux, M. Meilloc, supérieur du Séminaire, emprisonné pour refus de serment et qui ne recouvra la liberté qu'à la prise d'Angers par les Vendéens, devint, dans la suite, favorable au serment de liberté et d'égalité. Mais cette adhésion ne modifia guère l'opinion de la grande majorité du clergé angevin, qui fut toujours opposé au serment.

La persécution augmentant de fureur, les pensionnaires de l'État furent successivement obligés à quantité de déclarations, promesses et serments plus ou moins équivoques. Sous la pression du clergé constitutionnel et par suite d'imprudences politiques du clergé fidèle, la Convention, par les lois du 11 prairial an III (30 mai 1795) et du 7 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), imposa le serment *de soumission aux lois de la République* et fit jurer que l'*universalité des citoyens français est le souverain.* Comme les lois de la République étaient loin d'être toutes orthodoxes et que son gouvernement était suspect à bien des titres, ce nouveau serment n'était pas accepté par tous les prêtres

Digitized by Google

fidèles, tant s'en faut. Les Évêques émigrés y étaient opposés en majorité. Ceux qui étaient restés en France et, avec eux, M. Émery, soutenaient la légitimité et l'orthodoxie de ce serment en dissipant la funeste confusion que faisaient les adversaires entre les termes de soumission et d'approbation. Dans le diocèse d'Angers, M. Meilloc se déclara favorable à la promesse de soumission et, dans le diocèse du Mans, un Cordelier de Cholet, « religieux d'une éminente piété et d'une profonde doctrine [1] », le P. Urbain Deroi, était du même avis. Le bref du 5 juillet 1796, adressé par le Souverain Pontife *à tous les fidèles catholiques demeurant en France*, tranchait nettement la question en faveur de la soumission. Mais les adversaires, dont les opinions étaient plus royalistes que religieuses, niaient énergiquement l'authenticité de ce bref ; le cardinal Maury lui-même l'appelait « une absurde imposture ». Malgré ces dénégations, le document n'en était pas moins authentique. Il est vrai que Pie VI, cédant probablement à de hautes influences, peut-être aux prières de Louis XVIII, sembla, après avoir lancé ce bref, le retirer ou vouloir ne lui donner qu'une publicité restreinte. De sorte que, partisans et adversaires de la soumission purent continuer à affirmer et à nier l'existence d'un document très important et réellement émané de la cour romaine.

Un an plus tard, Pie VI porta sur le même sujet une décision conforme au bref du 5 juillet 1796. En réponse à une consultation de Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, le Souverain Pontife répondit : « Nous n'avons vu aucune difficulté dans ces formules : *Je promets d'être soumis au gouvernement de la République française* [2]. »

Le 19 fructidor an V (5 septembre 1797), un nouveau serment, celui de haine à la royauté, fut exigé de tous les pen-

[1] D. Piolin, *L'Église du Mans durant la Révolution*, II, 282.

[2] Sicard, *L'ancien clergé de France*, III, 315.

Digitized by Google

sionnaires. Il y eut encore à son sujet des hésitations et des controverses. Plusieurs évêques consultèrent la cour romaine ; les cardinaux pensèrent unanimement que le serment de haine à la royauté répugnait à la loi divine. Il paraît que le Pape donna à cette décision une confirmation verbale, bien que Pie VI ait autorisé plus tard, au sujet de la République romaine, une formule qui rappelait sur plus d'un point celle de fructidor. Aussi, parmi les évêques, les uns le condamnaient, les autres le toléraient. M. Émery et les théologiens de son école soutenaient que ce serment était licite en France, car on s'engageait simplement à n'entrer dans aucun complot pour le rétablissement de la monarchie [1].

Quoi qu'on puisse penser à cet égard, ce qui est certain, c'est qu'aucune condamnation dogmatique générale ne fut promulguée à ce sujet et que, dans tout le cours de la Révolution, il n'y eut absolument qu'un acte de ce genre, celui qui frappa si justement la Constitution civile du clergé.

Quant aux apostasies, livraisons de lettres de prêtrise, renonciation à tout culte et autres abominations imposées par la Terreur, il est indéniable qu'elles ont fait bien des coupables.

Mais à ces religieux infidèles à leur vocation nous pouvons opposer les noms de ceux qui, préférant l'exil, allèrent à l'étranger affronter la pauvreté et y porter l'exemple de leurs vertus. Nous pouvons signaler les noms de ceux qui, restés dans le pays, supportèrent les misères d'une vie errante, sans se laisser intimider par la cruauté des supplices qui les menaçaient. Il y eut des défections parmi les religieux, il y eut aussi des martyrs.

Les PP. Agrafel et Papiau, récollets de Saumur, Joubert, récollet d'Angers, moururent de misère dans les prisons de Nantes. Les PP. Laumailler, récollet de la Baumette, et

[1] Sicard, *L'ancien clergé de France*, III, 337.

Digitized by Google

Métayer, capucin de Saumur, furent noyés dans la même ville. Le frère Pierre Gasté, récollet de Nantes, mais originaire d'Angers, fut guillotiné sur la place du Ralliement ; le P. Ménard, cordelier de Vendôme, fut fusillé à Montjean et le P. Renou, cordelier des Anges, mourut en prison à Rambouillet. Parmi les Cordelières, nous citerons sept religieuses de Cholet, de Vezins et des Ponts-de-Cé, traînées de prison en prison jusqu'à Bourges ; deux autres emprisonnées à Lorient ; une religieuse des Ponts-de-Cé fusillée au Champ-des-Martyrs ; six religieuses de Cholet mises à mort dans cette ville, ou enveloppées dans le grand massacre de la Gaubretière ; enfin cinq Cordelières de Vezins mortes en prison, au château d'Angers.

Voici les différentes listes que nous publions aujourd'hui dans l'ordre suivant :

Première liste. — Cordeliers. — Elle comprend les couvents : 1° d'Angers ; 2° des Anges ; 3° de Cholet ; 4° de Montjean ; 5° de Saumur ; 6° l'aumônerie des Cordelières de Saint-Florent.

Deuxième liste. — Récollets. — Elle comprend les couvents : 1° d'Angers ; 2° de la Baumette ; 3° de Beaufort ; 4° de Doué ; 5° de Saumur.

Troisième liste. — Capucins. — Elle comprend les couvents : 1° d'Angers ; 2° de Baugé ; 3° de Saumur.

Quatrième liste. — Religieux venus dans le département de Maine-et-Loire pendant la Révolution.

Cinquième liste. — Autres noms donnés par le manuscrit 642.

Sixième liste. — Religieuses Franciscaines ou Cordelières. — Elle comprend les couvents : 1° des Ponts-de-Cé ; 2° de Saint-Florent ; 3° de Vezins ; 4° de Cholet.

Digitized by Google

Septième liste. — Cordelières étrangères au département, dont on trouve les noms sur les listes des pensionnaires.

Mais, pour que certaines expressions soient bien comprises, une courte explication préliminaire de quelques termes est nécessaire.

Province, provincial, ex-provincial. — On appelle province, dans les ordres religieux, une étendue de pays sur laquelle s'élève un nombre de couvents plus ou moins considérable. Chaque ordre religieux délimite ses provinces à sa guise, sans s'occuper de ce que font les autres ordres. Ainsi, dans le Maine-et-Loire, les couvents des Cordeliers faisaient partie de *leur* province de Touraine, ceux des Récollets étaient de *leur* province de la Madeleine, dite d'Orléans. Les couvents de Capucins d'Angers et de Saumur dépendaient de *leur* province de Touraine et celui de Baugé de *leur* province de Bretagne. — Le supérieur de tous les couvents d'une province prend le titre de provincial. Il est élu par le Chapitre (assemblée des électeurs de la province) et sa charge est temporaire. A l'expiration de sa charge, il prend le titre d'ex-provincial, ou d'ancien provincial.

Custodie, custode, ancien custode. — Quand une province renferme un grand nombre de couvents, il arrive parfois qu'on la divise en plusieurs groupes de couvents, auxquels on donne le nom de custodies. Le supérieur prend le titre de custode et, à l'expiration de sa charge, celui d'ancien custode.

Définiteurs, ex-définiteurs, définiteurs perpétuels. — On appelle définiteurs les religieux élus en Chapitre provincial pour faire partie du Conseil provincial. — A l'expiration de leur charge, ils prennent le titre d'ex-définiteurs, ou anciens définiteurs. — A l'époque de la Révolution, chez les Cordeliers, indépendamment des définiteurs temporaires, il y avait certains religieux nommés *à vie* membres du Conseil provincial. On les nommait : définiteurs perpétuels.

Digitized by Google

Pères de province. — C'était un titre fort honorable donné chez les Cordeliers à d'anciens provinciaux et à des hommes de grand mérite. Ils prenaient part aux délibérations administratives de la province.

Gardien, ancien gardien. — Le gardien est le supérieur d'un couvent. A l'expiration de sa charge, il prend le titre d'ancien gardien.

Vicaire, sous-prieur, procureur. — Le vicaire remplace le gardien absent. Chez les Cordeliers, il était appelé : sous-prieur. Comme ils avaient des biens à administrer, ce soin était confié au sous-prieur, que l'on appelait encore pour cette raison : procureur.

Maître des novices. — Le maître des novices est celui qui est chargé, à l'exclusion de tout autre, du soin et de l'éducation des novices pendant l'année du noviciat.

Lecteur, étudiant. — Le religieux chargé d'enseigner la philosophie ou la théologie aux jeunes religieux a le titre de lecteur ; — ses élèves prennent celui d'étudiants.

Clercs. — On appelle clercs les religieux destinés aux études ecclésiastiques, ou à l'office du chœur.

Frères lais. — Ce sont les religieux destinés aux travaux manuels. Ils ont les mêmes vœux et obligations que les pères et les clercs.

Frères tertiaires ou donnés. — Ces religieux font partie du Tiers-Ordre. Ils ne sont pas astreints à des vœux et restent toujours dans la maison à laquelle ils se sont donnés.

Affiliés. — Chez les Cordeliers, pour assurer la nourriture des novices, chaque couvent s'affiliait les novices qu'il envoyait au noviciat et payait les frais de noviciat et d'études. Ainsi les religieux étaient parfois membres d'un couvent et affiliés d'un autre couvent.

On voyait encore des religieux d'une province admis à l'affiliation dans une autre province, soit par égard pour leur mérite, soit pour tout autre motif. Enfin, en entrant en religion, les Cordeliers gardaient leur nom de famille et

Digitized by Google

leur nom de baptême. Les Récollets conservaient leur nom de famille, mais, le plus souvent, ils le faisaient précéder d'un nom de religion, un nom de saint. Les Capucins abandonnaient leur nom de famille et leur nom de baptême pour prendre un nom de religion, qu'ils faisaient suivre du nom du lieu de leur naissance, ou de celui d'une localité importante, voisine du lieu de leur naissance. Ainsi, toutes les fois que, sur un document, on trouve un religieux désigné par un nom de saint, suivi d'un nom de pays, *Paul d'Orléans*, par exemple, on peut être sûr que c'est un Capucin et que, s'il n'est pas originaire de la localité dont il a pris le nom, il l'est au moins d'une localité voisine.

I. Cordeliers

1. *Couvent d'Angers*

Fondé en 1231, par Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, ou peut-être même dès 1216, le couvent des Cordeliers d'Angers ne tarda pas à acquérir une grande importance, grâce aux donations de la famille de Craon et de Beauvau, dont les tombeaux se trouvaient dans une chapelle de l'église. Les archives du couvent nous donnent encore les noms de nombreux bienfaiteurs, parmi lesquels se distingue le roi René, dont le cœur, ainsi que celui de sa femme, Jeanne de Laval, était déposé dans la chapelle de Saint-Bernardin. Grâce à ces libéralités les Cordeliers paraissent avoir été de toutes les communautés d'Angers, en dehors des abbayes, les plus richement dotés. En 1790, leurs revenus montaient à la somme de 10.123 livres pour quatorze religieux. La rue des Cordeliers a été ouverte dans l'axe de la chapelle ; il ne reste rien du couvent.

Pères

1. Loyau (Gabriel-Jean-Baptiste), gardien et procureur, docteur régent en théologie, affilié de cette maison, né le 21 juin

Digitized by Google

1737, profès depuis trente-sept ans. Le 24 avril 1790, « il déclare que son intention est de rester dans ladite maison, s'il est possible, sans quoi il profitera de la liberté qui lui est accordée par les décrets de l'Assemblée ». Au mois d'août suivant, lors du récolement d'inventaire, « il déclare encore vouloir rester religieux dans ledit couvent des Cordeliers de cette ville tant que ledit couvent subsistera régulièrement gouverné et administré ». Le 4 décembre 1791, « il prête serment, malgré tous les avis de son cher et respectable frère, le curé d'Avrillé, qui ne négligea rien pour l'en détourner [1] ». Malgré ce serment schismatique, il n'accepte pas de poste parmi le clergé constitutionnel. Il réside à Angers, paroisse de Saint-Pierre, au traitement de 800 livres dont il touche les quartiers les années suivantes. Le 27 septembre 1792, il prête le serment de liberté-égalité, se fait délivrer un certificat de civisme le 18 octobre 1793 et déclare, le 9 germinal an II, qu'il réside « rue Milton, au pilori, chez Meslet, depuis plusieurs années jusqu'à ce jour ». Enfin, le 28 floréal an VII (17 mai 1799), il fournit la preuve de la prestation des serments, y compris celui du 19 fructidor an V, serment de haine à la royauté, et la preuve de sa non rétractation. Il dut mourir en 1799 ou l'année suivante, car, en marge du registre des pensionnaires, pour cette année, on lit le mot : « Mort. »

2. Favereau (François-Joseph), 64 ans. Le 24 avril 1790, « il déclare vouloir rester dans ladite maison et ne pouvoir signer, à cause d'une paralysie dont il est attaqué depuis douze ans ». Il fut préservé des malheurs qui menaçaient les religieux par sa mort, qui arriva deux mois plus tard, le 18 juin, ainsi que l'indique l'obituaire des Cordeliers. « T. R. P. François-Joseph Favereau, docteur en théologie, de Paris, ancien professeur et gardien, affilié et profès d'Angers, âgé de 64 ans 8 mois et 9 jours, inhumé le 19, dans

[1] *Anjou historique*, Mémoires de l'abbé Gruget, 1902, p. 226.

Digitized by Google

le cloître, par le P. Maurice Pierre-Joyau, en présence de Jean Favereau, chirurgien et capitaine de la garde nationale de la paroisse de Jallais, frère du défunt [1]. »

3. Mazure (Paul-Augustin), affilié de cette maison, 48 ans d'âge, vingt-huit ans de profession, né à Jarzé, le 5 mars 1742 [2]. Il déclare, le 24 avril 1790, « qu'il désire rester dans ladite maison, s'il est possible, sinon vouloir profiter de la liberté et de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Le 19 août suivant, il déclare encore « vouloir demeurer dans ce couvent en qualité de religieux tant que ledit couvent subsistera et, en cas qu'il soit supprimé ou habité par des religieux de différents ordres, il profitera des bienfaits des décrets de l'Assemblée nationale ». Après l'évacuation du couvent, il habite Angers, paroisse de la Madeleine, au traitement de 800 livres, dont on lui délivre les mandats en 1791 et 1792. Il refuse de prêter le serment constitutionnel, est interné à Angers « et, pour se conformer à l'arrêté du département du 1er février 1792, il déclare à la municipalité que, depuis que la maison a été supprimée, il a résidé en cette ville, près Saint-Léonard, où il réside encore, dans la maison nommée Chateau [3] ». Enfermé au Séminaire le 17 juin 1792, il fut déporté en Espagne au mois de septembre suivant, sur le vaisseau *Le François*, et débarqué à La Corogne. Rentré en France vers 1800, il prête serment de fidélité au gouvernement lors du Concordat, et meurt aumônier à Saint-Barthélemy le 22 janvier 1815.

4. Delaage (Mathurin-Thomas), né le 21 décembre 1749, custode, affilié de cette maison, vingt-quatre ans de profes-

[1] *L'obituaire et le nécrologe des Cordeliers d'Angers*, par le P. Ubald, d'Alençon, cap. Angers, 1902, p. 102.

[2] *Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, par Queruau-Lamerie, Angers, 1899.

[3] Arch. municip. d'Angers. *Registre des soumissions des ecclésiastiques, tant des prêtres que des religieuses.* P[1].

Digitized by Google

sion. Le 24 avril 1790, il déclare « vouloir rester en ladite maison, s'il est possible, sans quoi il profitera de la liberté qui lui est accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Au mois d'août, il déclare encore vouloir rester dans le couvent pour y vivre en qualité de religieux. Mais, l'année suivante, il prête serment dans l'église des Cordeliers, à l'issue de la messe de la garde nationale, dont il était aumônier. Le 19 avril 1791, « le sieur Delaage, ci-devant Cordelier, expose au Directoire du département que, pour se rendre utile au public, il va fixer son domicile à Juvardeil, pour aider le curé dans ses fonctions ; pourquoi il demande une partie du mobilier de la ci-devant communauté, au moyen des services que le sieur Delaage a rendus à la chose publique ». Sa demande est accordée. Il se retire à Juvardeil [1], où il est encore, le 28 floréal an VII (17 mai 1799), au traitement de 600 livres. Il fait la preuve de la prestation de tous les serments et de sa non rétractation et meurt peu après.

5. Pineau (René-Jean), né à Changé (Mayenne), sacristain, affilié de cette maison, 36 ans d'âge, douze ans de profession. Le 24 avril 1790, il déclare « qu'il désire rester en ladite maison, étant attaché à son état de religieux, ou dans telle autre maison de son ordre qui lui conviendrait et, en cas d'impossibilité, il déclare vouloir jouir de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée ». Le 19 août, il renouvelle la même déclaration, refuse, l'année suivante, de prêter le serment constitutionnel, malgré toutes les instances, et habite la paroisse Saint-Maurice, au traitement de 700 livres, dont il touche les quartiers en 1791 et 1792. Le 17 février 1792, il déclare à la municipalité qu'il fait sa rési-

[1] Mathurin Delaage, ex-religieux cordelier, résidant à Juvardeil ; il est infirme et n'a aucun genre d'occupation. Il est à son ménage dans une maison qu'il tient à loyer (Archives départementales, correspondance de l'agent exécutif du canton de Châteauneuf, 1 floréal, an IV).

Digitized by Google

dence en cette ville avant et depuis la suppression de la communauté, rue Saint-Aubin, chez M. l'abbé Cesbron. Il disparaît ensuite et nous ne le retrouvons plus qu'au Concordat. Il fut nommé desservant de Saint-Barthélemy et mourut le 24 avril 1829.

6. Bonneau (Denis), affilié de cette maison, 32 ans d'âge. Le 24 avril 1790, il déclare « vouloir sortir de ladite maison et profiter de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Au récolement d'inventaire, au mois d'août suivant, il a quitté la communauté et les listes de pensionnaires le désignent comme étant hors du district. Le 30 janvier 1791, il prête serment à Château-Gontier, sa patrie. On le retrouve à Angers, le 14 avril suivant, vicaire à Saint-Laud, demandant au Directoire du département sa part des meubles de la communauté ; puis il remplit les fonctions de vicaire épiscopal de Hugues Pelletier, évêque intrus de Maine-et-Loire. Dès le 30 octobre 1791, élu, à l'unanimité des vingt-et-un votants, curé intrus de Bazouges, près Château-Gontier, il fut installé par la garde nationale. Il y remplissait les fonctions d'officier de l'état-civil en 1792. La Terreur le fait disparaître, puis, le 21 germinal, an III, il demande à rentrer dans sa cure en vertu de la loi du 12 frimaire. Nommé en 1803 curé de Blandouet (Mayenne), il démissionne en 1813, revient comme prêtre habitué à Saint-Rémi de Château-Gontier et meurt dans des sentiments de foi et avec édification le 2 mai 1835 [1].

7. Pancheron (Jacques-Charles), affilié de cette maison, 42 ans d'âge, vingt-trois ans de profession. Le 24 avril 1790, il déclare « vouloir rester en ladite maison, s'il est possible, sinon, vouloir jouir de la liberté et de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Il renouvelle la même déclaration au mois d'août et meurt le 15 mai 1791.

[1] Angot, *Dictionnaire de la Mayenne.*

Digitized by Google

8. Joyau (Maurice-Pierre), affilié de cette maison, 30 ans d'âge, huit ans de profession. Le 24 avril 1790, il déclare « vouloir rester en ladite maison, s'il est possible, étant attaché à son état de religieux, ou dans toute autre maison de son ordre qui pourrait lui convenir, sinon vouloir jouir de la liberté et de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Le 14 août, il déclare encore vouloir continuer à vivre dans l'état religieux. Aussi, l'année suivante, il refuse de prêter le serment constitutionnel, malgré toutes les démarches faites dans ce but, et son nom ne se trouve même pas sur les listes des pensionnaires du district. Il disparaît complètement pendant la tourmente révolutionnaire, pour ne reparaître qu'au Concordat, en qualité de vicaire de Saint-Julien d'Angers. Il mourut curé de Soulaines, le 15 novembre 1815.

9. Marchant (Jean-Claude), affilié de cette maison, 33 ans d'âge. Le 24 avril 1790, il déclare « vouloir profiter de la liberté et de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale le plus tôt possible». Il sort du couvent le 3 août et, l'année suivante, il prête serment dans l'église des Cordeliers, à l'issue de la messe de la garde nationale [1]. Le 19 avril 1791, il demande au Directoire du département sa part des meubles de la communauté et se dit vicaire de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Les listes de pensionnaires le portent comme mort en 1791.

10. Ragot (Henri), affilié de cette maison, 30 ans d'âge. Le 24 avril 1790, il fait la même déclaration que le précédent, réclame comme lui une partie des meubles du couvent des Cordeliers, se dit « fonctionnaire public de la paroisse d'Épinard », c'est-à-dire vicaire, puis il disparaît.

[1] *Anjou historique*, Mém. de l'abbé Gruget, 1902, p. 226.

Digitized by Google

11. Roger (René-Mathieu), affilié de cette maison, 36 ans d'âge, quinze ans de profession, né à Angers, le 21 novembre 1754, venu du couvent des Cordeliers de La Rochelle. Le 24 avril 1790, après avoir demandé aux officiers municipaux de vouloir bien le comprendre dans le nombre des religieux Cordeliers de cette ville auxquels seront assignées des pensions, il déclare vouloir sortir de ladite communauté. Le 19 août, il revient sur sa première déclaration et veut demeurer au couvent en qualité de religieux tant que ledit couvent subsistera et, en cas qu'il soit supprimé ou habité par des religieux de différents ordres, il profitera des bienfaits des décrets de l'Assemblée nationale. Au mois de janvier 1791, il prête serment à la Constitution civile dans l'église des Cordeliers et, au mois d'avril il demande au Directoire du district une partie des meubles du couvent comme « ayant fait preuve de patriotisme en plusieurs occasions, notamment dans les services qu'il aurait déjà rendus et qu'il est encore dans la disposition de rendre dans la paroisse de Saint-Léger-des-Bois ». Le 3 décembre 1792, il est élu curé de La Pouèze à l'unanimité des cinquante-et-un votants. Il y prête le serment de liberté-égalité et, le 18 mai 1794, on le trouve enfermé au château d'Angers, avec d'autres prêtres pris comme lui dans l'armée des Vendéens, où ils s'étaient retirés pour éviter la persécution après avoir refusé de remettre leurs lettres de prêtrise. Quelques jours après, il comparaît devant le tribunal avec ses coaccusés, qui furent condamnés à mort. Mais il avait prêté tous les serments exigés : cette considération le sauva et on le mit en liberté. Il se rendit alors à Nantes. Sur le répertoire des écrous de la prison du Bouffay, on lit : « Roger, ex-prêtre, entré le 15 fructidor an III et sorti le même jour [1]. » L'année précédente, il avait remis ses lettres

[1] Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 342.

Digitized by Google

de prêtrise et n'hésita pas à prêter, à Nantes, le serment de fructidor. Ensuite, on le perd totalement de vue.

Clercs

1. Bourceau (Louis-Aimé-Pierre), affilié de Saint-Maixent, 24 ans d'âge. Il déclare, le 24 avril 1790, « qu'il désire sortir le plus vite possible de ladite maison et vouloir profiter de la liberté et de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Il dut sortir immédiatement, car, au récolement d'inventaire, il est absent et ne toucha aucun de ses quartiers de pension.

2. Le Suc (Louis-René), affilié de cette maison, 24 ans d'âge, treize mois de profession. Le 24 avril, il déclare « vouloir profiter de la liberté et de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale le plus tôt possible ». Le 19 août, il maintient sa déclaration et fait insérer au procès-verbal qu'il n'est pas dans les ordres. Il se retira à Craon, où il prêta tous les serments et ouvrit une école qu'il tenait encore en 1803[1]. Mais, s'il se maria pendant la Terreur, il n'eut pas à renoncer au sacerdoce, puisqu'il n'était pas engagé dans les ordres sacrés.

3. Le Lasseur (Pierre), clerc perpétuel, 60 ans d'âge, dix-neuf ans de profession. Le 24 avril 1790, il déclare « vouloir rester en ladite maison, s'il est possible, ou dans toute autre maison du même ordre qui pourrait lui convenir, sinon il déclare vouloir jouir de la liberté et de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Le 19 août suivant, il déclare encore vouloir vivre dans l'état

[1] Queruau-Lamerie, *Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1899. — Lecoq et Gadbin, *Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constit. civile du clergé dans le départ. de la Mayenne.* 2 in-8, 1891-93.

Digitized by Google

religieux. Quand le couvent fut évacué, il se retira à Angers paroisse Saint-Pierre, au traitement de 800 livres, dont les mandats lui sont délivrés jusqu'en juillet 1792. Ensuite, on perd sa trace.

2. Couvent des Anges [1]

Ce couvent fut fondé par Pierre de Rohan, maréchal de Gyé, sous l'invocation de Notre-Dame des Anges, avec son bien propre et le patrimoine légué par François de Porhoet, sa femme, dont il exécutait les intentions. L'église fut consacrée le 23 novembre 1512 par l'évêque de Léon. Vendue comme bien national en 1791, la propriété passa, vers 1836, entre les mains de M. Fouchet, desservant de Molière, commune de Chemazé (Mayenne), qui installa dans les servitudes une chapelle et appela d'Italie des Franciscains, dont deux seuls y demeurèrent six mois. Il ne reste plus, aujourd'hui, du couvent que les murs de clôture et le quart du bâtiment principal, où se lit encore, sur le fronton de la porte, la date de 1675.

Le 3 septembre 1790, les officiers municipaux de L'Hôtellerie-de-Flée se présentent au couvent « pour faire part de leur mission avec toute l'honnêteté et la décence convenable ». Et les trois religieux seuls présents à cette époque « déclarent persister dans les déclarations par eux faites à MM. les officiers municipaux de ladite paroisse de L'Hôtellerie-de-Flée, qui sont de continuer d'habiter ladite maison pendant qu'elle existera ou de se retirer où bon leur semblera lors de la suppression d'icelle ».

[1] A la division de la France en départements, la ligne de démarcation entre le département de Maine-et-Loire et celui de la Mayenne s'est trouvée passer au milieu de ce couvent : une partie appartient maintenant à la commune de l'Hôtellerie-de-Flée (Maine-et-Loire) et l'autre à celle de Saint-Quentin (Mayenne).

Digitized by Google

Pères

1. Outin (Christophe), gardien, procureur, affilié de cette maison, âgé de 56 ans, disparaît complètement, D'après Port (Dict. de M.-et-L.), après le départ des religieux, le Père gardien se cacha dans le village, chez une demoiselle Bellanger, en la maison du Pavillon, où il célébrait la messe, et mourut vers 1800.

2. Renou (François), fils d'Étienne Renou et de Renée Laumaillé, né en la paroisse d'Azé, district de Château-Gontier, le 8 octobre 1714, enfermé à la maison commune de Patience, à Laval, pour refus de serment le 14 octobre 1792, « exporté » le 22 octobre 1793 à Rambouillet, où il est mort en prison, à l'âge de 80 ans, le 7 août 1794

Frères

1. Odet (Michel), frère lai, 55 ans, disparaît complètement.

Il n'y avait pas d'autres religieux au couvent des Anges à la date du 3 septembre 1790. Un état de situation et de traitement, en date du 15 septembre 1791, nous en fait connaître d'autres.

1. Leroy (Jean), né le 30 avril 1722, quarante-sept ans de profession, prête serment dans l'église des Cordeliers d'Angers le 23 janvier 1791, puis le serment de liberté-égalité comme vicaire à Saint-Jacques le 25 septembre 1792, devant la municipalité d'Angers. L'année suivante, il écrit aux citoyens membres du Directoire du département de Maine-et-Loire :

« Le nommé Jean Leroi, présentement vicaire à Saint-

[1] D. Piolin, *L'église du Mans durant la Révolution*, II, 617.

Digitized by Google

Jacques-les-Angers, vous expose avoir passé l'espace de vingt ans au moins à la communauté des Anges, en Anjou, en qualité de prêtre Cordelier, et avoir rempli exactement, autant que l'honneur et la règle du couvent l'exigeait, les règles auxquelles il était tenu par ses vœux. Les choses, en France, ayant absolument changé de face, ledit Leroy, pour servir sa patrie aussi généreusement que loyalement, a fait, audit Saint-Jacques-les-Angers, les fonctions de vicaire patriote, comme appert par les ci-dessous certificats.

« Mais l'âge de 72 ans, ce grand âge, à qui tout cède, où il est parvenu, amenant avec lui les douleurs et infirmités de tous genres, lui aurait occasionné une surdité qui lui interdit et les fonctions du sacerdoce et les plaisirs de la conversation, sans lui enlever les premières nécessités de la vie. Pourquoi, malgré son grand zèle et l'élan patriotique qui l'affecte toujours, ne peut que gémir sur la tristesse de son sort et ne trouver de consolation seule que dans votre équité. Il ose donc recourir à votre justice, citoyens, et vous prie de le maintenir dans les droits que la loi, commune à tous les individus de France (toutefois vrais patriotes) lui accorde. Je vous prie enfin de lui faire passer le maximum accordé par la loi à tous chefs d'ordre retraités, puisqu'il a passé par toutes les charges de son ordre, ayant été d'abord vicaire à Briollay, Tiercé, Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cé, gardien de la maison des Cordeliers de Précigné, etc., etc., où il s'est comporté sans reproche et *ad majorem Dei et conventus gloriam.*

« L'exposé cy-dessus est conforme à la vérité. A Angers, le 2 octobre 1793, l'an II de la République française.

« G. Gaudin, *curé à Saint-Nicolas.*

« En foy de quoi, à Angers, les jours et an que dessus de la République une et indivisible.

« † Hugues Pelletier, *Evêque.*

Digitized by Google

« Vu au district d'Angers, le 2 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« BELLANGER. AUDOUYS [1]. »

Ces démarches n'augmentèrent par le chiffre de sa pension, fixée par la loi à 1.000 livres, et qui lui fut servie jusqu'à la fin [2]. Le 14 octobre 1793, le P. Leroy se fait délivrer un certificat de civisme par la municipalité d'Angers, ainsi que le 18 brumaire an III. Un mois plus tard, le 21 frimaire, il déclare résider à Angers, rue des Blancs-Manteaux, 3, chez la veuve Esnault, depuis le 1er mai 1792 [3]. Le 28 floréal

[1] Archives départementales de Maine-et-Loire, L. 984.

[2] Il est vrai que ce secours finit par devenir dérisoire; car, si l'assignat de 100 livres ne valait déja plus que 55 fr. en janvier 1793, en brumaire an IV il ne valait plus que 15 sous. (Taine, *La Révolution*, III, 478, 518, 519.) Aussi la municipalité de Saumur adressa la lettre suivante : « Aux administrateurs du département de Maine-et-Loire, à « Angers. Le sort des citoyens ci-devant religieux et religieuses et « autres ecclésiastiques auxquels la République accorde des pensions « mérite de fixer votre attention. La plus grande partie de ces individus « infortunés est réduite à la plus affreuse indigence par la perte de « presque tout leur traitement occasionné par le discrédit des assi- « gnats. Nous n'avons pas besoin de mettre sous vos yeux les détails « affligeants de leur misère. Nous ne vous dirons pas que les uns choi- « sissent pour pouvoir vivre l'état de la domesticité et que les autres « sont réduits à aller dans les bois ramasser quelques buchettes. Nous « n'avons pas plus besoin d'appuyer sur la source de ces maux ; outre « qu'elle se trouve dans la nullité de leur traitement, c'est que la « plupart de ces mêmes individus n'ont pas de ressources particulières. « Nous sommes bien persuadés qu'il n'est pas en votre pouvoir d'aug- « menter leur pension, quoiqu'il soit dans vos cœurs d'être constam- « ment humains, mais il suffit de vous entretenir de leur affliction « pour être certains que vous la peindrez au directoire exécutif. Nous « vous faisons, à ce sujet, la plus instante prière, le corps législatif « instruit par le Directoire ne manquera pas d'arrêter une mesure « capable de porter la consolation dans l'âme d'un grand nombre « de ces victimes... (Archives départementales, 14 pluviôse an IV. Correspondance des agents exécutifs cantonaux. L. 295.) Les Administrateurs du département ne se laissèrent pas toucher par cet appel à leur générosité et le traitement resta le même.

[3] Archives municipales, I, 2.

Digitized by Google

an VII, il est encore à Angers, où il fournit la preuve de la prestation de tous les serments [1]. Il s'était retiré aux Incurables, où il mourut peu après [2].

2. Lavigne (Pierre), né le 2 février 1731, n'est indiqué comme faisant partie du couvent des Anges que sur un état de situation et de traitement du 15 septembre 1791. On le trouve sur les états des pensionnaires comme domicilié à Vernoil, au traitement de 1.000 livres, depuis le 3 juillet 1792 jusqu'au 28 floréal an VII, jour où il prouve qu'il a prêté tous les serments.

Frères

1. Compoint..., frère lai, 60 ans. Il n'en est fait mention que sur l'état du 15 septembre 1791. Nous ignorons ce qu'il devient dans la suite.

3. Couvent de Cholet

Le couvent fut fondé en 1406, par Marie de Montalais, dame de Cholet, inauguré en 1407, incendié par les huguenots en 1562 et de nouveau en 1568. Le district, le tribunal, le greffe, la municipalité furent établis dans la maison en 1790.

Le 5 mai 1790, il y avait au couvent de Cholet quatre religieux : les Pères Hutereau, Deroi, Basset et le Frère Taupin. Ils déclarent aux officiers municipaux chargés de l'inventaire « vouloir rester dans la maison à condition qu'ils seront seuls, mais être dans l'intention de se retirer si on veut les obliger de demeurer avec d'autres religieux, en se conformant dans les deux cas aux décrets de l'Assemblée nationale ».

[1] Archives départementales, L. 977.

[2] Queruau-Lamerie, *Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution.*

Digitized by Google

1. Hutereau [1] (René), 46 ans, gardien, déclare, le 2 septembre 1790, « vouloir bien continuer à vivre dans la communauté de Cholet, si on veut l'y laisser seul avec le P. Deroi, mais ne vouloir pas absolument y vivre avec d'autres religieux, ni aller habiter une autre maison religieuse ». Le 7 novembre suivant, le couvent de Cholet n'est pas encore évacué, car « les religieux mineurs conventuels du couvent de Cholet, prêts à quitter leur couvent par les ordres du Directoire de cette ville, qui dit avoir besoin de tout leur couvent », adressent une pétition aux administrateurs du département de Maine-et-Loire, signée : Hutereau, Deroi et Taupin, pour demander qu'on veuille bien tenir compte des services qu'ils ont rendus à la ville et des dépenses qu'ils ont faites pour relever la maison. Cette pétition est contresignée, le 8 novembre, par le Conseil général de la commune, qui voit avec regret les religieux sortir de la ville et les verrait, au contraire, avec plaisir rester parmi eux. Comme il fallait bien s'y attendre, l'Administration n'eut pas égard à ces démarches et les religieux durent quitter Cholet.

Le Père gardien refusa de prêter serment et resta à Cholet. Le 5 juin 1791, « le Procureur général syndic l'accuse devant le Directoire du département d'être un des auteurs des troubles et désolations qui agitent la ville de Cholet et les environs. On lui ordonne de sortir de la ville et de se retirer au chef-lieu du département, dans trois jours, sinon il sera conduit hors du territoire par les gardes et les gendarmes nationaux [2] ».

Il ne tint aucun compte de cet ordre. Mais, l'année suivante, lorsque tous les prêtres insermentés furent internés au chef-lieu, il vint déclarer à la municipalité d'Angers, le

[1] Le manuscrit 642 de la Bibliothèque d'Angers le nomme Vutereau (ou Utereau), mais il signe lui-même Hutereau.

[2] Archives départementales, L. 70.

Digitized by Google

17 février 1792, « qu'il a demeuré à Cholet depuis la suppression de la maison jusqu'à ce jour et qu'il fixe son domicile en cette ville, rue Saint-Blaise, chez M. Gautereau du Fresne [1] ». Le 17 juin, il fut enfermé au Séminaire et déporté le 12 septembre 1793 [2]. On trouve son nom sur « la liste supplétive des émigrés ou réputés l'être [3] » et l'arrêté du Département constatant l'émigration de « Hutreau, ci-devant gardien des Capucins (sic) de Cholet » est du 1er octobre 1793. Mais il ne dut pas rester longtemps à l'étranger et vint à Mazières. Sur le cahier de paroisse de 1794, paraphé par Bernier le 20 avril 1794, « les actes s'y continuent jusqu'en 1801, sous la signature de R. Hutereau, prêtre, desservant de Mazières [4] ». Le 16 pluviôse an VI (4 février 1798), le Directoire lança un arrêté de déportation contre un nommé Hutereau et quatre-vingt-quinze autres prêtres, « les plus dangereux ennemis du gouvernement et de la félicité publique ». Mais cet arrêté ne fut pas mis à exécution [5]. Au Concordat, le P. Hutereau fut nommé curé de Mazières et mourut vicaire à La Tessoualle le 9 février 1805 [6].

2. Deroi (Urbain-René), 64 ans, docteur en théologie et ancien provincial de la province des Cordeliers de Touraine [7]. Le 2 septembre 1790, il déclara « vouloir continuer à vivre dans le cloître, se réservant néanmoins à changer sa déclaration sur ce dernier article en événement que la maison qu'on

[1] Archives municipales, P. 1.

[2] Bibliothèque d'Angers, manuscrit 643. *Le clergé d'Anjou pendant la Révolution.*

[3] Archives municipales.

[4] Port, *Inventaire somm. des Arch.* suppl. à la série E, commune de Mazières, GG. 3.

[5] V. Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire.*

[6] Uzureau, *Les premières applications du Concordat*, p. 93.

[7] *L'obituaire des Cordeliers*, p. 101.

Digitized by Google

lui indiquera pour demeure ne lui convienne pas, ou qu'il lui survienne d'autres raisons ». Après l'évacuation du couvent, il quitte le département de Maine-et-Loire et on le trouve sur les listes de pensionnaires de la Sarthe pour le district de Sablé en 1791 [1]. Il ne prêta point le serment constitutionnel et resta à Sablé, « volant partout où le besoin des âmes l'appelait, prêt à sacrifier sa vie pour remplir son ministère [2] ». En 1793 et 1795, il est incarcéré au Mans, dans la prison du ci-devant évêché et à la maison d'arrêt de cette ville [3].

3. Basset (Louis), ancien gardien, ancien définiteur, âgé de 66 ans, mourut au mois d'août 1790.

1. Taupin (Thomas), frère lai, né le 1er mai 1767, avait opté pour la vie commune avec les autres religieux de Cholet. Lorsque, le 2 septembre 1790, les officiers municipaux reviennent au couvent pour demander une déclaration nouvelle, le frère Taupin déclare « ne pas vouloir quitter le P. Deroi et que la déclaration faite par ce Père était et serait toujours la sienne ». Mais cette déclaration a été raturée sur le procès-verbal et remplacée par la suivante : « Le Frère Taupin a déclaré ne pas vouloir continuer à vivre dans le cloître et être dans l'intention de profiter de la liberté accordée par les décrets de l'Assemblée nationale pour se retirer où bon lui semblera. » Avec l'auteur des *Congrégations choletaises*, nous voyons là une preuve manifeste de l'incertitude sur la conduite à tenir où étaient quelques-uns des religieux et des obsessions auxquelles ils étaient en butte de la part des autorités [4]. Et, ce qui nous

[1] Arch. Sarthe. *Pensions ecclésiastiques*. Distr. Sablé, 1791-93.

[2] D. Piolin, *L'église du Mans durant la Révolution*, II, 461.

[3] *Ibid.*, II, 523, 531.

[4] Ch. Loyer, *Les Congrégations choletaises de* 1789 *à* 1802, Cholet, 1903, p. 16.

Digitized by Google

fait croire que la première déclaration était la vraie, c'est que le Frère Taupin, après l'évacuation du couvent, vint à Sablé, probablement avec le P. Deroi. On trouve son nom sur les listes de pensionnaires de ce district au 1er avril 1791[1]. Le 4 avril, il fut élu curé de Juigné-des-Moutiers, à Châteaubriant, quoiqu'il ne fût pas prêtre, et on ne sait s'il fut jamais ordonné. Il se retira à Lavau en l'an III, pensionné par le district de Savenai[2].

4. Couvent de Montjean

Le couvent de Montjean fut fondé par Louis, baron de Montjean et seigneur de Cholet, par lettres du 24 avril 1493.

Pères

1. Renou (Pierre), gardien.

Le 19 juin 1790, la municipalité de Montjean vient apposer les scellés « sur les meubles et effets restés dans ladite communauté après le décès du R. P. Pierre Renou, gardien, arrivé ce matin, sur les 5 heures. En conséquence, après avoir fait les prières accoutumées pour le repos de l'âme dudit défunt », ils font l'inventaire de ses meubles.

2. Le Royer (René-Charles) déclare, le 28 août 1790 « qu'il est né le 7 juillet 1742, par conséquent âgé de plus de 48 ans, qu'il a prononcé ses vœux en 1758, dit qu'il voulait rentrer dans le siècle lors de la vendition ou suppression de cette maison, à moins que quelque circonstance particulière ne le porte à rectifier la présente déclaration, qu'il était même décidé à rester attaché à son ordre, si ordre supérieur

[1] Archives départementales de la Sarthe, *Pensions ecclésiastiques* district de Sablé, 1791 à 1793.

[2] Lallié, op. cit. I. 96, 131, II. 367. — P. Flavien, *Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure à l'époque de la Révolution.* Nantes, 1879, p. 20.

Digitized by Google

ne contrariait pas cette résolution ». Il prêta tous les serments. On le trouve, en l'an III, desservant de Clermont, district de La Flèche, qu'il quitte le 22 pluviôse de cette même année, pour se retirer à Baugé, au sein de sa famille. « Certifions, en outre, qu'il a fait sa renonciation aux fonctions sacerdotales et a déclaré qu'il ne pouvait faire la remise de ses lettres de prêtrise, qui sont restées avec ses effets à La Chapelle-du-Genêt, district de Montglone [1], dans la Vendée, où il était curé. Fait à La Flèche, le 23 vendémiaire an III de la République française, une et indivisible. Signé : les administrateurs du district. » En l'an VII, il est encore à Baugé, au traitement de 1.000 livres. Nommé curé de Méon, le 24 mars 1803, il mourut le 18 janvier 1812, desservant de l'oratoire de Courléon.

Frères

1. Romain (Antoine-Florent), frère lai, âgé de 49 ans passés, profès du 27 février 1764. Le 28 août 1790, il déclare « qu'il était décidé à profiter de la disposition des décrets, qu'il effectuerait la résolution qu'il a prise de sortir du cloître sitôt qu'on lui aura payé la pension qui lui est fixée ». Le 21 août 1792, il prête le serment de liberté-égalité et la municipalité de Montjean lui fait renouveler ce même serment le 23 septembre [2]. Nous ignorons ce qu'il devint dans la suite.

2. Roussel (Yves), frère lai, âgé de 59 ans passés, a prononcé ses vœux en 1758. Le 28 août 1790, il déclare « qu'il persiste dans la déclaration faite devant MM. les officiers municipaux de Montjean, tendant à profiter des dispositions des décrets de l'Assemblée nationale, qu'il sortira du cloître sitôt le paiement de la pension à lui

[1] Nom républicain de Saint-Florent-le-Vieil.

[2] *Notes sur Montjean*, par ***. (*Revue de l'Anjou*, XXVII, 357.)

Digitized by Google

allouée ». Il prête les mêmes serments que le précédent et les mêmes jours, puis disparaît.

3. Oger (Mathurin), frère lai, né le 20 août 1743, profès en 1770, fait les mêmes déclarations que le précédent et prête le serment de liberté-égalité le 23 septembre 1792. Le 5 messidor an VI, « les citoyens René Poullain, notaire public, René-François Gontard, J.-B. Clémenceau, propriétaire, domiciliés de Montjean, attestent que le citoyen Mathurin Oger, ex-frère Cordelier, âgé de 54 ans, profession de chamoiseur (suit son signalement) a résidé sans interruption dans cette commune de Montjean, dans la maison conventuelle, depuis 1780 jusqu'à l'époque de l'insurrection de la Vendée, arrivée le 14 mars 1793, où il s'est réfugié avec les autres patriotes de ladite commune, pour servir sous les drapeaux de la République[1] ». On le retrouve à Angers en l'an VII, au traitement de 400 livres, ayant prêté le serment du 19 fructidor an V.

Pensionnaire[2]

Parmi les pensionnaires, le commissaire trouve « le Frère Langlois (Charles), absolument carent d'esprit, duquel il

[1] *Notes sur Montjean*, p. 367.

[2] Avant la Révolution, un certain nombre de couvents, particulièrement de Cordeliers, étaient des asiles d'aliénés et des refuges pour les enfants de famille enfermés par mesure disciplinaire. Les couvents de Montjean et des Anges étaient dans ce cas. Nous en avons la preuve pour le couvent des Anges dans la pétition adressée au directoire du département de Maine-et-Loire par « le sieur Charles Hamon tendant à ce que trois particuliers détenus pour cause d'aliénation d'esprit dans la maison ci-devant conventuelle des Anges qu'il a acquise de la Nation depuis deux mois, soient conduits dans telle autre maison qui sera désignée, à l'effet par lui de jouir des objets qu'il a acquis. Renvoyé au district de Segré qui, après avoir vérifié les ordres en vertu desquels ils sont détenus, les fera conduire sous bonne et sûre garde en la maison des Frères des Écoles chrétiennes d'Angers. » (Archives départementales, L. 71.) La présence du frère Langlois à Montjean indique que ce couvent avait la même destination.

Digitized by Google

est absolument impossible de recevoir aucune déclaration ; pourquoi le sieur commissaire n'en fait mention que pour mémoire, lequel paraît être âgé d'environ 60 ans ». Il fut transféré à la Rossignolerie, avec pension de 800 livres, qui lui fut payée jusqu'au 2 germinal an III, date de sa translation à la maison des Renfermés d'Angers [1]. Charles Langlois, ex-Cordelier, âgé de 82 ans, mourut à l'Hôpital-Général, le 6 mars 1807 [2].

5. Couvent de Saumur

Le couvent des Cordeliers de Saumur aurait été fondé en 1280, d'après Wadding et Gonzague, sur l'emplacement des dépendances de la commanderie. C'est aujourd'hui le tribunal et la prison.

Les quatre religieux qui habitaient ce couvent déclarèrent, le 22 avril 1790, que leur intention était de sortir, pour vivre en leur particulier, et déclarent persister dans leur première déclaration le 25 septembre suivant.

1. Couronné (Pierre-Louis-Étienne), gardien, né le 26 décembre 1740. Il porta la parole, au nom de son couvent, dans l'Assemblée électorale de Saumur, au mois de juin 1790. Après avoir rendu hommage « aux lumières des respectables membres de cette assemblée, il réitéra le doux serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ». Le président de l'Assemblée lui répondit en lui assurant que l'Assemblée avait sur les religeux « des vues maternelles [3] ».

[1] Archives départementales. Registre contenant le traitement des ci-devant chanoines et bénéficiers simples.

[2] État-civil.

[3] Desmé de Chavigny, *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 79. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

Digitized by Google

Il prêta serment à la Constitution civile, le 30 janvier 1791, à Varrains, et fut élu curé de Thouarcé. On répandit dans sa paroisse une brochure anonyme portant pour titre : *Catéchisme sur le schisme à l'usage de M. l'abbé de Périgord et appliqué au R. P. Couroné, religieux Cordelier, défroqué et intrus à Thouarcé par la grâce de la Constitution.* On lui démontrait que les intrus étaient des schismatiques, puisque le Pape les condamnait. Le 27 ventôse an II, il écrit, de Varrains, au citoyen Baranger, agent national du district de Vihiers, qu'il a abdiqué la cure de Thouarcé et la prêtrise au Comité révolutionnaire de Saumur, le 20 pluviôse [1]. Il habite dès lors Varrains, où il prête tous les serments qu'on lui demande, s'y marie et y exerçait les fonctions d'instituteur en l'an IV. Il y mourut le 1er février 1821.

2. Tremblier (Pierre-Thomas), ancien gardien, né le 29 mars 1737. Il marche sur les traces de son supérieur, prête serment à la Constitution civile, remet ses lettres de prêtrise le 12 frimaire an II. En floréal an VII, il est à Saumur, au traitement de 1.000 livres, ayant fourni la preuve de la prestation de tous les serments.

3. Delhumeau (Pierre), ex-gardien de Châteaudun, né le 12 février 1751. Il prêta lui aussi tous les serments, mais ne fit pas partie du clergé constitutionnel. Au Concordat, il était prêtre habitué à Nantilly et mourut prêtre habitué à Saint-Nicolas de Saumur, le 21 septembre 1826.

4. Chevron (Michel), né le 19 janvier 1747. Le manuscrit 642 le donne comme assermenté. Le 2 germinal an II, Michel Chevron, ex-vicaire de..., renonce à toute fonction sacerdotale à Saumur [2].

[1] Archives départementales, L. 964 *bis*.

[2] *Ibid.*, L. 1274.

Digitized by Google

6. Aumonier des Cordelières de Saint-Florent-le-Vieil

Brun (Pierre-Denis), docteur de Sorbonne, ex-gardien, définiteur perpétuel et confesseur des dames religieuses. Il succédait dans cette charge au P. Pontonnier, décédé le 16 juillet 1790. Le 31 août, les officiers municipaux font l'inventaire de la maison du Révérend Père confesseur. « Ledit P. Brun, interpellé de nous dire son âge et ses intentions, a répondu être âgé de 47 ans et qu'il persiste dans la déclaration faite à la municipalité de Nantes et profiter de la liberté accordée par les décrets de l'Assemblée nationale. Tout autre renseignement nous fait défaut sur ce religieux [1].

P. Armel, d'Etel,
Cap.

[1] Lallié, *op. cit.*, II, 62. P. Flavien, *Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure à l'époque de la Révolution*, p. 7.

Digitized by Google

VILLÉGIATURE DE BÉBÉ

Triolets à Jean

Son nom lui vient d'un bisaïeul,
D'un Jean qui vécut cent années,
Paisible, heureux, presque sans deuil.
Son nom lui vient d'un bisaïeul.
Un siècle ainsi chante à son seuil
De croire aux douces destinées.
Son nom lui vient d'un bisaïeuil,
D'un Jean qui vécut cent années.

Il a de beaux yeux, me dit-on,
De mes yeux morts c'est la revanche !
C'est du soleil à l'horizon.
Il a de beaux yeux, me dit-on.
Que me font-ils, gris ou pervenche ?
Pourvu que le regard soit bon.
Il a de beaux yeux, me dit-on,
De mes yeux morts c'est la revanche.

Il a goûté du Papillon [1],
Le petit Jean, dès sa naissance.
Oui, malgré son extrême enfance,
Il a goûté du Papillon,
Comme Henri, le bon roi de France,
Avait tété du Jurançon.
Il a goûté du Papillon,
Le petit Jean, dès sa naissance.

[1] Excellent cru de Savennières.

Digitized by Google

Il a souri pour sa grand'mère,
Le mignon de deux jours âgé ;
En un sourire prolongé
Il a souri pour sa grand'mère,
Et de cela j'ai présagé :
Santé bonne et bon caractère.
Il a souri pour sa grand'mère,
Le mignon de deux jours âgé.

Il écoute le piano
Que son papa joyeux manie.
Sans y mêler son trémolo
Il écoute le piano.
Qu'aux lourdes heures d'insomnie.
Longtemps enivré d'harmonie,
Il écoute le piano
Que son papa joyeux manie.

Ce papa dont le cœur tressaille,
Assigne un but à tout effort,
Puisque c'est pour Jean qu'il travaille
Ce papa dont le cœur tressaille.
Ainsi qu'un filet maille à maille,
De son Bébé tissant le sort,
Ce papa dont le cœur tressaille
Assigne un but à tout effort.

Qu'il soit plus tard bon pour maman,
Elle qui fut pour lui si bonne,
Rendant un peu ce qu'on lui donne,
Qu'il soit plus tard bon pour maman.
Quand pour elle viendra l'automne,
Qu'elle trouve un appui sur son Jean.
Qu'il soit plus tard bon pour maman.
Elle qui fut pour lui si bonne.

Vieillis une modeste vie,
O notre Jean, dans les candeurs ;
On souffre trop dans les grandeurs.
Vieillis une modeste vie.
Facilement le pied dévie
Ou dérape dans les splendeurs.
Vieillis une modeste vie,
O notre Jean, dans les candeurs.

Digitized by Google

L'auteur de ces triolets a, en curieux et en analyste, écrit la première villégiature de son Jean, un inattendu, un tard-venu, qu'on chérit tout à la fois en Dauphin et en Benjamin.

Comme professeur d'histoire il étreint dans une même sympathie le passé avec ses grandeurs, le présent avec ses luttes ardentes, l'avenir avec ses espérances. Il sait que l'évolution est la loi de l'humanité ; c'est pourquoi ses sympathies ne se cristallisent jamais en fétichisme et, si ses goûts sont archaïques, son activité est contemporaine.

Jean naquit le 30 mai dernier, jour anniversaire du bûcher de Jeanne d'Arc, seconde origine de son nom. Il est né à Paris, mais il est de provenance angevine et normande comme les Plantagenets. Ses parents sont issus d'Angers et de Saint-Jean-des-Bois, dans l'Orne, troisième origine de son nom. Si, dès la première heure de sa vie, il a goûté du 1900 de son futur clos du Papillon, c'est que ses ancêtres ont vendu des étoffes et fabriqué des mouchoirs. Les bourgeois de notre République n'ont-ils pas des ancêtres tout comme les nobles de la vieille France ? Si ses cris de début ont souvent été calmés par le piano avec du Haendel, du Rossini et de l'Offenbach, c'est que son papa, par suite de la cécité et grâce à des parents d'une rare intelligence, a reçu une éducation artistique sans y avoir été prédestiné par une vocation. S'il a été fréquemment endormi aux harmonies de l'Esperanto, c'est que son père, après avoir parlé l'anglais au-delà de la Manche et l'allemand sur les bords du Rhin est convaincu que le moment est venu, pour la diffusion d'un idiome d'intercommunications entre les hommes de races diverses. Il a été déclaré à la mairie, en présence de deux témoins femmes, et sa naissance a été annoncée de Nouméa à Christiania, au moyen des machines américaines, usages nouveaux. Sa marraine est une paysanne,

Digitized by Google

qui porte encore coiffe et son parrain, un vicomte authentique, dont les aïeux vinrent d'Écosse au XVe siècle pour défendre la France attaquée par les Anglais. Ainsi se sont unis pour lui, près des fonts baptismaux, la démocratie laborieuse de la campagne et la vieille aristocratie, comme ses parents ont uni dans le mariage la bourgeoisie du XIXe siècle et le prolétariat peinant jour et nuit des grandes cités. Que sera le fruit de cet amalgame? Jean est aussi appelé Gérard pour avoir à côté d'un vieux nom familial, un nom romantique, comme avec Edgard l'a son père. Pour le distraire, son papa lui fredonne d'une voix que seule une vachère a trouvée mélodique, des chansons de Béranger, le *Roi d'Yvetot*, ou les *Gueux* qui eurent tant de vogue au siècle précédent et dont son vieil ami G... est, sans doute, l'un des derniers à savoir le répertoire au complet. Si Dieu prête vie encore quelques lustres à ce papa et lui conserve la santé, il fera apprendre à Jean un métier manuel, afin de donner de l'indépendance à sa vie et de lui permettre de s'adapter à différents milieux. Il compte en faire un tonnelier ; l'avenir paraît devoir appartenir aux artisans teintés d'intellectualisme. Ainsi, il pourra chanter, s'il chante, en maniant les douves, ces vieux vers de Pierre Dupont, encore un oublié :

Pan, pan, pan, pan, pan, pan, pan, pan...
Ce fût, que va-t-il contenir?
La joie et l'espérance,
Les songes d'or de l'avenir,
Le baume à la souffrance.
Soleil, qui t'en vas loin de nous
Au déclin de l'automne,
Qu'un de tes rayons les plus doux,
Dans le fût s'emprisonne.

Pour augmenter encore son indépendance, on lui apprendra deux langues : avec deux langues on est deux fois homme, comme disait Charles-Quint, et sa deuxième

Digitized by Google

angue sera l'anglais qui est à l'heure présente, un passe-partout. Mais qui peut faire des plans immuables ? Qui peut diriger les circonstances? Et devant une vocation (il s'en trouve quelquefois) quel projet tient? Si, par hasard, il a une vocation, il la suivra. En attendant ces jours lointains et hélas ! aléatoires, Jean tête, dort, remue, balbutie, crie et grossit.

Le père a le goût des voyages : il a jadis gravi les crêtes des Pyrénées, franchi des glaciers alpestres, escaladé des causses cévennols ; il a séjourné à Londres, à Amsterdam, à Vienne ; il s'est baigné dans les flots de la Manche et de la Méditerranée; il a parcouru la forêt des Landes et, curieusement, visité maints vieux châteaux comme leçons de choses avant que le mot ne fût à la mode. La paternité tardive n'a pas éteint en lui le goût des voyages. Mais il ne voyage plus seul comme cela lui arriva maintes fois, au risque de trouver des aventures et des mésaventures ; il emmène maintenant avec lui sa femme, une vraie touriste, et son Jean. Celui-ci ne marchant pas, on choisit pour lui une villégiature calme, on le mena à Guérande, « coiffée de ses tours, parée de sa ceinture », comme dit Balzac.

Guérande dont les vestiges moyen âgeux voisinent, antithèse, avec La Baule, cette station née d'hier, puisque le grand'père passant par là pour aller au Croisic, il y a cinquante-et-un ans, n'avait vu qu'une maison au milieu des dunes sans pins. La Baule, à côté de Guérande, c'est la ville d'aujourd'hui à côté de la ville féodale. Auprès de Jean s'entremêlent ainsi les vieilles époques peu ou prou révolues et l'ère nouvelle à peine ébauchée. Jean fit à moins de deux mois un trajet de dix heures en chemin de fer ; son grand-père paternel qui vit, Dieu merci encore, est entré pour la première fois dans un wagon à 26 ans, quand, volontaire, il répondait à l'appel de Lamartine et d'Arago pour combattre l'insurrection parisienne de juin 1848. Oh ! qu'elle a changé la presqu'île guérandaise depuis le jour où Balzac

Digitized by Google

l'a décrite dans son roman de *Béatrix*, en 1840 ! La Brière ne l'isole plus du continent, des routes la sillonnent en tous sens, aussi bonnes que le terrain friable le permet, deux voies ferrées y portent la vie, un grand port y a été construit, une forêt y a été créée, des villes de chalets et de kers s'y sont élevées, les baigneurs y pullulent, les touristes y foisonnent, les vieilles pierres parlent seules aujourd'hui des usages d'antan et il faut un travail mental pour recréer le passé !

Sur la plage de la Baule, Jean a regardé les vagues de la mer à deux mois; sa mère, malgré les voies ferrées, ne les a vues qu'à vingt ans, quand, profitant d'un train de plaisir, le futur mari l'a conduite à Cayeux où toujours grondent les galets et les lames de la Manche. Jean s'est promené à deux mois dans les bois. Plusieurs de ses ancêtres ne s'y sont vraisemblablement jamais promenés, ses ancêtres citadins s'entend. Les promenades dans les forêts et les stations à la mer étaient peu à la mode jadis et pour beaucoup de causes. Ainsi Jean est entré d'emblée dans la civilisation contemporaine. Il n'aura donc pas à parcourir les étapes successives et lentes que ses grands-pères ont parcourues une à une. En sera-t-il plus heureux? Jean boit, au moyen d'une cuiller en aluminium, ce métal si récent que son père, il y a dix-sept ans, a assisté en Dauphiné à la formation de la Société qui le fabrique aujourd'hui en grand. On l'a déjà photographié. Son bisaïeul Jean, qui a vécu 70 années en ménage, ne l'a pas été avant 80 ans. La lampe qui l'éclaire la nuit est pleine de pétrole, cette huile minérale dont son père entendit à peine parler en classe ; dans l'enfance le père a même touché des allumettes de chanvre, des briquets et des chandelles de résine utilisés encore. A Guérande, on garait avec soin la voiture de Jean des ronronnantes automobiles qui débouchaient à l'improviste de partout. Les automobiles sont les tyrans du XXe siècle. Les autocrates du moyen âge pensaient et

Digitized by Google

disaient qu'entre eux et les vilains « il n'y a juge fors Dieu » ; il n'y a vraiment juge fors Dieu entre les modernes tyrans et les piétons et cela en dépit de toutes les formules démocratiques des tribuns du peuple. Pour Jean ont vibré le télégraphe et le téléphone dont l'une de ses grand'mères, la vivante, celle qui le gâte, n'a jamais encore fait usage et le téléphone sert au papa de Jean pour donner des ordres de bourse, grande nouveauté dans la famille.

Si Jean avait pu lire, il eût vu avec étonnement que les rues de Guérande sont sans noms et sans numéros, ce qui est archaïque et peu commode pour les touristes. Il a vécu pendant un mois dans une maison qui fut épiscopale jadis, au temps où la ville voulait avoir son autonomie diocésaine. Ce que Jean pouvait inconsciemment apprécier, dans cette vieille demeure épiscopale, c'étaient les vastes pièces à travers lesquelles on le promenait quand Eole soufflait trop fort, car Guérande fut, pendant l'été 1905, l'antre d'Eole, n'en déplaise au commentateur géographe du vieil Homère, ce confrère de génie de son papa. Comme cette maison était déchue au rang d'auberge, Jean a côtoyé l'alcoolisme, cette plaie de la France contemporaine. Puisse-t-il échapper plus tard à l'alcool, ce poison, ainsi qu'à tous les stupéfiants venus d'Asie ou d'Amérique, de l'ignorance ou de la science. Si Jean pouvait donner son petit avis sur la ville, il dirait qu'elle a des pavés très inégaux, ce dont il s'aperçoit aux cahots de sa voiture, une charrette anglaise, qui était une innovation dans la vieille cité. Il dirait que les cloches sonnent bien souvent et que le son des cloches n'est un beau bruit que de loin, mais que dans l'église les chaises sont ingénieusement agencées, ayant un trou pour parapluie, ce que le papa n'avait rencontré nulle part. Il dirait que l'eau potable est un peu chère et que sa maman, contrairement à ses habitudes de Parisienne, était presque obligée de l'économiser pour ses ablutions, que les gâteaux n'attendaient que ses dents

Digitized by Google

pour lui sembler bons, qu'il goûtait particulièrement les promenades du tour de ville dont il a joui de ses pleins petits poumons. Pour le conduire à la promenade du Midi, la plus commode pour son petit char, Jean suivait la rue du Tricot ; qu'on ne cherche pas ce nom sur un plan; d'ailleurs où trouverait-on un plan de Guérande? Partout où son papa en a demandé pour en faire l'acquisition, on n'a pu lui proposer que des cartes de cyclistes. Par la poterne, Jean débouchait dans la promenade fréquentée par les enfants où chaque jour faisaient les cent pas Monsieur, Madame et Bébé, car de s'asseoir il ne fallait songer sans un manteau sur le dos en la promenade du Midi qui semblait trop pleine d'ombre par ce mois d'août hyperboréen. Cependant, de temps à autre, bravant la fraîcheur, maman lisait à papa, dans le *Petit Journal* ou dans le *Temps*, les nouvelles que tout civilisé doit connaître : le plébiscite affirmant l'indépendance de la Norvège ou le traité de Portsmouth, deux signes des temps nouveaux : un peuple s'affranchissant par voie populaire et des hommes de race jaune entrant dans le concert des nations mondiales. Elle lisait aussi *L'Armature*, le curieux roman d'Hervieu ; papa est heureux de recevoir par les yeux et la voix des amis, les frémissements de la vie extérieure. Jean eût, sans doute, préféré que les bicyclistes observassent mieux les règlements en laissant la promenade aux bébés et aux photographes, gens qui ne gênent pas les petits. Mais, en France, les règlements ne sont-ils pas édictés pour être violés ? Jean a fait là bien des sommes auprès de Marguerite, son amie guérandaise, une aînée de six mois. Il crie souvent pour s'endormir comme s'il craignait, étant très curieux, de perdre quelque chose du spectacle de ce bas monde. Là, il a développé sa voix et ses sens, il a tour à tour fait entendre, d'abord faiblement, ensuite très fort, ses E, ses A, ses Re, ses Gue, ses Able, ses Glegle. Il eût voulu parler aux dames qui le choyaient pour son sourire

Digitized by Google

et pour ses yeux vifs. Là, il a sur les bras de sa grand'mère vu la procession de la mi-août, menée par de petits paludiers et suivie par tout Guérande. Il a regardé et écouté tout au long. En reverra-t-il jamais une autre? Au moment où il débute dans la vie, les processions cessent et avec elles que de charmes, que d'émotions vont disparaître! Là, Jean a écouté un oiseau qui faisait : « Zizizizizi, zizi, zizi. Quand son parrain, qui est un connaisseur en voix d'oiseaux, a su cela, il lui a écrit que c'était une mésange charbonnière. Le papa aussi écoutait les oiseaux qui égayaient le tour de ville et il a remarqué que le rouge-gorge, ce Chopin des airs, selon l'expression du parrain, a commencé sa seconde saison chantante vers la Saint-Louis, en avance de huit jours sur la moyenne des saisons automnales ordinaires du rouge-gorge. Il écoutait les petites fauvettes s'essayer à leurs gazouillements, tout comme Jean s'essayait aux siens. Gazouillements de petites fauvettes et jasements de Jean sont analogues, cela semble exprimer des sensations. Mais les gazouillements seront immuables, tandis que les jasements se transformeront en langage articulé, cet apanage de l'homme.

Là, Jean a vu passer bien des touristes, un Bædecker ou un Joanne en mains venant regarder les portes, les tours, les meurtrières, les restes de douves qui évoquent la guerre des deux Jeannes. Bædecker et Joanne, bien plus que Michelet et Reclus, sont des vulgarisateurs d'histoire et de géographie.

Là, Jean a reçu des visites : d'abord celle d'une fillette à propos de qui on a déjà fait des projets matrimoniaux, comme cela se passait au temps jadis pour les petits princes et les petites princesses, sans toujours aboutir d'ailleurs; puis d'un ami qui accompagna le papa en Angleterre, en Allemagne, même en Espagne et qui vient de faire l'acquisition d'un terrain à Mazy pour y faire construire un chalet dont le nom sera « Ker-cartes » en mémoire des cartes

Digitized by Google

illustrées qu'il vend à Paris en grand nombre, en assez grand nombre pour se permettre un pied-à-terre dans les pins au bord de l'Océan. Les cartes illustrées, encore une nouveauté; il y a treize ans le papa en envoyait à la future maman de Vienne et de Suisse : à cette époque, c'était inconnu en France.

C'est à Guérande que Jean a entendu jouer du violon pour la première fois et il n'a pas quitté des yeux M. T..., pendant que celui-ci exécutait la *Vision de Jeanne d'Arc*. S'il eût été plus vieux, il aurait appris auprès de M. T..., un ancien élève de son papa, ce qu'il y a de dignité dans la probité, dans la persévérance au milieu des obstacles dont la cécité est la principale source. Jean aussi étudiera la musique. Son père a éprouvé trop de jouissances par la musique pour ne pas donner à son fils cette source de distractions.

Jean, en char, a visité les environs de Guérande, il a vu les marais salants et les tamaris ; il a dormi dans les bois de Kerlan ; il a regardé les belles poires du jardin du grand séminaire, il a souri et pleuré à l'étang du Cabinet, cette curiosité du pays avec les laveuses éparses, les feux chauffant les chaudrons, le linge séchant sur les ajoncs. Jamais les couches de Jean ne seront, grâce au Cabinet, aussi propres qu'à Guérande.

Les sens de Jean se développent petit à petit : c'est le goût qui lui a donné sa première sensation, puisque dès sa naissance il a aimé le Papillon et peu de temps après craché l'eau de Vals ; l'ouïe semble s'être rapidement développée, car la musique lui fit de bonne heure plaisir ; la vue n'a pas tardé à faire son apparition, puisqu'à deux mois il a regardé les arbres et la mer; l'odorat a été plus tardif, bien que les frictions à l'eau de Cologne fussent appréciées de lui ; son toucher n'a acquis d'acuité qu'en dernier lieu, et sur ce point il n'y a pas jusqu'ici symptôme d'atavisme en cet

Digitized by Google

enfant puisque c'est le sens que l'usage a le plus affiné chez son père.

Jean commande au logis avec sa voix déjà bien forte pour sa grosseur ; il faut s'éveiller quand il le veut, sortir à son caprice souverain, marcher à sa fantaisie prépotente, s'arrêter à son besoin nécessaire. Il empêche papa de lire, maman de coudre, grand'mère de manger, le voisin de dormir, et, lui si petit, il ronfle comme un homme, il serre la main comme un anglais, égratigne comme un chat. Il rêve, puisque en dormant il sourit et soupire. Quels rêves fait-il ? Victor Hugo, qui a beaucoup aimé les petits, a un jour écrit ces vers à propos d'un enfant :

« Il fait bien des rêves :
« Il voit par moments
« Le sable des grèves
« Plein de diamants,
« Des soleils de flammes,
« Et de belles dames
« Qui portent des âmes
« Dans leurs bras charmants.

Ou ces vers sont un simple jeu d'esprit du grand poète, ou ils impliquent la croyance à la préexistence de l'individu. Il ne semble pas au papa de Jean que bébé ait des idées innées et, jusqu'à preuve du contraire, il croit, ce papa, que le petit rêveur ignore les soleils de flammes, les diamants et les belles dames même en images.

Il a accompli à Guérande ses deux mois, puis ses trois mois, ce cher petit qui ne comprendra les soins maternels que plus tard lorsqu'il prolongera la lignée, lui le cinquième du nom depuis que la famille a une existence traditionnelle en passant par le tisserand, le marchand de mouchoirs, le viticulteur, le professeur. En attendant, Jean tête, remue, crie, grossit et le papa s'empresse d'écrire chacun des progrès de Jean dans toutes les directions, grâce à l'alphabet Braille

Digitized by Google

qui, au premier aspect, paraît cryptographique et qui pourtant est si simple; cela aussi est une œuvre moderne, car, il y a trois quarts de siècle, combien étaient-ils les aveugles qui en avaient une notion? Pas dix, peut-être.

Jean a vu tout ce que contient Guérande: il a été mêlé à la foule bruyante de la foire, il a entendu les concerts de chiens de la place de la Psalette, en maints endroits, il a été éventé de façon très désagréable lui qui fait la grimace quand souffle Eole, et Eole, pendant l'été de 1905, c'était la tempête en permanence.

Voyant avant l'heure poindre brumaire, le papa emmena son hirondelle vers un climat plus doux où fructidor battait son plein. Puisse Jean avoir emporté de Guérande un peu de cette volonté qui caractérise les Bretons et qui est peut-être plus utile que l'intelligence pour la conduite de la vie.

L'hirondelle fut menée en Anjou, à Montjean, non loin du Fuilet, où un jour il plut sur le berceau du bisaïeul qui lui passa son nom des balles républicaines et vendéennes.

Le papa alla donc avec sa nitée achever ses vacances en Anjou, où en arrivant il s'écria, faisant un calembour : « J'amène mon Jean à Montjean ». Bébé y a assisté aux vendanges, y a vu les derniers successeurs de ces mariniers de la Loire qui jadis conduisirent Vert-Vert avec ses *Ave* de Nevers à Nantes et Vert-Vert avec ses jurons de Nantes à Nevers. Couché dans une barque, il a regardé couler la grande rivière française et, mené sur une terre que son papa possède dans une des belles îles du fleuve, il a été, selon l'antique usage, appelé par une fermière « notre petit maître ». A Montjean, il était à proximité des restes de ses ancêtres : de sa grand'mère paternelle dont le mot dévouement peut résumer la trop courte vie de soixante ans, d'un trisaïeul qui fut juge de paix à Chalonnes sous Napoléon-le-Grand et qui mourut dans une atmosphère de sympathie locale, de ses bisaïeuls, à la tombe desquels, au cimetière d'Angers, l'en-

Digitized by Google

fant fut conduit comme symbole de traditionalisme à côté du modernisme dont ses premiers pas sont entourés.

Quand le papa s'éloigne de Paris il va d'une traite au bout de son trajet tant il sent le besoin de s'éloigner du brouhaha de la grande cité, mais quand il revient à Paris il y revient par étapes pour ne pas rentrer d'un bond dans ce brouhaha redouté.

Après Angers il s'arrêta à Blois où un jeune couple qui a choyé Jean a rêvé de lui donner un cousin, où il a salué son parrain de huhu et de gléglé sonores, où il a vu la Loire de grèves transformée en grand fleuve coulant à plein bords à la suite des pluies de la fin de septembre, où il a visité en touriste sérieux quoique sur des bras le château des Valois tout vibrant encore des tragédies du passé !

Petit enfant, petites peines, dit le proverbe. Puisse Jean n'avoir jamais les grandes peines qu'ont trop souvent les grands enfants ! Plus le papa pense à Jean, plus il s'occupe de sa débilité, plus il songe à son avenir, plus il se donne en un mot à son enfant, et plus il comprend tout le dévouement de sa propre mère, surtout l'énergie d'amour qu'il lui a fallu pour l'élever virilement, pour lui donner des initiatives malgré la cécité, pour avoir osé lui permettre des exercices qui effraient tant de mères françaises à l'égard de leurs enfants doués de tous leurs sens. Il se demande si, tout partisan qu'il soit de l'éducation anglaise, il osera pour son Jean tout ce que sa mère a osé pour lui-même ?

E. GUILBEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

BATAILLON DE VOLONTAIRES

(3e bataillon de Maine-et-Loire)

1792-1796

(*Suite*)

CHAPITRE XIII

Opérations militaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire La Chouannerie

La bataille de Savenay fut la grande nouvelle du moment. « L'histoire ne nous présente point de combats dont les suites aient été plus décisives », écrivait le général Beaupuy à Merlin (de Thionville), et Marceau disait dans son rapport au ministre de la guerre « ... On peut regarder cette bataille comme la plus mémorable et la plus sanglante qui ait eu lieu depuis le commencement de la guerre de Vendée... » La Convention nationale décréta que « l'armée réunie » avait bien mérité de la Patrie ; les généraux vinrent à Nantes où ils reçurent des couronnes civiques.

Si la grande armée catholique était détruite, l'armée républicaine se trouvait épuisée par les efforts extraordinaires qu'elle avait faits. Les bataillons étaient réduits au quart et à la sixième partie des effectifs. Toutes les forces réunies dans ce moment sur la rive droite de la Loire ne dépassaient pas dix mille hommes ; il était indispensable de réorganiser cette armée en entier [1]. On la répartit dans

[1] Rapport de Marceau au ministre de la Guerre, 28 décembre 1793. D'après un état de situation, en date du 19 février 1794, l'effectif de la compagnie des grenadiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire, qui avait

Digitized by Google

toute la région en cantonnements de repos. Les Vendéens échappés au désastre de Savenay furent pourchassés d'un poste à l'autre et traqués dans les bois, les fermes et les hameaux écartés. On ne leur faisait pas de quartier.

Vous devez savoir aujourd'hui, écrivait un officier du bataillon, le 30 décembre, l'échec que les brigands viennent d'éprouver entre Pontchâteau et Savenay. Leur armée a été taillée en pièces. Nos troupes se sont emparé de leur artillerie et de leur trésor. On ne connaît pas encore le nombre des morts ; on dit seulement que le champ de bataille en était jonché.

Ceux qui se sont soustraits à la mort ne peuvent l'éviter. Tous les jours nos soldats, qui sont à leur poursuite, en arrêtent un grand nombre. Les prisonniers sont fusillés sur-le-champ. Les brigands qui ont voulu nous assassiner ne méritent aucune grâce... Le peu qui en reste ne laisse aucun sujet de crainte pour la République... Réjouissons-nous avec tous les bons français. Les brigands de la Vendée sont presque anéantis. Toulon la Superbe vient de tomber en notre pouvoir. Partout la République triomphe et le succès de nos armes doit nécessairement nous conduire à la paix. Qu'il sera beau le jour où je pourrai me réjouir avec vous et au milieu de nos autres parents des bienfaits que la paix doit procurer à ma Patrie ! Puisse ce jour ne pas tarder ; c'est le vœu de tout bon citoyen...

Le jour d'une paix définitive n'était malheureusement pas aussi proche qu'on le croyait.

Le général Turreau [1] était nommé depuis longtemps, en remplacement de Léchelle, au commandement de l'armée de l'Ouest. Il sut faire traîner les choses en longueur et ne

fait toute la campagne de Vendée, se trouvait réduit à vingt-sept présents, vingt-deux absents ou aux hôpitaux et quinze absents sans congé. C'est la proportion indiquée par le rapport de Marceau.

[1] Turreau de Garambouville, né à Évreux en 1756, mort en 1816, fit la guerre d'Amérique avec Lafayette, servit à l'armée du Nord, en 1792, commanda l'armée des Pyrénées-Orientales, puis l'armée de l'Ouest en Vendée, où il se rendit tristement célèbre. Sous l'Empire, il fut ambassadeur aux États-Unis et exerça divers commandements militaires. Il était cousin de Turreau de Lignières, député à la Convention et représentant du peuple en Vendée.

Digitized by Google

paraître à l'armée qu'après la bataille de Savenay, quand la campagne était finie. A ce moment la Vendée était lasse de la guerre. Elle ne demandait que le repos et l'oubli du passé ; Turreau, avec ses colonnes incendiaires, allait la contraindre à reprendre les armes.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire eut la bonne fortune d'être maintenu à l'armée des Côtes de Brest. Il évita ainsi de passer sous les ordres de Turreau et de participer à la période la plus horrible des guerres de la Vendée.

Les dernières nouvelles que Duboys avait reçues de l'armée remontaient au 20 décembre et se rapportaient à la halte des Vendéens à Blain. Savary, chef-d'état-major de l'armée de l'Ouest, avait écrit, le 20 décembre, au général Tribout :

... L'armée de l'Ouest est en marche pour aller à Blain et, dans trois ou quatre heures, nous y serons rendus.

La fuite rapide de l'ennemi nous avait laissés loin derrière lui. Nous avons été forcés de prendre la traverse pour le rejoindre. Déjà deux brigades étaient à Guémené et nous comptions aller aujourd'hui à Redon. Mais, instruits que les brigands tenaient à Blain, notre armée s'y porta tout entière. Nous attaquerons, nous forcerons ce poste. Si l'ennemi l'a évacué pour se porter sur Redon, tu l'attends et nous tombons sur lui. Nous serons désormais à même d'agir de concert et d'entretenir une correspondance suivie.

Cette lettre redoubla les inquiétudes du général Tribout. Il appela de nouvelles troupes à Redon et écrivit au représentant Tréhouart :

Je viens, dans l'instant, de recevoir une lettre du chef de l'état-major en l'armée de l'Ouest. Nous ne connaissons pas dans ce moment la marche de l'ennemi ; mais si, comme je le présume, il a évacué ou qu'il ait été forcé de quitter Blain, il ne lui reste d'autre ressource que chercher à forcer le poste de Redon, ou de tenter quelque autre passage par les guésde la Vilaine, dont je fais garder les bords.

Dans la position où nous nous trouvons, il est impossible que je laisse sortir aucune troupe de Redon et je désirerais que les

Digitized by Google

anciens corps formés qui se trouvent à Malestroit se rendissent ici le plus tôt possible.

Le poste de Redon étant absolument important, nous ne saurions prendre trop de précautions pour le conserver...

Il est certain que la route de Redon semblait s'imposer aux Vendéens. Leur marche sur Savenay est une de ces inspirations du désespoir qui déroutent tous les calculs et toutes les prévisions. On les attendait donc en Morbihan et l'agitation était si grande à Vannes que tout le monde, jusqu'à des enfants de 9 à 16 ans, prenaient les armes quand on battait la générale. Tandis que Tribout appelait des renforts à Redon, le citoyen Laumailler, commandant temporaire sur la côte, criait au secours du côté de la Roche-Bernard. Cette incertitude retarda d'un jour l'envoi des troupes réclamées par Tribout.

Duboys donna, le 22 décembre, l'ordre suivant :

Il est ordonné au 3e bataillon de Maine-et-Loire, conformément aux ordres du représentant du peuple Tréhouart, de partir de Vannes sitôt le présent ordre reçu pour se rendre à Malestroit.

Chaque homme sera muni de quinze cartouches à balles.

Les canonniers du même bataillon s'y rendront également avec leur pièce de canon, caisson garni et chariot.

Il ne restera à Vannes, du bataillon de Maine-et-Loire, que les malades, magasins et ouvriers, lesquels resteront sous la surveillance du sergent Martineau seul, jusqu'à nouvel ordre.

Le quartier-maître partira également pour se rendre à Malestroit où tout le bataillon va se trouver réuni.

La troupe couchera ce soir à Elven et se rendra demain matin à Malestroit.

Le bataillon emportera avec lui, à sa suite, cinq cents paires de souliers qui seront tirés des magasins de la République.

L'effectif du bataillon était de douze officiers, dix sous-officiers, deux cent quatre-vingt-quatre caporaux, fusiliers et tambours, avec une pièce de canon, un caisson, un chariot et deux voitures de réquisition pour bagages.

Digitized by Google

... Notre bataillon a quitté Vannes le 3 du courant (3 nivôse, 23 décembre), écrivait un officier, pour venir à Redon défendre cette ville contre les brigands qui la menaçaient. Nous nous réjouissions d'avoir à combattre des hommes qui ont osé attaquer nos parents, nos amis et ravager nos propriétés. Tous les officiers et soldats du bataillon se seraient montrés dignes de la réputation que les gens d'Angers se sont acquise en soutenant un siège de trente-six heures contre tous les efforts des brigands...

Les volontaires arrivèrent à Redon pour apprendre la bataille de Savenay et la fin de la guerre. Le général Tribaut l'annonça à ses troupes et écrivit, le 24 décembre, au ministre de la guerre :

Vive la république une et indivisible ! Bientôt il n'y aura plus de trace de l'armée brigantine et on pourra dire que la guerre de la Vendée est finie.

L'armée des rebelles nous a fait bien courir et bien fatiguer ; mais ce n'est rien quand on trouve la victoire et qu'on fait le bien de son pays. On m'avait confié la garde de la Vilaine ; nul ne l'a passée, ni ne la passera. Je ne veux pas de prisonniers, ils mettraient la peste dans notre armée ; et, quand on a leurs principes, on ne doit plus vivre. Que les amis de la royauté aillent dans l'autre monde rejoindre les tyrans ; ils les aiment ; qu'ils restent avec eux.

Signé : TRIBOUT libre.

Redon était encombrée de troupes.

... Il y a dans cette ville, écrivait un officier, près de cinq mille hommes et, comme elle est très petite, on a beaucoup de peine à trouver où manger et se coucher. On se dispute les lits et les morceaux à table...

Le séjour de Redon fut de courte durée. Le Comité de Salut public craignait maintenant pour les postes de la côte. Ses agents signalaient de toutes parts des « intelligences entre l'Anglais et les ennemis de l'intérieur ». Il publia, les 27 et 28 décembre, divers arrêtés pour renvoyer les bataillons de première réquisition et les contingents locaux des

Digitized by Google

ports de Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Cancale, Saint-Brieuc, Brest, Vannes, Lorient et Belle-Isle et les remplacer par de fortes garnisons « qui ne seraient pas composées d'hommes pris sur les lieux [1] ». Rossignol annonça au ministre de la guerre, le 25 décembre, qu'il s'était entendu avec Turreau « qui lui rendra les forces composant l'armée de Brest et dont trois mille hommes de bonnes troupes sont destinés pour Brest ».

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire eut l'honneur d'être compté dans ces trois mille hommes de bonnes troupes et Duboys reçut, le 30 décembre, l'ordre de partir pour Brest. Le motif de ce mouvement lui était inconnu.

... De nouveaux sujets d'alarme se présentent sans doute d'un autre côté, écrivait un officier le 30 décembre, puisqu'il vient d'être adressé des ordres aux généraux de faire filer de suite des troupes du côté de Brest. Nous avons reçu, à 10 heures ce matin, l'ordre de nous mettre en marche. Le bataillon est parti une heure après. Il va passer par Vannes où il n'aura pas même de séjour... Je croyais bien cependant pouvoir y passer mon quartier d'hiver. Je le désirais pour moi et pour les soldats, qui s'y trouvaient fort bien logés et nourris...

Après quatre jours d'étapes, le bataillon se trouvait à Moncontour, incorporé dans une colonne commandée par l'adjudant-général Letournoul. Là, Duboys reçut un nouvel ordre, transmis par le général Tribout, lui enjoignant de partir sur-le-champ pour Belle-Isle-en-Mer, avec son bataillon. Il laissait à la colonne Letournoul sa pièce de canon, son caisson et les canonniers.

On a représenté comme une disgrâce politique l'envoi du 3e bataillon de Maine-et-Loire à Belle-Isle [2]. Nous

[1] Rossignol au ministre de la Guerre, 25 décembre 1793.

[2] *Notice biographique sur J.-J. Duboys*, par A. de Cesena. On lit, page 57 : « ...On ne lui (à Duboys) avait pas caché, en lui donnant l'ordre de se rendre de Vannes à Belle-Isle-en-Mer, que ce changement de garnison était une véritable disgrâce politique... »

Digitized by Google

croyons que son départ de Redon pour Brest n'eut aucun rapport à des questions politiques et que sa nouvelle destination se rattache à l'article suivant de l'arrêté du 28 décembre 1793 : « Le Comité de Salut public arrête que le ministre de la guerre complètera sans délai la garnison de Belle-Isle-en-Mer et qu'il rendra compte dans deux jours des ordres qu'il aura donnés à ce sujet ». Il est fort naturel que Rossignol, à qui revint l'exécution de cet ordre, ait désigné une fraction du détachement Letournoul, déjà en marche et à proximité de Belle-Isle.

Le bataillon revint à Vannes et s'embarqua pour l'île. Il arriva, le 9 janvier 1794, dans le port du Palais. Une lettre du lieutenant Jubin, en date du 29 janvier 1794, nous fait connaître les premières impressions des volontaires débarquant à Belle-Isle :

... Des ordres de Rossignol nous ont appelés en garnison à Belle-Isle-en-Mer...

Le bataillon avait été s'embarquer à Auray, petite ville située à quatre lieues de Vannes qui ne présente pas un abord aussi facile pour les bricks et chasse-marée. Je restai avec un peu de monde pour faire charger, au port de Vannes, tous les équipages qui furent chargés sur deux chasse-marée. En moins de cinq heures nous fîmes nos dix lieues...

En entrant dans le port de Belle-Isle on trouve, à sa droite, la citadelle qui domine la ville ; à sa gauche sont trois rues qui constituent ce qu'on appelait autrefois la ville du Palais et ce qu'on nomme aujourd'hui la montagne de l'Unité, car l'île a aussi changé son nom contre ce dernier.

Nous voilà donc arrivés à la Montagne. On ne s'attendait point à nous, rien n'était préparé pour le logement des troupes. On parlait de les envoyer coucher le soir même dans les cantonnements, à une lieue de là. Mais j'obtins du commandant de l'île de les faire coucher sur la paille dans un grand grenier de la citadelle, qui était le seul endroit où nous pussions demeurer et nous mettre à couvert. Depuis ce temps, on a fait venir du continent des matelas et paillasses qui servent à mieux coucher les braves volontaires, que rien ne rebute et qui sont dignes de la Liberté pour laquelle nous combattons tous.

Digitized by Google

Ce n'était pas assez d'être mal à son aise pour le logement. On peut à peine se procurer ici les objets de nécessité première...

Malgré toutes les difficultés que l'on a de pourvoir à ses besoins, la garnison n'est pas sans avoir quelques agréments. Nous avons très bien pris avec la 17e demi-brigade que nous y avons trouvée.

Le jour de notre arrivée, on célébrait une fête en mémoire de la prise de Toulon. Ce jour-là, j'apportai aux citoyens la nouvelle de la destruction entière des brigands de la Vendée et la prise de Noirmoutier. La joie fut universelle. On dansa toute la soirée. Tous les officiers furent invités à un souper qui terminait la fête. On porta plusieurs santés chères. Beaucoup d'officiers de la garnison nous connaissaient et avaient fait la guerre avec les nôtres contre les brigands de l'intérieur. Ce fut une vraie réjouissance. Et puis, le 3e bataillon de Maine-et-Loire s'est acquis dans tous ces départements maritimes une grande réputation, qu'il mérite réellement par sa bonne conduite et les grands services qu'il a rendus à la Patrie en surveillant ses ennemis cachés et en combattant ceux qui avaient osé lever l'étendard de la rébellion. Nous avons donc été bien accueillis ici. Les femmes nous ont vus avec plaisir. Deux fois par décade nous avons bal et concert. En vérité, on ne peut guère s'ennuyer ici. Si l'on veut méditer à son aise, on prend un livre et l'on se promène sur la côte, où la vue peut s'étendre sur une plaine immense et toujours mobile...

Les troupes qu'on envoie à Belle-Isle y sont ordinairement pour longtemps. Cependant, comme l'amalgame des bataillons embrigadés doit s'effectuer pour le 1er germinal (21 mars 1794) dans toutes les armées, cela pourrait amener des changements dans notre garnison... Si le bataillon était allé à Brest, comme il en avait reçu l'ordre, il y avait à craindre de s'embarquer...

La première compagnie du bataillon était détachée à Concarneau et la cinquième à Rennes. Les grenadiers étaient à Rennes et la compagnie des canonniers à Brest et à Dinan. Tout le reste du bataillon, sauf quelques officiers détachés en mission ou malades aux hôpitaux, se trouva réuni à Belle-Isle et y passa six mois dans un repos complet. Ce fut le moment des grandes discussions politiques dont nous avons parlé; nous ne traiterons ici que les questions militaires.

Digitized by Google

Le commandement de l'île était confié aux adjudants-généraux Botta et Vatan et la garnison se composait de la 17e demi-brigade et du 3e bataillon de Maine-et-Loire. Ces troupes se partagaient les camps de Bangor, Locmaria et Sauzon et la garde de nombreuses batteries établies sur la côte [1]. Leur moral paraissait excellent.

... Nous sommes en état de faire danser la *Carmagnole* aux Anglais s'ils osaient attaquer notre île, écrit un officier du bataillon. Nous n'avons rien à craindre de nos ennemis. L'île est en état d'être défendue ; la garnison, sans être très forte, est très décidée et montre un grand désir de combattre les ennemis de la République. Son courage et son dévouement fixeraient la victoire si les satellites des despotes osaient se présenter. Nous aurions bientôt chauffé quelques boulets qui les feraient griller au milieu des eaux, avant que l'on pût tenter la descente... Ils n'ont qu'à se présenter, les ménétriers sont prêts, et nous n'attendons que leur arrivée pour leur faire danser la *Carmagnole* sur la plaine humide où ils ne manqueraient pas de trouver leur tombeau. Vive la République et la Convention nationale qui l'a fondée ! Périssent tous ses ennemis qui sont les nôtres !...

Il y a eu au camp de Locmaria (le 2 mai) une charmante partie de promenade. Les bonnes et jolies républicaines étaient montées à cheval pour venir nous voir au camp, car vous ne devez pas ignorer que partout où les enfants de Mayenne-et-Loire ont leur garnison ils ont su se concilier l'estime des habitants et l'amitié des femmes. Voilà la source de la jalousie des autres corps et les motifs des déclamations dirigées contre nous. Au reste, nous nous inquiétons fort peu des croassements des vils corbeaux, pourvu que la République soit sauvée et que nous ayions du plaisir. Jouir c'est vivre, écrivait un homme d'un grand esprit ; c'est le but de toutes nos actions. Le théâtre est partout. Il ne faut que suivre les penchants de la nature et n'écouter que la Justice pour être satisfait. L'homme vertueux est toujours content...

L'ordre suivant donnera une idée du service de surveillance dans les postes :

[1] Forts des Poulains, Cardinal, Bornord, Daunan, Saint-Marc; batteries de Daumois, de Pouldou, de Querelle, du Port-Blanc, du Port-Guen.

Digitized by Google

Avis et consigne à chaque poste de la côte de Belle-Isle.

ARTICLE PREMIER. — La manière de se garder dans ses garnisons, c'est d'établir une communication avec les deux garnisons voisines par des ordonnances. Elles auront leurs heures si bien distribuées que, d'heure en heure, dans le temps calme, une ordonnance soit en observation et en information.

ART. 2. — Le soir, avant la nuit close, le commandant du poste ira ou enverra, sur les éminences, voir si rien ne paraît à la mer, qui puisse donner des soupçons.

ART. 3. — Les cavités, anses, petits ports seront fouillés. Au clair de la lune on prendra les mêmes précautions qu'en plein jour et l'on se mettra à l'abri des surprises par des patrouilles.

ART. 4. — Quand le temps est orageux, la côte est suffisamment gardée par la tempête. Mais s'il fait du vent à pouvoir tenir la mer, il faut veiller particulièrement la partie de côte où le vent porte.

ART. 5. — Au moinder danger, le commandant du poste qui l'apercevra en rendra compte au commandant de la place par une ordonnance, de poste en poste.

ART. 6 à 8. — Mesures de police, entrée des étrangers, etc...

Il est défendu à tout militaire de prendre de force, même en payant, des denrées chez les habitants de l'île, sous peine de punition et d'être traduit à la Commission militaire.

Le commandant de la place,

Signé : BOTTA.

Sous cette apparente activité se dissimulaient de graves négligences. Les officiers, absorbés par la fréquentation du club et la propagande révolutionnaire, déléguaient le commandement des postes et des forts à des sous-officiers dont le service laissait à désirer, témoin ce rapport du capitaine Moreau :

Rapport du capitaine Moreau, à Duboys, commandant l'arrondissement de Sauzon.

... Je voudrais avoir quelque chose de meilleur à t'apprendre sur la situation de nos forts, et particulièrement du fort Cardinal.

Le nommé Passard, sergent de la 17e demi-brigade, qui commande ce fort, ne tient pas une conduite régulière... Hier

Digitized by Google

(2 mars 1794), ce sergent sortit de son poste le matin et n'y rentra que le soir à 11 heures.

Encore est-ce moi qui l'y conduisis. Il s'était amusé à s'enivrer à Sauzon où il fut arrêté par la garde par qui je le fis relâcher pour le conduire à son poste.

Aujourd'hui, en faisant une visite au poste, je l'ai trouvé ivre-mort, hors d'état de répondre aux questions que je lui faisais sur le service. Il avait encore quitté son poste pour venir s'enivrer à Sauzon ; c'est assez sa coutume. Un poste aussi intéressant que l'est le fort Cardinal ne peut pas être confié à cet homme...

On parlait et on s'occupait beaucoup de la loi sur l'amalgame.

La Convention nationale avait décrété, le 21 février 1793, la fusion des bataillons de volontaires avec les troupes de ligne, à raison de deux bataillons de volontaires et d'un bataillon de l'ancienne armée pour former une « demi-brigade ». Par cette mesure les bataillons de volontaires devaient perdre leur esprit particulier et leur indépendance. Or, c'était ce caractère d'indépendance qui avait séduit les volontaires en 1792 et les avait attirés dans les bataillons de gardes nationaux, tandis que personne ne voulait servir dans l'armée régulière. L'amalgame leur parut un moyen détourné de les incorporer dans cette armée et, par là même, leur déplut.

Le général Canclaux, officier de l'ancien temps, voyait les choses sous un autre angle et préférait une armée à des milices. Il essaya d'appliquer la loi sur l'amalgame dès qu'elle parut.

Duboys protesta aussitôt. Il n'entendait pas abdiquer ses prérogatives de chef d'un corps indépendant pour devenir simple commandant d'un bataillon enrégimenté. Il écrivit, au mois de mars 1793, au lieutenant-général Chévigné [1]

[1] Augustin-René-Christophe, comte de Chevigné, lieutenant général en 1788, général de division le 19 mars 1792, suspendu comme noble le 1er juin 1793.

Digitized by Google

que la loi sur l'amalgame « lui faisait perdre sa situation, et était contraire au principe de l'enrôlement volontaire ». Puis, il apporta toutes les entraves possibles à son exécution.

Quand le général Vergnes, chef d'état-major de l'armée des Côtes de Brest et le général Gilibert, commandant en Morbihan, lui demandèrent d'établir pour le 1er septembre 1793, en vue de « l'embrigadement », un arrêté des comptes et une situation exacte du personnel et du matériel du bataillon, il répond que ces opérations sont impossibles parce que le bataillon a des détachements de tous côtés, et il n'envoie aucun des états qui lui sont réclamés.

Rien ne peut vous empêcher de mettre à exécution l'ordre du général Canclaux, lui écrit, le 30 août 1793, le général Gilibert. Je vais, en deux mots, lever les difficultés que vous mettez en avant.

Commencez par faire établir vos états par compagnie, nominativement. Remplissez les cases des présents à Vannes. Envoyez des officiers et sous-officiers intelligents dans les cantonnements, qui continueront l'opération...

Vos finances étant en règle d'après les registres du Conseil d'administration, le relevé peut être fait dans l'intervalle des courses, et nous voilà au courant de la demande qu'on vous fait.

Si vous avez des observations à présenter, faites-les par écrit, et signées, soumises au général et aux représentants du peuple. Ils décideront...

Je vous engage donc à opérer sans le moindre délai à l'ordre reçu...

D'après le projet du général Canclaux, le 3e bataillon de Maine-et-Loire devait être amalgamé avec le 3e bataillon de Loir-et-Cher et un bataillon du 9e régiment d'infanterie. Le chef de ce dernier bataillon était un ancien officier nommé Cacheleu, entré au service en 1756, major en 1780 et lieutenant-colonel du 5 février 1792. Il écrivit plusieurs lettres à ses deux collègues pour connaître leur ancienneté et savoir à qui reviendrait le commandement de la demi-brigade. Duboys était le plus jeune des trois.

Digitized by Google

Cette déchéance lui parut si amère qu'il s'adressa directement au général Canclaux. Mais, à ce moment, le général perdit son commandement et toute son influence et ne put envoyer à Duboys que des encouragements. Il lui écrivit, le 24 octobre 1793 :

J'ai reçu votre lettre du 27 du mois dernier (18 octobre), au moment où les occupations les plus importantes de la guerre la plus active ne m'ont pas permis d'y répondre, et depuis vous avez su mon sort, comme la mesure générale adoptée par la Convention nationale m'a arraché au désir brûlant que j'avais encore de servir la République, à l'armée, à des frères d'armes dont, j'ose le dire, j'avais obtenu l'estime et la confiance, enfin au bonheur que je trouvais d'être utile à plusieurs et de récompenser leurs mérites.

A ce titre, citoyen, vous y aviez bien des droits ; je puis vous le répéter avec le regret de n'avoir rien fait pour vous. Les occasions m'ont manqué, ou pour mieux dire il m'en a échappé une qui m'eût entièrement acquitté envers vous. Je ne veux point exciter vos regrets mais seulement, s'il était nécessaire, votre zèle et votre ardeur. Car, tôt ou tard, ils sont récompensés et un avancement un peu retardé n'en est souvent que plus sûr. D'ailleurs, vous restez à votre place, et la loi sur l'amalgame est loin de vous rejeter. Prenez donc patience.

Je serai charmé d'être instruit de votre sort et je m'y intéresserai toujours très vivement. Je le dis à un bon patriote, à un bon républicain, à un ami, à un frère qui peut, qui doit compter sur tous mes sentiments.

Salut et fraternité. — CANCLAUX.

Léchelle, successeur de Canclaux, n'était pas partisan de l'amalgame. Il aurait même préféré n'avoir aucune troupe de ligne dans son armée. On entrait d'ailleurs dans la période la plus active de la guerre de Vendée et on n'avait pas le temps de songer à des réformes. Les projets d'amalgame furent ajournés. On y revint dans les premiers mois de 1794, et le représentant du peuple Dubois de Crancé fut chargé d'opérer l'amalgame dans les armées de l'Ouest.

Duboys lui écrivit au mois de mars 1794 :

Digitized by Google

Je viens d'apprendre que tu étais arrivé à Rennes pour mettre à exécution, dans l'armée des côtes de Brest, la loi sur l'amalgame. Je désirerais bien savoir si tu tiendras au projet arrêté au mois d'août par le général Canclaux pour la formation des demi-brigades et si le 3e bataillon de Maine-et-Loire, que je commande, sera, comme je l'ai toujours cru, amalgamé avec le 2e bataillon du 9e régiment et le 3e de Loir-et-Cher.

Comme il est indispensable de réunir les bataillons pour les former en demi-brigades, je crois devoir te prévenir qu'un détachement de cent hommes du bataillon de Maine-et-Loire est dans ce moment à Rennes et un autre de pareil nombre à Concarneau. Partie de la compagnie des canonniers est à Dinan et celle des grenadiers fait partie du 2e bataillon de ce nom à l'armée des côtes de Brest.

Cette séparation nuit infiniment à la bonne discipline et retarde les travaux auxquels j'avais mis la première main pour préparer l'amalgame. Je te prie de leur donner l'ordre de se réunir au drapeau.

Je m'étais occupé de dresser tous les états que je jugeais nécessaires pour la formation en demi-brigades. Mais Botta, chef de la 17e, vient de me dire que ton projet n'était pas d'amalgamer comme cela l'a été projeté, de manière à tirer et à former chaque compagnie d'un tiers des hommes de chaque bataillon, mais de faire suivre le capitaine par la compagnie. Je voudrais bien connaître sur cela tes intentions pour m'y conformer et hâter la besogne autant qu'il est en moi...

D'après son attitude passée, cet empressement de Duboys serait inexplicable, si nous ne connaissions son arrière-pensée. Il était alors dénoncé comme suspect, et ce n'était pas l'heure de se faire mal noter par un représentant du peuple très influent. La suite de sa lettre exposait, sans transition, la persécution politique dont il était victime et il terminait en réclamant l'appui de Dubois de Crancé. L'affaire de l'amalgame n'était qu'une entrée en matière et un habile prétexte de se ménager un protecteur.

Vers la fin du mois de mai 1794, on annonça la venue de Dubois de Crancé à Belle-Isle et ce fut l'occasion de grands travaux de comptabilité; mais il ajourna sa visite. On l'at-

Digitized by Google

tendait encore à Saint-Malo au commencement d'août et il y n'y vint pas davantage. Bref, l'amalgame du 3e bataillon de Maine-et-Loire fut retardé jusqu'au mois d'octobre 1796. Duboys avait apporté sa part aux résistances qui ont entravé si longtemps l'exécution de cette mesure.

Dans ces préoccupations d'avancement, et surtout dans le feu des passions politiques, s'écoulèrent les six mois de séjour à Belle-Isle. Au mois de mars, la garnison avait été renforcée par le 110e régiment d'infanterie et le bataillon des volontaires du Bec d'Ambez. « On avait eu assez de plaisir, écrit un volontaire, jusqu'au moment où la garnison a été portée au complet de cinq mille hommes. C'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour défendre l'île et en consommer les provisions. » Il fallut bivouaquer et payer les denrées à des prix excessifs. Le service de garde devenait monotone ; Duboys s'entendait mal avec l'adjudant-général Vatan ; les esprits s'aigrissaient, et le bataillon était divisé contre lui-même. L'ordre de départ fut reçu avec joie.

... Des bataillons de l'armée du Nord étant arrivés à Belle-Isle, le 9 du mois dernier (27 juin 1794), pour nous remplacer, écrit le lieutenant Jubin, nous nous embarquâmes le soir à bord d'un brick... Nous abordâmes sur le midi au Port-Liberté où nous désirions tous rester. On n'avait point oublié notre premier séjour, et on était flatté de nous posséder.

Mais notre joie fut de courte durée, car nous reçûmes, dans la nuit du 12 au 13 (30 juin au 1er juillet), l'ordre de partir de suite pour Lamballe, ce qui fut exécuté.

Notre voyage fut assez agréable malgré les grandes chaleurs. Nous sortions d'une île où il n'y a, pour ainsi dire, ni arbres, ni verdure. En route, au contraire, nous traversions des campagnes chargées d'arbres et couvertes d'abondantes moissons. Le contraste était frappant ; aussi, de ce côté, ne regrettons-nous pas Belle-Isle.

Nous vîmes, en passant, Pontivy et Moncontour, deux petites villes de la ci-devant Bretagne... A Moncontour, je visitai le château qui appartient à un ci-devant appelé Geslin de Tremor-

Digitized by Google

gat. Il nous fit voir sa maison, nous accompagna dans ses jardins et nous fit parcourir une jolie habitation bien faite pour contribuer au bonheur du maître.

Je ne vous dirai rien de Lamballe ; c'est une ville qui n'a rien de remarquable et où nous ne sommes restés que trois jours. Nous en sommes partis le 21 messidor (9 juillet) pour venir à Port-Solidor, appelé autrefois Saint-Servan, près Saint-Malo. Il fallut passer par Dinan où je vis beaucoup d'anglais prisonniers et d'assez belles promenades plantées tout autour de la ville. Le séjour en est, dit-on, fort agréable...

A lire le récit de cette promenade à travers la Bretagne, on ne se douterait pas que cette province était alors désolée par les chouans. Certains mémoires et presque tous les rapports officiels présentent cette région et cette époque sous un aspect tragique ; nous ne trouvons rien de semblable dans la correspondance des volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire. En réalité, on ne sait rien de très précis sur les débuts de la chouannerie en 1793, sur son développement de 1795 à 1800 et sur les prises d'armes de 1807, 1809 et 1813. Il est incroyable qu'on possède si peu de documents et de mémoires touchant cette époque récente et une région qui fut pendant vingt ans rebelle au pouvoir, réfractaire à l'impôt, insoumise au recrutement. Il est curieux de constater que l'empereur Napoléon, maître d'une partie de l'Europe et en apparence si puissant, n'était pas obéi dans plusieurs cantons, au cœur même de la France, et cette intéressante période de notre vie nationale a toujours été négligée, tandis qu'on a épuisé, jusqu'aux détails, l'histoire des conquêtes et l'existence privée de l'empereur et de son entourage.

Après la bataille de Savenay, l'armée républicaine fut de nouveau partagée en armée de l'Ouest, aux ordres de Turreau et en armée des Côtes de Brest, commandée par Rossignol. Turreau se chargea du pays au sud de la Loire et Rossignol des départements de la Bretagne. Il établit à

Digitized by Google

Rennes son quartier-général et porta d'abord toute son attention sur la défense des côtes.

On signalait à Jersey et Guernesey un rassemblement de huit mille hommes de troupes anglaises, six mille émigrés et soixante-six vaisseaux [1]. On renforça aussitôt les garnisons de tous les ports et on établit un cordon de surveillance sur les côtes. Puis on projeta de répondre aux menaces de l'ennemi par des menaces analogues, et on commença les préparatifs d'une expédition maritime.

Dans la pensée du gouvernement , il s'agissait d'un projet de longue haleine. « Il est à remarquer, disait Carnot, dans un rapport du 30 janvier 1794, au sujet de cette descente en Angleterre, que lors même qu'elle ne pourrait pas s'exécuter cette année, les seuls préparatifs tiendraient en échec toutes les forces navales anglaises pendant la campagne et les empêcheraient de rien tenter de considérable ailleurs. Cet appareil forcerait les Anglais à tenir une armée considérable sur pied, ce qui met leur constitution dans un grand danger, ensuite leurs finances, et les empêche de porter des secours dans les Pays-Bas. Il est donc essentiel de pousser les préparatifs avec toute la vigueur possible et de se tenir en mesure de l'exécuter à la première occasion... [2] ».

Saint-Malo fut choisi comme base d'opérations. Vingt-et-un mille hommes s'y trouvaient réunis, à la fin du mois de février 1794, en deux divisions sous les ordres du général Moulin. Le public croyait l'expédition imminente.

Le lieutenant Leseyeux, détaché à Dinan, écrivait, le 3 mars 1794, à ses camarades de Belle-Isle :

... Il paraît, d'après tous les préparatifs que l'on fait à Port-Malo, que toutes les troupes qui sont dans ces parages-ci vont

[1] Rapport de Cadène, chef de brigade à Saint-Malo, au Ministre de la Guerre, 7 janvier 1794.

[2] *Système général des opérations militaires de la campagne prochaine*, par Carnot, membre du Comité de Salut public, 30 janvier 1794.

Digitized by Google

s'embarquer. Elles se montent à environ vingt-mille hommes. Les représentants du peuple Ruamps, Billaud-Varenne, François et autres doivent aussi s'embarquer, dit-on, et vive la République ! nous irons boire du punch à Londres...

Le chef de bataillon Verger-Dubareau, encore mieux placé pour voir les choses, écrivait le 10 mars à Duboys :

... Depuis environ quarante jours je suis à Port-Malo... Je suis, comme tu le présumes, de l'expédition projetée et j'ai carte blanche pour le complet du bataillon de grenadiers que je commande et que sûrement je commanderai jusqu'à sa dissolution...

On fait ici de grands préparatifs pour l'expédition. Tous les jours on embarque canons, bombes, boulets, obus et jusqu'à des fascines et gabions. Je crois que les vivres vont manquer et que c'est ce qui retarde la fête; oui la fête, mon ami, et j'y danserai, mon ami, j'y danserai.

Nous avons à Port-Malo cinq représentants du peuple : Le Carpentier, Rheumme, Billaud de Varennes, François et Lavallée [1] et vingt à vingt-cinq officiers généraux dont partie me sont inconnus...

Ainsi les préparatifs donnaient l'illusion d'une descente imminente, et c'était justement ce que voulait le Comité de Salut public. Mais, en revanche, la concentration de vingt mille hommes à Saint-Malo et la garde des côtes avaient affaibli toutes les garnisons dans l'intérieur de la Bretagne. Rossignol rendait compte au Comité du Salut public, le 25 février 1794, qu'il avait épuisé tous ses moyens pour former les deux divisions nécessaires à l'expédition maritime et qu'il avait dégarni presque tous ses cantonnements.

Alors la chouannerie put se développer librement. Des

[1] Les noms cités dans ces deux lettres sont plus ou moins défigurés. Il s'agit de : Pierre-Charles de Ruamps, Billaud-Varenne, François, devenu sous l'Empire comte de Neufchâteau, Le Carpentier, Romme, Esnue de Lavallée, tous députés à la Convention et envoyés en mission dans les départements de l'Ouest.

Digitized by Google

rapports alarmants affluèrent de toutes parts. Les généraux Cambray, Vimeux et Avril montrèrent la Loire-Inférieure et le Morbihan en pleine insurrection, depuis Nantes jusqu'à Vannes.

Le général Beaufort [1], à Vitré ; le commandant Moynault, à Alençon; l'adjudant-général Savary, à Châteaubriant; le général Chabot, à Laval ; les autorités civiles du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et de l'Orne rendaient compte que des bandes de brigands surgissaient de tous côtés.

En regardant de près, on s'aperçoit que la nouvelle révolte du Morbihan était provoquée, comme les deux précédentes et aux mêmes dates, par la réquisition des recrues.

Le lieutenant Paimparé écrit, le 17 mars 1794, à Duboys :

Nous sommes arrivés à Lorient, aujourd'hui, à 11 heures du matin. Nous apprimes, en arrivant, que le général (Canuel) était parti deux heures auparavant pour Vannes où il y avait du trouble.

La première réquisition de toutes les communes du Morbihan s'est soulevée en même temps et s'est portée à de grands excès. Ils ont égorgé plusieurs personnes, entre autres le citoyen Vilmain, résidant à sa campagne, près Auray. Plusieurs membres du district de Josselin ont été égorgés ; un garde de forêt a été également égorgé ; tous les membres d'une municipalité, dont j'ignore le nom, ont été égorgés. La troupe a attaqué les rebelles et de suite les a mis en fuite. Quatre-vingts au moins ont été tués, vingt ou vingt-cinq ont été faits prisonniers et fusillés à Vannes le lendemain. Cet exemple les a fait rentrer dans l'ordre parce qu'ils ont vu beaucoup de troupes. Les troupes de Lorient, du Port-Liberté et la garde nationale de Lorient sont à leurs trousses et ne feront de quartier que lorsqu'ils ne trouveront plus de mutins... [2].

[1] Jean-Baptiste Beaufort, mort en 1825, général de division, officier de la Légion d'honneur, et sous le nom de Beaufort de Thorigny.

[2] Il est intéressant de comparer cette lettre avec les rapports officiels du général Canuel et de l'Administration du Morbihan au Comité de Salut public, les 14 et 15 mars 1794. *Guerres des Vendéens...*, III, 342, 343.

Digitized by Google

Quant aux bandes de brigands, elles se réduisaient à quelques centaines de Vendéens restés dans la région pendant l'exode de la grande armée catholique sur la rive droite de la Loire, et à quelques milliers de mécontents, émigrés rentrés, prêtres insermentés, et surtout déserteurs et conscrits réfractaires.

Ces pauvres gens ne songeaient qu'à se cacher pour sauver leurs vies, et les paysans les y aidaient de tout leur pouvoir. Mais les petits bourgeois des villes et des campagnes furent pour eux d'impitoyables ennemis. Cette classe sociale, enrichie en quelques mois des biens des émigrés, des aristocrates et du clergé, se montra féroce envers ceux qu'elle avait dépouillés.

« C'est particulièrement dans cette classe que les Vendéens trouvaient leurs ennemis les plus acharnés ; ils remplissaient les districts et les municipalités, disposaient des troupes cantonnées dans les bourgs et dans les villes et les tenaient sans cesse en mouvement, ne s'occupant que d'attraper des fugitifs auxquels ils ne faisaient jamais de quartier. Poursuivis sans relâche, ces malheureux sentirent bientôt qu'ils ne devaient chercher leur salut que dans leur courage. Jusqu'alors ils avaient vécu isolés ; la nuit favorisa leurs communications. Peu à peu ils se réunirent en petites bandes qu'ils grossirent de réquisitionnaires appelés aux frontières... Tous se joignirent à ces bandes qui furent bientôt assez fortes pour contraindre les républicains à ne quitter leurs cantonnements qu'avec de fortes colonnes » [1].

Au début de l'année 1794, ces premiers chouans n'étaient pas bien redoutables ; ils manquaient d'armes et d'organisation. Mais ils connaissaient admirablement le pays, circulaient jour et nuit et avec une telle rapidité qu'on mettait sur le compte de plusieurs bandes les exploits d'une seule. Ils attaquaient sur les grandes routes les voyageurs, les dili-

[1] *Mémoires du général d'Andigné*, I, 157.

Digitized by Google

gences et les convois et, quand ils entraient dans les bourgs, usant de représailles envers leurs pires ennemis, ils maltraitaient et rançonnaient sans merci les acquéreurs de biens nationaux, les maires, les agents du gouvernement et du fisc. Les patriotes de marque n'osèrent plus s'aventurer dans les campagnes. Bientôt ils ne furent plus en sûreté dans les villages et ils se réfugièrent dans les villes, sous la protection des garnisons. Là, ils racontaient que les campagnes étaient en pleine révolte. Exagérant le nombre, la puissance et les méfaits des chouans, ils rédigeaient des rapports alarmants et réclamaient des expéditions militaires. Il y allait, disaient-ils, de l'existence même de la République. L'expédition avait lieu ; elle échouait contre des ennemis insaisissables, cachés dans les bois, tapis dans les blés et secrètement soutenus par tous les paysans.

Rapports des autorités civiles et comptes rendus des commandants militaires arrivaient à Rossignol, qui ne savait auquel entendre, ses troupes étant immobilisées, par ordre supérieur, au camp de Saint-Malo et dans les autres ports. Le brigandage n'étant pas réprimé s'aggrava ; on craignit un soulèvement général et « une nouvelle Vendée ». Le Comité de Salut public décida enfin de prélever des troupes sur le corps d'embarquement [1].

Le 25 mars 1794, Kléber partit avec deux mille cinq cents hommes pour la région de Vitré ; cinq mille cinq cents furent envoyés en Morbihan ; autant à Brest et quinze cents à Rennes. Il ne resta que six mille hommes au camp de Saint-Malo.

S'il est vrai que la chouannerie prenait à Londres son mot d'ordre, c'était un succès pour le comte de Puisaye et ses mystérieux agents de faire ajourner l'expédition maritime et d'immobiliser vis-à-vis d'une armée de chouans, qui n'existait pas, les troupes destinées à une invasion de l'Angleterre.

[1] Arrêté du Comité de Salut public, 21 mars 1794.

Digitized by Google

Les généraux envoyés contre les chouans agirent chacun à leur idée, soit par des colonnes mobiles, soit par la disposition des cantonnements, mais aucun ne réussit à pacifier le pays. Rossignol laissait faire.

Le Comité de Salut public lui répétait sans cesse de continuer les préparatifs de l'expédition maritime, et lui ordonnait en même temps de faire marcher les deux tiers de son armée contre les chouans. Autant lui dire qu'on le sacrifiait, lui et ses troupes, à des diversions dont il n'entrevoyait aucune gloire, mais beaucoup d'ennuis à retirer. Pour remplir ce rôle ingrat, il aurait fallu un général rempli d'abnégation et d'esprit militaire, au lieu d'un intrigant parvenu comme Rossignol. D'ailleurs il était souffrant et compromis dans les affaires politiques. Il tomba avec les Hébertistes et un arrêté du Comité de Salut public, en date du 27 avril 1794, le releva de son commandement. Le général Moulin le remplaça.

Moulin reçut les mêmes instructions qu'on avait données à Rossignol. La chasse aux chouans continua, sans amener de meilleurs résultats qu'auparavant, si l'on juge par les rapports du temps. Quant aux démonstrations maritimes, Moulin eut une idée : « Je propose, écrivait-il, le 5 juillet 1794, au Comité du Salut public, d'employer une ruse de guerre en établissant, sur la côte de Saint-Malo, un camp propre à contenir vingt-cinq mille hommes, dans lequel on ne ferait passer que des détachements, ce qui fixerait l'attention des Anglais ; et au moment de l'expédition on y ferait amener rapidement les troupes ».

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire participa à cette figuration. Il arriva le 11 juillet à Saint-Servan et fut passé en revue, à grand fracas, le 13 juillet, par le général Danican.

... Nous avons séjourné dix jours à Solidor (Saint-Servan), écrit le lieutenant Jubin. Cette ville n'est séparée de Port-Malo que par les deux ports qui se confondent et que je pourrais comparer à notre ville d'Angers, traversée par la rivière. C'est

Digitized by Google

un spectacle bien curieux et bien étonnant de voir ces deux ports où l'on aperçoit, deux fois dans le même jour, les hommes, les chevaux, les voitures et les vaisseaux fouler le sable fin que la mer couvre et découvre tour à tour.

Imaginez une rade contenant environ trois cents voiles, frégates, bricks, vaisseaux de transport, chaloupes, canonnières, bateaux plats, enfin tout ce qu'il faut pour faire une descente en Angleterre. Les uns assurent que l'expédition est décidée ; d'autres soutiennent qu'elle n'aura pas lieu. Je pense assez comme ces derniers...

Après dix jours d'exhibition à Saint-Servan, on fit passer le bataillon au camp de Paramé. Les tentes étaient disposées, bien en vue du large et des lorgnettes des croiseurs anglais, sur l'immense grève en demi-cercle qui relie Saint-Malo à Paramé. « Six mille hommes, écrit Jubin, sont couchés sous la toile. » Chaque bataillon qui arrivait au camp s'installait bruyamment, spectacle offert aux curieux et aux espions anglais.

L'adjudant-général Scherb en réglait ainsi le cérémonial pour le 3e bataillon de Maine-et-Loire. Il écrivait à Duboys, le 18 juillet :

L'opération pour camper ton bataillon, citoyen commandant, prendra du temps. Tu voudras bien dire à ton quartier-maître et fourriers, qui seront munis de fanions, fichets et cordages, de se rendre sur le terrain qui touche celui déjà occupé par le 9e régiment, près du fort de Lavarde, à 11 heures précises. Ils y attendront l'officier d'état-major qui les instruira sur ce qu'ils auront à faire.

Quand le camp sera dressé et tous les effets de campement rendus et distribués sur le terrain, tu te feras avertir par ton quartier-maître ou celui que tu jugeras à propos, pour te rendre au camp avec la troupe que tu commandes. Les tentes seront dressées à la fois par un roulement assez long et qui donnera le temps aux hommes désignés pour dresser les tentes, afin que, sur le coup de baguette, le camp puisse se former de suite...

Le bataillon resta au camp de Paramé, sans rien faire, depuis le 19 juillet jusqu'au 15 août 1794. Le départ des

Digitized by Google

figurants se faisait avec autant de mystère que leur arrivée avec éclat. Le bataillon partit dans la nuit du 15 au 16 août pour cantonner à Dol.

Le capitaine Chantelou, resté avec le dépôt au camp de Paramé, écrivait, le 24 août 1794, à Duboys :

...Depuis notre départ, il est parti du camp trois bataillons dans notre demi-brigade. Nous ne sommes plus que des dépôts et, cependant, nous faisons le service comme si tout le monde était là ; à peine peuvent-ils se relever. Le général m'a dit ce matin qu'il arrivait un bataillon le 7 ou le 8 (septembre) et qu'alors il me ferait partir...

Le séjour du bataillon à Dol fournira quelques indications sur les guerres de la chouannerie.

L'expérience avait montré que le système des cantonnements inauguré par Kléber dans la région la plus active de la chouannerie, celle de Vitré et Fougères, avait donné d'assez bons résultats. « Des cantonnements distribués avec art et intelligence, disait ce général, une force sans cesse agissante, des patrouilles fréquentes et nombreuses, un désarmement complet, des perquisitions simultanées, des attaques dirigées avec un grand ensemble sont les dispositions que j'ai employées, jusqu'ici, avec succès et qui peuvent seules finir cette malheureuse guerre [1]. » Duboys appliqua ce système dans le district de Dol.

Sauf la compagnie des grenadiers, détachée à Segré, il disposait de tout son bataillon.

La 3e compagnie, commandée par le capitaine Couscher, fut détachée à Saint-Etienne-en-Coglès.

...Je suis arrivé cette nuit à Saint-Étienne, écrit Couscher le 18 août 1794. L'endroit n'est pas beau. L'église, la ci-devant cure, la maison du sacristain et celle de la servante, voilà le bourg. Ma compagnie, au moyen des dix-neuf hommes que j'ai laissés à Antrain, n'est forte que de trente-et-un hommes, y compris les officiers et sous-officiers. Le reste me serait bien utile

[1] Rapport de Kléber à Rossignol, 16 avril 1794.

Digitized by Google

ici, à cause des différents détachements que nous serons obligés de fournir, surtout dans cet instant où l'on va faire payer l'impôt...

Couscher réclamait ensuite des cartouches — on lui en envoya mille — et surtout des souliers et des vêtements.

...Les courses fréquentes que nous sommes obligés de faire, écrivait-il, rendent les besoins de ma compagnie plus forts que ceux des autres... Les hommes font des courses journellement, et souvent la nuit, au travers des buissons. Ils se blessent continuellement, n'ayant point de chaussures ; plusieurs même vont être obligés de ne point faire de service pour cette même cause.

Le 14 septembre, la 3e compagnie fut relevée par la 5e, commandée par le capitaine Lavigne. Les hommes, au dire de Couscher, étaient exténués et avaient grand besoin de repos. Ils n'avaient jamais vu de chouans.

Cependant ceux qu'on appelait chouans étaient là, autour d'eux. Mêlés aux autres paysans, dont il était impossible de les distinguer, ils guettaient sans cesse l'occasion d'un coup de main. Ils crurent la trouver au départ de Couscher et surprendre la nouvelle garnison.

...La 3e compagnie est partie, écrit le capitaine Lavigne. A minuit et demi, le même soir, nous avons eu une alerte. Les chouans, ayant entendu le départ de la 3e compagnie, croyaient qu'il ne restait que les habitants. Ils étaient cinq ou six et étaient peut-être davantage au loin. Les six dont je parle sont venus par trois côtés du bourg et, précisément, il y avait des sentinelles volontaires, car je les place toujours à l'avance. La sentinelle entendit du bruit dans une haie auprès de laquelle elle avait été cent fois. Elle ne pouvait les voir, vu l'obscurité qu'il faisait. Elle crie : « Qui vit ! » deux fois. Rien. Elle tire son coup de fusil et recharge et ne bouge de son poste. Nous sommes sur pieds, mais les scélérats avaient pris la fuite après avoir tiré deux coups de fusil.

Un autre était à tâtons, venant derrière une autre sentinelle qui faisait les cent pas. La sentinelle, qui était encore un volon-

Digitized by Google

taire, se détournant pour revenir sur ses pas, ne fut jamais plus étonnée que de voir un autre convive auprès d'elle. Elle lui lâcha un coup de fusil et, malheureusement, n'attrapa rien.

Un autre vint tirer sur un de mes factionnaires d'avancée. Son fusil ne fit feu que du bassinet. La sentinelle dirige son fusil dans l'endroit où elle venait de voir le feu et lâcha son coup de fusil, ce qui mit en fuite son lâche ennemi.

Depuis ce temps, nous sommes tranquilles. Je vais faire faire des sorties et faire fouiller les environs de mon cantonnement...

Lavigne ne découvrit jamais les auteurs de ce coup de main. Il resta ensuite deux mois à Saint-Etienne-en-Coglès sans rencontrer un seul chouan.

La 6e compagnie, commandée par Gauchais, fut détachée à Antrain, Les volontaires étaient logés chez l'habitant. Le service est rude, mais, dit Gauchais, « nous sommes ici dans un petit paradis. Les citoyens sont bien affables. Si cela continue, nous nous divertirons comme des dieux ». Il se plut tellement à Antrain qu'au moment de sa relève par une autre compagnie, il trouva de bons prétextes pour rester. Quant aux chouans, pendant trois mois on en vit deux « qui demandaient des cartouches aux volontaires, offrant de les payer ce qu'ils voudraient. »

Le bataillon fournit encore deux petits détachements, d'une demi-compagnie chacun, à Saint-Ouen-de-la-Rouërie et à Tremblay.

En ordonnant, le 17 octobre 1794, l'envoi de ces deux détachements, le représentant du peuple Boursault le motivait ainsi :

Au reçu du présent ordre, le citoyen commandant la force armée à Antrain portera vingt hommes à Ouen et vingt à Tremblay ; ils y seront cantonnés.

Le chef de ce détachement se concertera avec le chef de la garde nationale pour chasser et poursuivre les chouans qui en désolent les environs. Je te répète qu'il faut que ce cantonnement et celui qui est sous tes ordres à Antrain ne soient pas seulement stationnés. Il faut qu'ils agissent sans cesse et que leurs mouve-

Digitized by Google

ments combinés ne donnent aucun repos aux détestables ennemis que tu es chargé de combattre. Je te rends responsable des malheurs qui pourraient arriver par ta négligence.

Salut et fraternité.

Or, les chouans signalés par Boursault furent toujours invisibles. L'officier commandant le détachement de Saint-Ouen-de-la-Rouërie, après un mois passé en courses et en perquisitions, écrivait, le 23 novembre à Duboys :

...Ouen est le plus foutu vilain trou qu'il soit possible de voir. Si j'étais bigot, je croirais, à la fin de mes jours, aller droit en paradis, car je fais bien mon purgatoire ici. J'offrirais à Jésus-Christ, ainsi qu'à ses saints, mes peines et mon ennui. Mais, ce qui vaut mieux, je l'offre à la République...

On dit que nous allons le mois suivant à Antrain... Si cela est, je vais à Saint-Étienne à la fin de ce mois-ci. Je serai à peu près aussi bien foutu qu'à mon Ouen. J'aurai cependant, peut-être, l'avantage de voir les chouans...

Ces détails sur la guerre des chouans ont leur intérêt, car Antrain, Tremblay, Saint-Ouen-de-la-Rouërie et Saint-Étienne-en-Coglès sont aux portes de Fougères, que les rapports officiels du temps présentent comme un des pires repaires de la chouannerie et le domaine de Boisguy, l'un de ses chefs les plus actifs.

Le reste du bataillon, d'un effectif d'environ trois cents hommes, avec Duboys, était à Dol. Il recevait directement les ordres du général en chef de l'armée des Côtes de Brest et du général Chabot, puis du général Rey, commandant la 1re division de cette armée.

Ces ordres se résumaient à assurer la circulation sur les routes, à fournir des escortes aux convois, aux diligences et aux courriers, à escorter les prisonniers, à désarmer les campagnes.

Dol est un carrefour important et la proximité du camp de Saint-Malo décuplait l'animation des routes et la circulation des convois. Par Dol passaient aussi les prisonniers anglais

Digitized by Google

qu'on expédiait vers l'intérieur, la chaîne des galériens en route pour Brest, les représentants du peuple en tournée, que le relai obligeait de s'arrêter et qui faisaient leur nuit à l'auberge de « l'Image ». Pour tous, il fallait des escortes et des gardes. Le bataillon en fournit jusqu'à six le même jour. Ces escortes allaient au cantonnement voisin, couchaient et revenaient le lendemain. Dans ces nombreuses allées et venues, jamais une seule ne fut attaquée par des chouans.

La sécurité de Dol était assurée par des patrouilles et six corps de garde permanents jour et nuit. Le service revenait, pour les volontaires, de deux jours l'un. Dans les premières semaines, ce luxe de précautions paraissait naturel, car on croyait voir des chouans partout et le moindre incident prenait des proportions énormes. La conspiration découverte à Dinan nous donnera un exemple des exagérations auxquelles on se livrait [1].

Le 28 août 1794, un poste de Dinan arrêta un individu qui portait, cousue dans son habit, toute la correspondance des chefs chouans. On apprit ainsi que les armées catholiques et royales avaient pour général en chef le comte Joseph de Puisaye et six commandants principaux ; qu'il existait un état-major, un Conseil militaire et un Comité central administratif ; que ces autorités correspondaient régulièrement avec les Anglais ; que le bureau de cette correspondance était à Saint-Colomb, près Saint-Malo ; que le Comité central allait s'installer dans la commune d'Yrodouër, près Bécherel ; que les Anglais devaient débarquer le 6 septembre sur la côte de Saint-Cast, d'intelligence avec les habitants et la garnison du fort des Rosseliers, et qu'un soulèvement général éclaterait le même jour dans toute la Bretagne et la Normandie.

Il était invraisemblable que les chefs chouans eussent

[1] Voir le rapport, en date du 13 septembre 1794, de l'Administration de Dinan au Comité de Salut public.

Digitized by Google

rédigé, dans une forme compréhensible au premier venu, un résumé si clair et si précis de leur organisation et de leurs plans et qu'ils aient ensuite confié des documents de cette importance à un individu assez maladroit pour se fourvoyer dans une place forte et se faire arrêter par un poste. Les conspirateurs ont d'autres moyens d'entente. La facilité avec laquelle s'était opérée une telle capture devait provoquer des soupçons sur l'authenticité et la provenance des documents. Mais, plus les faits étaient merveilleux, plus ils trouvaient de créance. Les imaginations prirent feu.

L'adjudant général Bellet écrivit, le 5 septembre, à Duboys :

...La troupe ne saurait exercer une trop grande activité militaire dans ces circonstances critiques, pour déjouer les trames ourdies par les brigands de l'intérieur. Nous tenons, heureusement, à Port-Malo, le fil des intrigues de ces conspirateurs. Tout nous confirme qu'il existe des projets affreux et qu'il nous est indispensable de nous tenir bien sur nos gardes...

Je te prie de m'informer des moindres troubles qu'il pourrait y avoir dans ton cantonnement...

Les municipaux de Dol, avisés par leurs collègues de Dinan de l'existence du complot, invitèrent Duboys, le 5 septembre, « à passer sur-le-champ à l'Administration pour concerter des mesures secrètes et de sûreté générale », et Duboys, s'étant rendu à l'appel, reçut la communication suivante :

La municipalité de Dol, en permanence, au commandant de la force armée à Dol.

L'administration de district nous informe positivement, citoyen, par sa lettre du 17 courant (3 septembre 1794), que « les ennemis de l'intérieur et des émigrés déjà rentrés en France favorisent sur les côtes de la ci-devant Bretagne une descente prochaine d'émigrés et d'Anglais ; que leur desssin est de n'épargner personne, de tout tuer et massacrer dans notre ci-devant province ; qu'heureusement leur noir complot est découvert et parfaitement connu par la saisie de leurs papiers...

Digitized by Google

Tu vois comme nous, citoyen, que nous sommes encore menacés. Serrons-nous donc de près ; soyons unis ; mettons tout en œuvre pour parer le coup et déjouer les sourdes menées de l'aristocratie, qui semblerait encore lever la tête.

Voici les mesures de sûreté que le Conseil général de la commune adopta hier à ce sujet :

Il maintint sa permanence ;

Arrêta que la garde nationale serait remise en activité de service ;

Que les fusils qui sont dans les salles du Directoire et de la municipalité seront sur-le-champ réparés à la diligence de l'Administration du district, qui sera invité à fournir des cartouches et pierres à fusils pour armer les citoyens ;

Que, tous les soirs, entre 8 et 9 heures, il sera fait des visites chez tous les aubergistes, logeurs et cabaretiers ;

Que, tous les soirs aussi, il sera fait des rondes, non seulement dans la cité, mais même dans la campagne de la commune, chemins de traverse et vicinaux ; que des gardes nationaux accompagneront ces rondes ; que toutes personnes inconnues, munies ou non de passeports, seront arrêtées et conduites à la municipalité, qui en référera aux autorités constituées si le cas l'exige ;

Qu'enfin il te serait écrit, ainsi qu'au commandant de la garde nationale, pour vous concerter à ce sujet.

Il est, comme toi, instruit de tout ceci. Concertez-vous donc l'un avec l'autre et prenez, pour la sûreté générale, toutes les mesures actives que demandent les circonstances.

Inutile de dire qu'aucun anglais ne parut et qu'aucune insurrection n'éclata le 6 septembre ni les jours suivants et qu'on en fut quitte pour la peur. Le complot découvert à Dinan était sans doute une machination d'un agent de Puisaye pour faire croire à l'existence des armées catholiques et royales de Bretagne.

Pour compléter ce tableau et se rendre compte de l'appoint qu'eût apporté à Duboys, pour la défense de Dol, la garde nationale de cette ville appelée aux armes le 3 septembre, nous citerons un rapport rédigé trois jours auparavant par le commandant de cette garde nationale :

Digitized by Google

...La garde nationale de Dol, disait-il, est composée de sans-culottes dont la majorité est actuellement employée à la récolte des moissons, et forte de quatre cents hommes ; c'est ce qui a engagé les corps administratifs à suspendre son activité...

Quant aux armes, elle n'en a point de disponibles, à quelques fusils de chasse près. Tu n'en seras pas surpris lorsque je t'aurai dit que, le 18 ventôse dernier (8 mars 1794), la municipalité, par ordre de Rossignol, fit porter à l'arsenal de Port-Malo cent cinquante-cinq fusils et cent quarante-quatre baïonnettes qui lui restaient, après l'invasion des brigands. J'ajoute plus de quatre-vingts fusils déposés au fort de Châteauneuf par une garde envoyée pour y déposer la poudre que nous avions, afin de soustraire le tout aux brigands. Ces fusils doivent être encore en ce fort, malgré les réclamations qui en ont été faites, ainsi que deux pièces de quatre et un caisson garni, fabriqué aux frais de la commune de Dol et restés à Dinan, par ordre du général Tribout.

Lors de la levée de trois cent mille hommes, cinquante jeunes gens, qui partirent volontairement, furent armés par la commune.

D'après ce tableau, tu peux juger de notre état de dénuement d'armes. Cependant, il m'a été fait plusieurs réquisitions pour fournir différents détachements et escortes et, pour y satisfaire, j'ai été obligé de requérir, sous ma responsabilité, soixante fusils des autorités constituées de Dol, qui me les ont confiés à ce titre. Je m'en suis servi pour armer ces différents détachements et faire monter la garde jusqu'à l'ouverture de la récolte.

Bientôt, le souvenir des grandes inquiétudes s'effaça. A force d'entendre parler des chouans et de n'en jamais voir [1], la municipalité de Dol se lassa de vivre sur le pied de guerre et de grever son budget. Le danger était chimérique et les impôts réels. Elle écrivit, le 17 novembre, à Duboys :

...La municipalité de Dol est la vraie interprète des sentiments de la Société populaire en vous observant que le nombre de

[1] Le général Hoche écrit au général Grigny, le 13 novembre 1794 : « ...Je commande deux armées qui occupent depuis la Somme jusqu'à la Loire... Je fais ce qu'on appelle la guerre aux chouans. Les drôles de gens ! on ne les voit jamais... »

Digitized by Google

six corps de garde dans notre petite place était trop conséquent. Vous savez comme nous que nos frères d'armes sont exténués de fatigues, puisqu'ils sont contraints de monter la garde de deux jours l'un, sans parler des détachements multipliés auxquels on les emploie. Le moyen de prolonger leurs services à la République c'est d'alléger leurs maux. Votre humanité nous est trop connue pour que nous doutions un instant que vous accéderez à la demande de la municipalité.

D'ailleurs, la pénurie de la chandelle et du bois à feu est d'autant plus grande que l'emploi que l'on en fait est plus multiplié. On brûle vingt-cinq chandelles tous les jours dans les différents corps de garde et l'on dépense vingt-et-une cordes de bois tous les mois, ce qui constitue la République dans des dépenses excessives et met la municipalité hors d'état de satisfaire à tout.

Tous ces motifs puissants vont sans doute vous porter à diminuer le nombre des corps de garde et le réduire à la stricte nécessité. Par là, vous soulagerez les braves militaires de la garnison et les habitants de la commune de Dol.

Cet aperçu sur la chouannerie dans le district de Dol s'appliquerait probablement à bien d'autres districts et ramènerait l'histoire de cette guerre à ses justes proportions.

Nos volontaires ont séjourné longtemps dans les paroisses où se serait déroulée la conjuration du marquis de la Rouërie. Quand ils étaient à Lamballe, à Plancoët, à Dinan, à Saint-Malo, comment n'auraient-ils pas entendu parler de ce fameux complot et des drames récents dont les châteaux de la Guyomarais et de la Fosse-Hingant venaient d'être les théâtres, si ces événements avaient eu la notoriété qu'on leur a prêtée depuis [1] ?

[1] Le château de la Guyomarais est situé entre Plancoët et Lamballe, près de la forêt de la Hunaudaie. Le marquis de la Rouërie y est mort dans la nuit du 29 au 30 janvier 1793. Enterré dans un bois voisin, il en fut exhumé, le 26 février suivant, dans des circonstances dramatiques. Le 3 mars, on déterrait dans le jardin du château de la Fosse-Hingant, à 8 kilomètres de Saint-Malo, un bocal en verre qui contenait les papiers du marquis. Vingt-sept personnes furent arrêtées

Digitized by Google

Ils avaient ensuite tenu garnison à Dol, Antrain, Saint-Étienne-en-Coglès, Tremblay et à Saint-Ouen-de-la-Rouërie même, berceau et foyer de la conjuration. Dans cette dernière commune se trouve le château de la Rouërie. Si tout le pays avait pris part au complot et si la chouannerie entière s'était réellement organisée au château de la Rouërie, peut-on croire qu'un an après, alors que tous les témoins vivaient encore, des patriotes curieux et bavards comme nos volontaires n'en auraient pas eu connaissance et n'y auraient fait aucune allusion dans une volumineuse correspondance où ils parlaient de tout et où toutes les causes profondes du soulèvement sont mentionnées. Ce silence est significatif. Il est probable que la célèbre conspiration bretonne du marquis de la Rouërie n'a pas dépassé le petit groupe de ses parents, amis, voisins et serviteurs immédiats, qu'elle fut un simple épisode de la chouannerie, sans grande influence au moment où il se produisit et qu'il est exagéré d'y voir l'origine et le signal des guerres civiles [1].

Bien d'autres légendes seraient détruites, tandis que des vérités méconnues jailliraient à la lumière par de minutieuses recherches sur l'histoire locale des districts de l'Ouest sous la Révolution.

et jugées devant le tribunal révolutionnaire de Paris ; douze furent exécutées le 18 juin 1793. (Voir : *Le marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne*, par G. Lenotre.)

[1] On lit dans *Le marquis de la Rouërie*, par G. Lenotre, page 284 : « ...Le 10 mars 1793, date fixée par la Rouërie pour le soulèvement des provinces bretonnes, les paysans, en maints endroits, avaient pris les armes... Soit que les affiliés à la conjuration voulussent obéir encore même à leur chef disparu, soit que l'impopulaire décret prescrivant une levée de 300.000 hommes décidât à la révolte les plus indifférents, tout s'embrasa en un seul jour, comme si l'âme ardente du marquis de la Rouërie eût encore présidé à cette explosion de colères. La mine qu'il avait chargée éclata tout d'un coup ; l'incendie s'alluma simultanément en Bretagne, dans le Maine, dans l'Anjou, en Vendée ; partout commandent les jeunes chefs que la Rouërie a groupés et instruits, partout les enrôlements s'opèrent suivant ses prescriptions, c'est sa tactique qu'on adopte... »

Digitized by Google

C'est ainsi qu'à Dol la crainte des chouans n'arrêtait pas le cours des plaisirs ordinaires. « Chaque décade, on se réunit le soir chez quelques patriotes, écrit un volontaire, et nous dansons. Décadi dernier, les femmes nous ont rendu un souper charmant, précédé et suivi d'un joli bal. »

Et un autre ajoutait :

...Nous vivons assez paisiblement ici. Ce n'est pas que nous soyions bien éloignés de messieurs les chouans ; nous n'en sommes pas à une journée de chemin et nous fournissons des détachements au milieu d'eux. Il faut que le nom de Mayenne-et-Loire leur en impose, car ils n'ont encore rien osé contre nous [1]. Notre contenance ferme et notre bonne discipline les forcent à rester tranquilles...

Dol est une petite ville entourée de marais que la mer occupait autrefois et que l'industrie des hommes a défrichés... La guerre la plus dure que nous ayions à faire dans ce pays, c'est la guerre aux maladies qui nous assiègent. Il faut, tous les jours, s'armer contre les fièvres, très communes dans le pays de Dol, à cause des immenses marais qui l'environnent. Les fruits, très beaux et très communs ici, sont très dangereux et font beaucoup de mal à ceux qui n'en mangent pas avec mesure... Plusieurs de mes camarades ont souffert de la fièvre... Duboys n'en a pas été exempt...

La ville n'a rien de remarquable. Les femmes y sont ordinairement sales, adonnées aux plaisirs et prenant force prises de tabac, ce qui diminue encore leurs agréments. Au reste, les habitants sont de la classe de ceux dont il n'y a ni bien ni mal à dire...

Nous sommes tous aussi habiles les uns que les autres à parler des affaires politiques et la mer est si orageuse qu'il est difficile d'assurer quel est le pilote qui conduira le vaisseau dans le port. Les grands événements qui ont eu lieu dans ces derniers mois détruisent toutes les prédictions et déroutent les prophètes modernes.

Sans nous occuper de l'avenir, sans trop nous arrêter à déterminer ce qui peut être, songeons à profiter des instants et disons comme le chantre philosophe : « Amis, nous n'avons qu'un temps à vivre. »

[1] La lettre est datée du 12 novembre 1794.

Digitized by Google

Le 23 novembre 1794, Duboys reçut l'ordre de quitter Dol et d'amener le bataillon à Nantes. La troupe se mit en marche le 24, en trois colonnes, passa par Hédé, Rennes, Châteaubriant et arriva le 28 novembre à Nantes, ayant parcouru quarante-deux lieues en cinq jours et traversé tout le pays des chouans, sans aucun incident.

Le bataillon ne faisait plus partie de l'armée des Côtes de Brest. Il passait à l'armée de l'Ouest et allait opérer, en Vendée, contre Stofflet et Charette.

De tous les documents sérieux qu'on possède sur la guerre de Vendée, il ressort que l'insurrection vendéenne devait finir avec l'année 1793. La campagne d'outre-Loire avait entièrement détruit la grande armée catholique; presque tous ses chefs étaient morts, la population était fatiguée de la guerre. Une politique bienveillante aurait amené en quelques mois la pacification du pays. Le général Turreau agit juste au rebours et entreprit « de détruire la Vendée par le fer et la flamme ». Alors se déroula la période la plus atroce de la guerre. Les colonnes incendiaires ont laissé dans le pays d'inoubliables souvenirs et l'impression en a été si vive que, de nos jours encore, certains jugent l'ensemble de la campagne d'après l'épisode du commandement de Turreau.

Le Comité de Salut public écouta enfin les réclamations de certains généraux, les rapports accablants de plusieurs représentants du peuple et les plaintes des municipalités. Turreau tomba sous la réprobation publique et fut relevé de son commandement par un arrêté du 13 mai 1794; sa sanglante dictature avait duré six mois.

Le général Vimeux, vieil officier venu dans l'Ouest avec la division de Mayence, reçut le commandement temporaire de l'armée et du territoire. On lui adjoint, pour chef d'état-major, un de ses amis, autre officier de la division de Mayence, le général de Bacharetie de Beaupuy. Sous ces chefs, tous deux bons militaires, humains et conciliants, la guerre changea de nature.

Digitized by Google

La Vendée et l'Anjou sont très riches en grains, en fourrages et en bestiaux. Mais, à force de détruire et de brûler depuis un an,et particulièrement depuis six mois, et la récolte de 1793 n'ayant été qu'à moitié faite, les réserves commençaient à s'épuiser. Les républicains en souffraient plus que les rebelles. Sous prétexte d'affamer quelques milliers d'intransigeants, on ruinait toute une population qui ne demandait qu'à travailler ; elle protesta vivement.

Or, la Convention nationale, sur un rapport de Carnot[1], venait de supprimer les ministres et le Conseil exécutif, et les avait remplacés par douze Commissions exécutives, dont une dite « de l'agriculture et des arts ». Cette Commission, d'après les rapports des autorités civiles de la Vendée, proposa au Comité de Salut public des mesures pour sauvegarder les propriétés et les récoltes. Le Comité de Salut public publia dans ce sens l'arrêté du 21 mai 1794 et chargea l'armée de son exécution.

Cette nouvelle ligne de conduite concordait avec les vues personnelles du général Vimeux. Il mit en œuvre tous les moyens de conciliation; mais la Vendée avait été trop maltraitée pour croire de suite à la bonne foi de ses ennemis. Les proclamations du gouvernement, de la Commission d'agriculture et des généraux ont moins fait pour pacifier ce pays que le retrait forcé des troupes républicaines. Pour soutenir la guerre contre la coalition étrangère, il fallut, à ce moment, retirer trente-six mille hommes à l'armée de l'Ouest et les envoyer aux frontières. L'effectif fut réduit à vingt-six mille neuf cent cinquante-quatre hommes, sur lesquels, disait le général Vimeux, « vous verrez encore des consommateurs, mais bien peu de combattants[2] ».

Cette nécessité de dégarnir la Vendée décida le Comité de

[1] 1er avril 1794.

[2] Rapport du général Vimeux au Comité de Salut public, 14 juin 1794.

Digitized by Google

Salut public à faire évacuer La Châtaigneraie, Mortagne et Saint-Florent. Cinq camps, l'un à Concourson, devant Doué, un à Bressuire, un devant Parthenay, un devant Luçon, un devant Les Sables, entourèrent le pays insurgé. Deux colonnes, fortes chacune de quatre mille hommes d'infanterie et deux cent cinquante cavaliers, devaient parcourir la région, en s'appuyant sur les camps. On ne conservait de garnisons permanentes que dans ces camps, dans les villes sur la Loire et sur la côte, et à Montaigu, pour assurer la communication entre Nantes, Niort et Les Sables [1].

Par ces dispositions, on abandonnait complètement la région entre la Loire et la Sèvre, et presqu'entièrement le pays entre la Sèvre et la côte.

Stofflet s'installa tranquillement dans la région de Cholet et y régna en maître. C'était le seul des grands chefs vendéens qui eût survécu à la guerre [2]. Avec le concours de l'abbé Bernier, il fit des règlements administratifs et des lois militaires, émit de la monnaie et gouverna réellement. Il partagea le pays en huit divisions militaires, chacune commandée par un chef et sous la surveillance administrative d'un inspecteur. Les paroisses étaient régies par des commissaires. Chaque chef de division devait entretenir près de lui une compagnie de cinquante chasseurs soldés, une escouade de douze cavaliers et quatre courriers par canton [3]. Bientôt l'existence ordinaire reprit son cours dans le pays administré par Stofflet. Les champs furent cultivés, les foires et marchés furent fréquentés et cette région vivait de

[1] Instructions du Comité de Salut public au général Vimeux, 13 mai 1794.

[2] Larochejaquelin, qui était aussi revenu de la campagne d'outre-Loire, fut tué, le 28 janvier 1794, dans un engagement près de Nuaillé.

[3] Voir le règlement et l'instruction militaires publiés par Stofflet, à la date du 28 juin 1794. On trouvera d'intéressants détails sur cette période peu connue de l'histoire dans l'étude : *Cholet sous la domination de Stofflet*, par Ch. Loyer (*Anjou historique*, 3e année).

Digitized by Google

sa vie propre, isolée du reste de la République, dont elle ne savait rien et qui ne savait rien d'elle. Cette situation dura près d'un an, depuis le mois de juin 1794 jusqu'au mois de mars 1795.

Le pays entre la Sèvre et la côte était le domaine de Charette. Ce général s'était toujours tenu sur une grande réserve vis-à-vis des chefs de la grande armée catholique ; il avait blâmé l'expédition d'outre-Loire et n'y avait pris aucune part. Le général Haxo, détaché contre lui pendant qu'on poursuivait les Vendéens en Bretagne, lui avait porté de rudes coups. Ce fut bien pire lorsque, la ruine de la grande armée catholique étant consommée, Charette parut le seul ennemi qui restât debout. Poursuivi sans relâche, ses meilleurs officiers disparus, son armée réduite parfois à quatre ou cinq cents hommes mourant de faim et exténués de fatigues, il aurait dû succomber. Il faut lire les mémoires de Lucas de la Championnière pour apprécier sans passion les fureurs auxquelles on se livra de part et d'autre.

Dans cette extrémité, Charette fut rejoindre Stofflet. Il le rencontra, le 17 mai 1794, à Chemillé. Marigny, convoqué à ce rendez-vous, y fut accusé et condamné à mort par le Conseil royaliste [1]. On convint de diviser le pays en trois armées : celle de Stofflet, ou du pays haut ; celle de Sapinaud, ou du centre, et celle de Charette, ou du Bas-Poitou. Puis on se sépara, après que Stofflet eut promis à Charette de lui porter secours.

Rentré dans son pays, Charette, à l'imitation de Stofflet, le partagea en onze divisions, nomma des Conseils de paroisses et des commissaires pour la répartition des vivres, et établit son quartier-général à la Bézillière, près de Legé.

Stofflet, comme il l'avait promis, arriva dans les premiers jours de juin à la Bézillière. Charette convoqua toutes ses

[1] La sentence fut exécutée deux mois plus tard, le 10 juillet 1794, à la Girardière, près de Combrand.

Digitized by Google

divisions. On réunit huit à dix mille hommes d'infanterie et neuf cents cavaliers et on se porta sur Challans. Ce fut la dernière grande prise d'armes des Vendéens et elle échoua complètement. Stofflet partit, et tout le poids de la guerre continua de peser sur Charette

Il est vrai qu'elle se faisait mollement. « On se bornait à se disputer les récoltes » et à des embuscades. Le général Vimeux, renonçant aux opérations actives, travaillait à établir autour du pays insurgé quatorze camps retranchés d'où les troupes ne sortaient guère et où elles se gardaient fort mal. On avait pris pour les armées des Pyrénées et de l'Est tout ce qu'il y avait de meilleur en soldats et en cadres dans l'armée de l'Ouest, et le tiers des hommes qui restaient n'avaient ni fusils ni baïonnettes [1]. Faute de mieux, on les employait à percer des routes, à couper les genêts, à éclaircir les forêts

Le général Vimeux fut remplacé, le 17 août, par le général Dumas [2]. Il quitta avec joie un commandement qui lui pesait et au cours duquel il avait fait beaucoup de bien. Son successeur suivit la même méthode.

On entrait dans la réaction de Thermidor et le courant portait à l'indulgence. Il n'était question que de punir les crimes commis sous la Terreur. L'arrêté du 18 août du Comité de Salut public et le décret du 24 septembre de la Convention nationale tracèrent aux généraux et aux représentants du peuple près des armées de l'Ouest une ligne de conduite à suivre, tout opposée à l'ancienne. Les dénonciations affluèrent contre les tyrans de la veille ; les grands terroristes de Nantes et d'Angers furent mis en jugement ; une vingtaine de généraux « sans-culottes ou incendiaires »

[1] Rapport de Beaupuy, chef d'état-major de l'armée de l'Ouest, à la 9e Commission de la Guerre, 9 juillet 1794.

[2] Thomas-Alexandre Davy de la Paillerie, dit Dumas, né à Saint-Domingue, fils du marquis de la Paillerie et père du romancier Alexandre Dumas.

Digitized by Google

furent suspendus et mis en demeure d'expliquer leur conduite. Pour les remplacer, le général Dumas réclamait au Comité de Salut public [1] des officiers réunissant « expérience, lumières et probité ». D'ailleurs, Dumas estimait que le commandement dont on l'avait investi était au-dessus de ses forces et demandait à être déchargé de ce fardeau. Il fut remplacé, le 8 octobre, par le général Canclaux.

Ce général avait laissé dans l'Ouest un excellent souvenir et possédait la confiance de l'armée. Destitué au mois d'octobre 1793, il avait passé dans une retraite absolue le temps de la Terreur. On l'en tira pour achever la pacification de la Vendée.

Canclaux demanda d'abord que l'armée de l'Ouest fût renforcée de sept mille hommes pris à l'armée des Côtes de Cherbourg et de vingt mille hommes pris à celle des Côtes de Brest, et il l'obtint. Le 3e bataillon de Maine-et-Loire fit partie des contingents tirés de l'armée des Côtes de Brest.

...J'ai cru, pendant quelque temps, écrit le lieutenant Jubin, le 12 novembre 1794, que nous pourrions bien être appelés dans la Vendée par le général Canclaux. Il connaît notre bataillon, il estime Duboys, de sorte qu'il aurait pu désirer nous avoir sous ses ordres... Nous eussions marché avec confiance sous un général qui est digne de celle de son armée...

L'ordre espéré arriva le 23 novembre 1794.

...Notre bonne réputation, écrit encore Jubin, le 5 décembre, nous a valu l'honneur d'être inscrits des premiers sur la liste des vingt-six bataillons qui ont été tirés de l'armée des Côtes de Brest pour combattre les brigands de la Vendée...

Le bataillon arriva le 28 novembre à Nantes et fut envoyé le lendemain au camp établi dans la lande de Ragon, au bout du pont Rousseau, près de Nantes, sur la route de Machecoul.

[1] Dumas au Comité de Salut public, 9 octobre 1794.

Digitized by Google

Canclaux, en attendant l'arrivée des renforts qu'on lui avait promis, visitait les camps et s'occupait de l'organisation de son armée. Il comptait ensuite rompre l'apathie où l'on vivait depuis six mois, « balayer la côte et une partie du pays et s'établir à Mortagne comme point central des mouvements ultérieurs [1] ». Ce plan était celui qu'il préconisait déjà en 1793. Il s'imposait naturellement par les attitudes différentes de Stofflet et de Charette.

Tandis que Stofflet ne donnait plus signe de vie, Charette n'avait pas cessé ses coups de main. Il avait enlevé le camp de la Roullière, le 8 septembre, le camp de Frérigné, le 15, et remporté un avantage, le 24 septembre, dans la lande de Saint-Moutiers-les-Maufaix. Ces succès avaient ramené l'espoir et l'abondance dans son camp de Belleville. On y menait joyeuse vie, on croyait la République prête à succomber sous les coups de la coalition étrangère, on avait oublié les désastres et la misère passés et on trouvait des charmes à cette vie d'aventures.

Charette entretenait ces illusions chez ses lieutenants, mais il connaissait l'accroissement des forces républicaines et les projets de Canclaux, et il pressentait qu'il faudrait encore se battre sérieusement. Il s'adressa à Stofflet pour conjurer l'orage qu'il voyait se former. Mais Stofflet, tranquille souverain dans son pays, refusa son concours. Une profonde mésintelligence s'éleva entre les deux chefs. Charette convoqua un Conseil à Beaurepaire ; Stofflet n'y parut point. « Sur son refus de venir rendre compte de sa conduite, raconte Lucas de la Championnière ,on lui fit son procès et il fut condamné, dans un écrit rédigé par de Launay, à la peine due aux scélérats, pour avoir pillé son pays, pour s'être arrogé le droit de créer monnaie, droit appartenant exclusivement au Prince, enfin pour avoir mis en oubli ou méprisé toutes les lois de l'honneur. La sentence eût été

[1] Canclaux au Comité de Salut public, 7 octobre 1794.

Digitized by Google

sans doute mise à exécution si Stofflet, qui avait fait périr autrefois M. de Marigny, ne s'était pas mis en garde contre les moyens qu'il avait lui-même employés. Peut-être aurait-on marché sur lui, sans la répugnance de quelques-uns et le refus prononcé de plusieurs autres [1]. »

Le Conseil de Beaurepaire lança, le 6 décembre, un long arrêté blâmant l'attitude de Stofflet, qui riposta par un violent manifeste. Ces débats publics firent connaître à tous les faiblesses du parti vendéen.

Canclaux était décidé à agir par les armes et à commencer les opérations contre Charette. C'était l'impression dans l'armée de l'Ouest, dont le moral était excellent

...Nous campons dans la lande de Ragon, écrit Jubin le 5 décembre 1794. Duboys et moi, nous avons été, cette après-midi, visiter le terrain et, tout en nous promenant à cheval, nous avons poussé jusqu'aux Sorinières, à une lieue et demie, sans rencontrer un seul brigand. Cependant le général chargé de commander le camp nous avait assuré, le matin, que les brigands s'étaient fait voir la veille aux barrières et qu'il serait obligé d'envoyer douze à quinze cents hommes pour assurer l'établissement du camp.

Que conclure de tout ceci : c'est que la peur enfante les géants et que les brigands seraient déjà vaincus et totalement défaits si on les avait attaqués de pied ferme. La guerre s'est prolongée parce qu'on a paru les craindre. Mais, aujourd'hui que les troupes employées contre eux ont promis de ne pas reculer, aujourd'hui qu'elles sont commandées par un général qui a leur confiance, on doit prophétiser la fin prochaine de la guerre et le triomphe de la République. Qu'il sera beau le jour où, dégagé de mes obligations envers ma patrie, je pourrai retourner dans mes foyers et oublier, au milieu de mes parents, tous les maux passés et présents !...

Je suis ici bien choyé, bien nourri, travaillant le matin et donnant la soirée aux plaisirs... Le citoyen C... m'a fait faire connaissance avec son frère, négociant et marié ici avec une

[1] *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par L. de la Championnière, p. 105.

Digitized by Google

charmante femme. Nous faisons chez lui des repas à veste déboutonnée. Pour varier les plaisirs de la table, elle chante et s'accompagne quelquefois avec sa harpe. Nous passons ainsi la soirée lorsque nous n'allons point au spectacle...

Je ne sais pas si la besogne ira bien mieux lorsque nous serons campés et couchés sous la toile. Tout ce que je sais, c'est que la grande chaleur ne nous fera pas mourir. Un peu de paille, un vert gazon, voilà les ameublements précieux que la nature nous offrira dans la belle lande de Ragon. Le soir, en nous couchant, nous crierons : Vive la République ! et ce cri seul nous tiendra chaud toute la nuit, jusqu'à ce que le soleil vienne éclairer la défaite des brigands et le triomphe des soldats patriotes...

Mais la Convention nationale tenait pour les moyens pacifiques. Un groupe des députés de la Vendée avait présenté, le 1er décembre 1794, au Comité de Salut public un exposé sur les moyens de terminer la guerre. Le lendemain, la Convention nationale rendit un décret d'amnistie : « Toutes les personnes connues dans les arrondissements de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg sous le nom de rebelles de la Vendée et de chouans qui déposeront leurs armes dans le mois qui suivra le jour de la publication du présent décret ne seront ni inquiétées ni recherchées dans la suite pour le fait de leur révolte [1]. » Une proclamation conciliante était jointe au décret d'amnistie. On les publia dans toute la région de l'Ouest. Canclaux fut invité à suspendre les hostilités.

On ne parlait, dans les rapports officiels et les lettres particulières que des bienfaits de l'amnisitie. Il en est naturellement question dans la correspondance du 3e bataillon de Maine-et-Loire.

...Lorsque nos ennemis du dehors et du dedans seront entièrement terrassés, écrit, le 19 décembre 1794, un angevin à un officier du bataillon, et que la paix sera rétablie généralement partout, j'espère que nous aurons le plaisir de te voir, de te pro-

[1] Décret du 2 Décembre 1794, art. 1er.

Digitized by Google

diguer nos caresses et enfin de nous réunir en famille pour chanter ensemble les chansons républicaines et voter des actions de grâce aux représentants pour les bienfaits de notre Constitution...

Le lieutenant Leseyeux écrivait, le 29 décembre, de Saint-Malo, à ses camarades :

...L'amnistie qui vient d'être proclamée va, je l'espère, décider la majeure partie des brigands à venir se jeter au sein de leur mère, au sein d'une patrie indulgente. Votre amour pour la gloire en souffrira, mais votre humanité sera satisfaite ; vous ne serez point forcés d'égorger ceux qui ont été vos frères...

Si la République n'était point déchirée dans l'intérieur, on pourrait se flatter d'une prochaine paix. Les Romains du XVIIIe siècle feraient courber sous le joug la tête à tous les despotes européens et leur dicteraient des lois qu'ils ne seraient pas sitôt tentés d'enfreindre.

Alors nous pourrions revoir nos pénates. Oui, nous irions à Angers. Là, nous viderions quelques pocules, nous boirions à l'affermissement de la République, au bonheur de tous les Français, aux mânes de tous les défenseurs de la patrie qui sont morts en combattant pour elle, aux mânes des victimes innocentes immolées par des scélérats parce qu'elles étaient vertueuses, à l'exécration, pour tous les âges à venir, de la mémoire des Jacobins, Montagnards, antropophages, etc...

La Basse-Vendée reçut avec méfiance la proposition d'amnistie. Un citoyen de Nantes, M. Bureau, qui en apportait la copie au camp de Belleville fut pris pour un espion par les habitants de Saint-Mars-de-Coutais et faillit être tué. Il y eut encore, le 14 décembre, une rencontre à la Grève, entre l'armée de Charette et les chasseurs de Cassel. Cependant, la bonne foi des autorités civiles et militaires de la République paraissant évidente, des rapports s'établirent bientôt entre les deux armées.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire avait quitté le camp Ragon le 24 décembre 1794, était passé par Machecoul et avait été envoyé tenir garnison au village de Saint-Même.

Digitized by Google

...Nous arrivons le 25 décembre, raconte un officier, dans le petit bourg de Saint-Même, qui, heureusement, n'a pas été brûlé. L'église, la cure et dix à douze toits, maisons ou chambres, se présentent à nous pour loger six cents hommes. Je dispose mon logement le mieux possible ; nous allons chercher cinq à six charretées de paille dans deux fermes voisines et tout est disposé pour recevoir mes compagnons d'infortune...

Un seul patriote existait dans ce bourg... Il revient avec nous habiter sa maison qu'il avait été forcé d'abandonner à cause des Vendéens. Il donne au commandant et à moi une chambre, deux lits assez durs et un foyer qui ne tarde pas à être éclairé par une flamme pétillante et salutaire... Nous sommes ici comme le curé et son vicaire... Une assez jolie chambrière prépare nos subsistances. Le lait, tous les matins et tous les soirs, rafraîchit notre estomac. Un peu de vin, quelques fruits, voilà tout notre avoir. Les provisions se renouvellent presque tous les jours, avec un peu de soin. Et puis, s'il est quelque morceau un peu friand, l'état-major en a toujours sa bonne part, soit par amour, soit par crainte. Il n'est pas jusqu'aux anguilles qui ne viennent voir si la poële est plus chaude que les eaux qui leur servent de retraite. Avec un peu de gaîté on est encore heureux au milieu de la disette.

A une demi-portée de fusil de la bourgade de Saint-Même est une petite rivière qui nous sépare des royalistes. Le premier soir, ils nous tirèrent deux coups de fusil. Le lendemain, quelques chefs parurent sur le rivage, en demandant le commandant de la force armée. Duboys, un autre officier et moi, nous nous rendîmes sur le bord de la rivière. Ils nous firent signe de tourner et de remonter la rivière, afin d'être plus à portée de se parler. Nous nous présentâmes sans armes. Ils en firent autant de leur côté et Duboys les harangua pendant une demi-heure. Ils nous parurent très disposés à accepter l'armistice. Ils nous promirent même qu'il ne serait pas tiré de leur côté un seul coup de fusil. L'engagement fut réciproque et, depuis ce moment, les royalistes et nos soldats se voient, se régalent et passent de l'un à l'autre bord, la rivière étant gelée.

Nous avons souvent des communications avec ces frères égarés, qui semblent soupirer ardemment après la paix. Il n'y a que les vrais brigands, ceux qui ont tout à perdre dans la cessation des hostilités, qui retiennent encore les cultivateurs fatigués des horreurs dont ils ont été les victimes.

Digitized by Google

Plusieurs chefs distingués sont venus à Machecoul voir les généraux et ont passé plusieurs jours avec eux. Il faudrait bien de la perfidie ou de la témérité de leur part pour qu'ils ne profitassent pas du pardon qui leur est offert. On ne peut encore prophétiser sûrement la rentrée des royalistes, l'amnistie ne venant que d'être proclamée. Nous avons encore un mois à attendre; mais, à l'expiration de ce délai, nous devons nous attendre à marcher contre les opiniâtres. Nous sommes destinés à faire partie de l'avant-garde de l'armée. Delaunay et Menuau, représentants du peuple, qui nous ont vus à Nantes, n'oublieront pas leurs concitoyens. Ils savent que nous ne capitulerons avec aucun tyran et que nous saurons venger la mort de nos frères tombés sous les coups des factieux...

Après avoir parcouru la Vendée, nous rentrerons dans nos foyers pour nous reposer de nos fatigues... Le bonheur de notre patrie, le récit de nos efforts pour assurer le règne de la Liberté seront l'objet de nos entretiens. En parcourant les prairies émaillées de fleurs, en traversant les champs chargés de fruits, en nous reposant sous le toit couvert de chaume des jolies fermes de notre pays, j'oublierai que j'ai parcouru un des plus beaux pays de la France presque entièrement dévasté, où des armées entières ont été ensevelies, où des villes et des bourgades ont été incendiées sous un règne de terreur et d'oppression. La nature bienfaisante couvrira d'un beau voile les cicatrices que lui ont faites les ennemis de leurs semblables. Ces idées sont consolantes. L'espérance est dans tous les cœurs et tout nous porte à croire que l'aurore du bonheur qui luit maintenant sur la France est le présage certain de la félicité publique...

Xavier DE PÉTIGNY.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE CLERGÉ ET LE CULTE EN TOURAINE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

(1789-1801)

I

La ville de Tours était, à la veille de la Révolution, le siège de l'une des plus importantes généralités ecclésiastiques de l'ancienne France. Cette généralité comprenait, outre le diocèse de Tours, onze autres diocèses relevant de l'archevêché de Tours et placés sous l'autorité des évêques suffragants d'Angers, le Mans, Dol, Quimper, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier et Vannes.

L'archevêque était, en 1789, Mgr Joachim-François Mamert de Conzié, descendant d'une ancienne famille noble de Bresse. Il avait alors dépassé la cinquantaine [1] et occupait le siège de Tours depuis quinze ans. C'était un prélat d'une grande autorité morale et qui exerçait sur les prêtres de son diocèse, tant par l'austérité de ses mœurs que par son extrême charité, un véritable ascendant. La grande

[1] D'après le dictionnaire Carré de Busserolle, Mgr de Conzié est né le 20 mars 1738, et non en 1736, comme le disent certains auteurs.

Digitized by Google

opulence dont il jouissait dans son siège archiépiscopal, dont le revenu représentait au moins 120.000 livres[1], n'était pas sans lui susciter bien des envieux ; d'autre part, la rigueur de sa foi et la sévérité de sa discipline paraissaient parfois lourdes aux quelques prêtres du clergé secondaire que le libéralisme des idées nouvelles poussait à une indépendance d'esprit fâcheuse ou à un certain relâchement dans l'exercice de leur ministère. Il était vénéré et craint, mais n'était pas populaire.

Le clergé séculier du diocèse de Tours comprenait alors 12 vicaires généraux de l'archevêque et plusieurs chapitres d'hommes.

Les deux principaux chapitres étaient ceux de Saint-Gatien et de Saint-Martin. Le chapitre de Saint-Gatien comptait 44 dignitaires et chanoines, celui de Saint-Martin 55 dignitaires, prévôts et chanoines. Deux petits chapitres, celui de Saint-Venant et de Saint-Pierre-le-Puellier, composés chacun de 10 chanoines, complétaient le clergé canonial de la ville de Tours. Dans le diocèse de Tours, on relevait encore la sainte chapelle du Plessis-lès-Tours, composée de 8 chanoines à nomination du roi et de 4 vicaires à celle du chapitre ; le chapitre noble de N.-D. de Saint-Florentin d'Amboise, composé de 12 chanoines; le chapitre de la Collégiale de Loches, composé de 11 chauoines et de 4 chapelains ; celui de Saint-Mexme, de Chinon, composé de 12 chanoines et dignitaires ; celui de Candes, composé de 12 chanoines dont 2 dignitaires ; celui de Langeais composé de 4 chanoines ; celui de Bueil composé de

[1] Les revenus officiellement déclarés de l'archevêché de Tours s'élevaient à 82.000 livres, mais ce chiffre ne représente guère que le quart du revenu réel. (Boiteau, *Etat de la France en* 1789). Nous avons eu entre les mains le compte dressé, en 1774, par Pradeau, receveur-économe de l'archevêché, lors de la transmission des pouvoirs par Mgr Rosset de Fleury à Mgr de Conzié, son successeur. Les revenus de l'archevêché s'élevaient à 118.348 livres. Il ne s'agit que des revenus apparents.

Digitized by Google

6 chanoines, celui de Montrésor composé de 4 chanoines, sans préjudice de divers petits chapitres qui paraissent n'avoir plus eu à cette époque qu'une existence nominale. Si l'on se reporte au recensement quasi-officiel fait vingt-cinq ans auparavant sous le titre « Tableau général de la province de Touraine » (1762-1766), on voit qu'en 1789 on est loin des 731 bénéficiers et ecclésiastiques composant les 18 chapitres qui existaient en 1766.

Outre les chapitres, le diocèse de Tours comptait aussi plusieurs abbayes et prieurés à la nomination du Roi et de nombreux prieurés simples et chapelles à la nomination des différents seigneurs.

Les plus importantes abbayes à la nomination du Roi étaient : la célèbre abbaye de Marmoutier près Tours de l'ordre de saint Benoît et de la congrégation de Saint-Maur, et l'église Saint-Julien, dans la ville de Tours, dont l'origine remonte à Clovis. On relevait encore à l'Almanach de Touraine de 1789, l'abbaye royale de la Trinité de Beaulieu, près Loches, de la Congrégation de Saint-Maur, celles de Cormery, de Villeloin, de Noyers, près Saint-Maure, de Preuilly, de Bourgueil, toutes de l'ordre de saint Benoît. Aiguevive, près Montrichard, de l'ordre de saint Augustin et de la congrégation de sainte Geneviève, et deux abbayes de femmes, Beaumont-lès-Tours et Moncé, près Amboise. Quelques abbayes de moindre importance figurent également aux derniers almanachs royaux de l'ancien régime, Baugerais, Bois-Aubry, Fontaines-Blanches, Gastines, Seuilly, Turpenay, toutes d'un revenu modeste de quelques milliers de livres. Quelques prieurés de rente modeste complétaient la liste dressée à la feuille des bénéfices.

Les paroisses urbaines avaient subi, depuis plusieurs années, une notable réduction. Elles n'étaient plus, pour la ville de Tours, qu'au nombre de 11 : Saint-Clément, Saint-Vincent, Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Saturnin, Saint-Hilaire, Saint-Venant, Saint-Pierre-des-Corps, Notre-Dame-

Digitized by Google

de-la-Riche, Saint-Étienne, Saint-Symphorien, Saint-Pierre-du-Boille. De 1766 à 1789, quatre paroisses de la ville de Tours : Saint-Denis, Sainte-Croix, Saint-Pierre-du-Chardonnet et Notre-Dame-de-l'Escrignole avaient été supprimées. Dans les campagnes, les cures sont au nombre de 271, savoir : 17 pour le doyenné d'Amboise, 12 pour celui de Bléré, 13 pour celui de Montrichard, 9 pour celui de Saint-Avertin, 11 pour celui de Montbazon, 16 pour celui d'Azay-le-Rideau, 17 pour celui de Loches, 12 pour celui de Villeloin 14 pour celui de Ligueil, 15 pour celui de Chinon, 10 pour celui de Beaumont en Véron, 15 pour celui de l'Isle-Bouchard, 12 pour celui de Saint-Maure, 12 pour celui de Noyers, 12 pour celui de la Haye, 11 pour celui du Grand-Pressigny, 12 pour celui de Preuilly, 11 pour celui de Saint-Symphorien, 16 pour celui de Luynes, 9 pour celui de Saint-Christophe, 10 pour celui de Neuvy, 17 pour celui de Château-Regnault et 11 pour celui de Vernou, soit au total 282 paroisses, en y ajoutant les 11 paroisses de Tours [1]. En 1766, le nombre total des cures était de 424. Le ralentissement de la foi suffit à expliquer cette diminution.

Mais c'est surtout dans le clergé régulier que l'indifférence religieuse a progressé. Les 45 couvents d'hommes et les 37 couvents de femmes mentionnés au tableau général de 1766 existent peut-être encore en 1789, mais le nombre des religieux a considérablement diminué, surtout dans les monastères d'hommes. — A Tours ou près Tours, les Dominicains ou Jacobins ne sont plus que 5, les Cordeliers 6, les Augustins 6, les Carmes 7, les Minimes de Saint-Grégoire 5, les Capucins 13, les Bénédictins de Saint-Julien 5, les Récollets 13, les Feuillants 2. Les Oratoriens sont plus nombreux parce que, depuis la dispersion des Jésuites, ils sont

[1] L'*Almanach de Touraine* nous fournit les noms de tous les curés de la province, ainsi que des membres des chapitres et des abbayes royales. C'est un élément précieux d'information pour l'histoire du clergé à cette époque.

Digitized by Google

chargés de l'enseignement de la jeunesse et tiennent le collège. — Les couvents de femmes ont moins souffert ; ils paraissent encore prospères et se recrutent sans difficultés. A Tours, les Carmélites, les Ursulines, les filles de Sainte-Marie ou de la Visitation, les Capucines, les filles de l'Union Chrétienne, les filles de la Charité (ordre de Saint-Vincent-de-Paul), les Dames du Calvaire, les filles du Sacré-Cœur de Jésus, les religieuses de l'abbaye royale de Beaumont continuent leur ministère de prière, d'enseignement et de charité. Le service des hôpitaux est assuré par des religieuses hospitalières à l'Hôtel-Dieu, par les filles de la Charité à l'hôpital général et l'hôpital de la Magdelaine ou des Enfants trouvés. Presque toutes les autres petites villes d'une certaine importance dans le diocèse sont également pourvues de monastères de femmes suffisants pour assurer le service hospitalier et enseignant.

En résumé, le clergé régulier, spécialement dans les couvents d'hommes est, en Touraine, comme dans le reste de la France, en pleine crise et en voie de dépérissement. D'une façon générale, le corps a besoin d'une réforme et, comme le dit fort bien Taine, tout le monde le sent si bien que c'est le gouvernement lui-même qui a pris l'initiative de la réforme et qui la dirige. « Non seulement en 1749 il a interdit à « l'Église de recevoir aucun immeuble sans lettres patentes « du Roi, enregistrées au Parlement ; non seulement en 1764 « il a aboli l'ordre des Jésuites, fermé leurs collèges et vendu « leurs biens, mais encore depuis 1766 une Commission « permanente, et instituée par son ordre, éloigne toutes les « branches mortes ou mourantes de l'arbre ecclésiastique. »

Les Constitutions ont été remaniées; l'âge des vœux a été reculé de 16 ans à 18 ans pour les filles, et à 21 ans pour les hommes. Un minimum obligatoire de religieux est fixé dans chaque maison ; s'il n'est pas atteint, la maison est supprimée ou s'éteint par l'interdiction de recevoir des novices.

Par le jeu naturel de ces mesures rigoureusement exécu-

Digitized by Google

tées en moins de 12 ans, neuf congrégations entières ont disparu. Au bout de 20 ans, 386 maisons sont supprimées. Le nombre des religieux a diminué d'un tiers ; il tend encore à décroître. On peut prévoir le moment où la réforme ecclésiastique se fera du consentement unanime, par la simple application de l'édit, sans injustice ni brutalité.

La France pouvait faire l'économie d'une Révolution, que nul ne semblait ni prévoir ni désirer, à la veille de la réunion des États généraux.

II

Les assemblées particulières du clergé de Touraine pour l'élection des États généraux eurent lieu en Touraine dans les premiers jours de mars 1789. Elles paraissent avoir été fort calmes. La forme même de ces assemblées excluait d'ailleurs toute agitation. Aux termes du règlement royal du 24 janvier 1789, chaque chapitre séculier élisait un député par dix chanoines et un député par vingt ecclésiastiques non chanoines. Les corps réguliers étaient représentés par un seul procureur fondé pris dans l'ordre. Les évêques, abbés et tous ecclésiastiques possédant bénéfice ou commanderie étaient électeurs de droit. Les prêtres non bénéficiers résidant dans les villes pouvaient nommer un député par vingt ecclésiastiques. Tous les curés de paroisses étaient électeurs; les prêtres non bénéficiers, ne résidant pas dans les villes, pouvaient également assister à l'assemblée, mais ne pouvaient s'y faire représenter.

L'assemblée du clergé ainsi formée se réunit à Tours le 16 mars 1789. Le chiffre total des membres qui la composèrent n'est pas exactement connu; mais, d'après les documents précédemment analysés et en y appliquant les prescriptions du règlement royal, il n'est pas téméraire de le fixer à environ 800 ecclésiastiques pouvant y prendre part,

Digitized by Google

sur lesquels 700 à peine furent présents ou représentés [1]. Après l'assemblée générale et solennelle des trois Ordres qui s'ouvrit le 16 mars en l'église Saint Gatien, les Députés des Ordres se retirèrent pour délibérer et rédiger séparément leur cahier. Le clergé se réunit à l'archevêché. La délibération se prolongea jusqu'au 26 mars, date à laquelle le cahier fut définitivement clos. Nous n'en avons pas retrouvé le texte intégral, mais les Archives nationales possèdent un extrait du procès verbal contenant le résumé sommaire des opérations électorales et les titres des articles portés sur le cahier [2]. Tel qu'il est, il suffit pour permettre d'apprécier l'esprit du clergé de Touraine sur les questions politiques à l'ordre du jour. Il est nettement libéral et réformateur. Le titre « *De la Discipline Ecclésiastique* » renferme des vœux formels en faveur du rétablissement des Conciles nationaux, provinciaux et synodaux, de la suppression des commandes, de la résidence et de l'union des bénéfices, de l'abolition de la résignation et de la prévention des bénéfices, de la suppression des économats, enfin de l'augmentation de la portion congrue des curés et des vicaires. D'un mot, le clergé exprime, à l'encontre, des couvents, les sentiments de défaveur qu'il ne craint pas de témoigner au clergé régulier : « Le rappeler à sa première dignité ». La forme est sévère, et tout commentaire est superflu [3]. Dans le chapitre de l'Administration générale, le clergé de Touraine se prononce en

[1] Dans une précédente étude (*Cahiers du clergé de Touraine aux Etats généraux de* 1789) (*Mémoires de le Société archéologique de Touraine*, 1899), nous avons cru pouvoir fixer à mille le nombre des membres du clergé habiles à prendre part à l'assemblée et à huit cents celui des membres y ayant pris part. Mais ces chiffres avaient été obtenus en prenant pour base l'état général de 1762-1766. Or nous avons vu plus haut que, de 1762 à 1789, le nombre des prêtres et surtout des curés avait notablement diminué.

[2] Arch. nation., B, III, 150.

[3] Cf. H. Faye, *Cahier du clergé de Touraine aux Etats généraux de* 1789 (1899).

Digitized by Google

faveur de l'égalité de l'impôt, de la périodicité des États généraux. Il demande que l'impôt ni l'emprunt ne puissent être établis sans le consentement des États généraux ; il conclut à l'établissement des États provinciaux avec délibération par tête. Enfin il demande la réforme des tribunaux d'exception et la suppression de la gabelle, des aides et droits onéreux. En un mot, le cahier du clergé de Touraine renferme presque tous les *desiderata* du Tiers dans l'ensemble du royaume. Il est presque à l'avant garde du mouvement et diffère peu des cahiers du Tiers État de la ville et du bailliage de Tours que nous connaissons aujourd'hui [1].

L'élection des députés du clergé suivit, sans délai, la rédaction du cahier. Elle eut lieu dans les séances du 27 et du 28 mars. Les deux premiers députés élus furent deux curés de paroisses rurales suburbaines. *J.-Fr. Guépin*, curé de Saint Pierre des Corps, et *Jean Cartier*, curé de la Ville-aux-Dames. Le troisième député, élu le même jour, était *Dom François-Xavier Estin*, prieur de l'abbaye de Marmoutier.

L'intrigue nouée, dès le début de la période électorale, et que l'intendant *d'Aine* avait signalée, a produit ses fruits. Le bas clergé, maître de l'élection par le nombre, s'est uni au clergé régulier pour exclure de l'urne les noms des hauts dignitaires du clergé séculier. L'archevêque même, qui préside avec tant d'autorité l'assemblée est victime de la coalition et tous reconnaissent qu'il y a là un intolérable abus. Le lendemain, 28 mars, à la séance du matin, *Mgr de Conzié* est, à son tour, proclamé député. Mais il ne peut lui convenir d'accepter ainsi, comme par grâce, le dernier rang qu'on

[1] Le cahier du Tiers-État de la ville de Tours se trouve aux archives municipales. Nous l'avons publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* en 1894. Le cahier du Tiers-État du bailliage est conservé au greffe du tribunal civil de Tours. (Cf. notre étude publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique*, janv. 1906.)

Digitized by Google

veut bien lui donner dans la députation de son diocèse. Il refuse en prenant prétexte de sa santé que tout le monde sait fort ébranlée depuis plusieurs années, et il ne faut rien moins que l'acclamation unanime de toute l'assemblée pour vaincre sa résistance. On le supplie de ne point « priver l'église de France d'un prêtre consommé en matière d'administration, capable par l'étendue de ses connaissances et la fermeté de son caractère de défendre les intérêts de l'État et ceux de la Religion ». Il y met la condition qu'il lui sera donné un suppléant pour le remplacer en cas d'absence aux États généraux, et l'assemblée, y consentant avec empressement et reconnaissance, désigne, pour le suppléer, *M. Louis Charles-Marie Lombard de Bouvens*, son vicaire général, administrateur de grande valeur qui avait fait partie de l'assemblée provinciale de Touraine en 1787.

III

Dans la nuit mémorable du 4 août 1789, l'Assemblée constituante donna le premier coup de pioche à l'édifice séculaire des droits et des biens ecclésiastiques. Au milieu d'un enthousiasme plus spontané que politique, les députés des trois Ordres, rivalisant de zèle patriotique et de désintéressement, sacrifièrent à l'envi leurs propres privilèges et ceux de leurs mandants.

Le clergé ne fut pas le moins ardent à apporter son concours à cette exécution sommaire que l'on appela justement « La Saint-Barthélemy des abus ».

Tandis que l'ordre de la noblesse renonçait à ses privilèges féodaux, les évêques et les abbés décimateurs abandonnèrent en un instant leurs droits seigneuriaux qui furent abolis, les dîmes qui furent déclarées rachetables, la pluralité des bénéfices qui fut supprimée ; les curés mêmes offrirent l'abandon de leur casuel.

Digitized by Google

Le principe posé, il fallut le traduire en décret. Ce fut l'œuvre des journées qui suivirent ; et cela ne se fit pas sans certaines résistances aussi tardives qu'inefficaces de la part des esprits pondérés qui regrettaient déjà leurs sacrifices pour en avoir mieux mesuré l'étendue.

Le texte définitif voté par l'Assemblée nationale, les 7, 8 et 11 août, consacra l'abolition des privilèges ecclésiastiques, des annates, déports, vacats, droits censaux, deniers de Saint-Pierre et autres, établis en faveur des évêques, archiprêtres, chapitres et curés (articles 12 et 13 du décret). Les revenus des bénéfices étaient limités à trois mille livres (article 14). Le casuel des curés de campagne était aboli moyennant une promesse d'augmentation des portions congrues et d'une pension pour les vicaires (article 8). Enfin les dîmes possédées par les corps séculiers et réguliers étaient abolies sans rachat (article 5). De ce chef seul, un revenu total de 123 millions de livres [1] représentant un capital de 2 milliards et demi perdit son affectation séculaire qui était de « subvenir à la dépense du culte divin, « à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des « pauvres, aux réparations et reconstructions des églises « et presbytères, et à tous les établissements, séminaires, « écoles, collèges, hôpitaux et communautés ».

La nation prend pour elle ce fardeau qui pesait sur les propriétaires fonciers seuls. Elle en décharge les possesseurs des biens fonds qui supportaient, depuis des siècles, ce poids sans en être écrasés ; elle en répartit la charge sur l'ensemble des contribuables qui sont incapables de la supporter [2]. Elle

[1] Le chiffre de 123 millions de livres indiqué par L. de Lavergne est admis par Taine.

[2] Taine (*Origines de la France contemporaine ; la Révolution*, t. I, p. 226) démontre d'une façon saisissante que cette abolition sans rachat de la dîme ecclésiastique constitua, au profit des terres qui l'avaient toujours payée jusqu'alors, un accroissement du septième du revenu du propriétaire et, par suite, de son capital. Comme consé-

Digitized by Google

assume une obligation trop lourde, et l'on verra avant peu comment elle réalisera les promesses qu'elle a eu l'imprudence de faire sans avoir la puissance de les tenir.

Mais ce n'était que le premier pas dans la voie de la spoliation. La logique et la nécessité la commandent aux sophistes de l'assemblée. Déjà, dans la séance du 6 août, la parole décisive a été dite par Buzot. « Les biens du clergé sont à la nation. » Le 8 août, Al. de Lameth dit à la tribune : « Lorsqu'on a fait une fondation, c'est la nation qu'on a dotée. » Toute la confiscation des biens d'église est en puissance dans cette déclaration de principe.

Au surplus, la nécessité financière est impérieuse. Puisque l'abolition des dîmes ne doit rien rapporter à l'État, il faut trouver de l'argent ailleurs. Ce sont les biens du clergé qui doivent payer les frais du culte et la proie est tentante. Plus de quatre milliards de capital représentant 200 millions de revenus[1] est le chiffre auquel s'élève la propriété ecclésiastique mobilière et immobilière.

Trois mois plus tard, par la loi des 2-4 novembre 1789, la spoliation est un fait accompli. L'Assemblée décrète que « tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la « nation à la charge de pourvoir, d'une façon convenable « aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au « soulagement des pauvres ».

La dotation d'aucune cure « ne pourra être inférieure à « douze cents livres par année, non compris le logement et « les jardins en dépendant ».

Le clergé cesse d'être propriétaire pour devenir un corps

quence, plus on était riche plus on reçut. L'opération est désastreuse pour la nation qui prend toute la charge du culte sans rien encaisser. L'abbé Sieyès disait déjà, dès cette époque, à l'Assemblée : « Vous voulez être libres et vous ne savez pas être justes. »

[1] Ce chiffre est donné par Chasset, dans son rapport du mois d'avril 1790 au Comité des Finances de l'Assemblée nationale (Cf. Boiteau). Tous ces chiffres doivent être doublés, si l'on veut avoir l'équivalent de notre monnaie actuelle.

Digitized by Google

de fonctionnaires salariés. Mais combien de temps le salaire sera-t-il payé?

Le butin est riche. Il faut vite le réaliser. Dès le 13 novembre, l'Assemblée nationale décrète que, dans deux mois pour tout délai, les titulaires de bénéfices et supérieurs d'établissements ecclésiastiques devront faire une déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers en dépendant, — et ce, sous peine, en cas de déclaration frauduleuse « d'être déclarés déchus de tout droit à tous bénéfices et pensions ecclésiastiques ».

Le 14 novembre, nouveau décret qui place tous les biens ecclésiastiques sous la sauvegarde du roi, des tribunaux, assemblées administratives, municipalités, communes et gardes nationales. Les supérieurs des établissements ecclésiastiques constitués par la loi gardiens des biens mobiliers en dépendant sont passibles des peines contre le vol s'ils sont reconnus coupables de divertissement. La pénalité est lourde et la surveillance excessive, car elle place les couvents et les corps ecclésiastiques sous la surveillance anonyme et brutale de la plèbe organisée en milices citoyennes.

En même temps qu'elle fait procéder hâtivement à la liquidation des biens d'église, l'Assemblée nationale organise la dispersion des membres du clergé régulier.

Dès le 1er novembre 1789, l'émission des vœux monastiques de l'un et l'autre sexe est suspendue. Par décret du 13 février 1790, ils sont prohibés. « Les religieux et reli-
« gieuses existant dans les monastères sont autorisés à en
« sortir. Leur sort sera assuré par une pension convenable.
« Les maisons religieuses chargées de l'éducation publique
« et des établissements de charité sont provisoirement
« exceptées. »

Le 19 février 1790, nouveau décret fixant le traitement des religieux qui sortiront de leurs maisons — celui des mendiants varie de 700 à 1000 livres suivant l'âge ; celui des non-mendiants de 900 à 1200 livres, celui des frères lais

Digitized by Google

ou convers ou des frères donnés de 300 à 500 livres, tous les quartiers de rente étant payés par trimestre et d'avance. Mais le décret du 20 février déclare incapables de successions les religieux qui sortiront de leurs maisons et dispose qu'ils ne pourront recevoir par donation entre vifs ou testamentaire que des pensions de rente viagère. C'est la médiocrité imposée à ceux mêmes à qui la liberté est offerte presque sous une forme impérative.

Le 20 mars 1790, l'Assemblée nationale décrète que, dans la huitaine, les officiers municipaux se transporteront dans toutes les maisons de religieux du territoire pour dresser l'inventaire des biens et l'état des religieux et recevoir la déclaration de ceux qui sont dans l'intention de quitter leurs couvents.

Enfin le 20 avril suivant, l'Administration des biens du clergé est enlevée aux établissements ecclésiastiques et confiée aux administrateurs de département et de district. Sont toutefois exceptés les fabriques, les hôpitaux, maisons de charité, collèges, ainsi que les maisons de religieuses occupées à l'éducation publique et au soulagement des malades, lesquelles continueront jusqu'à nouvel ordre à administrer leurs biens (article 8).

A partir du 1er janvier 1791, le traitement des ecclésiastiques non compris à l'exception qui précède, sera payé en argent ; mais la garantie réelle qui résultait pour eux de la perception des fruits et des revenus leur est soustraite.

Aucune affectation spéciale ne leur est consentie sur les biens dont ils sont spoliés et dont ils perdent dès ce jour la gestion. Ils sont, comme les fonctionnaires de tous les autres services publics, les créanciers chirographaires de la nation, et l'on sait ce que devait devenir avant peu le crédit de l'État sous le régime révolutionnaire.

Et cependant, il faut le reconnaître, les réformes grosses de périls que venait d'élaborer l'Assemblée constituante paraissent avoir été plutôt bien accueillies par l'opinion

Digitized by Google

publique et par le clergé secondaire. Les curés, à portion congrue, et les vicaires, voyant leur situation améliorée dans une large mesure et leur traitement porté à un chiffre relativement élevé pour l'époque, ne dissimulaient pas leur satisfaction. D'autre part, les réguliers chez qui la foi avait reçu, au cours du dix-huitième siècle, de profondes atteintes, ne voyaient pas d'un mauvais œil une loi qui, abolissant les vœux perpétuels, ouvrait pour eux les portes des couvents et leur permettait de rentrer dans le siècle. Dans la ville de Tours, un feuillant, cinq capucins, deux carmes, trois bénédictins de Saint-Julien, un minime et quatre récollets déclarent vouloir sortir de leurs couvents ; plusieurs cordeliers, feuillants et jacobins suivent cet exemple [1]. Un document daté du 6 février 1791 nous apprend que dans le seul district de Tours, pour soixante et onze religieux qui sont sortis, trente-deux seulement ont déclaré vouloir continuer la vie commune [2].

C'est la désorganisation, à bref délai, de tous les couvents d'hommes par la dispersion volontaire de leurs membres.

Le 1er octobre 1790, les scellés sont apposés aux Feuillants, le 23 octobre aux Récollets d'Amboise, le 8 novembre aux Bénédictins, le 1er décembre aux Capucins de Tours [3].

Les femmes, au contraire, persistent dans leurs vœux et déclarent vouloir continuer à suivre la règle de leur ordre. L'état dressé en conformité de la loi du 20 mars 1790 a été conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire. Les déclarations signées des religieuses font foi de cette ferme volonté. Presque toutes demandent à rester dans leur maison ou, si l'établissement particulier est dissous, à se retirer dans un établissement de même ordre. Quelques-

[1] Archives municipales, *Guerres*, n° 257.

[2] Archives départementales, L, 100.

[3] Le 6 novembre 1790, le mobilier du chapitre et les vases sacrés ont déjà été mis sous scellés.

Digitized by Google

unes seulement âgées ou malades rentreront dans leur famille « pour cause de santé ».

Il faudra la contrainte morale, et plus tard la contrainte physique, même la violence, pour parvenir à la dispersion.

Cependant, les inventaires, premier acte d'exécution de la loi spoliatrice, se produisent sans retard dans les couvents de femmes. Dès le 7 septembre 1790, le Directoire du district de Tours ordonne que, conformément au décret du 20 avril, un inventaire sera fait par les officiers municipaux dans les maisons religieuses ci-après : abbaye de Beaumont, Ursulines, Union chrétienne, Carmélites, Capucines, La-Riche, la Visitation, le Calvaire. A l'inventaire succède promptement la mainmise administrative prescrite par le décret du 20 avril 1790, et dont l'effet doit se produire, comme on l'a vu plus haut, à dater du 1er janvier 1791.

En attendant de nouvelles mesures législatives plus brutales qui ne peuvent longtemps se faire attendre, les malheureuses religieuses prolongent dans leurs monastères, dont elles ne sont plus que des occupantes précaires, une existence sans ressources, livrées qu'elles sont, à l'arbitraire des Administrations publiques. Pendant toute l'année 1791, on les verra demander et obtenir à grand'peine, à défaut de leur traitement que le département ne peut leur payer, une maigre provision pour subsister, disons mieux, pour ne pas mourir de faim.

IV

Jusqu'alors, l'Assemblée nationale, dans son œuvre de désorganisation, n'a dirigé ses entreprises que contre les biens du clergé ; le moment est venu de s'en prendre aux âmes et d'empiéter sur le domaine de la conscience. Pour y parvenir, il faut soustraire l'Église de France à l'autorité du Saint-Siège, et créer un clergé national indépendant de Rome.

Digitized by Google

La majorité de l'Assemblée, quoique foncièrement religieuse et même sincèrement catholique, est sourdement menée dans cette œuvre par une minorité gallicane et janséniste à laquelle s'adjoint le groupe nombreux des philosophes libre-penseurs.

Sous couleur de procéder à un simple remaniement des circonscriptions ecclésiastiques, l'Assemblée nationale, dans son décret des 12 juillet-24 août 1790, prépare le schisme, en commençant par supprimer le tiers des sièges épiscopaux [1]. A l'avenir, il n'y aura plus qu'un évêque par département, c'est-à-dire quatre-vingt-trois pour toute la France. Les archevêchés disparaissent (article 2) ; le royaume deva être divisé en dix arrondissements métropolitains [2]. Les dignités, canonicats, prébendes, chapelles, chapellenies et tous chapitres réguliers et séculiers de l'un et de l'autre sexe, les abbayes ou prieurés en règle ou en commande, et tous autres bénéfices sont déclarés éteints à jamais (article 20). Les paroisses subissent d'importantes réductions.

Dans les villes de moins de six mille âmes, il n'y a plus qu'une paroisse (article 15). Dans les grandes villes, elles seront réduites dans la même proportion (article 16). Enfin les paroisses conservées seront soumises à des remaniements administratifs dans leurs circonscriptions territoriales (article 18).

C'est déjà beaucoup d'avoir ainsi, d'un trait de plume, changé la discipline de l'Église et supprimé des sièges épiscopaux, des chapitres et des paroisses sans l'assentiment du Saint-Siège. Le décret précité des 12 juillet-24 août 1790, connu sous le nom de Constitution civile du Clergé, va plus loin. Il substitue la nation à l'autorité combinée du Pape et du roi dans la nomination des évêques. Le Concordat conclu en 1516, entre François Ier et Léon X, est déchiré. A l'avenir, les évêques qui étaient nommés par le Pape et

[1] En 1789, il y avait encore cent trente-cinq archevêques et évêques.

[2] Tours dépendait de la métropole de Bourges.

Digitized by Google

par le roi, seront élus par les Assemblées électorales de département (titre II, article 3). Les curés, qui étaient nommés par l'évêque, seront élus par les Assemblées électorales de district (article 25). Le choix des pasteurs est donc dévolu à une Assemblée presque exclusivement composée de laïques, à laquelle les non catholiques même sont admis. En vain l'abbé Grégoire demandait-il à l'Assemblée nationale que les non catholiques fussent exclus du corps électoral et que les évêques co-provinciaux et le métropolitain fussent électeurs de droit. La Constituante passa outre.

En vain encore les prêtres, même les plus gallicans, comme Grégoire, observèrent-ils que « l'autorité du Pape n'était pas assez prononcée », l'Assemblée, qui voulait, semble-t-il, pousser le Saint-Siège à bout, décréta que l'évêque élu pourrait écrire au Chef visible de l'Église universelle en témoignage de l'unité de foi et de la communion à entretenir avec lui, mais qu'il ne pourrait obtenir de lui aucune confirmation (article 19).

En présence de ces textes, que reste-t-il de l'affirmation téméraire, qui a eu longtemps cours, que la Constitution civile du Clergé n'a pas empiété sur le spirituel? Et n'est-il pas juste de reconnaître, comme le dira plus tard le Pape Pie VI [1], qu'il n'est « pas loisible à une Assemblée politique « de renverser l'ordre de la hiérarchie, de régler à son gré les « élections des évêques et de substituer dans l'Église, à des « formes anciennes et respectables, des formes nouvelles et « vicieuses ».

Pendant les six derniers mois de l'année 1790, Rome, avant de prononcer l'anathème, négocia avec Louis XVI, dans l'espoir d'un accord. La lettre du Pape, du 11 juillet, engageait le roi à ne pas accorder sa sanction à la Constitution du Clergé. Les lettres de Louis XVI, des 28 juillet, 6 septembre et 10 décembre, priant le Pape d'approuver provisoirement les principaux articles qui en renfermaient

[1] Bref du 30 mars 1791.

Digitized by Google

la substance, font foi de ces négociations poussées activement. Le Conseil des Cardinaux, réuni à Rome le 24 septembre et le 16 décembre, décida qu'il fallait demander aux évêques de France leur sentiment et les prier de chercher un moyen de « concilier les esprits sans blesser les canons ».

Mais l'Assemblée nationale, poussée par la faction populaire, considérant ces atermoiements comme attentatoires à sa toute-puissance, se hâta de faire de l'irréparable.

Par décret des 27 novembre-26 décembre 1790, le serment, prescrit par l'article 39 du décret du 12 juillet, est de nouveau ordonné et l'Assemblée fixe un délai de huitaine aux évêques et aux ecclésiastiques fonctionnaires publics pour le prêter.

En cas de refus de jurer, ils seront considérés comme démissionnaires et il sera pourvu à leur remplacement suivant les formes de la nouvelle loi.

Cette fois, la mise en demeure est brutale ; il ne s'agit plus d'un simple serment civique ; ce qu'on exige, c'est le serment rigoureux de « maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale », et dont la Constitution civile du Clergé fait partie intégrante. Il fallait se soumettre ou se démettre.

On comprend sans peine le trouble profond qui atteignit les consciences des malheureux prêtres laissés dans l'ignorance de leur devoir. Rome n'avait pas encore parlé, car ce ne fut que le 30 mars 1791 que le Pape, ayant perdu tout espoir de conciliation et voyant que sa longanimité ne faisait qu'aggraver le mal, se décida à frapper d'anathème et à déclarer schismatique la Constitution civile du Clergé.

Pendant les trois premiers mois de l'année, les ecclésiastiques, livrés à eux-mêmes, privés même, dans certains diocèses, des avis et de l'exemple de leurs évêques, n'écoutaient parfois que la voix tentatrice des hommes politiques et les conseils de l'intérêt.

A Tours, la situation du clergé se complique de l'absence

Digitized by Google

de l'archevêque, Mgr de Conzié, qui vient de quitter la France et qui s'est retiré à Aix-la-Chapelle pour raison de santé.

Les chanoines des chapitres supprimés poussent à la résistance, surtout ceux du chapitre de Saint-Gatien, qui reprochent à la loi d'avoir fait de la cathédrale une simple paroisse dont l'évêque est le curé.

Dès le 10 décembre 1790, les chanoines de Saint-Gatien refusent de dire l'office curial et de cesser l'office canonial ; le Directoire du district invite alors les « prêtres patriotes » à venir les remplacer. Le dimanche 16 janvier 1791, jour fixé pour la prestation de serment, le Conseil général de la commune se transporte dans les différentes églises pour y assister : quarante-quatre prêtres et soixante-douze séminaristes jurent.

Le dimanche suivant, cinq autres prestations de serment sont reçues, notamment tous les chanoines et neuf curés de la ville sur onze. Mais un grand nombre d'ecclésiastiques refusent le serment et la lutte entre les prêtres des deux partis prend parfois une forme acerbe [1]. Le chanoine Patas

[1] 16 janvier 1791. Assemblée générale du Conseil de la Commune pour recevoir le serment exigé par la loi du 26 décembre 1790. Des commissaires sont envoyés à Saint-Gatien, à Saint-Clément, Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Saturnin, La Riche, Saint-Symphorien, Saint-Venant, pour cecevoir le serment. Ont juré :

A Saint-Gatien : 1. Compagnon ; 2. Nivet ; 3. F. Péronne, ci-devant Récollet ; 4. Chayoutier, ex-Bernardin ; 5. Marchandeau, ex-minime ; 6. J. Aubin, ex-minime ; 7. J. Letellier, ex-minime ; 8. J. Bernard, ex-minime ; 9. Chevallier, ex-cordelier ; 10. J. Turmeau, ex-cordelier ; J.-B. Fouchard, ex-jacobin ; 12. Rondeau, ex-jacobin ; 13. Percheron, ex-jacobin ; 14. Michel Pavy, ex-jacobin ; 15. P. Billault, ex-jacobin.; 16. Le Sesteur, aumônier du régiment d'Anjou.

A Saint-Clément : 17. P. Grignon, curé.

A Saint-Pierre-le-Puellier : 18. P. Boret, ci-devant chanoine ; 19. F. Hardouin, chanoine ; 20. Michel Barbet, chanoine ; 21. Laurent Bourreau, chanoine ; 22. Martin Caillault, principal du collège ; 23. L.-René Vallée, prêtre ; 24. F.-Claude Gilly, vicaire.

A Saint-Saturnin : 25. L.-J. Raychon, supérieur du collège ; 26. Ysabeau, préfet ; 27. Michel-André Brette ; 28. J. Adam, profes-

Digitized by Google

est poursuivi pour avoir injurié un prêtre assermenté. Plusieurs autres sont dénoncés par les clubs ou menacés par la populace. Le trouble est à son comble dans les esprits hésitants et désemparés, où s'engage le plus pénible des conflits.

D'une part, l'Assemblée nationale, dans une instruction du 26 janvier 1791, rédigée avec une habileté perfide, s'efforce de présenter les réformes comme portant uniquement sur « une distribution de territoire ». En quoi le spirituel y est-il intéressé? « Jésus a dit à ses apôtres : « Allez « et prêchez par toute la terre ; » il ne leur a pas dit : « Vous « serez maîtres de circonscrire les lieux où vous enseigner. »

D'autre part, des défections retentissantes se produisent dans le haut clergé. On apprend que, parmi les députés, un cardinal, Loménie de Brienne, plusieurs évêques, dont le prince de Talleyrand, Expilly, etc., et de nombreux prêtres ont solennellement juré à la tribune de l'Assemblée. Des libelles émanés de prêtres assermentés et publiés par les soins des Sociétés patriotiques, vont chaque jour jeter l'incertitude dans les consciences timorées, auxquelles le refus de serment est présenté comme attentatoire à la paix publique et comme de nature à amener la perte de la religion.

Et Rome persiste à se taire !

Le 25 janvier, le Directoire du département avait écrit à Mgr de Conzié pour l'inviter à concourir avec lui à la nouvelle formation des paroisses de la ville et du district.

seur de physique ; 29. Maréchal, professeur de rhétorique ; 30. Tarot ; 31. P. Royer ; 32. P. Berlue ; 33. P.-Philippe Prévot ; 34. Duvaudreuil; 35. Dugrivel ; 36. F. Corneille ; 37. P. Corneille.

A Notre-Dame La Riche : 38. F.-Mathurin Duprat ; 39. H.-F. Dubault, vicaire.

A Saint-Veannt : 40. Martin Gatien. vicaire ; 41. F.-B. Gaultier, ex-chanoine ; 42. P. Roy, ex-vicaire de Saint-Martin.

A Saint-Symphorien : 43. Micheau, curé ; 44. Blanchet, vicaire.

Et vingt-deux séminaristes.

Digitized by Google

L'archevêque, par une lettre du 11 février, datée d'Aix-la-Chapelle et destinée à la publicité, répond dans des termes d'une rare élévation à cette invitation téméraire. Il est impossible d'imaginer une condamnation plus digne et plus ferme de la Constitution civile du Clergé. « Si cette Constitution prétendue civile se bornait, comme on ne cesse de « le répéter, pour induire en erreur les fidèles, à de nouvelles démarcations de métropoles, de diocèses et de « paroisses, en respectant et en observant les formes établies, je me serais porté avec zèle à concourir au succès « de vos vues, pour le plus grand bien. Mais on ne peut se le « dissimuler, le refus persévérant de suivre ces formes si « sagement prescrites, de recourir au Saint-Siège et même « de consentir à la convocation d'un Concile national, « moyen si vivement sollicité par l'Église de France, si « canonique, si conforme au vœu des saints Canons et aux « maximes du royaume, prouvent le dessein formé d'établir « la suprématie du Pouvoir civil sur le ministère de l'Église. « Entre le gouvernement temporel et le Pouvoir spirituel, « il existe une ligue immuable de séparation, fixée par le « fondateur même du christianisme ; elle trace mon devoir « et la règle de ma conduite. Si, dans l'ordre temporel, je « dois, comme citoyen, donner l'exemple de la soumission « aux lois et à la puissance qui les maintient, dans l'ordre « spirituel et comme évêque, je vois les règles que Dieu « m'a prescrites. Sous le rapport de la Religion, tout ce qui « ne vient pas de lui ou des dépositaires légitimes de son « autorité ne peut commander mon obéissance... »

Puis il ajoute :

« Je présente cette déclaration à vous, Messieurs, dont je « suis le pasteur ; je la présente à tous les fidèles que je suis « chargé de conduire dans la voie du salut ; je la présente « aux chrétiens faibles et chancelants pour les raffermir ; je « la présente enfin à tous les coopérateurs de mon ministère, « tant à ceux qui, fidèles aux principes et aux devoirs de

Digitized by Google

« leur vocation sainte, les auraient courageusement profes-
« sés qu'à ceux qui, par erreur, s'en seraient écartés. Je ne
« puis trop exhorter les premiers à persévérer dans leurs
« devoirs et les autres à réparer promptement, par un désa-
« veu et une rétractation solennelle, le scandale qu'ils
« auraient donné. »

L'effet produit par cette énergique déclaration fut considérable. Les hésitants se rallièrent en masse à la parole de leur archevêque. De toutes parts, les rétractations de serment se produisirent dans une telle proportion que, dans le district de Tours, trente paroisses sur cinquante-trois et, dans le district de Chinon, toutes les paroisses devinrent vacantes en quelques jours.

Dans les autres districts, le mouvement paraît avoir été aussi prononcé. De tous côtés, d'ailleurs, le clergé insermenté faisait répandre à profusion des brochures de nature à éclairer la conscience des catholiques. En vain la « Société des Amis de la Constitution » dénonce-t-elle ces écrits, qu'elle qualifie incendiaires : *L'Apostasie décrétée* ; *Réponse d'un vicaire du département d'Indre-et-Loire à la lettre d'un prêtre fonctionnaire public ; Entretien d'un paroissien avec son curé : Lettre de l'Evêque de Clermont ; Lettre de l'Evêque de Chalon ; Lettre de l'Archevêque de Paris ; Questions préalables à résoudre par MM. les Electeurs avant l'élection d'un Evêque.*

En vain le Club fait-il imprimer et distribuer une *Réfutation de la lettre du ci-devant Archevêque de Tours datée du 11 février* : rien n'y fait ; la lumière est faite dans les esprits. Les catholiques savent maintenant ce que leur commande le devoir religieux. La « Constitution civile du Clergé » est à jamais réprouvée et le bref du Pape du 30 mars 1791 ne fera que donner une consécration définitive à une condamnation qui est déjà prononcée dans les consciences.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Pensionnat de la rue du Grand-Talon

M. Lesourd

Parmi les anciennes institutions laïques qui ont pu vivre sous les règlements universitaires de l'Empire et de la Restauration, il convient de noter celle de la rue du Grand-Talon, dirigée par M. Delaporte [1]. Grâce à sa fortune personnelle et à la réputation qu'il avait acquise, ce chef put toujours maintenir sa maison dans une situation prospère.

Vers 1823, M. Lesourd, originaire de la Touraine, devenu l'un des collaborateurs de M. Delaporte, succède à celui-ci dans la direction du pensionnat. Il est aussitôt agréé par la municipalité, qui lui obtient le titre d'instituteur et de chef de pension.

M. Lesourd épouse Mlle Victoire Godard, d'une honorable famille établie aux Ponts-de-Cé. A l'avènement au trône de la branche d'Orléans, M. Lesourd croit devoir donner sa démission et se retire avec deux de ses frères, anciens gardes du corps sous le roi Charles X, dans une importante propriété de famille, aux environs de Châtellerault.

M. Chesnel prend le pensionnat à sa charge

Voir précédemment l'École secondaire Saint-Nicolas.

Digitized by Google

M. Chesnel

Le successeur de M. Lesourd à l'institution de la rue du Grand-Talon n'est pas pour celle-ci un étranger : M. Chesnel a épousé la fille de M. Godfroi, l'un des fondateurs du grand établissement secondaire dit de Saint-Nicolas. M. Godfroi lui-même était le beau-frère de M. Delaporte [1].

M. Chesnel (Julien-Joseph), né à Fougères, le 18 mai 1797[2], fait ainsi connaître son programme aux familles angevines, vers la fin de l'année 1831, par la circulaire suivante :

« Maison d'éducation dirigée par M. Chesnel, rue du Grand-Talon, à Angers.

Cet établissement existe depuis vingt-six ans. Fondé d'abord par MM. Godfroi et Delaporte, à Saint-Nicolas, dirigé successivement par MM. Delaporte et Lesourd, auxquels je succède après avoir été pendant seize années leur collaborateur, se recommande à la confiance publique autant par cette longue existence que par le grand nombre d'élèves instruits qui en sont sortis à toutes les époques.

« Tous les sous-maîtres employés dans l'établissement se livrent uniquement à l'enseignement primaire ; le chef lui-même fait les cours, assiste aux récréations et aux promenades, de manière qu'il n'abandonne presque jamais les enfants confiés à ses soins.

« Outre l'enseignement primaire, l'instruction morale et religieuse, base de toute bonne éducation, fait partie essentielle de l'enseignement que les élèves reçoivent dans l'établissement.

« Les méthodes d'enseignement reconnues bonnes par

[1] Voir précédemment l'article consacré à cette école.

Son père, « artiste écrivain et professeur de grammaire à Fougères », est l'auteur d'une *Théorie de l'art d'écrire simplifié et réduit à un principe unique et générateur, dédié aux jeunes gens*, in-8 de 82 pages, édité à Paris, en 1805, chez Delalain, libraire, quai des Augustins.

Digitized by Google

l'expérience seront les seules adoptées et suivies dans la pension.

« Le local, vaste et parfaitement situé, tant sous le rapport de la salubrité [1] que sous celui de la commodité, est distribué de la manière la plus avantageuse pour le classement des élèves selon leur âge et leur force, pour qu'ils soient constamment sous la surveillance immédiate du chef dans les classes, la cour et les dortoirs.

« Les élèves internes vont en promenade plusieurs fois chaque semaine, selon que la saison le permet.

« Un des besoins les plus indispensables pour la santé et le développement des forces des jeunes gens est une nourriture saine, abondante et appropriée à leur âge. Un soin spécial est apporté à cet objet : aux dîner et souper, des entrées ou des viandes rôties le plus souvent, des légumes et du vin; les déjeuners et collations sont toujours variés, selon la saison.

« M. Chesnel espère mériter la confiance des parents par les soins qu'il apporte pour les remplacer près des enfants qui lui sont confiés. La plus active surveillance est exercée pour l'instruction de chaque élève, dans les récréations, les promenades, pour la propreté, l'assainissement des classes et des dortoirs. Enfin rien n'est négligé pour le bien-être des élèves.

« Il n'est point accordé de vacances ; les élèves peuvent rester dans l'établissement, ou passer ce temps chez eux, selon la volonté des parents, mais il ne sera fait aucune déduction sur le prix de la pension.

« Le prix annuel étant subordonné à tel ou tel arrangement, à telle ou telle condition, ce détail ne peut trouver place ici.

[1] On ne peut cependant oublier que la rue du Grand-Talon, de deux à trois mètres de largeur, était le déversoir obligé de la place du Ralliement. Le ruisseau qui coulait au milieu ne laissait souvent pas de place libre aux piétons.

Digitized by Google

« Le Conseil académique n'ayant rien trouvé de contraire au règlement universitaire dans le présent prospectus, rédigé par M. Chesnel, maître de pension à Angers, en autorise la publication.

« *Le Recteur Président*, E. COLLET-DUBIGNON. »

M. Chesnel exerce pendant une huitaine d'années ses fonctions de directeur, avec la collaboration de son frère, M. Auguste Chesnel, artiste peintre estimé.

L'établissement est cédé en 1838, à *M. Lépine*, alors instituteur à Aviré, près Segré ; M. Julien Chesnel, de santé assez délicate, meurt moins d'un an après (1er janvier 1839). Le nouveau chef ne dirige la maison que pendant une couple d'années, car, déjà, la statistique départementale lui donne un successeur, en 1840, en désignant *M. Tremblay* [1].

M. PRIN

Vers 1837, M. Prin apparaît avec M. Adville en qualité de directeur du pensionnat de la rue des Ursules. Tous les deux sont cités comme « instituteurs de premier degré ».

L'annuaire statistique de 1835 indique le même M. Prin dirigeant école primaire et pensionnat rue du Cornet [2].

Dans un prospectus (16 avril 1840) sorti des presses de MM. Cosnier et Lachèse, M. Prin annonce que sa maison d'éducation est établie dans la Cité, rue des Filles-Dieu. Décidément, ce chef aime à changer de quartier.

En avril 1841, on trouve M. Prin associé à M. Chevrollier pour le gouvernement du pensionnat que vient de quitter M. Tremblay [3], successeur de M. Chesnel.

[1] Voir pour la suite la notice consacrée à M. Chevrollier.

En même temps, Mme Prin, née Lehardelay, est à la tête d'un pensionnat de jeunes filles, place des Halles (annuaires 1837 à 1841).

[2] Voir l'article consacré à M. Chevrollier.

Digitized by Google

Un an après exactement, des difficultés d'intérêts et des divergences de direction obligent ces instituteurs à se séparer. M. Prin se fait autoriser par le Conseil de surveillance pour l'Instruction primaire [1] à transférer « provisoirement » son pensionnat de la rue du Grand-Talon [2] dans le local qu'il occupait un an auparavant, rue des Filles-Dieu.

Provisoirement, en effet, car, dès le 30 décembre 1842, M. Prin envoie au préfet « le plan de la maison qu'il doit habiter, rue Haute-du-Figuier », et joint à son plan : 1° un extrait du registre des déclarations pour le transfert de son pensionnat ; 2° une copie du bail du 23 décembre 1842 passé entre lui et Nicolas Vauquelin, négociant, rue Haute-du-Figuier, et Pierre Martin Bain, expert, rue Saint-Georges, d'une part, et Mme Henriette Lehardelay, propriétaire, place Sainte-Croix, conjointement avec M. Jean-Baptiste Prin, institu- teur, rue des Filles-Dieu, d'autre part.

MM. Vauquelain et Bain donnent à loyer aux sieur Prin et dame Lehardelay, pour huit années consécutives, à partir du 25 décembre 1842, toutes les parties de maison sises à Angers, rues Saint-Georges, Haute-du-Figuier, et celle ayant son entrée impasse Fourmy, habitées par eux et la Société du Cercle et dont ils tiennent bail de M. de Mieulle, ancien receveur des finances, moyennant le prix annuel de douze cents francs. Les preneurs ne pourront rien changer sans l'autorisation de la propriétaire actuelle, Mme O'Dielt. 14 septembre 1842.

Cette fois, l'établissement de M. Prin est fixé ; jusque vers 1850, les annuaires du département citent son nom.

[1] Sous la présidence de l'adjoint au maire, M. Leclerc-Guillory, assisté de MM. Gourdon, Adville et Letourneux.

[2] M. Prin était alors seul directeur en titre.

Digitized by Google

M. Laplace

Les annuaires de 1836 à 1838 compris signalent parmi les pensionnats de la ville celui de M. Laplace, situé rue Saint-Aignan. Un professeur de ce nom occupe la chaire de « maître de grammaire et d'écriture » à l'école d'Arts et Métiers d'Angers, lors de sa réorganisation, fin 1817.

M. Arnaud (Victor)

L'annuaire départemental de 1833 désigne M. Arnaud, instituteur primaire, comme tenant pension rue des Ursules. A cette date, il vient de succéder sans doute à M. Adville, dont il était auparavant le collaborateur.

L'annuaire de 1838 signale l'institution de M. Arnaud, place du Pélican. La même publication, pour 1840, parlant de l'école primaire supérieure d'Angers [1], mentionne « M. Arnaud, bachelier ès-lettres, instituteur du degré supérieur, comme professeur de langue française, histoire et géographie à ladite école, en même temps qu'y enseigne la physique et la chimie M. Godfroy, professeur de chimie à l'École de Médecine d'Angers.

Un prospectus, daté du 18 août 1840, imprimé chez MM. Cosnier et Lachèse, annonce l'ouverture d'un pensionnat de jeunes gens, rue Haute-du-Figuier, n° 13. « Il sera dirigé par M. Victor Arnaud, ex-professeur en chef à l'école primaire royale de Bruxelles, professeur de grammaire et d'histoire à l'école communale supérieure d'Angers.

« M. Arnaud, directeur du pensionnat qui compte le plus d'années d'existence à Angers, croit pouvoir ajouter à ce titre, à la confiance des familles, que, professeur lui-même de grammaire et d'histoire à l'école supérieure, ses rapports journaliers avec les autres professeurs et surtout les conseils

[1] M. Huttemin, directeur.

Digitized by Google

bienveillants de M. le Directeur le mettent plus que tout autre à même d'atteindre le but qu'il se propose en dirigeant son établissement sur les bases suivantes :

« Les élèves seront reçus comme pensionnaires, demi-pensionnaires, quart-pensionnaires et externes. Ils seront divisés en trois classes : inférieure, moyenne et supérieure.

« Chaque classe comprendra trois divisions.

« La troisième division de la classe inférieure se composera des enfants qui apprennent à lire. Ils y resteront jusqu'à ce qu'ils sachent bien lire, écrire enfin ; quelques cartes géographiques et quelques prières. Sauf quelques rares exceptions, jamais pendant plus d'un an.

« Un mot sur la méthode de lecture de M. Arnaud.

« Plus de deux cents mères de famille attesteront que leurs enfants ont non seulement su lire dans l'espace de six mois (beaucoup après trois mois seulement), mais que cette étude, qui cause tant de dégoûts et de chagrins à l'enfance, était pour eux pleine de charmes et qu'à l'aide des caractères mobiles de la machine typographique, qui les fait agir et écrire eux-mêmes les mots de leur livre, elle leur fait désirer l'école et la leçon.

« Dans la classe moyenne, nous nous occuperons spécialement de tous les cours préparatoires pour l'admission à l'école supérieure.

« La classe supérieure comprendra tous les élèves internes qui suivent les cours de l'école communale. Ces élèves seront toujours conduits et ramenés par un des maîtres de l'établissement.

« Le système des punitions, des récompenses et des distributions de prix sera, sous le rapport de l'instruction, le même que celui de l'école supérieure ; quant à l'éducation, il sera basé sur les rapports du père envers ses enfants.

« Tous les trimestres, les parents recevront des bulletins qui les informeront de la conduite, des progrès et de la santé de leurs enfants.

Digitized by Google

« Le dévouement, les soinsque Mme Arnaud prodigue sans ostentation aux jeunes pensionnaires et, en général, à tous les jeunes enfants de l'établissement, ont trop bien été appréciés par les mères de familles pour qu'il soit nécessaire de les assurer qu'elle remplit avec bonheur ces devoirs de mère, qu'une mère seule peut comprendre.

« La religion, sans laquelle l'instruction est un malheur, est garantie par la bienveillante sollicitude de M. le Curé et de MM. les Vicaires de Saint-Maurice.

« La nourriture des élèves est la même que celle des maîtres, du directeur et de sa famille.

« Les faits valent mieux que les promesses.

« *Conditions :*

« A leur entrée et au renouvellement de chaque année scolaire, les élèves pensionnaires paient une rétribution de dix francs, les autres de cinq.

« Les maîtres d'agrément, tous les objets nécessaires aux études et la chaise à l'église sont aux frais des parents. Il sera loisible de prendre un abonnement annuel pour les fournitures de classe.

« Les pensionnaires, à leur entrée, donneront cinq francs aux domestiques ; les demi-pensionnaires deux francs. Tous les dégâts commis dans l'établissement sont aux frais des élèves.

« Les parents sont instamment invités, dans l'intérêt de leurs enfants, à les envoyer au 1er octobre.

« Le 18 août 1840. V. ARNAUD.

« Le présent prospectus, rédigé par M. Arnaud, ne renfermant rien de contraire aux règlements universitaires, l'impression en est autorisée.

« Angers, le 18 août 1840.

« *Le Recteur de l'Académie*, HENRY. »

Digitized by Google

L'annuaire de 1842 met le pensionnat « place du Lion-d'Or », endroit correspondant à la partie haute de la rue du Figuier .

La même publication, pour l'an 1844, ne mentionne plus l'établissement de M. Arnaud.

M. Taugourdeau

M. Taugourdeau a son institution située sur le Tertre Saint-Laurent. Il apparaît vers 1834, faisant en même temps un cours aux élèves de l'école d'Arts-et-Métiers.

Jusqu'en 1858, il figure aussi parmi les maîtres qui enseignent à l'école primaire supérieure de la rue du Grand-Talon sous les titres de bachelier ès-lettres et d'ancien professeur de philosophie au séminaire.

M. Mini (Alexis)

Le pensionnat de *M. Mini* était en exercice vers 1835, dans un local situé « place du Lion-d'Or [1] ». Les élèves étaient pour la plupart conduits aux cours du collège royal.

M. Mini mourut le 10 mars 1849, âgé seulement de 49 ans. Sa veuve, née Zélie Budan, qui s'occupait de la classe des tout petits, se trouva dans la nécessité, malgré la collaboration de maîtres spéciaux, de renoncer à l'instruction des grands élèves. Mme Mini conserva sa classe des petits [2].

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

[1] M. Mini tenait pensionnat au même endroit et à la même époque. Ces deux chefs étaient-ils associés?

[2] La place du Lion-d'Or occupait dans la rue Milton la partie supérieure de la rue Haute-du-Figuier, le tout englobé aujourd'hui par l'ouverture de la rue Lenepveu.

[3] Voir aux écoles de filles celle tenue par Mme Mini

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Juillet 1907

Moyenne barométrique : 760^{mm},96; minimum le 24, à 7 h. du soir, 754^{mm},45; maximum le 11, à 11 h. 40 du matin, 770^{mm},50; écart extrême, 16^{mm},05.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 11°,97; des minima (sans abri), 11°,68; des minima (sur le sol gazonné), 10°,82; des maxima (sous l'abri), 22°,95; des maxima (sans abri), 26°,19; des maxima (boule noire, sans abri), 30°,27; des maxima (sur le sol gazonné), 31°,57; d'une eau de source, 14°,28; du mois, 18°,09.

Minimum absolu (sous l'abri), le 11, 7°,7; minimum absolu (sans abri), le 11, 7°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 11, 5°,8; maximum absolu (sous l'abri), le 28, 29°,4; maximum absolu (sans abri), le 21, 33°,8; maximum absolu (boule noire sans abri), le 24, 39°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 28, 42°,5.

Humidité relative moyenne du mois, 67; minimum, 32, le 31 à 1 h. du soir; maximum, 98, le 28 à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,76; moyenne diurne la plus faible, 0,4, le 19; la plus forte, 9,6 le 1er. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 226 h. environ; fraction d'insolation, 0,46.

Pluie totale du mois, 10^{mm},4, en 4 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 3^{mm},7, le 1er. Evaporation, 130^{mm},90.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 2 jour du N; 11 jours du N-E; 1 jour de l'E N-E; 3 jours du S-W; 4 jours de l'W S-W; 6 jours de l'W; 2 jours de l'W N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,5. Vitesse maximum du vent le 4, à 11 h. 42 m. du matin, 20m,0, par seconde (vent du S-W).

Rosée les 2, 3, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 25, 30, 31; brouillards le matin, les 28, 29; éclairs faibles le 25, à 2 h du matin au N.

Fin de la floraison de la vigne le 6.

Août 1907

Moyenne barométrique : 762mm,24; minimum le 5, à 6 h. 40 du matin, 754mm,71 ; maximum le 22, à 1 h. du matin, 770mm,36; écart extrême, 15mm, 65.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 12°,42; des minima (sans abri), 12°,14; des minima (sur le sol gazonné), 11°,19; des maxima (sous l'abri), 25°,22; des maxima (sans abri), 28°,35; des maxima (boule noire, sans abri), 32°,49; des maxima (sur le sol gazonné), 36°,57; d'une eau de source, 15°,30; du mois, 19°,01.

Minimum absolu (sous l'abri), le 21, 7°,6; minimum absolu (sans abri), le 25, 6°,7; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 25, 5°,4; maximum absolu (sous l'abri), le 4, 34°,8; maximum absolu (sans abri), le 4, 38°,7; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 4, 43°,4; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 4, 47°,7.

Humidité relative moyenne du mois, 65; minimum, 21, le 9, à 4 h. du soir; maximum, 98, les 15, 26, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 4,90; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 8, 25; la plus forte, 7,4, le 13. Nombre de jours de soleil, 31; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 259 h. 45 environ; fraction d'insolation, 0,50.

Pluie totale du mois, 10mm,9, en 9 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 3mm,0, le 5. Evaporation, 147mm,00.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 3 jours du N; 2 jours du N N-E; 5 jours du N-E; 5 jours de l'W S-W; 9 jours de l'W; 3 jours de l'W N-W; 2 jours du N-W; 2 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^{m},8$. Vitesse maximum du vent le 15, à 5 h. 10^{m} du soir, $15^{m},2$, par seconde (vent de l'W).

Rosée les 1er, 2, 7, 8, 11, 12, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 30, 31; brouillard sur terre, les 4, 9, 21, 22, 25, 26; halos solaires, les 2, 5,

Eclairs vifs, le 28 à 8 h. du soir au N. Orage faible le 5, du S-W au N-E, de 5 h. 30^{m} à 6 h. 15^{m} du matin; orage faible le 31, du S S-W à l'E, de 6 h. 37^{m} à 7 h. 30^{m} du soir.

Début de la maturité de la vigne (Chasselas), le 26. (Une gelée blanche faible a éte observée le 25, à 4 h. du matin, dans une prairie.)

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le directeur-gérant de la *Revue de l'Anjou*, pensant que le Conseil général de Maine-et Loire s'intéressait encore à l'histoire de notre province et pourrait, comme il l'avait fait dans le passé, encourager par une subvention la publication d'un certain nombre de travaux qui mériteraient d'être tirés de l'oubli, avait adressé, le 3 août, au Président de cette Compagnie, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Dans sa séance du 10 avril dernier, le Conseil général, en accordant, à titre d'encouragement, à M. l'abbé Uzureau une subvention de 700 fran s, a témoigné de l'intérêt qu'il porte à tout ce qui touche à l'histoire de notre province et manifesté d'une façon effective son désir de voir publier le plus grand nombre possible des pièces et des documents inédits qui la concernent.

« La *Revue de l'Anjou* fut créée dans ce but en 1852, sous les auspices du Conseil général. Depuis lors, il semble qu'elle n'a pas démérité de la première Assemblée du département et il suffit de jeter les yeux sur les tables des quatre-vingt-dix huit volumes de sa collection pour constater l'œuvre immense qu'elle a accomplie dans cet ordre d'idées.

« C'est à la *Revue de l'Anjou* qu'on doit entre autres la publication en volumes de l'*Histoire d'Anjou*, de Barthélemy Roger, du *Journal du Présidial*, du *Journal* de Valuche, de l'*Histoire de l'Université d'Angers* de Rangeard, de *Notre-Dame Angevine* de Grandet, de la *Notice de la ville d'Angers* de Thorode.

« L'abondance des manuscrits qui lui sont envoyés, œuvres souvent remarquables, toujours intéressantes, d'érudits et d'écrivains distingués, d'une part, et, d'autre part, les ressources limitées d'une œuvre provinciale qui, par son caractère provincial, recrute forcément ses abonnés dans un cadre restreint, l'ont

Digitized by Google

mise dans l'obligation, malgré le nombre des pages toujours croissant de ses fascicules d'abandonner l'impression des œuvres de longue haleine, celle des riches manuscrits conservés soit aux Archives du département, soit à la Bibliothèque municipale de la ville d'Angers, non accessibles à la majorité du public désireux de s'instruire.

« Depuis longtemps, la *Revue de l'Anjou* désire continuer la publication de ces manuscrits et créer en quelque sorte une Bibliothèque angevine qui comprendrait tous ces trésors historiques des t mps passés et dont un volume paraîtrait chaque année.

« Mais ses ressources ne lui permettent pas de faire face à une pareille dépense et elle ne peut mener à bien ce projet que grâce à une subvention annuelle de mille francs que, pour les raisons ci-dessus exposées, je sollicite du Conseil général, lequel, composé de lettrés et d'érudits, ne peut manquer de faire bon accueil à la requête d'une Revue fondée sous ses auspices, marchant depuis cinquante-cinq ans avec ses propres ressources.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Voici, d'après M. le Rapporteur de la troisième Commission, l'accueil qui a été fait à cette demande :

« Messieurs, M. Grassin, directeur-gérant de la *Revue de l'Anjou*, a adressé à M. le Président du Conseil général une demande de subvention qui a été renvoyée à votre troisième Commission.

« M. Grassin rappelle que la *Revue de l'Anjou* a été fondée en 1852 sous les auspices du Conseil général et, depuis cette époque, a publié les travaux les plus intéressants sur l'*Histoire d'Anjou*, le *Journal du Présidial*, l'*Histoire de l'Université d'Angers*, etc...

« Nous n'avons donc pas à regretter l'aide que nos prédécesseurs lui ont donnée lors de sa fondation ; nous devons, au contraire, nous en féliciter, puisque, depuis plus de cinquante ans, la *Revue de l'Anjou* a rendu les plus grands services à la littérature et à l'histoire ; mais nous ne pensons pas qu'aujourd'hui les circonstances exigent de nous un nouvel effort en sa faveur.

Digitized by Google

« Sur le motif du refus de subvention, M. le Directeur de la *Revue* ne se trompera pas : il sait que nous avons la règle stricte de ne faire de largesse de l'argent des contribuables qu'aux œuvres pour lesquelles notre concours est absolument nécessaire. Ce n'est pas le cas de la *Revue de l'Anjou* : elle vit par son propre mérite et par l'intérêt de ses publications.

« Mais la gratitude et la sympathie ne se mesurent pas uniquement par un chiffre de subvention : nous en donnons la preuve en renouvelant à la *Revue de l'Anjou* l'expression de l'une et de l'autre et notre regret est très sincère de ne pouvoir les témoigner autrement. »

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées.

On ne saurait, évidemment, être plus gracieux à l'égard d'une *Revue* qui compte aujourd'hui cinquante-cinq ans d'existence et qui, depuis plus d'un demi-siècle, a contribué pour une bonne part à maintenir la tradition littéraire et historique en Anjou. M. le Rapporteur de la troisième Commission a rempli son rôle avec une distinction parfaite et c'est en couvrant de fleurs la *Revue de l'Anjou* qu'il a demandé au Conseil général de ne pas prendre en considération sa demande.

Nous avions cru voir, dans un vote précédent de notre Assemblée départementale, une intention, en quelque sorte la manifestation d'un désir.

C'eût été, pensions-nous, faire œuvre utile que de rendre possible à tous la lecture des nombreux et précieux documents manuscrits conservés avec soin dans les collections départementales et municipales.

Nous nous étions, nous le constatons, doublement trompés. Ils y resteront donc enfouis, difficiles à consulter pour les travailleurs et les érudits, ignorés de ceux de nos compatriotes qui ne se désintéressent pas de l'histoire de leur pays.

***

Du 1er au 8 juillet 1907 a eu lieu, à Angers, un Concours régional Agricole libre, organisé par la Société Industrielle et Agricole d'Angers et le Syndicat Agricole d'Anjou, sous la haute direction de la Société des Agriculteurs de France. Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette manifestation agricole, due entièrement à l'initiative privée, a eu un très grand et très légitime succès et nous félicitons à notre tour les deux

Digitized by Google

Sociétés angevines organisatrices et leurs membres intelligents et dévoués qui se sont consacrés tout entiers à cette œuvre utile, dans l'intérêt de notre région. Douze départements ont pris part à ce concours : les cinq départements de la Bretagne, puis la Mayenne, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée.

La vaste place Larochefoucault-Liancourt, mise gracieusement à la disposition des organisateurs par la ville d'Angers, présentait un cadre merveilleux où prirent place toutes les parties du Concours qui comprenait :

1° Un concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine ;

2° Un concours d'aviculture (animaux de basse-cour) ;

3° Une exposition de machines et instruments employés en agriculture, en viticulture et en cidriculture ;

4° Un concours de produits agricoles divers ;

5° Un concours et une exposition de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie ;

6° Un concours et une exposition d'enseignement agricole et d'enseignement ménager ;

7° Une exposition d'horticulture ;

8° Une exposition canine ;

En même temps avait lieu :

Un concours spécial de primes culturales pour le département de Maine-et-Loire tout entier.

Ce concours a donné l'idée à la plupart de nos représentants au Sénat et à la Chambre des députés d'offrir, à cette occasion, des récompenses aux serviteurs et employés agricoles de Maine-et-Loire. 3.500 francs furent mis à la disposition du Jury, qui eut à examiner 450 demandes de candidats. De nombreux prix en argent, des médailles et des diplômes furent décernés à la plupart de ces humbles travailleurs si dignes d'intérêt.

Le concours des animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine comprenait :

351 bovins, 24 lots d'ovins et 37 porcins.

Les races bovines représentées étaient :

1° La race Durham, 2° les animaux Durham-manceaux, 3° la race parthenaise et ses variétés (vendéenne, nantaise, choletaise) ; 4° la race bretonne ; 5° les races normande, charolaise, jersiaise et les croisements divers provenant de ces races.

Digitized by Google

Un concours beurrier annexé à ce concours permit de faire des observations très intéressantes sur les vaches laitières.

Le concours des animaux de basse-cour a été particulièrement remarquable, plus de 1.300 lots furent présentés et, de l'avis de tous les vrais connaisseurs, ce concours a été un des plus beaux qu'on ait vus en province.

A l'exposition des produits agricoles, les visiteurs ont pu admirer la magnifique collection présentée par M. le professeur Lavallée, le savant directeur de l'École supérieure d'Agriculture d'Angers et de la ferme expérimentale d'Avrillé. Ses blés, ses plantes fourragères, ses racines et tubercules formaient un ensemble remarquable qu'on est appelé rarement à voir aussi bien présenté dans un concours agricole.

L'exposition des vins, des cidres et des eaux-de-vie avait également une réelle importance et les Jurys ont eu à déguster d'excellents échantillons de la récolte de 1906, auxquels ils ont attribué de nombreuses récompenses.

On a remarqué également une très belle exposition de matériel d'emballage faite par un représentant de la Compagnie d'Orléans qui a fait plusieurs conférences pratiques fort intéressantes sur les différents modes d'emballage concernant surtout les produits agricoles.

Enfin, le Concours Régional Agricole d'Angers comprenait une partie neuve : l'exposition d'enseignement agricole et ménager. De l'avis des hommes compétents, dans aucun concours agricole en France, on n'a pu voir une exposition aussi complète et aussi remarquable. La Belgique seule est entrée jusqu'à ce jour dans cette voie et a permis de contempler des expositions de ce genre.

165 écoles primaires libres de la région (101 écoles de filles et 64 de garçons), 11 écoles d'enseignement moyen ont pris part à cette manifestation. Dans une annexe de la tente, une école ménagère montrait comment les méthodes d'enseignement ménager étaient appliquées. Le succès a été énorme et les visiteurs n'ont cessé d'affluer dans cette tente dont le coup d'œil d'ensemble était vraiment superbe.

Digitized by Google

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans les détails sur l'exposition des instruments et machines agricoles, viticoles et cidricoles. Cette exposition, à laquelle avaient pris part un nombre important de grandes maisons, occupait une surface de près d'un hectare et demi. Le plan fait avec beaucoup de talent a permis aux Commissaires dévoués chargés de présider à la mise en place et au classement de présenter un bel ensemble très apprécié des nombreux visiteurs.

L'Exposition d'horticulture avait été aménagée sous une très belle tente où de magnifiques corbeilles de fleurs et d'arbustes avaient été disposées avec un goût parfait. On a beaucoup remarqué la collection de vignes en pots envoyée par la station ampélographique des Récollets de Saumur. Cette exposition présentait, au milieu du Concours, une sorte de charmante oasis où les visiteurs étaient heureux de s'arrêter et de se reposer.

Une place importante avait été concédée pour une exposition canine organisée par des hommes très compétents qui ont su mener à bien cette partie fort intéressante du Concours dont le succès a été considérable.

Enfin on avait eu l'heureuse idée de compléter le Concours Régional par des Congrès divers dont voici l'énumération :

1° Congrès national de l'Enseignement agricole et ménager ;
2° Congrès national des Syndicats agricoles ;
3° Congrès Pomologique ;
4° Congrès international de Viticulture.

Tous ces Congrès ont amené à Angers une foule d'étrangers de marque et nous regrettons vivement de ne pouvoir, dans ce compte rendu déjà long, bien que très incomplet, donner une analyse même succincte des principales questions soumises et traitées à ces Congrès très remarquables qui ont été suivis avec grand intérêt par de nombreux auditeurs. La ville d'Angers et l'Anjou ont tout lieu d'être fiers de cette superbe manifestation agricole dont la population angevine gardera longtemps le souvenir.

Le *Bulletin de la Société Industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire*, n° 7, juillet, contient le compte rendu et le palmarès complet de cette solennité agricole. Nous y renvoyons nos lecteurs, qui y liront entre autres, avec plaisir, les remarquables

Digitized by Google

discours prononcés par M. le Marquis de Voguë, de l'Académie française, président de la Société des Agriculteurs de France ; de M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société Industrielle et Agricole d'Angers ; de M. de la Férandière, président du Syndicat Agricole d'Anjou ; de M. Lebreton, ancien sénateur de la Mayenne, président du Congrès pomologique.

Ajoutons que M. le président Bordeaux-Montrieux a, dans un éloquent toast, remercié tous les concours, rendu justice à tous ses collaborateurs, particulièrement à M. le Dr Sigaud, qui fut vraiment la cheville ouvrière de cette œuvre considérable.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ses paroles :

« MESSIEURS,

« Je veux m'acquitter de suite d'un devoir pressant. Au nom de la Société Industrielle et Agricole, au nom de la Commission d'organisation du Concours régional, je lève mon verre à la Société des Agriculteurs de France, au Conseil général de Maine-et-Loire, à la ville d'Angers et à tous les généreux donateurs. Puis, pour ne plus parler de nous, je demanderai la permission de régler immédiatement une question personnelle. M. le Président de la Société des Agriculteurs de France a bien voulu m'adresser des éloges que sa haute indulgence a quelque peu exagérés. Mais c'est moins encore un sentiment de modestie qu'un sentiment de justice qui m'invite à vous dire — bien haut — que, pour rétablir la proportion des choses, je dois reporter au commissaire général, M. le Dr Sigaud, dont le dévouement a été sans bornes, ainsi qu'à ses nombreux et zélés collaborateurs, le bénéfice des remerciements qui nous ont été si libéralement distribués. »

***

« Une découverte très importante pour la céramique française, dit le *Journal des Débats*, vient d'être faite au château de Saumur, par M. Lucien Magne, inspecteur général des monuments historiques.

« En faisant sonder les anciens planchers remaniés du XVIIe siècle au XIXe siècle, il a retrouvé, soit en place, soit en amas dans les remblais, les restes de carrelages émaillés qui décoraient les sols des salles et galeries du château de Louis d'Anjou au XIVe siècle.

Digitized by Google

« Ce sont de magnifiques combinaisons d'entrelacs de tons vert mordoré, brun ou rouge, dans lesquels sont semées des fleurs de lys en émail d'un beau ton jaune d'antimoine. L'émail est appliqué sur des terres dont les tons différents transparaissent sous la glaçure.

« Comme dans les céramiques arabes contemporaines, le dessin est formé par une mosaïque de petites pièces, s'ajustant ensemble suivant les contours les plus compliqués.

« Cette découverte confirme l'existence, déjà signalée par M. Magne, dans sa publication des comptes du *Palais de justice de Poitiers*, de fabriques de faïences très prospères en Anjou et en Poitou au XIVe siècle : on sait, par les comptes du duc de Berry, qu'on ne dédaignait pas d'y appeler des « Sarrasins » pour initier nos potiers aux méthodes et aux techniques orientales. »

Ces fabriques de faïences ne remontent-elles qu'au XIVe siècle? C'est peu probable. En effet, on a retrouvé à l'église Toussaint, à Saint-Jean-de-Vihiers, au château de Villevêque et, plus récemment, à l'église Saint-Martin, à la cathédrale d'Angers et à l'abbaye d'Asnières, tant de briques émaillées du XIIIe siècle, qu'il n'est pas téméraire de faire remonter à cette époque la création de nos fabriques de faïences.

A en juger par les briques émaillées découvertes à la cathédrale d'Angers et à Asnières, nos ouvriers connaissaient les procédés les plus délicats de la fabrication, tels que ceux de l'incrustation de terres diversement colorées dans d'autres terres formant support, et l'application, à la surface de la pièce à décorer, d'une couche mince de terre colorée, contenant un ornement en relief.

Quoi qu'il en soit, la découverte de M. Lucien Magne aidera certainement au développement de la céramique française et permettra de remettre en vogue des méthodes oubliées. Elle redressera aussi l'erreur des historiens qui ont considéré l'usage de la faïence en France comme postérieur aux guerres d'Italie et l'ont fait remonter aux majoliques d'Espagne ou d'Italie. Les carreaux émaillés de Poitiers et de Saumur, datant du XIVe siècle, d'autres remontant au XIIIe, la faïence française n'a pas suivi la faïence italienne, elle l'a précédée. C'est ainsi que trop souvent on a fait honneur à d'autres de ce qui appartient à notre pays.

Ch. U.

***

Digitized by Google

Les travaux des boursiers du département ont été exposés, à la Préfecture, pendant la dernière session du Conseil général.

M. Charles Berjole a publié, sur cette exposition, un intéressant article qui a paru dans le *Journal de Maine-et-Loire* et que nous sommes heureux de reproduire.

« Depuis quelques jours, est ouverte à la Préfecture, l'Exposition annuelle des boursiers du département à l'École des Beaux-Arts de Paris. Aux travaux des élèves titulaires de ces bourses s'ajoutent ceux des élèves postulant pour une subvention vacante et l'ensemble forme un minuscule salonnet dans une des salles du rez-de-chaussée.

« Il y a une certaine crânerie à aborder aujourd'hui les carrières artistiques ; jamais la lutte ne fut si âpre , la route à suivre si inconnue ; les horizons s'élargissent, mais reculent... Qu'importe, le beau désir de fixer leur rêve habite toujours le cœur de quelques-uns, le fervent désir que si peu assouvissent et dont certains meurent.

« Bravo ! pour ces jeunes gens qui vont sans crainte ; leur exposition se fleurit de très jolis espoirs.

« Parmi les peintres, celui dont le tempérament s'affirme le plus est sûrement M. Louis Dupré. Je sais que d'aucuns s'effareront devant ce parti-pris de coloration , ces tons qui se décomposent dans la lumière , ces recherches d'harmonies rares , mais c'est tout de même en lui que se précise le plus un artiste. Avec la technique des néo-impressionnistes, il dit le charme des reflets qui bougent dans l'eau, les aspects multiples des atmosphères. Je garde le souvenir d'un « Quai d'Orsay, une étude, où tout au fond d'un morceau de Seine se détache en plein ciel, mauve et un peu féerique le Pavillon de Flore. D'excellents dessins rassureront ceux qu'étonneraient ces tentatives.

« M. Maurice Péan, en progrès sur les années précédentes, présente de bonnes études d'atelier où les tons divisés en fines striures se synthétisent à distance. Il y a du soleil dans sa *Plaine de Clamart* et dans ses sincères pochades.

« M. Charles Tranchant ne se laisse pas tenter par ces audaces ; son portrait du peintre Lutscher nous assure d'une réelle virtuosité. Une autre toile du même artiste : une paysanne d'opéra-comique se promenant sous des pommiers en fleurs, semble attendre le calme salon d'un commerçant ami des arts.

« Beaucoup plus intéressantes sont ses études faites sur nature.

Digitized by Google

« Un autre peintre, M. Boismard, a des dessins d'élève docile et surtout des croquis très bien observés.

« M. Ripoche a envoyé de bonnes études où s'indiquent de sûres dispositions. Il y a de jolies notes dans les rubans du chapeau de sa *jeune fille*.

« M. Martin a des dessins d'antiques pleins d'intentions honorables.

« Voici maintenant les sculpteurs à l'art austère et sans tricheries, le plus matériel de tous, mais peut-être le plus beau.

« Un élève de Injalbert, M. Busson, expose deux bustes, dont un de jeune homme, au simple modelé.

« M. Hoëllard présente plusieurs esquisses annonçant déjà un artiste. M. Hoëllard semble pressé de dire quelque chose et passionné de le bien dire. C'est à peu près le seul parmi les exposants chez qui j'entrevois ce souci de s'exprimer et qui considérera son art comme un simple moyen.

« Son *Jardin du Rêve*, encore que d'un symbolisme un peu simplet, promet beaucoup.

« Un autre élève de Injalbert, M. Benon, est évidemment attiré vers la force ; cela se sent même dans ses petites maquettes. Je crois qu'il ne faut pas, de parti pris, être fougueux et rude. Puis, pourquoi nous montrer des croquis qui peuvent être des renseignements utiles, mais qui sont sans intérêt pour personne autre que l'artiste ? Son esquisse de *La Charité* s'arrange bien.

« De M. Picaud, une excellente figure d'atelier.

« Cette année, des élèves architectes postulent également pour les bourses vacantes.

« M. Gaston Goupil, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, a une exposition très variée. Des études d'architecture récompensées, dont une *Salle voûtée*, qui est d'un artiste, puis des dessins d'archéologie exécutés au Louvre et parmi eux la *Victoire de Samothrace* au grand envol brisé. Enfin des aquarelles prestement lavées devant la nature, l'une d'elles, un coin de vieille route plantée d'arbres, prouve que cet architecte est quelquefois peintre.

« M. Chevallier a de bonnes choses bien indiquées, des esquisses et un dessin d'admission qui connurent le succès ; son dessin surtout est à remarquer et toutes ses études annoncent un élève très bien doué.

Digitized by Google

« M. Collet expose également des projets d'admission très habiles de facture.

« Et c'est ainsi qu'il y a dans cette petite exposition des espoirs qu'il faut encourager. Quelques-uns de ces jeunes artistes sont bien près de savoir tout de leur métier ; il ne leur reste plus maintenant qu'à s'en servir pour exprimer leur âme, pour chanter la chanson qu'ils entendent en eux, car cela seulement importe. »

« Charles BERJOLE. »

***

Mme Paul Lefèvre, pour exécuter le désir exprimé par son mari, M. Paul Lefèvre, né à Angers et récemment décédé à Paris, a fait remettre au Musée Saint-Jean, par les soins de M. Launay, une très belle hache en pierre mesurant 28 centimètres de longueur sur 7 de largeur, découverte aux environs d'Argenteuil.

***

L'Automobile-Club du Mans avait gracieusement invité notre Syndicat d'Initiative à faire une conférence sur l'Anjou, à l'occasion de sa remarquable « Exposition artistique », le jeudi 11 juillet.

Le conférencier, M. Gaston Bonhomme, secrétaire général du Syndicat d'Initiative, et M. le Dr Motais, président, ont été très aimablement reçus par MM. Singher, président de l'Automobile-Club ; François et de Saint-Denis, organisateurs de l'Exposition artistique.

Une visite à l'Exposition permit à nos compatriotes d'apprécier les résultats importants obtenus dans cette première tentative de décentralisation artistique au Mans, d'autant plus intéressante que la plupart des toiles sont des œuvres, souvent remarquables, d'artistes manceaux.

La Conférence avait lieu dans le local de l'Exposition, devant un auditoire choisi, parmi lequel on remarquait un grand nombre de dames.

Après une rapide esquisse de l'histoire de l'Anjou, M. Bonhomme fit passer sous les yeux des assistants une série de vues de l'Anjou, monuments, sites, etc., dont les clichés avaient été prêtés par M. Cauville. Le conférencier accompagna chaque projection de commentaires concis mais substantiels, spirituels

Digitized by Google

à l'occasion, toujours fort intéressants, véritable leçon de choses, aussi exacte qu'agréable, sur l'Anjou.

M. Bonhomme termina par un brillant exposé des caractéristiques du pays d'Anjou : climat, sites, productions, arts, etc.

Cette conférence fut écoutée avec un vif intérêt et saluée par des applaudissements unanimes.

M. Singher, président de l'Automobile-Club de la Sarthe, se fit l'interprète de tous en remerciant l'éloquent conférencier.

M. le Dr Motais, président du Syndicat d'Initiative de l'Anjou, au nom du Syndicat d'Initiative, remercia l'Automobile-Club de la Sarthe de son aimable invitation et de son accueil empressé. Il exprima le désir que des relations commencées entre voisins sous d'aussi heureux auspices se resserrent de plus en plus. Cette proposition fut très favorablement accueillie par tous les représentants présents de l'Automobile-Club et du Syndicat des Alpes mancelles — deux institutions qui n'en font qu'une — et divers projets furent émis en ce sens.

Après la conférence, visite du luxueux hôtel de l'Automobile-Club de la Sarthe, où nos compatriotes furent reçus par M. Durand, secrétaire général, l'énergique et dévoué organisateur du Circuit de la Sarthe.

***

Il a été fait, récemment, en Maine-et-Loire, d'intéressants essais du train Renard.

Le 25 juillet, un train a circulé entre Étriché, Baugé et Châteauneuf.

Espérons que le Conseil général de Maine-et-Loire suivra l'exemple de celui du Cher, par exemple, et que, sans abandonner les projets de construction de chemins de fer, présents ou à venir, il aura recours, quand cela sera nécessaire, au moyen de communication extrêmement simple, extrêmement pratique, extrêmement confortable et peu coûteux que lui offre le train Renard.

***

L'*Angevin de Paris* a publié récemment l'article suivant :

« Il y a une quinzaine de jours, par une matinée chaude et orageuse, je passais sur le mur de ma pièce d'eau lorsque j'aperçus une couleuvre nageant près des pierres. En quelques pas j'arrivai au-dessus d'elle, ce qui la forçait à se diriger vers le

Digitized by Google

large. Elle était à trois mètres environ du bord lorsqu'il me vint à l'idée de siffloter une mélopée quelconque. La couleuvre s'arrêta, puis revint vers moi, tout près du mur, et me regarda fixement ; je continuais à siffloter ; la couleuvre se plaça presque droite, sortit de l'eau sur une longueur de dix centimètres environ, gonfla son cou, dodelinant de la tête et dardant sa langue ; c'était, à n'en point douter, des signes d'une satisfaction très vive. Toujours sifflant et toujours immobile, j'aperçus, sur ma droite, une petite vipère (à cette époque et par cette chaleur les reptiles sont en mouvement) qui descendait un mur, à six ou sept pas de moi, se glissait à l'eau et nageait vers moi pour ne s'arrêter qu'à un mètre. Là, elle prit correctement l'attitude de la couleuvre, émergeant son cou et se balançant mollement.

« Pendant que j'observais mon nouveau sujet, j'avais perdu de vue la couleuvre. Au moment où je ramenai mon regard de son côté, je la vis, à ma grande surprise, escalader la murette, décrire à plusieurs reprises des 8 de chiffre autour de mes pieds, puis s'enrouler entre mes pieds, toujours la tête droite, levée vers mon sifflet. Un moment même, je crus qu'elle allait se glisser entre mon pantalon et ma jambe. Elle ne grimpa pas cependant, mais resta décidément enroulée entre mes pieds, battant une sorte de mesure avec la tête. Quant à la vipère, elle ne bougeait plus. Le tout dura dix minutes ; fatigué de siffler, je cessai mon incantation et peu à peu la couleuvre se déroula doucement, se remit à l'eau et s'éloigna ; la vipère s'en alla également, mais toutes les deux sans empressement, sans manifester le moindre effroi, comme il arrive toujours lorsque les reptiles sont à la portée de l'homme.

« Jeudi dernier, au même endroit, je soulevais une pierre sous laquelle je trouvais tapi un vipéreau qui voulut prendre la fuite. Je sifflai ; il s'arrêta de suite et je le gardai à la même place autant que je voulus, soit 4 à 5 minutes.

« Voilà mes petits exploits racontés avec une rigoureuse exactitude. J'avoue que j'ai été moi-même stupéfait de ma vertu magique, d'autant plus que, chez les êtres humains, mes talents musicaux sont généralement appréciés par la fuite ; le charme opère en sens inverse.

« Mon histoire prouve, à mon avis, deux choses : d'abord que les reptiles ont un goût musical plus sûr que mes semblables ; puis que beaucoup de mes concitoyens pourront, à l'occasion, comme moi, en abordant sans brusquerie nos reptiles et sifflant

Digitized by Google

très doucement, rééditer chez eux les merveilles des charmeurs de serpents de l'Inde. C'est à essayer ; ce petit spectacle en vaut la peine. »

Il ne nous appartient pas de soulever le voile de l'anonyme sous lequel se cache l'auteur de cette intéressante expérience. Mais nous croyons que l'on trouverait son nom dans un annuaire médical.

***

Notre compatriote M. le colonel Charlery de la Masselière a été promu général de brigade.

Le général Charlery de La Masselière est né le 14 septembre 1851, au château de Fitz-James, dans l'Oise. Il s'est engagé en 1870 et a fait la campagne aux mobiles de Maine-et-Loire, à l'armée de la Loire. Il est passé ensuite par Saint-Cyr et a fait une très brillante carrière dans la cavalerie. Il était depuis un an à la tête de la brigade de cuirassiers de Saint-Menehould.

***

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM.

Cournot, président de Chambre à la Cour d'appel d'Angers.

Frappier, payeur principal de 1re classe (service de la trésorerie et des postes aux armées) ; 21 ans de services. Dans la réserve et l'armée territoriale depuis 1886.

Tilliau, lieutenant de réserve au régiment de Cholet, 23 ans de services, 11 campagnes. Dans la réserve du 12 janvier 1899.

Ont été promus officiers de l'Instruction publique :

M. Chicotteau, secrétaire général de la Mairie d'Angers.

Mme Guérineau, professeur au collège de Saumur.

Mme Pavillon, née Poirier, institutrice publique, au Vieil-Baugé.

Mme Picaldi, professeur au collège de Saumur.

Mlle Raynaud, professeur au collège de Saumur.

Mme Roux, professeur au collège de Saumur.

Digitized by Google

Ont été nommés officiers d'Académie :

M. Bernier, à Saumur.
M. Dulac, professeur au Lycée David d'Angers, à Angers.
M. Plard, instituteur public, à Cholet.
Mme Plard, institutrice publique, à Cholet.
M. Briet, instituteur public, à Saumur.
M. Casenave, à Angers.
Mlle Dottin, à Saumur.
Mme Charpentier, à Segré.

Dans l'ordre du Mérite agricole,
A été promu officier :

M. Gautier Joseph, ingénieur-constructeur à Segré : médailles d'or et de vermeil aux expositions nationales et dans les concours; 43 ans de pratique, chevalier du 23 août 1898.

Ont été nommés au grade de chevalier :

MM.

Baudin Henri, cultivateur-viticulteur aux Alleuds : nombreuses récompenses dans différents concours, 20 ans de pratique.

Brière Vincent, propriétaire-agriculteur, à Vernoil-le-Fourrier : nombreuses récompenses dans les comices agricoles ; 55 ans de pratique agricole.

Châtelain René, propriétaire-agriculteur, à Seiches : nombreuses récompenses dans les comices agricoles ; 30 ans de pratique agricole.

Desnoës Louis, propriétaire-éleveur, à Châteauneuf-sur-Sarthe : nombreuses récompenses dans différents concours pour ses animaux de l'espèce chevaline ; 35 ans de pratique.

Dubois Augustin, viticulteur, à Échemiré : reconstitution de vignobles, nombreuses récompenses dans les expositions vinicoles ; 40 ans de pratique agricole.

Eveno, administrateur de l'hospice des vieillards de Saint-Nicolas, à Angers ; 20 ans de service.

Udon Jacques, agriculteur, à Saint-Germain-des-Prés : a collaboré à l'organisation de diverses expositions agricoles ; 30 ans de pratique agricole.

Lemoine Ernest, conseiller municipal, à Nueil-sous-Passavant.

Digitized by Google

Lusson Louis, instituteur public, à Saint-Crespin : création de champs d'expériences. Reconstitution de vignobles ; 18 ans de services.

Morry Jean, propriétaire-viticulteur, à Échemiré : travaux de défrichement. Reconstitution de vignobles ; 24 ans de pratique agricole.

Martin Henri, agriculteur-viticulteur, à Gennes : création de champs d'expériences et de démonstrations ; 18 ans de pratique agricole.

Petit, officier d'administration de 1re classe, à Angers.

Poitou, propriétaire, à Martigné-Briand.

Rioche Paul, propriétaire-viticulteur, à Dampierre : a contribué à la reconstitution du vignoble de la région, nombreuses récompenses dans les concours ; 30 ans de pratique agricole.

Terrien Joseph, agriculteur, au Boulay, commune de Cholet : vulgarisation de l'emploi des machines agricoles perfectionnées et des nouvelles méthodes de culture et d'élevage ; 20 ans de pratique agricole.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

L'Hôtel des Monnaies. Les bâtiments, le musée, les ateliers, par Fernand MAZEROLLE, archiviste à la Monnaie. — Paris, H. Laurens, 1907.

Combien de nos grandes institutions françaises ne sont connues du public que d'une façon superficielle ! Les étrangers qui viennent à Paris, et même les Parisiens, bien qu'on leur ait fait, à tort ou à raison, une réputation d'ignorance voulue des curiosités de la capitale, ne manquent guère de visiter, au moins une fois dans leur vie, les Gobelins et la Manufacture de Sèvres, l'Institut, la Bibliothèque nationale, la Monnaie, etc... Mais, pour la plupart, ils doivent se contenter des quelques explications données par des cicérones plus ou moins au courant des choses. Il n'y avait, jusqu'ici, à la portée du public que des guides assez sommaires de ces établissements. Un travail complet, tout en restant concis et présentant, sous une forme attrayante, l'historique et le mécanisme de nos grandes institutions, nous manquait. C'est à combler cette lacune que s'est appliqué M. H. Laurens, l'éditeur bien connu de tant de belles publications d'art, en formant une collection spéciale, à la fois scientifique et artistique, qui comprend déjà plusieurs élégants fascicules, illustrés de nombreuses et intéressantes gravures. La rédaction de chacun de ces ouvrages a été confiée au spécialiste le plus qualifié pour la faire, en principe aux chefs de service. Pour le volume qui nous occupe, nul n'était mieux désigné que l'érudit archiviste de la Monnaie, M. Fernand Mazerolle, en même temps numismatiste de marque et très au courant, de par ses fonctions, de tout ce qui concerne l'important établissement du quai Conti. Nous l'avons vu à l'œuvre, organisant les archives de la Monnaie et reclassant les collections éparses de son musée,

Digitized by Google

avec autant de zèle que de savoir et d'intelligence, et nous n'hésiterons pas, dussions-nous blesser sa modestie, à le féliciter de son œuvre et à lui rendre ce qui lui est dû.

Dans ce volume, plaisant à l'œil et d'une lecture facile, aussi intéressant dans ses détails qu'utile par ses renseignements pratiques, l'auteur commence par faire l'historique des anciens hôtels des Monnaies ayant existé à Paris avant l'hôtel actuel. Il nous promène à travers les âges, dans le dédale des vieilles rues, depuis le premier emplacement connu, situé rue de la Bretonnerie, avant le XIIIe siècle, jusqu'aux « nids à rats » de la rue de la Monnaie, derrière Saint-Germain-l'Auxerrois ; de la *Monnaie de Nesle*, qui ne dura qu'un an et fabriqua ces pièces connues sous le nom de « gros » et de « demi-gros de Nesle », à la *Monnaie des Etuves* ou du *Moulin* et au célèbre *Balancier du Louvre*, réservés l'un et l'autre, dans la suite, à la frappe exclusive des médailles et des jetons ; il nous conduit, en dernier lieu, au superbe hôtel construit, à partir de 1768, par l'habile architecte Antoine.

Ce magnifique bâtiment occupe l'emplacement des anciens hôtels de Nesle, de Nevers, de Guénégaud et de Conti. La façade principale, sur le quai, n'a pas changé, non plus que certaines dispositions et décorations intérieures. Grâce aux comptes de construction, dont l'auteur nous donne des extraits, et aux gravures, nous pouvons juger avec quel soin et quelle recherche ce monument fut embelli de statues et de sculptures appropriées, dues à des artistes comme Pigalle, Mouchy, Lecomte, Duprez et Caffieri.

La grande salle du premier étage, primitivement destinée à la réception des grands personnages et décorée en conséquence, abrita, en 1783 et 1784, les cours de l'Ecole des Mines, nouvellement créée. Un musée minéralogique y fut installé et y subsista jusqu'en 1824, puis le Musée monétaire qui forme, de nos jours, une collection unique au monde et suscite l'admiration des connaisseurs. Là sont conservées, entre autres, les médailles commémoratives de la visite des souverains français et étrangers, dont les plus célèbres sont celles de Pierre le Grand, de Louis-Philippe, du tsar Nicolas II et celle, plus récente, du roi et de la reine d'Italie ; d'anciennes balances et les divers instruments de fabrication, des étalons, des poids, des poinçons, etc... ; la collection assez complète des coins ; des spécimens des œuvres les plus remarquables de nos médailleurs contemporains, des Chaplain,

Digitized by Google

des Roty, Daniel Dupuis, Patey, Bottée, Chapu, Alphée Dubois, etc... et des médailleurs étrangers ; puis de merveilleuses collections des médailles françaises depuis le XVIe siècle, et des monnaies de France, depuis l'époque la plus ancienne. Là, sont rangés, dans un ordre rigoureux, les *gauloises* en argent, les *sous d'or* carolingiens, les *deniers* capétiens ; *gros tournois* de saint Louis, *florins* de Philippe VI, *francs* de Charles V, *saluts* de Henri VI, roi de France et d'Angleterre ; les *royaux* de Charles VII, les *écus d'or* de Louis XI et de Louis XII, les *testons* des Valois, des *louis*, les *napoléons* et les séries de nos pièces modernes de France et des colonies.

Une salle est consacrée aux médailleurs antérieurs à la Révolution et constitue l'histoire métallique de nos fastes sous l'ancienne monarchie ; une autre salle renferme tout ce qui a trait au règne de Napoléon Ier. Des tableaux et des portraits relatifs à l'histoire de la Monnaie, et dont quelques-uns sont des œuvres de maîtres, complètent l'ensemble du Musée.

Après avoir admiré l'œuvre, il est intéressant d'apprendre par quelle filière elle est passée avant de nous parvenir. M. Mazerolle nous donne les détails les plus précis et les plus authentiques sur ce qu'était autrefois la fabrication des monnaies et nous explique en quoi elle consiste aujourd'hui. Et nous ne saurions dire, après avoir lu cet exposé, si elle a vraiment gagné de nos jours, Jusqu'au XVIe siècle les procédés de fabrication étaient restés les mêmes que dans l'antiquité, et les monnaies étaient plutôt moins belles que chez les Romains et chez les Grecs. C'était la frappe au marteau, longue, maladroite, inégale, produisant des monnaies de perfection variable selon les graveurs, les ateliers, différente même entre des pièces sorties de la même main. Sous Henri II, l'introduction du « balancier », sorte de presse puissante, apporte une révolution dans l'art monétaire, ainsi que l'invention de la « virole brisée » qui permettait d'obtenir une inscription sur la tranche ; puis ces instruments, les presses et les laminoirs, se perfectionnent et, par une succession de procédés mécaniques, nous amènent à la frappe si régulière et si rapide de nos jours. Mais on n'apprendra pas sans surprise qu'un balancier de 1699 est encore en service à la Monnaie pour la frappe des médailles.

L'Administration des Monnaies, si complexe, si incohérente autrefois, avec ses trop nombreux ateliers, ses juridictions jalouses, est centralisée aujourd'hui à Paris. En quelques pages,

Digitized by Google

l'auteur nous met au courant de son organisation et des détails de la fabrication, que nous rendent sensibles des photogravures très nettes. Un tableau des monnaies françaises actuelles, avec leurs diamètres, leurs titres et leurs poids, une liste des principaux fonctionnaires et graveurs de la Monnaie depuis le XVIe siècle, et une bibliographie complètent le nombre des renseignements utiles et intéressants que nous fournit ce livre.

Que le lecteur nous pardonne, si nous nous sommes étendu sur ces détails ; mais le meilleur moyen de donner la curiosité d'ouvrir un livre nous semble être d'énoncer ce qu'il contient. Rien d'instructif comme une table des matières, quelque hardie que puisse paraître cette proposition. En lisant ce bel ouvrage, dont le nom de l'auteur nous garantit l'esprit critique et l'exactitude, on pourra se rendre compte qu'il remplit parfaitement son but.

A. PLANCHENAULT.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1964-7

Digitized by Google

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien Bureau de Coupures de Journaux

« ..... Tout comme « Madame la Comtesse », « Joseph » (secrétaire du Syndicat des Gens de Maison) était abonné à l'**Argus de la Presse** ».

Octave Mirbeau (Journal d'une femme de chambre).

L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 10,000 journaux par jour.

Ecrire 14, rue Drouot, PARIS (IXe)

Adresse Télégraphique : ACHAMBURE-PARIS.

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

---

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plante seront fournis sur demande.

Digitized by Google

Imprimerie-Librairie GERMAIN et G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

VOLUMES DÉFRAICHIS

A 0 25 et 0 50

VÉRITABLE

Guignolet d'Angers

GUÉRY & RAYER

CHERRY * TERSEC * CHARLEUSE

Imprimerie-Librairie GERMAIN & G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

Procès-verbaux des séances du Conseil municipal D'ANGERS

Viennent de paraître :

1° Séance du 21 janvier 1907 ;
2° Séance du 20 février 1907 ;
3° Séance du 27 mars 1907 ;
4° Séance du 24 mai 1907.
5° Séance du 5 juillet 1907.

CHAQUE SÉANCE : 1 franc

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

57e Année

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Septembre et Octobre 1907

TOME LV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Le blé qui lève. — **René Canat** 153

Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution (*suite*). — **P. Armel** 165

La peine de mort. — **A. de Villiers** 193

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire 1792-1796) (*suite*). — **Xavier de Pétigny** 195

Le clergé de Chanteloup pendant la Révolution. — **G. Brémond** ... 249

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*) : Pensionnat de M. Chevrollier ; Pensionnats de la rue Bressigny ; Pensionnats de la rue Hanneloup. — **L.-F. La Bessière** 255

Le clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801). — **H. Faye** 265

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1907). — **A. Cheux** 285

Chronique 289

Premier et deuxième concerts populaires. — Excursion de la Société d'études scientifiques d'Angers à Saint-Pierre-Montlimart. — La Loire navigable. — La restauration de la façade de la cathédrale d'Angers. — Distribution des prix à l'École régionale des Beaux-Arts. — Conférence de M. de Beaufront sur l'espéranto. — M. Gasnier à la course internationale de ballons. — La mission d'Ollonne. — M. René Bazin et la chasse. — X***.

A travers les Livres et les Revues : Comte de Miramon-Fargues. *L'Héritage des Beauvau-Tigny*. — Jacques de la Faye, *Mémoires du général Lacretelle*. — Charles Lemire, *Jules Verne*. — Joseph Prost, *La philosophie à l'Académie protestante de Saumur*. — Emile Souvestre, *Causeries littéraires sur le XIXe siècle*. — Robert Triger, *Sainte-Suzanne*. — Edgard Guilbeau, *Histoire de l'Institution nationale des Jeunes Aveugles de Paris*. — Mathilde Alanic, *La gloire de Fonteclaire*. — *Angers-Artiste* et *l'Eventail*. — **Ch. U.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

LE BLÉ QUI LÈVE

Le Blé qui lève, un de ces titres expressifs et d'allure décidée, comme les aime M. René Bazin ; une belle œuvre qui est une bonne œuvre. L'histoire est toute simple. Un bûcheron du Nivernais, un brave homme de tâcheron a groupé ses amis, les ouvriers, en syndicat ; il y est de plus en plus suspecté et débordé par les avancés du parti, parce qu'il aime trop la justice pour s'associer à leurs calomnies et à leurs violences. Il s'aperçoit, en même temps, que le gentilhomme et le curé de son village, loin d'être des exploiteurs du peuple, aiment les humbles et les déshérités de la terre : insensiblement il se rapproche de ceux qui sont déjà tout près de lui. Des malheurs de famille l'obligent à quitter son Nivernais; il va travailler dans une ferme du Nord, dans une région catholique : il devient catholique. De retour au village, où le rappelle la mort du gentilhomme qu'il aimait, il est accueilli par des huées ; des compagnons du syndicat s'apprêtent à le frapper. Mais voici que plusieurs des jeunes se précipitent, lui font un rempart de leurs corps ; et le vieux Cloquet regarde avec tendresse et confiance les jeunes têtes groupées autour de lui, Jean-Jean, le petit bûcheron de Montreuillon, Etienne Justamond, Victor Méhaut. « Il se mit à rire tout haut, il étendit les bras et les posa sur les épaules amies et il cria, et sa voix couvrit le murmure de la salle : « Chassez-moi du Syndicat si vous voulez, camarades,

Digitized by Google

voilà le mien ! Est-il beau ! Rien que des baliveaux de chêne ! » — « Qui parle de te chasser du syndicat ? » reprend le chef de ses adversaires... L'attitude des jeunes en a imposé ; les violents ont pressenti un retour des âmes, un déplacement des sympathies. Et c'est là « le blé qui lève », les ouvriers, libérés de leurs chimères et revenant à ceux en qui ils voyaient des ennemis. Gilbert Cloquet est devenu l'ami de l'abbé Roubiaux. Les autres suivront.

C'est là un sujet des plus modernes ; il est même brûlant. Mais — j'en suis fâché pour ceux qui cherchent la politique partout quand ils ne l'y mettent pas — ce n'est pas un roman politique. Roman social, oui, et roman admirable d'impartialité qui vise plus haut et plus loin que les querelles d'un jour. La conclusion religieuse du livre n'étonnera pas ceux qui connaissent la foi de M. Bazin ; elle n'est pas mise au service d'un parti. J'avoue n'être point choqué de trouver un *bon* noble et un *bon* curé, quand je rencontre, à côté d'eux, le *bon* ouvrier, le touchant Gilbert Cloquet. Et puis, que Michel de Meximieu sorte un soir de chez l'abbé Roubiaux, il faut être commère de village pour s'en amuser ou s'en indigner. Il n'est pas impossible, après tout, qu'un châtelain et un curé voisinent sans faire des manilles et sans conspirer. Michel et l'abbé se sont rencontrés par hasard, un soir de tristesse où leurs deux âmes étaient solitaires. Ils se sont reconnus frères d'âme et de cœur par leur dévouement au peuple et leur acceptation des sacrifices ; ils ont associé leurs efforts dans un rêve de fraternité, non de domination. Leur désir n'est pas de mettre la main sur le bonhomme Cloquet, au nom du trône et de l'autel, mais de mettre leur main dans celle de Cloquet...

Et notez qu'en agissant de la sorte ils font sans doute ce que certains d'entre eux ont toujours fait, mais ce que tous n'ont pas fait. Ils savent bien que si les circonstances ont isolé le noble et le prêtre les circonstances n'expliquent pas tout. Michel dit à l'abbé : « J'aurais voulu vous aider à

Digitized by Google

refaire cette paroisse, j'aurais voulu racheter toutes les fautes qu'ont commises contre elle les Meximieu, *toutes leurs négligences.* J'aurais été juste et fraternel sans effort, il me semble. Cela eût été le mieux sans doute. Je n'aurai pas le temps... Alors, puisque je n'aurai pu donner mon exemple et mon cœur, je donne ma vie pour que Fonteneilles revive. J'accepte ma mort. » Il dit à une jeune fille dont le père, officier démissionnaire, dirige une exploitation voisine de la sienne : « Je vous prie, Mlle Antoinette, comme si j'étais un frère aîné, de rester dans ce pays où votre nom est respecté, où, personnellement, vous êtes populaire, de ne pas le maudire parce qu'il est plus malade que bien d'autres pays de France, mais *de faire pour lui ce que nos parents* n'ont pas su faire *: d'y vivre* ». Il dit encore à Cloquet : « La mode est de flatter l'ouvrier et d'injurier le noble. La vérité, Cloquet, c'est que nous avons grandement déchu les uns et les autres. *Nous souffrons du même mal : de paresse et d'orgueil.* Et toutes les haines sont venues de là. Cependant, quand il n'a été gâté ni par l'auto ni par la chasse, il n'y a pas de propriétaire qui soit mieux fait qu'un noble pour s'entendre avec un laboureur ». Michel fait ce que ni son père, le général, ni sa mère, la mondaine, n'ont su faire : il reste au pays. Et c'est aussi au milieu du peuple que veut vivre l'énergique abbé Roubiaux. Son église est déserte, son village sans foi et sans prière. Il s'y sent perdu, surtout le dimanche, « ce dimanche rural, chef-d'œuvre de l'ennui quand la prière a disparu ». Il crie sa détresse à Dieu. Mais il n'abandonnera pas pour cela ceux qui l'abandonnent. Son évêque lui a ordonné de quêter pour le culte : il accepte vaillamment, comme une occasion d'aller au peuple, ce qui lui semblait d'abord un dur sacrifice. Gilbert Cloquet, revenu de Belgique, lui dit un soir sur la route : « Il faudra faire comme les messieurs prêtres du pays des Picards. Ils avaient de l'amitié pour le pauvre monde. — J'en aurai aussi. — Celui qui nous prêchait, quand on le regardait, on

Digitized by Google

lui voyait dans le cœur quelque chose qui nous aimait, et quand il parlait, on aurait dit que c'était un de nous. » L'abbé ressemble aux messieurs prêtres du pays picard. Et c'est un autre blé qui lève que cet apostolat des abbé Roubiaux et des Michel de Meximieu.

Ce roman a donc une haute signification, morale et religieuse. Il est un acte de confiante espérance ; il est même un acte de foi, très simplement. La réconciliation de l'ouvrier, du gentilhomme et du prêtre dans la charité chrétienne est plus et mieux qu'un rêve généreux ; elle est présentée comme possible et comme probable et l'auteur n'en fait pas mystère. Mais cela ne veut pas dire qu'il resserre ses idées dans la rigueur d'une thèse : rien n'est plus étranger à son art vivant et concret. Certaines œuvres d'écrivains sociaux m'ont toujours fait l'effet d'une artillerie de campagne qui, au début d'une action, arrive à bon train, choisit son poste et canonne les alentours. Avec M. Bazin, rien de pareil. Nous ne sautons pas haies et buissons — l'auteur les aime trop pour ne pas s'y arrêter. On peut ouvrir le livre au hasard : rien de précipité ni de heurté, les détails ne sont jamais sacrifiés à l'ensemble. Que de jolis épisodes, pris sur le vif et notés d'un trait sobre, sans minutie : ce bûcheron, par exemple, qui abat un arbre. « Le fer de la cognée s'enfonçait plus avant à chaque coup dans le pied palmé de l'arbre, faisait *voler un copeau humide et blanc comme une tranche de pain* » ; ou encore cet enfant rencontré sur un tas de tremble et de bouleau, « un petit gars rose et frisé, enfant de quelqu'un des travailleurs égaillés dans la forêt, assis, les jambes pendantes, *les sabots pendants aussi et tenus en équilibre sur le bout des orteils* ». Il y a une observation malicieuse et juste dans ce tableau de la louée de Bazolles. « Les jeunes gens en quête d'une place de charretier avaient leur fouet pendant au cou ; ceux qui voulaient s'engager comme laboureurs mordaient une feuille verte ou la portaient à leur chapeau ; les filles tenaient une rose à la

Digitized by Google

main et elles étaient pauvrement vêtues de leur plus mauvaise robe, oui, pour qu'on ne les crût point dépensières, mais elles avaient toutes, enveloppés dans une serviette et serrés dans un coin de l'auberge voisine, une robe pour danser et un bout de ruban pour mettre à leur corsage. » La charmante chose encore que l'épisode de la Vaucreuse, cette ferme fondée près de Fonteneilles par le lieutenant Jacquemin ! Michel de Meximieu et son père le général, qui eut jadis Jacquemin sous ses ordres, vont lui faire visite. Sa fille est là, Mlle Antoinette, qui n'a pas peur de dire ses vérités au général interloqué : « Vous et d'autres, vous avez découragé les officiers comme mon père. » C'est une petite tête énergique, une nature loyale. Elle a beaucoup de sympathie pour Michel de qui la rapprochent leur commun amour de la terre, l'élan d'une âme généreuse et ouverte, et aussi un brin de curiosité. « Je suis une toute petite femme, mais j'ai déjà tous les défauts que j'aurai quand je serai grande ». Michel se plaint de sa solitude : elle lui dit qu'il se mariera un jour et Michel, tout pâle, confesse son secret : il est trop laid pour plaire et la jeune fille, un moment émue, reprend, très amusée : « Mais non, monsieur, qui vous l'a fait croire ! Un homme n'est jamais très beau... D'abord, vous êtes grand ! » Le lecteur perspicace qui aime les idylles devine qu'ils s'aimeront — et c'est vrai — et suppose que l'auteur les mariera — et c'est faux. Michel, qui a une maladie de cœur, sait qu'il va bientôt mourir, et d'ailleurs un scrupule l'empêcherait d'épouser celle dont la fortune achète au général, qui a besoin d'argent, le beau domaine de Fonteneilles. Le roman d'amour est fini et ne finit pas. Jetez par là-dessus toute la poésie de la campagne, de la *terre qui ne meurt pas :* les labours du Nord, la procession des bœufs blancs, la ferme du Pain-Fendu et les immenses champs de betteraves et le vaste plateau de fumier pilé dans la cour, les bois du Nivernais avec les coupes des bûcherons, les étangs où chantent les rainettes

Digitized by Google

et près desquels rôdent les soirs, au sortir des taillis, les maraudeurs de poisson et de gibier. Et, quant aux pâturages nivernais... mais ici je cite, moins longuement encore que je ne le voudrais. « Le dernier jour de l'herbe se leva. L'aube était claire. La longue prairie commençait à trente mètres du château, montant doucement, suivait la courbe de la forêt, dévalait la pente de l'autre côté de la colline, au-delà d'un alizier, découpé en plein ciel. Aucun rayon ne touchait encore l'alizier ni les chênes qui veillaient à la lisière du bois. Mais l'herbe avait senti le jour, une vie prodigieuse et muette la soulevait ; les boutons d'or groupés en larges taches étendaient leurs pétales que l'ombre avait redressés ; les pissenlits épanouissaient le faisceau de leurs épées jaunes, les marguerites que la nuit ne ferme point tournaient toutes la tête vers le soleil qui allait venir. Un souffle chaud exaltait dans les graines innombrables, dans les épis, dans les grappes et les hélices, dans les ombelles et les cosses, l'huile parfumée qui enveloppe le germe. Le vent léger, courant par risées comme sur une mer calme, se poudrait de pollen et s'imprégnait du goût de la sève. La longue nappe ondulait ; pas une tige n'était froissée, pas une seule n'était morte, mais la couleur des vagues disait la moisson mûre. Elles étaient brunes, elles étaient grises, elles luisaient comme de l'argent et des reflets couleur de sang s'y mêlaient à la rouille des choses qui ont duré. Quand les deux domestiques entrèrent au bas de la pièce, par la barrière blanche, une perdrix qui avait son nid dans l'herbe s'envola, un loriot s'éleva d'un chêne de bordure et se laissa porter au vent, l'aile ardente de soleil, un râle de genêt se faufila entre les touffes et remonta dans le fourré en jetant son cri de crapaud et il y eut alors un silence d'épouvante dans le monde des bêtes que l'herbe avait logées, qui avaient grandi avec elle et cru en elle. Les grillons eux-mêmes se turent une seconde. » Un signe des belles et fortes œuvres, c'est la richesse du détail et ce n'était pas une petite affaire que de

Digitized by Google

grouper ainsi tant d'épisodes et les faire vivre sans nuire à l'unité de l'ensemble.

L'exemple le plus remarquable de cette vie et de cette unité, c'est l'intéressante figure de Gilbert Cloquet : le roman qui s'ouvre sur elle s'achève sur elle aussi. Cloquet est un excellent cœur, dévoué à ses amis les ouvriers pour qui il ne marchande pas ses peines, adorant sa petite fille qu'il gâte un peu, parce que sa mère est morte, parce qu'elle ressemble à sa mère, tout simplement aussi parce qu'il est un bon papa. La petite Marie grandit et ne se soucie guère de son père. Coquette et dépensière, elle s'occupe peu de sa maison, une fois mariée, et gruge jusqu'au dernier sou Gilbert qui ne sait rien lui refuser. Et, le jour où il n'a plus rien, c'est le drame navrant qui devait arriver, le père qui parle haut, un peu tard, la fille qui ricane et qui résiste. « Est-ce que ma mère travaillait? Pas tant que moi ! — Elle se peignait en tout cas avant de faire son ménage ! — Merci, papa. — Elle n'aurait jamais posé un seau d'eau sur le fumier ; elle avait du soin, elle avait de l'honneur. — Merci encore. » Les Lureux, criblés de dettes, sont saisis. La vente se termine quand, tout à coup, apparaissent dans la cour une jument noire, trois vaches blanches, un troupeau de brebis et Cloquet par derrière. C'est Cloquet qui a déniché dans un bois, pour les remettre à l'huissier, le mobilier soustrait à la saisie par sa fille et son gendre. Vous pensez s'il est reçu par ceux-ci. Ils s'en vont en le maudissant et le pauvre Cloquet reste solitaire dans la ruine de sa plus chère affection. Et ses compagnons? Ses compagnons l'injurient : un jour qu'il faisait une coupe de bois pour le château, quelques syndiqués l'ont attaqué et grièvement blessé. Il faut qu'il parte, il est trop malheureux. Michel de Meximieu l'envoie conduire les grands bœufs nivernais dans une ferme du Nord. L'éloignement du pays aggrave son isolement. Il touche à la crise. Une passion pour la jeune femme du fermier achève de lui faire perdre la tête. Il semble perdu,

Digitized by Google

il est sauvé. Un boucher belge — excellent catholique — le recueille chez lui, désemparé et presque fou. « Femme, Gilbert Cloquet est notre ami. Si on pouvait le remettre dans le chemin? — Ainsi soit-il, dit la femme. » Gilbert accompagne son ami Hourmel dans une maison où les Belges font, chaque année, une retraite religieuse : simple curiosité du bûcheron, bien entendu, et d'ailleurs il y fera ce qu'il voudra. Il s'ennuie dès le second jour, il va partir. Mais voici que le soir, dans le jardin de Fayt-Manage, sous la lumière de la lune, un prêtre lui parle avec une tendresse inconnue de lui et l'embrasse en le quittant. Rentré dans sa petite chambre, il repasse dans son esprit les paroles consolantes du prédicateur de la retraite. « Savez-vous ce que je crois? C'est que vous êtes les précurseurs, les premiers appelés des foules qui se lèveront de partout, de la mine, de l'usine, de la campagne, des taudis, des galetas, redemandant leur ciel dont ils ont soif ! » Il se redit tout cela et bien d'autres paroles encore : c'est pour lui, il n'en doute pas, que l'âme ardente du missionnaire a interprété l'Évangile. Gilbert va à Dieu, se confesse — bravo ! le vieux, crient les Belges — et communie, comme à douze ans, en cravate blanche. Il rentre au pays nivernais, il y restera. Il a promis au général, le jour de l'enterrement de Michel, de soigner la tombe de son fils. « Vous vous en allez, M. Philippe. Ne vous occupez pas de le fleurir. Moi, je reste et je veillerai sur lui. Ma vie durant, je le fleurirai. « Il reprend du service à la ferme que la coquetterie de sa femme lui avait fait jadis quitter. L'apaisement s'est fait en lui et définitif. Depuis la journée de Fayt-Manage où il était « léger comme un moucheron d'été » il a connu le bonheur et la sérénité, sans une défaillance. « Il se demandait si la joie qu'il éprouvait ne tenait pas à la compagnie des missionnaires et des ouvriers belges, au parc, aux chants, à la nouveauté des choses et à leur présence. Mais non ; à mesure qu'il s'éloignait, il sentait que la paix était en lui vivante. A la Louvière ils prirent le

Digitized by Google

chemin de fer. Le jour baissait, bien qu'il ne fît pas tard. Il faisait froid, il faisait gris. Les routes plantées d'arbres, les terres ensemencées ou labourées, bordées de maisons, les buttes des mines de charbon, les bourgs où vingt cheminées d'usine fumaient au-dessus des blés en herbe, *tout cela passait et le contentement ne passait pas.* » Son dernier mot, qui termine le livre, c'est qu'il ne s'est jamais senti plus heureux. Et le roman s'achève dans la paix, la divine paix promise aux hommes de bonne volonté.

Cette impression de paix, j'aime à la retrouver dans tous les romans de M. Bazin. Ils sont tristes et pourtant très consolants.

Ils n'embellissent pas la vie. Rien n'est moins « bibliothèque rose » que la littérature de M. Bazin. Pas d'âme chez lui qui n'ait sa détresse ou qui n'en ait deux ou trois. Voyez combien souffrent et de quelles manières, Michel, l'abbé, Cloquet. Mais leurs misères sont des épreuves qui ne tuent pas l'espérance et qui, souvent, la réveillent. Et si les personnages y gagnent une gravité sereine, qui est le meilleur signe du bonheur, comment le lecteur, lui aussi, ne serait-il pas consolé?

D'ailleurs il y a, comme partout, *la manière*, et celle de M. Bazin est la bonne. Il est un artiste trop délicat pour confondre la force avec la violence. Je retrouve en lui le goût de nos grands classiques, la pureté et la sobriété expressive du trait. On a pu l'observer dans ses descriptions de scènes ou de paysages. Il en est de même lorsqu'il peint les tristesses morales : il va droit à la douleur, sans tâtonnement, avec cette décision qui est bien dans sa manière, mais avec tant de délicatesse que l'on n'est pas déchiré. Gilbert voit grandir sa fille en beauté et coquetterie plus qu'en sagesse et il lui donne des conseils qui ne sont pas suivis. « Il demandait : Apporte-moi ma pipe, elle m'écoute toujours quand je parle. La petite fumée bleue montait. Marie se levait pour aller fermer à clef la cabane des poules.

Digitized by Google

Et les étoiles passaient au-dessus d'une maison *rétablie dans le silence mais non point dans la paix.* » Michel supplie ses parents de ménager la terre de Fonteneilles, de ne pas l'épuiser par des saignées continuelles, coupes de bois ou ventes de champs et de songer un peu à leur fils dont tout l'avenir est là. C'est à peine s'ils l'écoutent. « Il eut envie de crier : vous sacrifiez ma jeunesse aux années qui vous restent ! Et vous êtes mon père et ma mère ! *Mais la voix résista, peut-être le cœur lui-même.* » L'abbé Roubiaux, quêtant pour le culte, va chercher les paysans sur leurs guérets, les appelle sur leurs sillons, leur parle de Dieu, de leur âme à sauver. Un moissonneur résiste. Il le supplie au nom de ceux qui ont fauché avant lui, au nom de ses enfants, au nom de son âme abandonnée. L'autre refuse toujours. « Quand l'abbé vit cela, il laissa le faucheur et *alla vers d'autres champs et d'autres cœurs.* » Des phrases comme celles que je souligne sont d'un grand effet. C'est énergique et c'est toujours dans la mesure.

Enfin, s'il est trop vrai qu'en général le réalisme français ait pratiqué l'ironie et l'âpreté, celui de M. Bazin est tout baigné de pitié. L'auteur aime ses personnages parce qu'ils connaissent la misère et il les fait s'aimer parce qu'ils sont compagnons de misère. Son dernier roman nous dit : « Notre société moderne est déchirée : ces divisions ne seraient-elles pas des malentendus? Que chacun rentre en soi-même. Qui n'a pas ses torts? La haine des uns ne vaut pas mieux et n'est pas plus justifiée que l'indifférence des autres. Ne disons pas même que les ouvriers ont mal placé leur haine : la haine n'est jamais bien placée. Qu'ils y renoncent pour toujours. Et c'est possible pour qui le veut sincèrement. Car il serait injuste de dire seulement : Qui n'a pas ses torts? Il faut ajouter : Qui n'a pas ses vertus? La vraie impartialité, celle qui donne confiance en la vie, c'est l'égalité dans l'éloge et non dans le blâme. Ouvriers, gentilshommes et prêtres ont leurs qualités : qu'ils reconnaissent

Digitized by Google

celles du voisin. La belle besogne que cette œuvre d'apaisement ! Il y a de la place pour tous dans le champ du père de famille excepté pour les mauvais bergers ou les semeurs d'ivraie. Vous, gentilhomme, soyez un Meximieu, vous, prêtre, un abbé Roubiaux, vous, ouvrier, un Gilbert Cloquet. Et ne répondez pas que ce sont de trop grands exemples pour vous. Votre âme vaudra la leur, pour peu que vous y teniez. Elle la vaut, mais vous ne le savez pas toujours. Il faut le savoir, il faut s'aimer et se dévouer. » Voilà une œuvre qui ne contient pas un seul sermon de l'écrivain et qui est pourtant pleine de leçons. Elle est rigoureusement impersonnelle, mais j'y sens à chaque page une âme évangélique. Et j'aurais un vif plaisir à connaître M. René Bazin par son beau roman, si je n'avais celui, plus grand encore, de l'y retrouver tout entier.

René CANAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES FRANCISCAINS DE MAINE-ET-LOIRE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

(suite)

II. RÉCOLLETS

1. Couvent d'Angers

Les Récollets de la Baumette s'établirent à Angers, sur la place des Lices, paroisse de Saint-Germain en Saint-Laud, en 1627. Leur couvent fut achevé en 1692. L'église Saint-Laud occupe l'emplacement de leur chapelle.

Pères

1. David (Mathurin-Gabriel), en religion, Auguste, provincial, né à La Flèche, le 18 octobre 1746, profès à La Flèche, le 30 octobre 1763, à Angers depuis sept ans. Le 27 avril 1790, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester dans cette maison ou toute autre de la province de Sainte-Marie-Madeleine et demande la pension accordée par les décrets de l'Assemblée Nationale ». L'année sui-

Digitized by Google

vante, 8 avril 1791, à une nouvelle demande de déclaration, le P. David répond qu'il est « dans l'intention de se retirer à Beaufort pour jouir de la liberté accordée par les décrets ». Il dut prêter le serment constitutionnel, car on ne le trouve pas parmi les prêtres insermentés réunis à Angers par ordre du Directoire du département du 1er février 1792. Il continue d'habiter Beaufort, au traitement de 700 livres, dont il touche les quartiers à Baugé. Au Concordat, il est toujours en qualité de prêtre habitué à Beaufort, où il meurt le 15 avril 1817.

2. Richer (Louis-Julien), en religion, Lambert, gardien, né à Beaumont-la-Chartre (diocèse du Mans), le 27 janvier 1749, profès à La Flèche le 3 mai 1766, à Angers depuis quatorze ans, quatre mois. Le 27 avril 1790, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester en cette maison et réclame la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Le 8 avril 1791, il déclare « vouloir quitter le cloître » Établi par les officiers municipaux « gardiataire du reste des effets portés à l'inventaire », il continue à habiter le couvent. Il touche, en 1791 et 1792, les quartiers de sa pension de 700 livres, mais refuse tout serment. Le 17 février 1792, il déclare à la Municipalité « faire sa résidence en cette ville, maison dite des Recollets, où il a toujours résidé depuis la suppression de la communauté, et qu'il prend sa pension chez Mlle Paucellier, rue de l'Académie [1] ». Ensuite on le perd de vue. Il dut quitter la France, exilé volontaire, et se retira probablement en Espagne. En 1802, on le trouve emprisonné en Vendée, mais il obtient sa liberté et est placé sous la surveillance du maire de Saint-Sylvain. Le 25 frimaire an XI, il prête serment au Gouvernement en qualité de chapelain de la pension de Saint-Nicolas-lès-Angers et meurt aumônier des Incurables le 1er avril 1813.

[1] Arch. Munic. *Déclarat. de résidence.* P 1.

Digitized by Google

3. Cordelai de la Silardière (Julien), en religion, Anselme, ex-provincial, né à Notre-Dame-de-Mayenne, le 21 avril 1726, profès à La Flèche le 14 octobre 1742, à Angers depuis huit ans, et actuellement à Soulaines, en qualité de desservant. Le 27 avril, on remet aux officiers municipaux sa déclaration, conçue en ces termes : « Je soussigné, déclare, en réponse à la demande de MM. Sailland et Sartre. nommés par le corps municipal d'Angers pour recevoir les déclarations des Récollets de ladite ville, que mon intention est de rester ; si, cependant, il se trouvait, dans la suite, du désordre et du scandale, je réclamerais la bonté et la bienfaisance de Messieurs de la Municipalité pour me donner la permission d'aller chercher dans ma famille une paix que j'ai goûtée pendant cinquante ans dans la province des Récollets de la Madeleine. Je suis avec tout le respect possible, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. Frère Anselme Cordelai de la Silardière, récollet. A Soulaines, ce 27 avril 1790. »

Le 26 août suivant, on constate qu'il a quitté la communauté et, dès lors, il disparaît complètement.

4. Magny (Jean-Claude), en religion, Ange, custode, né à Saint-Sauveur de Luxeuil (diocèse de Besançon), le 6 octobre 1731, profès à La Flèche, le 14 octobre 1749, à Angers depuis trois ans. Il déclare, le 27 avril 1790, « être attaché à ses vœux, se réserve à faire sa déclaration dans la suite et réclame la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Il est encore au couvent le 8 avril 1791 et il déclare alors « être dans l'intention de quitter le cloître ». Il quitta Angers, car les listes de pensionnaires constatent qu'il n'a touché en 1791 aucun quartier de sa pension, fixée à 800 livres, qu'il est hors du district, en Franche-Comté.

5. Olivier (Claude), en religion, Jean-Chrysostome, vicaire, né à Saint-Paul d'Orléans, le 24 août 1731, profès à

Digitized by Google

La Flèche le 25 septembre 1752, à Angers depuis quatre ans. Il déclare « vouloir se retirer dans sa famille, à Orléans, avec la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Il mit son projet à exécution avant le 27 avril 1791, car, à cette époque, il n'est plus au couvent et les listes de pensionnaires le portent comme résidant à Orléans.

6. Guérin (François), en religion, Paul, secrétaire provincial, né à Saint-Clément de Nantes, le 31 octobre 1750, profès à Vitré le 31 octobre 1768, à Angers depuis un an. Le 27 avril 1790, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester dans cette maison, ou telle autre qui lui conviendra, avec la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Il quitte le couvent avant le 1er avril 1791 et on le retrouve, l'année suivante, second aumônier des Dames Fontevristes de La Regrippière, près Vallet. Quand le département de la Loire-Inférieure enjoignit à tous les prêtres non assermentés de venir au chef-lieu (arrêté du 22 mars 1792), les religieuses adressèrent une pétition au Département pour que leurs aumôniers fussent dispensés de se conformer à l'arrêté ; dans cette pétition, elles exposent que le Frère Guérin, récollet, n'ayant qu'un traitement très modique, est précepteur chez un américain nommé M. Brégeon, qui s'est retiré dans sa famille, à la Regrippière. Le P. Guérin vint néanmoins à Nantes, où il prêta serment au Département, le 2 mai 1792, et le rétracta dans une lettre datée du Pallet, le 15 du même mois. Le Département donna aussitôt l'ordre de se saisir de lui et de l'amener au chef-lieu. Il quitta la Loire-Inférieure et revint sur sa rétractation, car on le voit vicaire à Beaufort le 14 septembre 1792 et payé comme tel le 2 octobre. Il mourut à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, le 15 janvier 1814 [1].

Lallié, *op. cit.* I-582, II, 161, 305. P. Flavien, *Statistique*, 20.

Digitized by Google

7. Thomas (Nicolas), en religion, Narcisse, né à Vesoul, diocèse de Besançon, le 2 mai 1722, profès à Tours le 25 janvier 1744, à Angers depuis treize ans. Le 27 avril 1790, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester dans cette maison et jouir de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Un an plus tard, le 8 avril 1791, il change d'avis et déclare « être décidé à rentrer dans le monde ». Il habite Angers, paroisse Saint-Laud, au traitement de 1.000 livres. Le 23 février, il fait à la Municipalité déclaration de résidence, « rue du Temple, chez le sieur Lafond, cabaretier ». Au mois de novembre suivant, il prête le serment de liberté, égalité et meurt le 2 ventôse an III (21 février 1795), âgé de 72 ans, « au domicile du citoyen Laffond, aubergiste, place des Exercices [1] ».

8. Joubert (Florent), en religion, Lactance, né à Angers, paroisse Saint-Pierre, le 3 mai 1721, profès à La Flèche, le 11 novembre 1745, à Angers depuis treize ans. Quand on lui demande le choix entre la vie commune et la vie privée, il déclare « être attaché à ses vœux et désire rester dans cette maison ou celle qui lui sera indiquée et jouir de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». L'année suivante, il déclare « vouloir sortir et se retirer où bon lui semblera ». Il habite Angers, paroisse Saint-Maurice, au traitement de 1.000 livres, dont on lui délivre les mandats jusqu'en juillet 1792. Mais il refuse de prêter le serment constitutionnel et, le 23 février 1792, pour se conformer à l'arrêté du Département du 1er février, qui ordonnait à tous les prêtres non assermentés de se réunir à Angers, il déclare à la Municipalité « qu'il continue de résider en cette ville, demeurant actuellement chez Mlle Joubert, rue Toussaint, depuis le 17 avril [2] ». En vertu de cet

[1] Etat civil.

[2] Arch. Municip. *Registre des soumissions*, P 1.

Digitized by Google

arrêté du Département, les prêtres qui n'avaient pas prêté serment devaient résider en ville, et se présenter tous les jours, à heure fixe, à l'appel nominal. Le 17 juin, la garde nationale saisit tous les prêtres qui se présentèrent à l'appel, et les enferma dans l'église Saint-Aubin, convertie en club des Jacobins. A la nuit tombante, on les transféra au petit séminaire [1], et le Directoire du département prétendit que cette mesure, quelque rigoureuse qu'elle paraisse, avait été commandée par la nécessité de pourvoir à la sûreté du public, et sous peine de voir éclore une guerre civile. Cependant, les confesseurs de la foi, entassés dans le Petit-Séminaire, furent, peu après, sur de vives et pressantes réclamations, enfermés tous pêle-mêle dans les salles, les corridors et les chambres du Grand-Séminaire. La loi du 26 août 1792 condamnait les prêtres non assermentés à la déportation : les infirmes et les sexagénaires seuls étaient exceptés. Le P. Joubert se trouvait dans ce nombre. Le 27 septembre, les prêtres enfermés au Séminaire refusent de prêter le serment de liberté-égalité et, vers la fin de novembre, ils sont transférés à la Rossignolerie. Le 23 juin 1793, les Vendéens s'emparent d'Angers et ouvrent les prisons. Un certain nombre de prêtres âgés et infirmes ne profitent pas de cette liberté et d'autres, qui étaient sortis, reviennent se constituer prisonniers après la rentrée des Républicains. Parmi eux, nous trouvons le P. Joubert [2]. Le 13 ventôse an II (3 mars 1794), soixante-et-un prêtres de la Nièvre, condamnés à la déportation, sont amenés à Angers et enfermés au château. Deux jours après, le Comité révolutionnaire d'Angers écrit à Francastel, alors à Nantes : « Maintenant citoyen,

[1] Rue Courte, aujourd'hui rue du Musée. Le Petit-Séminaire est occupé maintenant par l'Ecole de dessin et, dans les bâtiments du Grand-Séminaire, situés même rue, sont installés la bibliothèque et le Musée.

[2] Queruau-Lamerie, *La Rossignalerie pendant la Révolution*, p. 35 et seq.

Digitized by Google

indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour ces soixante-et-un scélérats, ainsi que pour ceux qui sont renfermés ici, à la Rossignolerie, dont nous pourrions et voudrions même nous débarrasser par la même occasion. » Francastel s'empressa de répondre, le 19 ventôse (9 mars), « qu'il fallait laisser aller à leur destination les soixante-et-un prêtres réfractaires dont la Nièvre se débarrassait et qu'on ferait bien de faire partir avec eux ceux qui étaient encore à la Rossignolerie ». Des ordres furent donnés et, dans la nuit du 22 au 23 ventôse, on les entassa dans une sapine, à destination de Nantes, où ils arrivèrent le 25 ventôse (15 mars) [1]. On les conduisit à bord d'une galiote hollandaise ancrée dans le port, à une demi-lieue au-dessous de la ville, vis-à-vis de la Sécherie. Deux confesseurs de la foi ont laissé le récit de leurs souffrances [2] et les Archives municipales de Nantes nous donnent, en outre, quelques détails sur les horreurs de ces prisons révolutionnaires. « Le tableau de leur situation fait frissonner ; plus de vingt malades ou moribonds poussent des cris affreux ; point d'autres lits que des planches ; des plaies gangrenées ; un air méphitique ; le froid des nuits les glace ; la vermine, le défaut de linge, une fermeture hermétique qui suffoque ; le défaut de sommeil,

[1] On ne se faisait à Angers aucune illusion sur le sort de ces prêtres infirmes, envoyés à Nantes. Le jour même de leur départ, le Comité révolutionnaire invitait l'Administration du district a se saisir de leur mobilier : « Salut et fraternité. Citoyens. Les charlatans Boulnai, ci-devant chanoine..... Joubert, ci-devant récollet, ayant un mobilier dans la maison occupée par la fille feue Joubert, sa sœur, rue Toussaint, près le munitionnaire, viennent de partir pour la déportation. Veuillez donc le plus tôt possible envoyer apposer les scellés sur leur mobilier, qui, dit-on, est conséquent. (Greffe de la Cour d'appel. Registre consacré à la copie des lettres du comité. *Revue de l'Anjou*, XXXIV, 408.).

[2] Imbert. Relation du voyage de 61 prêtres de la Nièvre, de Nevers à Brest, en 1794, *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, 1874, p. 69. — Guillon, *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution*, Paris 1820, I. 286.

Digitized by Google

par suite des cris aigus et plaintifs des malades. » Le Comité révolutionnaire de Nantes, au reçu de cette pétition, se contenta de fournir des vivres en quantité insuffisante aux prêtres prisonniers, qui seraient tous morts de faim, si les habitants de la ville ne les avaient pas secourus. Mais la plupart d'entre eux étaient arrivés au terme de leurs souffrances et, avant la fin du mois d'avril, tous les prêtres d'Angers avaient succombé. Le P. Joubert mourut le 1er germinal an II (21 mars 1794) [1].

9. Laurent (Yves), en religion, Olivier, né à Nantes, paroisse Saint-Léonard, le 10 août 1738, profès à Vitré le .. janvier 1756, à Angers depuis dix ans. Le 27 avril 1790, il déclare « vouloir profiter des bienfaits de l'Assemblée nationale, en conséquence, requiert la pension désignée par le décret et vouloir se retirer de ladite maison où bon lui semblera ». Il dut mettre son projet à exécution sans tarder. L'année suivante, on le trouve vicaire à la Trinité d'Angers, puis à La Pommeraye, ayant prêté, par conséquent, le serment constitutionnel, et, le 2 octobre 1791, il est élu curé de Saint-Quentin-en-Mauges et installé le 17. Il y reste jusqu'en 1793, bien qu'il ne pût sortir qu'avec des armes, à cause de l'hostilité de la population. Il disparaît ensuite.

10. Aubain (René), en religion, Charles, né au Mans, paroisse Saint-Hilaire, le 28 décembre 1757, profès à Nantes le 21 mai 1781, à Angers depuis cinq ans. Le 27 avril 1790, déclare « être attaché à ses vœux, désire rester dans cette maison et jouir de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Il est encore au couvent lors du récolement d'inventaire, au mois d'août. Il se fixa d'abord

[1] Lallié, *op. cit.* I 430 et seq. II. 190.

Digitized by Google

à Château-du-Loir, puis au Mans, pour le deuxième trimestre de l'an II, jusqu'au premier semestre de l'an VI [1].

11. LANDRY (Christophe-Antoine), en religion..... né à Brûlon, diocèse du Mans, le 19 octobre 1758, profès à Nantes le 24 août 1781, renfermé en la maison de force de la Rossignolerie de cette ville pour raison de démence, en vertu de sentence rendue en la Sénéchaussée d'Angers, le 14 février 1790. Le 27 avril, « lesdits Pères Récollets nous ont observé que, jusqu'à ce jour, la pension dudit Père Landry a été payée par eux; pourquoi ils supplient Nosseigneurs de l'Assemblée nationale de vouloir bien ordonner que ladite pension sera payée par le Gouvernement sur les biens du clergé ». Le P. Landry dut être emmené ailleurs, car on ne retrouve pas son nom sur les listes de pensionnaires.

Frères

1. GOUBAULT (Guillaume-René), en religion, Clément, né à Angers, paroisse Saint-Martin, le 11 novembre 1729, profès à La Flèche le 21 août 1752, à Angers depuis douze ans. Le 27 avril 1790, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester dans cette maison et réclame la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». L'année suivante, il n'est plus au couvent, mais les listes de pensionnaires le portent comme habitant Angers, paroisse Saint-Laud, au traitement de 400 livres. On ne lui demanda pas le serment constitutionnel, mais il prêta, le 25 septembre 1792, le serment de liberté-égalité et, plus tard, celui du 19 fructidor an V. Le 14 octobre 1793, 14 nivôse an II, 5 germinal an III et 22 ventôse an III, il se fait délivrer par la Munici-

[1] Arch. dép. de la Sarthe. Pensions ecclésiastiques. District de Château-du-Loir et District du Mans, de 1790 à l'an VI.

Digitized by Google

palité des certificats de civisme [1]. Le 8 germinal an III, il déclare à la Municipalité qu'il habite rue Saint-Aubin, 4, chez Feillatreau, depuis plusieurs années, jusqu'à ce jour [2]. Enfin, il se retira en qualité de pensionnaire à l'Hôpital Général, où il mourut le 16 décembre 1806.

2. Hanet-Cléry (Jean-Louis), en religion, Denis, né à Versailles, paroisse Saint-Louis, le 19 août 1751, profès à Nantes le 14 juillet 1778, à Angers depuis trois ans. Le 27 avril 1790, il déclare « vouloir rentrer dans le sein de sa famille et jouir de la pension accordée par les décrets ». Il dut quitter Angers sans tarder ; les listes de pensionnaires de l'année suivante le donnent comme résidant à Paris.

3. Jouanneau (André), en religion, André, frère tertiaire [3], né à Thorigné, diocèse d'Angers, le 26 mai 1728, profès à Nantes le 23 mai 1751, à Angers depuis vingt-trois ans. Le 27 avril 1790, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester dans cette maison et jouir de la pension accordée par les décrets ». Le 8 avril 1791, il déclare « vouloir quitter le cloître ». Il se retire à Soulaire, district de Châteauneuf, avec sa pension de 400 livres, où on le rencontre encore en thermidor an X (juillet 1802).

4. René (Pierre), en religion, Chérubin, frère tertiaire, né à Saint-Jean en Saint-Julien d'Angers, le 14 juillet 1740, profès à Saumur le 16 décembre 1760, à Angers depuis trois ans. Il fait les mêmes déclarations que le précédent et les listes de pensionnaires le portent habitant Brain-sur-Allonnes, au traitement de 400 livres.

[1] Arch. Municip. *Délibérations.*

[2] Arch. Municip. *Délibérations*, I, 2

[3] Les Frères lais avaient les vœux solennels, les Frères tertiaires n'avaient que des vœux simples.

Digitized by Google

5. Monboussin (André), en religion, Fidèle, frère tertiaire, né à Clefs, diocèse d'Angers, le 8 juillet 1738, profès au Lude le 24 avril 1761, à Angers depuis huit ans. Il fait les mêmes déclarations que les précédents. Les listes de pensionnaires de 1791 le mentionnent comme étant hors du district. Il était à Tours, où il fut ordonné prêtre par Suzor, évêque constitutionnel d'Indre-et-Loire. Le 27 mars 1793, on arrête à Baugé le diacre Monboussin, pour le faire conduire à la Rossignolerie; mais il put produire un certificat de résidence dans la paroisse de Chavaignes-sous-le-Lude, « paroisse infectée de paysans aristocrates », et il fut remis en liberté [1]. Un état complet et nominal du clergé constitutionnel d'Indre-et-Loire, dressé en 1793, donne Monboussin comme vicaire de Restigné, district de Langeais. Mais il resta peu de temps en fonctions. On le retrouve sur les registres des pensionnaires de Maine-et-Loire l'année suivante, en qualité de « ci-devant vicaire de la commune de Restigné et ci-devant frère récollet, a fait son abdication et remise de lettres de prêtrise au district de Langeais, le 16 floréal an II ». Au 28 floréal an VII, il est à Méon, au traitement de 1.000 livres, ayant fourni au district la preuve de la prestation des serments [2]. Nous ignorons ce qu'il devint dans la suite.

Père pensionnaire

Magotteau (Nicolas-Joseph), en religion, Emmanuel, comparaît devant les commissaires venus pour recevoir les déclarations le 27 avril 1790 et déclare qu'il est « religieux récollet de la province de Saint-Denis et de la maison de Nevers, à présent en cette ville en qualité d'aumônier du régiment Royal Picardie-Cavalerie, en garnison en ladite ville, demeurant en la maison des RR. Pères Récollets dudit

[1] Arch. dép. L. 1018.
[2] Arch. dép. L. 977.

Digitized by Google

lieu, en qualité de pensionnaire, lequel nous a dit avoir fait sa déclaration à l'hôtel de ville de Paris, le 10 avril, suivant la représentation qu'il nous a faite dudit acte, y joint le certificat de la municipalité de Nevers du 18 de ce mois, par lequel appert que ledit Père Magotteau est religieux profès de la maison de Paris, en date du 3 janvier 1781, né paroisse de Saint-Martin, diocèse de Liège, province de Hainaut, et attaché à la maison de Nevers ». On le retrouve à Vannes le 5 avril 1793, où il avait suivi le régiment de Royal Picardie-Cavalerie, puis il disparaît.

2. Couvent de la Baumette

Le couvent de la Baumette fut fondé en 1456, par le roi René, sur le modèle de la Sainte-Baume. Il y appela les Cordeliers. En 1596, ceux-ci furent remplacés par les Recollets et leur établissement fut confirmé définitivement par Henri IV en 1602.

Pères

1. Chappuis (Joseph), en religion, Hilarion, gardien, 38 ans d'âge, onze ans de profession. Il déclare, le 30 août 1790, « persister dans sa première intention et vouloir vivre et mourir dans l'ordre de Saint-François, pourvu toutefois qu'il demeure dans le couvent de la Baumette, et, en cas que ladite communauté soit supprimée, vouloir profiter des bienfaits de l'Assemblée nationale ». Plus heureux que ses frères en religion, il ne vit pas les horreurs de la Révolution. Moins d'un an après, il mourut. Le 15 août 1791, les commissaires de la municipalité se transportent à la maison de la Coraie [1] pour inventorier les meubles du P. Chappuis, décédé.

[1] Terre, commune de Saint-Jean-de-la-Croix. Il y existait une petite maison qui n'appartenait pas au Père Anaclet, mais qui dépendait des Recollets de la Baumette qui la tenaient à ferme. C'est là que mourut le P. Hilarion.

Digitized by Google

2. VALFRANBERT (Toussaint-Charles), en religion, Athanase, vicaire, né le....., profès le 20 août 1779. Il n'était pas au couvent lors de l'inventaire, mais, le 15 août 1791, les commissaires se présentent à la Baumette pour le récolement, et ils mentionnent dans leur procès-verbal que, « à l'instant, est intervenu le sieur René Ragé, maire de la municipalité de Saint-Laud, lequel, en vertu de procuration à lui donnée par le sieur Valframbert, ci-devant de la Baumette et actuellement aumônier de l'hôpital de la Charité de Vezins, a réclamé pour ledit sieur Valframbert les effets de sa chambre, dont nous n'avons pas voulu faire la délivrance jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné ». Il avait déjà prêté le serment constitutionnel, car il avait été élu le 17 avril à la cure de Cossé, par treize voix sur dix-huit votants, et avait été installé au mois de mai, sous la protection d'un détachement venu de Chemillé [1]. Les actes de la paroisse de Cossé sont signés par lui jusqu'au 22 novembre 1791 [2], ensuite il disparaît [3].

[1] Port. *La Vendée Angevine*, I, 161.

[2] Port. *Inventaire sommaire des Arch. de Maine-et-Loire*, GG 5, comm. de Cossé.

[3] Il ne faut pas le confondre avec Valframbert (Paul-Isaïe), né à Montsort d'Alençon le 28 octobre 1761, que l'on trouve en 1792 chef de bataillon de la garde nationale au Mans, qui fut traduit en ventôse an II devant la Commission Brutus Magnier de Rennes et mourut en prison. Le P. Valframbert, recollet de la Baumette, avait pour prénoms Toussaint-Charles, comme on le voit dans son acte de vêture : « Aujourd'hui, dix-neuf aoust mil sept cent soixante dix-huit, je soussigné Toussaint-Charles Valframbert, fils de Michel-Toussaint Valframbert et de Marie-Anne Barbe, mes père et mère, baptisé dans l'église paroissiale Notre-Dame de la ville d'Alençon, âgé de vingt-cinq ans, certifie avoir reçu l'habit de mon séraphique Père saint François, en qualité de frère clerc, des mains du R. P. Archange Maloyer, gardien des recollets de Tours et l'on m'a donné le nom de frère Athanase. » (*Arch. Dép. d'Indre-et-Loire*, H. 724, fol. 55.) Le 19 septembre 1791 eut lieu la bénédiction d'un cimetière à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde et le procès-verbal de la cérémonie, au registre de paroisse, porte entre autres signatures celle de Toussaint Charles Valframbert, curé de Cossé. (Port. *Inventaire somm. des*

Digitized by Google

3. Laumailler (Antoine-Julien), en religion, Anaclet, définiteur, 70 ans d'âge, cinquante-et-un ans de profession, né à Rennes. Le 30 avril 1790, il déclare « persister dans sa première intention et fait la même déclaration que le P. Chappuis, son gardien. » Il demeure au couvent jusqu'à l'évacuation ; il reste ensuite à Angers, paroisse Saint-Laud, au traitement de 1.000 livres, dont on lui délivre les mandats en 1791 et 1792. Il refuse le serment constitutionnel et se trouve dès ce moment en butte à la persécution. Le 25 août 1792, il est arrêté par un détachement de la garde nationale dans la maison de campagne du sieur Éveillon, avec neuf autres prêtres et le P. Gibert, récollet de Nantes, mais le Directoire du district écrit à M. de Soland, commandant de la garde nationale, de les relâcher, à l'exception du curé de Villevêque, qui sera conduit au Séminaire [1]. Le 18 février 1792, pour se conformer à l'arrêté du Département du 1er février, le P. Laumailler déclare fixer son domicile en la paroisse de Saint-Laud, depuis la suppression de la maison, à la Grande-Couraie. Il fut enfermé au Séminaire et ensuite à la Rossignolerie, où il resta jusqu'en novembre 1793. A cette époque, Francastel, représentant du peuple, faisait peser son joug de fer sur la ville d'Angers. Il avait juré d'exterminer le fanatisme, c'est-à-dire la religion catholique en Anjou. Sous prétexte que les Vendéens, repoussés à Granville, revenaient à marches forcées sur Angers, pour délivrer tous les ennemis de la République, Francastel résolut de se débarrasser, suivant son expression, des prêtres réfractaires renfermés à la Rossignolerie. Il consulta le Comité de Salut public, qui vota la mort sans hésitation, et le représentant du peuple ordonna de *les faire filer à Nantes*.

Arch. de Maine-et-Loire, G. G. 6, commune de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.)

[1] Arch. Départ. *District d'Angers*, corresp., 4 *ter*.

[2] Arch. Municip., *Registres des soumissions*, P[1].

Digitized by Google

Cinquante-huit prêtres, au nombre desquels se trouvaient le P. Laumailler et le P. Gabriel, gardien des capucins de Saumur, furent embarqués à Angers. Arrivés à Ancenis, ils durent continuer à pied et enchaînés leur route jusqu'à Nantes. Ils y arrivèrent le 15, ou au plus tard le 16 frimaire an II (5 au 6 décembre 1793), et furent conduits à l'Entrepôt. Carrier, qui terrorisait Nantes, avait déjà fait l'essai de ses bateaux à soupape en submergeant d'un seul coup, le 16 novembre précédent, quatre-vingt-treize prêtres de la Loire-Inférieure et des départements voisins. C'était aussi le sort qu'il réservait aux confesseurs de la foi de Maine-et-Loire. Dans la nuit du 19 au 20 frimaire (9-10 décembre), ils furent noyés à la pointe d'Indret, vis-à-vis la Basse-Indre. Et, le lendemain, Carrier écrivait à la Convention : « Cinquante-« huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfrac-« taires, sont arrivés d'Angers à Nantes. Aussitôt, ils ont « été enfermés dans un bateau sur la Loire. La nuit der-« nière, ils ont été engloutis dans cette rivière. Quel torrent « révolutionnaire que la Loire [1] »

Frères

....., en religion, Jacques. Nous ignorons s'il était frère ou simplement tertiaire. Les commissaires ne l'interrogent pas et ne lui demandent aucune déclaration.

3. Couvent de Beaufort

Les Récollets venus de la Baumette s'établirent à Beaufort vers 1603, dans les bâtiments de l'hospice qui leur avaient été concédés par lettres de 1599, à charge pour eux

[1] Dom Chamard, *Les vies des saints personnages de l'Anjou*, III, 501 et seq. — Lallié, *op. cit.* I, 400 et seq.— Tresvaux, *Hist. de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, II, 454.

Digitized by Google

de fournir des prédicateurs aux fêtes solennelles. L'église fut consacrée par Henri Arnauld le 25 septembre 1681. Le mail actuel a été planté vers 1810 sur l'emplacement de leur jardin.

Les commisaires de la municipalité de Beaufort se présentent au couvent des Récollets de cette ville le 24 avril 1790 et ils constatent sur leur procès-verbal que les religieux « ont réitéré autant que de besoin la déclaration par eux ci-devant faite sur le registre de la Municipalité qu'ils sont dans l'intention de sortir des maisons de leur ordre, ainsi que eur permettent les décrets de l'Assemblée nationale, à l'exception du P. Isaac Thierry, qui a déclaré qu'il ne pouvait prendre aucun parti que le Pape ne se fût expliqué sur es vœux de religion ».

Pères

1. Hémery (Jean-Marie), en religion, Othon, gardien, né à Rennes, le 7 juin 1751, profès de Vitré le 19 mars 1768. Il fut d'abord vicaire à la Trinité d'Angers, puis se retira à Gée, où il prêta le serment constitutionnel, le 20 février 1791, et, au mois d'avril suivant, fut élu curé intrus de Gesté.

2. Thierry (Jean-Baptiste), en religion, Isaac, vicaire, aumônier des Religieuses Hospitalières de Beaufort, né le 11 septembre 1732, profès à La Flèche le 14 octobre 1749. Il refuse le serment, déclare à la Municipalité d'Angers, le 17 février 1792, qu'il demeurait à Beaufort, chez le nommé Jalain et qu'il fixe son domicile en cette ville, aux Incurables. Le 28 février suivant, on lui délivre un exeat pour se rendre à Luxeuil (Haute-Saône).

3. Hardiau de la Pastrière (Louis-Antoine), en religion, Jean Damascène, né à Huillé, diocèse d'Angers, le 18 janvier 1710, profès à La Flèche le 17 novembre 1729. Il reste à Beaufort jusqu'au 30 septembre 1791 ; il déclare

Digitized by Google

alors se retirer à La Chapelle-sous-Doué et on le trouve encore émargeant en janvier 1793 à Saumur.

4. VINOT (Jean-Claude), en religion, Georges, né à Saint-Georges de Vesoul, diocèse de Besançon, le 14 janvier 1730, profès à La Flèche le 30 juin 1748, aumônier des prisons de Beaufort. Il prête serment le 13 février 1791, avec le prieur curé de Beaufort, Pelletier, futur évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, et les PP. Coquille et Gaudineau [1] .Un an plus tard, il est nommé aumônier de l'hôpital de Beaufort et confesseur des religieuses de Saint-Joseph, mais aucune ne consentit à recevoir son ministère [2]. Il continue de résider à Beaufort, où on le voit émarger jusqu'au 12 vendémiaire an III.

5. COQUILLE D'ALLEUX (Jacques-Antoine), en religion, Simplicien, baptisé à Saint-Venant de Tours, le 17 juin 1747 [3]. Aumônier de la garde nationale de Beaufort, il prononça, en 1789, le jour de la bénédiction des drapeaux sur le champ de foire, un *Discours patriotique sur l'égalité et la liberté civile et politique* (Angers, Pavie, 1789, in-12). L'année suivante, il publia une seconde édition de

[1] *Anjou Historique*, 1903, p. 345.

[2] D. Piolin, Persécution endurée par les religieuses de Saint-Joseph de Beaufort, *Revue de l'Anjou*, 1873, p. 188.

[3] « Aujourd'hui, trente et un décembre mil sept cent soixante seize, je soussigné, Jacques-Antoine Coquille d'Alleux, clerc tonsuré du diocèse de Tours, fils de Jacques-François Coquille d'Alleux, controlleur ambulant en ladite ville de Tours, et de dame Perrine Joubert, son épouse, mes père et mère étant morts, moi, Jacques-Antoine Coquille d'Alleux, certifie avoir reçu l'habit de mon séraphique Père saint François, en qualité de clerc, des mains du révérend Père Constantin Rebin, ancien lecteur en théologie, ancien définiteur et actuellement gardien des Pères Récollets de La Flèche, et l'on m'a donné le nom de frère Bernardin. » Il fit profession le 1er janvier 1778, sous le nom de frère Simplicien. — Arch. d'Indre-et-Loire, H. 724. Registres des professions et vêtures.

Digitized by Google

son discours, dans lequel il faisait l'éloge de la Constitution considérée par rapport à la religion et par rapport à l'humanité. Il prêta tous les serments qu'on lui demanda et, après avoir été quelque temps vicaire à Saint-Maurille de Chalonnes, il fut nommé, le 9 avril 1791, « à la majorité presque unanime », curé de Freigné, par trente-sept voix[1]. Élu presque en même temps à la cure de Notre-Dame de Beaupréau, il choisit cette dernière paroisse, « le paradis des prêtres réfractaires, écrit-il, et l'enfer des patriotes ». Il se fit installer le 10 juillet 1791, se vit en butte aux insultes et aux menaces de ses paroissiens restés fidèles et donna le scandale de son mariage dans son église paroissiale. Chassé de Beaupréau par la guerre, il vint à Angers, renonça, le 28 brumaire an II, à toute fonction ecclésiastique et habitait rue des Électeurs, 16, chez Besson. Ce triste personnage devint dès lors l'orateur des solennités nationales, le poète et le chansonnier des fêtes publiques et privées. Il tenait encore, en l'an X, un cabinet de consultations et mourut à Angers, place Sainte-Croix, le 2 prairial an XIII (22 mars 1805)[2].

6. Daburon (Étienne), en religion, Alexis, né à Sarrigné, le 13 août 1750, profès à La Flèche le 15 juin 1778. Il reçoit sa pension à Baugé en 1790 et 8 février 1791, puis il se retire à Cholet. Mais, au mois de juillet, il est élu curé constitutionnel de Tancoigné, où il est encore en qualité d'officier public en 1793. Il ne reparaît plus qu'au Concordat. Il prête serment le 28 fructidor, habite alors Saint-Augustin-des-Bois et il meurt curé d'Épinard, le 1er mars 1809.

Frères

1. Habert La Marche (Jacques-Denis), en religion, Bénin, né le 9 octobre 1712, profès à La Flèche le 26 janvier

[1] Arch. dép., L. 961.

[2] Port, *Dict. de Maine-et-Loire.* — Gruget, *Hist. de la Constit. civile du clergé, Anjou Histor.*, 1903.

Digitized by Google

1733. Il habite Beaufort, où il touche sa pension jusqu'au 11 janvier 1792, jour de sa mort.

2. Besson (Pierre), en religion, Gilbert, né le 6 juillet 1730, profès à Tours le 26 octobre 1756. Il se retire d'abord à Baugé, puis à Angers, paroisse Saint-Maurice, rue Port-Ligny, 72, chez Bernard, marchand de bois, au traitement de 400 livres. On ne lui demande pas le serment constitutionnel, mais il prête les autres et enfin meurt à Angers, à l'Hôpital-Général, le 2 septembre 1807.

3. Bernard (René-Mathurin), en religion, Cosme, né le 4 juin 1738, profès à La Flèche le 13 janvier 1758. Il perçoit son traitement à Baugé jusqu'en janvier 1793 et le registre des pensionnaires porte cette note : « Décédé à l'hospice de Cholet, le 1er mai 1793. » . . . . . .

4. Couvent de Doué

Les Récollets furent appelés à Doué par les habitants, avec autorisation royale du 6 septembre 1602. Le couvent, construit en 1606, non loin de l'église paroissiale, fut incendié en 1713.

Pères

1. Goulfaut (Jean), en religion, Timothée, gardien, né le 21 avril 1741. Le 30 août 1790, « il déclare que son intention est de rester dans cette communauté ». Il prêta le serment constitutionnel et fut nommé curé de Saint-Georges-Châtelaison, où on le trouve encore en l'an VI. Le 24 pluviôse an II, « le citoyen Jean Goulfaut, curé constitutionnel de cette commune de Saint-Georges-Châtelaison, déclare n'avoir point ses lettres de prêtrise, qu'il les a laissées chez le curé de Lué, le 11 juin dernier, de crainte d'en être trouvé nanti par l'armée des Brigands de la Vendée, qui était déjà

Digitized by Google

maîtresse de Saumur et autres paroisses circonvoisines ; mais que sa déclaration qu'il fait de cesser tout exercice des fonctions du culte équivaut à leur remise [1] ». En floréal an VII, il est à Tancoigné comme ex-curé constitutionnel, au traitement de 1.000 livres, et il fournit la preuve qu'il a prêté les serments du 14 août 1792 et du 19 fructidor an V et qu'il ne les a pas rétractés. Au 1er janvier 1803, il occupait la cure de Denezé-sous-Doué, protégé par le maire, Philippon, son parent, qui reçut mal le nouveau desservant nommé à ce poste. Aussitôt que la nouvelle parvint au préfet de Maine-et-Loire, Goulfaut reçut l'ordre de quitter le presbytère et de se rendre à Angers pour y être sous la surveillance de l'autorité [2]. Il dut céder, mais il se retira à Doué, où il mourut en 1805.

2. Letourneux (.....), en religion, Bénin, définiteur et vicaire, âgé de 46 ans. Le 30 août 1790, il déclare que son intention était de rester en cette communauté. Il dut y rester, en effet, jusqu'à l'évacuation de la maison, puis il disparaît sans laisser de trace.

3. Toché (Michel), en religion, Agapit, âgé de 65 ans. Il déclare vouloir sortir du cloître, vient à Angers en mai 1792, comme vicaire de Saint-Nicolas, et habite rue Croix-Blanche, 16, chez Claveau [3]. Il prêta donc le serment constitutionnel et se retira dans le district de Châteauneuf, où il remit ses lettres de prêtrise le 3 septembre 1793. On le retrouve encore à Angers le 5 germinal an III, obtenant de la municipalité un certificat de civisme, puis il n'en est plus question.

[1] Arch. dép., l. 964 *bis*, *Extr. des Reg. de la commune de Saint-Georges-Châtelaison.*

[2] Abbé Uzureau, *Les premières applications du Concordat dans le le diocèse d'Angers*, 77 (note).

[3] Arch. munic., *Certif. de résid.*, I, 2.

Digitized by Google

4. Petit (Claude), en religion Claude, âgé de 50 ans. Il déclare que son intention est de sortir du cloître, prête serment et accepte la cure de Concourson, où on le trouve encore en l'an VII, ayant prêté tous les serments exigés. Au Concordat, il est nommé curé de Rablay.

5. Esnault (Georges), en religion, Séverin, né à La Flèche, le 17 mars 1740, déclare que son intention est de sortir. Il prête serment le 6 février 1791 en qualité de vicaire de Douces [1]. On le trouve à Nantes l'année suivante [2], institué par lettres de Minée, évêque de la Loire-Inférieure, aumônier de l'hôpital et, le 17 avril 1793, troisième vicaire à Saint-Jacques de Nantes. Il se fit délivrer un certificat de civisme le 21 mai 1793 et fut dénoncé le 10 germinal an II, pour avoir tenu, en compagnie de Sartre et d'Artaud, assermentés comme lui, des propos aristocratiques lors de la mort du tyran. Ils avaient dit qu'il était impolitique de tuer un être qui n'avait fait aucun mal [3]. En prairial an IV on le retrouve à Tours [4].

6. Chatelain (.....), en religion, Bernardin, né le 19 décembre 1751, déclare aussi, que son intention est de sortir du cloître. On ne le trouve qu'une seule fois sur les listes; le 7 frimaire an VI il est à Baugé comme ex-curé d'une paroisse que l'on ne nomme pas, au traitement de 800 livres.

Frères

1. Restiveau (Pierre), en religion, Joseph, né le 13 février 1748, frère lai, déclare que son intention est de rester en

[1] Arch. dép. l. 961.

[2] Il venait de Doué-la-Fontaine et non de Douai (Nord), comme l'indiquent à tort Lallié et P. Flavien.

[3] Lallié, II, 125. P. Flavien, 20.

[4] Arch. dép. d'Indre-et-Loire, L. I.

Digitized by Google

cette communauté. Il se retire à Montfort, canton du Coudray, au traitement de 300 livres. Il y est encore en l'an VII, ayant prêté le serment de liberté-égalité et celui de fructidor.

2. Bordier (.....), en religion, Isidore, âgé de 27 ans, déclare que son intention est de rester en cette communauté. On le retrouve dans la Sarthe, touchant sa pension à La Flèche à partir de janvier 1791 [1].

3. Maitereau (.....), en religion, Denis, né le 16 juillet 1733, frère donné du couvent de Chambiers depuis quarante-et-un ans. On ne lui demande pas de déclaration et nous le trouvons, en l'an VI, habitant Aubigné, au traitement de 400 livres, et, en l'an VII, à Saint-Georges-Châtelaison.

5. Couvent de Saumur

En 1603, les Récollets, appelés par les habitants catholiques, s'établissent en ville, au haut du cimetière de Nantilly, dans la maison de la confrérie de l'Assomption. Leur église fut bénite le 21 août 1612.

Pères

1. Papiau (Étienne), en religion, Maximilien, ancien provincial et gardien actuel, né à Angers, le 13 décembre 1724, fils d'un marchand brasseur, et baptisé à l'Esvière ; profès à Tours, le 24 octobre 1741 [2]. Le 22 avril 1790, il déclare que « son inclination et ses habitudes lui font infiniment regretter de ne pouvoir rester attaché à une maison de son

[1] Arch. dép. de la Sarthe, *Pensions ecclésiastiques*, district de La Flèche, de 1791 à 1793.

[2] Arch. dép. d'Indre-et-Loire. Registre des vêtures et professions. H. 724.

Digitized by Google

ordre, mais que ses infirmités et les conditions imposées par le nombre de religieux qui devront composer les maisons et d'autres causes à lui connues le déterminent à sortir pour vivre en son particulier avec la pension qui lui sera affectée et se fixer en cette ville. (Signé) Frère Maximilien, gardien ». Il resta à Saumur, refusa le serment schismatique et, lorsque les prêtres insermentés furent internés à Angers, le P. Agrafel vient, le 22 février 1792, certifier à la Municipalité d'Angers que « M. Étienne Papiau, prêtre, ci-devant religieux récollet de Saumur, ne peut se transporter à la Municipalité pour y faire sa soumission, vu son infirmité, suivant les certificats de MM. Oudry et Tessier, médecin et chirurgien de Saumur, en date du 26 janvier dernier. Ledit sieur Papiau réside à Saumur habituellement et fixe son domicile en cette ville, rue Toussaint, chez M. Coudreau, perruquier, depuis le 23 de ce mois [1]. » Enfermé au Séminaire, puis à la Rossignolerie, en même temps que le P. Joubert, dont nous avons déjà parlé, et le P. Agrafel, qui suit, il subit les mêmes tortures. Emprisonné sur la galiote ancrée dans le port de Nantes, il y mourut le 4 germinal an II (24 mars 1794) [2].

2. Agrafel (Pierre), en religion, François, ancien provincial de la province des Récollets du Très-Saint-Sacrement, dite de Toulouse, né à Sarlat, en Périgord, âgé de 73 ans, « déclare, le 22 avril 1790, qu'il ne s'est jamais repenti d'avoir embrassé l'état religieux, que, cependant, dans l'état actuel des choses, il préfère sortir pour se fixer à Saumur ». Après l'évacuation du couvent, il devint aumônier du château et la Municipalité se demande si, comme tel, il n'est pas tenu au serment [3]. Le P. Agrafel refusa de le prêter et, le 16 février 1792, « il

[1] Arch. municip., *Registre des Soumissions*. P[1].

[2] Dom Chamard, *op. cit.* III, 601 et seq. — Lallié, *op. cit*, I, 439, II, 297.

[3] Arch. dép., l. 961.

Digitized by Google

déclare à la Municipalité d'Angers qu'ayant résidé à Saumur jusqu'à ce jour, dans une maison appartenant à Mme de la Piverdière, il fixe son domicile à Angers, rue Saint-Blaise, chez Mme de la Piverdière, pour huit jours, et qu'il ira ensuite demeurer rue Toussaint, chez M. Coudreau, perruquier [1] ». Emprisonné au Séminaire et à la Rossignolerie, avec son gardien, il passa par les mêmes épreuves et mourut avant lui sur la galiote, dans le port de Nantes, le 1er germinal an II (21 mars 1794) [2].

3. Bureau (François-Nicolas), dit Célestin, vicaire, âgé de 41 ans, né à Ainai-le-Château, en Bourbonnais, diocèse de Bourges, « déclare que c'est avec le plus vif regret qu'il se détermine à quitter cette maison, à laquelle il est extrêmement attaché, ainsi qu'aux religieux qui la composent, mais que la nécessité des circonstances et la retraite de ses confrères, dont il est prévenu, le forcent à sortir avec la pension ». Il prête serment le 30 janvier 1791, à Varrains, et on le retrouve en mars desservant de La Salle-de-Vihiers, puis de Coron.

4. Favereau (Nicolas-Vincent), en religion, Norbert, ancien supérieur de Chambiers, âgé de 40 ans, né à Saumur, paroisse Saint-Pierre, aumônier des Ursulines, « déclare qu'il chérit encore son état, mais que les circonstances actuelles le déterminent à opter de sortir de cette maison, pour se fixer en cette ville, avec la pension ». Le 30 janvier 1791, il prête le serment constitutionnel, sans modification, étant vicaire à Chacé. Le 12 brumaire an II, le Comité révolutionnaire de Saumur le fait emprisonner comme faux jureur et l'envoie à Amboise. Il avait cependant prêté tous les serments qu'on lui avait demandés. Au 15 germinal

[1] Arch. municip., *Registre des Soumissions*, P1.

[2] Lallié, *op. cit.*, I 439 II, 3.

Digitized by Google

an II (avril 1794), il revient à Saumur, fait viser son certificat, n'est mis en liberté que le 15 vendémiaire an III (octobre 1794), puis il disparaît. En 1820, il était curé d'Outretot, près de Rouen, et attestait à l'auteur des *Martyrs de la foi* que le P. Agrafel se distinguait autant par son érudition que par sa piété [1].

5. Menouvrier (Jean-Baptiste), en religion, Simon, ancien définiteur, né le 14 novembre 1726, à Ainai-le-Château, diocèse de Bourges, déclare vouloir se retirer avec pension. Il prêta les serments et on ne le trouve sur les listes de pensionnaires qu'en frimaire an VI (novembre 1797), comme habitant Doué, avec pension de 800 livres.

6. Fert (Joseph), en religion, Aignan, ancien gardien et maître des novices, né à Bauguion, près Vesoul, en Franche-Comté, âgé de 60 ans et infirme, déclare vouloir se retirer dans la province de sa naissance, avec la pension. Il partit sans retard.

7. Biu (François), en religion, Mathieu, ancien vicaire, né le 22 février, à Saulx, en Franche-Comté, « déclare que, parmi les maisons de son ordre, il préférerait celle de Saumur à toute autre, que, si cette maison ne peut subsister, il est décidé à sortir et réclame sa pension. Il prête serment et on le trouve jusqu'en l'an VI pensionné à Vernoil. Au Concordat, il devint, aumônier des Incurables de Baugé. Mort le 23 février 1829.

8. Alloust (Jacques), en religion, Antonin, était absent du couvent et le Père gardien remit aux officiers municipaux, en son nom, la déclaration suivante :

« Je soussigné, Jacques Alloust, prêtre, religieux récollet, dit P. Antonin, demeurant actuellement au couvent des

[1] Guillon, *Les martyrs de la foi pendant la Révolution française*, I, 53.

Digitized by Google

religieux récollets de Saumur, ancien père maître des novices, ancien gardien du couvent des RR. PP. Récollets de Vatan, en Berry, et ex-gardien des récollets de Vitré, en Bretagne, étant disposé à partir demain de cette ville de Saumur, pour me rendre à la chapelle de Saint-Rémi, près Connerré, au Maine, à l'effet d'y prêcher le Carême, déclare que, conformément au décret de l'Assemblée nationale du....., portant suppression de tous les ordres religieux et permission de se retirer où bon semblera à chacun desdits religieux, au cas, toutefois, que ladite déclaration serait approuvée ou sanctionnée par Sa Majesté, je suis dans l'intention de me retirer dans la ville d'Alençon, ma patrie, le séjour de ma famille, pour y recevoir annuellement la pension qui m'aura été attribuée et liquidée selon mes qualités susdites et âge actuel de 60 ans par ladite Assemblée nationale, dans les formes et aux époques qu'elle a ou aura décrétées, et, pour présente le faire, recevoir ma présente déclaration en la Municipalité de Saumur et partout où besoin sera. Je considère pour mon procureur général et spécial la personne du R. P. Papiau, gardien des Récollets de Saumur, y demeurant, auquel j'ai donné tout pouvoir.

« *A Saumur, ce* 17 *de février* 1790.

« Frère Antoine ALLOUST, récollet, ex-gardien. »

Il se retira donc dans le département de l'Orne, où il entra dans le clergé constitutionnel, après avoir prêté le serment, qu'il dut, au reste, rétracter, car, le 8 nivôse an VI, un arrêté du Directoire le condamnait à la déportation, « vu les manœuvres constantes des prêtres réfractaires, et, ayant appris que les principaux auteurs sont les nommés : ..... Jacques Alloust, ex récollet et curé constitutionnel. »

Mais cet arrêté ne fut pas mis à exécution [1].

V. Pierre, *La déportation eccl. sous le Directoire.*

Digitized by Google

Frères

1. Drouault (Jean-Chrysostome), en religion, Maurille, frère lai, né le 2 avril 1720, à Baugé, « déclare vouloir se retirer avec une pension, observant cependant que son âge et ses infirmités le portent à réclamer une pension plus forte que celle généralement fixée pour tous les frères ». On ne le trouve sur les listes de pensionnaires qu'en l'an VI et en l'an X, habitant Saumur.

2. Roulleau (Toussaint-Louis), en religion, François, frère lai, né le 28 septembre 1733, à Saint-Eusèbe de Gennes, en Anjou, « déclare vouloir se retirer avec une pension et se fixer dans cette ville, réclamant une pension plus forte que celle généralement fixée pour les frères ». Il passa le temps de la révolution à Gennes, au traitement de 400 livres, où il fournit la preuve de la prestation des serments.

3. Coindet (Joseph), en religion, Dorothée, frère lai, né à Nantes, paroisse Sainte-Croix, le 23 octobre 1752, profès le 19 mai 1780, « déclare vouloir se retirer avec une pension, sous la réserve, cependant, de demeurer dans la maison si elle continuait d'être habitée par des religieux ». Il se retira à Nantes, où il prêta le serment de fructidor [1].

4. Cambron (François), en religion, Donatien, frère lai, âgé de 41 ans, né à Nantes, paroisse Saint-Nicolas, « déclare désirer rester dans une maison de son ordre, pourvu que ce soit celle de Saumur ou de Nantes ». Il se retira d'abord à Vernoil, où on le trouve jusqu'au 4 vendémiaire an III. Il partit ensuite pour l'Italie ; en 1810, il était au couvent d'Ara Cœli à Rome [2].

P. Armel, d'Etel,
Cap.

Lallié, II, 86.
Lallié, II, 67

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PEINE DE MORT

Bientôt sans doute, par un vote du Parlement, disparaîtra de notre législation la peine de mort, qu'il est permis de considérer, en fait, comme dès maintenant supprimée.

Depuis longtemps tous les arguments pour ou contre son maintien, sa légitimité, son utilité, ont été produits ; la discussion est épuisée et le moment est venu de donner solution à une question d'un vif et passionnant intérêt au point de vue philosophique et social.

Si le châtiment suprême doit cesser d'être inscrit dans nos lois, ne serait-il pas utile d'emprunter à la législation d'une puissance voisine une pénalité inspirant plus de crainte, exerçant sur l'esprit du criminel plus d'action que les travaux forcés?

La peine de mort a été supprimée en Italie ; on prononce, dans le cas où elle aurait été encourue, la peine de *l'ergastolo* qui, perpétuelle, est subie dans un établissement spécial. Celui qui y est condamné demeure soumis à la détention cellulaire continuelle avec travail obligatoire pendant les sept premières années ; il travaille ensuite en commun, mais il est astreint au silence. Le coupable n'a pas, comme aux travaux forcés, la perspective d'une quasi-liberté, qu'une évasion peut rendre plus complète encore. La claustration lui paraît le pire des maux.

Digitized by Google

En France, il y a trente ans environ, notamment à Fontevrault, furent commis, dans les maisons de détention, des attentats à la vie de gardiens ou de codétenus. Interrogés sur le mobile de leurs actes, les auteurs répondaient cyniquement « qu'ils avaient voulu être envoyés à la Nouvelle ».

Pour enrayer cette épidémie du crime intervint la loi du 25 décembre 1880 dont l'article unique porte ce qui suit : « Lorsque, à raison d'un crime commis dans une prison par un détenu, la peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité est appliquée, la Cour d'assises ordonnera que cette peine sera subie dans la prison même où le crime a été commis, à moins d'impossibilité, pendant la durée qu'elle déterminera, et qui ne pourra être inférieure au temps de réclusion ou d'emprisonnement que le détenu avait à subir au moment du crime. »

La transportation avec travaux forcés n'est pas un mode de répression suffisamment sévère ; au cas de suppression de la peine de mort, la détention perpétuelle, réglée suivant le système italien, donnerait la meilleure satisfaction à l'idée de justice et de défense sociale.

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google

UN

BATAILLON DE VOLONTAIRES

(3e bataillon de Maine-et-Loire)

1792-1796

(*Suite*)

Les mois de décembre 1794 et janvier 1795 marquèrent en France, surtout dans les départements de l'Ouest, le commencement d'une ère nouvelle, dont les tendances se reflètent dans la lettre précédente. Les épurations dans l'armée et les pouvoirs civils se faisaient au-rebours de l'année précédente ; on expulsait les sans-culottes. Carrier, Grandmaison et Pinard furent condamnés à mort, le 16 décembre ; on poursuivait, à Angers, le procès des terroristes angevins, et les bourgeois de cette ville, tremblants depuis un an sous la tyrannie de leurs élus, les vouaient maintenant à l'exécration publique. Les officiers du bataillon recevaient, de leurs amis d'Angers, l'écho de ces anathèmes.

... L'humanité est donc enfin à l'ordre du jour, écrivait un angevin, le 3 février 1795. Les scélérats qui ont tant fait couler le sang, qui ont couvert de deuil notre malheureux pays, vont à leur tour porter leurs têtes coupables sur l'échafaud. Les mânes de mes amis, de tous les hommes vertueux immolés à la fureur de ces cannibales vont être vengées !

Digitized by Google

Un autre écrivait à Duboys, le 10 mars 1795 :

... La probité, la vertu, la justice ont enfin triomphé et ont repris la place du crime et de la barbarie... Déjà, les terroristes et les buveurs de sang sont anéantis, tous les vrais patriotes les abhorrent, partout ils sont chassés des sociétés. Avant-hier, Brutus Thierry et Marat Boussac, ci-devant membres du Comité sanguinaire, furent chassés ignominieusement de la Comédie. Tout le parterre s'écria d'une voix unanime : A bas les buveurs de sang, à bas les monstres et partisans de Robespierre, qu'ils sortent ! Et ils furent chassés de suite. C'est ainsi que ces sortes de gens sont maintenant considérés. Toutes les nuits on va, à la porte des gens de cette espèce, chanter le Réveil du peuple.

Tous les patriotes aimeraient mieux périr que de voir le système jacobite revenir et, si ce parti exécrable prenait quelques racines, ils seraient tous exterminés. En effet, n'est-il pas temps que de bonnes lois, des mœurs, la justice et l'humanité remplacent le gouvernement révolutionnaire qui avait tout étouffé. Oui un nouvel horizon nous annonce des jours plus beaux et plus sereins, et déjà nous commencons à respirer...

Les représentants du peuple Ruelle, Boursault, Bollet, Bezard, Menuau, Delaunay, Dornier, Auger, Guyardin, en mission dans l'Ouest, firent vider les prisons, suspendre les procès et multiplièrent les avances aux anciens brigands devenus des « frères égarés ». Le représentant Ruelle fit à la Convention nationale, le 16 janvier 1795, un tableau optimiste de la situation de la Vendée. L'amnistie fut étendue à tous les rebelles détenus postérieurement et dont le jugement n'avait pas encore été prononcé. Les rebelles se rendirent compte qu'il y avait décidément quelque chose de changé dans la République ; les négociations avec Charette en Vendée et avec Cormatin en Bretagne furent activement poussées. La population souhaitait vivement de les voir réussir.

Dans quelques jours, écrivait une angevine, le 5 février 1795, à un officier du bataillon, l'on saura définitivement si l'armée marchera contre les brigands pour les détruire totalement, ou

Digitized by Google

bien si l'on se réjouira de les voir revenir de leur égarement, rentrer dans le sein de leur patrie pour fraterniser avec les Républicains et oublier les maux que l'on s'est faits les uns aux autres.

Que ce dernier parti serait flatteur et consolant ! Le sang ne coulerait plus, car, la guerre de la Vendée étant finie, il s'ensuivrait bientôt une paix générale. Toutes nos forces se tournant alors contre nos ennemis de l'extérieur, eux qui sont la plupart aux abois, seraient bien vite forcés de nous demander la paix et se trouveraient fort heureux de recouvrer leur tranquillité aux dépens de leur bourse, en nous payant les frais de la guerre. Et les Républicains, bien satisfaits, rentreraient dans leurs foyers pour se reposer de leurs fatigues et jouir paisiblement des bienfaits de la Révolution.

C'est alors que tu reviendrais dans ton pays natal, au sein de ta famille, jouir de leurs caresses et de leurs embrassements. C'est alors que tu visiterais Angers et les environs, et tous les endroits où tu croiras rencontrer des belles; mais je t'avertis qu'il te faudra plus d'une promenade du matin. Il n'y a plus de lieux de ralliement. Toutes nos promenades sont brisées, chacun s'égaille çà et là. Tu auras beau courir, tu ne trouveras point toutes tes anciennes beautés ; quelques-unes ont péri avec les brigands, d'autres sont mariées, le troupeau est dispersé...

La même impression se retrouve dans une autre lettre d'une angevine à son fils, officier au 3e bataillon de Maine-et-Loire :

... Si j'ai différé jusqu'à ce jour à te faire réponse, écrit-elle le 4 mars, c'est que je voulais savoir la décision des conférences que nos représentants ont eues avec les chefs des brigands de la Vendée. Il y a tout à espérer que la paix va s'établir dans la Vendée. C'est une grande grâce que le Seigneur nous accorde, dont nous devons tous être bien reconnaissants. Si c'était la volonté de l'Etre suprême de nous accorder la même grâce dans les contrées où les malheureux chouans résident, où il font tant de ravages !...

Dans l'armée, on penchait encore pour l'emploi de la force.

Digitized by Google

La campagne va s'ouvrir, écrit un officier du bataillon, le 30 janvier 1795... Dans dix jours nous pouvons recevoir des ordres de marcher contre les rebelles de la Vendée qui se refuseront de rentrer dans le sein de la Patrie qu'ils n'ont que trop longtemps déchirée. On ignore encore quel sera le résultat des conférences que les représentants ont dû avoir avec les principaux chefs des révoltés.

L'armée impatiente attend le moment où elle pourra frapper ses ennemis ; on peut tout espérer de sa bonne discipline et de son ardeur. Inutilement les Vendéens ont fait des approvisionnements pendant l'armistice. En vain, dans les rapprochements qu'ils ont eus avec les Républicains, ils ont essayé de donner à ces derniers une idée avantageuse de leurs forces et de leurs moyens ; les Républicains ne sont point dupes de leur jactance. Ils sont trop forts de la bonté de leur cause pour redouter un ennemi qui est à l'agonie et fait d'inutiles efforts pour sauver le parti des rois.

Les défenseurs du royalisme et de la religion catholique, avec leurs sabots et leurs chevaux étiques, leurs rubans blancs et leurs grands chapelets ne peuvent inspirer que le mépris, ou la pitié. En les voyant arriver sur le bord de la rivière (à Saint-Même) pour converser avec nous, on croit être encore au carnaval : c'est une vraie mascarade. Leurs généraux sont dignes de figurer avec Polichinelle. Leurs divisions de deux cents à trois cents hommes au plus, sur dix lieues carrées, ressemblent à ces processions de pélerins que cinquante Républicains bien déterminés feraient fuir jusque dans la Judée. Six mille hommes d'élite, ayant Canclaux et deux représentants à leur tête, sont en état de précipiter aux enfers tous les religionnaires et tous les royalistes de la Vendée.

Nous sommes de la première division et devons faire partie de l'avant-garde de la colonne qui doit se mettre en mouvement lorsque les représentants en auront donné le signal. Ceux qui, sous le règne de la tyrannie, eurent le courage d'exprimer énergiquement leur haine contre les rois et les triumvirs, ceux-là ne reculeront pas devant les partisans des rois et les protégés des tyrans. Nous serons dignes de nous et de nos pères...

Le parti de la paix l'emporta sur celui de la guerre. L'armistice fut prolongé jusqu'au 18 février. Une grande réunion

Digitized by Google

eut lieu le 12 février. Charette y présenta ses propositions rédigées en vingt-deux articles qu'on discuta longuement. Une deuxième réunion se tint, le 17 février, à la Jaunais, près de Nantes. L'accord fut conclu sous forme de cinq arrêtés accordant aux Vendéens presque toutes les revendications qu'ils avaient présentées, mais on ne signa point de traité.

On a prétendu depuis que les cinq arrêtés publiés par les représentants du peuple, après l'entrevue de la Jaunais, étaient un simple voile cachant au vulgaire un traité secret et de profondes machinations politiques. La pacification du 17 février 1795 n'a probablement rien d'aussi merveilleux. Elle répondait à un état d'esprit général. Elle a soulevé assez de commentaires naturels pour qu'il soit superflu d'y ajouter les raffinements qu'aime la curiosité.

Le lieutenant Jubin écrit, de Saint-Même, le 16 février 1795 :

... Puisse la paix qui vient d'être arrêtée, et dont on ne connaît pas encore les détails, promettre le bonheur de tous en rendant des laboureurs à leurs champs, des enfants à leurs tendres mères, des jeunes gens à leurs états qu'ils désirent reprendre ! Si la paix de l'intérieur doit amener la paix générale, que nous devons nous estimer heureux d'avoir arrêté les calamités prêtes à fondre sur la Vendée, et dont le département de Mayenne-et-Loire eût partagé les secousses. Grâces soient rendues aux représentants sages et humains qui ont réussi dans cette entreprise difficile !

Je voudrais pouvoir vous instruire de tous les détails intéressants de la pacification, mais ils ne sont pas encore connus. On assure seulement que le traité a été arrêté, après trois jours de conférences, à la satisfaction des deux partis. Pour lui donner plus de consistance, on a fait partir pour Paris des courriers porteurs du traité, afin qu'il puisse être ratifié par la Convention nationale et que la France entière apprenne dans le même temps que la Vendée est pacifiée.

Par là, les royalistes et tous les buveurs de sang seront attérés. On les verra pâlir à cette heureuse nouvelle et tous les

Digitized by Google

honnêtes gens se réjouiront de voir les troubles intérieurs apaisés et les ennemis du dehors forcés de souscrire aux conditions que la République victorieuse sera en droit de leur dicter. Le règne de la Justice et de la Liberté est donc assuré pour jamais !...

Le 22 février 1791, un membre de l'Administration municipale d'Angers écrit à un officier du bataillon :

Enfin, le traité de paix est donc conclu entre Charette et nos représentants, et avec les chefs des chouans.

Nos représentants, du nombre desquels est notre ami Delaunay, sont arrivés d'hier soir (à Angers). La Municipalité et tous les corps constitués sont allés au-devant d'eux jusqu'à la porte Saint-Nicolas. Bezard, représentant, qui était allé au-devant d'eux jusqu'à Saint-Georges, nous fit un discours où il parla du courage des angevins avec avantage, que depuis six mois qu'il les connaissait il avait reconnu qu'ils avaient été fermes dans toutes les circonstances, ayant souffert la faim sans murmurer, et beaucoup d'éloges tant aux corps constitués qu'aux habitants, éloges qu'aucun représentant avant lui ne nous avait faits. Après ce discours, toutes les voix s'élevèrent pour crier : Vive la République ! Vivent la Convention, la paix, l'union, la fraternité et nos représentants !

Ensuite, le maire prononça aussi un discours analogue aux circonstances, qui fut suivi de: Vive la République ! Et Delaunay prononça ensuite aussi un discours où il nous annonça que la paix était faite avec Charette et plusieurs chefs des chouans, lesquels avaient promis de donner des ordres les plus prompts à tous leurs cantonnements de faire cesser toute hostilité, que les routes allaient être libres, que le commerce reprendrait son activité et enfin que les denrées de première nécessité deviendraient plus communes.

Il nous annonça aussi qu'ils avaient avec eux plusieurs chefs des Vendéens, et même plusieurs de l'état-major de l'armée de Stofflet, quoiqu'il n'aît pas encore voulu se rendre. Il ne reste plus que son armée, composée de scélérats et de prêtres qu'il faudra réduire par la force des armes...

Les représentants ont été ensuite à la Municipalité, où ils ont rendu compte de leur mission. Delaunay en a fait le rapport à la satisfaction générale de tous les habitants.

Digitized by Google

Ils sont allés, le soir, sur les sept heures, au Club de l'Ouest, où ils ont fait le même rapport. Les cris de : Vivent la République, la Paix et l'uinon ! ont été répétés cent et cent fois. Il y avait un nombre innombrable d'habitants, tant en hommes qu'en femmes. On a chanté des chansons, et principalement celles où Robespierre et Carrier jouent un rôle. Enfin, l'allégresse était dans tous les cœurs...

La voilà donc finie cette guerre cruelle et la paix tant désirée conclue. Vivent à jamais la République et la paix ! Vivent enfin nos représentants et la Convention !...

Stofflet n'avait pas signé la pacification. Les représentants du peuple connaissaient la mésintelligence qui régnait entre Charette et lui ; il était politique de l'aviver, et Charette eut la faiblesse de sacrifier la cause commune à l'intérêt particulier. Stofflet ne fut pas convoqué aux conférences, ou fut convoqué trop tard, et quand il arrive à la Jaunais, avec l'abbé Bernier, l'accord était signé. Il se retira très froissé et rallia autour de lui les irréductibles de l'armée de Charette, entre autres Savin et de Launay. Inversement, plusieurs officiers de Stofflet l'abandonnèrent pour adhérer à la pacification de la Jaunais. Le parti vendéen avança d'un grand pas vers sa ruine.

Deux fractions ennemies s'y dressaient l'une contre l'autre. Savin et de Launay cherchèrent à soulever la Basse-Vendée contre Charette. Stofflet réunit ses officiers, le 2 mars, à Jallais, et son Conseil, le 4 mars, à Saint-Macaire. Deux proclamations furent lancées pour dénoncer la trahison de Charette et de Sapinaud. Le 12 mars, Prudhomme, chef de la division du Louroux, dans l'armée de Stofflet, fut arrêté et condamné à mort par le Conseil royaliste comme coupable de trahison pour avoir reconnu l'accord de la Jaunais.

« Pendant ce temps, raconte Lucas de la Championnière, Charette fit son entrée à Nantes au milieu des représentants ; il assista à des bals préparés pour lui, il visita le club et parut tout à fait réconcilié avec la République. Ses offi-

Digitized by Google

ciers et soldats eurent la liberté d'entrer à Nantes et d'en sortir avec de simples billets de leurs chefs. Les commandants de division, à l'exemple de leur général, fraternisèrent avec les postes qui les avoisinaient ; ce n'était parmi nous que festins et entrevues... [1] »

Plusieurs chefs vendéens furent reçus, le 2 mars, à Angers. Un employé à la manutention des fourrages dans cette ville écrivait, le 13 mars, à un officier du bataillon :

... Les représentants du peuple qui avaient été envoyés à Nantes pour entrer en conférence avec Charette arrivèrent ici (à Angers), le 2 mars, avec plusieurs chefs de l'armée insurgée. Les citoyens d'Angers s'empressèrent de voler au-devant d'eux. Tout le monde de notre ville était ce jour-là en l'air. Cinquante coups de canon annoncèrent leur entrée dans la ville. Moi, je restai fort tranquillement à mon bureau et je ne me sentis pas du tout disposé à aller me repaître de la vue de ces nouveaux citoyens... Jamais, je le jure, ces hommes-là ne seront rien pour moi. Je les ai en horreur et leur voue pour la vie la haine la mieux conditionnée et le plus souverain mépris.

La liberté des cultes a beaucoup satisfait les paysans de nos environs. On nous assure qu'il s'est déjà dit plusieurs messes ici et dans les campagnes circonvoisines. Peu m'importent les opinions religieuses d'un chacun ; tous les honnêtes gens, selon moi, sont de la même religion...

L'accord de la Jaunais laissa les deux armées inactives, mais gardant l'arme au pied. Le général Beaupuy, commandant la 1re division de l'armée républicaine, établit son quartier-général à Machecoul, au centre du pays pacifié. Il confia à Duboys le commandement des postes de Saint-Même, Sainte-Pazanne et la Marne. Il recommandait à tous une extrême vigilance et ses lettres de service se terminaient par la devise : surveillance et discipline. D'ailleurs, sous ce

[1] *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par L. de la Championnière, page 110.

Digitized by Google

rapport, Duboys avait plutôt besoin d'être retenu que stimulé. Beaupuy lui faisait écrire, le 2 mars 1795 :

J'approuve tous les moyens que tu as pris pour déjouer les incursions des rebelles, mais jusqu'à nouvel ordre le général Beaupuy, à qui j'ai communiqué ta lettre, pense, comme moi, que nous ne devons pas encore entrer sur leur territoire.

Une lettre adressée à Duboys, au mois de mars, par le chef vendéen Guérin, commandant à Saint-Mars-de-Coutais, donne une idée des rapports qui s'échangeaient entre les deux partis.

Hier, à mon arrivée, disait-il, j'ai fait rechercher deux chevaux que le citoyen Voisin au, de Sainte-Pazanne, avait réclamés. Ils se sont trouvés dans ma division et je vous les renvoie de suite... Je vous prie en même temps de faire mettre en liberté ceux de mes soldats qui ont été arrêtés par vos patrouilles.

D'après la paix qui nous unit désormais, tous nos efforts doivent tendre à maintenir la concorde et à détruire les scélérats, et je serai le premier à punir mes soldats coupables du moindre pillage...

Sous ces cordiales apparences, les deux partis restaient dans l'attitude de deux adversaires en garde.

Cependant, le bruit courait au loin que Charette et son armée passaient à la solde de la République pour repousser les débarquements des émigrés et des Anglais, réduire Stofflet par la force et soumettre les chouans de Bretagne. Les représentants Ruelle et Delaunay déclaraient à la Convention nationale, dans la séance du 14 mars 1795, où fut ratifiée la pacification de la Jaunais, que Charette et les Vendéens soumis étaient prêts à marcher, avec l'armée de la République, contre Stofflet.

Le capitaine Montassier, resté à Vannes, écrivait, le 2 mars 1795, à Duboys :

Digitized by Google

... Tous les jours on nous rapporte des hommes tués ou blessés. Les routes sont toujours interceptées par ces malheureux chouans. On nous assure ici (à Vannes) que Charette doit venir rétablir le bon ordre. Il est plus que temps d'y remédier...

Le lieutenant Paimparé, détaché avec les canonniers à Saint-Malo, écrivait, dans le même sens, le 23 mars 1795 :

... Je suis bien aise qu'on ait terminé cette guerre abominable. Beaucoup de personnes de ce pays-ci ne pensent pas de même. Elles disent que la Convention s'est avilie, déshonorée en traitant avec des brigands... On dit que Charette marche avec des troupes républicaines contre Stofflet. Je doute fort de la vérité de ce fait, je désire cependant que cela soit, et qu'il réussisse....

Charette, en effet, balança quelque temps et ses hésitations ont donné lieu aux suppositions qu'on vient de voir, et qui couraient de bouche en bouche. Il reconnut enfin qu'il ne pouvait porter les armes contre sa cause elle-même, et il l'écrivit, le 13 mars, aux représentants du peuple. « ... L'intention bien prononcée de ceux qui composent mes troupes, disait-il, est de concourir de tout leur pouvoir à ce qui peut maintenir la tranquillité publique et de conserver les heureux fruits de la pacification ; mais il répugne néanmoins à leurs cœurs d'attaquer ouvertement leurs anciens compagnons d'armes qui, en s'abandonnant aux promesses d'un chef ambitieux [1], sont certainement plus égarés que coupables. Le résultat de mes observations est qu'il serait dangereux de me résoudre à agir offensivement contre Stofflet. »

Les représentants décidèrent de commencer les opérations sans le concours de Charette.

D'après un état de situation livré, le 27 février 1795, aux représentants du peuple, par les officiers vendéens qui

[1] Stofflet.

Digitized by Google

avaient abandonné Stofflet, on savait que les huit divisions de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou se réduisaient à trois cents chasseurs à pied, deux cent vingt cavaliers et cent dragons équipés et armés, et à une masse confuse de vingt-six mille hommes environ, dont un tiers avaient des fusils de munition, un tiers des fusils de chasse, et le reste des bâtons. Depuis un an que ces régions vivaient en paix, les habitants avaient repris leurs habitudes de culture et de commerce, ils ne payaient plus d'impôts à la République, ils ne fournissaient plus de conscrits, et les prêtres exerçaient librement leur ministère. Ils ne demandaient rien de plus. Pourquoi risquer cette tranquilité contre des aventures dont ils avaient expérimenté les dangers? Les cavaliers et chasseurs soldés devaient employer la violence pour décider la masse à reprendre les fusils et se rendre aux rassemblements. En réalité, il restait à Stofflet six à huit cents partisans désireux de continuer la guerre ; il manquait de poudre et n'avait plus de canons.

Canclaux laissa la division des Sables pour surveiller le pays de Charette et disposa les trente mille hommes qui lui restaient en trois colonnes ayant pour objectifs Cholet, Chemillé et Maulévrier. Les représentants Dornier, Menuau, Jary et Lofficial, qui accompagnaient l'armée, publièrent, le 23 mars, un arrêté rigoureux pour prévenir le pillage et les violences. Le mouvement devait commencer le 25 mars.

Stofflet, avec son activité ordinaire dans les dangers, avait cherché à détourner les coups qu'il prévoyait. Il avait envoyé des émissaires pour aviver la chouannerie en Bretagne et il avait réussi à faire enlever à l'armée de Canclaux dix mille hommes qu'on avait fait passer sur la rive droite de la Loire. Il avait essayé, les 15 et 16 mars, d'enlever les postes de Chalonnes et de Saint-Florent, que Canclaux avait fait réoccuper. Mais, au lieu du succès qu'il escomptait pour ranimer l'ardeur de ses partisans, il avait échoué complète-

Digitized by Google

ment. Il avait renouvelé ses tentatives les 18 et 22 mars, divulguant dans ces affaires la faiblesse de ses ressources. La partie ne pouvait pas être douteuse au moment où l'armée républicaine s'ébranla.

Canclaux marchait avec la colonne de droite, partant de Thouars et passant par Bressuire et Châtillon pour atteindre Maulévrier. Le général Caffin commandait la colonne de gauche, qui marchait sur Chemillé. La colonne du centre, commandée par Beaupuy, partait de Nantes et se dirigeait sur Cholet ; le 3e bataillon de Maine-et-Loire en faisait partie.

Duboys quitta Saint-Même le 25 mars et amena le bataillon au camp Ragon, où Beaupuy concentrait sa division. Le camp était commandé par l'adjudant-général Savary. On partagea la division en avant-garde, demi-brigade de droite, demi-brigade de gauche et arrière-garde, sous les ordres des « citoyens » Cailhava, Duboys, Bonneval et Lapouyade, qui furent reconnus provisoirement comme chefs de brigade. Duboys en conserva le titre à partir de ce jour. Sa demi-brigade se composait du 4e bataillon des Côtes-du-Nord, du 2e bataillon de Paris et du 3e de Maine-et-Loire. Le départ fut fixé au 31 mars, à huit heures du matin. Le général Beaupuy, en donnant l'ordre, ajoutait : « Dans la marche ou dans le camp, soit que l'ennemi nous attaque, soit que nous l'attaquions, jamais il n'y aura un coup de fusil tiré sans commandement. Celui qui manquerait à cet ordre sévère serait dénoncé à l'armée comme un lâche. Ce ne sera jamais que l'arme au bras que nous recevrons l'ennemi et que nous marcherons sur lui. Enfin, mes camarades, mon premier ordre, ma plus grande recommandation, c'est en faveur de l'humanité et du sang français (il en a bien assez ruisselé !) Jusque dans la chaleur du combat, laissez la vie à ceux qui ne se défendront pas, et qu'ils la reçoivent de vous, aux yeux d'un représentant du peuple, aux cris mille fois répétés de : Vive la République ! »

Digitized by Google

Le lieutenant Jubin écrit, le 31 mars 1795 :

... Loin de passer par Angers, comme on nous l'avait fait espérer, nous sommes appelés à entrer dans la partie de la Vendée occupée par Stofflet.

Nous sommes partis de Saint-Même le 5 germinal (25 mars) pour le camp Ragon. En ce moment, la colonne est en marche, et doit se rendre près de Clisson, où elle bivouaquera. Dans deux jours, nous serons à Cholet...

Il faut que Stofflet et son armée soient vaincus avant de songer à nous reposer. Cela ne peut tarder. Plus de trente mille hommes partent de trois points différents pour envelopper tous les combattants royalistes. Il faut qu'ils mettent bas les armes ou qu'ils soient anéantis. Le courage des Républicains brille sur leurs visages. Les défenseurs de la royauté vont trembler à leur approche. Dans peu, notre malheureux pays sera rendu à la paix et au bonheur...

Duboys vient d'être nommé, ce matin, chef de brigade et doit commander neuf bataillons faisant partie de notre colonne.

La colonne bivouaqua, le 31 mars, sur les hauteurs du Pallet, gagna Vallet le 1er avril, la Chapelle-du-Genêt le 2, et arriva le 3 à Cholet, sans avoir vu d'ennemis. Une lettre de Jubin, en date du 8 avril 1795, donne quelques détails sur cette marche.

Le 4 germinal (24 mars), dit-il, je vous écrivis, de Machecoul, que nous avions ordre de partir, le lendemain, pour aller camper à la lande de Ragon, près Nantes, où nous arrivâmes en effet le 5 (25 mars) dans l'après-midi. Nos maisons de toile furent vite dressées et, pendant six jours, nous avons eu le plaisir de faire quelques promenades à la ville.

Le 11 (31 mars), toute la colonne se mit en marche pour pénétrer dans la Vendée, et l'on vint bivouaquer sur les hauteurs de Vallet, à quatre lieues de Nantes.

Le lendemain (1er avril), nous vînmes coucher à la Chapelle-du-Genêt, à une demi-lieue de Beaupréau, où je fus assez heureux de trouver un mauvais lit dans une des maisons que les flammes ont épargnées.

Le 13 (2 avril), la colonne, qui devait se rendre à Cholet, ayant pris une route peu praticable, nous fûmes obligés de rétro-

Digitized by Google

grader et, quoiqu'on se fût mis en marche à dix heures du matin, on fut encore fort aise de venir bivouaquer dans une grande prairie qui est au pied du château de Beaupréau. Je fus logé, cette nuit-là, avec l'état-major général, dans la ville. Vous saurez que le collège a été totalement conservé avec une dizaine de maisons dont les habitants avaient fui à l'approche des Républicains... Il y a encore quelques ressources dans ce pays où le quatrième bataillon de Maine-et-Loire doit se rendre en garnison.

Pour nous, suivant notre destination, nous sommes arrivés le 14 (3 avril) à Cholet. Toute la colonne est venue bivouaquer sur le chemin de Saumur, près d'un château nommé le Bois-Grolleau. C'est un endroit découvert, qui domine les ruines de Cholet. Le soldat industrieux a su se construire des cabanes couvertes avec des genêts et du chaume ; c'est encore une jouissance de pouvoir s'abriter ainsi. Bien des propriétaires, jadis logés dans des maisons superbes, seront obligés de se nicher dans de pareilles cahutes avant qu'ils puissent faire réparer leurs anciennes demeures...

On ne peut encore rien décider de notre destination. Ce qui paraît certain, c'est que nous devons faire partie des quatre mille hommes qui vont rester campés sous Cholet, afin de réduire les rebelles qui ne sont point à craindre...

Stofflet et son armée ont disparu ; on ne sait où les prendre. Plus de trente mille hommes sont distribués dans les points les plus importants de la Vendée pour contenir les brigands qui voudraient encore troubler la tranquillité publique.

Tous les habitants de la campagne commencent à goûter les douceurs de la paix. On les voit qui reviennent au gîte et, bientôt, ils s'apprivoiseront par l'habitude de voir les Républicains. Les mesures les plus sévères sont prises contre les soldats qui se livrent au pillage ; on en a fusillé un hier pour s'être rendu coupable de ce délit [1]. Puisse cet exemple contenir ceux qui seraient tentés de violer les propriétés d'autrui et servir en même temps à nous concilier la confiance des cultivateurs que Stofflet avait indisposés contre nous, en leur persuadant que

[1] Quatre chasseurs à cheval du 15e régiment, ayant volé du pain dans une maison habitée, furent traduits devant la Commission militaire. L'un fut condamné à mort et les trois autres à la détention. *Guerres des Vendéens*, IV, 449.

Digitized by Google

nous devions mettre tout à feu et à sang. C'est assez d'avoir à gémir sur les malheurs passés. Il ne faut plus songer qu'à les réparer en portant la consolation dans le cœur de ceux qui ont échappé aux fureurs de la guerre.

Que les réfugiés rentrent donc promptement dans leurs foyers... Un quartier de Cholet, qui se trouve sur la route de Nantes, est encore debout pour les recevoir pendant que l'on pourra travailler à la reconstruction des autres édifices. Qu'ils viennent avec un cœur dégagé de tout ressentiment et la paix de la Vendée est assurée...

La colonne de Canclaux arriva de même à Maulévrier sans combattre. La colonne de droite, commandée par le général Caffin, partie du camp de Breuil le 29 mars, rencontra le 30 mars, près de Saint-Aubin-de-Luigné et de Saint-Lambert-du-Lattay, des rassemblements vendéens qu'elle dispersa sans peine. Elle arriva, le 31 mars, à Chemillé.

Stofflet était du côté de Beaurepaire et se disposait à envahir les cantonnements de son camarade Sapinaud, devenu son ennemi. Sapinaud réclama le secours du général Canclaux. Stofflet arriva en effet, le 1er avril, avec quatre cents hommes, à Beaurepaire, ancien quartier-général de Sapinaud, y fit quelques ravages et disparut. On ne le poursuivit pas, et Canclaux ayant disposé ses troupes en cantonnements, les représentants du peuple entrèrent en pourparlers avec les chefs des divisions vendéennes [1]. Ils n'eurent pas de peine à les détacher de leur général. Les uns étaient las de la guerre, d'autres furent achetés par des promesses, ou à prix d'argent. Sept des principaux officiers de Stofflet [2] se rendirent à Saint-Macaire, le 8 avril 1795, et remirent

[1] Voir le rapport, en date du 20 mars 1795, des représentants du peuple Delaunay, Ruelle et Bollet au Comité de Salut public, et leur correspondance en date du 6 mai suivant.

[2] Berard, Rostaing, Monnier, Lhuillier, Legeay, Germain Bez, Desormeaux le jeune.

Le major-général Trotouin, les chefs de la Ville de Baugé, Renou, Martin aîné, Martin jeune, Tristan Martin, Gibert et Prudhomme avaient déjà signé la pacification de la Jaunais et abandonné Stofflet.

Digitized by Google

leur soumission aux représentants du peuple Dornier et Morisson. Dornier les réunit, à Cholet, à un banquet où vint l'abbé Bernier ; on annonça que Stofflet lui-même songeait à se soumettre.

Les défections de ses chefs de division, de son major-général Trotouin et de l'abbé Bernier, le diplomate du parti, rendaient la situation de Stofflet difficile. Elle devint intenable du jour où Canclaux donna l'ordre, le 21 avril, de reprendre les opérations sous une nouvelle forme.

Chaque général, mettant en œuvre tous les moyens de découverte, particulièrement l'espionnage, devait lancer en partisans, jour et nuit, des détachements de trois cents hommes et vingt-cinq cavaliers qui battraient tout le pays en s'appuyant sur les cantonnements et les camps. On savait que Stofflet et de Launay étaient cachés dans la forêt de Vezins et que Robert, dit le marquis de Carabas, rôdait aux environs de Beaupréau. Des chefs qui restaient insoumis c'étaient les plus redoutables. On fit, les 21 et 22 avril, une battue dans les forêts de Vezins et de Maulévrier, et Stofflet eut beaucoup de peine à s'échapper. Se jugeant perdu, il demanda une entrevue aux représentants du peuple. Elle lui fut accordée et fixée, pour le 1er mai, au château de la Baronnière, près de Saint-Florent.

C'est dans le domaine de Bonchamps, le plus grand général de la Vendée, et près de Saint-Florent où commença la guerre, que Stofflet et ses derniers fidèles [1] signèrent la paix avec la République. L'accord conclu était identique à celui qu'avait consenti Charette à la Jaunais. La Convention nationale le ratifia dans la séance du 9 mai et déclara que les armées de l'Ouest avaient bien mérité de la Patrie.

Les troupes furent réparties en un réseau de cantonne-

[1] De Beauvais, de Launay, Lestrange, Michelin, Jousselin, Cocu, Macé, Perère, Dupouët, Legeay, Fougeray, Dumesnil, Monnier, Ceris, Guichard, Nicolas, Lhuillier, Cady, Forestier, Thibaut, J. Chalon, Breton, Palierne, Girault, Robert, Barré.

Digitized by Google

ments qui couvrait tout le pays, avec mission de surveiller les anciens rebelles, d'empêcher tout attroupement et de protéger les travailleurs.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire fut envoyé à Vihiers, où il resta cinq mois. Duboys commandait la garnison et l'arrondissement de Vihiers, et les postes de Coron, Martigné et Trémont. Pendant quelque temps, au mois d'août 1795, il remplaça le général Travot à Chemillé et commanda, par intérim, la 3e division de l'armée de l'Ouest. Dans cette période, les officiers furent presque tous en congé, les volontaires partaient, avec ou sans autorisation, pour travailler aux champs, et toute action militaire avait cessé. Cependant, sous l'apparence d'une paix générale, la guerre civile couvait encore, sourdement alimentée par les froissements d'intérêts opposés.

On a beaucoup parlé des cent mille Vendéens qui ont formé les armées catholiques, et tout le monde connaît, sinon leur histoire, au moins leur légende. Mais si, comme on le suppose, la Vendée était peuplée, à cette époque, par six cent mille habitants, il en reste cinq cent mille dont personne ne s'inquiète et dont l'histoire est presque inconnue. Dans cette foule anonyme comptent ceux que les documents de l'époque appellent « les réfugiés », et l'expression est juste.

Par ordre de la Convention nationale et sous prétexte d'éteindre la guerre, des milliers de Vendéens inoffensifs furent déportés dans les départements limitrophes où ils végétèrent sans ressources et misérables. Des centaines furent massacrés par les colonnes incendiaires de Turreau. Ils fuyaient les campagnes par crainte des royalistes et, réfugiés dans les villes, ils étaient traités de suspects et emprisonnés par les patriotes. Pour avoir voulu, dans un temps de révolution, rester neutres, ces pauvres gens furent victimes des deux partis, et il en a été massacré davantage qu'il n'a péri de soldats républicains ou vendéens dans une guerre de trois ans.

Digitized by Google

Le 6 mars 1794, le citoyen G. Reveline-Desjarry, réfugié à Nantes, écrivait à Duboys :

Je me mets sous ta protection, obligé, comme tous les autres patriotes de Cholet, d'abandonner nos foyers par ordre supérieur, qui nous a enjoint de sortir sous vingt-quatre heures, à peine d'être fusillés. Nous fuyons tous, au nombre de plus de quatre mille, sans savoir ce que nous deviendrons, ni où aller nous rendre, la plus grande partie sans ressources. Cela me fait peine, ne pouvant porter de secours à personne, ayant perdu ma fortune en entier. De grâce, protège-moi, en me permettant de marcher à la suite de ton bataillon, sans en être à charge...

Il y a apparence que Cholet est en feu présentement. Rien ne doit être épargné. Quel malheur pour les bons patriotes, pour ceux qui se sont toujours bien montrés bons républicains, zélés pour la Liberté et l'Égalité, pour tout ce qui concourt à soutenir les entreprises de nos braves représentants !

Oui, citoyen, malgré la perte de ma fortune, je chéris la République et la soutiendrai jusqu'à la mort...

Il y a là un état d'âme particulier. Le citoyen Reveline-Desjarry était de ces humbles bourgeois, petits propriétaires, gens simples et honnêtes, auxquels les débuts de la Révolution avaient procuré de grandes satisfactions d'amour-propre et quelques avantages matériels. Vivant de ces souvenirs et d'illusions habilement entretenues par les meneurs du mouvement, ils supportaient du nouveau régime une tyrannie qui les eût révoltés sous l'ancien.

Quand le règne de la Terreur fut passé, quand les brigands parurent réconciliés avec la République, les réfugiés crurent que l'heure des compensations avait sonné et qu'on allait enfin, suivant l'expression consacrée, jouir des bienfaits de la Révolution. Ils voulurent retourner à leurs intérêts, à leurs terres, à leurs boutiques, mais ils trouvèrent les places prises par les militants des deux partis.

Les révolutionnaires, enrichis aux dépens de leurs dupes et victimes, étaient devenus conservateurs de biens et de situations qui ne leur avaient guère coûté, mais auxquels

Digitized by Google

ils tenaient beaucoup et qu'ils n'entendaient point restituer. D'autre part, les royalistes, traités par la République comme une puissance, prétendaient rentrer chez eux en conquérants et se faire payer les sacrifices qu'ils avaient faits pour la religion et le roi. On vit alors révolutionnaires et royalistes s'entendre tacitement pour conserver les dépouilles des réfugiés ou s'en emparer, de sorte que ces malheureux, après avoir été décimés sous la Terreur comme modérés, furent poursuivis comme anciens terroristes par les chouans, les chasseurs de Stofflet et les cavaliers de Charette. Car c'est à ces pacifiques citoyens que s'appliquent le plus souvent les épithètes de « terroristes et buveurs de sang » qu'on trouve dans les rapports sur la chouannerie en 1795 et 1796 ; ce sont eux qui figurent sur les listes de proscription des chouans ; ils furent leurs victimes pendant deux ans.

A l'époque où nous sommes arrivés, la chouannerie s'était organisée. Les bandes du début avaient grossi et, comme elles restaient en permanence sous les armes, leurs chefs devaient les solder et les faire vivre. Or, les paysans qui ne payaient pas d'impôts à la République n'auraient pas voulu en payer aux chouans et, comme la chouannerie ne pouvait se maintenir qu'avec l'appui de tous les gens de campagne, c'était une question vitale pour ses chefs de trouver des revenus sans lever de contributions.

Pour résoudre ce problème, ils prirent à bail les biens des émigrés, les propriétés du clergé conformiste [1], les fermes, les bois, les pâturages abandonnés. Il existait une quantité de ces terres dont les propriétaires avaient disparu et qui restaient sans maîtres ; une grande partie appartenait aux réfugiés. La gestion en fut prise par les chefs de divisions, les

[1] On trouve dans les *Mémoires du général d'Andigné*, tome I, pages 165 et 282, de précieux renseignements sur les démêlés des Commissaires chouans avec les émigrés et le clergé pour la répartition de ces impôts.

Digitized by Google

capitaines de paroisses, les commissaires généraux ou particuliers des armées catholiques, et les revenus en furent distribués aux soldats, après qu'on eut prélevé une part pour les dépenses communes. Les chouans considéraient ces biens comme leurs propriétés particulières et, si le possesseur légitime venait à se présenter, fût-il émigré, patriote ou réfugié, il était regardé comme un intrus et traité en conséquence.

Inutile de dire que les réfugiés furent les plus malmenés. Un émigré qui rentrait dans ses terres prenait les armes avec les chouans et se faisait reconnaître ; les patriotes influents rachetaient leurs récoltes et leurs fermages en fournissant des renseignements et d'occultes services. Mais le « réfugié », sans amis et sans influence, payait tous les frais de la révolte.

La correspondance des volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire abonde en doléances sur ce sujet :

D***, à son fils, à Belle-Isle-en-Mer. Échemiré, 15 février 1794.

... Les brigands ont beaucoup fait de pillages dans notre pays, mais surtout sur le boire, le manger et les vêtements... Ils ne m'ont point fait de mal, mais ils ont emporté des chemises et des culottes à tes frères, et nous redoutons bien leur retour.

A chaque instant on nous dit qu'ils vont revenir, qu'ils sont dans une force invincible dans la Vendée, de plus une armée dans le département de la Mayenne, nommée l'armée des chats-huants [1]. Cela donne une grande terreur dans nos cantons. Nos Municipalités tremblent à chaque instant parce que l'on dit que dans la Vendée ils ont exterminé presque toutes les municipalités...

M. J*** à J***, à Solidor. Angers, 5 août 1794.

... Les événements dans notre ville ne se succèdent pas, à présent, aussi rapidement ; l'on y vit assez tranquillement. Ils ne sont pas de même du côté de Châteauneuf (sur Sarthe). Ils

[1] On trouve ici un argument en faveur de l'origine du mot « chouan »

Digitized by Google

ont quelques communes qui les environnent, qui ne sont pas fort patriotes. Les brigands s'y retirent et leur donnent de temps à autre quelques alertes. Dernièrement ils en ont eu une assez vive.

Les chouans ayant été repoussés des environs de Segré, qui ordinairement est leur résidence, une partie passèrent la Mayenne et s'approchèrent de fort près de Châteauneuf. Aussitôt, la garde nationale et quelques troupes qu'on avait, partirent sur-le-champ pour s'opposer à leur passage. Il fallut se battre. D'abord nous eûmes un petit échec. Mais les nôtres, après s'être ralliés, retournèrent sur les brigands, en tuèrent une vingtaine, en blessèrent autant, et le reste repassa la Mayenne. Depuis ce moment, ils sont un peu plus tranquilles...

M. J*** à J***, à Dol. Angers, 18 novembre 1794.

... Les routes sont un peu plus libres dans le canton de Cheffes et l'on y voyage plus facilement. Les chouans n'y font pas tant de ravages ; aussi nous avons fait nos récoltes plus facilement que nous ne l'avions prévu... Ils ont, à Châteauneuf, de bonnes troupes pour garder le pays et ils vivent plus tranquillement. C'est toujours le 9e régiment qui est cantonné dans Châteauneuf...

Les deux fils Barbot sont ici de hier soir. Ils étaient escortés de douze hussards. Aussi ils n'ont point rencontré d'obstacles pendant toute leur route. On court beaucoup de risques lorsque l'on voyage seul...

T*** à J***, à Nantes. Angers, 5 décembre 1794.

... Les chouans et brigands nous tuent journellement du monde...

P*** à J***, au camp de Ragon. Angers, 19 décembre 1794.

... Les chouans désolent le canton de Bécon...

T... à J***, à Machecoul. Angers, 3 février 1795.

... Notre ville et ses environs sont dans la plus grande détresse, et je ne sais, si cela dure encore quelque temps, ce que nous deviendrons...

Les chouans continuent leurs ravages. Nous n'avons plus maintenant de routes libres que celle de Saumur. Sur toutes les autres, on risque d'être victimes de leur scélératesse. Hier encore, la diligence de Paris a été arrêtée à huit heures du matin, entre Angers et Pellouailles. Les voyageurs ont été

Digitized by Google

obligés, pour n'être pas tués, de donner tout ce qu'ils possédaient; trop heureux d'en être quittes à si bon compte, ils ne se sont point faits prier...

M. J*** à J***, à Saint-Même. Angers, 5 février 1795.

... Les chouans qui nous entourent ne se rendent pas du tout. Peut-être attendent-ils le dernier jour pour le faire ? Ils ont toujours bien soin de se garnir le gousset. Il n'est point de jour qu'ils ne fassent des vols, et même considérables. Toutes nos routes ne sont pas libres ; même en plein jour on risque d'être égorgé...

P*** à J***, à Saint-Même. Angers, 22 février 1795.

... Les chouans, ou plutôt des voleurs, se sont répandus dans les communes de Tiercé, Etriché, Montreuil, Daumeray, Baracé, Soucelles, Corzé, Pellouailles, Villevêque et autres circonvoisines où ils ont commis plusieurs meurtres et vols, et ce depuis peu de jours. Ils ont été au Châtaignier et à la Brunelière où ils n'ont pas fait de mal. Ils ont désarmé Gouffier et le fermier de la Barbottière. Ils ont été, à Soucelles, chez Ménage et, depuis quatre jours, ils ont attaqué le bourg de Corzé. Cinq habitants retirés dans le clocher les ont forcés de se retirer en tirant sur eux. Ils en ont blessé trois au moment qu'ils abattaient l'arbre de la Liberté. Un quatrième nommé Motheux, qu'ils avaient pris chez lui et voulaient fusiller, a eu le malheur de recevoir du haut du clocher, une balle qui lui a percé le bas ventre. On croit qu'il est mort. Cette fusillade, bien soutenue de la part des cinq habitants, les a enfin obligés de se retirer et d'emmener leurs blessés.

Ils ont aussi été à Ardenne et à la Jousselinière, chez Bardoul, où ils ont pillé... Enfin, il n'y a pas d'horreurs que ces scélérats ne commettent journellement...

V. J*** à J***, à Vihiers. Angers, 4 mars 1795.

... Les chouans ont été dans toutes les communes, où ils ont fait le plus de mal qu'ils ont pu, jusqu'à emmener avec eux le peu de garçons qui y étaient restés. Il y a quelques garçons qui se sont réfugiés ici de peur d'être emmenés par eux. Combien de travaux restent à faire faute de bras !...

M. J*** à J***, à Cholet. Angers, 15 avril 1795.

D. habite toujours notre ville de peur des chouans. Les représentants qui sont allés à Cholet reviennent bientôt. Tu devrais

Digitized by Google

bien avoir le temps de venir avec eux tu profiterais au moins de leur escorte, car nous te recommandons de ne pas t'exposer à venir seul, les routes ne sont pas encore assez sûres. Quoique les paysans rentrent dans leurs foyers, et paraissent revenir de leur égarement, il y a encore des scélérats qui peuvent se cacher pour vous assassiner quand ils trouvent l'heure belle...

Mes cousins C*** sont ici. Ils ne peuvent presque pas sortir de chez eux à cause des chouans qui les environnent toujours. Nous ne pouvons non plus aller à Cheffes. Les chouans y ont été presque tout l'hiver. Il y a de la troupe depuis quelques jours, mais nous voulons attendre qu'il y ait encore plus de sûreté pour nous y rendre...

P*** à J***, à Vihiers. Angers, 17 avril 1795.

... Nous espérons te voir incessamment, mais je te recommande de ne point t'exposer. Profite de quelque escorte et viens plutôt par Doué et Saumur, si la route est plus sûre que par Chemillé et le Pont-Barré...

Les chouans s'opposent à la circulation des denrées. Ils habitent les cantons de Tiercé et de Juvardeil. Ils ont fait plusieurs visites à la Brunelière et environs...

Les conférences, à Rennes, avec leurs chefs continuent ; nous espérons bientôt la paix avec eux. Néanmoins, il se commet toujours quelques hostilités, et nous venons d'apprendre que le commandant de la troupe de Châteauneuf, avec sept à huit hommes , ont été tués à la tête de cent cinquante hommes qui étaient allés du côté de Cherré pour faire enlever des blés dans les communes environnantes. Malgré cet événement, les blés ont été rendus à leur destination...

En comparant les inquiétudes des parents et amis restés au pays avec la vie paisible qu'avaient menée les volontaires à Belle--Isle et à Dol, on arrive à conclure comme le lieutenant Jubin qui écrivait de Dol à ses parents, le 17 septembre 1794 :

... Comment notre pays de Châteauneuf et des environs défendu par la nature, coupé par trois rivières voisines les unes des autres est-il devenu le séjour des brigands ? Il n'y a donc plus d'asile sûr dans les champs pour les habitants tranquilles et pacifiques ? Mes parents sont-ils plus exposés que ceux qui se sont dévoués au métier des armes pour la défense de la Liberté ?

Digitized by Google

Je continue à croire que le sort de mes concitoyens est plus malheureux que le nôtre...

Les chouans dont il s'agit dans ces correspondances appartenaient à l'armée du vicomte de Scépeaux. Ce chef, alors âgé de vingt-six ans, beau-frère de l'illustre Bonchamps, avait la réputation d'un homme actif, intelligent, mais sans personnalité. Il commandait dans toute la région, depuis Blois jusqu'à Nantes, entre la Loire et la Vilaine, et pouvait lever jusqu'à quatorze mille hommes. Mais ordinairement il n'avait pas, sur ce vaste territoire, plus de six à sept mille hommes en armes. Le comte de Châtillon commandait en second, le comte de Bourmont prenait le titre de major-général. Les principaux officiers étaient le chevalier d'Andigné, le chevalier Turpin de Crissé, Louis de Dieusie, Ménard dit Sans-Peur, le comte d'Avoisne, Bardet dit Marquis, Houdebert dit Monte-à-l'Assaut, Coquereau, Palierne, de Meaulne, Gaullier dit Grand-Pierre, Dupré dit Tête-Carrée, Plouzin dit le Lion, etc...

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'exposer le développement de la chouannerie et son extension à dix-sept départements du Centre et de l'Ouest de la France. Cette insurrection inquiéta sérieusement la Convention nationale qui se décida à négocier avec les chouans, comme elle avait fait avec Charette et Stofflet. Les conférences ouvertes au château de la Prévalaye, près de Rennes, aboutirent à un accord signé, le 20 avril 1795, à la Mabilais. On avait pris pour base des négociations les concessions accordées à Charette par l'accord de la Jaunais, et il fut convenu qu'on vivrait désormais en bonne intelligence.

Le vicomte de Scépeaux avait représenté les districts du Maine-et-Loire aux conférences de la Mabilais [1]. A son retour

[1] Scépeaux prenait le titre de général en chef de l'Armée catholique et royale du Maine, de l'Anjou et de la Haute-Bretagne.
Cette armée n'existait point.

Digitized by Google

il fut, dit-on, mal accueilli par ses amis [1]. Il parvint cependant à réunir, le 27 avril, à Pontron, les chefs des districts de Laval, Craon, Châteaugontier, Châteauneuf, La Flèche, Sablé, Le Mans, Angers, Ancenis et Châteaubriant, obtint leur adhésion à l'accord de la Mabilais et rédigea, pour les autorités républicaines, la circulaire suivante :

Segré, le 27 *avril* 1795.

« Monsieur, la paix est enfin signée et il faut trouver les moyens de la consolider. Les réfugiés des campagnes en ville désirent rentrer dans leurs foyers, et leurs désirs me paraissent bien fondés. Cette réintégration dans leurs propriétés ne peut avoir de solidité auprès de nos soldats que lorsque tous vos cantonnements de troupes auront évacué le pays. Cette opération terminée, je peux leur promettre sûreté et inviolabilité à leurs personnes et leurs maisons. Les ordres les plus exprès ont été donnés aux chefs de divisions et aux capitaines. Ils ont même ratifié de leurs signatures les mêmes ordres, pourvu que les réfugiés rentrent dans leur pays sans armes.

« Ces deux objets remplis, nous trouverons le moyen d'organiser nos troupes selon le vœu du général [2]. Jusqu'à ce moment, que des vues réciproques tendent à arrêter toutes hostilités quelconques, et ne perdons pas dans un instant tout le fruit des travaux qui doivent ramener l'ordre et la tranquillité.

« J'ai l'honneur, etc... Signé : le vicomte de Scépeaux, général en chef. »

Beaucoup de chefs chouans étaient de bonne foi, mais ils avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir.

[1] Voir le rapport de Bancelin, à Segré, au Comité de Salut public. 29 avril 1795.

[2] Hoche, nommé au commandement des armées des Côtes de Brest et de Cherbourg.

Digitized by Google

Dans le pays soumis au vicomte de Scépeaux, « les chefs de division s'étaient primitivement emparés de l'administration des revenus ; les chefs de cantons la leur disputèrent, et bientôt les capitaines la saisirent à leur tour... Cette administration monstrueuse entraînait des abus innombrables auxquels on ne pouvait remédier sans tout changer. Un homme très ferme, ou qui se fût acquis une grande prépondérance, y serait peut-être parvenu. Tout autre l'eût tenté vainement parce que le plus grand nombre était intéressé à voir ce désordre se perpétuer [1]. »

Le vicomte de Scépeaux manquait d'autorité. Le noyau de son armée était un ramassis d'étrangers, de réfractaires à la conscription, de déserteurs, gens sur lesquels on n'avait aucun recours parce qu'ils n'avaient rien à perdre, et tous dédaigneux du travail depuis qu'ils s'étaient habitués à vivre de brigandage. Ils rejetèrent une pacification contraire à leurs appétits, et il en fut de même partout. Ainsi l'accord de la Mabilais fut sans effets et n'interrompit jamais l'action de la Chouannerie.

Un mois s'était à peine écoulé depuis sa signature lorsque les représentants du peuple Grenot, Bollet, Guermeur et Bruë, sans avis préalable, donnèrent l'ordre, le 25 mai 1795, d'arrêter tous les individus connus pour être chefs des chouans et de dissiper par la force les rassemblements qu'on connaissait, en Morbihan, à Grandchamp, Pluvignec et Lauvaux. Huit chefs furent arrêtés, parmi lesquels le célèbre Dezoteux, baron de Cormatin, le principal négociateur de l'accord de la Mabilais, et le seul peut-être qui l'eût pris au sérieux.

Ce petit coup d'état donna aux chouans un prétexte de reprendre ouvertement les armes, en même temps qu'il fournit à Charette et Stofflet l'occasion de dénoncer les accords de la Jaunais et de Saint-Florent.

[1] *Mémoires du général d'Andigné*, I, 167.

Digitized by Google

Sur la rive gauche de la Loire, pendant la suspension d'armes, la situation, sans être aussi troublée que dans le pays des chouans, n'était guère satisfaisante.

Malgré la paix conclue, Stofflet et Charette débauchaient les soldats de la République et recevaient les déserteurs à bras ouverts. « Les chasseurs de Stofflet expulsent les réfugiés et s'emparent de leurs propriétés. On a déjà vendu leurs meubles et effets ; on se partage leurs terres... Pour éviter les réclamations, ils ont pris le parti de fusiller tous ceux qui rentreront, comme ils l'ont déjà fait, à l'égard d'un grand nombre [1]... »

Dans le pays de Charette, les risques étaient encore plus grands. « Charette a constamment conservé son titre de général en chef, et ses généraux divisionnaires leurs troupes. Ils ont défendu aux habitants de vendre et transporter leurs denrées ; ils ont touché les revenus et créances des patriotes ; ils ont égorgé nos volontaires et tous les réfugiés rentrés ; ils ont affermé les biens des patriotes à vil prix [2]... » « ... Les routes sont infestées de brigands. Depuis la pacification, plus de deux cents voyageurs, surtout des marins, ont été massacrés sur la route de Saint-Gilles aux Sables [3]. »

L'attitude des chefs vendéens était énigmatique. Sapinaud avait réuni Stofflet et Charette à son quartier-général de Beaurepaire, et la réconciliation s'était faite. Le 8 juin 1795, ils présentèrent en commun aux représentants du peuple une protestation contre les infractions que les Républicains faisaient aux traités de la Jaunais et de Saint-

[1] Le procureur général du district d'Angers au Comité de Salut public. 1er juin 1795.

[2] Rapport du Représentant du peuple Morisson, au Comité de Salut public. 1er juin 1795.

[3] L'administration de Challans au Comité de Salut public (15 juin 1795). Le lieutenant Etiambre, du 3e bataillon de Maine-et-Loire, fut assassiné sur la route de Challans, le 4 décembre 1795.

Digitized by Google

Florent et contre l'arrestation de leurs camarades les chefs chouans. A tort ou à raison ils se croyaient menacés du même sort. Il était visible que les deux partis avaient signé les accords avec arrière-pensée. Les chefs vendéens, réduits aux dernières extrémités, y avaient trouvé un moyen inespéré de se tirer d'affaire et de gagner du temps ; leur conduite s'explique naturellement. En revanche, on n'a pas encore éclairci pourquoi la Convention traita avec un ennemi épuisé et qu'elle tenait à sa merci, comme elle aurait fait avec une puissance victorieuse. Quoi qu'il en soit, les accords étaient mal établis et ne pouvaient durer. Après que les Républicains eurent violé celui de la Mabilais, ce fut le tour de Charette de rompre celui de la Jaunais.

Pendant la suspension d'armes, il avait eu de fréquentes relations avec le Régent, le comte d'Artois, les émigrés et les princes. Des rapports, qui n'existaient point aux temps où la Vendée était victorieuse et puissante, s'étaient noués depuis que la cause était perdue. Une action commune était concertée, et la reprise des hostilités en Vendée coïncide, jour pour jour, avec le débarquement des émigrés à Carnac. Charette jouait certainement un rôle dans cette opération.

Vers le 24 juin 1795, il convoqua tous ses officiers à Belleville, leur exposa la situation et dit qu'on allait recommencer la guerre. L'appel fut entendu sans enthousiasme, mais Charette agit d'autorité. Il lança, le 26 juin, un manifeste explicatif et fit attaquer, le lendemain, le camp des Essarts, qui fut complètement surpris. Le 28 juin, il fit enlever et piller un convoi qui allait des Sables à Palluau, et un autre eut le même sort, le 2 juillet, entre Saint-Cyr et Avrillé. Ces trois succès réchauffèrent l'enthousiasme et donnèrent de l'espoir. La situation était favorable aux Vendéens.

Le général Canclaux était malade. On lui reprochait une

Digitized by Google

prudence et une modération exagérées ; le représentant Gaudin le dénonçait ouvertement comme un traître [1]. L'armée de l'Ouest, qui comptait sur le papier quarante mille hommes, n'avait pas vingt-cinq mille combattants, et il fallut en envoyer sept mille au général Hoche pour faire face au débarquement de Quiberon. Ces raisons expliquent qu'on ne répondit pas de suite à l'offensive de Charette. Après avoir garni de troupes Nantes, Machecoul, Challans et les Sables, les Républicains se tinrent sur la défensive. Les partisans de Charette furent maîtres de tout le pays compris entre la Sèvre, la Loire, la mer et la route des Sables à Luçon. Cette situation dura pendant les mois de juillet et d'août 1795.

L'affaire de Quiberon fut réglée le 21 juillet. En représailles du traitement infligé aux émigrés, Charette fit tuer trois cents prisonniers qu'il gardait à Belleville, puis il convoqua ses divisions et les envoya dans la plaine de Soullans pour recueillir ce qui restait du désastre de Quiberon. L'escadre anglaise débarqua, le 10 août, entre Saint-Gildas et Saint-Jean-de-Monts, une trentaine d'émigrés, quatre-vingt-dix mille livres de poudre, deux pièces de canon, dix-huit cents fusils ou mousquetons, des sabres et des pistolets, trois mille uniformes rouges et blancs et quelques effets de linge et chaussures. C'est tout le secours que Charette reçut jamais de l'Angleterre. Réduit à ses seules forces, il pouvait réunir environ douze mille hommes, sur lesquels c'était beaucoup quand il se trouvait quatre mille combattants. Il avait encore six à huit cents cavaliers, et Sapinaud lui promettait un renfort de quatre mille partisans. Quant à Stofflet, il refusait de marcher. Il affectait même de désavouer Charette et de se rapprocher des Républicains. Mais,

[1] Rapports de Gaudin, au Comité de Salut public. 29 juin et 3 juillet 1795.

Digitized by Google

telle était la réputation de Charette, qu'il en imposait avec d'aussi faibles ressources.

Un Conseil de guerre se tint à Nantes, le 24 août, entre les généraux Canclaux, Hoche, Aubert du Bayet et les représentants Mathieu et Bodin. Canclaux voulait tirer six mille hommes de l'armée de Cherbourg et quatre mille hommes de celle de Brest, et attendre encore l'armée des Pyrénées rendue disponible par le traité conclu, le 22 juillet, avec l'Espagne [1]. Hoche représentait qu'on n'avait pas besoin de soixante-dix-mille hommes pour réduire Charette. Canclaux assurait que ce ne serait pas de trop, qu'il faudrait même agir avec prudence et se rendre maître des côtes avant de pénétrer dans l'intérieur de la Vendée.

La guerre aurait encore traîné longtemps si le Comité de Salut public, par un arrêté en date du 29 août, n'avait relevé Canclaux du commandement de l'armée de l'Ouest. Le général Hoche le remplaça.

Le 1er septembre, le Comité rédigea une longue instruction sur les moyens à employer pour terminer la guerre. Il donnait à Hoche le commandement des armées de l'Ouest et des Côtes de Brest et un renfort de six mille hommes tirés de l'armée de Cherbourg [2]. Avec ces forces, il devait appliquer une tactique opposée à celle qu'on avait suivie depuis les débuts de la guerre, pousser les rebelles vers la mer et les acculer dans la partie de la côte comprise entre Saint-Gilles et les Sables-d'Olonne. Les mouvements de troupes commencèrent aussitôt.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire fut envoyé de Vihiers à Sainte-Hermine ; son effectif était encore de

[1] Traité de Bâle. Cependant, on maintenait l'armée sur les frontières jusqu'à ce que le roi d'Espagne eût signé.

[2] On nomma alors, pour commander l'armée des Côtes de Brest, sous Hoche, le général Moncey, puis le général de Pérignon. Ils ne parurent jamais et le général Rey commanda par intérim. L'armée de Cherbourg était commandée par Aubert du Bayet.

Digitized by Google

cinq cent trente-deux hommes. Un officier écrit, le 16 septembre 1795 :

... Nous sommes arrivés hier à notre destination (Sainte-Hermine) après quatre journées de marche, en passant par Châtillon, Bressuire, la Châtaigneraie. Nous avons à notre droite Luçon, distant de trois lieues, et à notre gauche Fontenay-le-Peuple, distant d'environ quatre lieues. Ces deux villes sont défendues par le poste que nous occupons avec deux cents hommes d'infanterie de la 157e demi-brigade et cinquante hommes de cavalerie.

Nous sommes à sept lieues de Belleville, qui est le quartier-général du traître et royaliste Charette. Nous serons par conséquent à même de lui faire quelquefois la barbe lorsqu'il osera s'approcher de trop près et, s'il ne vient pas nous visiter, nous pourrons bientôt aller fraterniser avec lui...

On attend, je crois, l'arrivée de l'armée des Pyrénées, forte de cinquante mille hommes. Elle s'avance à grandes journées. Le courrier de Bordeaux nous apprend, à l'instant, que l'avant-garde, qui est de quinze mille hommes, a déjà passé Bordeaux et n'est pas à plus de vingt-cinq lieues d'ici [1]. Nous pourrons donc enfin faire danser la grande carmagnole aux royalistes de la Vendée qui, comme des brigands ou des assassins, osent bien attaquer quelques individus sur les routes, mais qui craignent de se présenter devant les braves républicains quand ils sont un peu nombreux. Ils ont eu la complaisance de nous laisser traverser tout leur pays sans jamais nous attaquer...

Les deux partis restèrent quelques jours en contact, se bornant à des démonstrations. Le même officier écrit, le 27 septembre :

Deux jours après notre arrivée à Sainte-Hermine (c'était, par conséquent, le 17 septembre), cinq à six cents brigands se présentèrent à nos avant-postes où commandait Lainé, avec trois compagnies du bataillon. La générale battit à Sainte-Hermine et Luçon. Duboys fit porter sa troupe en avant, sur la route de

[1] Hoche n'attendait pas l'armée des Pyrénées, et son avant-garde n'était pas si avancée. Voir la lettre du représentant Cochon de Lapparent au Comité de Salut public, 18 septembre 1795.

Digitized by Google

Nantes, où il prit une position sur des hauteurs. Les brigands se contentèrent de faire défiler de loin leur troupe et se retirèrent après avoir lâché quelques coups de fusils sur nos patrouilles.

Ceci n'était qu'un jeu pour éprouver notre bataillon qui venait de remplacer les intrépides chasseurs de Cassel. S'ils s'étaient plus avancés, on les aurait infailliblement battus, car en moins de deux heures il était venu de Luçon, à notre secours, sept compagnies de grenadiers et deux compagnies d'artillerie volante avec leurs pièces de campagne, commandées par le général Delaage.

Depuis ce moment nous sommes sur le qui-vive. Les brigands ont pillé Saint-Philbert et autres communes voisines...

Hoche avait fixé au 30 septembre l'entrée des troupes républicaines dans le pays insurgé. Quelques contrariétés et les démonstrations d'une flotte anglaise le forcèrent d'ajourner au 4 octobre [1].

Depuis les débarquements de Quiberon et de Saint-Jean-de-Monts, des voiles anglaises étaient signalées sur tous les points de la côte. Partout des émigrés prenaient terre. Un convoi considérable portant, disait-on, trente mille hommes et le comte d'Artois avait appareillé pour une destination inconnue. On veillait depuis le Havre jusqu'à la Rochelle. La flotte fut signalée, au milieu de septembre, dans les eaux de Belle-Isle et du Croisic ; le 21 septembre, on assurait que le débarquement se ferait sur les côtes du Poitou ; le 25, les bâtiments anglais mouillaient dans la baie de Bourgneuf.

Charette n'en attendait pas de grands secours. Son esprit positif faisait peu de cas des conspirations de l'agence royale de Paris [2], et il accueillait sceptiquement les émissaires secrets et leurs promesses. Il avait pour les Anglais une répulsion et une méfiance profondes. Enfin, bien que gentilhomme, il n'aimait pas la noblesse de cour et détestait franchement

[1] Hoche au Comité de Salut public, 21 septembre 1795.

[2] L'abbé Brotier, de Launay comte d'Antraigues, Duverne de Presle, la Villeheurnoy.

Digitized by Google

ces émigrés qui n'avaient encore rien fait que d'entourer les Princes et qui prétendaient maintenant prendre le pas sur les vieux combattants de la Vendée. Trois fois, pendant le mois de septembre, il avait réuni ses divisions pour protéger des débarquements dont on lui annonçait le jour et le lieu précis. Au dernier moment, la partie étant toujours remise, ses défiances se changèrent en certitudes, et il comprit qu'il n'avait à compter que sur lui-même.

Lorsque la flotte et le convoi anglais parurent à Bourgneuf, il ne crut pas davantage à la résolution du Prince et à la sincérité de ses alliés; mais, étant obligé de faire quelque chose, sous peine de passer pour un traître, et ne voulant pas décourager ses soldats par une quatrième contre-marche, « il feignit d'avoir eu d'autres desseins et, d'après l'avis de son conseil, il fit attaquer Saint-Cyr le 25 septembre [1]. »

Il avait huit à neuf mille fantassins et neuf cents cavaliers qu'il disposa en trois colonnes, l'une pour attaquer le bourg, l'autre pour garder le pont de la Claye et retarder l'arrivée des troupes de Luçon, et la troisième pour surveiller la route des Sables. Le bourg était défendu par un bataillon de deux cent cinquante hommes de la 157e demi-brigade, qui se retranchèrent dans le clocher et résistèrent assez longtemps pour permettre au général Delaage d'amener des renforts de Luçon. Les Vendéens se retirèrent en désordre avec des pertes sensibles.

Un officier du bataillon adressa, le 27 septembre, à sa famille, un récit assez exact de cette affaire [2].

... Hier (26 septembre), à huit heures du matin, dit-il, a commencé le grand bal.

Charette, ayant rassemblé toutes ses forces, s'est porté sur

[1] *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par L. de la Championnière, page 124.

[2] Comparer avec le rapport officiel, en date du 26 septembre 1795, du général de Grouchy au général Hoche.

Digitized by Google

Saint-Cyr avec dix mille fantassins et douze cents cavaliers, presque tous en gilets ou vestes rouges. Cet endroit, qui est à trois lieues de Luçon et six de Sainte-Hermine, sur la route des Sables, n'était défendu que par deux compagnies de grenadiers et cent hommes des compagnies du centre de la 157e demi-brigade.

Les Républicains, retranchés dans l'église, ont soutenu seuls, pendant six heures, le feu de l'ennemi. Delaage, général très actif et prudent, est accouru à leur secours avec six cents hommes d'infanterie arrivant de l'armée des Pyrénées, cinquante cavaliers et son artillerie légère.

Tous ces préparatifs avaient duré jusqu'à trois heures de l'après-midi. Pendant ce temps-là, Charette et ses chefs n'avaient cessé d'inviter, au nom du Roi, les Républicains assiégés dans l'église à mettre bas les armes, en leur promettant, foi de Charette, qu'il ne leur serait fait aucun mal. Les Républicains lui ont répondu par des coups de fusils, mais un Dieu l'a sauvé. Guérin, général divisionnaire de l'armée royaliste, n'a pas été aussi heureux. Il est tombé mort aux cris répétés de : Vive la République !

Cependant le général (Delaage) avait disposé ses troupes et son artillerie de manière à faire mordre la poussière à plusieurs d'entre eux. Aux premiers coups de canon, tous se sont prosternés la face contre terre. L'épouvante s'est mise dans leur rangs. Alors Delaage, profitant de cette terreur panique, a fait poursuivre jusqu'au Bocage cette armée formidable qui s'est dissipée comme un brouillard épais à l'aspect du soleil.

Les brigands, en sortant de Saint-Cyr, y ont mis le feu. On assure qu'ils ont perdu plus de cent hommes. Nous n'avons eu qu'un seul grenadier tué et une vingtaine de blessés.

Vous saurez que le chef de brigade Duboys avait reçu, mais trop tard, l'ordre de se placer vers le pont de la Claye avec quinze cents hommes dont notre bataillon faisait partie. Tout était fini lorsque, étant près d'arriver, nous apprîmes que Charette avait été défait et contraint d'aller cacher sa honte à Belleville. Mais, tout en fuyant, il avait juré sa parole suprême de reprendre sa revanche. Aussi, dès le soir même, a-t-il fait renouveler ses incursions de notre côté. Une commune patriote a été pillée par deux cents brigands qui ont fui devant nos grenadiers.

Pendant que la colonne rétrogradait, Duboys et moi nous

Digitized by Google

prîmes la route de Luçon où nous avons soupé avec le général Delaage et le chef de l'état-major général [1], de qui nous tenons tous ces détails.

Il était une heure du matin lorsque la colonne est rentrée. Nous espérions passer le reste de la nuit tranquilles et nous dédommager des fatigues en dormant la grasse matinée ; c'était compter sans notre hôte ; Charette en avait décidé autrement. Comme il redoute l'arrivée de l'armée des Pyrénées, il veut mettre à profit les instants et ne donner aucune relâche aux troupes qui forment la ceinture de la Vendée.

On apprend à l'instant qu'il vient de se porter à Mareuil, sur le Lay, à trois lieues de Sainte-Hermine et de Luçon. La générale bat. Déjà la colonne s'ébranle et brûle de combattre les soldats de l'armée catholique. C'est aujourd'hui notre tour de vaincre. Demain j'espère vous annoncer que la République aura triomphé une seconde fois d'un de ses plus dangereux ennemis...

Après l'échec de Saint-Cyr, Charette revint à son quartier-général de Belleville sans s'inquiéter davantage de la flotte anglaise qui, après une vaine tentative sur Noirmoutier, débarqua, le 2 octobre, à l'île d'Yeu, le comte d'Artois avec cinq mille émigrés ou soldats, et beaucoup de matériel.

Hoche envoya successivement à Noirmoutier quatre bataillons, dont un commandé par Duboys, qui conservait le rang de chef de brigade. La surveillance de la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à la plaine, fut confiée à des troupes d'élite, commandées par le général Canuel [2]. Un fort détachement fut chargé de surveiller Charette pendant que deux colonnes, l'une par Machecoul et Challans, et l'autre par Rocheservière entraient dans le pays insurgé et convergeaient vers Belleville.

[1] Le général de Grouchy.

[2] Ce général Simon Canuel est le même qui vint se joindre aux Vendéens en 1815, pendant les Cent-Jours, et fut chef d'état-major de Louis de Larochejaquelin. Il fut ensuite membre de la Chambre introuvable et l'un des chefs du parti ultra-royaliste.

Digitized by Google

Une lettre d'un officier du bataillon, datée du 9 octobre 1795, donne de nombreux détails sur cette expédition.

... Soyez tranquille sur mon sort, écrit-il, comme sur celui de tous ceux que vous pouvez connaître au bataillon. Aucun de nous n'a laissé ses oreilles aux brigands et, à cela près d'une petite lessive qui dure depuis huit jours, nous n'avons pas à nous plaindre du voyage...

Le 8 vendémiaire (30 septembre 1795), à deux heures du matin, nous partîmes de Sainte-Hermine avec huit bataillons formant environ trois mille hommes. Duboys commandait le corps de bataille [1].

Après une marche forcée de douze lieues au moins, nous arrivâmes, à la nuit, dans les landes de la Boissière où notre colonne se réunit à celle qui venait de Luçon et que commandait le général Grouchy. Vous connaissez les landes de Tiercé, elles ne sont rien auprès de celles où bivouaqua l'armée...

Ce jour-là, le temps avait été serein. La colonne venant d'Hermine s'était très bien conduite. Elle avait trouvé, à moitié route, une patrouille ennemie qui nous avait donné un petit concert de balles qui roulaient en sifflant dans les airs. Il y avait bien longtemps que je désirais entendre une pareille musique, mais elle ne dura pas longtemps. Duboys ayant détaché son bataillon contre les postes avancés de l'ennemi, on vit bientôt une centaine de cavaliers et de piétons vendéens gagner, à toutes jambes, les forêts qu'ils avaient laissées derrière eux. Il fallut les quitter pour continuer la route.

Le lendemain (1er octobre), les deux colonnes marchèrent ensemble et arrivèrent, sans avoir couru de grands dangers, dans une autre lande devant Belleville, quartier-général de Charette, qu'il avait évacué le matin même. Il était neuf heures du soir. L'orage grondait sur nos têtes et, depuis deux heures, une pluie abondante nous avait mouillés jusqu'aux os. Une souche de chêne un peu touffue nous servit d'abri pendant la nuit. C'était vraiment une chose belle à voir que notre camp lorsque tous nos feux furent allumés. Un nuage de fumée enveloppait tout le camp ; de longs et brillants éclairs sillonnaient à chaque minute notre horizon. On eût dit que le voile de la nuit se déchirait pour nous laisser entrevoir les fourneaux

[1] Duboys fut envoyé à Noirmoutier le 3 octobre.

Digitized by Google

ardents où Dieu forgeait son tonnerre. Cependant, l'orage cessa ; on disposa quelques marmites ; le souper fut gai et le sommeil dura jusqu'à la pointe du jour, malgré la pluie qui recommença de plus belle.

Le 10 (2 octobre) nous arrivâmes, à huit heures du soir, sur des hauteurs, en avant de Palluau, après avoir traversé quelques bourgs et villages. Je ne dois pas vous laisser ignorer que tous les habitants fuyaient au loin devant nous ; les maisons étaient désertes, les meubles renversés, tous les effets et les fruits confondus par les troupes d'avant-garde et les tirailleurs, tant il est difficile de contenir le soldat qui, voyant un ennemi dans chacun des habitants de la Vendée, n'est pas disposé à épargner ce qu'il ne peut emporter avec lui. Il faut avoir marché avec des colonnes dans la Vendée pour se faire une idée vraie de la dévastation et du désordre que la guerre entraîne toujours après elle.

Cette nuit-là, notre bataillon, placé en avant de la cavalerie pour la couvrir des surprises de l'ennemi, fut posté dans un joli petit bois de futaie. Bientôt il retentit sous les coups de la hache. Le chêne orgueilleux tremble, succombe et vient, en peu de temps, faire bouillir la marmite et reposer le soldat fatigué. Le mouton bénin et sans malice est enlevé dans les champs, dépouillé, privé de la vie et mangé presqu'aussitôt rôti. Pauvres animaux, vous payez, pour vos maîtres coupables ! Guerre affreuse de la Vendée, quand seras-tu terminée? Heureux celui qui n'est point obligé de prendre les armes contre ses semblables ! Il ne peut acheter trop cher la paix de son pays tant que sa liberté n'est point compromise.

Il nous fallut quitter notre joli petit bois le 11 (3 octobre), à quatre heures du soir, pour venir bivouaquer sous les murs de Challans, à trois lieues de Palluau. Il faut au moins trois heures pour faire une lieue quand on est en colonne. Ainsi, partant à quatre heures de l'après-midi, on ne pouvait arriver avant minuit. Il tombait une pluie fine qui se grossit bientôt. A moitié chemin nous trouvâmes un défilé fort profond, impraticable pour l'infanterie, qu'on ne pouvait éviter qu'en passant l'un après l'autre, sur une planche fort étroite. Jamais, peut-être, il n'avait fait si noir ; on ne pouvait pas allumer de feux ; la pluie tombait à verse. Cet obstacle retarda notre marche de plus de deux grandes heures, de sorte que nous n'arrivâmes qu'à trois heures du matin devant Challans, mouillés jusqu'aux os et

Digitized by Google

n'ayant, pour nous remettre un peu de la fatigue, qu'un beau champ nouvellement labouré, au milieu d'une plaine immense, sans paille et sans bois. On avait consigné tout le monde aux portes de la ville ; personne n'y pouvait entrer. Il fallut se résoudre à passer le restant de la nuit couché sur le sable, serrés les uns contre les autres comme des moutons, recevant la pluie sur le ventre et sentant couler sous nos reins des ruisseaux qui nous auraient entraînés, s'ils eussent été un peu plus forts. Voilà une esquisse de la misère que les soldats éprouvent dans les marches, au bivouac et dans les camps, surtout lorsqu'ils sont obligés de marcher pendant la nuit.

Nous croyions, en arrivant à Challans, faire ce qu'on appelle une bonne fortune et nous reposer un peu. Mais non, la pluie continua tout le jour ; le bivouac était détestable.

On nous fait partir le soir (4 octobre) pour aller camper à Soullans, petit bourg assez joli, à une lieue de Challans, et d'où l'on découvre la mer. Le camp était placé sur des hauteurs, dans un terrain sablonneux. Il y avait de la paille dans les fermes voisines ; le bois n'était pas éloigné. Le soldat eut bientôt oublié ses misères. Il se bâtit des cabanes, il allume des feux, sa marmite est remplie, écume et bouille. Il va manger la soupe. Les vignes, qui ne sont pas éloignées, lui présentent des raisins délicieux dont il fait son dessert. Il rit, il chante, il est heureux...

Il y avait un jour que nous étions installés lorsqu'on nous donna l'ordre, à sept heures du soir, d'en partir pour venir à Challans remplacer un bataillon de chasseurs que Duboys a conduit à l'île de Noirmoutier, où il est actuellement...

Tout est ici hors de prix. On ne trouve pas seulement à poser le pied sans enfoncer jusqu'à mi-jambe dans la boue. Nous désirerions bien retourner à Sainte-Hermine ; c'est un des meilleurs cantonnements de l'armée...

Depuis huit jours, la flotte anglaise a quitté la baie de Quiberon. Belle-Isle-en-mer est bloquée. Quant à la division qui croisait sur ces bords, elle vient de s'éloigner de la côte où elle se serait infailliblement brisée ces jours-ci, tant la mer est orageuse.....

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire fut laissé à Challans, faisant partie d'un corps d'observation sur la côte de Saint-Gilles. Hoche demandait au Comité de Salut public de préparer une expédition à l'île d'Yeu. Il avait pris toutes ses

Digitized by Google

mesures pour parer à un débarquement et l'armée républicaine souhaitait un nouveau Quiberon. Un officier du bataillon écrivait, le 15 octobre, de Challans :

... Les émigrés, au nombre de quatre mille, parmi lesquels est Monseigneur le comte d'Artois, sont toujours à l'Isle-Dieu, quoique la flotte anglaise se soit éloignée de nos côtes pour gagner le large, le temps étant devenu très mauvais et la mer peu tenable

On espère que les émigrés s'ennuieront d'un repos qui les déshonore et qu'ils aimeront mieux tenter un débarquement. Qu'ils viennent ! qu'ils viennent ! et ils ne s'en retourneront pas. Le soldat brûle de les combattre et n'attend que le moment pour se faire des gilets de leurs beaux habits rouges ; c'est l'expression du moment...

On sait que le comte d'Artois et les émigrés, après être restés deux mois inactifs à l'île d'Yeu, retournèrent en Angleterre. Charette, abandonné par ses princes, l'était aussi par ses soldats.

Depuis l'affaire de Saint-Cyr son prestige fut toujours déclinant. Avec quelques partisans qui lui restaient, il marchait la nuit pour dépister les postes et les colonnes républicaines et se reposait le jour dans des landes d'où l'on voyait assez loin pour n'être pas surpris. Ses meilleurs officiers avaient été tués, les autres le quittaient. Hoche achetait les trahisons à prix d'argent et faisait poursuivre sans merci les derniers rebelles. On prenait les récoltes, les bestiaux et tout l'avoir des paysans et on les leur rendait quand ils avaient livré leurs armes ou dénoncé leurs chefs [1]. A partir de ce moment, l'armée n'avait plus d'ennemis à combattre et ne fut occupée qu'à des expéditions et mesures de police.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire était chargé du district

[1] Voir l'instruction du 12 novembre 1795 de Hoche aux chefs de corps et commandants de cantonnements.

Digitized by Google

de Challans et plusieurs lettres des officiers nous apprennent comment on opérait :

A*** à ses parents, à Angers. Challans, 15 octobre 1795.

... Il y a trois jours, quatre-vingts hussards, partis de Machecoul pour Saint-Philbert, ont surpris en route le quartier-général des brigands qui dormaient profondément, étendus sur de bons matelas. Ils ont agi comme la belette dans un poulailler ; ils ont saigné messieurs les Vendéens à la gorge ; tout a été tué. On dit qu'il y avait six des principaux de leurs chefs, parmi lesquels on a reconnu un nommé Le Couvreur, qui est allé *ad patres* avec ses camarades [1].

Nos colonnes sont aujourd'hui occupées à enlever tous les grains et les bestiaux de la Vendée. Quatre-vingts voitures arrivent à Challans, chargées de grains, avec quatre cents bœufs.

L'ennemi, qui se voit à la veille de perdre toutes ses richesses, cherche, malgré sa faiblesse, à nous inquiéter. Hier (14 octobre), le général en chef a fait passer l'ordre à Duboys, qui est de retour de Noirmoutier, de faire battre la générale et de se mettre en mesure pour recevoir l'ennemi. Nous l'attendons, mais je crois pouvoir prédire qu'il ne viendra point. Au reste, nous n'avons rien à craindre. On travaille aux fortifications de la place, qui seront bientôt achevées...

L'ennemi sera battu sur la côte comme ses affidés viennent de l'être à Paris. La nouvelle de leur insurrection nouvelle nous est arrivée hier ; nous avons tous applaudi au triomphe de la République [2]...

B*** à ses parents, à Angers. Challans, 7 novembre 1795.

... On croit que les brigands, fatigués de la guerre, vont se rendre incessamment. Déjà plusieurs ont apporté des armes. Il y a des communes entières disposées à cesser toute hostilité...

C*** à ses parents, à Angers. Challans, 17 novembre 1795.

... La malheureuse guerre de la Vendée est en bon train. Les brigands dispersés sont sans force; déjà plusieurs communes ont

[1] Cette expédition était guidée par un espion vendéen habitant Legé. Il avait promis de faire prendre Charette ; on lui fit diriger cette première entreprise, pour l'éprouver. Il ne se trouva, au poste attaqué, aucun chef vendéen, sauf Le Couvreur, qui s'échappa.

[2] Allusion à la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), à Paris.

Digitized by Google

mis bas les armes. Dans nos environs, le désarmement se poursuit avec activité. Toutes les communes vont être sommées de rendre leurs fusils et munitions ; on enlève les grains et les bestiaux des plus mutins et on ne les rend qu'à ceux qui exécutent les ordres qui leur sont donnés. On leur parle d'un ton ferme et ils commencent bien à s'apercevoir que la République ne gardera plus aucun ménagement avec ses enfants rebelles. Ce qu'il y a de bon, c'est que les meilleurs habitants, qui sont encore en assez grand nombre, sont très las de la guerre et sont prêts à se soulever contre ceux qui les ont excités à l'insurrection. On peut donc espérer que les brigands véritables, les égorgeurs et assassins trouveront bientôt, dans le pays même, la punition de leurs crimes.

Si le gouvernement prend de la consistance, si les soldats de la liberté veulent se tenir dans de justes bornes, on peut espérer que la tranquillité règnera bientôt dans ces contrées.

Au moment où je t'écris, on nous apporte cinquante-et-un fusils provenant d'une petite commune des environs. Du courage, de la patience, et ça ira !...

D*** à ses parents, à Angers. Challans, 10 décembre 1795.

... Un enseigne de vaisseau, arrivant d'Angleterre et que j'ai vu ici, vient de nous assurer que la révolte, à Londres, est entière. On y parle de trancher la tête à M. Pitt et au dindon Georges. Le peuple est en insurrection, la disette est extrême, le pain se vend à Londres dix-sept sols la livre et la viande jusqu'à vingt sols en numéraire. Lorsque cet officier s'embarqua avec d'autres marins, pour repasser en France, le peuple criait : Vive la République française !

Dans nos contrées, le désarmement se poursuit avec activité. Déjà, soixante fusils ont été envoyés à Nantes au général en chef. Nous sommes assez tranquilles ici. Les habitants des environs paraissent désirer la paix et nous chérissent...

Duboys, Bellanger, Saint-Jean et moi sont ici à leur ménage. Une cuisinière complaisante nous apprête à manger et, quelquefois à dessert, nous joue la comédie. On rit à gorge déployée. On se rôtit auprès d'un bon feu et l'on finit par aller se coucher dans des lits à double couette où nous reposons tranquillement jusqu'au lendemain matin. A neuf heures du matin, la chaste Suzanne frappe à la porte, ouvre doucement et avance sur la pointe du pied de peur de nous réveiller. Elle nous salue avec un

Digitized by Google

tendre et amoureux sourire, s'en va et revient bientôt avec une bonne soupe au lait, d'autant meilleure que le lait vient de deux vaches qui forment notre petite métairie. Rien ne manque à notre petit ménage, pas même de bon pain blanc de fine farine...

F*** à ses parents, à Angers. Challans, 21 décembre 1795.

... Vous aurez sans doute appris que les Anglais et les émigrés ont évacué l'Isle-Dieu depuis cinq jours. L'armée de Charette est à la débandade, tous ses partisans l'abandonnent. Déjà nous avons fait fusiller ici plusieurs de ses soldats qui assassinaient sur les routes. Différents chefs et généraux employés sous lui ont été tués [1]. Ses canons ont été déterrés. Les communes sont désarmées; ceux qui avaient gardé leurs fusils les apportent au chef de brigade Duboys, qui en a déjà près de neuf cents.

Pour finir la guerre il ne faut que des soldats et de l'argent. Que tous les lâches déserteurs soient forcés de rejoindre et que tous les citoyens s'empressent de payer leur part de l'emprunt forcé qui peut seul sauver l'État. Alors, l'abondance et la paix ramèneront le bonheur dans la France...

C'est à ce moment qu'eut lieu l'arrestation de Couëtus, général en second de l'armée vendéenne. Dans ses mémoires, écrits avec un rare esprit d'impartialité et de modération, Lucas de la Championnière raconte ainsi [2] cet épisode. « ... Il y avait depuis longtemps parmi les officiers de Charette un parti formé pour demander la paix; M. de Couëtus en était le chef. Il en fit la proposition à M. Charette qui sembla se rendre à son avis. En conséquence, le général en second, escorté de Faugaret et d'un détachement de cavalerie, allèrent pour trouver le général républicain Gratien [3] au château du Chatenai. Ils le rencontrèrent dans la lande des Jouinos au moment où il allait se mettre à la tête

[1] Prudent de la Robrie fut tué aux landes de Béjarry au mois de novembre et Pajot fut tué, le 5 décembre, dans le bois du Détroit.

[2] Page 137.

[3] C'est le même général Gratien, avec le curé de la Rabatelière, qui aurait été mêlé à des négociations mal définies aux termes desquelles on offrait à Charette un million et les moyens de passer en Angleterre.

Digitized by Google

d'une colonne ambulante, qui sortait de la forêt des Gatz. M. de Couëtus et son escorte se trouvaient, de cette manière, enveloppés sans pouvoir presque s'échapper; mais le général Gratien n'en écouta pas moins sa proposition. Il fit charger par ses cavaliers les soldats qui accouraient déjà dans l'espoir d'une riche dépouille, et fit reconduire nos parlementaires, avec promesse d'en écrire de suite au général en chef Hoche. En attendant sa réponse, leur dit-il, tâchons de ne pas nous rencontrer, car j'ai l'ordre de vous poursuivre sans relâche.

« Ce rapport ne parut pas faire plaisir à M. Charette qui ne put cependant pas s'opposer au départ du général de Couëtus. Ce dernier se rendit aux Clouzeaux, chez M. de l'Espinay. Il écrivit de là au commandant de Challans, Dubois, pour le prévenir des pourparlers qui avaient eu lieu, et du séjour qu'il avait choisi en attendant la réponse. Le commandant républicain, sans respect pour cette marque de confiance, envoya le soir arrêter tous les habitants du Clouzeaux. Le lendemain, une Commission militaire fut chargée de les juger et le malheureux Couëtus condamné à être fusillé... »

La personnalité de Couëtus donnait un grand relief à cette arrestation. Le « bonhomme » Couëtus, comme on le surnommait, avait pris les armes, au mois de mars 1793, sur les instances des paysans de Saint-Philbert, et avait fait toute la campagne. Seul peut-être des officiers de Charette il s'était toujours montré doux et humain, et la popularité qu'il avait acquise l'avait fait nommer, au mois de Septembre 1794, général en second de l'armée du Bas-Poitou. Lors des conférences de la Jaunais, il avait tout fait pour la paix. Il s'était opposé à la reprise des hostilités et il prenait l'initiative d'une nouvelle pacification quand il fut arrêté. Ainsi s'explique la sévère appréciation de Lucas de la Championnière.

« L'action du commandant Dubois, dit-il, doit être

Digitized by Google

regardée à tous égards comme une insigne lâcheté, mais par rapport à la victime, elle devient un véritable crime. M. de Couëtus était l'homme de la Vendée le plus honnête et le plus doux. Il eût voulu, dans tous les temps, sauver la vie des malheureux qui tombaient entre nos mains. Son trop de confiance pouvait même passer pour un défaut. En vain, lui avait-on représenté, la veille de son départ, qu'il était imprudent de croire aussi aveuglément à la parole du général Gratien ; incapable d'un crime, il ne lui vint pas dans l'idée d'en soupçonner ses ennemis. Ses juges le condamnèrent sur l'aveu qu'il fit d'avoir commandé l'avant-garde au dernier combat des Quatre-Chemins [1] et de faire partie du peloton qui coupa en deux la colonne républicaine. M. de Couëtus ne pouvait pas nier qu'il eût fait la guerre contre la république et dire que, tenant au parti de la Vendée, il s'était toujours éloigné du combat ; c'eût été un mensonge et une faiblesse indignes d'un militaire. Mais il n'avait pas été pris au combat, quel droit avait-on de le condamner à mort?... »

Les guerres civiles et religieuses excitent de telles passions et déforment à tel point les usages ordinaires du droit public et privé que l'arrestation et le jugement de Couëtus, réputés criminels dans un parti, passèrent dans l'autre parti pour une louable action. Le tribunal fut composé d'officiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire, et l'un des juges écrivait le compte rendu suivant, à la date du 31 décembre 1795 :

... Dans la nuit du 4 au 5 du courant (25-26 décembre 1795), le chef de brigade Duboys, qui commande cet arrondissement (Challans), a fait arrêter au Clouzeaux, commune de Bois-de-Cené, les nommés :

J.-B. Couëtus, chevalier de Saint-Louis et général en second de l'armée royale ;

Pierre Thouzeau, ancien aide de camp de Charette et maintenant chef de la division du marais de Bouin, pour les rebelles;

Félix Dubois, chef de la division de Machecoul ;

[1] Le 4 décembre 1795.

Digitized by Google

François Pichard, officier de l'armée de Charette ;

René Monnier, domestique dudit Couëtus ;

Armand Badreau (?), ex-noble, et l'un des conseillers de Charette ;

Charles-Alexis l'Espinai, idem.

Jean Rousseau, capitaine pour les rebelles ;

François Morel, déserteur, du 6e bataillon de la Somme.

Un Conseil militaire a été assemblé avec toute la solennité possible. Je fus choisi pour en être membre, et voici les dispositions de ses jugements :

Couëtus, Thouzeau, Pichard, Rousseau et Morel ont été condamnés à la peine de mort comme chefs, commandants, capitaines et instigateurs de la révolte qui a éclaté dans la Vendée depuis l'amnistie ;

Félix Dubois et René Monnier ont été condamnés à la détention jusqu'à la paix ;

Armand Badreau subira quatre mois de détention et payera une amende égale à la moitié de ses revenus ;

L'Espinai a été remis en liberté.

Ces quatre derniers avaient manifesté des intentions plus ou moins pacifiques, et c'est ce qui a déterminé le Conseil à user d'indulgence afin de ramener ceux qui seraient tentés d'abandonner le parti de Charette, que l'on nous assure être cerné dans un bois.

Déjà un autre Conseil avait fait justice de huit brigands connus pour voler et assassiner sur les routes.

La terreur est à l'ordre du jour parmi les rebelles. Toutes les campagnes s'empressent de remettre leurs armes entre les mains des chefs de la force armée. Plus de huit cents bons fusils anglais ou de munition ordinaires sont déjà rendus à notre quartier-général.

Il faut espérer que, si tous les commandants d'arrondissement en font autant de leur côté, la Vendée sera bientôt pacifiée. Le général en chef et les commissaires du Directoire exécutif ont témoigné plusieurs fois à notre ami Duboys toute leur satisfaction. Les habitants des campagnes chérissent les troupes qui sont sous ses ordres parce qu'il maintient la plus sévère discipline. Des communes entières nous apportent leurs armes sans qu'on soit obligé d'employer la force armée pour les y contraindre tant les bons habitants sont las de la guerre dont ils désirent sincèrement la fin.

Digitized by Google

Si quelques chefs de l'armée des rebelles pouvaient encore tomber sous les coups de la justice nationale, la Vendée serait bientôt un des pays les plus tranquilles de la République...

Cette lettre était adressée à un angevin, fonctionnaire public et juge en exercice au Tribunal civil d'Angers, dont l'appréciation, à ce titre, devient intéressante. Elle le serait encore plus s'il avait connu les conditions de l'arrestation des victimes. Il répondit, le 6 février 1796 :

... J'ai reçu l'annonce du jugement du Conseil militaire contre les chefs des rebelles. Mes amis ont tous été satisfaits de la sévérité et fermeté que vous employez pour rétablir le bon ordre et punir les chefs des rebelles. Il serait à désirer que tous les commandants suivissent l'exemple de notre ami Duboys. Il y aurait moins de pillages, les contrées infestées de chouans seraient plus tranquilles et bientôt on verrait les chouans disparaître...

Six mois après, le capitaine Gauchais, commandant par intérim le bataillon, recevait l'avis suivant :

L'adjudant général Philippon, chef de l'état-major de la 1re subdivision (division du Sud, armée de l'Océan), à Machecoul, au citoyen Gauchais, commandant l'arrondissement de Challans, 27 juin 1796.

Veuillez, citoyen, m'envoyer copie du jugement du nommé le Coitu (*sic*), chef de brigands, condamné à mort à Challans. Cet état m'est demandé par le ministre [1]...

On voit par là le peu d'importance qu'on attachait alors au général de Couëtus commandant en second de l'armée

[1] Cet ordre doit être une conséquence de la loi du 17 germinal an IV (6 avril 1796) sur les jugements militaires. Le jugement, avant de recevoir son exécution, devait être transmis, avec toutes les pièces, au général qui aura fait assembler le conseil militaire. Il était révisé par une commission de trois officiers supérieurs. Enfin, les conseils d'administration devaient envoyer aux ministres de la guerre et de la police, copie du jugement et de l'avis de la commission de révision.

Ces garanties n'existaient pas lors du jugement de Couëtus.

Digitized by Google

vendéenne, et comment des faits qui ont eu, depuis, quelque retentissement passaient inaperçus dans leur temps.

Nous sommes arrivés en 1796. La Convention nationale avait terminé son mandat le 26 octobre 1795, le Comité de Salut public n'existait plus, et un Directoire gouvernait la France. Les hommes et les choses avaient bien changé et on revenait peu à peu vers l'autocratie et la centralisation des pouvoirs. Le général Aubert du Bayet, destitué jadis de son commandement de la division de Mayence, comme « ci-devant », avait été appelé au ministère de la guerre. Il connaissait la Vendée pour y avoir combattu en 1793 ; il partageait les idées de Hoche, son camarade et ami. Les trois armées de Cherbourg, de Brest et de l'Ouest prirent les noms de divisions de l'Est, de l'Ouest et du Sud et formèrent une seule armée, dite des côtes de l'Océan, sous le commandement de Hoche, qui fixa son quartier-général à Angers. Dans cette répartition, le 3e bataillon de Maine-et-Loire comptait à la 1re brigade de la division du Sud, et se trouvait sous les ordres du général Monet, qui avait son quartier-général à Machecoul.

La poursuite de Charette et le désarmement des campagnes continuèrent avec activité.

L'arrestation de Couëtus avait rendu quelques partisans à Charette. Mieux valait périr en persévérant dans la cause vendéenne que de confier sa vie à la mauvaise foi de l'ennemi. Les hésitants restèrent à l'armée, plusieurs reprirent les armes. Charette entreprit une petite expédition hors de son pays et vint dans la région de Montaigu. Le général Travot, qui le suivait à la piste, le surprit, le 15 janvier 1796, près de la Brufière, et lui tua une vingtaine de cavaliers. Un officier du bataillon écrit, de Fontenay, le 23 janvier 1796 :

... Charette essuie, de temps à autre, quelque frottée. Le 25 (15 janvier 1796), il a encore été battu, mais sa personne est invulnérable et on ne peut lui dire deux mots à l'oreille.

J'aimerais à le voir siéger sur la sellette, en présence du Tri-

Digitized by Google

bunal sévère de Challans. L'affaire serait bientôt décidée et quelques cartouches délivreraient bientôt la Vendée du seul homme qui peut troubler la paix que les bons habitants des campagnes désirent avec ardeur.

Il ne faut que des troupes bien disciplinées pour consommer la ruine du parti de Charette et le triomphe de la République. Il en sera de même partout où les défenseurs de la Patrie voudront protéger les personnes et les propriétés...

Les mêmes causes qui donnaient un regain de vie au parti de Charette, cette assurance que la lutte était une lutte à mort et sans pardon, ont sans doute, à ce moment, influencé Stofflet. Il reprit brusquement les armes, le 26 janvier 1796, sans qu'on sache exactement à quel mobile il obéit.

Depuis l'accord de Saint-Florent, il s'était retiré au domaine de la Morosière, près de Neuvy, avait peu circulé et paraissait soumis à la République. Son conseiller, l'abbé Bernier, s'était fixé près de la Marosière, au château du Lavoir. Tous deux avaient, à plusieurs reprises, protesté de leurs intentions pacifiques [1]. Stofflet avait eu, le 12 décembre 1795, une longue entrevue avec le général Hoche [2]. Il avait reçu, au même moment, une députation des chouans qui lui offraient un brevet de lieutenant-général, s'il consentait à reprendre les armes, et il avait refusé. Le 23 janvier, il adressait encore à Hoche des protestations pacifiques et, le 26, il entrait en campagne ; Sapinaud marchait avec lui. Ou bien tous deux s'étaient trompés sur l'état d'âme d'une région qui, après le grand effort de 1793, ne voulait plus de la guerre, ou bien ils prenaient les devants pour prévenir une arrestation qu'ils prévoyaient imminente. En vain, les chasseurs soldés, allant jusqu'aux menaces de mort, por-

[1] Stofflet au général Hoche, 25 novembre 1795. Stofflet et Bernier à Hoche, 3 décembre 1797. Stofflet à Hoche, 19 janvier 1796.

[2] Voir le rapport de Hoche au Directoire exécutif, 22 décembre 1795.

Digitized by Google

tèrent dans les paroisses les réquisitions de Stofflet; les cœurs ardents qui entraînent les masses étaient morts dans la grande guerre, l'intérêt glaçait les enthousiasmes et il ne se trouva, au rassemblement, que quelques centaines d'hommes.

Un officier du bataillon écrit, de Challans, le 11 février 1796 :

... Ici, les soldats vivent en frères avec les habitants des campagnes. Charette est aux abois, et nous sommes tranquilles. On dit que Stofflet a levé de nouveau l'étendard de la révolte, mais on peut assurer que ses espérances seront trompées...

Hoche se réjouit de cette prise d'armes. « Stofflet, disait-il, hâte d'un mois la perte de son parti ; la guerre stofflétienne durera quinze jours [1]. » Il entra lui-même dans le pays insurgé avec les 107e et 171e demi-brigades et un bataillon du 62e régiment, et vint à Chemillé. S'étant rendu compte que cette guerre ne serait rien et que sa présence était plus nécessaire ailleurs, il revint à Angers et partit pour la Normandie s'occuper de la chouannerie. Le 22 février, il retirait douze mille hommes de l'Anjou pour les envoyer dans le Calvados, l'Orne et la Sarthe [2]. Ces dispositions montrent qu'on ne se faisait pas d'illusions sur l'état de la Vendée.

Stofflet, sans avoir pu former son rassemblement et sans avoir livré un seul combat, fut poursuivi de bois en bois et de ferme en ferme. Il fut surpris par le chef de bataillon Loutil, pendant la nuit du 23 au 24 février, dans la ferme de la Saugrenière, arrêté, conduit à Angers, jugé, condamné à mort et fusillé le 25 février 1796.

On pense bien que l'arrestation de Stofflet, dont la répu-

[1] Hoche au Directoire exécutif (27 janvier) et au ministre de la guerre (28 janvier 1796).

[2] Hoche au ministre de la guerre (12 février) et au Directoire exécutif (22 février 1796).

Digitized by Google

tation était immense, fit l'objet de tous les commentaires. Parmi les lettres reçues sur ce sujet par les volontaires, la plus intéressante est adressée par une jeune fille à son frère, officier au bataillon, et datée d'Angers le 25 février 1796, jour du jugement et de l'exécution de Stofflet.

Grande et bonne nouvelle, dit-elle ; Stofflet n'existe plus. Il vient d'être fusillé ici, aujourd'hui 6 ventôse (25 février), à dix heures du matin, avec quatre autres qui ont été arrêtés avec lui, dont un est, disait-on, son aide de camp. C'est un allemand, âgé de vingt-quatre ans ; son nom est très baroque, je ne me le rappelle pas [1]. Il fut fait prisonnier au commencement de la guerre par les français. Il demanda à servir la république, se mit dans les cuirassiers et fut fait prisonnier par Stofflet, il y a plus de deux ans. Depuis cette époque, il est resté attaché à l'armée royale, a été accusé d'avoir constamment porté les armes contre la République.

Les trois autres étaient : l'un son garde-magasin de fourrages, âgé de trente-et-un ans, natif de Cholet [2] : l'autre son domestique, nommé Moreau, âgé de vingt ans, natif de Cholet [3], et l'autre son palefrenier, âgé de vingt-et-un ans [4]. Le sixième, qui a été condamné à la détention jusqu'à la paix générale, n'était âgé que de quatorze ans [5]. C'est son jeune âge qui l'a exempté de la mort.

Stofflet et les cinq autres ont été arrêtés, hier 5 ventôse, à deux heures du matin, dans une métairie située dans la commune de la Poitevinière, où ils étaient couchés. Un brave grenadier est entré seul dans la chambre de Stofflet. L'ayant trouvé endormi, il s'est saisi de lui ; mais Stofflet, ayant pris le grenadier à la gorge, le serrait si fort qu'il l'aurait étranglé sans ses cama-

[1] Charles Lichtenheim, âgé de 24 ans, né à Pradt, en Prusse, lieutenant au régiment de Nassau, fait prisonnier près de Valenciennes en 1793.

[2] Pierre Pinot, né à Cholet, tisserand, âgé de 21 ans.

[3] Joseph Moreau, né à Chanteloup, tisserand, âgé de 20 ans.

[4] Joseph-Philippe Desvarannes, né à Ancenis, commis au district d'Ancenis, âgé de 31 ans.

[5] Michel Grolleau, né à Cholet, sans profession, âgé de 14 ans et demi.

Digitized by Google

rades qui sont venus à son secours [1]. On n'a pu faire lâcher prise à Stofflet qu'à coup de bourrades et de sabre; aussi avait-il la tête toute mâchée. Je t'assure qu'il avait bien triste mine. Sa tête était enveloppée d'un mouchoir très sale, son habit était de même. Tout son costume et sa figure ne lui donnaient point l'air d'un commandant en chef.

Il est arrivé (à Angers) hier (24 février), à cinq heures du soir. On le mit de suite à la prison nationale. A dix heures, le Conseil militaire s'assembla pour juger les six accusés. A cinq heures du matin le jugement a été prononcé et mis à exécution à dix. Je passai la nuit à l'interrogatoire.. Stofflet ne s'est nullement défendu avec chaleur. Il a nommé quelques chefs que l'on connaissait déjà, il a nié beaucoup de choses et n'a chargé personne. Pour compléter la fête, il aurait fallu avoir Mgr Bernier, mais il faut espérer qu'il y viendra comme les autres.

Pommelière [2], ci-devant émigré, ayant été repris les armes à la main dans la Vendée, a été fusillé ici il y a deux jours...

Le comte de Beaumont d'Autichamp remplaça Stofflet à la tête de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou. Il avait beaucoup de talents et de réputation, mais il ne pouvait réussir où Stofflet avait échoué. Son appel aux armes du 29 mars suivant fut sans effet et on vit que, décidément, cette partie de la Vendée ne voulait plus de la guerre.

Charette et quelques chefs tenaient encore dans le Marais, mais leur destruction était une question de jours. Le 21 février, le général de brigade Lefranc surprit et tua le chef divisionnaire Le Moal. Le lendemain, le chef de division Dabbayes fut pris et fusillé à Machecoul, et Charette, le

[1] Le commandant Loutil, chef du 7e bataillon de Paris; le sergent Flageolet, du même bataillon ; les grenadiers Audious et Chartier, du 32e bataillon, entrèrent ensemble dans la chambre où reposaient Stofflet et ses compagnons, la ferme étant cernée. Stofflet seul résista, se jeta sur Audious et l'aurait étranglé sans l'intervention de Flageolet et de Chartier. (Voir le rapport du général de brigade Ménage au général Hédouville, 24 février 1796.)

[2] Mabile de la Pomelière, propriétaire du château du Lavoir où s'était retiré l'abbé Bernier.

Digitized by Google

même jour, faillit tomber entre les mains de l'adjudant-général Travot. Le 28, Travot rejoignait encore Charette dans la paroisse de Froidefond et lui tuait soixante-cinq hommes. Charette s'échappa avec douze à quinze cavaliers sans que la cavalerie républicaine pût le poursuivre, tant elle était exténuée.

Un officier du bataillon écrit, de Challans, le 1er mars 1796 :

... Charette vient d'être battu successivement pendant trois jours. On lui a tué son frère ; son cousin ; Colin, le commandant de sa cavalerie ; Baumel le jeune, son meilleur ami, et Le Moal, un de ses généraux [1]. Toute sa bande est en déroute et lui-même a manqué d'être arrêté et, pour s'échapper, il n'a pas eu le temps d'emporter sa montre, ni son chapeau de la maison où il était couché.

Un nommé Dablée [2], chef de division, qui désolait la partie de la Vendée qu'on appelle le Marais, vient d'être fusillé à Machecoul. Tous les coquins de cette espèce sont à genoux et demandent grâce, mais le général en chef Hoche a défendu de les recevoir à composition. Il faut que tous périssent et que l'homme paisible n'ait plus à redouter une rébellion nouvelle.

Duboys ne cesse de pourchasser les brigands et de faire respecter ici les personnes et les propriétés. Je serais presque tenté d'assurer qu'avant la fin du mois Charette n'existera plus. Tous les habitants des campagnes sont disposés à nous le livrer.

La nouvelle de l'arrestation de Stofflet a produit le meilleur effet. On espère que ces contrées ne seront plus désolées par les guerres...

[1] On ne connaît pas de frère, ni de cousin de Charette qui aient été tués à ce moment. Le Colin dont il est question est probablement Cailleau, mais il ne commandait pas la cavalerie. C'est Beaumel qui la commanda depuis la mort de la Robrie.

[2] Dabbayes. Ces erreurs de nom prouvent combien des chefs vendéens, qui faisaient la guerre depuis trois ans, étaient mal connus même dans le pays, et combien les républicains étaient peu renseignés sur leurs adversaires.

Digitized by Google

Le même officier écrit, quatre jours après, le 5 mars :

... Charette a déjà perdu la plus grande partie de ses chefs. Hier encore il a été entendu, à trois lieues de Challans, une fusillade de deux heures, et le bruit se répand que Charette a été tué. Puisse ce bruit très vraisemblable se réaliser !...

Les bons républicains peuvent croire avec assurance qu'il ne passera pas le mois, tant les habitants des campagnes sont disposés à le livrer entre nos mains...

Cette poursuite émouvante prit fin, le 23 mars 1796, dans les bois de la Chaboterie, près de la Prélinière. « Depuis près d'un mois, rapporte le général Grigny [1], nos troupes exécutaient divers mouvements sans avoir pu atteindre Charette ; je désespérais, tout en soutenant leur ardeur. Le commandant de Saint-Gilles a rejeté ce chef vendéen sur le commandant de Saint-Philbert ; celui-ci, après l'avoir poursuivi quelque temps, l'a rejeté sur Valentin. C'est Valentin qui a poursuivi le plus longtemps Charette. Ce brigand a tiré lui-même deux coups de carabine sur cet officier. Enfin Charette, tout essoufflé, s'est jeté sur un détachement du Vengeur que j'avais donné ordre au commandant Dupuis d'envoyer du côté des Brousils ou de Gralas. De là, Charette est enfin tombé dans la colonne de Travot qui lui a tué presque tous ceux qui le suivaient encore et l'a pris vivant, entre deux morts... »

Exhibé en trophée à Angers et dans toutes les villes jusqu'à Nantes, le tranquille courage avec lequel Charette subit son long supplice et reçut la mort n'émut point ses vainqueurs. Des réjouissances publiques en l'honneur de sa disparition sont le seul témoignage que ses contemporains ont donné à cet homme extraordinaire qu'on affectait de traiter comme un vulgaire brigand.

[1] Tocip, dit Grigny, chef-d'état-major de la division du Sud, au général Hoche, 31 mars 1796.

Digitized by Google

. . . Enfin, écrit, le 3 avril 1796, un officier du bataillon, Charette est tombé au pouvoir des Républicains et sa mort assure à jamais la paix de la Vendée. Nous pouvons donc nous réjouir, les choses sont en bon train...

Nous avons célébré ici (à Challans) la fête de la Jeunesse. Toute la troupe était sous les armes et dans une tenue admirable... Dès le point du jour, le son des tambours annonça dans toute la ville que les Républicains devaient célébrer le triomphe de la Liberté. A dix heures, les habitants se réunirent à la troupe qui était rangée en bataille sur la place. Les jeunes gens qui avaient atteint l'âge de seize ans furent inscrits sur le registre civique et armés chacun d'un fusil qu'ils jurèrent de bien employer contre les ennemis de la Patrie.

Les militaires blessés étaient placés en avant et défilèrent devant un groupe de citoyennes vêtues de blanc et munies de couronnes de verdure qu'elles plaçaient sur la tête des guerriers. Des hymnes patriotiques furent chantés en chœur. Après quoi, tout le monde se retira pour prendre part à des banquets civiques.

Le soir, à trois heures, on rassemble de nouveau la troupe qui se rendit ensuite sur le Champ-de-Mars où elle exécuta des évolutions militaires et brûla un feu de joie aux cris répétés de : Vive la République !

Cette cérémonie achevée, les citoyens rentrèrent dans leurs maisons où ils donnèrent des bals qui durèrent toute la nuit.

Déjà, la danse avait précédé de quelques jours la célébration de la fête de la Jeunesse. Elle s'est encore répétée, de sorte que, pendant six jours, la société par excellence s'est égayée et très bien divertie en mémoire de la prise de Charette.

Le général Travot qui est passé depuis ici, à son retour de Nantes, a reçu, de tout le monde, des témoignages flatteurs de l'estime et de la reconnaissance publiques. Il avait travaillé pendant six mois pour les mériter, et le succès a répondu à son attente...

Les guerres de Vendée étaient finies avec Stofflet et Charette. Il ne restait qu'à terminer le désarmement des campagnes.

Xavier DE PÉTIGNY.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE CLERGÉ DE CHANTELOUP

Pendant la Révolution

A l'époque de la Révolution, la paroisse de Chanteloup [1] avait pour curé M. l'abbé Pierre-Jacques Garreau [2]. Cet excellent prêtre refusa, avec son vicaire [3], de prêter le serment constitutionnel. Les paroissiens de Chanteloup, très attachés à leurs prêtres, adressèrent, le 10 mars 1791, une pétition au Département, à l'effet de conserver leur curé et leur vicaire. La voici dans sa teneur.

[1] L'église de Chanteloup, maintenant reconstruite sur place à l'exception de son clocher qui a été réparé, datait du XIIe siècle. Les bénédictins de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne possédaient cette église en 1179. Chanteloup fit partie jusqu'en 1317 du diocèse de Poitiers avec quarante paroisses et cinq succursales de la Vendée angevine. Le 13 août de cette même année, le pape Jean XII le détacha du siège de Saint-Hilaire pour former le diocèse de Mailezais qu'il venait d'ériger. Plus tard, en 1648, le siège de l'évêché ayant été transféré de Maillezais à la Rochelle, Chanteloup fit dès lors partie du diocèse de la Rochelle jusqu'au 6 juin de l'année 1802, jour de la prise de possession de Monseigneur Montault, évêque d'Angers. A partir de cette époque, il fut incorporé au diocèse d'Angers.

[2] Il était né à Saint-André-sur-Sèvre, diocèse des Deux-Sèvres, le 27 novembre 1744. Quarante ans plus tard, en 1784, il était devenu prieur-curé de Chanteloup.

[3] L'abbé Gallard.

Digitized by Google

« 10 *mars* 1791.

« MESSIEURS,

« Les paroissiens de Chanteloup vous supplient humblement de nous laisser M. Garreau pour notre curé. On ne pourrait nous en donner un qui pût nous être plus utile dans les affaires temporelles qui peuvent nous survenir et plus exact à remplir les devoirs de son état. La prudence et l'obéissance qu'il a toujours fait paraître dans tout ce qui concernait la nouvelle Constitution nous l'ont toujours fait respecter, et ses avis même dans cette partie, ont toujours été pour nous une œuvre de paix et de tranquillité. Il serait pour nous malheureux de perdre un homme dont nous sommes si contents (*sic*) et affligeant pour lui de se voir séparer d'un peuple qui l'aime et le chérit. De plus, Messieurs, quand bien même les liens d'attachement qui nous unissent ne nous porteraient pas à faire pour lui cette démarche trop juste de notre part et trop méritée de la sienne, nous ne pourrions pas oublier envers lui et une malheureuse sœur infirme et imbécile dont il a toujours eu soin les préceptes de la charité qu'il nous a prêché (*sic*) et dont il nous a toujours donné l'exemple. Ah ! si, comme nous, vous scaviez les peines et les grands travaux qu'il a essuyé (*sic*) dans une paroisse de près de huit lieues de tour, dans une peste affreuse qui la désolait, vous ne pourriez, Messieurs, vous empêcher de lui rendre justice et lui conserver le pain qui fait aujourd'hui sa récompense. La satisfaction que nous donne en tout M. Gallard, notre vicaire, l'union qui règne entre lui et nous et Monsieur notre Curé nous engagent également à former pour lui la même demande. Ce serait un vray (*sic*) chagrin pour toute notre paroisse de le perdre. Et nous vous demandons comme une grande grâce de ne pas le changer.

« Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, avec un très

Digitized by Google

profond respect, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« Suivent les noms de : Gabriel CASSIN, maire ; Jacques « RAIMBAULT, Joseph BERNIER, offisié municipau.

« Suivent vingt autres signatures, puis viennent les noms de ceux qu'y on comparu devant nous qui ne savent signé (suivent 112 noms). »

Cette lettre honora grandement les habitants de Chanteloup. Mais tous leurs efforts pour conserver leur curé et leur vicaire furent, hélas ! inutiles. Hobbé, vicaire assermenté de Saumur fut élu curé constitutionnel, le 24 avril 1701, à l'Assemblée électorale qui compte 26 électeurs. Et le bon Monsieur Garreau, pour être fidèle à son devoir, était exilé en Espagne (3 novembre 1792) ; il y demeura quatorze ans [1]. En l'année 1806, M. Garreau rentrait en France pour reprendre, à Chanteloup, le poste qu'il avait laissé à son départ pour l'exil. Le Concordat, signé par l'empereur Napoléon Ier et le pape Pie VII d'un commun accord, relevait la religion de ses ruines et permettait aux prêtres de produire au grand jour l'exercice de leurs fonctions sans crainte d'être poursuivis. M. Garreau gouverna la paroisse de Chanteloup encore pendant douze années. Il mourut le 10 juillet de l'année 1818 et fut enterré dans l'ancien cimetière [2].

[1] Il est très regrettable que nous n'ayons aucun écrit qui nous fasse connaître l'histoire de la captivité de M. Garreau.

[2] Le dimanche 18 octobre 1863, on bénissait solennellement à Chanteloup le nouveau cimetière. Ce même jour, dit le compte rendu de cette fête, on y transférait les restes précieux de M. Garreau avec ceux de son prédécesseur, M. Jacques Cottenceau, et ceux de son successeur M. Jean Bidet. M. Cottenceau avait été nommé curé de Chanteloup en 1750 ; il mourut en 1784, après une administration de trente-quatre ans. M. Bidet fut nommé en 1818 ; il mourut en 1842, à l'âge de 84 ans.

Digitized by Google

Quant à l'abbé Gallard, vicaire de Chanteloup, qui avait refusé de prêter le serment constitutionnel, à l'exemple de M. Garreau son curé, il demeura caché dans le pays pendant quelque temps. Puis, il se réunit aux Vendéens avec lesquels il passa la Loire. L.-P. Prunier, dans son livre de la *Vendée militaire*, 2e édition, page vingtième, fait mourir l'abbé Gallard dans la déroute qui suivit la bataille du Mans. Voici comment cet historien résume les derniers moments de la vie de ce prêtre : « L'abbé Gallard, à la déroute du Mans, dit M. Prunier, s'efforçait de retenir le courage de quatorze de ses paroissiens qui se trouvaient à bout de forces. Les voyant incapables d'avancer plus loin et d'échapper à la poursuite de l'ennemi, il les conduisit à l'écart, dans un bosquet voisin de la route. Là, il les confessa, il les prépara à la mort et leur dit que, si la terre est triste, le ciel est toujours beau et qu'il reste ouvert sur la tête des Martyrs de la cause catholique.

« Vous êtes confessés et absous, ajoutait-il, qu'avez-vous à craindre? Ah ! vous êtes plus heureux que moi ! Je n'ai pas de confesseur ici pour m'entendre. »

Quelques instants après, le doux et vaillant pasteur fut massacré par des patriotes avec le petit troupeau qui l'entourait.

Pendant la période révolutionnaire et les premières années de l'exil de M. Garreau, l'abbé Louis-Mathurin Bellier de la Chauvelaye, de Craon, pour se soustraire à la fureur des Républicains se tenait caché à la ferme du Bois-Morillon [1]. que la famille Pirault habitait. Cet ecclésiastique prodigua son ministère aux paroissiens de Chanteloup et aux réfugiés de la forêt pendant quatre ans à l'abri de toutes les recherches. Il a laissé, au presbytère de Chanteloup, un

[1] Ferme distante du bourg d'un peu plus d'un kilomètre. Dès 1639, le Bois-Morillon est habité.

Digitized by Google

registre de baptême, de sépultures et de mariages [1]. Parmi les actes de décès qu'il a écrits, il mentionne les noms de trente-deux victimes massacrées dans la forêt de Vezins, le 17 mars 1794.

G. Brémond,
Curé de Passavant.

[1] Sur le couvercle de ce registre on lit : « Pour les paroisses de Vezins et de Chanteloup, titre d'un cahier de registres déposé au presbytère de Chanteloup... Registres de baptêmes, mariages et sépultures faites pendant la persécution tant par moi Louis-Mathurin Bellier, prêtre, que par d'autres prêtre connus... par le témoignage d'honnêtes personnes... interrogé et qui m'ont assuré dire la vérité. Ces différents actes ne sont pas rédigés selon l'ordre des dates et des suites parce que les personnes intéressées ne sont pas venues me prier de les écrire que dans différents tems. Les registres en ordre ne commencent que le quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-quinze. En foi de quoi je signe.

Et cela est signé. L.-M. Bellier, prêtre.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Pensionnat de M. Chevrollier

Le pensionnat, établi dans un antique hôtel de la rue du Grand-Talon, remonte, ainsi que nous l'avons dit[1], au commencement du XIXe siècle, et les bâtiments ne sont autres, aujourd'hui, que ceux occupés par l'École municipale primaire supérieure. La rue du Grand-Talon a disparu pour former la partie haute de la rue Plantagenet.

En décrivant le vieil édifice dans son édition de l'ouvrage de Péan de la Tuillerie, M. C. Port écrit que l'hôtel nommé « maison de la Godeline » comprenait dans ses dépendances, dès avant le XIIIe siècle, un collège, *scolæ*, et le cellier de l'abbaye de la Boissière, situé sur la paroisse de Dénezé-sous-le-Lude.

En 1484, la Municipalité d'Angers, s'appropriant le local, le réédifie et en fait son hôtel de ville. Délaissé ensuite par nos édiles, l'hôtel passe aux mains de divers propriétaires ; en 1812, il est acquis par M. Delaporte, maître de pension établi rue Lionnaise qui y transporte son école ; ainsi la « Maison de la Godeline » se voit revenir à sa primitive destination.

[1] Voir École secondaire de Saint-Nicolas.

Digitized by Google

Après M. Delaporte, le pensionnat est dirigé successivement par MM. Chesnel, Lépine et Tremblais [1].

En avril 1841, M. Chevrollier prend à son compte le pensionnat de M. Tremblais.

M. Chevrollier est un enfant d'Angers, élève de l'école mutuelle de la cour des Cordeliers, puis adjoint comme collaborateur à M. Gellerat, le premier directeur. Le jeune instituteur, ardent au travail, ne doit qu'à lui seul la conquête de ses grades. A la mort de M. Gellerat, survenue en 1832, M. Chevrollier est nommé d'emblée par les administrateurs pour remplacer l'éminent chef. Dès le mois de janvier suivant, le nouveau directeur obtient du Grand Maître de l'Université une « mention honorable » et le Recteur, informant de cette distinction le maire d'Angers, prie celui-ci de féliciter en son nom le lauréat.

En s'installant rue du Grand-Talon, M. Chevrollier s'associe le chef d'une maison d'éducation établie dans la Cité (rue des Filles-Dieu), M. Prin, qui réunit ses élèves à ceux laissés par M. Tremblais. Leur programme comprend deux classes bien distinctes : un cours d'enseignement élémentaire et un cours d'enseignement primaire supérieur.

Bientôt surviennent entre les deux directeurs des divergences qui les obligent à se séparer et, le 1er avril 1842, soit après une année d'association, M. Prin reprend sa liberté d'action et réintègre son ancien local de la rue des Filles-Dieu.

Le 20 avril 1842, M. Chevrollier informe le Recteur que son association avec M. Prin est rompue et qu'il reste seul maître du penisonnat. Il demande, en attendant la régularisation de sa nouvelle position, à être autorisé à diriger l'établissement [1].

Dès le lendemain 21, la demande est approuvée, à la condition que le chef remplira, dans le plus bref délai pos-

[1] Voir notice Chesnel.

Digitized by Google

sible, les formalités prescrites pour obtenir un titre en règle.

Le 20 octobre suivant, le maire d'Angers adresse au préfet l'avis favorable donné par le Comité de surveillance à la requête de M. Chevrollier, aux fins de recevoir des pensionnaires dans le local qu'il occupe rue du Grand-Talon. Les pièces suivantes accompagnent la demande :

1° Une attestation de MM. Freslon et Deleurie, avocats, concernant le différend survenu entre MM. Chevrollier et Prin, son associé, réglé à l'amiable ;

2° Un certificat de M. Delaporte qui a consenti au bail de quinze années, pour la maison occupée par M. Chevrollier.

Homme avisé et tout à fait de son temps, on peut dire de M. Chevrollier qu'il inaugura l'enseignement moderne. En réalité, il joignit la pratique à la théorie.

Une note insérée dans l'annuaire de 1845 annonce que l'École primaire supérieure d'Angers est établie spécialement en faveur des jeunes gens qui se destinent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. L'instruction qu'on y reçoit est solide et variée et tous les arts, toutes les sciences, qui sont d'une utilité réelle et positive pour les différentes carrières industrielles et commerciales, y sont enseignées. Un cabinet de physique et un laboratoire de chimie font partie de l'établissement. La durée du cours complet d'études est de trois ans.

Cette institution étant un bienfait de l'Administration municipale, les enfants des familles indigentes peuvent y être admis gratuitement à la condition d'être âgés de plus de douze ans et d'avoir subi, avec succès, un examen préalable.

On y prépare aussi des élèves qui se destinent aux écoles d'Arts et Métiers, lesquelles viennent de se réorganiser sur une plus vate échelle. Dans ce but, le travail manuel, à l'établissement du Grand-Talon, a à sa tête un maître d'atelier de forge et d'ajustage, ainsi qu'un chef d'atelier de tour et de menuiserie.

Digitized by Google

M. Chevrollier est de taille à se suffire ; chef habile, il ajoute à son programme le travail manuel et des ateliers s'organisent : la maison devient une véritable école préparatoire à celle des Arts et Métiers. La haute capacité intellectuelle du maître, l'austère discipline qui règne dans les classes se font connaître au loin et assurent la prospérité de l'établissement. Bon nombre d'élèves sont, chaque année, admis à l'École d'Arts et Métiers.

Autre aubaine, en 1844, le Directeur de l'École municipale primaire supérieure, M. Huttemin, donne sa démission. De soixante élèves autrefois, les cours n'en comptent plus alors que quatorze ; l'intérêt de la ville est de réunir l'institution rendue obligatoire par la loi de 1833 [1], soit au Lycée, soit à l'École normale, soit au pensionnat de la rue du Grand-Talon. Le bon renom de ce dernier finit par l'emporter et M. Chevrollier est assuré d'une subvention annuelle de la ville s'élevant à 1500 francs représentant les frais de vingt bourses gratuites d'externes.

Depuis cette époque, le pensionnat abrite, bon an, mal an, de cent cinquante à cent quatre-vingts élèves; quelques-uns sont parvenus à de hautes positions dans les arts, dans les lettres et dans la politique.

Cette prospérité se prolongea à peu près jusqu'en 1882, époque où l'établissement fut acquis par la ville [2]. Depuis quelques années, M. Chevrollier devenu vieux laissait le gouvernement de la maison à ses deux gendres, MM. Frouin et Biotteau, celui-ci chargé des cours de musique, de morale [3];

[1] Cette école fonctionnait dans l'un des bâtiments joignant le Musée, depuis le 1er octobre 1839. M. Huttemin, professeur de sciences au Lycée, recevait un traitement de six mille francs comme directeur de l'école primaire supérieure.

[2] M. le maire Maillé, promoteur de l'achat, fit ouvrir au budget un crédit de cent cinq mille francs pour le solder. Aujourd'hui, l'immeuble, reconnu impropre, est sur le point d'être abandonné en faveur des bâtiments de la caserne de l'Académie qui vont se trouver libres.

[3] M. Biotteau remplaçait l'abbé Bodaire, homme de grande notoriété, qui venait d'être nommé aumônier du Lycée.

Digitized by Google

le premier devint directeur de l'École municipale et enseigna les sciences. Cent cinquante élèves étaient présents au moment de la cession.

Pendant sa longue carrière, M. Chevrollier obtint les palmes académiques et, à sa retraite, il recevait la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, sur les instances du député-maire, M. Maillé, son ancien élève. Il fut élu conseiller municipal.

M. et Mme Chevrollier eurent le plaisir de célébrer leurs noces d'or ; le faire-part était ainsi libellé : « M. et Mme Chevrollier fêteront le cinquantième anniversaire de leur mariage le lundi 22 septembre 1890. Cette cérémonie aura lieu en l'église Saint-Joseph, leur paroisse. La messe sera dite par M. le Curé de Saint-Léonard qui leur a donné la bénédiction nuptiale le 21 septembre 1840... »

Mme Chevrollier, vu son état débile, dut être portée au chœur ; elle succombait peu de jours après.

Dans sa séance du 5 juillet 1882, le Conseil de la ville émet le vœu que l'École municipale d'enseignement primaire supérieur, avec école primaire annexée, qu'elle vient d'acquérir, prendra le nom d'*École municipale Chevrollier*.

Comme école publique, nous n'avons plus à nous en occuper.

M. Daveau

L'institution secondaire dirigée par M. Daveau fonctionne d'abord rue des Filles-Dieu vers 1836 ou 1837 [1]. Cinq ans après, elle est transférée rue du Commerce. Aux environs de 1847, elle existe rue Valdemaine.

L'annuaire départemental de 1848 ne mentionne plus l'établissement de M. Daveau.

[1] C'est à cette époque que disparaît M. Labussière, tenant pension rue des Filles-Dieu ; M. Daveau l'aurait-il remplacé ?

Digitized by Google

M. Daveau a fait, pendant quelques années, un cours de français chez les Dames de l'Oratoire.

M. Roquais

M. Roquais avait son établissement d'instruction en bordure du Champ-de-Mars ; ouverte en 1850, il n'en est déjà plus question une couple d'années après.

Pensionnats de la rue Bressigny

La rue Bressigny a le privilège de posséder, depuis longtemps, des maisons d'éducation; sa situation, près des grands boulevards et sa proximité du Lycée s'y prêtent volontiers. A ces avantages il faut ajouter celui d'une population très dense.

En 1830, M. Blain-Tertrais [1] s'établit comme chef d'institution rue du faubourg Bressigny, à l'extrémité d'une « cour » faisant face à la rue Châteaugontier. L'annuaire statistique de 1834 qualifie sa maison de « Pension latine ». Quelques élèves vont au Lycée.

Vers 1839, M. Blain cède sa maison à M. Bouvier, qui disparaît au bout de cinq ou six ans.

Vient ensuite M. Alix, inscrit en 1843 comme professeur de langue française et d'écriture à l'école d'Arts et Métiers ; il reçoit dans sa maison des enfants qui suivent les cours du Lycée et d'autres qui se préparent aux examens pour l'admission à l'école d'Arts et Métiers. De son côté, Mme Alix réunit de tout jeunes enfants des deux sexes et leur enseigne les premiers éléments.

[1] C'est sans doute le même qui figure déjà sur l'état des écoles dressé en 1810 comme collaborateur de M. Edeline.

Digitized by Google

M. Breton, Louis

M. Breton, originaire de Saumur, obtient à Angers le brevet du degré supérieur (3 septembre 1837). Il remplit les fonctions d'instituteur communal aux Rosiers de 1845 à 1848. Puis il exerce à Angers, comme maître répétiteur au pensionnat de l'abbé Hilaire, tenu sur le petit Champ-de-Mars, hôtel Gohin. Le 4 octobre 1855, M. Breton se fait autoriser à ouvrir une école d'enseignement primaire, rue Ménage. Il fait suivre aux plus grands de ses élèves les cours du Lycée, tandis que sa femme, née Constance Caron, tient ailleurs un pensionnat de jeunes filles.

L'institution de M. Breton eut peu de durée et finit avec lui.

Les noms de MM. Alix et Breton sont omis dans les annuaires du département. Il convient, à ce propos, de signaler que ces recueils n'ont pas toujours tenu une liste complète des maisons d'éducation libres. Depuis 1850 surtout, beaucoup d'institutions ne sont pas mentionnées dans la partie de l'annuaire consacrée aux administrations ; les établissements affectés aux garçons font surtout défaut.

Pensionnats de la rue Hanneloup

M. Chollet (Michel)

La maison d'éducation de M. Chollet avait son siège dans le quartier Hanneloup, vers l'endroit où aboutit la rue Tarin. La plupart des élèves étaient conduits aux cours du Lycée.

M. Michel Chollet, époux de dame Élisabeth Haderie, mourut le 22 avril 1877, âgé seulement de cinquante-neuf ans. Établi vers 1850, il avait cédé son établissement moins d'une dizaine d'années après.

Digitized by Google

M. Demarqué

M. Demarqué remplace M. Chollet et comme celui-ci fait suivre les cours du Lycée aux enfants dont les parents l'exigent; la maison prospéra pendant une vingtaine d'années. Puis, le nombre des élèves étant devenu insuffisant, le chef se retira et ne fut pas remplacé.

Le succès des premières années était dû, en grande partie, à la présence comme professeur du distingué et savant M. Jules André, rédacteur en même temps au journal *l'Union de l'Ouest*, organe du parti légitimiste dirigé par MM. de Falloux et de Cumont.

M. J. André devint même le secrétaire particulier de celui-ci lorsqu'il fut investi du portefeuille de l'Instruction publique, sous la présidence du Maréchal de Mac-Mahon.

M. Demarqué avait le tempérament d'un ascète; il portait, assure-t-on, le cilice et se livrait aux pratiques de jeûnes fréquents. Dès leur adolescence, ses deux filles, ayant perdu leur mère [1], furent placées chez les Bénédictines de Solesmes, pour n'en plus sortir. Leur père se retira, je crois, à Constantinople et y vécut, lui aussi, de la vie monastique. M. Demarqué avait la réputation d'un helléniste émérite.

M. Placé

M. Placé, ancien élève de l'École normale primaire d'Angers, était à la tête de la classe de neuvième au Lycée de la même ville. Il prit en même temps chez lui, comme répétiteur, des élèves du Lycée, pendant que Mlle Placé, sa sœur, tenait l'école de tout petits enfants des deux sexes.

M. Placé parvint à recueillir un assez grand nombre de pensionnaires, si bien que l'Administration du Lycée en

[1] Née Chardonneau. Mme Chardonneau était la sœur de Mme Affichard (Mlles Mesnard).

Digitized by Google

prit ombrage et que le maître de neuvième dut donner sa démission dans le courant de l'année 1866.

M. Placé s'efforça alors d'attirer dans son établissement la plupart de ses anciens élèves. Il tint bon pendant une vingtaine d'années.

La mort du chef entraîna naturellement celle de son institution.

Mlle Placé put néanmoins conserver encore son école enfantine.

Le frère et la sœur n'eurent pas de successeurs.

M. Launay

A l'extrémité d'un étroit passage portant le nº 25 se trouve la maison d'éducation dirigée par M. et Mme Launay. Son origine remonte à un demi-siècle ; vers 1850, Mme Pinot, femme d'un commis de l'Inspection académique de Maine-et-Loire, créa une école enfantine dans le local précité.

En 1860, M. Pinot ayant été appelé à la direction de l'asile d'aliénés, dit de Saint-Robert, près Grenoble (Isère), l'école du nº 25 fut cédée aux époux Cadeau. M. Cadeau, breveté pour l'enseignement primaire supérieur, débuta comme maître adjoint au pensionnat de M. Chevrollier. Ayant été nommé en 1870 professeur au Lycée d'Angers, il prend chez lui des enfants qui suivent les cours du grand établissement national. M. Cadeau meurt en 1880. Sa veuve, ne pouvant continuer de diriger la maison, la cède à M. et Mme Launay désignés plus haut [1].

M. Launay, en sa qualité de chef de pensionnat laïque, fait partie, depuis l'application de la loi de 1886, du Conseil académique de Rennes.

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

[1] Voir aux écoles de filles les noms de Mmes Cadeau et Launay.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CLERGÉ ET LE CULTE EN TOURAINE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

(1789-1801)

(*Suite*)

V

Le 13 mars 1791, l'Assemblée électorale se réunit à l'Église cathédrale pour procéder à l'élection de l'évêque constitutionnel, en remplacement de Mgr de Conzié, déclaré démissionnaire par suite de son refus de prêter serment.

Les électeurs sont au nombre de 329. Une députation de la « Société des Amis de la Constitution » est reçue au sein de l'Assemblée électorale, dans le but manifeste d'exercer une pression sur les électeurs en faveur d'*Ysabeau*, son candidat. Depuis deux ans, *Ysabeau* est à la tête du mouvement révolutionnaire. Ancien oratorien, préfet du Collège de Tours, il s'est fait successivement nommer aumônier de la garde nationale en avril 1790, officier municipal de Tours en novembre 1790. Il est un des fondateurs de la société patriotique et c'est lui qui préside, en mars 1791, la « Société des Amis de la Constitution ». Il a été un des premiers à prêter serment, s'est distingué par son ardeur en faveur de la Constitution civile du clergé, et c'est à lui qu'on attribue l'écrit intitulé : « Lettre d'un prêtre, membre de la Société des Amis de la Constitution de Tours aux prêtres et fonctionnaires publics » et qui a paru en janvier 1791. Ne sont-ce pas des titres suffisants pour briguer le siège épiscopal ?

Digitized by Google

Cependant l'intrigue ne réussit pas et, malgré l'intervention de la secte jacobine, *Ysabeau* est évincé.

Au second tour de scrutin, par 227 voix contre 72, la majorité se forme sur le nom de *Suzor*, curé de la petite paroisse d'Écueillé, prêtre généralement estimé et étranger aux intrigues politiques. Mais la Société n'abandonne pas la partie et, afin de s'emparer sans conteste de l'esprit du nouvel évêque et de l'autorité qui s'attache à son titre, elle députe trois commissaires auprès de lui pour le complimenter.

Sous leur conduite, le nouvel évêque traverse triomphalement Loches, Cormery et arrive à Tours où sa première visite est pour le club, qui le reçoit au nombre de ses membres [1]. *Ysabeau*, président de la Société, l'accueille par un discours des plus élogieux. *Suzor* prête serment devant les membres du club. Dès lors, c'en est fait, le nouvel évêque, incorporé à la Société, devient un des serviteurs dévoués de la secte.

Aussitôt élu, *Suzor* adresse aux prêtres de son diocèse une lettre circulaire pour leur annoncer sa nomination et les inviter à prêter serment (22 mars). Le succès ne répond pas à son attente, car les cures restent vacantes, et il faut procéder à l'élection pour le remplacement des prêtres réputés démissionnaires. Le 3 avril trente curés sont ainsi élus dans le district de Tours et le 10 avril, trente-cinq dans le district de Chinon. Presque tous se recrutent parmi les réguliers sortis de leur couvent, ou les membres du jeune clergé non encore pourvus d'emploi. Ils sont proclamés sans retard.

L'évêque, élu le 15 mars, est installé le 17 avril. Il forma

[1] Les séances du club se tenaient dans l'église des ci-devant Augustins, qui venait d'être désaffectée.

H. Faye, *Les Sociétés populaires dans le Département d'Indre-et-Loire de* 1790 *à* 1800.

Digitized by Google

son Conseil épiscopal avec d'anciens moines, tous connus pour leurs sentiments réformistes. *Ysabeau* devient « vicaire supérieur » de l'Évêque (21 juin). Les autres vicaires sont également membres de la Société des Amis de la Constitution. L'un d'eux, l'abbé *Pottier* remplit même les fonctions de président du Club [1].

Tout ce que l'ancien clergé compte d'ecclésiastiques renommés par la dignité de leur vie et la sincérité de leur foi ont refusé de reconnaître le nouvel Évêque qu'une condamnation solennelle, tombée le 13 avril du haut de la chaire de saint Pierre, a suspendu de toutes fonctions épiscopales. Vainement par une lettre du 5 mai, adressée au Pape, *Suzor* proteste de son unique désir de vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine ; « appelé par la voix du peuple, il a cru entendre celle de Dieu, et il a obéi ». La pauvreté des arguments, que *Suzor* reproduira le 23 mai dans une lettre pastorale, n'est pas de nature à faire illusion sur les mobiles intéressés qui le guident, ainsi que les autres prêtres assermentés, et tous sont frappés du même interdit qui les suspend définitivement de toutes fonctions sacerdotales.

Aussi bien le bref pontifical est porté à la connaissance des fidèles par une lettre de Mgr de Conzié, répandue à profusion dans le diocèse.

La fureur des jacobins est à son comble : le 28 juin, un jugement du tribunal du district de Tours ordonne que l'imprimé ayant pour titre : « Lettre, instruction et ordon-

[1] C'est le Club qui prend l'initiative d'une pétition au département pour que le palais épiscopal soit mis à la disposition de Suzor. La loi du 12 juillet 1790 (art. 2 du titre III) disposait seulement qu'il serait fourni à l'évêque un logement convenable en proportion avec son traitement qui n'était à Tours que de 12.000 livres, mais il faut que le nouvel évêque apparaisse comme le successeur du prélat qui vient d'être remplacé et, le 25 mai, Suzor prend possession de l'archevêché.

Digitized by Google

« nance de Mgr l'Archevêque de Tours aux Curés qui n'ont « pas prêté le serment » sera lacéré et brûlé sur la place de la Nation par l'exécuteur des jugements criminels ; l'auto-dafé a lieu solennellement le 3 juillet devant les autorités réunies.

Mais l'effet moral produit va à l'encontre des désirs de la secte dominante. Ce n'est pas par des mesures brutales et violentes qu'on fait œuvre de persuasion dans le domaine des consciences, et la faveur même que les jacobins témoignent aux prêtres constitutionnels ne fait qu'accentuer aux yeux des catholiques le caractère schismatique de leur entreprise.

C'est d'ailleurs *Suzor* lui-même qui va se mettre à la tête du mouvement de persécution contre les ecclésiastiques et les religieuses restés fidèles à Rome, et c'est lui qui se prépare à donner le coup de grâce aux congrégations de femmes si éprouvées.

Déjà, avant même l'élection de *Suzor*, la mainmise indiscrète et brutale de l'autorité civile s'est appesantie sur les religieuses. Le 24 janvier 1791, le Conseil général de la commune de Tours délègue un officier municipal à l'effet de présider dans chaque couvent les élections pour la nomination d'une supérieure et d'une économe.

Le 22 février, le même Conseil prétend empêcher les Capucines de se confesser à des prêtres insermentés ; une adresse est envoyée à l'Assemblée Nationale pour demander « que l'administration du sacrement de pénitence soit considérée comme une fonction publique interdite aux prêtres réfractaires [1] ».

Le 27 février, c'est la Société des Amis de la Constitution qui prétend imposer à l'aumônier des Ursulines l'obligation de confesser des religieuses qui veulent quitter le couvent.

[1] Le décret du 5 février 1791 avait assimilé les prédicateurs aux fonctionnaires publics et les avait assujettis au serment.

Digitized by Google

Au surplus, toutes les congrégations de femmes refusent de reconnaître l'évêque constitutionnel et le conflit tourne vite à l'aigre entre elles et le nouveau prélat qu'elles considèrent comme un intrus. *Suzor* prétend imposer aux religieuses leur aumônier et leur confesseur. Le 19 mai, des scènes graves se produisent à l'hôpital général où les sœurs quittent la chapelle à l'arrivée du prêtre assermenté.

Le 27 mai, l'évêque rend une ordonnance interdisant la célébration de la messe dans les chapelles domestiques et défendant à tout ecclésiastique qui n'a pas prêté serment de pénétrer dans l'enceinte des maisons religieuses.

Le 20 juin, il va lui-même installer à l'Hôtel-Dieu deux nouveaux aumôniers, malgré la résistance des religieuses. Une émotion populaire se produit. Les jacobins prennent parti contre les religieuses. Le 10 juillet, la populace fait scandale à l'Hôtel-Dieu et menace les religieuses. Le 19 juillet les Amis de la Constitution dénoncent les sœurs de l'Hôpital général qui continuent à recevoir des prêtres insermentés. Le 7 et le 14 août des scènes tumultueuses se renouvellent à l'Hôtel-Dieu où la milice nationale et la populace interviennent pour empêcher le prêtre non-conformiste de dire la messe. A Chateaurenault, les Sœurs de la Charité ont été chassées de leur maison (19 juillet), par le peuple avec la complicité de la garde nationale.

L'anarchie est à son comble et, malgré les énergiques protestations du jurisconsulte *Cottereau* qui défend, en termes d'une rare élévation, la liberté religieuse, malgré les objurgations mêmes du Département qui reconnaît aux religieuses le droit de nommer leur aumônier (9 août) et qui invite les citoyens à respecter la liberté de conscience et à ne pas troubler les religieuses dans l'exercice du culte, (17 août), la force brutale a raison des principes les plus sacrés. L'autorité ne peut que sanctionner par ses arrêtés les vœux que lui signifie la populace.

Sous prétexte que les rassemblements aux portes des

Digitized by Google

couvents prennent un caractère menaçant, le Directoire du département fait fermer toutes les églises attenantes aux monastères (22 juin). Sous prétexte de préserver la vie de deux prêtres (*Babou* et *Dupré*), accusés de dire la messe réfractaire et menacés de mort par le peuple, le département les fait arrêter et détenir à la prison où ils sont oubliés pendant plusieurs mois (26 juin). Enfin, suprême attentat à la liberté du domicile conventuel, le Club fait perquisitionner dans les cellules des Sœurs de l'Hôpital, suspectes de recourir aux prêtres non-conformistes (4 août).

La vie est devenue impossible pour les malheureuses religieuses qui voient venir l'heure prochaine où elles seront définitivement expulsées de leurs couvents.

A ce moment, l'œuvre de désorganisation et de dispersion de l'ancien clergé tant régulier que séculier est véritablement accomplie. Dès le mois de mars 1791, le Directoire du district a fait procéder à la vente des meubles de toutes les maisons religieuses d'hommes, Récollets, Religieux de saint François, Carmes, Augustins, Cordeliers, Jacobins, Feuillants et Minimes de saint Grégoire.

Les scellés sont apposés dans toutes les maisons, même au Séminaire qui est inventorié le 16 avril.

Le 13 mai, le Directoire du département arrête que, conformément à la loi, sept paroisses de la ville de Tours seront supprimées. Quatre seulement subsisteront : Saint-Gatien, Saint-Martin, la Riche et Saint-Symphorien. Les scellés sont apposés sur les églises paroissiales supprimées ; les vases et objets religieux jugés non nécessaires au culte sont portés à la Monnaie ou vendus. Les couvents d'hommes subissent le même sort. Les maisons où ne se trouveraient pas douze religieux seront évacuées et mises en vente (13 mai). A la fin du mois de juin 1791, il ne reste plus de l'imposant édifice religieux qui se dressait deux ans auparavant, qu'une ruine la mentable au point de vue matériel et moral :

Digitized by Google

meubles d'art et objets sacrés dispersés au feu des enchères, ou fondus dans le creuset de la Monnaie ; immeubles vides et délaissés sans entretien ; moines échappés à la discipline de leur ordre et rentrés dans le siècle avec plus d'appétits que de foi ; curés ou chanoines chassés de leurs presbytères et privés de leurs prébendes ; ecclésiastiques et fidèles troublés dans leur conscience et menacés pour leur fidélité à la religion catholique. Et, comme ombre à ce triste tableau, une ébauche de religion nouvelle, schismatique dès sa naissance et partant mort-née ; quelques prêtres constitutionnels aveugles ou indignes, les premiers regrettant déjà leur aberration d'un instant et disposés à la rétractation, les autres décidés à aller jusqu'au bout dans la voie de l'hérésie, et se préparant déjà à toutes les abjurations et à toutes les apostasies.

VI

Ce sont les prêtres constitutionnels qui soufflent le feu et qui attisent les passions populaires contre les prêtres non-conformistes. Le 18 août, *Ysabeau*, vicaire supérieur de l'Évêque, se présente au Directoire du département pour le sommer, au nom du Club jacobin, de faire arrêter les prêtres réfractaires de Chateaurenault.

Depuis le 19 juillet 1791, cette petite ville est livrée au trouble le plus profond. Les Sœurs de l'Hôpital, illégalement chassées de leur couvent par le peuple, ne peuvent obtenir justice, et malgré l'intervention du département qui donne l'ordre formel de les réintégrer, le District de Chateaurenault s'y refuse. C'est contre les religieuses ainsi molestées et contre les prêtres qui les défendent qu'*Ysabeau* vient jeter dans la balance le poids de son influence et de l'autorité du Club. Pour satisfaire sa haine, il n'hésite pas à entrer en conflit avec le Département lui-même.

Le président du Département, qui n'appartient pas à la

Digitized by Google

secte jacobine, ayant refusé de recevoir la pétition collective illicite qui lui est remise, *Ysabeau* proteste contre l'arrogance du Département et l'insolence du président qui prétend soumettre aux lois la Société des Amis de la Constitution.

Le 26 août, *Ysabeau* dépose, au nom du Club, une nouvelle dénonciation contre les prêtres insermentés. Le Directoire renvoie la pétition aux dénonciateurs pour qu'ils articulent des faits précis de trouble à l'encontre des prêtres dénoncés. La dénonciation calomnieuse, qui manque de base, est abandonnée ; mais dans cette lutte entre le Département et le Club, la victoire reste aux violents. Aux élections (25 août, 6 septembre), pour la nomination des législateurs et le renouvellement de la moitié du Conseil général du département, *Ysabeau* et l'évêque *Suzor* sont élus, avec les notables jacobins, membres du Département, à la place des représentants de l'opinion modérée que le suffrage électoral a rejetés.

Cependant les prêtres catholiques n'ont pas perdu tout espoir que justice leur sera rendue et qu'ils pourront encore, sous l'égide du droit commun, se réclamer des principes de la liberté religieuse. Le décret des 7 et 13 mai 1791 vient de les proclamer à nouveau. Aux termes de ce décret, d'apparence libérale, le défaut de prestation de serment ne pourra être opposé à aucun prêtre se présentant dans une église paroissiale, succursale ou oratoire national, seulement pour y dire la messe. Des édifices pourront être consacrés à un culte religieux par des sociétés particulières, mais ces édifices devront porter une inscription spéciale indiquant leur objet et ils seront fermés aussitôt qu'il y aura été fait quelques discours contenant des provocations directes contre la constitution civile du clergé. A prendre le texte littéral du décret, les prêtres insermentés peuvent s'en accommoder et se placer sous sa protection. Le 30 septembre 1791, plusieurs citoyens demandent au Département l'au-

Digitized by Google

torisation d'ouvrir une église de prêtres non-conformistes, aux conditions du décret. Le Conseil municipal donne un avis favorable. Le culte sera exercé dans l'ancienne église des Cordeliers. Elle portera une inscription ainsi conçue : « Temple destiné au culte des prêtres non assermentés ». L'ouverture a lieu dans les premiers jours de novembre. Mais les passions populaires sont trop ardentes pour permettre cette expérience de la liberté. Le 7 novembre, la populace envahit l'église des Cordeliers et la dévaste. La garde nationale, réquisitionnée par le procureur de la commune *Coulon*, refuse de marcher. Le peuple veut démolir l'église sous prétexte qu'il y a 150 fusils cachés dans le clocher. Le bruit est reconnu faux. Mais l'émeute continue pendant deux jours. On a grand'peine à préserver la maison du procureur de la commune que la populace veut dévaster. Les officiers municipaux menacés prennent peur et, pour éviter de nouveaux désordres, l'église des Cordeliers est définitivement fermée (12 novembre). L'exercice du culte libre n'a duré que quelques jours ; ses ennemis savent aujourd'hui que, pour paralyser les effets de la loi, la violence est souveraine et que, dans les temps troublés, la force a toujours raison contre le droit.

Un mois plus tard (11 décembre), les mêmes violences aboutissent au même résultat et, sous la pression brutale de l'émeute , le Conseil municipal prend un arrêté défendant aux prêtres non-conformistes de dire la messe à l'Hôtel-Dieu.

Cependant, les événements se précipitent. Pressés par la secte jacobine, les pouvoirs publics prennent contre les prêtres restés fidèles à leur foi de nouvelles mesures de persécution et de spoliation. Dès le 29 novembre 1791, la Législative décrète qu'à l'avenir les ecclésiastiques ne pourront toucher, réclamer ni obtenir de pension ou traitement qu'en représentant la preuve de la prestation du serment civique (art. 4). Tout ecclésiastique qui se trou-

Digitized by Google

vera dans une commune où il surviendra des troubles religieux pourra, en vertu d'un arrêté du Directoire du département, être éloigné provisoirement du lieu de son domicile (art. 7). Le 27 mai 1792, nouveau décret aux termes duquel tout prêtre qui n'aura pas prêté le serment ou qui l'aura rétracté pourra être déporté par décret du Département sur la demande de vingt citoyens actifs du canton de son domicile. Mais le roi refuse sa sanction à ces deux décrets et ainsi commence entre la couronne et la nation le conflit qui devait aboutir à la chute du pouvoir royal. Il faut pour forcer la main au Roi organiser dans toute la France une agitation factice que paraît justifier une apparence de complot contre-révolutionnaire fomenté par les insermentés. Et, dans le département d'Indre-et-Loire, les jacobins obéissent au mot d'ordre. Bien que, durant toute la première moitié de l'année 1792, les émeutes de grains ne présentent aucune connexité, aucune relation de dépendance avec la résistance toute passive des prêtres catholiques, bien que nulle part les émotions populaires n'offrent à aucun titre le caractère de troubles religieux, les autorités civiles, laissant toute latitude et toute impunité aux émeutiers et aux pillards, réservent toutes leurs rigueurs les plus iniques pour les religieux et les ecclésiastiques.

Par arrêté du 11 janvier 1792, le Conseil municipal de Tours veut imposer aux religieuses, dont la plupart sont cloîtrées, l'obligation de se présenter « en personne » à la commune pour justifier leur existence et recevoir leur traitement. La mesure est à ce point illicite que, par arrêté du 26 janvier, le Directoire du département annule la délibération de la municipalité. Mais les persécutions continuent. Le 4 février, la Municipalité impose aux religieuses l'obligation de soumettre à son agrément leur institut et leur règlement. Le 13 mars, sous prétexte de vérifier si les religieuses n'accaparent pas les grains, des visites domiciliaires sont faites dans toutes les maisons conventuelles. Le 10

Digitized by Google

juin, la Supérieure de la Madeleine demande protection contre des individus qui, chaque jour, assistent dans la chapelle de l'Hospice au salut du curé constitutionnel et qui insultent grossièrement les religieuses. Cette protection leur est refusée. Enfin, le 27 juin, le Département met à exécution les décrets de l'Assemblée enjoignant à tous les membres des communautés religieuses de femmes, enseignantes ou hospitalières de prêter le serment civique. Toutes refusent et les sanctions ne se font pas attendre. Au surplus , la dernière barrière qui arrêtait encore le torrent révolutionnaire vient de tomber. Le 10 août, l'Assemblée a suspendu le pouvoir royal. Par décret des 16 et 17 août, la Législative ordonne l'évacuation et la vente des maisons occupées par les religieuses et réduit à 500 et 600 livres les pensions qui leurs sont dues. Le 18 août, toutes les congrégations séculières, même enseignantes et hospitalières, sont supprimées et les « costumes » ecclésiastiques abolis et prohibés.

Dès le 19 août les religieuses enseignantes de Tours sont déclarées déchues du droit d'instruire la jeunesse et remplacées par des citoyennes nommées par le Conseil général de la commune. Deux mois après, la laïcisation des services hospitaliers est consommée, le 6 octobre à l'Hôpital général, le 14 octobre à l'Hôtel-Dieu et à la Madeleine (enfants trouvés).

Plus brutales encore sont les mesures législatives et administratives dirigées contre les prêtres insermentés.

Dès le 26 mars, la Municipalité de Langeais fait expulser de la ville tous les prêtres non-conformistes. Avant même que le décret du 27 mai 1792 ait reçu la sanction royale, le Conseil municipal de Tours arrête qu'à dater du 1er juillet tous les prêtres insermentés résidant dans la ville devront chaque jour, à onze heures, se présenter à la maison commune pour l'appel nominal. Le 6 juillet, le Département arrête que les officiers municipaux des communes dans

Digitized by Google

lesquelles des troubles s'éléveraient sont autorisés à faire arrêter les prêtres « insermentés ou non » qui leur paraîtraient suspects. Le 25 juillet, le district de Loches arrête que tous les ecclésiastiques, fonctionnaires publics, qui n'ont pas prêté serment, seront tenus, dans les trois jours, de venir habiter l'enceinte du château.

Le 26 juillet, défense est faite par le Conseil général du département aux municipalités de délivrer des passeports aux prêtres et, le 28 juillet, la même assemblée vote la réclusion de tous les insermentés, à l'exception des septuagénaires et des infirmes. Le 2 août, le Conseil municipal de Tours arrête que les prêtres septuagénaires qui pénètrent dans les maisons religieuses seront, sur la dénonciation de deux citoyens, reclus comme les autres.

Le Département, par arrêté du 14 août, confirme la décision du Conseil municipal et réduit à cinq cents livres le traitement des insermentés.

Le 18 août, il y a déjà 194 prêtres détenus au Séminaire comme suspects, et ceux qui osent se montrer favorables à leur cause sont traités eux aussi en suspects. Un groupe de 119 notables de la ville ayant eu l'audace de signer une pétition en faveur des prêtres, les signataires sont dénoncés au Département qui les traduit devant le tribunal de police municipale.

Avant même que le jugement soit prononcé, les assemblées primaires décident que les pétitionnaires seront désarmés et déchus du droit de vote (27 août) ; le tribunal de police municipale les frappe d'une amende de cent livres chacun (1er septembre). Dès lors, toute résistance est étouffée et personne n'osera plus manifester un sentiment sympathique aux victimes du plus intolérable arbitraire.

Cependant l'Assemblée législative, avant de se séparer, a consacré et aggravé par son décret du 26 août les mesures violentes prises sans droit par la plupart des autorités locales. Aux termes de ce décret, « les ecclésiastiques assu-

Digitized by Google

« jettis au serment, qui ne l'ont pas prêté, ou qui l'ont « rétracté, sont tenus de sortir dans huit jours du royaume ; « passé ce délai, ils seront déportés à la Guyane. Les infirmes « et les sexagénaires seront réunis dans une maison com- « mune au chef-lieu du département ».

Dès le 1er septembre, le décret devient exécutoire en Indre-et-Loire. L'exode commence. Les ecclésiastiques insermentés sexagénaires ou infirmes restent reclus au séminaire. Les autres sont tenus d'en sortir et pourvus de passeports ; ils sont mis en demeure de prendre le chemin de l'exil, sans que le législateur qui vient de les frapper de cette peine excessive se soit inquiété de savoir si leurs facultés et leurs ressources ne les mettent pas dans l'impossibilité de déférer à cette brutale injonction.

Il est impossible d'imaginer une situation plus terrible que celle des ecclésiastiques soumis à cette loi draconienne ; les maisons de réclusion sont loin d'être sûres ; les effroyables massacres qui viennent d'ensanglanter les 2 et 3 septembre à Paris les couvents des Carmes et de Saint-Firmin sont de nature à jeter la terreur dans tous les esprits. Les prêtres ont hâte de quitter le Séminaire où leur vie est à la merci d'un mouvement populaire.

Mais comment obéir dans un aussi court délai aux prescriptions du décret ? Il faut, avant le 8 septembre avoir quitté le département, avant le 16 septembre avoir quitté la France, et la frontière est loin. Les moyens de transport sont difficiles et coûteux. Pour beaucoup d'entre eux l'argent manque ; pour tous, le voyage est plein de périls. Qu'une municipalité, qu'une garde nationale, qu'un groupe de citoyens malintentionnés leur barre la route et les arrête comme suspects, quelques heures perdues suffiront pour les mettre dans l'impossibilité de gagner en temps utile la frontière. Et la peine attachée à ce retard involontaire est celle de la déportation.

Mieux vaut encore attendre la fin de la tourmente et se

Digitized by Google

cacher dans la région dans des retraites prochaines, dans les bois voisins, dans les asiles secrets mis par des chrétiens restés fidèles à la disposition de leurs pasteurs persécutés. C'est le parti auquel s'arrêtent la plupart des prêtres d'Indre-et-Loire, qui ne prévoient pas qu'aux pénalités déjà excessives de la loi vont bientôt succéder les violences les plus sanguinaires. Beaucoup, infirmes, âgés, sans ressources, préfèrent encore rester à la maison de réclusion du Séminaire où ils sont soumis à une demi-captivité supportable, et l'administration les y maintient à raison de leur état de santé.

VII

Mais la trêve n'est pas de longue durée. Le 25 février 1793, le Directoire du département, « considérant qu'au « mépris de la loi du 26 août 1792 de nombreux prêtres ont « pris des passeports et sont restés cependant dans leur « pays, voulant les forcer à purger de leur présence le sol « de la liberté », décide que des visites domiciliaires seront faites pour les découvrir et que tous ceux qui seront arrêtés seront conduits de brigade en brigade jusqu'à Brest où ils attendront le premier vaisseau prêt à faire voile pour la Guyane. Le 7 mars, le Directoire du département fait vérifier l'état de santé des prêtres assujettis à la réclusion et qui ont été dispensés de cette mesure pour cause de maladie. Ceux qui sont revenus à la santé seront reclus. Quant aux prêtres soumis à la déportation, et qui auraient été maintenus en état de réclusion pour raison de santé, ils seront déportés s'ils peuvent supporter le voyage.

Enfin le 13 mars, un nouvel arrêté du Département aux termes duquel les prêtres qui, n'ayant pas été fonctionnaires publics, ne sont pas tenus au serment, sont cependant mis en demeure de le prêter dans un délai de trois jours, à défaut de quoi ils seront détenus à la prison du département.

Digitized by Google

Par le même arrêté, les religieuses, elles aussi, reçoivent l'injonction de prêter serment dans le même délai, à défaut de quoi, elles seront recluses au ci-devant couvent de la Riche.

Le prétexte est facile à trouver. Depuis le commencement du mois de mars, la ville de Tours est livrée au plus complet désordre. En conformité du décret de la Convention portant réquisition de 300.000 hommes, tous les citoyens non-mariés de 18 à 40 ans, sont en état de réquisition permanente. Des registres d'inscription volontaire sont ouverts. Le contingent de la ville de Tours a été fixé à 241 hommes. Mais l'enthousiasme patriotique se traduit par une abstention presque absolue, de telle sorte que le 12 mars il n'y a encore que 87 citoyens enrôlés. Une pareille indifférence ne peut s'expliquer que par un complot contre-révolutionnaire, dont les principaux agents sont les « séides du fanatisme ». Tel est le sentiment du Directoire du département, qui admet comme considérant de son arrêté « que les enrôlements des volontaires sont entravés par les manœuvres des parents d'émigrés et par les conciliabules des ci-devant religieuses ». C'en est assez pour motiver et pour justifier les mesures iniques et illégales que nous venons d'analyser. Les malheureuses filles incapables de résistance à la force, n'ont qu'à se soumettre et la plupart prêtent serment. Mais l'agitation populaire ne cesse pas. Les enrôlements volontaires continuent à faire défaut. Le recrutement du contingent de la ville se fait péniblement par voie de tirage au sort et ne se termine que le 24 mars au milieu des troubles, des émeutes et des violences contre les administrateurs. L'arrestation des prêtres et des religieuses n'a pas suffi pour donner aux sans-culottes la foi patriotique ou le désir de se mesurer avec les Vendéens qui menacent Chinon.

Le jour même où le Département prenait contre les religieuses et les prêtres l'arrêté sus-daté du 13 mars, une pétition circule en ville. Les « Citoyens de Tours » demandent

Digitized by Google

la déportation de tous les prêtres insermentés qui sont au nombre de 148. La pétition est renvoyée le 16 mars au Département qui se hâte de statuer. Dès le 4 avril, le Département arrête que les prêtres insermentés, sauf les infirmes ou ceux âgés de plus de 60 ans, seront déportés aussitôt à la Guyane. Au surplus, la situation devient intenable. Le 24 mars, un ecclésiastique, *Leproust*, clerc minoré de Vernou, est arrêté, amené à Tours, où la populace veut le jeter à l'eau. L'abbé *Barbier*, curé de Saint-Georges, court les mêmes dangers. Tous deux sont poursuivis par la foule qui les menace de la guillotine dressée depuis quelques jours. On les enferme au Séminaire pour les soustraire aux violences.

Le Directoire du département, qui redoute la fureur sanguinaire des sans-culottes, a hâte de faire transporter à Bordeaux les prêtres qui remplissent les maisons de détention. Par décret du 13 avril, il arrête que tous les ecclésiastiques insermentés, *sans distinction d'âge*, seront déportés. Mais la mesure paraît excessive et, par un nouvel arrêté du 20 avril, le Département, rapportant celui du 13, arrête que la déportation ne frappera que les prêtres âgés de moins de 70 ans. C'est encore une violation manifeste de la loi ; car aux termes du décret du 26 août 1792, les prêtres âgés de plus de 60 ans n'étaient pas frappés de la peine de la déportation. Le 21 avril, des volontaires marseillais qui traversaient la ville de Tours pour aller combattre les Vendéens se sont offerts au Directoire du département pour procéder au massacre des prisonniers, afin de purger d'une façon plus radicale le sol de la liberté. Il n'y a pas un instant à perdre ; dès le 22 avril au matin le convoi des prisonniers est formé ; il comprend 82 prêtres du diocèse de Tours, répartis en vingt charrettes et les autorités les font protéger par une forte escorte de gardes nationaux à cheval et à pied. Une foule hostile les entoure

Digitized by Google

et les menace. Les charrettes sont attaquées par la populace et par les volontaires marseillais qui lardent à coups de piques et de baïonnettes les prisonniers et les gardes nationaux. Beaucoup sont blessés, dont plusieurs grièvement. Et ce n'est qu'à grand'peine que le convoi de prêtres, arraché à la fureur de la foule, se dégage et fait route vers Bordeaux, où les attendaient les pires épreuves.

Carré de Busserolle, dans ses *Souvenirs de la Révolution dans le département d'Indre-et-Loire*, donne la liste des notables ecclésiastiques compris dans le convoi. Il a relevé les noms de MM. d'*Advisard*, vicaire général ; *Archambault*, chanoine de Saint-Martin ; *Barbet*, chanoine de Saint-Pierre-le-Prellier ; *Barbier*, curé de Saint-Georges ; *Baubet*, *Bezard*, chanoines du Plessis-lès-Tours ; *Benoit de la Grandière*, chanoine de Saint-Gatien ; *Bigot* et *Bodineau*, chanoines de Saint-Martin ; *Bouvard* ; *Christiaen*, chanoine de Saint-Gatien et supérieur du Séminaire de Tours ; *Cordier* ; *Cossart*, vicaire général ; *Coulon*, chanoine de Saint-Martin ; *Dolbeau* et *Dubois*, chanoines de Saint-Gatien ; *Dumont*, chanoine de Saint-Martin ; *Dupuy des Chapelles*, chanoine de Saint-Gatien ; *Garnier* et *Gelin*, chanoines de Saint-Martin ; *Pierre Gilles*, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier; *Gosmer*, président du chapitre de Saint-Gatien ; *Guiot*, chanoine ; *Pierre-Ours Guillebé*, curé de Négron ; *de Keransquer*, vicaire général ; *Laugier* ; *Leblanc*, religieux de l'Ordre de Saint-Bruno au Liget ; *Leproust*, clerc minoré de Verron ; *Le Tanneur ; Liger* et *de Marcé*, chanoines de Saint-Gatien ; *Madrel ; Miné*, chanoine de Saint-Gatien ; *Moreau*, chanoine de Saint-Martin ; *Morguet*, chanoine de Saint-Gatien ; *Morin* ; *Oursel* ; *Patas*, chanoine de Saint-Martin ; *Picard*, curé de Marray ; *Raboteau* ; *Raimbault*, chanoine de Saint-Pierre-le-Prellier ; *Royer*, chanoine de Saint-Martin ; *Rozier* et *Elie Saulquin*, chanoines de Saint-Gatien ; *Nicolas Simon*, chanoine de Saint-

Digitized by Google

Martin ; *Thenon*, chanoine de Saint-Gatien ; *Thierry* et *Touchard*, chanoines du Plessis-lès-Tours ; *Vallée* ; *Vazou*, curé de Saint-Aignan.

L'abbé *Leproust*, dont le nom figure dans la liste qui précède, nous a laissé le réçit poignant des souffrances subies par ces martyrs de la foi [1]. Enfermés pendant de longs mois dans un îlot de la Gironde, en face de Blaye, puis à Bordeaux au fort du Hâ, ils y furent soumis aux pires traitements et n'échappèrent à la guillotine que par la chute de Robespierre. Conduits en décembre 1794 sur les pontons de Rochefort, ils ne furent remis en liberté qu'en avril 1795, après deux ans de captivité. Plusieurs étaient morts à la suite des privations endurées. Quelques-uns, âgés de plus de 60 ans, avaient été renvoyés dès la fin de 1793 dans leur diocèse pour satisfaire au vœu de la loi qui ne soumettait pas à la déportation les prêtres sexagénaires. Ils y retrouvèrent dans leur département les mêmes persécutions brutales et odieuses à l'encontre d'hommes à qui l'on n'avait à reprocher que leur caractère sacré, la persistance de leur foi religieuse et la pratique des vertus chrétiennes.

Grâce aux documents conservés aux archives départementales, il est facile de suivre le sort des 148 ecclésiastiques dénoncés le 13 mars 1793, comme tombant sous le coup de la loi du 26 août 1792 et passibles de la déportation. L'arrêté du 4 avril 1793 donne la liste complète de tous ces prêtres ; 5 seulement : *Mahon-Ducouteau*, *L. Sevault*, *Julien Marion*, *Davoust* et *Avril* justifièrent avoir prêté tous les serments exigés par les lois.

Vingt-huit autres : *Leuzière*, *Jaucourt*, *Fournaize*, *Barat-Devilliers*, *Carré*, *Lacordaize*, *Roger*, *Barot*, *Goulard*, *Dufrémentel*, *Quinquet*, *Geslin*, *Jahan*, *Dunoyer*, *Delamarre*, *Bumard*, *Guichard*, *Royer*, *Hubert*, *Garnier*, *Duperche*,

[1] *Journal d'un confesseur de la foi*, par Leproust, publié en 1853.

Digitized by Google

Cuisnier, *Senac*, *Maupoint*, *Gaults*, *Dugas*, *Chevrier-Favier*, justifièrent avoir prêté, avant la demande de déportation, le serment dit d'égalité et de liberté, qui comprend l'adhésion à la Constitution civile du clergé ; mais le Département leur enjoignit de le renouveler, sous trois jours, en y ajoutant le serment de vouer à l'exécration les rois et la royauté et de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République.

Deux prêtres : *Chedereau* et *Cossard*, contre lesquels la déportation avait déjà été prononcée, ne furent pas compris dans l'arrêté du 4 avril.

Tous les autres, au nombre de quatre-vingt-deux, ne justifiant aucun serment ou n'ayant pas présenté de pétition, la peine de la déportation à la Guyane fut prononcée contre eux.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Septembre 1907

Moyenne barométrique : 761^{mm},11 ; minimum le 27, à 4 h. du matin, 747^{mm},30 ; maximum le 16, à 10 h. du matin, 770^{mm},64 ; écart extrême, 23^{mm}, 34.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 11°,59; des minima (sans abri), 11°,31 ; des minima (sur le sol gazonné), 10°,27 ; des maxima (sous l'abri), 23°,70 ; des maxima (sans abri), 26°,65 ; des maxima (boule noire, sans abri), 31°,24 ; des maxima (sur le sol gazonné), 32°,55; d'une eau de source, 15°,27 ; du mois, 17°,76.

Minimum absolu (sous l'abri), le 17, 7°,6 ; minimum absolu (sans abri), le 19, 6°,8 ; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 19, 5°,6 ; maximum absolu (sous l'abri), 32°,0 le 9; maximum absolu (sans abri), 36°,3 le 9 ; maximum absolu (boule noire, sans abri), 41°,1 le 9, ; maximum absolu (sur le sol gazonné), 41°,2 le 9.

Humidité relative moyenne du mois, 71 ; minimum, 28, le 19, à 4 h. du soir ; maximum, 100, les 29, 30, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 4,32 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 7, 8. 9, 20, 22 ; la plus forte, 10,0, le 27. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 198 h. 90 environ; fraction d'insolation, 0,53.

Pluie totale du mois, 33^{mm},7, en 7 jours; la plus forte 12^{mm},5, le 26. Evaporation, 126^{mm},20.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N ; 13 jours du N-E ; 4 jours de l'E N-E ; 1 jour de l'E ; 1 jour

Digitized by Google

de l'E S E; 1 jour du S-E; 2 jours du S; 1 jour du S-W; 1 jour de l'W S-W; 3 jours de l'W; 1 jour du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^{m}1$,. Vitesse maximum du vent le 5, à 1 h. 17^{m} du soir, 14^{m},1, par seconde (vent de l'W S-W).

Rosée les 1er, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24; brouillards les 12, 26, 29, 30 le matin, brouillards sur terre les 13, 28 le matin; halo solaire, le 29.

Eclairs très vifs le 2, au S à 2 h. du matin et le 26 au S-W et W à 7 h. 27^{m} du soir.

Milieu de la maturité de la vigne (Chasselas) le 4.

Octobre 1907

Moyenne barométrique : 752^{mm},40; minimum le 16, à 3 h. du soir, 733^{mm},31; maximum le 12, à 8 heures du matin, 764^{mm},20; écart extrême, 30^{mm},89.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 9°,05; des minima (sans abri), 8°,66; des minima (sur le sol gazonné), 7°,79; des maxima (sous l'abri), 15°,84; des maxima (sans abri), 16°,64; des maxima (boule noire, sans abri), 19°,24; des maxima (sur le sol gazonné), 19°,64; d'une eau de source, 12°,71; du mois, 12°,14.

Minimum absolu (sous l'abri), le 25, 3°,7; minimum absolu (sans abri), le 25, 3°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 25, 2°,3; maximum absolu (sous l'abri), le 1er, 20°,6; maximum absolu (sans abri), le 5, 20°,6; maximum absolu (boule noire sans abri), le 5, 25°,2; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 12, 26°,2.

Humidité relative moyenne du mois, 85; minimum, 49, le 9 à 3 h. du soir; maximum, 100, les 1, 12, 22 à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,41; moyenne diurne la plus faible, 3,8, le 20; la plus forte, 10,0 les 6, 28. Nombre de jours de soleil, 26; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 101 h. environ; fraction d'insolation, 0,32.

Pluie totale du mois, 134^{mm},9, en 23 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 28^{mm},0, le 3. Evaporation, 58^{mm},70.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N-E; 8 jours du S; 3 jours du SS-W; 9 jours du S-W; 1 jour de l'W S-W; 3 jours de l'W; 1 jour de l'WN-W; 3 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $6^m,6$. Vitesse maximum du vent le 16, à 1 h. 10 m. du soir, $24^m,4$, par seconde (vent du SS-W).

Rosée les 5, 9, 14, 18, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 31; brouillards les 1, 5, 12, 13, 22, 27, le matin; halos solaires les 9, 12; halo lunaire le 15; grêle faible le 15.

Éclairs le 9, à 7 h. 30 du soir au S et S-W; éclairs le 20, à 2 h. 30 du matin au SS-W, et à 7 h. du soir au N-E et E; éclairs le 29, à 8 h. 10 du soir au SS-W.

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

Premier concert populaire (20 octobre 1907) :

Symphonie en *ré* mineur (César Franck) ; — Prélude du quatrième acte de *Messidor* (A. Bruneau) ; — Allegro du *Concerto* pour violon (Mendelssohn) ; — *Polonaise en la* (Wieniawski) ; — *Esclarmonde*, suite d'orchestre (Massenet).

L'intérêt du premier concert était surtout dans l'arrivée de M. Max d'Olonne au pupitre de chef d'orchestre. C'est un gros événement. La succession est lourde, dit-on, et la perte que nous avons faite serait de celles qui ne se réparent pas. Ces regrets inconsolables siéent bien aux premiers jours d'une séparation, mais il est rare que le temps ne les trahisse pas.

Les comparaisons en matière d'art sont vaines et les parallèles sont passés de mode ; tout au plus dirions-nous là-dessus qu'à fouiller nos souvenirs l'impression que nous a laissée la première journée de M. Max d'Olonne vaut bien celle du concert où nous tombâmes sous la baguette de M. Brahy. La nature vibrante de ce dernier s'est développée au milieu de nous et nous en avons joui; nous pouvons espérer de M. d'Olonne pareille fortune. A coup sûr, M. d'Olonne est un doux ; son allure, son attitude, sa manière appellent la sympathie chez nous, où la douceur est une qualité de race ou un vice, car la question est hélas ! controversée. Si c'est une vertu, elle nous rapprochera ; si c'est un défaut, il nous a déjà rapprochés, car c'est d'abord et surtout par leurs défauts que nous tenons à nos amis.

La composition du programme semble dénoter un souci d'éclectisme que nous avons nous-même préconisé. Nous serions donc mal venu de nous en plaindre aujourd'hui en invoquant nos préférences personnelles. Les programmes doivent tenir compte du goût du public, non pas pour le suivre mais pour le précéder en l'entraînant peu à peu sans perdre contact. Lorsque

Digitized by Google

certaines œuvres auront définitivement lassé notre attention, il conviendra de le faire savoir par ce silence qui est la leçon des rois.

Le concert d'aujourd'hui a trouvé faveur pour toutes ses parties, peut-être sur des bancs différents, mais il n'importe. La tolérance est encore une vertu commune si les politiciens n'ont pas tout pris.

La symphonie en *ré* majeur, on ne se lasse pas de l'entendre. C'est la lumière et la sécurité ; les curieux de science musicale jouissent à leur goût de la merveilleuse technique du Maître ; les autres, ceux qui font de la musique une affaire de sentiment, suivent avec passion les développements de l'œuvre en l'habillant à la couleur de leur esprit. Nous y voyons pour notre part la lutte éternelle du bien et du mal.

Malgré sa division en trois parties, l'œuvre est une, d'une unité rendue tangible et matérialisée par la continuité des thèmes, par la survivance de l'idée qui reparaît, persiste et s'impose à travers les trois mouvements de la symphonie. Cette manière que l'on retrouve dans César Franck, et notamment dans sa musique de chambre, donne à une œuvre une individualité qui la caractérise. La symphonie en *ré* est le développement logique d'une idée musicale et non pas, comme il arrive, la réunion de symphonies de rythmes divers.

Le premier mouvement expose et oppose les deux thèmes sur lesquels toute l'œuvre est bâtie. Il laisse l'impression d'une lutte violente entre deux sentiments contraires et cette impression est si évidente qu'elle s'est imposée à tous les commentateurs.

L'allegretto est une délicieuse rêverie, nous dirions plus volontiers une réflexion profonde sur les questions angoissantes qui viennent d'être posées ; les broderies sur le deuxième thème qui viennent à l'alto solo, puis aux violoncelles, sont comme les développements d'une pensée qui analyse, détaille et pèse, pensée de poète, c'est entendu, mais plus consciente, plus maîtresse d'elle-même que la rêverie imprécise et fugitive.

Et quand, dans le final, après les hésitations, les objections nécessaires, après aussi les minutieuses explications confiées aux violons, la conclusion éclate dans le choral, c'est une conclusion de vie, de sérénité et de confiance, une conclusion puissante, saine et logique, où l'œuvre entière se résume, une, simple et lumineuse.

La lumière, c'est encore le caractère qu'évoque le Prélude de

Digitized by Google

Messidor, mais c'est ici la lumière du grand soleil qui porte après elle de fortes ombres, tandis que la lumière de César Franck ressemble à celle qui tombe de nos ciels de printemps, quand nos paysages tranquilles baignent dans la clarté diffuse et rayonnante, sans heurts et sans défaillances.

L'orchestre, un peu mou dans la symphonie, a dit l'air de bravoure de Messidor avec éclat , avec force, avec émotion, avec ses qualités accoutumées, qui nous présagent de bonnes journées.

M. Lagarde, un angevin de Spa, prend cette année le pupitre de violon-solo que la voix du peuple, celle qui ne se trompe pas, dit-on, lui assigne depuis longtemps. Il a payé tout de suite son avancement avec l'allegro du concerto de Mendelssohn et une *Polonaise* de Wieniawski, deux œuvres de virtuosité qui ont plu, puisqu'on a fait fête à l'exécutant. M. Lagarde avait mieux que cela à nous dire et ceux qui l'aiment pour son style si sûr, pour sa méthode impeccable, pour sa conscience et pour la sécurité qu'il laisse à l'oreille ne manqueront pas d'aller l'entendre aux séances de musique de chambre où il a pris également la place de M. Mambriny que Buda-Pest nous a ravi.

La suite d'orchestre sur *Esclarmonde* malgré tous les soins de M. Max d'Olonne n'a pas été au-delà d'une manifestation facile, un peu longue, à laquelle manque par trop la figuration nécessaire et le spectacle de la scène. Ces transpositions sont des trahisons et la gloire de Manon et de Werther devrait suffire à M. Massenet.

Deuxième concert populaire (3 novembre 1907) :

Festival de Saint-Saëns avec le concours de l'auteur et de M. Louis Diemer.

La Jeunesse d'Hercule ; — Concerto en *ut* mineur ; — Prélude du *Déluge* ; — *Phaëton* ; — *Danse macabre* ; — *Au Cimetière* ; — Morceaux pour deux pianos ; — *Suite Algérienne.*

Journée triomphale. Une foule houleuse a pris d'assaut notre vieux cirque. Tout est plein, les couloirs, les escaliers, l'orchestre même où se montrent des silhouettes « qu'on ne voit point d'ordinaire en ce lieu ».

Tous sont venus sincèrement pour cueillir une jouissance de beauté et ne pouvons-nous pas dire en passant que c'est un démenti aux théories désespérantes du philosophe érudit, attachant et dédaigneux d'*Angers-Artiste.* Les Grecs ont été

Digitized by Google

de miraculeux artistes, c'est entendu, M. Clémenceau l'a dit à Amiens ; mais en vérité la gloire de quelques-uns sert peut-être un peu trop à idéaliser toute une époque et à nous couvrir de honte. Il suffit de lire une comédie d'Aristophane pour voir que nous n'avons rien inventé en fait de bassesse , de vice et de turpitude ; ces qualités-là sont de tous les siècles. Les artistes eux-mêmes ? Mon Dieu, il est bien quelquefois question dans l'histoire de l'art grec, de talents d'or et de monnaies du temps à un autre point de vue que celui du modelé des empreintes. Et les dieux, quand ils descendaient sur la terre, y venaient trop souvent pour des intérêts personnels et inavouables. Que conclure ? sinon que l'homme est toujours égal à l'homme, mais que le temps abolit surtout le mal et nous le cache, ce qui est encore heureux. Toujours, il s'est trouvé des raisonneurs pour louer le temps passé ; mais c'est dit-on le plus souvent des vieillards.

Aujourd'hui, les vieillards sont plus jeunes que les jeunes. De voir Saint-Saëns et Diemer, alertes tous deux, pleins de la vie et de la sérénité des forts, conduire et interpréter cette musique vivante, émue et pourtant discrète et mesurée, on devrait apprendre à ne point trop médire du temps présent et à ne point trop oublier que le génie français tient quelque place dans le monde.

Ces poèmes symphoniques, la *Jeunesse d'Hercule*, *Phaëton*, la *Danse macabre*, nous pouvons les saluer comme des produits de France. Ils ont la grâce, l'éclat et surtout la mesure, sans quoi il n'est point d'œuvre d'art. Ils ne font ni grand tapage ni longs gestes pathétiques ; ils ne s'égarent pas en route, mais, avec une émotion contenue et non sans ironie quand elle est de mise, ilsvont à leur but, ils disent ce qu'ils ont à dire avec clarté, avecdiscrétion, ce qui n'est pas commun, ni en musique ni ailleurs.

M. Max d'Olonne a marché comme un bon soldat sous l'œil du général et l'interprétation qu'il nous a donnée de la *Jeunesse d'Hercule* nous a paru délicieuse, fine et vigoureuse à la fois.

La *Danse macabre* a toujours fait la joie du public angevin depuis les temps antiques où le squelettique Cattermolle nous initiait aux dissonances de la quinte diminuée avec une grimace symbolique. Sous la direction du Maître lui-même, le petit chef-d'œuvre, mené moins vite, avec moins de fougue, a grandi singulièrement par l'accent plus profond de la mélancolie

Digitized by Google

dont il est empreint, mélancolie fatale mais sans inutile amertume, comme celle qui hante l'esprit du sage devant l'inévitable.

M. Lagarde a su trouver la sonorité juste, caractéristique qui fait de son solo une chanson d'ailleurs ironique et mystérieuse, étrange, un peu inquiétante comme tous les bruits de l'au-delà dont nous percevons parfois les échos en nous-mêmes.

Il est difficile à nous de louer comme il convient le merveilleux talent de M. Diemer, sa distinction, la souplesse et cette délicieuse bonhommie par quoi tout effet paraît simple et facile. L'artiste nous mène après lui avec une grâce affable, il nous ménage, il ne nous accable ni ne nous étourdit; il nous explique les choses ; il nous les détaille et son geste paternel s'étend jusqu'à l'instrument pour qui il a des réserves auxquelles les pianistes ne nous ont point accoutumés.

C'est le grand art, cela.

Le concerto en *ut* mineur ainsi présenté devient comme une symphonie avec piano, sans recherche apparente de virtuosité, toute tendue vers l'idée musicale qui naît, s'anime et grandit à travers l'orchestre aussi bien que dans la partie principale confiée au piano. L'effet a été considérable et ce n'était pas, qu'on nous passe le mot, la joie austère des concertos qui ne va pas sans quelque contension de l'esprit.

Après l'hommage rendue à son œuvre, Saint-Saëns, par une délicate coquetterie, a voulu nous offrir le plaisir d'acclamer en lui l'exécutant. En les entendant, lui et M. Diemer, dans les morceaux pour deux pianos, nous songions à certain concerto de Mozart qui nous a été donné ici par deux élèves justement de M. Diemer, de tout jeunes gens, et nous nous demandions, sans comparer des choses incomparables, par quel miracle de la musique, l'esprit, le cœur et les doigts restent jeunes éternellement sous le poids de la gloire.

Une délicieuse mélodie, extraite des *Nuits persanes*, au Cimetière , représentait seule l'œuvre vocale de M. Saint-Saëns ; elle a été dite par M. Rupert, le premier ténor de notre théâtre, d'une belle voix, très attentive, sans peut-être assez exprimer la tristesse résignée dont l'œuvre est empreinte.

Le *Prélude du Déluge* et la *Suite algérienne*, c'est vingt-cinq ans qui tombent de sur notre tête et nous voilà revenus aux premiers programmes de l'Association artistique. Charmant retour vers un passé dont on nous a trop systématiquement séparé. Le public y a pris plaisir et MM. Lagarde et Bailly y ont trouvé

Digitized by Google

un succès personnel bien mérité. Il est difficile de mieux dire l'idéale *Rêverie du soir à Blidah* que ne l'a fait notre excellent alto solo.

Et puis, nous sommes partis aux accents de la *Marche Française*, une belle marche, coquette, vibrante, assez empanachée, pas trop, un peu populaire, pas trop, empreinte elle aussi de cet heureux équilibre qui nous paraît être la caractéristique du génie de Saint-Saëns.

***

La Société d'études scientifiques d'Angers a continué, le 10 octobre dernier, sous la conduite de son président, M. Préaubert, la série de ses excursions par la visite des mines d'or de la Bellière. Malgré la pluie qui tombait à torrents, vingt-cinq excursionnistes se trouvaient réunis. Après la visite de Montrevault, de la vallée de l'Èvre et de l'intéressant tumulus de Saint-Antoine, la Société a visité les mines, sous la direction de M. Blavier, administrateur, qui a expliqué, avec la plus grande complaisance, tous les détails de la fabrication de l'or.

A trois heures, M. Préaubert a fait, dans une des salles du château du Verger, devant un nombreux auditoire accouru pour l'entendre, une intéressante conférence sur les origines de la mine.

Grâce à des recherches personnelles et aux documents recueillis par M. Blavier au cours de ses fouilles, M. Préaubert a pu reconstituer en partie les différentes étapes de l'exploitation romaine.

Il nous a montré comment l'armée de César, toujours accompagnée de savants, d'ingénieurs, de prospecteurs chargés de mettre en valeur les différentes ressources des pays conquis, avait découvert les quartz aurifères de Montlimart.

L'exploitation , commencée dans la deuxième moitié du premier siècle avant Jésus-Christ, prit rapidement une grande extension, ainsi qu'en témoigne l'importance des déblais et des galeries souterraines encore visibles.

Cette ère de prospérité fut brusquement interrompue vers l'an 270 par la révolte des Bagaudes, qui massacrèrent les Romains, détruisirent la mine et firent disparaître jusqu'aux moindres vestiges de l'occupation romaine.

Digitized by Google

Le tumulus de Saint-Antoine, qui n'est qu'un vaste ossuaire, témoigne de la quantité considérable d'ennemis massacrés et incinérés.

Tous ceux qui suivent les cours de M. Préaubert, savent jusqu'à quel point il a su pousser l'art du conférencier ; chacun connaît les recherches originales et les nombreux travaux du savant professeur, dont le savoir n'est égalé que par la bonté et la modestie... Il sait se mettre à la portée de tous et rendre attrayantes et compréhensibles les sciences et les définitions les plus abstraites. Il nous a tenu pendant une heure sous le charme de sa parole, il a fait revivre devant nous ces époques si lointaines, si passionnantes et si peu connues de nos jours.

Sa péroraison, souhaitant à M. Blavier la réussite que mérite son travail de romain, a été couverte d'applaudissements.

La conférence a été suivie d'un lunch gracieusement offert par Mme Blavier aux membres de la Société d'études scientifiques, qui emporteront, de cette charmante hospitalité et de cette intéressante visite, le meilleur souvenir.

En cours d'excursion, MM. Poilâne et Versillet ont présenté d'intéressants objets préhistoriques, trouvés dans le pays des Mauges.

***

L'*Echo de Paris*, dans son numéro du 5 octobre, publie un article de fond, de M. Troimaux, très favorable à la *Loire navigable* et aux essais de la Maine à Chalonnes dont voici la conclusion :

« — Mais le coût de cette gigantesque entreprise sera-t-il en rapport avec ses résultats ?

« — MM. Frémy et Cuénot se regardent en souriant et répondent :

« — Il ne dépassera pas 50.000 francs par kilomètre. On nous a proposé un projet de canal latéral à la Loire dont chaque kilomètre reviendrait en moyenne à 612.000 francs. Choisissez !

« Si la tâche de rendre la Loire navigable sur les 250 kilomètres environ qui séparent La Pointe d'Orléans paraît trop difficile, pourquoi ne tracerions-nous pas notre route par la Maine et le Loir, qui est navigable jusqu'à Château-du-Loir ? A peu de frais les écluses de cette rivière seraient remises en état et, de ce dernier point, un canal de 150 kilomètres environ attein-

Digitized by Google

drait Combieux... Mais c'est là une autre question. Contentons-nous pour le moment, d'achever notre tronçon et de pousser notre armée d'épis jusqu'à Nantes. »

***

A l'heure où paraît cette chronique, la place de la Cathédrale est encombrée d'énormes poutres et de madriers. Ces pièces de bois sont destinées à la construction d'un immense échafaudage que l'administration des Beaux-Arts va faire placer sur la façade de la Cathédrale.

Ainsi, il sera possible de se rendre un compte exact de l'état lamentable dans lequel se trouvent la galerie des cavaliers et les deux flèches de l'église.

Espérons que l'État ne tardera pas à fournir le crédit nécessaire pour la restauration de ces deux parties de l'édifice, qui, depuis quelque temps, présentent un réel danger pour la sécurité publique.

***

Le dimanche 8 octobre, a eu lieu au Cirque-Théâtre, sous la présidence de M. Joxé, maire d'Angers, et en présence d'un nombreux public, la distribution des prix aux élèves de l'Ecole régionale des Beaux-Arts.

Après un discours très applaudi de M. le Maire, la parole a été donnée à M. Goblot, directeur de l'École, puis à M. Poutiers, secrétaire, pour la lecture du palmarès, lecture qui a été agréablement entrecoupée par plusieurs morceaux exécutés par l'excellente Musique Municipale, sous l'habile direction de M. Boyer.

En tête du palmarès, par une heureuse innovation, figuraient les listes des élèves qui ont obtenu les prix d'Excellence offerts par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les médailles offertes par M. le Préfet, par la Société des architectes de l'Anjou, par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Maine-et-Loire, de 1888 à cette distribution des prix.

Voici les récompenses obtenues par les anciens élèves à l'École Nationale des Beau-Arts de Paris, pendant l'année scolaire 1906-1907.

Dupré Louis, élève-peintre, atelier Cormon : Composition décorative, 2e seconde médaille.

Digitized by Google

Tranchant Charles, élève-peintre, atelier Cormon : Modelage, mention.

Picaud Georges, élève-sculpteur, atelier Mercier : Travaux d'atelier, 2e récompense.

Durand Maurice, élève-architecte, atelier Déglane : Concours des architectes américains, accessit ; Esquisses d'architectures, deux mentions ; Projet rendu, mention ; Exercices de composition décorative, mention ; Concours de composition décorative, mention ; Concours du Grand-Prix de Rome, admis à l'esquisse du concours définitif.

Fournier Maurice, élève-architecte, atelier de MM. Scellier de Gisors et Bernier : Esquisses d'architecture, 1re seconde médaille, mention ; Concours Rougevin, mention. A obtenu son diplôme d'architecte.

Goupil Gaston, élève-architecte, atelier de MM. Scellier de Gisors et Bernier : Stéréotomie, mention ; Éléments analytiques ; mention ; Dessin ornemental, mention ; Archéologie, mention.

***

Le lundi 14 octobre, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Joxé, maire, la conférence pubilque et gratuite donnée par M. de Beaufront, président de la Société Française pour la propagation de l'espéranto.

L'espéranto a pris une actualité plus importante depuis les derniers congrès espérantistes de Boulogne, de Genève, de Cambridge. En France, presque toutes les villes possèdent leurs groupements et leurs cours.

M. de Beaufront est un savant , un linguiste distingué dont les travaux font autorité. C'est aussi un orateur délicat et, pendant près de deux heures, il a développé son sujet avec conviction et habileté.

Il a démontré que, tandis que le progrès par ses inventions arrivait à réduire les distances, les hommes de nations différentes, de langues différentes, éprouvaient de multiples difficultés à se comprendre. Il n'existe pas moins de 3.000 parlers. Dans certaines nations, on parle plusieurs langues... C'est la Babel humaine !... Il a cité de nombreux faits et des anecdotes.

L'idée d'une langue internationale, capable de faire disparaître les inconvénients existant n'est pas nouvelle. De grands savants comme Bacon, Pascal, l'ont prédite.

Digitized by Google

Mais quelle doit être cette langue internationale ?

Le latin, répondent les uns. L'orateur remarque que le latin est incapable de répondre aux besoins modernes. Essayez de traduire dans la langue de Cicéron une pauvre petite phrase comme celle-ci : « Dès que j'ai reçu par téléphone la réponse à ma dépêche d'hier, j'ai donné l'ordre à mon chauffeur, de se rendre en automobile à la gare !... »

L'espéranto est la véritable langue capable de répondre à tous les besoins et de combler les lacunes existant, sous ce rapport, entre les divres peuples.

Puis, dans une intéressante dissertation, l'éminent professeur expose le mécanisme de la langue internationale, tous ses avantages et, dans une brillante péroraison, il démontre que propager et apprendre l'espéranto c'est travailler pour la patrie, pour la liberté, pour la concorde.

De chaleureux applaudissements saluent ce discours.

M. Joxé lève la séance et les auditeurs se retirent, tandis que les espérantistes angevins vont saluer M. de Beaufront et causer avec lui en espéranto.

***

L'un de nos compatriotes, M. Gasnier, petit-fils de M. Barassé, vient de se distinguer dans la course internationale de ballons pour la coupe Gordon-Bennett, dont le départ a eu lieu, à Saint-Louis, le 21 octobre.

Le lendemain mardi, à 9 heures, le ballon allemand *Pommern* (Poméranie) a atterri à 800 mètres au sud d'Asbury Park, dans le New-Jersey, à 850 milles (1.367 kilomètres) de Saint-Louis.

Le ballon français *Ile-de-France*, qui évoluait à une allure modérée, est descendu le mardi soir, à 11.263 mètres au Sud-Ouest d'Asbury Park, à 1.600 mètres plus près de Saint-Louis que le *Pommern.*

C'est donc le ballon allemand qui détient le record de la distance.

L'*Anjou*, l'autre ballon français, monté par M. Gasnier, a atterri dans la Virginie, le mardi matin, à sept heures quarante. Les aéronautes ont fait un raid de 1.200 milles (1.930 kilomètres), mais de 645 milles seulement en droite ligne de Saint-Louis.

Les ballons ont été classés dans l'ordre suivant, par rapport à la distance en droite ligne qu'ils ont parcourue à partir de Saint-Louis :

Digitized by Google

1er *Pommerm* (allemand), 850 milles ;
2e *Ile-de-France* (français), 849 milles ;
3e *Dusseldorf* (allemand), 778 milles ;
4e *Abercron* (allemand), 688 milles ;
4e *Saint-Louis* (américain), 680 milles ;
6e *Anjou* (français), 645 milles ;
7e *United States* (américain), 610 milles ;
8e *Lotus* (anglais), 345 milles.

***

Une lettre que la Société de géographie a reçue du capitaine d'Ollonne, datée de Soul-Fou le 12 juin, confirme la nouvelle que cet officier vient d'effectuer, avec le maréchal des logis de Boyve et le P. de Guébriant, la traversée du pays des Lolos indépendants.

« Pour nous rendre de Yunnan-Sen à Soul-Fou, écrit en substance M. d'Ollone, nous n'avons marché que par des routes nouvelles ou à peine parcourues. Notre itinéraire recoupe et raccorde d'ailleurs les précédents. De Yunnan-Sen à Ning-Yuen-Fou et Soul-Fou tout est maintenant déterminé, sauf quelques détails sans importance pour l'ensemble. Mais ce qu'il importe de mettre à part, c'est le parcours de Ning-Yuen- Fou à Hoang-Pin. Le pays des Lolos indépendants était réputé infranchissable ; en fait le problème que nous venons de réussir risquait de rester longtemps insoluble.

« Il y a plusieurs points importants à creuser. Sitôt que de Boyve sera remis, je retournerai par des chemins non suivis à Yunnan-Sen ; puis de Yunnan-Sen nous repartirons pour le Kien-Tchang par des voies différentes. Longeant alors le pays Iolo et y faisant des pointes, nous arriverons à Soul-Fou par le nord, ayant effectué deux fois le tour complet de ce pays et l'ayant traversé deux fois de part en part. »

La région montagneuse dont il est question a été approchée ou contournée par plusieurs voyageurs. Personne, avant la mission d'Ollone, ne l'avait traversée et ce succès n'a pu être obtenu qu'au prix de privations nombreuses, de difficultés résultant du pays, du climat, des habitants au milieu desquels trois voyageurs se trouvaient fatalement sans défense.

***

Digitized by Google

Au moment où la chasse s'ouvrait un peu partout, une revue, *les Annales politiques et littéraires*, ayant demandé à quelques célèbres écrivains leur opinion sur ce sport, a reçu de notre éminent compatriote, M. René Bazin, la jolie lettre que voici :

« Vous me demandez mon avis sur la chasse ? C'est le plus « beau des sports, le plus sain et, avec la navigation en yacht, « le plus précieux pour un écrivain.

« Il permet de connaître l'intime nature , de surprendre à « toute heure les choses, les bêtes, les hommes de la campagne : « aucun promeneur ne va aussi loin que le chasseur, aucun ne « saute autant de haies, aucun n'est aussi prudent, aucun ne « revient comme lui sur ses pas. Le lièvre seul fait autant de « randonnées. Et puis, c'est une ivresse qui ne se dissipe « jamais entièrement. J'ai chassé tout enfant. Aujourd'hui « encore, je suis ému comme à mon premier permis de chasse « lorsque, au petit jour, un lièvre déboule dans les chaumes « ou qu'un vol de perdreaux se lève dans le taillis : Vive la « chasse, école primaire des poètes ! »

L'*Angevin de Paris*, après avoir reproduit cette lettre ajoute :

« Les plaisirs de la chasse sur lesquels notre compatriote, M. René Bazin, porte le jugement enthousiasme qu'on vient de lire, n'empêchent pas l'éminent académicien de travailler — heureusement ! Il termine en ce moment un roman que publieront, à la fin de l'année, les *Annales Politiques et Littéraires*.

X***

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

M. le comte de Miramon-Fargues vient de publier, à la librairie Plon-Nourrit, un volume que je signale avec grand plaisir à l'attention des Angevins, Il est intitulé : *L'héritage des Beauvau-Tigny*, 1750-1830, *aventures historiques d'après les documents inédits*[1].

Dans une première partie, M. le comte de Miramon-Fargues raconte la vie extraordinaire du marquis Vincent de Beauvau-Tigny, issu d'une branche cadette de la maison de Beauvau et que le chef du nom, le prince de Beauvau-Craon, prit auprès de lui à Paris, comme il avait treize ans. Vincent était intelligent et indompté. Il s'engagea comme mousquetaire à dix-sept ans, mais ses fredaines le firent emprisonner à l'île Sainte-Marguerite, d'où il s'évada aussitôt. Pendant la guerre de Sept-Ans, il devint capitaine. Revenu à Paris, il vit avec tant de dépit sa cousine, fille du prince de Beauvau, qu'il aimait, épouser le prince de Foix, qu'il fit publier ses propres bans avec une demoiselle Lemaître, jeune bourgeoise qu'il avait enlevée et lancée dans le théâtre. Pour ce méfait il fut enfermé à la Bastille, puis expédié en province. Il redevint simple garde de la marine, à vingt-huit ans. Son père mourut et Vincent, sans prendre la peine de demander un congé, accourut à son château de la Treille, aux portes de Cholet. Comme il était devenu un bon parti, son oncle, le marquis de Molac, lui demanda d'épouser sa fille Pau-

[1] Un volume in-16 de 280 pages.

Digitized by Google

line, sous peine, s'il refusait de l'accepter, de le faire arrêter comme déserteur. Le mariage ne fut pas heureux. Pauline s'en consola avec le médecin Duboueix et Vincent s'embarqua pour Saint-Domingue, où , s'étant fait passer pour veuf, il épousa Mlle de Marseillan. La bigamie fut découverte. Vincent s'embarqua alors pour la France, avec l'intention de débaucher l'équipage du bateau qui le portait et de faire voile pour l'Amérique, où Washington l'aurait reçu. Ce dessein échoua. Vincent fut enfermé au Mont Saint-Michel, d'où il s'évada en se laissant glisser le long d'un tuyau. Réfugié chez les Augustins d'Angers, il fut repris et resta huit ans en prison, jusqu'en 1786, où il fut délivré. Il se retira dans son château de la Treille, où il fit venir le fils qu'il avait eu de Pauline de Molac. Malheureusement l'enfant déplut à une servante maîtresse, qui avait eu elle-même trois fils du marquis de Beauvau ; il fut expédié à Nantes, en pension et y mourut, non sans que le bruit public accusât son père. A la Révolution, Vincent de Beauvau donna dans les idées nouvelles ; procureur syndic du district de Cholet, il réprima violemment quelques troubles causés par les prêtres insermentés. Le 15 mars 1793, il mena la garde nationale de Cholet contre l'armée de Stofflet. La rencontre eut lieu au Bois-Grolleau. Deux balles étendirent Vincent de Beauvau au pied d'un calvaire. Il resta sous la pluie, foulé aux pieds, demandant en grâce qu'on l'achevât. Il n'expira qu'à minuit.

Dans la seconde partie, l'auteur résume avec un grand art et un grand talent l'histoire du curieux procès auquel donna lieu la succession du marquis de Beauvau.

Le fils que Vincent de Beauvau avait eu de Pauline de Molac était mort à Nantes, où son décès avait été consigné dans un acte officiel. Sa sœur, qui avait donné l'exemple public du sacrilège en figurant, à Poitiers, dans les cérémonies du culte de la Raison et qui avait trahi du même coup sa foi religieuse et l'honneur d'un nom illustre, en s'unissant à un bleu par un mariage civil, était venue s'établir à la Treille. Les paysans, ses fermiers eux-mêmes, se signaient en la vayant passer. Ah ! se disaient-ils, si le fils du marquis, M. Eugène, n'était pas mort, s'il pouvait revenir, quel coup de balai il donnerait à ce vilain monde ! Et voilà que lentement monte de toutes les chaumières la légende d'un jeune preux, qui, mécontent de la conduite et des opinions de son père, osa lui faire des remontrances. Le père furieux l'em-

Digitized by Google

mena à Nantes et le remit entre les mains d'un homme à lui, avec mission de le débarrasser du gêneur. On supposa la mort. Une bûche, mise dans le cercueil, tint la place du pseudo-cadavre, tandis que le garçon, embarqué de force, voguait vers les grandes Indes. Il va se montrer. Il se montra, en effet, sous la figure d'un homme un peu plus âgé peut-être que n'aurait été M. Eugène, mais dont le caractère rappelait par plus d'un trait la fougue et la bravoure du marquis de Beauvau. Il réussit à se faire reconnaître et accepter des gens du pays et il revendiqua l'héritage des Beauvau, avec des arguments tels qu'ils troublent encore aujourd'hui l'historien impartial.

C'est une belle figure de soldat, avec les exquises délicatesses de son cœur, son ardent dévouement à la patrie, ses inébranlables convictions religieuses, qu'on retrouve dans les *Mémoires du général Lacretelle*, publiés par M. Jacques de la Faye, avec une préface du général Derrécagaix [1].

Fils d'un colonel du premier Empire, imbu des traditions militaires les plus pures, Lacretelle n'eut , à sa sortie de Saint-Cyr, qu'une idée dominante : se dévouer pour la patrie. Il choisit un des régiments où l'on avait le plus de chance de faire campagne, le premier de la Légion étrangère.

De là , il passa aux affaires indigènes, où il ne tarda pas à se distinguer. En 1853, il reçut la croix de la Légion d'honneur.

Au moment où les hostilités éclatèrent entre la France et la Russie, il était déjà capitaine depuis trois ans. Il demanda à rentrer dans la Légion, partit pour la Crimée, où sa conduite héroïque, à la bataille de l'Alma, lui valut le grade de chef de bataillon à 32 ans. Il fut nommé au 2e zouaves, composé de ces remarquables soldats qu'on avait qualifiés alors les premiers soldats du monde.

La nomination de Pélissier au commandement en chef procura à Lacretelle de nouvelles occasions de mettre en relief ses qualités militaires. Le 18 juin, à la première attaque de Malakoff, l'assaut des batteries noires lui fut confié ; mais au moment où il entraînait sa troupe un biscaïen lui laboura la poitrine. Il en fut quitte pour un large sillon et deux côtes brisées. Cette bles-

[1] Un vol. in-8° de 358 pages, avec un portrait en héliogravure. — Paris, Émile-Paul, éditeur.

Digitized by Google

sure lui valut, deux jours plus tard, le grade de lieutenant-colonel.

Ce fut Lacretelle qui tira les derniers coups de fusil contre les Russes et qui, par suite de sa place aux postes avancés, reçut leurs premières accolades, lorsque la paix leur permit de lui témoigner leur admiration. Un an après la campagne, il fut promu colonel.

Ce grade élevé affirma de nouveau sa personnalité. Il resta cinq ans à la tête des zouaves de la Garde impériale et, lorsqu'il eut conquis ses étoiles de général, en 1865, il put réaliser un rêve qu'il caressait depuis longtemps, celui d'aller revoir la province d'Oran, théâtre de ses premiers exploits. Les bruits de guerre avec la Prusse le rappelèrent en France.

En 1870, il fut désigné pour commander une brigade dans le 1er corps de l'armée du Rhin et fut nommé divisionnaire dès le mois d'août. A partir de ce moment, sa carrière suivit les malheureuses destinées de notre armée.

Prisonnier de guerre pendant sept mois, il exerça ensuite des commandements de divisions d'infanterie, puis les fonctions d'inspecteur général et fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur en 1874.

Ses titres étaient assez éclatants pour que nul ne doutât de lui voir confier le commandement d'un corps d'armée. Pourtant son fidèle attachement au régime déchu fut considéré comme un obstacle que personne n'osa franchir.

Le général Lacretelle sut montrer dans ces circonstances une dignité parfaite. Il atteignit ainsi l'âge de la retraite et prit rang, en 1887, parmi les généraux du cadre de réserve. Il reçut alors une compensation inattendue. Ses concitoyens le désignèrent, l'année suivante, pour les représenter à la Chambre des députés.

Tel fut le remarquable chef militaire dont la veuve dévouée publie aujourd'hui les *Souvenirs*. Elle a été secondée dans l'accomplissement de ce pieux devoir par le talent distingué de M. Jacques de la Faye, l'historien bien connu de la vie des généraux de Sonis, de Ladmirault, de la princesse de Rohan et du duc d'Enghien, etc.

Les souvenirs de la glorieuse carrière de Lacretelle offriront à nos jeunes officiers de beaux exemples à suivre. Puissent-ils éveiller dans leurs âmes ce feu sacré qui fait les vaillants soldats et les bons serviteurs de la patrie !

Digitized by Google

Notre savant collaborateur M. Charles Lemire va faire paraître, dans quelques semaines, un volume sur *Jules Verne* [1], dont il a bien voulu nous communiquer l'avant-propos. C'est avec grand plaisir que nous reproduisons ces pages.

« Depuis que la mort est venue surprendre en plein travail l'homme dont la disparition est universellement ressentie, le désir a été maintes fois formulé, et surtout, avouons-le, par des étrangers, que sa grande personnalité nous soit dépeinte avec les détails qu'elle comporte.

« On a dit, dans d'innombrables articles de critique littéraire, comment et combien l'on appréciait son œuvre si considérable et si personnelle.

« Connaître l'*Écrivain*, en tant qu'écrivain, ne suffisait plus à satisfaire les sentiments de ses innombrables lecteurs, tant était profond l'attachement fidèle qu'ils lui avaient voué.

« Ce sentiment de pieuse reconnaissance était né des œuvres où les lecteurs l'avaient incarné avec les héros créés par lui. Ils l'identifiaient avec eux. Ces personnages étant restés vivants dans leur esprit, ils ne voulaient pas admettre que leur créateur eût disparu à jamais. Lui aussi occupait une place dans leur imagination.

« En même temps que l'*œuvre* on voulut donc connaître l'*ouvrier*, l'*homme*, le *citoyen* et les diverses phases de sa vie si régulière et si retirée.

« On ne s'imagine pas les légendes qui s'étaient formées autour du nom de Jules Verne. Il est à peine croyable que sa vie, à cause justement de son uniformité et de sa simplicité, ait prêté à toutes sortes de légendes, comme s'il se fût agi d'un contemporain d'Homère? Celle du « Juif Polonais » n'est pas la seule qu'on ait mise en circulation. En Italie par exemple, un très grand nombre de personnes croyaient de très bonne foi que Jules Verne était mort en 1886, à la suite du drame intime qui attrista sa maison et dont MM. Brisson et De Amicis ont touché deux mots

[1] *Jules Verne. 1828-1905, l'homme, l'écrivain, le voyageur, le citoyen, son œuvre, sa mémoire ses monuments*, un volume in-8° orné de 20 gravures, dont 15 hors texte; Paris, Berger-Levrault, éditeur. A signaler, du même auteur : *Les Marins picards contemporains, les amiraux Bonard, Lejeune, Courbet, Courrejolles*, avec quatre portraits hors texte, par M. Ch. Lemire. Un volume in-8°, Paris, Challamel, éditeur; prix 1 fr. 50.

Digitized by Google

dans leurs articles. Il en est qui se moquaient quand on leur montrait des lettres récentes écrites par J. Verne !! On assurait que tous les romans parus après 1892-93 n'étaient point de Jules Verne, bien que portant son nom, afin que la vente n'eût pas à en souffrir !! D'autres disaient que J. Verne n'a jamais existé, que ce nom n'a jamais été qu'un pseudonyme dont une société d'auteurs et de savants se servaient et qu'ils ont exploité. M. De Amicis, en notant ces racontars, les raille agréablement.

« Il est convenable de les dissiper par des renseignements précis, qui mettront cette grande et bonne figure dans son relief naturel, vrai et authentique. Rien n'est à dédaigner quand il s'agit de fixer les traits d'une si notoire et sympathique personnalité.

« Le même auteur italien très distingué, M. de Amicis, qui vint faire visite à J. Verne en 1895, nous raconte à ce propos qu'il eut bien de la peine à l'amener à parler de soi, de sa vie, de sa méthode de travail, de ses ouvrages : « A mes moindres allu-« sions, dit-il, il se hâtait de détourner la conversation, et j'ai « dû finir par lui poser carrément une question directe, à « laquelle il ne répondit qu'évasivement. »

« Suivant l'heureuse expression de Maurice Barrès, « c'est un Maître qui voulait n'être qu'un frère aîné ». « Pour mieux « échauffer les cœurs, il créait de la familiarité. Il ne cherchait « à distinguer les points délicats de la conversation de son inter-« locuteur que pour lui donner plus sûrement, pendant une « heure, des impressions affectueuses. »

« En réponse à une lettre de 1901 du professeur Mario Turiello, de Naples, lui parlant du plaisir que nous aurions tous à ne plus tant ignorer sa vie ou ses voyages : « Je n'y pense « guère, mon ami, répondit-il, et c'est une pensée qui ne m'est « jamais venue. Le récit de mes voyages n'aurait rien de bien « intéressant pour mon lecteur et l'histoire de ma vie ne le serait « pas davantage. Un écrivain n'intéresse le public que comme « écrivain. » Ce n'est pas l'avis de ses lecteurs de toute nationalité et encore moins le nôtre.

« Dans l'avant-propos des *Chants du Crépuscule*, Victor Hugo, en 1835, disait également de lui-même : « L'auteur ne « croit pas que son *individualité*, comme on dit aujourd'hui en « assez mauvais français, vaille la peine d'être autrement étu-

Digitized by Google

« diée. Aussi, quelque idée qu'on veuille bien s'en faire, n'est-
« elle que très peu clairement entrevue dans ses livres. »

« Les lecteurs fidèles de notre écrivain, et ils sont des légions, de tout âge et de toute race, pensent au contraire que la vie de l'auteur qui passionna les grands et les petits vaut qu'on s'y intéresse et attachent un grand prix à en connaître les détails.

« Voilà pourquoi nous avons entrepris cette tâche, convaincu qu'elle devait être faite en français, par un français, par un compatriote, honoré de l'amitié de Jules Verne.

« Au moment où Amiens et Nantes vont ériger un monument consacrant publiquement sa mémoire, il a paru bon de fixer, en les précisant, les diverses phases de sa laborieuse et noble existence.

« C'est le sincère et suprême hommage, non pas d'un biographe, mais de la foule immense d'admirateurs répandus dans le monde entier. C'est le témoignage unanime de reconnaissance des jeunes générations dont il fut le guide et l'ami le plus sûr. »

Pendant près d'un siècle, la petite ville de Saumur a possédé une académie protestante très prospère, qui ne tarda pas à acquérir de la réputation non seulement en France, mais à l'étranger. Cette académie, elle la devait au fameux Duplessis-Mornay, que les hasards de la lutte religieuse lui avaient donné comme gouverneur, en 1589.

Duplessis-Mornay, qui, pour faire triompher sa foi, comptait moins sur les moyens brutaux de la guerre que sur la pénétration des âmes par l'enseignement, avait formé le dessein d'organiser dans sa résidence un centre de culture intellectuelle, qui préparerait pour son parti des ministres éclairés et des défenseurs habiles. Il voulait que le protestantisme français, jusque-là tributaire des académies étrangères et chez lequel une certaine pénurie d'hommes semblait se produire, pût se fortifier et se donner ce principe de vie originale qui lui manquait.

Dès 1592, on le voit à la recherche de professeurs. En 1604, il achète « deux corps de logis, près la maison de ville, pour bastir le collège ». En 1607, il en célèbre la « dédicace ». Enfin, le 23 juillet 1611, Louis XIII accorde « aux collèges protestants les mêmes privilèges dont les autres collèges approuvés en ce royaume jouissent ». L'Académie royale de Saumur était cons-

Digitized by Google

tituée. Elle fut supprimée par Louis XIV, le 8 janvier 1685, neuf mois avant la révocation de l'Edit de Nantes.

Dans une étude intitulée : *La philosophie à l'Académie protestante de Saumur* (1606-1685)[1] et dont nos lecteurs connaissent un des chapitres : le Cartésianisme à Saumur, pour l'avoir remarqué dans la *Revue de l'Anjou*, M. Joseph Prost, docteur ès lettres, professeur de philosophie au collège d'Epernay, vient de fournir, comme on dit aujourd'hui, une importante contribution à l'histoire de l'Académie protestante de Saumur. Son livre doit trouver place dans la bibliothèque de tous les Angevins qui s'intéressent à la vie intellectuelle de notre ancienne province.

Émile Souvestre est estimé surtout comme romancier et comme révélateur de l'âme poétique de la Bretagne, de ses légendes et de ses mœurs. On le connaît beaucoup moins comme orateur, comme professeur, comme vulgarisateur d'idées ; et pourtant c'est sous cet aspect que se révèle sa vraie physionomie. Aussi faut-il savoir gré à M. L. Dugas, professeur agrégé de philosophie, d'avoir livré au public sous le titre de *Causeries littéraires sur le* XIXe *siècle* (1800-1850) [2], le cours que Souvestre devait faire en Suisse, au moment où il mourut (juillet 1854). C'est la suite toute naturelle de l'histoire des littératures anciennes, qui a paru chez Michel Lévy sous le titre de *Causeries littéraires*. Ces notes — car le livre est inachevé — n'ont point perdu de leur intérêt en vieillissant. Elles ont d'abord la valeur d'un témoignage immédiat, d'une vision directe des événements et des hommes. Et puis, il ne faut pas l'oublier, la critique de Souvestre vaut par elle-même. Elle a le mérite rare, exceptionnel, pour ne pas dire l'originalité, d'une franchise entière.

Je suis convaincu que cet important ouvrage rencontrera le grand succès dont il est digne, d'autant mieux que M. Beck, professeur de première au lycée de Rennes, l'a pourvu d'un index bibliographique, qui en fait un instrument de travail précieux.

[1] Un volume in-8 de 190 pages; Paris, Henry Paulin et Cie, éditeurs.

[2] Un vol. in-8° de 479 pages ; Paris, Henry Paulin et Cie, éditeurs.

Digitized by Google

J'ai un plaisir tout particulier à signaler le beau volume que M. Robert Triger, président de la Société historique et archéologique du Maine, vient de consacrer à *Sainte-Suzanne* (Mayenne) [1].

« Rédigée à la suite de l'excursion de la Société historique et archéologique du Maine à Sainte-Suzanne, le 5 juillet 1906, cette notice, dit l'auteur, ne prétend pas à l'importance d'une étude entièrement nouvelle : elle a pour but plus modeste de condenser les travaux précédents et, en leur ajoutant quelques chapitres inédits, de *mettre au point* l'histoire de la vieille forteresse, qu'aucun ouvrage spécial ne fait en ce moment connaître aux visiteurs ». Quoi qu'il en soit de cette déclaration, M. Robert Triger donne beaucoup plus, dans ce livre, qu'il ne promet. Où donc, en effet, trouverait-on exposé, comme il a su le faire, le rôle si honorable que la ville Sainte-Suzanne a joué pendant la guerre de Cent-Ans ? Qui donc avait eu l'idée de publier le plan des fortifications, pourtant si curieuses, de la petite cité mancelle ? Quelqu'un avait-il essayé jusqu'ici de rechercher à travers le fatras des documents officiels et de retracer avec une entière impartialité l'histoire vraie de la Chouannerie dans le canton de Sainte-Suzanne ? Non. Tout cela restait inédit ou mal connu et ce que l'on en saura désormais il faudra l'attribuer à la science aimable et précise, à la persévérance, au dévouement inlassable du distingué président de la Société historique et archéologique du Maine.

Je dois ajouter que M. le marquis de Beauchesne s'est chargé d'écrire pour ce beau travail l'histoire féodale, qu'il connaît mieux que tout autre, et l'histoire des guerres de religion.

L'ouvrage est illustré de dessins très artistiques de M. Paul Verdier et de nombreuses photographies de M. Giraud, auxquels il sera juste d'attribuer pour une part le succès qui attend ce volume.

M. Edgard Guilbeau, vient de publier l'*Histoire de l'Institution nationale des Jeunes Aveugles de Paris* [2] où il est professeur

[1] *Sainte-Suzanne (Mayenne), son histoire et ses fortifications*, étude accompagnée de 18 plans ou gravures et publiée, pour l'histoire féodale, avec la collaboration du marquis de Beauchesne; un volume grand in-8° de 252 pages.

[2] Paris, Belin, frères, 52, rue de Vaugirard.

Digitized by Google

d'histoire depuis trente-quatre ans. Cette institution est la plus ancienne du monde pour les aveugles. Elle fut fondée par le français Valentin Haüy, en 1784. Elle a servi de modèle à toutes les écoles similaires fondées par centaines dans tous les pays civilisés.

Dans un chapitre préliminaire, M. Guilbeau parle de la situation des aveugles avant Valentin Haüy. Puis, après avoir rapidement montré le développement de l'œuvre et indiqué les progrès de l'outillage propre à l'éducation des aveugles, il fournit d'intéressants détails statistiques sur le rendement exact de l'école, sur la longévité des aveugles, sur le pourcentage des aveugles-nés. Dans une curieuse bibliographie, il montre un ancien élève de l'institution arrivé à l'aisance, presque à la fortune, grâce à son énergie et à son talent d'accordeur de pianos.

Trois des professeurs de cette école ont des attaches en Anjou. M. Guilbeau est angevin, ainsi que M. Victor Ballu, mort récemment, qui a largement contribué au progrès de l'outillage spécial des aveugles. Penjon, fut, quoique aveugle, professeur de mathématiques au lycée d'Angers, de 1809 à 1826. Deux élèves de l'Institution, MM. Perray et Delaby, ont tenu ou tiennent encore avec succès des orgues dans le département de Maine-et-Loire.

J'ai réservé pour la fin *La gloire de Fonteclaire*, le délicieux roman que Mlle Mathilde Alanic vient de faire paraître à la librairie Plon-Nourrit [1]. Si je parle de ce nouveau roman, c'est moins pour le recommander, car, demain, j'en suis sûr, il sera dans toutes les mains, que pour remercier notre distinguée compatriote d'avoir décrit, en quelques pages exquises, les charmes incomparables de la jolie ville de Saumur. C'est, en effet, à Saumur et aux environs, sur le coteau, dans le bas quartier de Fenet, dans les caves des champaniseurs, où s'alignent, à perte de vue, des files de cinquante mille bouteilles, au carrousel, à Fontevraud, dans l'église abbatiale, où raisonnaient jadis les voix des plus nobles filles de France, a servi longtemps de dortoir à des forçats, à Montsoreau, à Parnay, que se

[1] Un volume in-16; prix 3 fr. 50.

Digitized by Google

déroulent les scènes principales de ce drame en action. Cette œuvre est donc bien à tous égards, une œuvre angevine.

Du récit lui-même je ne dirai rien puisque, demain, tout le monde le connaîtra. Je regrette seulement que les deux héros, si sympathiques et si bien faits pour se comprendre, ne se soient pas mariés. J'aurais voulu qu'ils eussent beaucoup d'enfants, puisque l'on prétend que les fils de braves gens deviendront rares, au cours du vingtième siècle.

Je termine cette longue chronique, en adressant tous mes vœux à *Angers-Artiste* et à l'*Eventail*, pour la bonne campagne qu'ils mèneront au cours de la saison 1907-1908.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2531-7

Digitized by Google

Digitized by Google

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien Bureau de Coupures de Journaux

« ..... Tout comme « Madame la Comtesse », « Joseph » (secrétaire du Syndicat des Gens de Maison) était abonné à l'**Argus de la Presse** ».

Octave Mirbeau (Journal d'une femme de chambre).

L'**Argus de la Presse** se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 10,000 journaux par jour.

Ecrire 14, rue Drouot, PARIS (IXe)

Adresse Télégraphique : ACHAMBURE-PARIS.

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

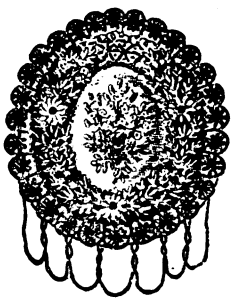

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plante seront fournis sur demande

Digitized by Google

Imprimerie-Librairie GERMAIN et G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

VOLUMES DÉFRAICHIS

A 0 25 et 0 50

VÉRITABLE

Guignolet d'Angers

GUÉRY & RAYER

CHERRY * TERSEC * CHARLEUSE

Imprimerie-Librairie GERMAIN & G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

Procès-verbaux des séances du Conseil municipal

D'ANGERS

Viennent de paraître :

1° Séance du 21 janvier 1907 ;
2° Séance du 20 février 1907 ;
3° Séance du 27 mars 1907 ;
4° Séance du 24 mai 1907 ;
5° Séance du 5 juillet 1907 ;
6° Séance du 2 août 1907.

CHAQUE SÉANCE : 1 fr

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

57e Année

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Novembre et Décembre 1907

TOME LV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Séance solennelle du Centenaire de l'école de Médecine et de Pharmacie d'Angers : Discours de M. Étienne Port ; Discours de M. Joxé ; Discours de M. le Dr Legludic ; « La Visiteuse », de M. Aug. Dupouy ; Éloge de Germanicus Mirault, par M. le Dr Monprofit ; Discours de M. le Dr Jagot ; Banquet..... 313

Centenaire de l'Internat de l'Hôtel-Dieu et des Hospices d'Angers : Discours de M. Leblois ; Discours de M. Mareau..... 385

Aux Amis des Arts. — **Aug. Dupouy**..... 395

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) (*Suite et fin*). — **Xavier de Pétigny**..... 403

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre). — **A. Cheux**..... 445

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1907 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers), par **M. Cheux**..... 447

Observations pluviométriques en 1907, faites à la Baumette (près Angers), par M. Cheux, et à La Frogeraie (près Champigné), par **M. Robert**..... 450

Chronique..... 451

Aux Amis des Arts : Inauguration du Salon, programme du Concours de 1907-1908. — 3e, 4e et 5e Concerts populaires ; 1er Concert extraordinaire. — Distribution des prix aux élèves de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. — Rentrée de l'Université Catholique. — Conférence de la Société de Géographie. — Le 48e Congrès pomologique. — L'Exposition de fruits de la Société d'Horticulture. — L'Exposition de Champignons, organisée par la Société d'Etudes scientifiques. — Un projet de Circuit de l'Anjou. — L'Anjou aux fêtes de Paris. — Les Noëls angevins à Paris. — La Société des Artistes Angevins. — A propos de Mme Lejars. — Zacharie Astruc — Une statue à Lamoricière. — Les sépultures du Parvis Saint-Maurice, à Angers. — Prix de vertu décernés par l'Académie française. — Prix Balzac, attribué à Mlle Alanic. — Prix de Vernois, attribué à M. Mallet. — Nécrologie : M. Richard, directeur de l'École des Arts et Métiers d'Angers.

Chronique bibliographique..... 490

Le Livre d'Or du Centenaire de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers (1807-1907). — **L. Philouze.**

F.-E. Adam (né à Combrée, en 1833, mort à Paris, en 1900), *Après la Moisson, œuvres posthumes.* — **J. Denais.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

CENTENAIRE

DE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

d'Angers

(19 DÉCEMBRE 1907)

Séance solennelle — Banquet

Le Centenaire de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers a été célébré le 19 décembre 1907.

La séance solennelle, tenue à cette occasion au Grand Théâtre, eut lieu sous la présidence de M. le Pr Pozzi, membre de l'Académie de Médecine, commandeur de la Légion d'honneur, délégué de la Faculté de Médecine de Paris et de M. le Ministre de l'Instruction publique, remplaçant M. Étienne Port, inspecteur général, chef du Cabinet du Ministre, empêché au dernier moment.

M. le Pr Pozzi prit place au fauteuil présidentiel, assisté de M. Remond, inspecteur d'Académie, et de M. Legludic, directeur de l'École.

Digitized by Google

Étaient présents :

MM. Olivier Bascou, préfet de Maine-et-Loire ; Joxé, maire d'Angers ; Gauvin et Ferdinand Bougère, députés ; André, procureur général ; Grignon, président du Conseil général ; Jousseaume, président du Tribunal civil ; Landry avocat général ; Cormeray, président du Tribunal de Commerce ; Milon et Frémy, conseillers généraux ; Proust, Baron, Lépicier, adjoints ; Bernier, Chouanet, Fournier Joûbert, Planchenault, de la Noue, conseillers municipaux ; Dr Troché, médecin-chef de l'Hôpital militaire ; Trombert, juge au Tribunal civil ; Millet, substitut du Procureur de la République ; Gordien, vice-président du Conseil de Préfecture, et Lamouzelle, conseiller de Préfecture ; Héliot, directeur des Contributions directes ; Vallée, agent-voyer en chef du département ; Gazel, proviseur, et de nombreux professeurs du Lycée, MM. Dupouy, Tourneux, Bonnet, Robin, Larget-Piet, Serre, Blain, Muffang, Gasnault, Brizemur, Ruel ; l'abbé Gettes, aumônier du Lycée ; A. Mercier, administrateur des Hospices ; Bessonneau, consul de Belgique ; Le Cornec, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Drs Spillmann et Cadiot, médecins-majors ; Chaillou, administrateur du Bureau de bienfaisance ; Dr Bichon, ancien député ; Bove, directeur de la Manufacture d'allumettes ; Dr Peton, maire de Saumur ; Le Roux, ingénieur des Ponts-et-Chaussées ; Bois, inspecteur primaire ; Mallet, inspecteur du Service d'hygiène alimentaire ; Ponsolle, consul des États-Unis ; Péan, chef de division de la Préfecture ; Brassard, sous-directeur de l'École des Arts et Métiers ; Charton, directeur de l'École Normale d'instituteurs ; Penette, capitaine de gendarmerie ; Dr Dubourdieu, directeur-médecin en chef de l'Asile de Sainte-Gemmes ; Dussauze, architecte départemental ; Goblot, directeur de l'École des Beaux-Arts ; Michel, conservateur du Musée d'archéologie ; Gourin, directeur de l'École primaire supérieure ; Delage, inspecteur primaire ; Chicotteau, secrétaire

Digitized by Google

général de la Mairie ; Préaubert, directeur des Cours municipaux ; Guédon, secrétaire de l'Inspection académique; Joubin, bibliothécaire de la Ville.

Tous les professeurs de l'École, en costume, étaient présents : les professeurs A. Tesson, Mâreau, Jagot, Monprofit, Thézée, Thibault, Boquel, Sarazin, Brin, Motais, Tabuteau et Papin ; les professeurs suppléants Roguet, Ch. Martin, Allanic, R. Tesson, Montier et Divai ; les chefs de travaux Turlais et Launay.

Nous ne pouvons citer les noms de toutes les notabilités de la ville et de la région, des représentants de l'Administration, de la Magistrature, de l'Université, de l'Armée, des confrères civils et militaires qui avaient répondu à l'invitation de l'École et avaient pris place dans la salle.

Un grand nombre de dames assistaient gracieusement à cette solennité.

Ajoutons encore tous les étudiants en médecine et en pharmacie, les élèves sages-femmes, des délégations d'élèves du Lycée, des Écoles normales et des Écoles primaires supérieures.

L'excellente musique du 6e génie prêtait son concours.

M. le Pr Pozzi déclare la séance du Centenaire ouverte.

M. Pozzi, après avoir exprimé les regrets de M. Étienne Port de ne pouvoir prendre part à cette cérémonie, donne lecture du discours qu'il se proposait de prononcer, puis il prend la parole en son nom.

Chargé par la Faculté de médecine de Paris de saluer l'École de Médecine d'Angers, il apporte à une sœur cadette les félicitations et les vœux de prospérité d'une grande sœur qui, en ce jour de fête, désire s'associer à sa joie et se réjouir avec elle.

Dans le monde de la science, il n'y a pas de hiérarchie : il n'y a que des hommes qui s'unissent dans un même idéal

Digitized by Google

pour travailler au bien de l'humanité, pour rechercher la vérité. Et les deux sœurs, la Faculté de Paris et l'École d'Angers, chacune dans leur sphère d'attribution, s'apportent un mutuel concours. Ne sont-elles pas unies d'ailleurs par des liens multiples?

La Faculté de Paris ne reçoit-elle pas chaque jour de l'École d'Angers, comme des autres Écoles préparatoires, de nombreux élèves qui viennent se perfectionner, affronter les divers concours et notamment le concours de l'internat des hôpitaux? Et les succès si fréquents et si importants que ces élèves remportent ne sont-ils pas un témoignage de la solidité de leurs études premières, si facilitées par le contact permanent des élèves et des maîtres qui les connaissent, les suivent, les prennent pour ainsi dire par la main dans ces débuts si difficiles des études médicales.

Ne faut-il pas en particulier faire gloire à l'École d'Angers de ces élèves qui, ayant bénéficié de son enseignement, sont restés à Paris et y ont brillé au premier rang. Il suffit pour le démontrer de citer les deux Béclard, l'anatomiste et le physiologiste; Ollivier d'Angers, l'un des pères de la médecine légale; Bérard, le physiologiste, doyen de la Faculté de médecine de Paris; Prosper Ménière, professeur agrégé et médecin en chef de l'Institution des sourds-muets; Mesnet, médecin de l'Hôtel-Dieu. Ne pourrait-on y ajouter, si les vivants ne devaient être malheureusement laissés quelque peu de côté, Delens, Legueu, professeurs agrégés à la Faculté, Motet, l'aliéniste, membre de l'Académie de médecine.

L'École d'Angers sut d'ailleurs garder chez elle des hommes dont les travaux non moins considérables, apportés en discussion dans les Sociétés savantes de la capitale, soumis à l'appréciation des membres de la Faculté de Paris, constituèrent autant de liens nouveaux entre les membres des deux Institutions. Les anciens dont l'École

Digitized by Google

peut ainsi se glorifier, ce sont les Germanicus Mirault, les Négrier, les Dezanneau pour ne citer que ceux-là. Les modernes, les professeurs actuels, mériteraient bien aussi d'être cités et, pour ne parler que de ceux dont la notoriété déjà ancienne assure dès maintenant la gloire, il me suffira de vous signaler les noms de Legludic, le physiologiste et médecin légiste dont les travaux font autorité ; Motais, l'oculiste, membre correspondant de l'Académie de médecide ; Monprofit, le chirurgien de l'estomac, président du XIXe Congrès de chirurgie.

De plus en plus les professeurs des Écoles préparatoires prennent dans le monde médical une place prépondérante ; une décentralisation réelle, depuis si longtemps désirée, s'accomplit et Angers nous apparaît comme un des plus brillants parmi ces foyers de décentralisation dont la France démocratique se glorifie actuellement. Il n'y a plus, il ne doit plus y avoir d'Écoles fermées, de privilèges inaccessibles, de hauts barons de la médecine et de la chirurgie constituant une féodalité toute puissante. Les Facultés et Écoles ne doivent plus être des Institutions jalouses de leurs droits ; elles ne doivent être jalouses que de leurs devoirs. Il ne doit plus y avoir de démarcations tranchées entre maîtres, médecins et élèves. Tous doivent concourir au même but en s'inspirant des principes modernes de solidarité et de fraternité. La vieille formule : *invidia medicorum pessima* doit faire place à une nouvelle *amicitia medicorum optima.*

C'est de cette pensée qu'est inspirée la délégation présente du professur Pozzi. Basée sur l'estime réciproque, la condition la plus sûre de l'amitié, la solidarité médicale doit être la règle des rapports entre médecins. « Oui, l'amitié des médecins entre eux est le meilleur des biens, car elle est l'amitié de ceux qui combattent, unis sous un même drapeau, pour les progrès de la science, pour la santé et la vie de leurs semblables ! »

Digitized by Google

M. le Président donne la parole à M. Joxé, maire d'Angers.

Ensuite, M. le Dr Legludic a retracé l'histoire de l'École, M. le Dr Monprofit a prononcé l'éloge du chirurgien Germanicus Mirault et M. le Dr Jagot a terminé la séance en exposant les progrès accomplis par la médecine depuis un siècle.

Mme Madeleine Bray a coupé de façon charmante l'austérité de cette cérémonie en récitant une très belle poésie de M. Auguste Dupouy, agrégé des lettres, professeur de première au Lycée David d'Angers : *La Visiteuse.*

Digitized by Google

Discours de M. Étienne PORT

Inspecteur général
Chef de Cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique

MESSIEURS,

C'est un grand honneur, mais c'est aussi un grand plaisir que m'a fait le Ministre de l'Instruction Publique en m'appelant à présider la célébration du centenaire de l'École de Médecine de votre ville, de ma ville natale.

Vous m'excuserez, Messieurs, de venir en profane parler de leurs devanciers à des maîtres de la science. Mais il me sera permis, en apportant ici le témoignage officiel de l'intérêt que le gouvernement de la République porte à votre École de Médecine, d'exprimer les sentiments personnels de filiale affection qui n'ont cessé de m'attacher à la ville d'Angers. L'occasion m'en est deux fois agréable.

Honorer la science dans ce que ses bienfaits ont de plus manifestement précieux à l'humanité, payer un tribut d'hommage aux soldats si souvent victorieux du combat contre la maladie et la mort, glorifier, en un mot, l'admirable profession de guérir, qui de nous n'en accepterait avec joie le devoir? Qui ne trouverait à tout le moins l'éloquence du cœur pour dire les paroles qui conviennent? Je ne prétends à rien de plus, Messieurs, et je veux seulement marquer avec vous une date qui évoque un passé dont vous avez le droit d'être fiers et qu'il est juste que vous commémoriez solennellement.

1807 ! Belle date dans l'histoire de votre cité, date doublement heureuse qui voit éclore à la fois le lycée et les premiers cours de médecine. A ce moment, on commence à

Digitized by Google

abattre les vieilles murailles d'Angers, à démolir ses portes et toute une zone de maisons anciennes et caduques, à laquelle ses sombres revêtements d'ardoise avaient valu le nom de *ville noire*, fouillis de ruelles sombres et d'impasses, obscur réseau de vieilleries surannées, labyrinthe de choses vermoulues, où sévissait, déprimante et malsaine, l'obscurité de plusieurs siècles. Peu à peu, les ténèbres s'éclaircirent, les vieux pavés sautèrent du sol ; dans le silence enchaîné à toutes ces vieilles portes passèrent des frémissements inconnus, le retombement des marteaux et les heurts des haches. Cent ans se sont écoulés, emportant un à un les vestiges de cette cité. Aujourd'hui la sape a achevé son œuvre bienfaisante. Le vieux quartier s'est mué en larges voies lumineuses où la vie exalte son expansion dans la joie enfin venue du grand air et du grand jour.

Et, parallélisme presque rigoureux, à mesure que tombaient ces pans de murailles contemporaines de l'enseignement scolastique, à mesure que se descellaient les chaînes aux bornes des rues, ainsi s'abolissaient les routines et les errements afférents à l'époque où la culture n'était que l'heureuse réussite d'un enseignement de hasard et d'empirisme. A mesure que le soleil gagnait les places et réjouissait les boulevards de la cité transformée, s'allégeait aussi, s'assainissait l'atmosphère réservée aux âmes jeunes, par les soins d'une connaissance plus rationnelle apportée aux lois de l'esprit.

De sorte que, rétrospectivement, nous pouvons envisager votre École (à laquelle j'associe mon cher et vieux Lycée, son contemporain) et la ville noire, durant une même période qui débute par la création de l'une et l'agonie de l'autre et s'achève pour toutes deux par le couronnement de la même œuvre de salubrité et de civilisation.

C'est parce que vos pères allièrent à l'orgueil généreux de leur cité un zèle ardent du bien public et le sentiment de la solidarité humaine, c'est pour cela qu'ils revendiquèrent,

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'enfin ils eurent gain de cause, l'institution officielle d'une École déjà consacrée par l'enseignement d'hommes tels que Lachèse, Garnier, Esnault, Guépin, Berger et, sans compter tant d'autres distingués ou éminents praticiens et savants, Michel Chevreul, dont le nom n'eût pas été sans mémoire, alors même qu'un homme de génie, qui fut son fils, ne l'eût pas illustré.

Ce fut par un décret du 31 mai 1807 que le gouvernement de Napoléon institua à Angers, près de l'hôpital, six cours pratiques de médecine, de chirurgie, de pharmacie. Ces cours n'avaient d'autre objet que d'assurer le service hospitalier ; l'École ne conférait pas de grades.

Étrange réserve, fâcheusement accentuée encore par une circulaire de 1809, lui faisant défense d'*usurper* — c'est le mot employé — le titre d'École secondaire de Médecine, qu'elle devait prendre en 1820.

Je ne sais ce que pensèrent de cette marque de défiance les hommes de haut et de libre esprit qui y professaient alors. Je suppose que, dans leur fière indépendance, ils ne s'en émurent pas outre mesure, car, en même temps que des hommes de grande valeur au point de vue technique et professionnel, c'étaient des caractères. La plupart s'étaient mêlés à la vie politique et ce n'est point en fauteurs du passé qu'ils y avaient joué un rôle. Peut-être avaient-ils déplu par des opinions trop fidèles et des idées par d'autres trahies.

Ces libéraux étaient regardés comme des fâcheux. Qu'importe ! Ils travaillaient à l'œuvre par excellence de civilisation et, conscients de la noblesse de leur tâche, ils y trouvaient des satisfactions auxquelles la faveur impériale n'eût pu rien ajouter. Sans doute nourrissaient-ils la même pensée que le grand Pasteur devait de nos jours formuler en termes si élevés ; sans doute croyaient-ils comme lui « que la science et la paix triompheront de l'ignorance et de la guerre, que les peuples s'entendront, non

Digitized by Google

pour détruire, mais pour édifier, et que l'avenir appartiendra à ceux qui auront le plus fait pour l'humanité souffrante ».

Et ils ne se laissaient pas éblouir par le prestige de cette puissance, fragile malgré les apparences, du vainqueur d'Iéna, d'Austerlitz, d'Eylau et de Friedland. L'édifice du conquérant chancelait déjà sur ses bases, parce que, seuls, l'égoïsme et l'ambition personnelle l'avaient élevé ; les représailles de la fortune violentée étaient prochaines et l'arme qu'elle allait tourner contre le fils ingrat de la Révolution, c'était son ingratitude même, avec les fautes qui en découlaient : le mépris de la vie humaine, le reniement de la pensée révolutionnaire de fraternité, l'asservissement d'un peuple, qui ne s'était battu que pour la liberté, aux fins d'une volonté absolutiste, insatiable de guerre jusqu'à la démence. Eux, ils participaient, dans leur paisible sphère, aux véritables et aux durables conquêtes, celles qui font reculer la mort et diminuent la douleur, non pas celles qui mêlent le sang des vainqueurs au sang des vaincus et ne laissent après elles que ruines, barbares triomphes et funestes haines.

La médecine venait de recevoir la puissante impulsion des découvertes des Bichat, des Pinel, des Corvisart, des Laënnec. Bouillaud, Andral. Bien d'autres allaient suivre, et au premier rang Béclard, que je n'aurais garde d'oublier ici. Par les anesthésiques, la chirurgie allait inaugurer sa carrière d'incroyables audaces.

Il y avait beau temps que les plaisanteries de Molière sur la médecine et les médecins n'étaient plus recevables. Ce n'est pas à dire qu'on ne devait pas continuer à s'en servir : notre scepticisme n'a de comparable que notre crédulité et je ne sais si tant d'esprit, dont Esculape fait les frais, n'atteste pas de notre part le dépit d'avoir cru trop aveuglément en sa divinité plutôt que la négation de ses miracles.

A la vérité, c'est une sorte de superstition, encore patente, dans ce fameux tact divinatoire du praticien auquel on

Digitized by Google

croyait naguère encore ; c'est une sorte de superstition, dis-je, qui veut que la médecine soit une science exceptionnelle, soustraite aux conditions du progrès scientifique, vouée par les uns à la fatalité de l'incertitude empirique et par les autres sommée, à peine de condamnation capitale, de détenir et de révéler d'infaillibles secrets.

Il appartint à la seconde moitié du XIXe siècle, il appartint, en particulier, à deux grands hommes, Claude Bernard et Pasteur, de l'engager définitivement dans sa voie.

Avant eux régnaient les vues systématiques, les conceptions *a priori*, héritage d'époques qui, même après l'immortel discours de la Méthode, laissaient l'esprit humain prévenu. Les plus ingénieuses, les plus profondes investigations en souffraient dans leurs conclusions ou retenues ou précipitées, ou enfin faussées de quelque manière. Elles faisaient obstacle, sinon à la sincérité et à la clairvoyance de puissantes intelligences déjà secondées par le développement général des sciences, du moins à la fécondité des résultats d'une expérience qui n'était pas assez librement instituée. Avec eux, la méthode expérimentale bannira les doctrines.

Désormais, selon les fortes paroles de Claude Bernard, « il n'y a plus ni matérialisme, ni spiritualisme, ni matière brute, ni matière vivante, il n'y a plus que des phénomènes dont il faut déterminer les causes ». Plus de théories, sauf la part nécessaire faite à l'indispensable mais toute provisoire hypothèse, à l' « idée directrice », comme dira le même génial chercheur ; et, pour le citer encore, ce dont vous me saurez sûrement gré, « la méthode expérimentale ne sera ni animiste, ni organiciste, ni solidiste, ni humorale ; elle sera simplement la science qui cherche à remonter aux causes prochaines des phénomènes à l'état sain et à l'état morbide ».

Merveilleuse modestie, merveilleusement féconde. Vous le savez, Messieurs, vous qui voyez tous les jours s'enrichir la matière médicale, s'étendre le domaine de la thérapeutique, croître en nombre et en efficacité les remèdes, se

Digitized by Google

perfectionner les traitements et se prouver par des prodiges devenus familiers les conquêtes de la bactériologie et de la sérothérapie.

Vous le savez, que dans cette chasse de Pan de la Science, où vous revendiquez pour votre part la poursuite et la mise à mal de toutes les forces naturelles ennemies de la santé de l'homme, des succès éclatants et répétés sont bien près de donner enfin à l'espèce la confiance légitime de n'être plus désarmée par l'ignorance en face de la maladie.

Tous les espoirs vous sont permis : notre faculté de connaître, dès qu'elle se prend à des objets positifs, n'a de mesure que le temps départi aux existences individuelles. Oui ! le savant a conscience de l'immensité du champ, si spécial soit-il, qu'il explore. Il sait qu'il ne lui sera pas donné d'arrêter jamais sa marche laborieuse. Mais, s'il est en droit de protester contre l'imputation calomnieuse d'orgueil dont on voudrait le discréditer, il ne décline pas, certes, la fierté permise de marquer des étapes et il accepte, sans fausse humilité autant que sans vaine forfanterie, de souscrire à toutes les promesses, pour vastes qu'elles soient, que la raison avoue. Il y souscrit dans la foi en la continuité de la science. Et, pour établir cette foi, il lui suffit de prendre à témoin l'histoire et d'invoquer l'autorité des faits.

Voilà, Messieurs, la signification des solennités telles que celle-ci. Et le gouvernement de la République, en s'associant à cette fête civique, comme il fait à chaque fois que l'occasion lui est offerte de célébrer le travail, le savoir et le dévouement, affirme l'idéal démocratique de l'avènement au bonheur solidairement poursuivi par tous, pour tous, par les seuls moyens de la bonne volonté guidée, éclairée de la raison.

La tradition veut que la famille se réunisse autour des cent ans révolus de l'aïeul. C'est une fête touchante, touchante et amère, en ce qu'elle semble prévoir l'imminence

Digitized by Google

d'une séparation par les fleurs mêmes dont elle honore une vie inespérément prolongée.

Vous aussi, fils et petit-fils de cette École, votre aïeule spirituelle, vous venez solenniser l'échéance de ce centenaire. Mais, en lui prophétisant une longue vie encore, une vie illimitée, vous ne rétractez pas votre prédiction sous les ambages d'un mélancolique et filial mensonge.

Un laps de temps égal aux cent ans convertis jadis par la légende en une ère d'immuable jeunesse s'est écoulée pour elle.

Et certes, bien loin qu'elle le doive au sommeil, nous la retrouvons forte, rayonnante des souvenirs de la tâche accomplie et sans cesse régénérée par l'évocation de l'œuvre future.

Les organismes naturels vivent et meurent, les générations d'hommes disparaissent, mais une continuité essentielle se perpétue de l'une à l'autre sous la forme hautaine et imprescriptible de l'Idée. C'est l'Idée qui fut l'initiatrice de cette fondation, l'architecte de cette demeure, l'ardente pourvoyeuse de sa lumière, la bienfaitrice invisible et puissante éternellement rajeunie du travail de ses métamorphoses et qui voulut s'assurer dans la maison de la jeunesse studieuse un séjour aussi vivant, aussi durable qu'elle-même.

Cent ans pour cette immortelle, c'est peu de chose. Aussi, Messieurs, voyons-nous à la réunion de ce jour une double raison, puisque aussi bien en honorant un centenaire nous acclamons des prémices.

De cette École si admirablement dirigée par un maître dont la science et le caractère sont également respectés, — de cette élite de professeurs distingués qui ont assuré à cette École le renom et la vie, nous sommes en droit d'attendre un long avenir et un rayonnement plusieurs fois séculaire.

Digitized by Google

Discours de M. JOXÉ

Maire d'Angers

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE,
MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES DOCTEURS,
MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de la ville d'Angers, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans nos murs, à l'occasion de l'intéressante cérémonie organisée pour célébrer le centenaire de notre École de Médecine et de Pharmacie.

M. le directeur, MM. les professeurs délégués nous diront les difficultés que cette institution a pu rencontrer au début. Ils nous diront aujourd'hui, après un siècle, son incontestable prospérité.

Cent ans, Messieurs, marquent la durée extrême de la vie humaine, et cette durée est elle-même une exception absolument rare. Il y a bien quelques cas de longévité dépassant le siècle, mais ils sont si exceptionnels qu'on ne peut en faire état.

Cependant, nous avons eu à Angers le grand Chevreul, qui a dépassé de trois années le centenaire.

C'est à vous, Messieurs les docteurs, que sont dus les cas de longévité que l'on constate. Tous, en effet, vous travaillez à atteindre ce but.

D'ailleurs, par vos travaux et vos soins, la durée moyenne de la vie va sans cesse en augmentant.

On peut dire que l'hygiène, la sobriété, la régularité de la vie ont produit les résultats obtenus, mais on ne doit pas

Digitized by Google

oublier que ces préceptes eux-mêmes ont été ordonnés, prescrits par la Faculté.

C'est donc à vos devanciers et à vous, Messieurs, qu'il faut faire remonter ces résultats.

Lorsque j'ai eu l'honneur de présider la séance de rentrée de notre École, j'ai dit, après bien d'autres, combien le siècle dernier a été fécond en découvertes scientifiques et que parmi ces découvertes on en peut citer un nombre important intéressant la médecine et la chirurgie. Vous êtes, Messieurs, en très bonne voie et nous sommes persuadés que vous ne vous arrêterez pas en si beau chemin pour le grand bien de l'humnaité.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique nos remerciements pour avoir bien voulu se faire représenter ici par l'honorable docteur Pozzi. Cette décision bienveillante nous est précieuse.

Digitized by Google

Discours de M. le Dr LEGLUDIC

Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE ET TRÈS HONORÉ MAITRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Retracer à grands traits l'histoire d'une École centenaire, fixer les principales étapes de son évolution scientifique et de ses transformations matérielles, rappeler les meilleurs souvenirs qui s'y rattachent et honorer d'un hommage reconnaissant les noms de ceux qui l'ont bien servie, telle est la mission qui m'incombe. Quelque délicate et parfois aride que soit la tâche, ce n'est pas sans une agréable émotion et aussi sans une secrète fierté que le Directeur, au soir de sa carrière, vient devant cette assemblée d'élite commémorer l'École à laquelle il doit tout, les joies laborieuses de sa jeunesse, les satisfactions les plus enviables de sa vie et l'honneur de parler en son nom.

Loin de moi la pensée, dans cette reviviscence du passé, en évoquant les ancêtres de ma voix sincère, de la laisser s'élever comme une fumée d'encensoir ; mais, en les plaçant dans la douce lumière qui leur sied, il convient de dresser notre souvenir au-dessus de leurs tombes, car les tombes des morts racontent la vie.

Une cérémonie de cette nature a sa place dans notre vie civique. Aussi les Pouvoirs publics et les Corps élus se sont empressés de s'y associer. M. le Ministre de l'Instruction publique nous fait le grand honneur de déléguer à la présidence de cette solennité, remplaçant M. Étienne Port, dont

Digitized by Google

le nom est cher à l'Anjou, M. le professeur Pozzi, que la Faculté de Médecine de Paris avait déjà désigné pour la représenter ; cette double délégation nous comble d'aise et nous saluons un des maîtres les plus éminents de la chirurgie française.

Quelle est donc l'histoire de l'École ?

Lorsque, le 31 mai 1807, un décret impérial établit dans l'Hospice civil et militaire d'Angers des *Cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, ce fut une renaissance de l'enseignement médical.

La Révolution avait supprimé les Universités.

Amoindries par des mesures générales dans leurs privilèges, elles furent surtout atteintes, et particulièrement les Facultés de Médecine, par la loi du 2 mars 1791, qui proclamait la liberté des professions, sans aucune restriction, sans garanties légales d'études et de grades, sous la seule condition d'une patente. Les Universités, d'ailleurs, étaient languissantes ; elles mouraient de vieillesse ; elles n'étaient plus, suivant l'expression de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, que « l'ombre d'une ombre ».

Quelles étaient les causes de leur décadence? Il n'est pas sans intérêt de les résumer, parce qu'elles montrent l'état moral des Universités à la fin du XVIIIe siècle.

Imbues de traditions surannées, exclusivement occupées de la défense de leurs procédés scolastiques, férues de leurs privilèges, rebelles ou impuissantes à toute réforme, incapables de réagir contre les abus, elles demeuraient étrangères au mouvement scientifique qui revivifiait tout autour d'elles et s'accomplissait en dehors d'elles et souvent malgré elles. Elles vivaient sur leur passé.

Leur disparition était inévitable et personne ne les défendit lorsqu'elles disparurent. Tels ces vieux arbres, depuis longtemps minés, aux branches appauvries, aux racines épuisées, sont incapables de résister à un coup de vent. La rafale révolutionnaire précipita leur chute.

Digitized by Google

A la veille de la Révolution, la Faculté de Médecine d'Angers, qui pouvait se prévaloir de trois siècles d'existence, ne comptait qu'une trentaine d'étudiants. Les leçons de la Faculté de Médecine se donnèrent d'abord aux *Grandes Écoles*, situées sur l'emplacement actuel du théâtre, et, plus tard, au XVIIe siècle, dans la *Maison des Arts*, place Saint-Martin.

En outre de la Faculté de Médecine, il existait à Angers une Communauté de chirurgiens, constituée à la fin du XVIe siècle, dont l'enseignement était loin d'être parfait. On comptait une Communauté de pharmaciens ; il ne s'y donnait aucun cours.

En présence de l'insuffisance de l'enseignement médical, de la médiocrité professionnelle, l'opinion publique s'émut légitimement ; ses doléances sont consignées dans les cahiers dressés en vue de la réunion des Etats généraux ; c'est comme un cri de détresse qui s'élève du cœur même de la nation.

Mais le libre exercice de la médecine, aux mains des empiriques et des charlatans, a déterminé l'anarchie la plus complète dans l'art de guérir.

On s'aperçut bientôt que les Facultés et Collèges, malgré leurs imperfections, offraient encore dans leurs docteurs et leurs maîtres-chirurgiens plus de garanties de savoir et plus de sécurité pour la santé publique. Alors, la Convention décréta l'établissement à Paris, à Montpellier et à Strasbourg de trois Écoles de santé. C'était un progrès ; c'était le réveil. Mais ces Écoles avaient été créées sous la pression de préoccupations militaires, plus pour former des chirurgiens pour les armées et les flottes que pour remplacer les anciennes Universités. Aussi elles n'eurent guère de clientèle civile.

A Angers, pour remédier à l'insuffisance des gradués des Écoles de santé, les médecins et chirurgiens, élèves de la Faculté de Médecine et de la Communauté des chirurgiens se rapprochèrent, siégèrent et enseignèrent ensemble, soit à l'École de santé établie en l'an IV, dans la maison natio-

Digitized by Google

nale de Saint-Serge, soit à la Société de Médecine, qui reprit ses séances en l'an V.

Essais louables, mais insuffisants ! Une nouvelle organisation de l'enseignement médical est nécessaire. Une réglementation consulaire met fin au désordre qui existait depuis dix années. Les grades sont rétablis. L'officiat de santé est créé, afin de venir au secours des habitants des campagnes. La loi du 19 ventôse an XI mérite d'être rappelée ; elle a été en vigueur pendant quatre-vingt-neuf ans, jusqu'en 1892.

Enfin est promulgué le décret du 31 mai 1807, qui établit les *cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, spécialement destinés aux officiers de santé.

Sous cette dénomination modeste, c'est la reprise d'anciennes traditions. Sept professeurs sont nommés, sept cours institués. Les services hospitaliers sont exclusivement confiés aux professeurs. Chevreul est nommé secrétaire ; sous ce titre, il en est l'administrateur, le premier directeur.

Telle est l'École à son origine. Elle est administrée par la Commission administrative des Hospices.

Ces cours d'instruction médicale ont eu une durée de treize années.

Quelques noms disparus avec cette période méritent d'être cités : Jean-Baptiste MIRAULT, lauréat et correspondant de l'Académie de chirurgie, dont la pratique se spécialisa dans le traitement des maladies des yeux ; GUÉRIN, un des fondateurs du jardin botanique ; MAILLOCHEAU, qui, lors de sa retraite, en reconnaissance de ses services, fut nommé professeur honoraire, avec faculté d'assister aux réunions des professeurs et d'y avoir voix délibérative.

Les maîtres survivent par les élèves qu'ils forment ; or, des cours d'instruction médicale sont sortis des élèves qui ont honoré l'École et grandi sa renommée. C'est une période glorieuse que l'École peut rappeler avec un légitime orgueil. Je m'arrête à ces grands noms.

Digitized by Google

Béclard débute en 1807 et est reçu interne au premier concours. A Paris, il marche de succès en succès : prosecteur à la Faculté de Médecine, chef des travaux anatomiques, professeur d'anatomie, chirurgien de l'hôpital de la Pitié, membre de l'Académie de Médecine. Jamais l'anatomie n'avait été enseignée avec un pareil éclat ; sa merveilleuse lucidité de parole donnait à ses leçons un attrait prestigieux. Il est emporté à 40 ans. Ses obsèques sont grandioses et l'objet d'honneurs inusités ; les étudiants voulurent porter eux-mêmes son cercueil. Son nom est immortel.

Ollivier (d'Angers) est une des belles figures de la médecine française. Il est médecin-expert près les Tribunaux de la Seine, membre de l'Académie de Médecine. Son autorité est souveraine en médecine légale. Il dote la science de nombreux travaux sur le système nerveux et particulièrement sur la moëlle épinière ; c'est lui qui a dénommé et décrit la *démarche spasmodique* ; c'est lui qui a créé le mot de *syringomyelie*. A cet hommage scientifique, l'École joint sa gratitude ; il est son bienfaiteur.

Bérard Pierre-Honoré est devenu professeur de physiologie, puis doyen de la Faculté de Médecine, chirurgien des hôpitaux, membre et président de l'Académie de Médecine, inspecteur général de l'enseignement supérieur. C'est dans une lutte mémorable qu'il conquiert, à 34 ans, sur des concurrents qui s'appelaient Trousseau, Bouillaud, Velpeau, la chaire de physiologie. Ses leçons parfaites attirent de nombreux auditeurs et son *Cours de physiologie*, qu'on lit encore avec profit, atteste ses qualités de précision et d'élégance.

Ménière Prosper fait partie de cette brillante phalange dont les noms parent, comme d'une auréole, le berceau de l'École. Médaille d'or en 1826, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, il devient médecin en chef de l'Institution des Sourds-Muets. La maladie à laquelle Ménière a donné son nom suffirait à sa renommée. Mais il a d'autres titres à notre souvenir. Médecin compatissant, lors

Digitized by Google

de la Révolution de juillet, il se multiplie auprès des victimes et retrace en des pages émues le tableau de l'*Hôtel-Dieu de Paris en* 1830. Homme ferme dans le devoir, mais affable et plein de tact, il reçoit la mission difficile de faire agréer ses soins à la duchesse de Berry, enfermée à la citadelle de Blaye. Lettré délicat, il publie des *Études médicales sur les poètes latins* et sur *Cicéron médecin.*

Si le nom de HOURMANN n'égale pas en notoriété scientifique ceux que je viens de citer, c'est qu'il n'a pas eu le temps de donner sa mesure. En 1824, il s'établit un instant à Jarzé ; puis, rappelé à Paris comme préparateur des cours de son beau-frère Bérard, il ne tarde pas à être nommé agrégé à la Faculté de Médecine de Paris et médecin des hôpitaux. Mais la mort brise trop vite cette vie pleine de promesses.

Un autre nom encore mérite d'être à l'abri de l'oubli : BILLARD. Interne à l'Hôtel-Dieu, il publie son premier livre : *De la membrane muqueuse gastro-intestinale dans l'état sain et dans l'état morbide.* L'École d'Angers peut rappeler ce mémoire avec quelque fierté, parce que c'est aux cliniques de ses maîtres qu'il a recueilli les matériaux de son original travail. En 1826, il est reçu interne des hôpitaux de Paris et le premier de la promotion. Frappé de l'état peu avancé de la médecine infantile, il choisit l'hospice des Enfants-Trouvés. Bientôt, utilisant les faits observés dans son service, il publie son *Traité des maladies des enfants nouveau-nés et à la mamelle.* Il est célèbre ; il peut prétendre aux honneurs du haut enseignement. Il préfère revenir à Angers, au milieu de ses concitoyens et de ses amis. Mais la mort impitoyable le terrasse dans sa trente-deuxième année. Vie courte, mais vie pleine, justifiant la pensée de Montaigne : « L'utilité de vivre n'est pas dans l'espace, elle est dans l'usage, et tel a vécu longtemps qui a peu vécu. »

Par l'ordonnance du 16 mai 1820, les *Cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie* sont rattachés au sys-

Digitized by Google

tème général de l'Université ; ils cèdent la place à l'*École secondaire de médecine* ; c'est désormais la désignation officielle.

Tout ce qui regarde l'ordre, la discipline et l'enseignement dans les Écoles secondaires de médecine cesse de faire partie des attributions des préfets et rentre dans celle des recteurs.

Chevreul est nommé directeur.

La seconde phase de son existence commence. Le titre seul est changé. Le cadre du personnel enseignant n'est complété qu'en 1827, par la nomination de six professeurs-adjoints. Ce n'est pas la période la plus active de son histoire; c'est une période d'attente des réformes indispensables.

Quelques noms, cependant, sont dignes de mémoire.

Michel Chevreul est l'auteur d'un *Précis de l'art des accouchements*, qui eut du succès et lui valut une grande notoriété. Dès 1779, il avait ouvert un cours théorique et pratique et, en 1792, il avait été chargé du service de l'hospice des Enfants-Trouvés et de la Maternité. Son expérience et les qualités appréciées de son enseignement le désignèrent, en 1807, pour la chaire d'accouchements, qu'il occupa avec autorité jusqu'en 1838. Il ne fut pas seulement un professeur soucieux de bien instruire ses élèves, il fut un administrateur habile, comme secrétaire des Cours d'instruction médicale, puis comme directeur de l'École. Que le souvenir de son nom ne soit pas effacé par l'illustration que lui a donnée le grand chimiste, son fils !

Garnier, professeur de clinique externe, d'anatomie et physiologie, de 1807 à 1836, contribue, par son enseignement, à la prospérité de l'École. Si le professeur est digne d'éloges, le médecin bienfaisant a mérité la reconnaissance de la cité qui lui décerna le titre glorieux de « médecin des pauvres ». Son buste, modelé par David, érigé par souscription publique sur la place de la Laiterie, perpétue la mémoire d'un homme charitable, d'un maître vénéré.

Grégoire Lachèse, professeur d'hygiène et de médecine

Digitized by Google

légale, est une figure originale. Je ne le suivrai pas dans sa vie mouvementée de chirurgien-major aux ambulances de la Vendée, à l'armée de Sambre-et-Meuse ou au régiment de chasseurs à pied de la Garde impériale. Il pouvait prétendre aux plus hauts grades dans la chirurgie militaire ; il préféra revenir auprès des siens. Angers a connu son infatigable activité ; il est septuagénaire et il se rend à Beaulieu organiser les secours en plein foyer de choléra. Il fut un des professeurs les plus méritants de l'École, un de ses directeurs les plus dévoués.

Quels sont leurs élèves? Deux noms ne doivent pas être oubliés :

Boinet, chirurgien, est auteur de travaux d'un haut intérêt scientifique ; il a fait, à Paris, les premières ovariotomies, a publié un *Traité pratique des maladies des ovaires* et mis en honneur la médication iodée.

Briau, bibliothécaire de l'Académie de Médecine — un lettré qui a traduit la *Chirurgie de Paul d'Egine* et publié des travaux estimés sur l'histoire de la médecine.

Nous retrouverons les autres élèves professeurs à l'École préparatoire.

L'enseignement dans les Écoles secondaires est loin de donner complètement satisfaction ; un mouvement d'opinion en réclame la réforme. Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, est chargé d'une inspection des établissements d'instruction médicale.

Nous sommes en 1837 et je me plais à dire que le rapport d'Orfila fut favorable aux Écoles de Médecine. Il en signale les avantages. Les étudiants, fort jeunes encore, peuvent y commencer leurs études sous la tutelle de leurs parents ; peu nombreux, ils sont connus et facilement surveillés ; à l'hôpital, ils peuvent approcher du lit des malades ; à l'amphithéâtre, ils poursuivent avec profit leurs études anatomiques. D'autre part, les familles y trouveront économie et les villes sont « intéressées aussi dans la question ; en

Digitized by Google

effet, le service des hôpitaux est assuré par la présence des élèves ; l'obligation où se trouvent les professeurs et les autres médecins de se tenir constamment au courant de la science, les uns pour donner plus d'éclat à leur enseignement, les autres pour être jugés dignes de faire un jour partie de l'École, est une garantie de plus en faveur de leur capacité ».

Mais il faut remédier aux vices de leur organisation, pour cela, pourvoir à l'insuffisance des amphithéâtres de dissection, permettre aux étudiants l'entrée des salles de la Maternité, exiger la régularité des cliniques, créer des chaires de chimie et pharmacie, d'histoire naturelle, en un mot, organiser un enseignement ayant pour objet de préparer les étudiants à suivre plus tard les cours, d'ordre plus élevé, des Facultés de Médecine et des Écoles supérieures de Pharmacie.

Les propositions d'Orfila sont favorablement accueillies. Une ordonnance du 13 octobre 1840 réorganise les Écoles secondaires sous le nom d'*Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*. Ce n'est pas seulement un changement de nom, bien qu'il indique mieux la double destination des établissements où l'enseignement doit désormais être à la fois médical et pharmaceutique ; c'est une autre organisation, plus étendue, mieux définie. Une ère nouvelle commence.

La réforme de 1840 a pour but d'établir des règles fixes, d'assurer aux Écoles des ressources suffisantes, d'imposer aux professeurs les mêmes devoirs et d'offrir la même instruction aux élèves.

Les Écoles préparatoires deviennent des établissements communaux ; les villes sont tenues de pourvoir aux dépenses du personnel et du matériel.

Le concours de la ville d'Angers ne fit pas défaut pour assurer la réorganisation de l'École, définitivement établie

Digitized by Google

par ordonnance du 31 mars 1841. Elle fonctionna jusqu'en 1890, sans modifications profondes, mais elle subit, dans cette période de cinquante années, des améliorations successives, dans les cadres de son personnel, dans le nombre de ses chaires, dans la constitution et l'agrandissement de ses laboratoires.

Le personnel enseignant comprend, en 1841, neuf professeurs, trois professeurs adjoints et un chef des travaux anatomiques ; en 1877, onze professeurs, un chef des travaux anatomiques et un chef des travaux chimiques ; en 1890, douze professeurs titulaires, six suppléants, un chef des travaux anatomiques et physiologiques, un chef des travaux physiques et chimiques et trois chefs de clinique.

Divers décrets ont d'heureuses conséquences. La collation des grades relève l'autorité des Écoles et leur assure ainsi la sanction des études faites sous leur direction. Le concours est exigé pour la nomination aux emplois de suppléants et de chefs des travaux. Des chaires de chimie, d'histoire naturelle et de physiologie sont créées et l'École doit, depuis 1870, à la libéralité du Conseil général de Maine-et-Loire la subvention de deux chaires. Quatre années de scolarité sont imposées ; les aspirants à l'officiat de santé peuvent les accomplir toutes dans une École préparatoire et les aspirants au doctorat ont le droit d'y faire leurs trois dernières années d'études.

Malgré les progrès réalisés, il y a encore mieux à faire. Le décret du 1er août 1883 porte réorganisation des Écoles préparatoires de médecine, de pharmacie.

Se réorganiser ou déchoir, toute la question est là.

Mais ce décret impose aux villes de lourdes charges nouvelles, notamment la construction de laboratoires. Des projets sont élaborés en 1887 ; le Conseil municipal généreusement les adopte et un arrêté ministériel du 26 juillet 1890 autorise l'École d'Angers à jouir, à dater du 1er novembre 1890, des droits conférés aux Écoles réorganisées par le décret de 1883.

Digitized by Google

Une période nouvelle s'ouvre pour l'École qui prend un essor jusqu'alors inconnu.

Il m'est agréable de rappeler les noms et les titres des élèves de l'École préparatoire qui l'ont honorée par leurs travaux ou leur enseignement :

Mesnet, membre de l'Académie de Médecine et médecin de l'Hôtel-Dieu, auteur d'importants travaux de pathologie nerveuse.

Davila, qui contribue à fonder une École de médecine à Bucarest et y occupe une place prééminente ; mais il n'oublie pas la France et, en 1870, il quitte la Roumanie pour prendre du service dans une ambulance de l'armée de l'Est.

A l'École de Médecine d'Angers toute une phalange de maîtres distingués :

Bigot, professeur de clinique interne, clinicien consommé et gardien vigilant de nos traditions, dont la noble figure reflète l'élévation du caractère.

Mirault G., professeur de clinique externe, qui se place parmi les premiers oculistes et les grands chirurgiens de son temps.

Laroche Victor, professeur de pathologie interne, dont la vie est un exemple de loyauté scientifique et professionnelle.

Négrier, professeur d'accouchements et directeur, que ses recherches sur les fonctions ovariques ont rendu célèbre et placé au premier rang de nos illustrations médicales angevines.

Ouvrard, professeur de pathologie externe, auteur de *Méditations sur la chirurgie pratique*, attirant les étudiants à ses cours par la séduction de son incomparable parole.

Jouvet, professeur d'anatomie et directeur, dont les claires leçons, semées de pointes d'esprit et parfois de pittoresques expressions, retenaient l'attention.

Godfroi, le premier pharmacien appelé au professorat dans la chaire de chimie et pharmacie, auteur d'intéressants

Digitized by Google

travaux sur l'établissement des fontaines d'Angers et sur les eaux de Martigné-Briand.

GUÉPIN, professeur d'histoire naturelle et directeur, célèbre comme médecin et comme botaniste, un fervent de la cryptogamie, auteur d'une *Flore de Maine-et-Loire.*

DUMONT, professeur de pathologie interne, qui se reposait de l'exercice professionnel dans l'étude des lettres antiques et fut un helléniste des plus remarquables.

DAVIERS, professeur de clinique externe et directeur, une des grandes figures chirurgicales de son temps, médecin-légiste incomparable, qui conquit une autorité considérable par son mérite et aussi par sa haute probité scientifique.

MELEUX, professeur d'anatomie et directeur, chirurgien consciencieux et attentif, maître hors de pair, à l'esprit original et incisif, érudit, dévoué à l'École, mort sans avoir eu la joie de réaliser la réorganisation de l'École qu'il avait préparée.

A cette liste, déjà longue, il est juste d'ajouter les noms des médecins des hôpitaux, LAROCHE Édouard, GRIPAT, CASTONNET, GRILLE, GUICHARD, LOGERAIS qui, dans leurs services, initiaient les étudiants à l'examen des malades avec une constante complaisance, complétant ainsi leur éducation clinique.

J'ai le regret de ne rappeler que les figures disparues ; j'aurais plaisir à citer d'autres noms avec honneur : un aliéniste éminent, membre de l'Académie de médecine ; deux professeurs agrégés de chirurgie à la Faculté de Médecine de Paris et chirurgiens des hôpitaux ; un professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux et un grand nombre de médecins et chirurgiens, la plupart exerçant dans notre région, qui veulent bien se souvenir de l'École où ils ont passé les premières années de leurs études.

La réorganisation de l'École, le 1er novembre 1890, marque une date importante dans son histoire ; c'est l'inauguration

Digitized by Google

d'une période nouvelle. Dorénavant les aspirants au Doctorat en médecine peuvent subir, au siège même de l'École, leurs deux premiers examens.

Aux améliorations réalisées l'École ajoute encore deux cours libres.

A Sainte-Gemmes-sur-Loire est un important asile d'aliénés. En 1890, le Dr Petrucci, directeur-médecin en chef, y inaugure, au grand profit des étudiants, une clinique des maladies mentales.

La même année, le Dr Motais met à la disposition des élèves les ressources de son dispensaire des maladies des yeux ; le ministre, sur avis favorable de l'École, autorise un cours libre de clinique ophtalmologique.

L'enseignement clinique est ainsi utilement complété.

De plus, les travaux pratiques, qui semblaient suffisamment assurés, durent évoluer vers la microbiologie. Ce mouvement scientifique s'accuse avec tant d'énergie qu'il devient nécessaire d'initier les étudiants à la bactériologie. Devançant les instructions ministérielles, l'École installe un laboratoire dès 1891 ; mais il est à l'étroit dans l'unique salle qu'il occupe. Aussi la Société de Médecine d'Angers, en 1896, a-t-elle pris l'initiative d'une souscription publique pour la création d'un laboratoire municipal et départemental de bactériologie, annexé à l'École et confié à sa direction. Heureuse initiative qui fut couronnée de succès ! Le nouveau laboratoire est spacieux et bien aménagé ; il rend des services appréciés à la ville d'Angers et aux communes de Maine-et-Loire.

L'Ecole ne peut trop témoigner sa reconnaissance à la Société de Médecine qui a eu la pensée féconde de cette création, aux nombreux souscripteurs qui l'ont réalisée, au Conseil général de Maine-et-Loire et au Conseil municipal d'Angers qui, par leurs libéralités annuelles, en assurent son utile fonctionnement .

Digitized by Google

A partir du 1er novembre 1895, les aspirants au doctorat furent astreints à produire, en outre du diplôme de bachelier ès lettres le certificat d'études P. C. N. Les Écoles de médecine, en apprenant que l'enseignement préparatoire à ce certificat serait placé en dehors d'elle et institué dans les Facultés des sciences, témoignèrent une vive émotion ; elles craignaient avec raison que ce transfert ne nuisît à leur recrutement. Elles adressèrent au ministre l'expression de leurs vœux et de leurs légitimes préoccupations ; elles obtinrent satisfaction. Les Écoles réorganisées, siégeant dans les villes où n'existe pas de Faculté des Sciences, furent autorisées à donner cet enseignement.

M. Liard, alors Directeur de l'Enseignement supérieur, vint visiter l'École, se rendre compte sur place de l'importance du matériel scientifique, de l'organisation des laboratoires et de la répartition des cours près des professeurs. Par décision ministérielle du 27 octobre 1894, l'École fut autorisée et cet enseignement fonctionne depuis le 1er novembre 1895 ; les professeurs de l'École font partie du jury d'examen, présidé par un professeur de la Faculté des Sciences de l'Université de Rennes.

Cette décision, profitable à l'École, donne en même temps satisfaction aux familles qui désirent conserver leurs fils près d'elles. « Et pourquoi — dit le ministre de l'instruction publique Spuller, en 1894, et je cite textuellement, — une fois achevée cette année préparatoire, ne pas faire aux mêmes lieux, dans des conditions plus avantageuses pour le travail et le progrès que dans les centres pléthoriques, quelques années d'études médicales? Il en résulterait, sans dommage pour personne, au profit de tous, une décentralisation indispensable. La loi, l'administration de l'instruction publique et les municipalités ont tout fait pour que les Ecoles de Médecine répondissent à leur destination. Les familles ne le savent pas assez. »

Digitized by Google

L'avertissement part de haut et est encourageant.

Chaque étape de la vie universitaire de l'École est marquée par un progrès.

En 1894, une chaire d'histologie est établie ; il importait de bien montrer l'importance de cet enseignement, en ne le confiant pas seulement à un suppléant, comme un cours annexe.

En 1902, une chaire de clinique ophtalmologique est créée. Dans les Écoles préparatoires cet enseignement n'existe qu'à titre de cours complémentaire ou libre et l'École d'Angers est la première à en être dotée. Une école ne doit pas s'immobiliser dans son ancien cadre, s'il ne répond plus à toutes les exigences scientifiques ; quand une branche comme l'oculistique se détache puissante du tronc chirurgical et s'individualise, le moment est venu, — dans l'intérêt des malades, de spécialiser à l'Hôtel-Dieu un service des maladies des yeux, — et dans l'intérêt des étudiants de placer à sa tête un professeur de l'École.

La loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine, a supprimé le titre d'officier de santé. L'officiat de santé existait depuis 98 ans.

Les études pharmaceutiques datent seulement de 1841. A cette époque nul candidat n'était admis aux examens de pharmacie de 1re et de 2e classes s'il ne justifiait du diplôme de bachelier ès lettres, ou plus tard du diplôme de bachelier ès sciences qui lui fut substitué. Cette disposition offrait l'avantage de relever la profession en assurant un meilleur recrutement et il fut un moment permis d'espérer la disparition du second ordre. Mais un décret de 1854, en n'exigeant plus que le certificat de grammaire pour la 2e classe, lui fit regagner tout le terrain qu'elle avait perdu et ramena la pharmacie à une situation analogue à celle qu'elle occupait avant 1840.

Un décret de 1878 donne une sanction aux trois années

Digitized by Google

de stage officinal exigé de tous les élèves en pharmacie, en prescrivant un examen de *validation de stage.*

Enfin la loi de 1898 sur l'exercice de la pharmacie unifie le diplôme ; désormais il ne sera plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien, correspondant à celui de 1re classe.

Le décret de 1807 n'avait pas omis les élèves sages-femmes. D'autres décrets ultérieurs leur ont imposé des conditions d'instruction préalable, ont déterminé les conditions d'âge et d'admissibilité, fixé une scolarité et arrêté la nature des examens. Actuellement, nulle aspirante ne peut se faire inscrire si elle n'est âgée de 19 ans ; les études théoriques et pratiques ont une durée réelle de deux ans et sont sanctionnées par deux examens de fin d'année.

Je ne puis clore cette dernière période de 1890 à 1907, sans rendre hommage à la mémoire des collègues disparus :

Farge, professeur de clinique interne, maître incomparable, à la physionomie parlante, observateur habile, thérapeute aux merveilleuses ressources, doué de toutes les qualités de curiosité, sachant plaire et ayant à un haut degré le sentiment de la dignité et du respect de notre profession.

Lieutaud, professeur d'histoire naturelle, tout dévoué à la jeunesse qu'il aimait, généreux jusqu'à la bonté et dont la bonhomie souriante rendait la science aimable.

Dezanneau, professeur de clinique externe, chirurgien accompli, ayant le souci du diagnostic rigoureux, épris de son art, servi par un travail persévérant et une volonté énergique, exerçant un légitime ascendant sur tous ceux qui l'approchaient parce qu'il était à la hauteur de tous les devoirs.

Douet, professeur de pathologie externe, laborieux et modeste, soigneux de donner à son enseignement la précision

Digitized by Google

et la clarté, convaincu jusqu'à l'obstination, dont les mobiles ont toujours été les plus nobles sentiments.

GUIGNARD, professeur de clinique obstétricale, accoucheur en vogue, dont les leçons nourries de faits recueillis dans une longue carrière étaient d'une réelle utilité pratique. Esprit original, se laissant aller à la douceur de vivre et nullement indifférent au murmure flatteur d'une renommée qui le porta au mairat et à la députation.

FEILLÉ, professeur de clinique interne, praticien avisé, plein de foi dans la thérapeutique, plus préoccupé de guérir que de briller, travaillant sans calcul et sans bruit ; par ses attentives délicatesses, sa fidélité aux anciennes traditions de confraternité, il apparaît comme un médecin d'un autre temps jugeant le temps présent avec indulgence.

Au point de vue de son organisation matérielle, l'École commence modestement à l'hôpital Saint-Jean avec un petit amphithéâtre de cours, un laboratoire, un pavillon d'anatomie. C'est dans ce grand refuge de la charité, dont le souvenir est resté cher à la population angevine, qu'ont lieu les cliniques ; une double série de lits est placée dans chacune des trois nefs de la grande salle qui est devenue, grâce à son caractère artistique, le musée archéologique.

Rien ne change jusqu'en 1865. A cette époque, l'École est reconstruite boulevard Daviers, dans les terrains appartenant aux Hospices. Les étudiants étant peu nombreux, elle comprend seulement un amphithéâtre, des cabinets de physique et chimie, une bibliothèque, une salle pour les collections et un pavillon d'anatomie.

Rapidement, l'École devient insuffisante, en raison du nombre croissant des étudiants. Je ne puis détailler tout ce qui a été fait, mais j'ai le devoir de l'indiquer. C'est encore une manière, même par une sèche énumération, de remercier la Ville de ses générosités renouvelées.

En 1875, l'École s'augmente d'un laboratoire de chimie

Digitized by Google

et d'un second amphithéâtre ; — en 1890, d'un laboratoire de physique, d'une annexe au laboratoire de chimie, de laboratoires de physiologie et de micrographie et d'un jardin botanique ; — en 1897, d'un laboratoire de bactériologie ; — en 1902, d'un pavillon pour la clinique ophtalmologique ; — enfin, en 1904, d'une annexe au laboratoire de chimie.

Les Conseils municipaux ont toujours fait favorable accueil aux demandes de crédits qui se sont succédé. N'est-ce pas par le développement de l'enseignement à tous les degrés qu'on élève les forces morales d'un pays? Les agrandissements d'une École ne se mesurent pas à ses avantages immédiats. Les visées sont plus hautes. La science ne paraît coûter cher qu'aux esprits étroits et elle rend au centuple les sacrifices consentis pour elle.

Je comprends aussi dans l'expression de notre gratitude, la Commission administrative des Hospices. En 1890, elle concède à la Ville la jouissance d'un terrain pour l'agrandissement du jardin botanique ; — en 1893, elle améliore les salles d'opérations ; en 1897, elle accorde gratuitement 1.200 mètres de terrain pour l'édification du laboratoire de bactériologie ; — en 1902, elle concède pour la clinique ophtalmologique un bâtiment séparé de l'Hôtel-Dieu, avec entrée spéciale rue Larrey, facilitant le service de la consultation externe ; — enfin, en 1905, elle complète, par une construction importante, le service de chirurgie des femmes, assurant aux salles d'opérations et d'opérées les dispositions conformes aux données de la science moderne.

Les dépenses ont suivi une progression croissante, en rapport avec le développement de l'École. De 1807 à 1840, alors qu'elles incombent aux Hospices, les dépenses effectuées, défalcation faite des recettes, ne dépassent pas 1.200 francs, terme moyen. Lorsque l'École devient établissement communal, elles s'élèvent progressivement. En 1906, le compte administratif accuse 24.000 francs de

Digitized by Google

recettes, 72.000 francs de dépenses, — en réalité 48.000 fr. de dépenses effectuées. Il convient d'y ajouter les dépenses du laboratoire de bactériologie s'élevant annuellement à 8.500 francs, votés, par moitié égale, par les assemblées départementale et communale.

Le nombre des étudiants n'a cessé d'augmenter ; alors qu'ils étaient 17 en 1807, ils sont 127 inscrits en 1907.

L'École, pendant ces cent années d'existence, a été favorisée de legs et dons.

Le plus important est celui d'Ollivier (d'Angers) en 1845. Il donne et lègue à l'École — et je rapporte les termes de son testament — comme un témoignage de sa reconnaissance pour les leçons et les encouragements qu'il y a reçus, tous les ouvrages de sciences composant sa bibliothèque et une somme de vingt mille francs dont les intérêts sont affectés à l'achat annuel d'ouvrages et à une gratification à l'interne sous-bibliothécaire.

Orfila fit don, en 1853, d'une collection de pièces pathologiques évaluée à 2.200 francs. C'est — comme il le dit dans sa lettre d'envoi, — une preuve de sa plus vive estime pour les professeurs et du prix qu'il attache toujours à l'enseignement donné dans les Écoles préparatoires.

Mmes Farge et Lieutaud, en souvenir des professeurs regrettés, ont offert des médailles de vermeil qui sont attribuées chaque année, la première comme prix d'*Observations cliniques* à un étudiant en médecine, et la seconde comme prix de *Botanique* à un étudiant en pharmacie.

Enfin, un de nos plus vénérés confrères, ancien interne à l'Hôtel-Dieu, le Dr Henri Grimoux, de Beaufort, a fêté son cinquantenaire médical, en 1905, en faisant don de deux microscopes en faveur des élèves qui se sont le plus distingués dans les travaux pratiques de microbiologie. Depuis, il offre chaque année deux médailles de vermeil à décerner,

Digitized by Google

comme prix de *microbiologie*, à un étudiant en médecine et à un étudiant en pharmacie. Mais sa générosité vient de se renouveler plus grande encore par une donation de 6.000 fr. L'École, très honorée de sa libéralité, lui exprime sa profonde reconnaissance.

Je m'excuse de ce long exposé ! J'aurais souhaité, pour mieux remplir ma tâche, avoir l'habileté de cet affranchi dont parle Pétrone et qui avait réussi à transcrire l'Iliade et l'Odyssée en caractères assez menus et sur un papyrus assez fin pour faire tenir les deux poèmes dans une noisette.

Mais quelles transformations successives dans l'espace d'un demi-siècle ! Je devais les rappeler.

L'École débute avec 7 professeurs ; elle en compte 24.

Que fallait-il à une École de Médecine il y a cent ans? Des cliniques, une salle de cours, une salle de dissection. L'éducation professionnelle était l'exclusif souci du maître.

Aujourd'hui, l'étudiant recherche les travaux pratiques de chimie, de physique, de physiologie, d'histologie, de bactériologie : il apprend à se servir de la cornue, du microscope, de l'appareil enregistreur, de l'étuve à cultures. D'où, pour son instruction, la nécessité de cadres plus amples, de laboratoires nouveaux ou agrandis.

L'École, sans omettre l'initiation professionnelle, devient chaque jour plus scientifique. Il n'y a pas de contradiction entre l'enseignement professionnel et l'enseignement scientifique ; ils se complètent. La médecine n'est pas qu'un art servant à guérir les malades. L'art n'a progressé que par les savants. La médecine est aussi une science et la science moderne marche à la vapeur, à l'électricité ; je n'ai qu'à rappeler la révolution médicale opérée par les travaux de Pasteur. Tout progrès dans les sciences biologiques a, tôt ou tard, sa répercussion en médecine. L'étudiant ne doit donc pas considérer comme inutiles les leçons que ne sanctionne pas un diplôme ; il doit regarder plus haut, son-

Digitized by Google

geant à sa mission future, déjà bien caractérisée par Descartes : « C'est à la médecine qu'il faut demander la solution des problèmes qui intéressent le plus la grandeur et le bonheur de l'humanité. »

Puis-je terminer sans adresser le salut cordial des maîtres à la jeunesse de l'École, objet de leur constante sollicitude? Comment ne pas aimer l'âme étudiante, avec ses libres caprices, mais aussi avec la puissance qui l'anime, avec l'enthousiasme qui l'emporte. Si elle a quelques-uns des défauts de notre race, elle est pétrie aussi de ses plus belles qualités; si elle s'abandonne parfois à de soudains entraînements, elle est toujours prête aux élans généreux, remuée par les plus nobles passions, éprise de justice et d'idéal. Aujourd'hui je lui demande de s'associer à l'hommage que nous rendons aux ancêtres. Si nous sommes plus grands que nos devanciers, c'est que nous sommes élevés sur leurs épaules. Ils vivent en nous et nous héritons d'eux. N'oublions pas les maîtres de nos maîtres ! Il ne faut pas que le brouillard des années lointaines ne nous laisse admirer que les derniers venus.

Et maintenant, mes chers collègues, mes chers étudiants, retournons travailler. C'est mon mot de la fin ; je n'en trouve pas de meilleur.

Digitized by Google

LA VISITEUSE

Par M. A. DUPOUY, Agrégé des lettres
Professeur de première au Lycée David d'Angers
Lauréat de l'Académie (Prix Archon-Despérouses, 1906)

Fille de l'air, rêveuse et folle Poésie,
Ta lyre dans ces lieux sonne un peu l'hérésie,
Et tes yeux ingénus, ton front jeune, tes chants,
Ta robe dont les plis gardent l'odeur des champs
Et ton pas étourdi de flâneuse et d'intruse
Ne s'aventurent pas sans quelque trouble, ô Muse,
Dans cette studieuse et sévère maison
Qui porte, pour le moins, un scalpel au blason.
Il est si pénétrant et grave, l'œil des maîtres,
Si frigide, le jour que les hautes fenêtres
Versent à des murs nus comme la Vérité,
Qu'un frisson dès le seuil glace ta liberté
Et que tu ne sais plus, reine des beaux mensonges,
Abandonner ton aile au caprice des songes.

Dis — puisque c'est ton goût parfois de te penche
Sur le Passé très vieux dans les tombes couché —
Peut-être qu'en des jours de clinique indécise
Tu te vois en esprit plus volontiers assise,
Escholière, avec les escholiers du bon temps
Où des maîtres fameux, quoiqu'un peu charlatans,
La férule à la main, le nez dans leur grimoire,
Infligent Galien et Celse à ta mémoire,
Et, vassaux patentés de Monseigneur le Duc,
Scellent, du sceau qu'illustre avec le bœuf Saint Luc,
Ta science subtile, indigeste et falote
Au nom de Dieu le père et de sire Aristote.

Digitized by Google

Ou bien te plairait-il, traînant tes pas musards,
D'entrer en curieuse à la « Maison des Arts »
Pour t'égayer au sein de doctes hémicycles,
Tandis que des savants à perruque, à besicles,
Émules de Purgon, cousins de Sangrado,
Professent la saignée à l'instar d'un *credo*,
Exaltent la rhubarbe et, dédaigneux des modes,
Forcent le sang nomade à stagner dans leurs codes?

Aimes-tu mieux franchir la Maine aux flots d'argent
Et t'en venir quêter à l'Hôpital Saint-Jean
Un savoir moins verbeux et moins préhistorique,
Interviewer Chevreul sur des points d'obstétrique,
Suivre Béclard, Lachèse, et, le nez au carreau,
Saluer de la main Germanicus Mirault?

Car ceux-là ne sont plus, et la main des années
Leur a jeté des fleurs si doucement fanées
Peureuse, les vivants te causent plus d'effroi...
Tu te tais, ô cigale : aussi, quel désarroi
Si ta robe en passant faisait choir d'aventure
Tous ces flacons pourvus de bouillons de culture.
Tu veux braver, pourtant : au fond, confesse-le,
Ton aile faite aux longs périples dans le bleu
Tremble de se heurter à ces tables de lave.
Cette cuisine est louche au creux de l'autoclave.
L'étuve a des secrets terribles. Ces « coccus »
Qu'ignorait le latin du fils Diafoirus,
Ces bacilles sournois, ces blêmes bactéries,
Prisonniers dont tes mains encor mal aguerries
Frissonnent de palper les fragiles prisons,
Ces bocaux recéleurs de sinistres poisons
Et ces lambeaux de chair vêtus de paraffine,
Ce microtome exact, ces fougues d'aniline,
Ces carmins et ces bleus suspects, ces verts trop verts
Figent dans son essor le rythme ailé des vers.

Digitized by Google

Mais de quelle te reur te verras-tu transie,
A découvrir, sur quelque table d'autopsie,
Un cadavre allongé, nu, hideusement nu,
Et qu'on croirait, hier peut-être, avoir connu,
Tant il garde — survie affolante et fantasque —
De traces de pensée aux plis morts de son masque !

Oui, regarde surgir des taffetas gommés
Ces visages raidis qu'on a jadis aimés.
Devant ces bras coupés et ces troncs sans viscère
Abîme-toi, déesse, en l'humaine misère.
Puis, pâle d'avoir vu ces frères disséqués,
Viens humer au jardin l'air salubre des quais,
Ou bien monte là-haut : Que ton rêve te mène
En face, par-delà les berges de la Maine ;
Que ton aile se rouvre et prolonge son vol,
En secouant au vent les odeurs du phénol,
Des tours de Saint-Maurice aux voûtes de Saint-Serge.
Sur cette mer de toits d'où tant de vie émerge.

Le jour tombe : le Souvenir avec l'Espoir
Communie un moment dans la rumeur du soir.
La grand'ville en travail poursuit ses destinées.
Érigeant au ciel gris flèches et cheminées,
Les usines du jour, les temples d'autrefois
Ont des airs de prier avec la même voix.
Recueille-la, déesse, aux ondes de l'espace.
Puis reviens à ces murs que la nuit proche efface
Et rends hommage, enfin maitresse de tes nerfs,
Au couteau du savant qui fouille dans les chairs.
Assieds-toi sans frayeur dans ce laboratoire.
Contemple, avec les yeux clairvoyants de l'Histoire,
Dans les calmes cent ans qui passèrent ici,
Le labeur mondial d'un siècle en raccourci.
Vois l'image et l'exemple illustre des ancêtres

Digitized by Google

A la tâche nouvelle exhorter d'autres maîtres,
Voir ces maîtres nourrir du suc de leurs leçons,
Dans l'intime beauté des chers vieux horizons,
Loin de la pléthorique et dure capitale,
De jeunes fronts épris de la douceur natale.
Dis-toi que ce travail est grand ; dis-toi surtout
Qu'il collabore avec le bon soleil d'Anjou,
Avec ses larges eaux, avec ses lignes nobles,
Avec le vin joyeux que donnent ses vignobles,
Sa grâce, son accueil, sa gaîté, sa langueur,
Son tiède avril et ses automnes sans rigueur...
Dis encore, insinue à la pensée amère
Ce rêve, — qui n'est pas peut-être une chimère, —
Qu'ici, partout, un jour l'universel effort
Réduira ces deux sœurs : la Souffrance et la Mort ;
Qu'elles ménageront leurs tristes ironies
Et l'affreuse sueur des lentes agonies ;
Qu'on n'aura plus à voir les êtres les plus beaux,
Les plus chers, se hâter vers l'ombre des tombeaux ;
Que la Mort pourra bien, comme une sœur aînée,
Endormir la chair lasse et l'âme ruinée,
Mais non fermer les yeux si clairs de nos enfants
A l'immense splendeur des grands ciels triomphants...
Dis, et songe, pendant que cette École veille,
Attentive à pencher une discrète oreille
Sur le souffle et le cœur vivants de la Cité,
Que la Science a pour second nom : Charité.

Digitized by Google

Éloge de Germanicus MIRAULT

Par M. le Dr MONPROFIT, professeur de Clinique chirurgicale
Président du XIXe Congrès français de Chirurgie

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS,

L'École de Médecine m'a chargé de prononcer, en cette cérémonie, l'éloge du grand chirurgien angevin, Germanicus Mirault.

Je remercie mes collègues de l'honneur qu'ils m'ont fait en me choisissant, mais je sens tout le poids de la tâche qui m'a été confiée et je redoute de ne pouvoir la remplir comme elle mérite de l'être.

Lorsqu'on a la charge de louer un homme comme celui-là, ne doit-on pas craindre de rester au-dessous de ses mérites? Ne doit-on pas redouter de ne pas mettre assez en lumière toutes ses qualités et tous ses talents et, par là, de trahir sa mémoire? Aussi je réclame à l'avance toute votre indulgence ; si je ne réussis pas à vous donner de Mirault une idée assez haute, c'est à moi seul que la faute en devra revenir.

Je n'aurais à alléguer pour excuse que la difficulté d'atteindre certains modèles qui sont trop élevés au-dessus de nous.

Il est d'ailleurs toujours périlleux de parler devant une assistance d'élite comme celle-ci, composée des représentants les plus éminents de la région et de la ville, et de tant de confrères distingués dont beaucoup ont encore présent le souvenir du célèbre Mirault, d'Angers.

Digitized by Google

Il serait, enfin, particulièrement délicat de parler devant un juge tel que vous, mon cher maître, qui représentez ici, avec tant d'éclat, notre vieille Faculté de Paris, si je ne connaissais depuis longtemps toute votre bienveillance.

Bien souvent déjà, on a loué Mirault comme il convient et, bien souvent, on a rapporté l'histoire remarquable de cette famille de maîtres chirurgiens qu'on voit apparaître au commencement du XVIIIe siècle, dans laquelle nous trouvons successivement trois hommes de valeur ayant occupé presque sans interruption les postes de chirurgien de l'Hôtel-Dieu, de professeur à l'ancienne Université et à l'École de Médecine nouvelle.

Le premier, Christophe Mirault, né à Angers, en 1725, est, dès 1755, chirurgien de l'hôpital Saint-Jean, où son petit-fils, Germanicus, devait, un siècle plus tard, professer la Clinique chirurgicale.

Le second, François, fils de Christophe Mirault, naquit à Angers, en 1754 ; après avoir été, à Paris, l'élève de Baudelocque et de Desault, il revint à Angers et il succéda à son père comme chirurgien maître de l'Hôtel-Dieu.

A la réorganisation de l'École de Médecine, il reçut le titre de professeur de Clinique chirurgicale et d'anatomie.

Il succomba à la peine le 26 août 1814, non sans avoir donné ses premières leçons à son fils, qui avait commencé déjà ses études médicales.

Germanicus Mirault est né le 1er mars 1796 ; en 1813, il entre comme élève à l'École de Médecine d'Angers et, dès 1814, il seconde vaillamment son père, au milieu des soldats et des prisonniers de guerre atteints du typhus des armées. Il eut la douleur de le voir emporté par la contagion en pleine maturité, au milieu des malades auxquels il se dévouait.

Le jeune étudiant se rend à Paris en 1817 ; il est bientôt externe des Hôpitaux. Deux ans plus tard, nous voyons son nom sur la liste des internes nommés au concours de 1819.

Digitized by Google

Cette promotion du 18 décembre 1819 comprenait vingt-trois noms : celui de Mirault est le treizième ; ce chiffre fatidique ne lui a pas porté mauvaise chance, car il a vécu de longs, laborieux et heureux jours et, parmi tous ses collègues, c'est peut-être lui qui laisse le plus beau nom et les meilleurs travaux. Ses quatre années se passèrent sous la direction de maîtres comme Richerand et Augustin Béclard, notre illustre compatriote.

Le 24 juin 1823, il soutint devant la Faculté sa thèse de doctorat : *Dissertation sur l'anatomie et l'inflammation de la cornée transparente.*

Il marquait ainsi, par le choix de son sujet, sa prédilection pour l'oculistique ; son père avait fait, lui aussi, un travail estimé sur les différentes espèces d'*Amaurose.*

Reçu docteur, il rentre à Angers et, de 1824 à 1836, il est suppléant d'Ouvrard et de Garnier, qui, tous deux, pratiquaient et professaient la chirurgie avec la plus grande distinction ; enfin, en 1836, il est nommé professeur titulaire de Clinique externe.

De 1836 à 1867, époque de sa retraite, Mirault a mené l'existence chirurgicale la plus active, dirigeant son enseignement à l'hôpital Saint-Jean, ses travaux et ses recherches et répondant, en outre, aux exigences d'une vaste clientèle dans la ville et dans toute la région.

Après plus de trente années écoulées, en 1867, il se retire et quitte à la fois service hospitalier et exercice professionnel, se réjouissant de prendre, au milieu de sa famille, un repos bien gagné.

Il sortit néanmoins de sa retraite pendant le triste hiver de 1870 ; n'écoutant que le devoir, il reprend le tablier du chirurgien pour soigner les blessés. Président d'honneur des Comités de secours, chaque jour, on le voyait se rendre à l'ambulance de la gare pour y donner ses soins aux malheureuses victimes de la guerre.

Il rentra ensuite dans le repos et s'éteignit en 1879, à

Digitized by Google

l'âge de 83 ans, au milieu du respect et des regrets de tous ses concitoyens.

Mirault laissait derrière lui le souvenir d'un chirurgien du plus grand mérite, opérateur élégant et habile, et d'un homme de bien, au cœur bon et pitoyable. Comme l'écrivait le professeur Farge dans la notice qu'il lui a consacrée : « Est-il besoin de dire qu'il était charitable et que ses « consultations, recherchées par les meilleurs clients, « étaient aussi le rendez-vous des pauvres gens, qui bénissent « encore son nom. »

Mais ce n'est pas assez de dire qu'il était bon et charitable, car la bienfaisance d'un homme comme Mirault s'exerce surtout par les services rendus à la science, par le travail intellectuel, qui crée les méthodes nouvelles pour le plus grand bien de la patrie et de l'humanité.

Ce devoir, qui s'impose à chacun de nous, Mirault l'a hautement compris et largement rempli. Il laisse derrière lui des travaux de grande valeur et d'une utilité de premier ordre.

Citons, en premier lieu, ses publications sur l'oculistique, qui sont des plus nombreuses et portent sur tant de points de cette partie spéciale de la chirurgie.

Après sa thèse inaugurale sur l'*Anatomie et l'inflammation de la cornée*, sujet qu'il affectionnait particulièrement, car il y est souvent revenu, il a publié des mémoires importants sur la *Cataracte capsulaire secondaire* et sur son traitement, sur l'*Inflammation de la rétine*, sur les *Kératites*, sur une *Hydropisie particulière du globe de l'œil*, etc., etc.

Tous ces travaux sur l'oculistique révèlent l'homme instruit, l'observateur patient et sagace qu'était Mirault et, aujourd'hui encore, ils peuvent être consultés avec intérêt.

Je ne puis, ici, les analyser tous, je me contenterai de citer d'une façon spéciale celui qui, à mon sens, porte le mieux la marque du génie inventif et original de Mirault : c'est le *Traitement chirurgical de l'ectropion cicatriciel par*

Digitized by Google

l'occlusion temporaire des paupières, méthode des plus ingénieuses, qui lui valut le prix Barbier, de l'Institut, en 1869.

Mirault l'expose ainsi dans les *Annales d'Oculistique* du 30 avril 1851 :

« On s'y est pris de bien des manières pour arriver à cette « heureuse fin (la guérison radicale de l'ectropion) : excision « de la muqueuse palpébrale hypertrophiée ; incision des « brides cicatricielles ; écartement des bords de la plaie « avec ou sans interposition d'un lambeau emprunté aux « parties voisines ; ablation des cicatrices, suivie de la « réunion immédiate ; toutes méthodes ou procédés plus « ou moins ingénieux, mais qui n'ont abouti, le plus sou- « vent, qu'à des demi-succès ou qui ont échoué complète- « ment. C'est pour avoir éprouvé moi-même de ces mé- « comptes que j'ai imaginé une opération qui m'a semblé « plus rationnelle que ce que l'on a fait jusqu'ici et qui est « plus particulièrement applicable à l'ectropion double, « suite de brûlure. Le lecteur appréciera les faits et jugera « si je ne me suis point abusé.

« Cette méthode, que j'appellerai par *fusion temporaire « des paupières*, est fondée sur l'antagonisme de deux « forces qui, agissant en sens contraire, se neutralisent réci- « proquement. En effet, après l'opération, les paupières « tendent à se renverser de nouveau, l'une par le haut, « l'autre par le bas. *Si donc elles adhèrent ensemble tout le « temps que se fera sentir l'action inodulaire, la guérison des « plaies pourra s'achever sans que les ectropions se repro- « duisent* ; mais, pour obtenir un résultat durable, il est « nécessaire d'attendre au moins un an avant de rendre « aux paupières leur liberté. »

Tel est l'exposé si net et si clair de la nouvelle méthode créée d'un seul coup par Mirault, et qui, aujourd'hui, n'a plus besoin d'être vantée, puisque tous les chirurgiens l'ont employée et la préconisent comme la seule efficace contre

Digitized by Google

les cas les plus graves d'ectropion cicatriciel. J'y ai eu recours pour ma part, plusieurs fois, avec le meilleur résultat.

Dans la chirurgie générale, il est plus connu encore peut-être par la hardiesse qu'il eut de pratiquer le premier la ligature de l'artère linguale sur le vivant, mettant ainsi en pratique les leçons de son maître, Béclard, qui enseignait cette ligature dans ses cours de médecine opératoire.

Mirault pratiqua la ligature de l'artère linguale pour la première fois sur le vivant le 18 mai 1833. Sa première tentative, faite le 17 mai, échoua ; il ne trouva pas l'artère ; dès le lendemain 18 mai, il recommença sur le côté opposé et réussit. Voici, d'ailleurs, comment il rendit compte lui-même de ses deux opérations :

« Le 17 mai, en présence des docteurs Burolleau, Garnier, « Logerais, Laroche père, Lachèse fils et Laroche Édouard, « je procédai à la ligature de l'artère linguale du côté « gauche ; mais vainement je m'appliquai à ne pas m'écar- « ter des règles que prescrivent les auteurs et des données « que j'avais précisées dans mes propres dissections : *je ne « réussis point à saisir l'artère.* Cet incident me forçait de « modifier mon plan d'opération et de revenir à l'idée de « lier la langue, du moins le côté dont l'artère m'avait « échappé. Mais fallait-il aussi lier l'autre côté de cet « organe et renoncer à la ligature immédiate de la lin- « guale droite? Je ne le pensai pas et je crus plus con- « venable de combiner les deux moyens, c'est-à-dire la « ligature de l'artère linguale d'un côté et celle de la langue « du côté opposé.

« En conséquence, le lendemain 18 mai, j'opérai de la « manière suivante :

« La malade étant assise sur une chaise, la tête renver- « sée et appuyée contre la poitrine d'un aide, le menton « tourné à gauche, je m'assurai de la position de l'hyoïde « et je fis sur le côté droit une incision qui, partie du milieu « de la grande corne de cet os, se dirigeait en arrière et en

Digitized by Google

« haut et se terminait au bord antérieur du sterno-mas-
« toïdien, en passant à six lignes environ de l'angle de la
« mâchoire. La peau, la couche cellulo-graisseuse, qui la
« double, et le peaussier furent intéressés successivement.
« La veine jugulaire externe, qui se présenta dans l'angle
« externe de la plaie, fut liée deux fois et coupée entre les
« ligatures.

« J'incisai ensuite le feuillet superficiel du fascia cervi-
« calis, qui couvre la glande sous-maxillaire.

« Cette glande elle-même fut détachée de ses adhérences
« cellulaires à l'aponévrose et renversée sur le corps de la
« mâchoire, où un aide la maintint écartée. Arrivé au
« feuillet profond du fascia, je l'incisai de manière à ne pas
« léser les parties sous-jacentes et je mis à découvert les
« muscles digastrique et stylo-hyoïdien, les veines linguale,
« pharyngienne et la maxillaire externe. Chacune d'elles
« fut comprise entre deux ligatures et coupée en travers.

« Le nerf hypoglosse occupait la partie inférieure de la
« plaie ; je cherchai l'artère linguale et *je la trouvai à*
« *quelques lignes au-dessus de lui*, sur un plan un peu plus
« profond.

« Un fil simple fut passé sous elle à l'aide d'une aiguille
« courbe, à manche, et je la liai, après avoir constaté que
« les battements se suspendaient sur le trajet de la ranime
« quand on serrait l'artère entre les mords d'une pince. »

C'est ainsi que Mirault réalisa pour la première fois sur le vivant la ligature de la linguale. Et il prouva, ce jour-là, que, s'il était un bon anatomiste, il ne manquait, comme chirurgien, ni de persévérance, ni de ténacité.

Farabeuf a, dans la séance du 2 août 1882, fait, à la Société de chirurgie de Paris, une très intéressante et très savante communication sur la ligature de l'artère linguale, dans laquelle il attribue bien à Mirault le mérite d'avoir le premier lié la linguale sur le vivant.

L'opération était enseignée à Paris, dans les amphi-

Digitized by Google

théâtres de médecine opératoire, de 1820 à 1830, et il semble que c'est là que Mirault l'apprit aux leçons de son maître Béclard. Depuis lors, l'opération a été bien souvent répétée, puisque, en 1880, Fischer, cité par Farabeuf, en pouvait recueillir déjà cent-dix observations.

Un nouveau procédé, celui du *Trigonum linguale*, a été, depuis, mis en avant, sous le nom de procédé de *Pirogoff*. Au point de vue de l'ischémie de la langue, il ne vaut pas le procédé employé par Mirault, qui consiste à lier l'artère au-dessus de la grande corne de l'os hyoïde.

Son procédé pour la restauration du *bec-de-lièvre*, de cette difformité si fréquente et si difficile à faire complètement disparaître, a réalisé un progrès considérable ; le procédé de Mirault, d'Angers, est employé, on peut le dire, dans le monde entier et il conservera le souvenir de notre concitoyen plus longtemps que le marbre ou l'airain, car c'est lui qui donne incontestablement les meilleurs résultats pour la reconstitution de la forme de la lèvre et du lobule médian.

Et avec quelle simplicité il l'expose dans les deux célèbres lettres à Malgaigne, publiées dans le *Journal de Chirurgie*, fondé par Malgaigne en 1843 !

Malgaigne avait publié son procédé personnel dans le numéro de janvier 1844. La première lettre de Mirault parut dans le numéro de septembre 1844, la seconde dans celui de janvier 1845.

Mirault soumet à Malgaigne une idée qui lui est venue en exécutant le propre procédé de Malgaigne et il la lui propose comme une simple modification de détail : or, ce changement est tel qu'il constitue bien un procédé nouveau qui doit surpasser tous ceux antérieurement proposés ; en décrivant l'opération pratiquée par lui, il s'exprime ainsi :

« ... Restait encore, pour accomplir la restauration de la « lèvre, à reconstituer son lobule médian. Je me mis en « devoir, comme M. Malgaigne, d'affronter par leurs faces « sanglantes les deux petits lambeaux qui demeuraient sus-

Digitized by Google

« pendus à leurs pédicules. Ils avaient des dimensions « appropriées pour la réfection du lobule et je les rappro- « chai, en effet, en les renversant de haut en bas ; mais ils « s'appliquaient mal l'un à l'autre près de leur insertion à la « lèvre, où il se formait un petit vide qu'il aurait été difficile « d'effacer par un point de suture.

« Pendant que j'avisais au moyen d'obtenir une coapta- « tion régulière, *les deux petits lambeaux se couchèrent par « hasard l'un sur l'autre*, en s'imbriquant, et, dans cette « position, ils *imitaient très bien la saillie lobulaire de la « lèvre*, sauf qu'elle était un peu plus forte.

« Alors il me vint une idée qui était la conséquence bien « naturelle de la situation, puisque, au moment même où je « me disposais à la mettre à exécution, je l'entendis expri- « mer par les aides qui m'assistaient ; c'était de retrancher « la plus grande partie du lambeau du côté droit et d'appli- « quer sur sa place, disposée *ad hoc*, la face supérieure ou « saignante du lambeau du côté gauche. *Alors, le lobule « médian artificiel fut parfait* et il suffit de fixer ce lambeau « par un quatrième point de suture entortillée, etc., etc.

« Les changements que j'ai apportés à votre méthode, « mon cher confrère, ont rendu, si je ne m'abuse, la restau- « ration du lobule plus simple et plus parfaite ; mais, j'ai « hâte de le reconnaître, j'ai travaillé sur vos conceptions. « A vous appartient l'idée de faire servir à la réfection du » lobule médian ce bourrelet muqueux des bords de la divi- « sion de la lèvre, que l'on croyait indispensable d'emporter « pour obtenir leur réunion, et c'est un honneur que je me « plais à proclamer comme un véritable progrès dans notre « art.

« Toutefois, le principe étant admis, il s'agit de déter- « miner le meilleur mode d'exécution...

« Vous l'avez vu, ce n'est point du premier jet que je suis « arrivé à supprimer un des lambeaux avec lesquels vous « faites la saillie moyenne de la lèvre ; j'y ai été conduit par

Digitized by Google

« la manière dont les parties se sont disposées d'elles-
« mêmes après l'application de la première aiguille. Alors, il
« ne fallait pas un grand effort pour s'apercevoir qu'il était
« plus simple de n'employer qu'un lambeau, qui s'adapterait
« facilement et, pour ainsi dire, dans sa direction naturelle
« à la partie opposée du bec-de-lièvre.

« Un reproche que l'on a fait à la restauration du lobule
« médian par les divers moyens qui ont été proposés,
« reproche auquel le vôtre, mon cher confrère, ne semble
« pas échapper, c'est que le lobule artificiel ne se trouve pas
« situé sur la ligne médiane, par suite de la position laté-
« rale du bec-de-lièvre. Dans ce que je puis appeler mon pro-
« cédé, cette imperfection n'existe plus.

« En effet, dans le bec-de-lièvre unique, le lobule existe
« ordinairement sur un des côtés de la scissure latérale; il
« ne s'agit alors que de le conserver et, pour cela, il suffit de
« le faire servir à la confection du lambeau. »

C'est de cette façon si claire, si simple et si modeste que Mirault expose son nouveau procédé qui, du premier coup, atteint à la perfection pour la restitution de la forme naturelle de la lèvre.

Il étudie ensuite tous les autres points de la cure du bec-de-lièvre simple et compliqué : saillie des os intermaxillaires, âge le plus convenable pour intervenir, mode de suture et de pansement, toutes questions fort intéressantes, sur lesquelles je ne veux pas m'appesantir ici.

Lorsqu'on étudie avec soin les travaux de Mirault, on est frappé par leur nombre et leur variété. On ne peut assez admirer le soin avec lequel sont étudiés les divers sujets qu'il a abordés ; il les a presque tous marqués d'une empreinte personnelle et définitive ; il les a traités dans cette forme parfaite qu'on rencontrait souvent chez nos devanciers et qui venait d'une culture littéraire de plus en plus rare, malheureusement, parmi nous.

On se demande comment, éloigné de Paris comme il

Digitized by Google

l'était, avec des communications beaucoup moins faciles et moins fréquentes qu'elles ne le sont maintenant, il a pu mener à bien tant de recherches, avec les ressources restreintes dont il disposait au point de vue bibliographique.

C'est que son érudition si sûre et si vaste, commencée dans cette féconde école de l'Internat des Hôpitaux, avec des maîtres tels que Béclard, n'était encore pour lui qu'un accessoire.

La véritable marque de son talent, c'est la recherche personnelle, c'est, en un mot, l'originalité et l'invention.

C'est grâce aux leçons qu'il a suivies à Paris que, le premier, il fait, à Angers, le 18 mai 1833, sur le vivant, la ligature de la linguale, avec une persévérance et une ténacité qui marquent bien le chirurgien rompu aux difficultés de son art.

Mais c'est uniquement son ingéniosité qui, tout à coup, au milieu d'une opération, lui inspire de modifier sur-le-champ le procédé de Malgaigne pour la cure du bec-de-lièvre et de réaliser ainsi le procédé qui, désormais, portera son nom.

C'est bien son génie propre qui le poussa aussi soudainement à faire l'occlusion temporaire des paupières pour traiter l'ectropion rebelle, resolvant ainsi en quelques secondes une difficulté qu'aucun humain n'avait encore pu surmonter.

Ce jour-là, avec une simple petite opération qui nécessite seulement deux ou trois points de suture, Mirault a fait preuve d'une étonnante ingéniosité qui le met, en médecine opératoire, l'égal des plus grands.

Mirault a prouvé, par sa belle opération de ligature de l'artère linguale, qu'il était un habile anatomiste et un chirurgien audacieux et persévérant ; mais, par ses interventions sur le bec-de-lièvre, sur la cure de l'ectropion, il a montré qu'il était un novateur et un esprit chercheur et original.

Aussi est-ce avec juste raison que la Ville d'Angers a conservé son souvenir et que l'École de Médecine, fière de le

Digitized by Google

compter parmi ses élèves et ses maîtres, a voulu le fêter le jour du Centenaire.

L'étude d'une pareille carrière doit être pour nous, maîtres et élèves, une occasion d'élever nos esprits au-dessus des difficultés et des ennuis de la pratique journalière.

Nous devons admirer la force morale de tels hommes qui, au milieu des difficultés matérielles de leur époque, persévéraient dans leur tâche si ardue, pour le plus grand bien des malades. Nous ne pouvons assez louer les merveilles d'ingéniosité et d'habileté qu'ils devaient dépenser pour obtenir la guérison ; nous devons être modestes, nous, à qui les découvertes du dernier siècle ont rendu la tâche, sous tant de rapports, si facile et si riche en bons résultats !

Mais ne les prenons pas trop en pitié ! un jour viendra, sans doute, où nos méthodes, nos procédés paraîtront à leur tour surannés, nos installations précaires et insuffisantes !

Avec les progrès incessants de la science, nous croyons toujours avoir atteint le but ; nous pensons arriver à un terrain solide où, sous nos pas, ne renaîtront plus l'incertitude et le doute. Vain espoir ! de nouvelles conquêtes amènent avec elles des inquiétudes sans cesse renaissantes ; nous nous créons, par des interventions nouvelles, des responsabilités toujours croissantes ; à mesure que grandit notre idéal, le but s'éloigne et nos devoirs augmentent.

Nous devons, d'une part, résister aux sollicitations pressantes qui tendent parfois à nous faire intervenir dans des conditions où de réelles indications n'existent pas.

D'autre part, il nous faut imposer notre action dans les cas graves où il n'est pas certain qu'elle amène un résultat heureux, mais où cela est cependant possible : c'est le double et redoutable devoir qui, journellement, s'impose à nous.

Le seul intérêt du malade, la recherche de son salut, voilà notre sûre et inflexible règle pour dénouer la difficulté, plus facile souvent à résoudre en théorie qu'en pratique !

Digitized by Google

Ainsi que le disait M. le Pr Pozzi, dans son discours de présidence du Congrès de chirurgie de 1904 :

« Nous nous faisons une haute idée de l'étendue de notre « responsabilité.

« Noblesse oblige ! Ceux que leur situation profession- « nelle a placés au-dessus des lois qui régissent le commun « des hommes ont, par cela même, l'obligation d'avoir une « conception supérieure de leurs devoirs.

« Plus on a de puissance pour le bien ou le mal de ses « semblables, plus on doit trembler d'en faire un mauvais « usage.

« Il est, dans l'existence du chirurgien comme dans celle « de tout homme d'action, des heures de doute où il cherche, « sans y parvenir d'emblée, à découvrir les limites de ses « droits et de ses devoirs.

« Il y aura toujours, pour chacun de nous, des tentations « à repousser, des luttes morales à soutenir.

« Mais, pour en sortir victorieux, il nous suffira de nous « laisser guider par cette clarté intérieure qui dissipe les « obscurités et triomphe des hésitations, par la conscience, « mille fois plus précieuse et plus indispensable que la « science la plus profonde et que l'habileté la plus consom- « mée !

« La notion du devoir ! l'obéissance à son devoir ! Voilà « pour nous le premier des biens.

« La lecture d'un code de déontologie n'apprendra rien « à un chirurgien qu'il ne puisse, en s'interrogeant, trouver « au fond de lui-même ! »

Vous parliez ainsi, mon cher Président, aux applaudissements de tous vos collègues.

C'est sur ces belles et fortes paroles que je veux terminer.

Dans l'étude d'une carrière féconde et remplie comme celle de Germanicus Mirault, nous trouvons des enseignements sans nombre, des encouragements aux recherches

Digitized by Google

nouvelles, une confiance inébranlable en l'avenir de notre art pour le soulagement des souffrances humaines, et des espoirs infinis dans le progrès de l'esprit humain vers une plus grande perfection.

Si nous ne pouvons laisser à nos successeurs des découvertes comme celles de Mirault !

Si nous ne pouvons léguer aux temps à venir des conquêtes parfaites et définitives comme les siennes !

Que la postérité, du moins, puisse, un jour, dire de nous ;

« Ils ont honoré leur art et leur pays.

« Ils ont lutté pour le progrès scientifique.

« Ils ont travaillé pour assurer à l'Humanité un avenir « meilleur ! »

Digitized by Google

Discours de M. le Dr JAGOT

Professeur de Clinique médicale

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Dans cette fête solennelle où l'on vient d'évoquer devant vous, avec tant de savoir et d'éloquence, le souvenir des maîtres qui, pendant tout le XIXe siècle, ont enseigné l'art médical dans notre cité, il a semblé juste et nécessaire de vous exposer ce qu'était la Médecine aux premiers temps de la fondation de l'École et de vous rappeler aussi, dans un court résumé, les immortelles découvertes qui en ont bouleversé les doctrines et nous ont conduits, nous en avons la certitude, dans le chemin même de la vérité.

Les changements survenus dans nos connaissances ont été si profonds qu'il sera de plus en plus difficile aux jeunes générations de se rendre compte dans quelles étroites limites se mouvait le savoir de nos anciens maîtres, tant l'humanité perd vite la conscience des états antérieurs de son activité intellectuelle et tant sont fugitives les traces qu'ils en laissent dans sa mémoire.

A aucune époque, en effet, il n'y a eu dans les connaissances médicales de révolution plus complète et dont les effets aient été plus heureux pour le bien du plus grand nombre.

Et ne croyez pas que je veuille uniquement parler de toutes les découvertes qui ont été la conséquence directe ou indirecte des travaux du génie le plus bienfaisant des temps modernes : de notre immortel Pasteur; je fais également allusion aux méthodes nouvelles qui, dans les deux premiers

Digitized by Google

tiers du siècle passé, ont pour ainsi dire préparé les esprits à comprendre et à utiliser les découvertes admirables qu'a vu éclore son déclin.

Rappelez-vous ce qu'était alors la médecine. Dans ces temps qui nous paraissent si lointains, que faisait le clinicien?... Il observait soigneusement le facies, l'état général, l'habitus extérieur ; il examinait la langue, tâtait le pouls, appréciait à la main la chaleur de la peau et notait les caractères grossiers des sécrétions et des excrétions. Il pratiquait aussi la palpation et le toucher, et c'est alors que Van Swieten pouvait dire : « L'Art médical est tout entier dans l'observation. »

C'est à l'observation seule, en effet, que nous avons dû la différenciation de tant d'affections confondues jadis avec d'autres qui nous paraissent aujourd'hui si dissemblables. Songez que ce n'est qu'en 1829 que Louis sépara la fièvre typhoïde du groupe confus des pyrexies.

Au début de ce siècle, l'exploration clinique, dans les mains de Laënnec, séparait aussi la tuberculose pulmonaire de toutes les autres affections de l'appareil respiratoire.

Mais cet esprit génial créait également, du même coup, l'auscultation et la portait à un tel degré de perfection que l'on peut regarder comme secondaires les progrès qu'elle a faits depuis.

Corvisart et Piorry nous donnaient la percussion, imaginée dès 1760 par Avenbrugger.

Représentez-vous un instant ce que nous deviendrions si l'on nous enlevait ces deux moyens d'investigation.

C'est encore à l'observation, aidée par un heureux concours de circonstances fortuites, qu'est due la découverte de la vaccine par Jenner. On peut dire que la variole n'existerait plus que de nom, si des mesures législatives, qu'il a fallu attendre cent ans, eussent été prises dès le début du siècle.

Digitized by Google

Les savants qui ont succédé à ces premiers initiateurs ont créé de toutes pièces un nouveau moyen de pénétrer plus profondément dans la connaissance des lois physiologiques et pathologiques : ils ont créé l'expérimentation. — Comme toutes les choses nouvelles, l'expérimentation n'a pas toujours reçu très bon accueil à son début Elle s'est montrée modeste pour se faire accepter. On commença par dire : « La Médecine est toute dans l'observation, aidée et éclairée par l'expérimentation ».

Mais, en réalité, comme l'a si bien dit le Pr Bouchard : « L'observation et l'expérimentation sont une seule et même chose, car les maladies qu'étudie le clinicien comme celles qu'étudie le physiologiste, après les avoir fait naître, sont les unes et les autres provoquées par des causes diverses. — La seule difficulté, c'est de reconnaître ces causes.

C'est à l'expérimentation que nous avons dû nos premières connaissances sur les fonctions des filets nerveux, de la moëlle et du cerveau.

Les travaux de Magendie et de Claude Bernard ont précédé les systématisations médullaires, les localisations cérébrales, qui ont été l'œuvre des Broca, des Vulpian, des Charcot et de tant d'autres.

Les expériences de Claude Bernard sur la glycosurie et ses relations avec la piqûre du plancher du quatrième ventricule ont été le point de départ d'innombrables et fécondes découvertes.

Vers le milieu du siècle, une nouvelle branche de recherches parut devoir donner la clef de la plupart des phénomènes pathologiques, comme elle nous apprenait à connaître la structure intime des tissus organiques et des éléments cellulaires qui les composent. Ce fut l'époque glorieuse de l'histologie normale et pathologique.

Le microscope, déjà bien perfectionné, permettait, non seulement de distinguer les éléments constitutifs des tissus,

Digitized by Google

mais encore d'observer les modifications qui s'y produisaient sous l'influence des maladies.

Bien que ces recherches admirables ne nous aient pas permis de pénétrer le sens intime, la cause primordiale des altérations que l'on observait, elles n'en ont pas moins augmenté, dans une incalculable proportion, la somme de nos connaissances.

En nous habituant à voir la cause morbifique agir sur la structure de l'élément cellulaire, elles nous ont préparés à mieux comprendre les modifications qu'y apporte la présence des microbes ou simplement des toxines qu'ils sécrètent. A cette science se rattachent les noms de Malpighi, Leuwenhoeck, pour les anciens, de Charles Robin, de Cornil, de Schwann, de Virchow et de tant d'autres depuis lors.

N'est-ce pas en pensant à ces observateurs et à ces expérimentateurs de génie que Littré a écrit : « C'est une heure de pures et nobles jouissances, lorsque le savant, attentif à dévoiler les merveilles de la nature et plus récompensé que celui sous les yeux duquel brille soudainement un trésor enfoui, voit s'accomplir un phénomène qu'il a pressenti, se manifester l'effet d'une force mystérieuse et agir une de ces grandes lois qui entrent dans les rouages du monde. »

Entre temps, de nouveaux moyens d'investigation naissaient pour la médecine. C'est la thermométrie clinique, vulgarisée par Wunderlich vers 1850 et qui est aujourd'hui connue universellement.

C'est la chimie mise au service de la biologie par les Gay-Lussac, les Thénard, les Liebig, les Berthelot, les Wurtz, pour ne parler que des morts, et qui nous permet non seulement de connaître la composition des liquides et des tissus de l'organisme à l'état normal, mais aussi les modifications qu'apporte dans la proportion constitutive de leurs éléments, le moindre trouble pathologique.

C'est enfin cette science si jeune encore et qui promet-

Digitized by Google

tant, l'hématologie ou étude du sang, qui nous donne tous les jours des éléments si importants de diagnostic.

Aucune des sciences ne nous refusait son concours. La physique nous prêtait les agents électriques pour asseoir notre diagnostic dans les dégénérescences nerveuses et aider notre traitement dans les myopathies. Elle nous réservait pour les dernières années du siècle la découverte des rayons de Rœntgen, puissant moyen de diagnose et facteur thérapeutique important, puisqu'ils ont déjà fait leurs preuves dans le traitemnet des affections malignes de la peau et dans certaines maladies parasitaires.

Malgré cette somme énorme de travaux et de découvertes, malgré la connaissance plus intime et plus parfaite que nous avions, aussi bien de l'organisme sain que de l'organisme malade, l'action thérapeutique ou préventive de la médecine ne faisait pas de progrès bien sensibles ; c'est qu'il nous manquait l'élément essentiel et primordial de la guérison, c'est-à-dire la cause de la maladie.

Le savant pouvait être satisfait, non le médecin.

Mais nul ne pouvait prévoir et ne prévoyait, en effet, le coup de théâtre, la révolution complète et radicale qu'allaient produire, dans les sciences biologiques, les découvertes de Pasteur. Qui, parmi les jeunes gens qui m'écoutent, se rappelle la lutte entre Pasteur et Pouchet sur la génération spontanée, Tyndall allant jusqu'au sommet du Mont-Blanc trouver l'air pur et sans germes, où le bouillon ne se corromprait pas : Elle se termina par la défaite éclatante de la génération spontanée et la justification de l'*ex nihilo, nihil* de l'immortel Lucrèce. C'est l'escarmouche qui précède la grande bataille et qui, pourtant, va décider du succès de la journée. — Puis viennent les travaux sur les fermentations et la défaite de la théorie de Liebig, et, successivement les études sur les maladies du vin et de la bière, sur celles des vers à soie, la pébrine et la flacherie, la découverte de la bactéridie charbonneuse et du microbe du cho-

Digitized by Google

léra des poules, celle des microbes de la putréfaction, des microbes anaérobies, de la septicémie, de l'infection purulente et de la puerpéralité. A partir de cette époque, chaque année est signalée par une nouvelle victoire remportée sur la maladie et l'inexorable mort.

Laissant de côté la Chirurgie, transformée et renouvelée de telle sorte que toutes les audaces lui sont permises, et constatant, avec une humaine joie, la gloire éclatante qui l'auréole, je resterai dans le domaine de la Médecine et ne vous parlerai que des maladies qui ont été définitivement vaincues ou desquelles, connaissant aujourd'hui la cause, nous pouvons efficacement nous défendre.

Encore ne prendrai-je que les plus probants exemples, tant parmi les maladies dont nous connaissons le microbe pathogène que parmi celles dont nous ignorons la cause productrice, mais que, par une juste et heureuse assimilation, nous n'en plaçons pas moins parmi les maladies microbiennes ou à virus.

Que savions-nous du charbon et de la pustule maligne, avant que Rayer et Davaine aient découvert la bactéridie charbonneuse, étudiée ensuite par Pasteur, Koch, Arloing, etc.? Nous savions seulement que des épidémies dévastaient les troupeaux ; que la pustule maligne et le charbon faisaient parmi les bergers, les bouchers, les équarrisseurs, d'innombrables victimes.

Pasteur vient, crée la vaccination anticharbonneuse, et aujourd'hui, dans le monde entier, dans les pays de grand élevage d'Europe et d'Amérique, la méthode de Pasteur immunise bêtes et gens et immortalise le nom de notre illustre compatriote.

Une autre maladie était l'effroi constant des mères; son nom signifiait mort et douleur. Elle arrachait à la vie et fauchait dans sa fleur des existences qui, comme dit le poète latin, « eussent certainement mérité d'être épargnées, si la mort savait pardonner ».

Digitized by Google

Le bacille de la diphtérie, découvert par Klebs en 1883 et cultivé par Löffler qui lui donna son nom, est successivement étudié, lui et ses toxines, par Roux et Yersin, Behring et Kitasato. En 1894, Roux, Martin et Chailloux découvrent et vulgarisent le sérum sauveur : que de larmes séchées, que de désespoirs évités ! Évoquez, mes chers contemporains, nos angoisses et nos douleurs devant notre ancienne impuissance et comparez-les avec la sécurité et l'espoir qui nous soutiennent quand nous nous trouvons en face de ce redoutable ennemi.

Il n'y a pas vingt ans, qui disait tétanos disait mort au milieu d'effroyables souffrances. La découverte du bacille tétanique par Nicolaïew en 1884 et du sérum antitétanique n'a pas encore permis de guérir le tétanos déclaré; mais nous savons aujourd'hui que l'ennemi se trouve dans le sol et que toute plaie souillée par la terre doit être soignée antiseptiquement d'abord, et par des injections préventives antitétaniques, dont l'efficacité est si universellement reconnue que l'usage en est général.

Une des maladies les plus cruellement meurtrières, puisqu'elle frappe de préférence les jeunes générations, la fièvre typhoïde, nous a aussi livré son secret. Due au développement dans l'organisme du bacille d'Eberth, elle n'éclate que lorsque le microbe a pénétré dans les voies digestives. Son habitat ordinaire est l'eau; qui l'ignore aujourd'hui? Que n'ont pas fait et que ne feront encore hygiénistes et médecins, états et villes, pour que l'eau pure soit largement dispensée aux populations. Nous touchons peut-être la solution de l'eau pure à bon marché par l'ozonisation, mais nous pouvons déjà nous en procurer par les divers modes de filtrage et par l'ébullition, dont l'emploi constant et méthodique a déjà sauvé des milliers d'existences.

Le mal qui répand la terreur, la peste, est sinon vaincu, du moins bien près de l'être. L'épidémie de peste du XVIe siècle fit périr, suppose-t-on, 25 millions des habitants de l'Europe,

Digitized by Google

sur 105 millions qu'elle en pouvait compter à cette époque. Depuis douze ans qu'une épidémie de peste sévit en Orient, elle n'a pu s'installer en aucun point d'Europe ou d'Afrique, malgré les innombrables et rapides moyens de transport qu'elle avait pour nous atteindre. Nous avons éteint les foyers à leur naissance. Pourquoi? — Parce que nous connaissons le bacille de Yersin, nous savons où il se trouve, par qui il est transmis. Bien plus, nous possédons deux sérums de préparation différente qui assurent, mais pour un temps seulement, l'immunité la plus complète : c'est le sérum de Yersin, Calmette et Borrel et celui d'Haffkine.

Il n'est même pas nécessaire de connaître le microbe lui-même. En 1881, Pasteur démontre que le virus rabique siège surtout dans les centres nerveux et fait connaître, en 1885, le moyen de transformer le virus de la rage des rues en un virus discipliné à incubation constante de sept jours par des passages répétés de lapin à lapin. Les injections de sérum antirabique ont fait tomber la mortalité à la suite des morsures rabiques de 200 à 1 pour 1000. Qui ne se rappelle la guérison du berger Jupille et du jeune alsacien Joseph Meïster. Ce fut, pour Pasteur, la première et non la moindre récompense de ses travaux.

Ce n'est plus de microbes que je veux à présent vous entretenir, mais d'êtres qui constituent le premier embranchement du règne animal et qui ne sont constitués que par une seule cellule vivante. Il est aujourd'hui démontré que le paludisme, la fièvre récurrente, certaines dysenteries, la maladie du sommeil, sont produits par la pénétration dans notre organisme de ces êtres primitifs. La syphilis et aussi le cancer reconnaissent peut-être la même origine.

Il n'est guère de point du monde où l'on n'observe la fièvre intermittente et les accidents divers du paludisme, mais c'est surtout dans la zone intertropicale qu'ils sévissent. Que savait-on avant les travaux de Laveran? — Que la

Digitized by Google

fièvre intermittente s'observait dans les pays marécageux, et c'était tout. En 1880, Laveran découvre dans le sang des paludiques un protozoaire, l'hématozoaire qui porte son nom, admirable découverte qui vient de recevoir une si juste récompense dans l'attribution du prix Nobel à notre éminent compatriote. Il constata aussi que la quinine guérissait la fièvre parce qu'elle détruisait l'hématozoaire. Il y a quelques années à peine que les travaux de Ross, de Grossi, de Patrick Manson ont démontré d'une irréfutable façon le rôle des moustiques du genre Anopheles dans la transmission du parasite et, par conséquent, du paludisme à l'homme.

Dès lors, à côté du traitement curatif, la quinine, se place, à un degré plus élevé et plus efficace, le traitement prophylactique qui consiste dans la destruction de l'anopheles, vecteur du poison, et dans la préservation de l'homme des atteintes du moustique.

Ces dernières années, nos colonies noires ont été dévastées par une maladie étrange, la maladie du sommeil. Aidé par la sécurité et l'infaillibilité de nos méthodes, le tripanosome est découvert, et peu après son agent vecteur, la mouche Tsé-tsé.

Des êtres plus volumineux encore peuvent être la cause de maladies à morbidité considérable.

L'anémie des mineurs en est le type. Depuis 1838, on connaissait l'ankylostome duodénal, mais on ignorait qu'il fût la cause de la maladie.

En 1880, au moment du percement du Saint-Gothard, Perroncito établit cette relation, et cette seule notion permet de demeurer vainqueur du mal. Il suffit de fournir aux mineurs de l'eau pure et filtrée pour qu'ils ne contractent pas la maladie, puisque le ver se trouve dans les eaux souillées. La prophylaxie est établie d'une manière si certaine et si efficace que l'anémie des mineurs a disparu des mines de Westphalie.

Digitized by Google

Les vermifuges seront un traitement héroïque de la maladie confirmée.

L'éléphantiasis d'Afrique reconnaît des causes analogues.

Mais pourquoi ne vous ai-je pas parlé des deux plus redoutables fléaux qui ravagent l'humanité? de la tuberculose et du cancer? c'est qu'en réalité nous ne connaissons encore que bien peu de chose de ce dernier. Quant à la tuberculose, qui est plus meurtrière qu'aucune autre maladie, à cause de sa généralisation possible à tous les organes, si nous la connaissons bien, nous ignorons encore les moyens certains de la guérir.

Confondue jusqu'à Laënnec avec les autres affections de l'appareil respiratoire, déclarée contagieuse à l'Académie par Villemin en 1865, elle a livré son secret à Koch en 1882, qui découvrit son bacille. Depuis cette date, les toxines tuberculeuses ont été étudiées dans le monde entier : à ces recherches se rattachent, outre les noms des élèves de Pasteur, ceux de Koch, de Behring, de Maragliano et de tant d'autres. De nombreux essais de sérothérapie ont été faits, plus ou moins bruyants, plus ou moins heureux. Aucun n'a donné les résultats attendus. C'est que l'organisme humain se prête trop merveilleusement à la vie de ce bacille, qu'aucun tissu ne peut l'éviter, c'est aussi et surtout que trop de causes prédisposantes et déterminantes favorisent son développement : l'alcoolisme et la misère, pour les premières, la contagion pour les secondes.

On pourra trouver, peut-être, un sérum qui la guérisse; mais comment évitera-t-on de nouvelles infections si l'on ne supprime pas les causes efficientes, l'alcoolisme, la misère et l'encombrement qu'elle engendre, le surmenage intellectuel et physique, etc.?

On l'a dit bien justement : la tuberculose est une maladie sociale. A un mal social, il faut un remède social. C'est dans l'amélioration du sort de l'humanité, c'est dans l'extension

Digitized by Google

du bien-être général, c'est aussi dans le développement de la moralité publique — et je donne à ce terme le sens le plus étendu — que l'on trouvera le remède à la peste des temps modernes. Je ne veux pas être un prophète de malheur, mais je crains bien que ceux qui, dans un siècle, fêteront ici un nouveau centenaire, n'aient encore à déplorer l'indomptable résistance du mal tuberculeux.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les conquêtes de la Médecine pendant le siècle qui vient de finir.

Aidée par une observation plus exacte, par de nouveaux moyens d'investigation, par l'expérimentation, par l'histologie, par la chimie biologique, par les agents physiques, la Médecine était toute préparée à profiter des découvertes immortelles de la fin du siècle. Dans quelle mesure l'a-t-elle fait? — J'espère vous l'avoir montré : soyez-en juges.

Elle a aujourd'hui en mains les moyens certains de guérir le charbon, la diphtérie, le tétanos, la peste, la rage et d'autres maladies moins importantes. Elle connaît avec précision la prophylaxie efficace de la fièvre typhoïde, du paludisme, de la maladie du sommeil, de l'anémie des mineurs et, dans une certaine mesure, de la tuberculose elle-même.

Depuis trente ans, qui pourrait dire combien de milliers d'existences ont été, grâce à elle, conservées sur la surface entière de la terre? N'est-il pas cruellement ironique d'entendre journellement dire, par des personnes mal renseignées et qui souvent devraient mieux l'être, et même par des médecins, que la Médecine ne fait pas de progrès, et de l'entendre sans cesse désavantageusement comparer à sa sœur, je ne dirai pas rivale, mais alliée, la Chirurgie. Loin de moi, en effet, la pensée de nier les succès de la grande victorieuse : elle arrache à la souffrance ou à la mort nombre d'existences qui, sans elle, y étaient vouées, et cela sans leur faire courir un risque comparable aux chances qu'elle

Digitized by Google

leur offre. Mais c'est à des malades qu'elle s'adresse, à des unités déjà compromises, alors que la Médecine, elle aussi sauve des malades, et en quel nombre, rappelez-vous-le ; mais encore elle évite la maladie à des milliers d'êtres qui ne se doutent même pas de la reconnaissance qu'ils lui doivent. Il en est de la Médecine comme de ces lois tutélaires qui assurent notre liberté et nous rendent la vie supportable ; tant qu'elles étendent sur nous leur bienfaisante protection, nous ignorons leur existence tant leurs secours nous paraît naturel ; viennent-elles à manquer, nous les rappelons à grands cris comme des protectrices indispensables et les plus sûres gardiennes de notre sécurité et de notre bonheur.

Dans le siècle qui commence, le rôle prophylactique de la médecine sera, soyez-en sûrs, le plus important. Sans cesser d'être curative, elle sera surtout préventive ; et ceci m'amène à vous dire la transformation qui s'opère aussi dans le rôle social du médecin. Associé aux pouvoirs publics qu'il dirige et conseille, il marche toujours vers le mieux pour le bien de l'humanité. C'est lui qui indiquera et fera prendre les mesures de protection contre les épidémies ; c'est lui dont on suivra les conseils pour tout ce qui concerne l'hygiène des villes et des nations ; c'est lui qui luttera contre les vices funestes de l'humanité, qu'ils s'appellent alcoolisme ou misère. Peter l'avait déjà bien dit : « Si le médecin demande, et sans trêve, des réformes, ce n'est pas par vice de caractère, c'est par bonté du cœur. En présence du mal, il lutte pour le bien ; ayant obtenu le bien, il convoite le mieux. Et il semble devoir être condamné à l'opposition à perpétuité. Le rôle social du médecin est une des formes de la lutte pour la vie; mais dans cette bataille qu'il livre, ce n'est pas pour la sienne que le médecin combat, c'est pour celles de ses semblables. »

O mes jeunes amis qui m'écoutez, que l'exemple des hommes qui, modestement et sans bruit, ont illustré notre École et dont vous venez d'entendre l'éloge, vous maintienne

Digitized by Google

à la hauteur de la mission qui vous est réservée. Efforcez-vous de conserver intacte l'indépendance de caractère qui a fait la gloire de nos aînés, pour dignement la remplir. Que nous réserve l'avenir? Nul ne peut le prévoir. Peut-être verrez-vous des découvertes plus surprenantes encore que celles dont nous avons été les témoins : rien n'est impossible. L'idée utopique d'un siècle devient parfois l'idée vulgaire du siècle suivant. Lisez beaucoup, et surtout observez : l'expérience qu'on acquiert par les livres s'appelle le savoir; celle qu'on acquiert par le contact de la nature et du monde s'appelle la sagesse.

Conservez pour vos devanciers le même respect que nous montrons aujourd'hui à nos maîtres disparus. Si nous sommes un peu plus savants qu'eux-mêmes, c'est à leurs travaux, à leurs patientes recherches que nous le devons ; et rappelez-vous toujours la pensée de Bacon que déjà l'on vous a citée, tant elle vient naturellement à l'esprit : « Les modernes sont plus grands que les anciens en s'élevant sur leurs épaules. »

Digitized by Google

BANQUET

La solennité scientifique fut suivie, le soir, d'un banquet qui réunit les notabilités de la ville, les professeurs de l'École, de nombreux confrères, étudiants en médecine et en pharmacie.

M. le Pr Pozzi présidait le banquet, ayant à sa droite M. Joxé, maire d'Angers, et à sa gauche M. le Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine. Prennent place ensuite : M. André, procureur général ; M. le député Laurent Bougère, député ; M. Jousseaume, président du tribunal civil ; M. Cormeray, président du tribunal de commerce ; M. Cournot, président de Chambre ; M. Rémond, inspecteur d'Académie ; M. Bessonneau, consul de Belgique ; MM. Proust, Baron, Lépicier, adjoints ; Dr Troché, médecin chef de l'hôpital militaire ; M. Gazel, proviseur du Lycée ; M. Dupouy, lauréat de l'Académie française ; M. Lelong, avoué ; M. Marillier, imprimeur (de la maison Germain et G. Grassin, éditeurs du livre du *Centenaire*) ; M. Edmond Cauville, photographe, collaborateur artistique du livre du *Centenaire* ; M. Bloyard, secrétaire de l'École ; les rédacteurs du *Journal de Maine-et-Loire*, du *Patriote de l'Ouest* et du *Petit Courrier*.

Ont assisté au banquet du Centenaire :

Messieurs les Docteurs :

Allanic, Audureau, Baron, Barot, Bernard, Boquel, Bouic, Breau, Breton, H. Brin, R. Brin, Charier, M. Cocard, Coignard père, Coignard fils, Combes, Cordon, D. Couffon, H. Couffon, Denécheau, Dezanneau, Dubourdieu, Énon,

Digitized by Google

Fiévé, Folliot, Geslin, Guillois, Hardouin, Jagot, Jardin, Kauffmann, Laulaigne, Launay, Leblois, Léon, Lepage, Lusson, Maisonneuve, Mâreau, A. Martin, Ch. Martin, J. Martin, Meignant, Al. Michel, Michel, Montier, Monprofit, Morinière, Motais, Naveau, Ogé, Papin, aide d'anatomie à la Faculté de Médecine de Paris, P. Papin, Petit, Picard, Peton, Petrucci, Priou, Priou, Quintard, Renou, Roguet, Ruais, Sarazin, Sigaud, Sourice, A. Tesson, R. Tesson, Thézée, Thuau, Topart, Turlais.

Messieurs les Pharmaciens :

Bernier, Bouvet, Duchemin, Divai, Foussard, Gachet, Grimaux, Madelaine, Tabuteau, Thuau.

M. Bourillon, herboriste.

Messieurs les Étudiants en médecine :

Archambault, Bousseau, Chaumet, Closier, Couette, Foare, Foucault, du Fraval, Grias, Hersant, Jourdin, Jousseaume, Lamy, Victor Leroy, Mâreau, Marsault, Picard, Robin.

Messieurs les Étudiants en pharmacie :

Delalande, Epervrier, Lallemand, Saugeron.

A diverses reprises, l'excellente musique du 135e de ligne se fit entendre.

Les vins avaient été gracieusement offerts par des confrères, les docteurs Chabert (Huillé), Cordon (Soulaines), Dezanneau (Beaulieu), Laulaigne (Rochefort), Sigaud (La Garenne), Tesson (Clos de la Barre, Chaudefonds), Cocard (Épiré-Savennières), Quintard (Champigny).

Les liqueurs avaient été également offertes par les maisons Cointreau (Triple-Sec), Giffard (Cherry-Giffard, Menthe-Pastille), Guéry et Rayer (Cherry-Brandy).

Digitized by Google

Au dessert, M. le Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie, porte le premier toast.

« Très éminent Maitre,
« Messieurs,
« Mes chers Confrères,

« Dans la cérémonie de ce jour, l'École de Médecine et de Pharmacie a commémoré ses morts. Nous avons fait ensemble notre pieux pèlerinage sur cette voie centenaire, marquée de distance en distance de bornes tombales. Ce n'est pas sans émotion qu'on remue le passé. Ne portons-nous pas tous au fond du cœur une sorte de jardin secret, jardin aux fleurs fanées et desséchées, mais qui n'ont pas perdu tout parfum, jardin où l'on pénètre à certaines heures pour s'y recueillir, où on se plaît à y faire la moisson, à y lier une gerbe de souvenirs.

« Ce soir j'ai l'agréable devoir de saluer les vivants.

« Et ma première parole de remerciements doit s'élever jusqu'au ministre de l'Instruction publique qui a fait à l'École l'honneur de se faire représenter à son centenaire.

« M. l'Inspecteur général Étienne Port, chef de cabinet du ministre, dont le nom grandement honoré est bien cher à l'Anjou, retenu au dernier moment par d'impérieuses obligations, voudra bien recevoir la sincère expression de nos regrets et notre gratitude pour ses sympathies angevines.

« J'adresse un hommage particulièrement reconnaissant à M. le professeur Pozzi, qui avec sa haute autorité a présidé la solennité du centenaire, représentant à la fois la Faculté de Médecine de Paris et le ministre de l'Instruction publique. La Faculté de Médecine de Paris ! Je ne puis trop la remercier ; nous l'affectionnons profondément et nous ne pouvons que l'affectionner davantage après le témoignage d'estime qu'elle nous a accordé et les compliments que nous a faits, en son nom, l'éminent chirurgien qu'elle a délégué. Je suis

Digitized by Google

tenté de lui appliquer un joli mot d'Edmond About, parlant d'un être cher dans un de ses romans : nous l'aimons aujourd'hui plus qu'hier et un peu moins que demain.

« Je remercie aussi les hautes autorités de la cité, les représentants de l'Administration, du Parlement, de la Magistrature, de l'Université, de l'Armée qui nous ont donné aujourd'hui une nouvelle preuve de leurs fidèles sympathies.

« Puis-je oublier le brillant agrégé des lettres qui a jeté la note fleurie au milieu de nos notes graves, qui nous a montré qu'un bon poète — s'il n'est guère, suivant une ancienne boutade, plus utile à l'État qu'un bon joueur de quilles — est particulièrement agréable dans un centenaire scientifique. Honneur à la poésie ! Honneur et remerciements au poète !

« Si les rayons d'une lumière encore inconnue, si des rayons de Rœntgen perfectionnés pouvaient traverser nos poitrines et projeter sur des plaques sensibles les sentiments qui nous pénètrent, mes collègues et moi, vous auriez le meilleur témoignage — expérimental — de la satisfaction profonde que nous éprouvons à vous recevoir en toute cordialité.

« Force m'est, en attendant ces rayons lumineux, de me borner à vous exprimer simplement notre reconnaissance et à lever mon verre en votre honneur.

« A M. le professeur Pozzi et à la Faculté de Médecine de Paris ;

« Aux autorités de la ville d'Angers ;

« A nos confrères, nos élèves d'hier ;

« Aux étudiants, nos confrères de demain.

« Vive la Faculté de Médecine de Paris !

« Vive l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers ! »

M. le professeur Pozzi se lève à son tour et dans une aimable improvisation remercie de l'accueil si chaleureux qui lui a été fait. Parlant au nom de la Faculté de Médecine

Digitized by Google

et en son nom personnel, il se montre très touché des témoignages de sympathie qui lui ont été manifestés dans le cours de la belle cérémonie du centenaire.

Il comptait déjà de nombreux amis en venant à Angers ; quand il quittera cette ville, il en comptera un plus grand nombre encore.

Il lève son verre en l'honneur de l'École de Médecine et de Pharmacie et de son directeur et porte un chaleureux toast à tous ses confrères présents et particulièrement aux confrères viticulteurs qu'il félicite de leurs vins exquis.

La soirée s'est achevée gaiement par des monologues et des chansons. On a applaudi successivement M. le Dr Fiévé, de Jallais ; M. Jourdin, président de l'Association des étudiants ; M. Picard, interne à l'Hôtel-Dieu ; M. Closier, étudiant en médecine ; mais il convient de mentionner tout particulièrement le succès de M. Duchemin, pharmacien de première classe, dont le beau talent a provoqué d'unanimes bravos.

Digitized by Google

CENTENAIRE

DE

L'INTERNAT DE L'HOTEL-DIEU

ET DES

HOSPICES D'ANGERS

L'Internat de l'Hôtel-Dieu et des Hospices d'Angers, créé à la même époque que l'École de Médecine, comptait en 1907 cent années d'existence. Les anciens internes ont voulu marquer cette date et, suivant une coutume toujours en honneur dans le corps médical, ils l'ont célébrée par un banquet. Le 28 décembre 1907 se trouvaient réunis chez Jahan les représentants des promotions tant anciennes que nouvelles.

Étaient présents : MM. Leblois, Legludic, Chevallier, Mâreau, Sigaud, Lepage, Combes, Jagot, Larivière, Picard, Mullois, Monprofit, Écot, Rousseau, Gigon, Boquel, Brin, Lemesle, Meignant, Baudriller, Poitout, M. Cocard, A. Poussin, Jallot, P. Papin, Maugourd, Audureau, Pellier, Roguet, Ed. Papin, Jeanty, Morinière, Turlais, Bezier, O. Poussin, Kieffer, Guillois, Launay, Breau, Ledrain, Gaugain, Picard, Vachez, Couffon, Priou, Bazin, Hersant, Robin, Gaignard, Granval, Nory.

Digitized by Google

Parmi ceux que l'éloignement ou les obligations professionnelles empêchèrent d'assister au banquet, plusieurs avaient adressé à leurs collègues plus favorisés leurs excuses ou leurs regrets. En premier lieu M. Grimoux. de Beaufort-en-Vallée, le doyen de l'Internat, nommé en 1846, que retient son état de santé ; puis MM. Gauchas, Bidon, Sourdrille, Barrault, Estève, Tardif, Hardouin, Humeau, R. Cocard, Meslier, Jardin, Audouin, Buineau, Boisnard.

Au dessert, M. Leblois, qui avait bien voulu accepter la présidence, prononce une charmante allocution qui fut vivement applaudie.

« Mes Chers Collègues,

« Vous me pardonnerez de dire ma joie d'avoir vécu ces deux inoubliables dates, 19 et 28 décembre 1907 : la première célébrée avec une magnificence de langage où l'on a senti vibrer l'âme médicale ; la seconde, celle d'aujourd'hui, fêtée dans une amicale intimité, comme il convient entre camarades d'internat. L'Internat n'a-t-il pas pour effet de rendre plus étroits les liens qui unissent l'étudiant à l'École, le disciple au Maître, les futurs confrères entre eux ? L'Internat, c'est le premier contact avec la noble profession, c'est l'apprentissage du dévouement, c'est aussi l'initiation à la pratique de la confraternité, « Amicitia medicorum optima ».

« Messieurs, si j'ose ajouter un simple mot aux hommages officiels dont l'École était hier l'objet c'est que je suis un de ses aînés et que les vieilles affections ne se peuvent déraciner. Je ne résiste pas au plaisir d'apporter une humble fleur à la couronne qu'on lui tresse en ce moment.

« Elle avait, l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers, tout juste cinquante ans lorsque j'eus l'honneur d'accéder à l'Internat. Phénomène d'apparence paradoxale ;

Digitized by Google

aujourd'hui après cent ans, elle marque plus de jeunesse qu'elle n'en paraissait après le demi-siècle seulement. Comment advient-il donc que, au rebours hélas ! de ce qui se produit pour ses disciples, les années ne la vieillissent pas ? Quel charme la préserve des atteintes du temps? Oh ! nul besoin de recourir aux arcanes pour que se dévoile le prodige. Le continuel perfectionnement, l'incessante rénovation de son organisme et aussi la ferme habileté de la direction suffisent à prévenir toute régression et à susciter le progrès. Le perpétuel enfantement de la science qu'elle a mission d'enseigner commande une activité qui ne connaît pas le repos. C'est, en quelque façon, l'autogenèse de la vigueur. L'École, comme la Renommée,

« *Mobilitate viget viresque acquirit eundo* ».

« Et ainsi, durant la dernière cinquantaine, il nous a été donné, à nous les aînés, de suivre au ciel angevin l'ascension de sa brillante étoile. Est-il besoin d'ajouter que l'Internat a suivi une fortune pareille ?

« Dans la pléiade des médecins de première lignée sortis de la salle de garde qui, au cours du siècle, ont si grandement honoré et illustré l'Internat de l'Hôtel-Dieu d'Angers, quel noms citer !..., depuis ceux magistralement loués qui reposent dans la gloire, jusqu'à ceux qui, de nos jours, ont d'assaut conquis la célébrité.

» La leçon d'un aussi fertile passé pourrait-elle demeurer inféconde ?

Les nouveaux venus dans la carrière tiendront à honneur de ne pas déroger. La tradition sera continuée. L'École et l'Internat d'Angers verront s'élever, toujours plus haut, leur glorieux destin.

« Messieurs, le crépuscule du premier centenaire, que symbolisent les quinze lustres de notre génération, me semble qualifié pour saluer l'aurore du second, personnifiée par les Escholiers de l'heure présente. En cette conjonction

Digitized by Google

et pour sceller la liaison du passé au présent, au nom des anciens et au mien, je porte la santé de nos jeunes collègues, Messieurs les Internes en exercice.

« Resserrons tous l'étreinte de la chaîne qui nous lie, chaîne forgée par l'amitié. »

A son tour M. Mâreau retrace sous une forme humoristique la vie et les hauts faits des internes de jadis.

MES CHERS CAMARADES,

« Il y a quelques jours, aux fêtes du Centenaire de notre École de Médecine, le professeur Pozzi nous annonçait la disparition prochaine de la funeste et légendaire *invidia medicorum*. Il ne croyait pas si bien dire et sa prophétie est réalisée ce soir.

« Cette fille maudite des Erinnyes ne peut trouver place à notre banquet, car il n'y a plus ici ni confrères, ni maîtres, ni élèves, il n'y a que des camarades, les uns arrivant au terme de leur carrière, les autres prêts à s'élancer dans l'arène, tous se tendant joyeusement la main.

« A cette fête de famille les discours officiels eux-mêmes ne peuvent être admis. Pourtant un bon dîner ne peut se terminer sans causeries et de quoi parler ce soir, si ce n'est du passé de l'Internat dont nous fêtons le centenaire. Ces cent années d'existence, qui commencent avec Béclard et finissent avec les jeunes camarades qui viennent de quitter leur tablier pour se joindre à leurs anciens, marquent, sans doute, une grande période dans son histoire, la période moderne ; mais l'institution remonte en réalité beaucoup plus haut. Elle date de la fondation même de l'Hôpital Saint-Jean l'Évangéliste par le sénéchal Étienne en 1175.

« O vous, mes vieux camarades, qui avez assisté aux dernières palpitations de cet hôpital, praticiens usés au frottement des misères humaines, racontez-nous ce que vous

Digitized by Google

savez. Venez le soir songer dans ce délicieux jardin du Musée Saint-Jean ; venez vous reposer sur ces bancs de marbre, jadis autels ou tombeaux, et là, au milieu des fleurs, dont l'éclat se marie si bien aux tonalités grises des stèles et des tombes, sous les portiques de nos vieux couvents, évoquez vos souvenirs et vous verrez apparaître le passé. Pénétrant dans la grande salle, vous verrez encore, entre les colonnades, ces longues files de lits où vous fîtes vos premières armes. Fouillant sous les ombrages, vous pourrez retrouver les traces des bâtiments disparus où se passa votre jeunesse d'étudiants. Vous reconstituerez le vaste amphithéâtre circulaire, attenant à la grande salle, où vous écoutiez les leçons magistrales des Négrier, des Mirault, des Daviers. Vour retrouverez l'emplacement du pavillon de dissection où, joyeux de vos 20 ans, vous cherchiez dans la mort le secret de la vie. Enfin, pénétrant sous les cloîtres, vous pourrez encore gravir les marches de l'escalier qui conduisait à vos chambres d'internes disparues également. Vous reverrez tout cela et vous aurez passé de douces heures, car elles vous auront fait revivre un heureux temps, le temps de la jeunesse.

« Cette maison-Dieu ouverte à tous les malheureux sans distinction de nationalité et de religion, « aux passants de tous païs, aux vieilles gens, aux aveugles, aux pauvres malades et langoureux », fut tout d'abord desservie par des frères exclusivement chargés du soin des malades et remplissant en réalité les fonctions d'internes.

« Plus tard, lorsque le service médical fut définitivement organisé, on créa les emplois de *garçons-chirurgiens*, chargés d'exécuter les prescriptions des Maîtres. Ce sont nos véritables ancêtres.

« Mais combien leur situation était modeste auprès de celle de nos internes actuels, bien logés, bien nourris, grassement payés et véritables maîtres de l'Hôpital après la courte visite de leurs chefs.

Digitized by Google

« De même que tous les malades étaient confessés en entrant (aujourd'hui on les envoie aux bains), de même les garçons-chirurgiens n'étaient admis que sur un certificat de leur curé attestant qu'ils étaient de la religion catholique et bons chrétiens. On veillait avec un soin scrupuleux sur leur conduite et, pour être plus sûr de leur vertu, il leur était interdit de sortir le soir, après souper.

« Les garçons-chirurgiens étaient ordinairement au nombre de deux, quelquefois trois et même quatre, en temps d'épidémie et « quand ils ne pouvaient suffire à l'ouvrage ».

« Ils avaient pour mission d'assister les Maîtres, de recevoir les malades, de se rendre à l'apothicairerie pour veiller à la confection et à la distribution des onguents, de faire les saignées des pauvres du dehors, sur ordonnance de médecin; mais ils ne devaient distribuer aucun médicament sans ordre, sinon quelques cordiaux, dans les cas urgents. Ils devaient aussi donner les lavements « aux pauvres malades qui leur en demandaient, en ayant grand besoin », et il faut croire qu'ils se faisaient parfois tirer à l'oreille pour cette dernière besogne, car le règlement leur recommande de ne pas « se renvoyer les uns aux autres les besoins de ces pauvres malades ». Ils étaient seulement logés et étaient nourris à la table des domestiques ; ce n'est que vers 1750 qu'ils obtinrent d'être servis à part et touchèrent 50 livres de gages.

« Ils avaient cependant de grands avantages. Par une sentence du présidial de Lyon, du 12 août 1626, les garçons-chirurgiens internes, après six années de service, avaient droit à la maîtrise « sans être tenus aux rigueurs, chefs-d'œuvres et dépenses portés par le règlement de l'art de pharmacie et de chirurgie ».

« Ils étaient choisis par l'administration et quelquefois sans l'assentiment des Maîtres, ce qui donnait lieu à maints conflits.

Digitized by Google

« En 1681, le premier compagnon de l'Hôtel-Dieu, nommé Jean Leterme, qui avait huit années de service gratuits fut nommé maître par l'administration. La communauté des chirurgiens, dans une lettre à MM. le Maire et échevins de la ville, protesta énergiquement, disant que ce stage ne pouvait compter, ledit Leterme n'ayant subi aucun examen d'admission et étant, du reste, absolument hors d'état et incapable de faire aucune fonction chirurgicale. « La plupart du temps, disaient les Maîtres, ces garçons sont mal instruits, ignorent l'application, la dose, le genre, le spécifique, la convenance, la relation, la mixtion et la composition des remèdes et médicaments, suivant les espèces de maladies et les tempéraments ; de là des accidents toujours irréparables d'un remède mal composé ou donné mal à propos. »

Plus tard, en 1750, un garçon-chirurgien nommé Labonne, reçu sans l'avis de la communauté, est expulsé de vive force par les Maîtres et les administrateurs accablés d'injures et non soutenus par le conseil de ville, durent donner leur démission. Un autre interne qui s'était avisé de faire concurrence à ses maîtres, en pratiquant en ville, fut également chassé par eux.

« Dans un but de conciliation, la nouvelle administration accorda aux chirurgiens le droit de faire subir un examen d'admission aux candidats à l'internat. Nouvelle protestation de la communauté par la voix du sieur Galpin, lieutenant du premier chirurgien du Roy, qui veut que le privilège de la maîtrise soit réservé au premier garçon. « L'abandon, dit-il, que fait l'administration du droit despotique qu'elle s'arrogeait n'a en réalité d'autre but que de s'en procurer un beaucoup plus considérable, celui de mettre les Maîtres-chirurgiens dans la nécessité de recevoir et d'agréer pour maîtres un grand nombre de sujets souvent ignorants et qui n'ont d'autre science que de savoir faire une saignée ou quelques légers pansements. »

Digitized by Google

Vous voyez que les Maîtres n'étaient pas tendres pour leurs élèves. En réalité, ils voulaient limiter le nombre des praticiens déjà trop considérable, à leur avis. Nos pères avaient trouvé le vrai moyen d'empêcher l'encombrement médical !

« Puisque j'ai prononcé ce mot qui jette tant d'inquiétude parmi les jeunes générations, permettez-moi, mes chers camarades, de vous indiquer une cause de pléthore qui n'a pas été signalée, que je sache, et que mes souvenirs, ainsi que les récits de nos anciens, m'ont suggérée.

« Lorsque, dans le magnifique livre du Centenaire de notre École de Médecine, vous comparez les physionomies des Maîtres d'autrefois avec celles des Maîtres actuels, vous êtes frappés de la différence. Les premiers sont graves, sévères, presque majestueux. Les modernes sont souriants et n'offrent plus ces caractères distinctifs qui permettaient de reconnaître presque à coup sûr le médecin parmi les autres professions. Nous ressemblons à tout le monde ; au bourgeois, à l'avocat, au notaire, au commerçant du coin. Le travail démocratique qui tend à niveler les inégalités sociales semble aussi uniformiser les visages. Mais, sachez-le bien, ces maîtres si graves n'ont pas toujours eu une aussi noble allure. Ils furent carabins avant d'être maîtres et les carabins de leur époque avaient une très mauvaise tenue, une réputation déplorable. Ils portaient généralement de longs cheveux et, en toilette des plus négligée, la pipe aux dents, se promenaient fièrement par la ville, méprisant profondément les apprentis bazochiens, toujours corrects, brisant les reverbères et à l'occasion rossant les passants.

On racontait des histoires effrayantes. Un jour, l'un d'eux, grisé abominablement par ses camarades, avait été déposé délicatement sur une des tables de l'amphithéâtre et s'était réveillé en compagnie macabre. Tels autres se livraient à des orgies nocturnes où l'on sablait le vin d'Anjou dans des

Digitized by Google

crânes. Tout bon carabin possédait un squelette dans sa chambre ou tout au moins une « tête de mort » comme ornement de cheminée. Enfin, on disait que les néophytes étaient parfois soumis à de pénibles épreuves, rappelant celles de la franc-maçonnerie.

« Tout cela était bien fait pour épouvanter les braves bourgeois, et rares étaient ceux qui osaient lancer leurs rejetons dans cette galère, pour aborder notre lucrative mais dangereuse profession.

« Autre temps, autres mœurs ! Aujourd'hui, nos étudiants sont d'élégants et aimables jeunes gens, bien reçus partout. Ils sont habillés à la dernière mode et viennent à l'hôpital, gantés de frais, sur d'élégantes bicyclettes, voire même en auto. Ils fréquentent bien encore l'amphithéâtre de dissection et sont obligés parfois de toucher aux cadavres, mais si peu, juste ce qu'il faut pour pouvoir en parler dans leurs familles et donner le petit frisson à leurs mamans et à leurs sœurs ; si bien qu'elles aussi sont tentées : arborant le brassard d'ambulance, elles ne craignent plus de franchir la porte de nos hôpitaux et de se mêler à nos étudiants.

« Voilà comment la profession médicale, après avoir été longtemps, dans notre Anjou, pour ainsi dire l'apanage de quelques familles, s'est étendue, s'est démocratisée. La science s'est faite aimable, elle attire la foule. Mais ne vous en plaignez pas trop, mes jeunes camarades, qui allez descendre dans l'arène. Si la lutte est un peu plus rude, la profession reste toujours belle ; elle vous procurera de grandes joies intellectuelles et, plus que toute autre, la satisfaction morale de faire beaucoup de bien. »

Après le dîner, de jeunes collègues se révèlent fins diseurs et égaient l'assistance par des chansons d'un tour gaulois.

Enfin on se sépare très tard, après avoir décidé, à l'avenir, un banquet annuel et en se donnant rendez-vous à l'année

Digitized by Google

prochaine. Ne faut-il pas, le plus souvent possible, oublier l'intérêt particulier, les soucis de la profession et resserrer les liens que le temps et l'espace ont relâchés?

***

AVIS. — A la fin du dîner, M. Ed. Cauville a photographié le groupe des convives. Les intéressés pourront se procurer l'épreuve pour laquelle ils se sont inscrits chez M. Cauville, 28, boulevard de Saumur. Le prix de l'épreuve est de 3 francs.

Digitized by Google

AUX AMIS DES ARTS

Dans le discours qu'il a prononcé au « vernissage » de la dix-septième exposition des *Amis des Arts*, M. Dayot, délégué du gouvernement de la République, a fort décemment commenté, à son insu peut-être, le mot fameux de Charles X : « Au théâtre, les rois n'ont droit qu'à leur place au parterre ». (Le parterre ? façon royale, sans doute, et démocratique, de prononcer le mot « avant-scène »). M. Dayot nous jure à son tour qu'il n'y a pas d'art officiel, que l'État n'impose aucune esthétique et qu'il observe à l'égard de toutes les écoles une neutralité bienveillante. On s'en doutait un peu. Mais il est bon de l'entendre redire. Après cela, des sceptiques pourront encore soupçonner qu'à défaut d'une conception d'art l'État — ou ses ayants-droit — a ses artistes préférés. Laissons dire aux mécontents et croyons-en l'optimisme de M. Dayot.

M. Dayot nous donne une autre assurance : l'État n'est pas centralisateur. Qui l'eût cru ? Il faut bien pourtant se rendre à l'évidence. La preuve qu'il ne tient pas à attirer les arts dans l'orbite parisien, c'est qu'il en favorise les manifestations provinciales. L'État est *régionaliste*, comme l'on dit aujourd'hui. Tant et si bien que par la bouche de son délégué il fait les plus gentilles politesses à Angers, à l'Anjou, aux Angevins, aux Angevines et, bien entendu, au bon roi René — encore un roi ! roi de province, il est vrai,

Digitized by Google

roi peintre, roi poète, roi sans conséquence, comme on voit, et éminemment louable.

Quoi qu'il en soit des intentions gouvernementales, il est certain que le régionalisme artistique n'est plus un vain mot, à n'en juger que par le nombre des envois faits cette année à l'Hôtel presque étroit qui les accueille. En présence de tant de toiles, d'aquarelles, de gravures, de bronzes, de marbres et de terres cuites, je dirais volontiers : « Ils sont trop ! » Au bout de deux visites prolongées, je constate, en feuilletant le catalogue, que je n'en ai pas vu — ce qui s'appelle *vu* — la moitié. Est-ce uniquement la faute du visiteur ? Il faut bien reconnaître qu'on ne lui favorise pas la tâche. La grande affaire des organisateurs est de constituer des panneaux : besogne louable, mais combien déconcertante parfois pour celui dont on veut flatter l'œil ! Cela me rappelle les classifications que nos cours de *Logique* appelaient artificielles, ou arbitraires — je ne sais plus. Comment ? vous nous envoyez, vous M. Désiré Lucas, un tableau de $1^{m}80$ et un tableau de $0^{m}60$? Bon : on va caser celui-ci dans la salle du bas, au troisième ou quatrième rang, où il fera très bien — comme cadre, et l'autre dans ce coin sombre de la galerie, à droite. Et vous, M. William Lappara, vous aurez le même sort ! Et vous, M. Davids, on vous départagera également ! Et l'on vous coupera en deux, M. Tessier ! Et vous comme un autre, M. Delpy ! Fort bien ! Très joli ! Bravo pour le damier ! Mais au bout de cinq à six recherches infructueuses, on se prend à regretter la disposition moins symétrique de la *Nationale*, où l'on a du moins l'avantage de trouver Bernard avec Bernard, Karl avec Karl et Jean-Marie avec Jean-Marie.

Voici — selon un ordre aussi critiquable (celui du catalogue et de l'alphabet) — quelques noms d'œuvres et d'auteurs qui m'ont particulièrement retenu : des *Roses de Trianon*, qui n'apprendront rien de neuf sur la manière de Mlle Louise Abbema, mais qui offrent à l'œil un joli

Digitized by Google

ensemble d'étoffes soyeuses et de sourires dans un parc ; une *Ménagère*, traitée par Frank Bail avec la maîtrise qu'il s'est acquise dans le monde et les choses de la cuisine ; d'Achille Cesbron, le *Torrent de la Reuss*, frisonnements d'eau et de feuillée verte dans une fraîche clarté toute en nuances ; de Maurice Chabas, un *soir à Tolède*, toile vigoureuse, l'une des meilleures de cette exposition, baignée d'une chaude lumière orangée qu'accuse le vert sombre des arbustes, au premier plan, et dont s'adoucit encore la douceur du ciel et celle de la rivière, au fond, entre les berges abruptes ; une *Blondinette* fort avenante de Charlet et une *Jeunesse* également accorte — jeunesse raisonnablement dodue et mûrie, et déjà fruit autant que fleur, si je suis bon juge, mademoiselle ! d'André Davids, dont j'ai vainement cherché la *Femme à la statuette*, une remarquable *Femme sur le canapé*, remarquable par le naturel de l'attitude, par la tonalité grise du décor, par le charme d'intimité qui se dégage de ce coin de salon ; de Camille Delpy, deux paysages sobres et sans heurt, où se garde la manière ancienne déjà, toujours neuve, de ses maîtres Corot et Daubigny. Désiré Lucas nous envoie une *Mendiante* présentée dans un effet qui lui est cher, qui lui a valu de beaux succès et qui révèle une étude patiente et intelligente de Rembrandt. Mais, pour nous montrer qu'il n'est pas l'esclave du clair-obscur, il nous a également brossé des *Moissonneurs*, une petite toile de plein air à laquelle ceux qui l'ont placée à bonne distance pour les presbytes ne paraissent pas avoir rendu les hommages mérités : j'y signalerai notamment la belle vigueur des lointains. Un salut rapide, mais cordial à Eugène Girardet, pour son *Lac d'Annecy* et la souple batelière qu'il nous montre au premier plan. Un regard à Mme Yvanhoë Rambosson, pour sa *Réparation de Filets à Penmarc'h*, notation juste, un peu sommaire. Edmond de Grimberghe a peint l'*Été* sous les traits d'une jeune brune laurée d'or, au teint ambré et chaud : pourquoi s'être

Digitized by Google

complu à lui rougir les paupières ? Je ne comprends pas bien ce détail de l'allégorie. Je goûte avec la compétence d'un Concarnois la *Vieille rue à Concarneau*, de Maurice Grün, et son *Intérieur breton* : excellente, cette lumière grise, très lumineuse tout de même ! excellente aussi, cette pâte qui paraît faite d'une matière spéciale à l'artiste ! Gaston Hochard nous transporte à Paris, avec ses *Gens des Halles*, bien dessinés, bien campés, d'une coloration un peu triste — comme peut-être il sied — mais d'une touche hardie et sûre. Iwill est depuis longtemps passé maître dans la peinture de la mer et des côtes rases, des grèves et des landes : ses *Dunes de Flandre*, sous un ciel couvert, sont d'un rendu saisissant.

Je pense que tous les visiteurs ont admiré le beau *portrait de Max d'Olonne*, par William Lappara. Il n'est pas impossible d'y retrouver l'enseignement de Bonguereau — autre William — qui fut, comme chacun sait, aussi honni que célèbre. Voyez de près ce visage, et notamment certains glacis. Mais c'est du Bouguereau en vigueur, sans fioriture et sans miévrerie. Le portrait de *Mlle Suzanne d'O...*, du même auteur, est une petite ébauche d'une virtuosité sobre et charmante, à peine teintée, et très expressive. Beaucoup de virtuosité aussi dans l'envoi de P. A. Laurens, les *Jeunes Mères* : un jardin, des rayons, des reflets blonds, des reflets verts, des sourires, de la joie, de la vie. N'oublions pas l'*Allée du Couvent*, de Paul Legrand, les *Poèmes Préférés*, de Mesplès, la *Mantille*, de Mouton, et admirons le beau paysage d'automne que nous envoie Nozal, dans son *Vallon de la Malmaison*. Osbert n'abuse-t-il pas un peu de ses paysages en silhouette et de sa poésie allégorique, de ses Muses, de ses lyres, de ses aurores et de ses sérénités ? La *Venise* de Vicente de Parèdes, un peu poudreuse, un peu mate, ne me semble pas valoir la spirituelle anecdote de salon que l'auteur nous contait l'année dernière : serait-ce que le plein air lui vaudrait moins que les intérieurs ?

Digitized by Google

Beaucoup de fraîcheur dans la *Fontaine* d'Alberto Pinto; c'était ou jamais le cas d'être frais. Une rudesse non déplaisante, mais qui nous surprend moins qu'elle ne veut, dans les jardins parisiens de Mlle Stettler : bonne imagerie, sans plus ! Toute la loyauté de l'excellent peintre qu'est Tattegrain se lit sur les traits de son *Matelot*. Tillier ne renouvelle guère ses modèles. Ne nous en plaignons pas trop : celui-ci est joli, aussi propre à figurer une *Baigneuse* qu'une *Solitude*. Boucher n'a-t-il pas jadis peint presque uniquement une femme, la sienne ? Seulement, je soupçonne que Boucher était un talent plus divers.

Parmi les dessins, les gravures et les aquarelles, je signalerai les envois de Corabœuf, de Janssaud, de Mlle Carpentier, de Goepp, deux gouaches pleines de verve de Laloue, les eaux-fortes teintées d'Abel Truchet, de Peters-Desteract une *Nomade* fort impressionnante et les *Obsèques de Louise Michel*, où se révèle un sens aigu du grotesque et peut-être du tragique ; une très adroite miniature de Mme Marie Cauvin, qui paraît bien cependant avoir un peu fardé et affadi le visage de son modèle. J'allais omettre les fleurs — toujours réussies — de Rivoire et de Mme Faux-Froidure.

Et les Angevins ? J'y arrive : indigènes ou naturalisés, ils sont légion, et on me pardonnera de ne pas les citer tous, même si j'en passe des meilleurs. A les grouper, ils forment un ensemble très inégal. Louerai-je le *Coucher du soleil*, de Berruet ? La *Silhouette de Saillé*, de Changion ? Les *Roches de Murs*, de Mlle Beaucantin ? Non, Messieurs, non Mademoiselle ; mon désir d'être aimable ne va pas jusque là, et tout ce que j'ose vous dire, c'est que vous devez, que vous pouvez faire mieux, vous, par exemple, Mademoiselle Beaucantin, dont j'apprécie les *Roses*, les *Lilas*, les *Géraniums* et les *Fleurs des Champs*. Croyez-m'en : peignez des fleurs et laissez là les rochers. Dans le portrait, j'hésiterais à recommander la manière plutôt ligneuse et primitive sans le vouloir de MM. Livache et Goizet. En revanche, le *Portrait*

Digitized by Google

de M. D..., par Charles Tranchant, est une bonne toile sincère, solide, sans faux-fuyant, l'œuvre d'un pinceau loyal et déjà exercé. J'ai éprouvé un vif plaisir à regarder le *Portrait de Mlle Goudoulin*, par E. Letz. Nous savions que M. Letz était un excellent photographe, on pouvait douter qu'il possédât cette science du pastel : le fondu des chairs, la transparence des yeux, la légèreté des étoffes, la douceur lumineuse du décor, tout est plus qu'habilement traité dans cette œuvre, et il y a là un sens vraiment artistique de l'harmonie.

M. Tessier est représenté cette année par deux bonnes toiles, *Prisonnier* et *Portraits de Mlles T....* L'éloge de son heureuse fécondité n'est plus à faire. M. Tessier est un artiste aimé du public angevin, qui ne place pas mal ses préférences. Ne pourrait-on pas lui souhaiter une pâte et un faire d'une distinction moins molle, des ombres moins fumeuses et moins verdâtres ? Il me semble qu'il y a une part de convention et, comme disent les peintres, du *chiqué* dans son incontestable talent. Qu'il prenne garde à ne pas embourgeoiser sa peinture.

Je signale un bon crayon de J. Pavie, de jolies aquarelles de Bernier, une *Impression du soir* de Ferdi-Paris ; de Lutscher une *Matinée de septembre* dont il faut surtout goûter les lointains et la limpidité des eaux — celles de la Maine, je crois ; les roseaux du premier plan ne sont-ils pas d'un vert un peu cru ? C. Louvet, avec ses *Soirs*, continue la série de ses chauds pastels : je les aime fort ; je les aimais mieux la première fois que la douzième. Les *Quatre Études* de Leboucher sont de petites choses fort décentes, plus colorées que lumineuses : ah ! les toiles de Louvet vibrent avec une autre intensité ! Je ne suis pas de ceux qui se pâment devant les *Bords de l'Èvre* , une aquarelle ; les feuillages et les roches sont d'un décorateur adroit ; l'eau n'est pas de l'eau. C'est bien de l'eau que nous trouvons sous la *Péniche* de Ruel, une eau toute calme et toute claire, rendue

Digitized by Google

avec la justesse de vision et la sûreté de main que chacun reconnaît au sympathique artiste. Dans la *Vieille place de* Berjole, et dans ses illustrations — crayon et pastel — pour *Pelléas et Mélisande*, on a la joie de goûter, outre une très personnelle interprétation de la nature, un sens tout poétique des choses, ce qui n'a rien de surprenant de la part d'un poète, n'est-ce pas ?

Une mention spéciale est due aux encres teintées de Dulac. C'est une série de caricatures d'une verve, d'une sûreté, d'un doigté surprenants. Voyez ce Raoul Pugno ; voyez ces pierreuses, et voyez surtout, près de la porte d'entrée, ces inénarrables Apaches. Je ne sais si l'on a suffisamment apprécié les qualités que nous révèle l'envoi de ce tout jeune artiste. Qu'on ne s'y trompe pas, sous la négligence apparente et l'à peu près voulu, il y a une science du dessin et une acuité d'observation qui feront de M. Dulac l'émule certain des Steinlen, des Forain, des Ibels et des Jeanniot.

Pour terminer, rendons les honneurs à une intéressante initiative : M. Gobô, dont les amateurs angevins savent combien il faut louer le goût, la culture artistique et la compétence dans toutes les questions de « métier », inaugure dans notre ville la gravure à l'eau-forte, et, pour ses coups d'essai, nous montre des coups de maître. On ne saurait trop apprécier la souplesse et l'énergie qu'il a obtenues dans ce *Pêcheur Breton* et ces *Vieilles maisons du Tertre*. C'est là un début auquel, je crois qu'on peut prédire les suites les plus heureuses. Espérons qu'il n'aura pas passé inaperçu. Espérons-le, quoique ce nous soit toujours une stupeur de constater la vogue des chromos et des enluminures encadrés d'or faux, quand des œuvres d'art — d'art solide et franc — restent ignorées ou méconnues. En abordant l'eau-forte, M. Gobô n'abandonne d'ailleurs ni l'huile ni le crayon, et ses *Bateaux de pêche aux Sables*, dans une ombre hardiment et finement colorée, ses paysans de *Saint-*

Digitized by Google

Guénolé, d'un dessin à la fois si arrêté et si moëlleux, marquent plutôt un progrès sur ses envois des années précédentes.

Après ce copieux monologue, oserai-je encore dire un mot des sculpteurs ? Je ne puis décemment les loger dans les etc., d'autant moins que leurs envois sont pour la plupart très remarquables : témoin cette *Bergère* et cette *Châtelaine* de Levasseur, et cette autre *Châtelaine* de Loiseau-Rousseau, cette *Châtelaine* encore (elles sont à la mode, cette année !) d'Agathon Léonard. On n'aura pas omis de noter combien les petits sujets décoratifs tendent à remplacer l'ancien marbre et comme les sculpteurs actuels se plaisent à marier la pierre, le bronze, le cuivre, voire le métal précieux. C'est là un goût renouvelé de l'époque gréco-romaine et qui, dans ses manifestations actuelles, doit remonter aux recherches encore récentes de Gérôme et aux succès de Théodore Rivière. Les artistes angevins semblent s'en tenir plus volontiers à la tradition, sauf peut-être Léon Morice, dont la statue en chêne du *Remords* est à la fois une originale pensée et un beau morceau curieusement sculpté. Très réussi, son buste de notre vénéré maire, *M. Joxé*. Honneur à Ernest Saulo, pour son *Roi de Siam !* Honneur à Huault-Dupuy, pour son plâtre et sa terre cuite ! Honneur à Benon, pour son *Portrait de M. Aïvas !* A Hoëllard, à Picaud, aux autres, à tous ! A ceux-là mêmes que j'oublie et dont je m'attarderais si bien à retrouver les noms, si au lieu de la vulgaire table à écrire à laquelle je confie ces gloires d'artistes j'avais, pour y éparpiller mes notes, la superbe marquetterie que M. Guilleux nous expose.

Auguste DUPOUY.

Digitized by Google

UN

BATAILLON DE VOLONTAIRES

(3e bataillon de Maine-et-Loire)

1792-1796

(Suite et fin)

CHAPITRE XIV

Pacification de la Vendée
Incorporation du 3e Bataillon de Maine-et-Loire dans l'armée régulière

Le dossier du 3e bataillon de Maine-et-Loire fournit de nombreux détails sur les procédés qu'on employa pour terminer la pacification de la Vendée.

Le district de Challans était militairement occupé par ce bataillon, en garnison à Challans, le 4e bataillon de la Dordogne à Saint-Jean-de-Monts et le 1er bataillon de la demi-brigade des Landes à Saint-Gilles. Les uns ou les autres fournissaient des détachements à Beauvoir, à Sallertaine, dans l'île de Bouin, à La Barre-de-Mont, au Perrier et à Soullans. Duboys commanda le district jusqu'aux premiers jours de mai 1796. A cette époque, rappelé par des questions d'intérêts, il revint à Richelieu et remit le commandement au capitaine Gauchais, qui le conserva jusqu'au mois d'août suivant. Le bataillon de la Dordogne était commandé par le citoyen Gros, bon vivant, tolérant et plus occupé à chasser les oiseaux du marais qu'à poursuivre les brigands. Le citoyen Genêt, commandant le bataillon des Landes, à Saint-Gilles, passait pour un original, de rapports difficiles et négligeant son service.

Digitized by Google

On surveillait la côte avec assez de soin, mais on était si tranquille pour l'intérieur que les soldats étaient disséminés deux par deux dans les maisons des bourgs et les fermes isolées. On les réunissait une ou deux fois par décade, pour en faire l'appel, et l'attitude du pays justifiait cette confiance Un officier du bataillon écrit, le 30 avril 1796 :

... Duboys et le bataillon qu'il commande sont chéris de tous les habitants en raison des grands, je pourrais dire des incroyables services que nous avons rendus au pays.

Les chefs des brigands sont presque tous tombés sous les coups de la justice nationale ; les subalternes et les hommes entraînés dans les rassemblements des rebelles sont tous rentrés dans leurs communes respectives. On les voit se livrer avec ardeur à leurs travaux champêtres et leur bonne conduite, que l'on surveille néanmoins toujours, nous fait croire sincèrement à la paix de la Vendée.

Les foires, les marchés sont rétablis. Les Vendéens y accourent de toutes parts et, si l'argent n'était pas si rare, on ne remarquerait pas de différence entre les anciens et les nouveaux marchés. Il est vrai de dire que la partie que nous habitons n'avait pas autant été maltraitée que le pays d'Anjou. Charette avait eu soin de son domaine et l'infernale colonne du Nord [1] ne s'était pas enfoncée jusqu'ici. Aussi, les villes et les bourgs ne présentent-ils pas le spectacle de la dévastation ; les chaumières, les fermes mêmes n'ont pas été détruites. Dans deux ans, le voyageur aura peine à trouver des traces de nos dissensions.....

Le 6 mai suivant, le même officier écrivait :

... On tient le dernier des chefs des brigands qui ait survécu à Charette et je puis vous prédire que, lorsque ma lettre vous parviendra, il n'existera plus [2].

Voilà donc le pays absolument tranquille et pacifié. Le soldat peut se promener avec sécurité dans la campagne, sans avoir à craindre le moindre mal. Il est aussi cher aux paysans qu'il leur

[1] Les colonnes incendiaires de Turreau.

[2] Le dernier chef de la Basse-Vendée connu, tué par les armes, est Baumel (juin 1796).

Digitized by Google

était en horreur avant la destruction des chefs vendéens. Au lieu de les rencontrer en hordes errantes et vagabondes, on les voit se livrer entièrement aux travaux champêtres. Les jours de repos sont employés à faire des battues dans les bois pour en chasser les loups et hâter la destruction de ces animaux qui commençaient à devenir dangereux. Ces chasses se font de concert avec les troupes républicaines, qui y envoient leurs meilleurs tireurs.

Les postes sont maintenant bien suivies.....

Le service se réduisait à des mesures de police. On envoyait à toutes les foires et marchés un piquet commandé par un officier et on faisait des visites domiciliaires, presque toujours infructueuses. Mieux que tout commentaire, la lecture des rapports fera connaître la situation du pays.

Gros, chef du 4e bataillon de la Dordogne, à Saint-Jean-de-Monts, au citoyen Gauchais, commandant l'arrondissement de Challans, 21 mai 1796.

..... Je n'ai rien pu découvrir dans les marais. Quelques patriotes m'ont assuré que mes patrouilles deviendraient inutiles ; que s'il existe encore des rebelles ils sont travestis en paysans et travaillent même la terre, et que ce sont tous gens du pays, qui parlent tout comme l'habitant du Marais.....

Id., 24 mai 1796.

..... Deux véritables scélérats qui, m'a-t-on dit, couchent dans les blés, ont fait dire à un municipal qu'ils se rendraient volontiers et remettraient leurs armes.

Je vous observe que tous les habitants, même ceux qui ont été les plus brigands, s'accordent à dire que ces deux scélérats ne méritent pas l'existence.

On doit me donner le nom de ceux qui pensent comme ces deux derniers. Tous ces coquins boivent et mangent avec les volontaires, sans qu'on les connaisse. Le seul moyen de les avoir, ce serait de déguiser en volontaires quelques chasseurs du pays qui ne seraient pas bien connus et qui les feraient causer.....

Dites-moi quel parti j'ai à prendre pour ceux qui ont offert, ou offriront de se rendre. Mon instruction n'en dit pas un mot, et il

Digitized by Google

existe un arrêté du général en chef qui a fixé le terme pour tous les rebelles susceptibles de rendre les armes [1].....

Le lieutenant Lecomte, du 3e bataillon de Maine-et-Loire, détaché à Saint-Gervais, à Gauchais, 30 mai 1796.

..... Il a été volé deux bœufs et deux chevaux dans les communes de Saint-Urbain, Bois-de-Cené et Saint-Gervais.

Il existe encore une vingtaine de brigands non rentrés, qui circulent avec leurs armes et se trouvent dans la commune de Saint-Jean-de-Mont. Leur chef, Fortin, est réfugié chez Besseau-Ecorcheur, brigand rentré qui lui sert de guide, demeurant au moulin des Places, ou chez Martineau, aubergiste, près des Cochets, commune de Saint-Martin.

Trois détachements partiront de Saint-Jean-de-Mont, le Perrier et Saint-Gervais pour arriver à minuit, chez ces deux citoyens, et saisir Fortin.

Gros à Gauchais, 6 juin 1796.

..... Je fais de mon côté tout ce qui est en moi pour découvrir les scélérats qui se trouvent encore dans mon arrondissement. Je suis peu secondé.

Le président Chartier me paraît réellement attaché à l'intérêt commun de la République.

Il n'en est pas de même de Cocart, agent municipal. C'est un ivrogne qui vend du vin et qui tient une petite boutique. Il veut se faire des amis des deux partis. Malgré que je politique avec lui, je ne peux rien découvrir de cet homme. Il ne dénonce rien, et il sait tout.

Il m'a avoué hier qu'il existait quinze brigands de la commune (de Saint-Jean-de-Mont) dans le Marais, qui n'avaient pas rendu leurs armes... Il m'a dit qu'ils ne voulaient rendre les armes que tous à la fois et que, sous vingt-quatre heures, je les aurais. Je suis forcé de le voir venir.....

Deux volontaires de mon cantonnement ont trouvé, chez un habitant du Marais, un fusil sans platine, qui était caché dessous un toît. Cinq paysans leur ont enlevé ce fusil qu'ils m'apportaient, d'autant plus facilement que les volontaires étaient sans armes. Ils leur offrirent du pain et de l'argent, en leur disant de ne point en faire leur rapport au commandant... J'aurais déjà

[1] Instruction, en date du 7 avril 1796, du général Hoche aux généraux et aux commandants des grands arrondissements.

Digitized by Google

fait arrêter le propriétaire de cette métairie si je n'eusse pas appris qu'ils étaient plusieurs hommes dans cette métairie, et j'ai cru devoir paraître n'être pas fâché. J'ai invité ce propriétaire à m'envoyer la platine, et il me l'a fait remettre ce matin par l'agent municipal. Si j'eusse été sur le champ dans cette métairie, je n'aurais trouvé que les enfants. J'y enverrai sous peu de jours, à une heure imprévue, et je ferai arrêter tous les hommes qui s'y trouveront.....

Savin, chirurgien à Saint-Christophe-du-Ligneron, à Jubin, quartier-maître du 3e bataillon de Maine-et-Loire, 6 juin 1796.

La nuit du 14 au 15 présent (2-3 juin 1796), quatre scélérats, dont deux déguisés en volontaires, se sont présentés à la porte du nommé Seigneuret, habitant le bourg de Grande-Lande. Ils en ont demandé l'ouverture, se disant envoyés de la part du commandant de Palluau pour faire visite chez lui s'il n'avait point de gens suspects. Il ouvrit sa porte et reconnut dans l'instant son erreur, car il fut saisi au collet par deux qu'il connaissait parfaitement, les nommés Ferré et Cafin. Il ignore les deux autres.

Ce Ferré est de Saint-Étienne-du-Bois, l'un des assassins de Gautier, le chirurgien qui fut tué il y a quelque temps à Saint-Étienne. Cafin est du village de la Berjonnée, en Grande-Lande, où furent arrêtés Beisser et compagnie.

Ces quatre scélérats se firent donner à boire en faisant sécher leurs fusils pour, disaient-ils, le fusiller plus sûrement. Les reproches, les menaces et les demandes d'argent de la part de ces coquins durèrent environ deux heures, au bout desquelles ils le traînèrent à la porte pour le fusiller. Mais, comme il était vigoureux et qu'ils étaient imprimés de vin, il fut assez heureux de s'en débarrasser et de se sauver, en chemise, à la faveur de la nuit, au milieu de plusieurs coups de fusils qu'ils lui tirèrent. Sa femme s'échappa de même de la maison, pendant qu'ils étaient occupés à poursuivre son mari, et fit plusieurs cris de force dans le bourg, auxquels personne ne répondit. Ces cris n'effrayèrent pas même ces scélérats, car ils entrèrent dans la maison qu'ils pillèrent entièrement et à laquelle ils finirent par mettre le feu.....

On prétend qu'ils étaient au nombre de dix à douze qui entouraient le bourg pendant que ces quatre faisaient le coup. On assure même avoir reconnu le train de quelques chevaux, ce qui fait présumer qu'il y en avait de montés.

Digitized by Google

Ces coquins, pendant le temps qu'ils passèrent en menaces, désignèrent plusieurs victimes dont ils avaient juré la perte. Ils me faisaient l'honneur de me mettre du nombre.....

Pendant qu'ils incendiaient, Seigneuret se rendit à Palluau d'où il revint avec un détachement de cinquante hommes. Enfin, on les poursuivit. On les eût infailliblement pris, car ils étaient tous ivres et, comme il avait mouillé, leurs traces étaient faciles à tenir. Mais l'officier qui commandait prétendit ne pouvoir aller plus loin, n'ayant pas d'ordres !!

Voilà l'exposé que je tiens de Seigneuret lui-même.

Hier, ces quatre scélérats ont été arrêtés dans un champ de seigle, près Légé. Quelques-uns disent que le hasard les a fait prendre. D'autres assurent, au contraire, que ce sont les habitants qui les ont fait arrêter. Je ne sais rien de certain à cet égard... On dit que du nombre de ces quatre sont deux déserteurs...

Angibaud, cultivateur à Saint-Christophe-du-Ligneron, au commandant de l'arrondissement de Challans, 6 juin 1796.

Vous expose Honoré Angibaud, cultivateur, demeurant à la Forestière, commune de Saint-Christophe, qu'environ le mois de nivôse dernier (décembre 1795-janvier 1796), un détachement de troupes républicaines s'étant transporté chez lui, il lui fut enlevé deux bœufs, trois vaches, deux veaux d'un an, ainsi que le grain qu'il avait. Il eut même le malheur d'y perdre son frère et son fils âgé de treize ans. Qu'il regarde ces malheurs comme irréparables, hormis le recouvrement d'une de ses vaches, qui existe encore à votre disposition, à Challans ; réclame de votre justice la remise de sa vache. C'est un acte de justice que vous exerceriez envers un malheureux qui ne cessera d'en être reconnaissant.

Le commissaire certifie que, depuis la sommation faite à la commune de remettre ses armes, Angibaud n'a pris part aux rassemblements des rebelles.

Anonyme et sans adresse, 7 juin 1796.

Les brigands de Saint-Jean-de-Mont se réunissent très souvent chez la veuve Simonneau, à un endroit appelé le Chapon..... Ils se rassemblent aussi chez la veuve Pajot, à la Maison-Neuve, en Saint-Jean-de-Mont. Il paraît qu'ils y passent les jours, mais pour la nuit on ignore s'ils y résident.

Digitized by Google

Gros à Gauchais, 9 juin 1796.

Les hommes de la métairie où on a trouvé un fusil ont été arrêtés. Ils n'ont pu nier. Sommés, d'après la loi, d'un tiers de leurs contributions foncières qui se montent, d'après le rôle, à six cents livres, ils ont donné un bœuf, parce qu'ils n'avaient ni argent, ni grains. Le bœuf pesait 427 livres, il suffira pour l'amende. On l'a abattu et distribué à la troupe.

Les seize brigands ne se sont point rendus comme ils l'avaient promis. Les trois quarts mériteraient la mort. D'accord avec le président Chartier, on doit faire, dans la nuit de demain, une fouille des métairies suspectes.

Thierry, sous-lieutenant, commandant à Sallertaine, à Gauchais, 11 juin 1796.

On n'a trouvé aucun brigand, émigré ou suspect. Deux brigands ont été signalés, assistant à une noce dans une métairie.

Gros à Gauchais, 12 juin 1796.

J'ai suivi vos ordres, mais sans succès... Le citoyen Chartier, quoiqu'il connaisse bien la partie des Marais, avait demandé des guides, pensant que nous réussirions mieux en nous emparant, à minuit précis, des métairies désignées par votre lettre, ainsi que de plusieurs autres environnantes, dont nous avions quelques renseignements... On n'a rien trouvé, que les différents propriétaires.

Les détachements, après la fouille, se sont répartis dans les blés, se sont mis à plat ventre pour attendre le jour... Mais rien n'a réussi.

On m'a amené le nommé Besseau-Ecorcheur, résidant au moulin des Places. Cet individu mendie son pain. Sa femme, qui passe pour une coquine, court aussi les marais pour mendier avec ses enfants. Son logement n'est autre chose qu'une mauvaise baraque en terre, presque sans meubles, une mauvaise couche, et il n'y a ni foin, ni paille. Il n'est pas croyable que les brigands s'y retirent.

Il m'a déclaré que, quelquefois, il en passait plusieurs et que le 20 (8 juin), Poulet Dupont, fameux brigand, avec trois autres, avaient entré chez lui, vers les dix heures du matin et qu'après avoir bien juré contre les Républicains avaient sorti du pain et du lard et l'ont mangé. Ensuite ils sont partis en disant : Allons chercher nos fusils.

Digitized by Google

Si vous le jugez à propos, je vais me procurer leur signalement. Je le ferai connaître à la troupe qui est logée deux à deux dans le Marais, en donnant ordre de les arrêter partout où elle les rencontrera.....

Boissellier, agent national à Sallertaine, au commandant à Challans, 22 juin 1796.

On m'a bien assuré que demain la messe se dira à Châteauneuf [1]. Une grande quantité de peuple doit s'y rendre.

Depuis que les prêtres s'approchent de notre Marais, les habitants s'inquiètent de plus en plus, et je regarde comme la cause la plus prochaine de leur peu de respect pour les lois le voisinage de ces êtres bénissant le peuple et l'engageant à se mutiner. S'ils étaient soumis à la loi, je fermerais les yeux sur les abus politiques, mais ces gens-là ne nous pardonneront jamais d'avoir fait triompher la République. D'ailleurs, ce sont des sangsues du peuple ; ils lui volent saintement tout le numéraire qu'il a. C'est encore une cause du mépris des mandats.

[1] La loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) avait proclamé la liberté des cultes sous certaines restrictions.

Le décret du 2 prairial an III (21 mai 1795) et une circulaire explicite avaient astreint les prêtres, préalablement à l'exercice de leur ministère, à faire seulement une déclaration de soumission aux lois, sans qu'on eût à rechercher dans le passé s'ils avaient, ou non, prêté serment à la Constitution civile du clergé.

Enfin, la Constitution de l'an III, votée le 5 fructidor (22 août 1795) avait reconnu la liberté des cultes.

Mais ces mesures libérales avaient été rapportées par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) qui rétablissait contre le clergé les lois de 1792 et 1793. C'est cette loi du 3 brumaire an IV qui permit au Directoire d'exercer contre le clergé une persécution terrible et peu connue, dont La Révellière-Lépeaux est un des principaux auteurs. (Voir *La Terreur sous le Directoire*, par Victor Pierre, Paris 1887.)

Cette persécution fut plus ou moins violente dans chaque département, suivant le zèle des administrateurs, et ceux de la Vendée en mirent peu. Sur 264 prêtres déportés en Guyane, 1.135 déportés aux îles de Ré ou d'Oléron, et 8.553 condamnés à la déportation, mais non déportés, le département de la Vendée n'a que 4 déportés en Guyane, 4 à l'île de Ré et 24 condamnés non déportés.

Les quatre lettres citées ici sont d'accord avec ces constatations et prouvent le peu de zèle des administrations de la Vendée à exercer la persécution ordonnée par le Directoire

Digitized by Google

Chartier, président de l'administration municipale, à Saint-Jean-du-Mont, au commandant de l'arrondissement de Challans, 25 juin 1796.

Sur la demande de plusieurs particuliers de Notre-Dame-du-Mont, l'agent municipal invita plusieurs habitants à se réunir hier, au chef-lieu de leur commune pour y traiter différents objets. Il fut, entre autres choses, parlé d'avoir un ministre du culte catholique.

Comme cette réunion ne fut point affichée, et ne fut composée que de quinze à seize des plus notables, on ne crut pas nécessaire d'en prévenir le commandant. De sorte que, par de faux rapports ou autrement, les chefs de détachements ont, ce matin, envoyé chercher cinq à six des citoyens qui se trouvèrent hier au bourg, comme faisant partie d'un attroupement. On doit vous les conduire demain. Ce sont des hommes qui réunissent, outre leur qualité d'honnêtes gens, celles d'un bon patriotisme. Ils n'ont point troublé l'ordre. On ne pouvait que les inviter, lors de leur réunion, à se séparer, et non les rechercher après que cette réunion n'existe plus, et qu'elles ne peuvent causer de mal, car elles se renouvellent tous les dimanches et fêtes, et elles sont nécessaires.

Mais je me suis aperçu qu'en parlant de prêtres, hier, les esprits s'échauffèrent, et on crut qu'il y avait, à Notre-Dame, une assemblée nombreuse, de sorte que l'ordre fut donné d'en arrêter certains.

Je rends justice aux intentions qui ont été la cause de ces arrestations, car elles sont bonnes. Mais aussi, passent-elles les bornes des pouvoirs. Je ne vois rien de contraire à la Constitution et, si l'on s'en est écarté, il ne faut juger que l'intention, et je suis garant qu'elle était bonne. Car autant j'agirai pour faire punir les rebelles, autant je le ferai pour les honnêtes gens qui partagent mon opinion, ou pour ceux que l'erreur seule entraîne. Ayez pour eux tous les égards dus aux braves gens ....

..... Demain, on se rassemble ici pour avoir un calotin. Je m'en vais, à quatre heures du matin, en campagne, pour ne pas m'y trouver, mais je ne m'oppose pas aux vues générales. Je suis seulement sûr qu'il ne viendra pas ici. Ils craignent trop, les scélérats, d'être sous les yeux des autorités civiles ou militaires.

Si Fortin et sa clique se rendent à Challans, je vous écrirai un mot.

Digitized by Google

Les habitants de la commune de Saint-Jean-de-Mont au ministre du culte catholique, 26 juin 1796.

Ministre catholique.

Nous venons d'arrêter entre nous de faire nos efforts pour nous procurer un prêtre. Nos vues se sont jetées sur vous. Libre d'après la loi, d'habiter quelle commune vous désirez, nous pensons que vous condescendrez à nos invitations et que, de préférence, vous vous fixerez dans un lieu où on vous appellera. Du moins, est-ce plus flatteur pour nous.

L'embarras que nous éprouvons à courir à six à sept lieues pour recevoir les sacrements nous a fait prendre ce parti, et nous compenserons avec plaisir les dépenses que ces démarches nous occasionnent avec le dédommagement qui est dû à votre travail. Nous récompenserons donc ce travail suivant vos désirs. Nous vous attendons le plus tôt possible.

Amis de la paix, nous avons prévenu les autorités constituées et les chefs militaires de notre intention, et ils nous ont répondu que la loi nous accordait ce droit.

Nous sommes, avec le respect dû à votre caractère, les habitants de Saint-Jean-de-Mont.

Gros à Gauchais, 26 juin 1796.

..... Je vous fais conduire quelques habitants de la commune de Notre-Dame, prévenus de s'être assemblés en grand nombre, le jour de Saint-Jean, dans une maison de la paroisse. J'ignore pourquoi. Ils disent que c'était pour demander un prêtre. Ces gens-là sont coupables, puisqu'ils n'avaient prévenu aucune autorité civile ni militaire. Ce qui leur donne plus de tort encore, c'est qu'ils ont fait partir un message revêtu de leur délibération. J'ignore où, mais il s'adresse, dit-on, à un prêtre brigand qui n'a jamais obéi à aucune loi de la République. Vous voyez que s'ils ne découvrent pas les différents individus qui habitent le pays, c'est qu'ils agissent de mauvaise volonté.

J'avais chargé les citoyens Chartier et Cocart de faire rendre pour cinq heures, ce matin, chez moi, ceux des brigands qui m'ont rendu leurs armes. Aucun ne s'est rendu, quoiqu'ils aient été prévenus. Vous voyez donc qu'ils continuent toujours leur rebellion. Les noms des dix qui m'ont rendu dernièrement les armes sont les cinq Fortin, Petoquin, Bouin, Bauré, Naud et Burgaud.

La commune de Saint-Jean-de-Mont doit s'assembler aujour-

Digitized by Google

d'hui ; il paraît qu'elle ne sera pas nombreuse. Son but était pour la même chose que Notre-Dame. Comme je fais enlever tout ce qui porte uniforme, et qu'ils en ont presque tous, ils n'oseront pas se présenter. L'on m'a dit aussi qu'ils jetaient leurs vues encore sur un de ces prêtres rebelles.

Je vais poursuivre tous les brigands qui m'ont rendu les armes, pour ne pas s'être rendus après l'ordre qui leur en a été donné.

Je viens d'apprendre que les cloches de Saint-Jean sont enterrées dans un fossé des Marais. J'ignore pourquoi les autorités constituées ne les font pas retirer afin que la République puisse en profiter. Il en existe aussi quatre, qui sont dans le clocher de Notre-Dame.....

Le général Monet, commandant la 1re subdivision, à Machecoul, au citoyen Gauchais, commandant l'arrondissement de Challans, 27 juin 1796.

..... Quant aux cloches qui ont été découvertes, vous les ferez parvenir ici en m'adressant les armes quelconques qui proviennent par reddition de brigands, mon intention étant de faire une évacuation entière sur Nantes de ces armes, jointes à celles qui sont ici.

La loi et les arrêtés du Directoire, les intentions du général en chef et les miennes s'accordent avec l'envie des habitants des communes du Marais d'avoir des prêtres. La publicité du ministère de ces derniers exige qu'ils prononcent décidément sur leur asile habituel et journalier. Les lois autorisent le libre exercice des cultes, sous la responsabilité des ministres. Malheur à ceux qui troubleraient l'ordre social et la tranquillité publique ! Ceux-là doivent être bien surveillés.....

Gros à Gauchais, 1er juillet 1796.

... Je crus que les brigands rentrés obéiraient aux différentes invitations qui leur ont été faites, tant des autorités constituées que de mon chef. Ne pouvant les arrêter, j'ai dû remettre une lettre non cachetée à l'un des deux qui s'est présenté. J'ignore encore si les autres ont été vous trouver.....

On doit m'amener demain les cloches de Notre-Dame. Suivant l'avis des autorités constituées, celles de Saint-Jean-de-Mont ne pourront guère sortir du fossé que lorsque l'eau sera davantage diminuée.....

Digitized by Google

Le lieutenant Rideau, du 3e bataillon de Maine-et-Loire, détaché à Sallertaine, au commandant de l'arrondissement de Challans, 25 juillet 1796.

..... J'ai envoyé, la nuit dernière, dans le Marais, une patrouille commandée par le sergent Souchet qui a découvert dans une métairie, à l'autre extrémité de la commune, le gîte de plusieurs brigands, et notamment du nommé Michel Châteaux, de Sallertaine, qui fut condamné, je crois, à quatre années de fers pour avoir fait un vol avec fracture. Je n'ai point voulu faire l'enlèvement des bestiaux, comme le porte l'ordre du général, sans vous en prévenir. J'attends sur cela votre réponse.

La métairie s'appelle Ducour, habitée par la citoyenne Masson, dénoncée par le citoyen Denorois, habitant de Challans, faisant sa résidence à Sallertaine.

Genêt, commandant la place de Saint-Gilles, au commandant l'arrondissement de Challans, 26 juillet 1796.

..... Il est récemment débarqué, du côté de la Barre, trois émigrés dont l'un se nomme Le Bœuf, un autre Dufresne. Ce dernier se tient dans les environs de la Garnache, où il a ses propriétés.....

Gros à Gauchais, 31 juillet 1796.

..... Je viens d'écrire aux autorités constituées de Saint-Jean-de-Mont afin qu'elles aient à me procurer les cloches dont je vous ai déjà parlé. Si elles s'y refusent, je vous préviens que j'y ferai travailler d'autorité le nombre de paysans nécessaire et que je les forcerai à me donner des voitures pour les transporter.

Le citoyen Chartier n'est pas encore content de dix à douze mille livres de rentes qu'il s'est fait depuis la Révolution. Il ne cesse de courir aux Sables, Nantes et Fontenay, le tout pour agioter et acquérir, pour ne pas dire voler des biens nationaux. La métairie de Beaulieu, qui produit par an quatre mille livres de numéraire, croiriez-vous que, par le moyen de l'agiotage, il se l'est acquise pour 3.500 en numéraire. Sa portion de récolte et la moitié des bestiaux qui lui reviennent lui font deux fois son déboursé. C'est-à-dire qu'il a mille écus de profit, et le bien pour rien.

Je dois vous dire que le jour que je manquais totalement de vivres, et que les habitants durent nourrir la troupe, il fut assez généreux pour dire, en présence du juge de paix et de Cocart,

Digitized by Google

qu'il donnerait volontiers une livre et demie de pain à l'officier qui est logé chez lui, pour ce jour seulement.....

Chartier et Cocart ne se pressent pas beaucoup à rendre les cloches. Vous ferez bien d'écrire à Cocart et l'inviter à faire travailler, pour retirer ces cloches, ceux mêmes qui les ont cachées. Cela le punira d'autant plus qu'à cette époque lui-même était brigand, ainsi que les trois autres Cocart, et qu'il y a à parier que ce sont eux qui les ont fait enlever, quoique personne d'eux n'ait voulu me dire où ils les ont cachées. Je les ai trouvées à force de leur dire que je savais où elles étaient.....

Je vous observe que les prêtres que ces messieurs ont demandés sont non assermentés.....

Anonyme, sans adresse et sans date.

Renseignements, commune de Saint-Jean-de-Mont.

1° Le nommé Petit-Ga, proche la Grand-Tille, commune de Sallertaine.

2° La veuve Meunier, proche le Grand-Mouton, dans la commune de Sallertaine ;

3° Le nommé Barreau, également dans la commune de Sallertaine, proche la métairie de Lilluotière.

4° La veuve de Glibot, dit Grandoit, même commune, dans les environs du dernier.

Dans tous les endroits désignés ci-dessus les rebelles du Marais se rassemblent journellement, nuit et jour, où ils tiennent des orgies. S'il était possible d'environner la partie du Bounetière par un nombre de troupes suffisant, ce qui ne demanderait qu'une journée, on enlèverait une partie des brigands qui infectent sans cesse ce canton.

Extraits d'un registre de renseignements dressé par le Conseil d'administration du 3e bataillon de Maine-et-Loire, d'après les dénonciations qui lui étaient faites :

Saucisse, était capitaine d'une compagnie de brigands à la Garnache, ordonnait tous les massacres sur la route ; avait remis un mauvais fusil ; en avait conservé un bon, avec toutes ses cartouches. Depuis la remise de son arme, a marché avec Charette ; était à la dernière affaire de Froidefond ; a menacé de fusiller ceux qui se rendraient. Michel, son camarade, est convenu de tous ces faits.

Digitized by Google

Michel, déserteur des Chasseurs francs, a toujours resté avec les brigands ; a été participant à tous les assassinats commis sur la route de Machecoul ; est la terreur des environs.

Tabard, du 1er bataillon des Chasseurs réunis, a toujours marché avec les brigands ; n'a jamais remis ses armes.

Tourille, déserteur à l'ennemi ; a remis un mauvais fusil, a conservé le bon ; est disposé à reprendre les armes au premier ordre.

Questionner Michel sur tous ses camarades, et surtout sur la conduite de Monnier, commandant à la Garnache.

Le 25 mai 1796, cinq individus ont maltraité deux habitants dans un cabaret de Saint-Urbain et les ont à moitié assommés. Ce sont des brigands que tous les bons habitants désirent voir arrêter et punir de mort. Ils sont connus pour être de mauvais sujets avant la guerre. Ils avaient assassiné, depuis l'insurrection, Denis, chef de la maison où ils étaient à boire.

Il y a un nommé Guillé, chef de brigands, de Barbâtre, qui se tient ordinairement dans la commune de Beauvoir et la Cosnière. On ne le croit pas rendu.

Un nommé D'argent, que l'on dit arrivé de l'Angleterre, où il avait été envoyé par Charette pour réclamer des secours, natif de Saint-Philbert, se tient aux environs de Palluau et a dîné chez l'officier commandant.

Tous les cavaliers et brigands paraissent avoir encore leur ancien costume, ont des bandes colorées à leurs chapeaux, vont en grand nombre, se rallient encore.

L'émigré Suzannet a été vu dans la partie de Grande-Lande et la forêt de Tauvois.

Un rassemblement avait été effectué à la Berjonnée, commune de Grande-Lande. Il fut dissipé par la troupe du cantonnement. Savin devait s'y trouver pour leur communiquer des nouvelles de l'Angleterre.

L'émigré Vaugirault s'est embarqué avec plusieurs lettres pour l'Angleterre. Il devait être de retour dans quarante jours.

Les 2 et 3 juin 1796, il a été vu dans le quartier de Gâte-Bourse, commune de Sallertaine, les nommés Bastiot jeune, de Challans, qu'on dit être un de ceux qui tuèrent des volontaires près les filles Josnet ; Pierre Pauvreau, de la Merlatière, commune de Sallertaine ; Rabillé, de Saint-Hilaire-de-Riez ; et un autre de Saint-Jean-de-Mont, qui étaient à se promener dans les prés de Gâte-Bourse, à examiner des bœufs gras, dans le dessein,

Digitized by Google

sans doute, de les voler. Ils se tiennent au quartier du Moulin des Places, chez un nommé Besseau, et dans les blés aux environs, qu'il sera nécessaire de fouiller.

Il est certain que le nommé Puiraveau, émigré, a été vu dans les marais de Saint-Hilaire et Soullans. On sait qu'il y a des prêtres qui s'y cachent. Ces scélérats ont été manqués dans les marais de Saint-Hilaire. On a tiré sur eux. Pour s'en rendre maître, il faut faire des détachements de Notre-Dame, de Saint-Jean-de-Mont, du Perrier, de Sallertaine... Il sera bon de faire payer une amende, ou saisir des bestiaux aux quartiers de la Joue, les Places, chez Besseau, dans le moulin des Places et chez les Rousseau, demeurant au Pré-Goureau.

On compte, à Saint-Jean, jusqu'à quatorze brigands qui, pendant les mauvais temps, se cachent dans les maisons, et le jour dans les blés.

Chez Martineau, aubergiste, près les Cochets, commune de Saint-Urbain, se retirent des brigands. Chez lui ont été mangées des farines volées au moulin de Saint-Urbain il y a environ deux mois, depuis que les brigands sont rentrés.

Il sera bon de connaître tous ceux qui vendent du vin dans le Marais, afin d'y envoyer tenir garnison à leurs dépens s'il s'y commet du bruit et s'ils donnent asile à des brigands.

Germain Billet, 22 ans (suit le signalement) et Philibert Nay, 26 ans (suit le signalement), doivent partir, le 9 juin, pour se rendre à Nantes. Passeront par les ponts Rousseau. Se rendront avec des chevaux et mannequins pour en apporter des marchandises. Brigands rentrés il y a deux mois. Ont chacun un passeport signé Boisselier, agent de Sallertaine.

Laidin, brigand de la Dournie, est rentré à Notre-Dame-de-Mont, au lieu de se rendre à Sallertaine. Il n'a remis que de très mauvaises armes, tandis qu'il est certain qu'il a plusieurs fusils. Était de l'affaire de Saint-Urbain où des particuliers ont failli perdre la vie. Personne n'ose arrêter ces coquins, mais tout le monde voudrait les voir pris et jugés.

Les métairies des Cochets, de Champeaux, et surtout le nommé Martineau, aubergiste, sont les lieux où les brigands se retirent.

On dit, mais il n'est pas certain, qu'il doit y avoir une messe à Châteauneuf, qui sera célébrée par un nommé Priou qui l'a dite, jeudi dernier, 14 prairial (2 juin 1796), dans l'église de Bois-de-Cené. Ce prêtre, et autres brigands qui parcourent les

Digitized by Google

campagnes, donnent l'espoir qu'un temps viendra où elles seront débarassées des Républicains qui se retirent et dégarnissent le pays peu à peu.

Les chevaux enlevés dans les prés des Six-Colombes, dépendant de la métairie du Grand-Logis, domaine national, n'appartiennent point au nommé Moulleau, décédé, ou à ses héritiers. Le grand cheval a été monté par Charette. La jument l'a été par Dabbayes. L'autre cheval de deux ans était monté par un autre brigand. On ne sait pas à qui ils appartenaient avant d'avoir servi aux brigands... Ils étaient depuis environ six mois dans les prés..... La métairie étant abandonnée, tous les particuliers font pacager leurs bestiaux dans les prés qui en dépendent. Les agents municipaux ferment les yeux sur ces dégradations des domaines nationaux.....

C'est par ces détails, plus que par la biographie des grands hommes ou l'histoire des batailles et des intrigues politiques qu'on connaît la situation véritable et la vie d'un pays. On y voit que la guerre de Vendée n'était plus qu'un faible brigandage. Les malfaiteurs courant la région ne relevaient pas de l'armée, mais de la justice, et plusieurs agents de police, secondés de gendarmes, auraient suffi pour faire, dans le Marais, la besogne confiée à trois bataillons de volontaires. Le dégoût d'un tel métier explique la décision prise par Duboys, Couscher et plusieurs autres officiers du 3e bataillon d'abandonner une carrière détournée de son but. On comprend aussi le mécontentement des municipalités, sur qui retombait la lourde charge d'entretenir des troupes reconnues inutiles.

Le Directoire exécutif, d'accord avec le général Hoche, avait rédigé, le 28 décembre 1795, une instruction secrète sur les mesures les plus propres à terminer la guerre civile et à faire rentrer les impôts. Les vingt-et-un articles de cette instruction se résumaient à établir que toutes les grandes communes des départements insurgés étaient mises en état de siège. Le pays insurgé devait seul supporter les frais que sa rébellion nécessite ; le produit des récoltes serait employé

Digitized by Google

à la subsistance et à la solde de l'armée ; les paysans seraient réquisitionnés pour le transport des denrées et le service des troupes ; il serait pris des otages parmi les notables de la commune, imposé des amendes en numéraire et en nature chaque fois qu'une difficulté se présenterait pour le paiement des impôts et la remise des armes [1].

Hoche commenta ces décisions dans deux longues instructions qu'il adressa, les 8 janvier et 7 avril 1796, aux généraux commandant les grandes divisions et les principaux cantonnements. Il voulait qu'au 21 janvier 1796 tout fût réglé, de manière que l'Armée de l'Océan vécût entièrement à la charge du pays occupé. Pratiquement, on préleva d'abord les produits des biens nationaux. Ensuite, on taxait les communes à une contribution fournie moitié en froment et en seigle, un sixième en viande sur pied, un sixième en fourrages et un sixième en bois de chauffage. Tant qu'elle eut à craindre les violences de la guerre, la population préféra payer ces lourds impôts et être assurée contre les excès des deux partis ; l'occupation militaire était un moindre mal, qu'on supportait avec patience. Mais, quand la paix parut assurée, après la mort de Stofflet et de Charette, l'état de siège devint intolérable et les municipalités se révoltèrent contre la dictature militaire.

Dès le 17 janvier 1796, Hoche écrivait au ministre Aubert du Bayet :

« Rien ne peut égaler, mon cher Dubayet, le scandale avec lequel les administrateurs du département de la Vendée ont mis opposition à l'exécution de l'arrêté du Directoire [2]. Ces messieurs ont l'impudence d'assurer que leur département n'était pas insurgé ! Vous savez qu'en dire. En attendant les ordres du Directoire, j'ai ordonné le maintien de l'arrêté... Réfléchissez à la guerre des chouans.

[1] Art. 1, 3, 5, 6, 7 de l'Instruction du 28 décembre 1795.

[2] Du 28 décembre 1795.

Digitized by Google

Si l'on ne maintient les mesures rigoureuses, c'en est fait de la République et de ses amis. Toutes les administrations ne vont pas manquer de soutenir que les ouvrages avancés des villes qu'elles habitent ne sont pas attaqués ; ces villes sont au moins investies (par les chouans), j'espère ! »

Les réclamations des pouvoirs civils furent bientôt écoutées en haut lieu. Les généraux, et Hoche lui-même, renoncèrent à soutenir franchement leurs subordonnés. Ils donnèrent des ordres contradictoires et ambigus, et tous les ennuis retombèrent sur les chefs de cantonnements. Les disputes entre les autorités civiles et militaires, dans l'arrondissement de Challans, sont un exemple de ce qui se passa dans les autres.

L'Administration départementale de la Vendée avait décidé, dans la séance du 6 avril 1796, que l'état de siège serait levé dans toute l'étendue du département.

« Vu, disait-elle, la lettre écrite par le citoyen Hédouville [1], général de division, chef de l'état-major général de l'Armée des Côtes de l'Océan, en date du 11 de ce mois (31 mars 1796), portant que le général en chef le charge d'ordonner au général commandant la grande division du Sud de rétablir les départements compris dans l'arrondissement de cette division sous la forme constitutionnelle et de mettre hors d'état de siège les grandes communes de ce département...

« Arrêtons :

« 1° Attendu la mise hors d'état de siège des grandes communes du département, les Administrations municipales des cantons constitutionnellement organisés continueront l'exercice des pouvoirs que la Constitution leur attribue ;

[1] Gabriel-Marie-Théodore-Joseph comte d'Hédouville, sénateur de l'Empire, chambellan du roi Jérôme, pair de France et chevalier de Saint-Louis sous la restauration.

Digitized by Google

« 2° Les commissaires du Directoire exécutif près les Administrations municipales non organisées et qui, d'après les ordres des commandants de la force armée, avaient été forcés de sortir de leur territoire et d'y cesser leurs fonctions, sont tenus de les reprendre et de les exercer provisoirement et jusqu'à ce que lesdites Administrations municipales soient organisées conformément à la loi du 25 frimaire dernier (16 décembre 1795).

« En conséquence, de correspondre en cette qualité avec l Administration départementale, faire toutes les réquisitions nécessaires pour la subsistance de l'armée et maintenir par tous les moyens possibles le respect des personnes et des propriétés. »

Cet arrêté fut envoyé dans tous les cantons, et les administrateurs de Challans le reçurent, le 14 avril, avec la circulaire suivante :

L'Administration départementale de la Vendée, à Fontenay-le-Peuple, à l'Administration municipale de Challans, 13 avril 1796.

Nous vous adressons, citoyens, une expédition de l'arrêté que nous avons pris, le 17 de ce mois (6 avril 1796), d'après une lettre du chef de l'état-major général de l'armée des Côtes de l'Océan.

Nous ne doutons pas que vous vous empressiez de ressaisir l'autorité légale dont vous avez été momentanément privés.

Le général divisionnaire Rey, commandant actuellement la division du Sud, a dû donner les ordres nécessaires pour la cessation du régime militaire dans notre canton.

Nous vous recommandons d'user de tous les droits que la loi vous confie pour maintenir la tranquillité publique dans l'arrondissement de votre administration.

Les autorités civiles de Challans en donnèrent immédiatement avis au commandant militaire de l'arrondissement et s'empressèrent, comme on les y invitait, de reprendre un pouvoir dont elles étaient dépouillées depuis trois ans. Chaque jour est marqué par une réclamation de leur part.

Digitized by Google

Elles se plaignent au citoyen capitaine Bellanger, commandant par intérim, de ce qu'on continue des réquisitions abolies par le général en chef et tout récemment défendues par le général Bonnaire [1]. Il existe, à Challans, des préposés aux achats ; c'est à eux de constituer les approvisionnements.

Le commissaire du Directoire exécutif du canton exige de l'autorité militaire la mise en liberté d'un aubergiste de Notre-Dame-du-Mont, arrêté, le 11 juin 1796, par la force armée et détenu dans les prisons de Challans. Comme il n'y a pas eu de flagrant délit, cette arrestation, faite sans mandat des autorités civiles, est illégale [2].

Le même agent se plaint que les militaires troublent la tranquillité publique dans le bourg de Challans. On a vu un soldat se promener dans les rues, son sabre nu à la main. Des citoyens paisibles ont été obligés de crier « à la garde », de peur d'être maltraités chez eux. Le commandant militaire est requis de faire cesser de tels scandales.

L'Administration municipale réclame surtout, pour elle seule, l'usage des droits de réquisition et de police. Or, elle était impuissante à se faire obéir. Les habitants refusèrent de livrer de bon gré leur bétail et leur blé, et la troupe, ne recevant pas de distributions, continua de les réquisitionner par la force. De là des conflits quotidiens.

Encore plus jalouse des droits de police, l'Administration prétendait enlever aux chefs de cantonnements le pouvoir de délivrer des passeports, d'arrêter les gens suspects, d'exécuter des visites domiciliaires, et ceux-ci ripostaient que, dans ces conditions, ils ne répondaient plus de la sécurité du pays. Puisqu'on les rendait responsables des moindres troubles, ils voulaient les moyens de les prévenir.

[1] Commandant la division du Sud.

[2] Il s'agit de l'arrestation d'un nommé Martineau, aubergiste, signalé comme guide et recéleur des brigands.

Digitized by Google

Gauchais, refusant d'abdiquer ses anciens pouvoirs, lança, le 5 juin 1796, la proclamation suivante :

Le commandant de l'arrondissement de Challans aux habitants paisibles des campagnes, 5 juin 1796.

Des brigands endurcis dans le crime et avides de pillages, des prêtres, quelques émigrés même, rentrés sur le territoire français, parcourent encore les campagnes, et trouvent les moyens de s'y cacher. Malheur à ceux qui seraient tentés de seconder leurs coupables projets, ou qui s'en rendraient les complices en leur donnant un asile ! Le gouvernement, qui a les yeux ouverts sur tous les citoyens, pour protéger les bons, veut aussi que les méchants soient poursuivis, arrêtés et punis suivant toute la rigueur des lois.

En conséquence, et jusqu'à ce que le pays soit entièrement purgé des brigands qui l'infestent, il y aura toujours en mouvement des colonnes agissantes, chargées de les poursuivre à outrance.

Pour les atteindre plus sûrement et afin qu'ils ne puissent échapper aux recherches des Républicains à la faveur de quelque déguisement, ou bien en se mêlant avec les personnes qui se livrent à leurs travaux champêtres, il est enjoint à tous les habitants, au-dessus de l'âge de douze ans, de se munir d'un passeport, conformément à la loi.

Tout individu qui, au 1er messidor prochain, ou 19 juin vieux style, sera trouvé sans passeport, hors de chez lui, sur les routes ou dans les champs, sera arrêté par les colonnes mobiles et conduit au cantonnement le plus voisin, où il restera en arrestation jusqu'à ce qu'il ait justifié être inscrit sur le tableau de la commune de son domicile, ou qu'il soit réclamé par quatre citoyens irréprochables et qui répondront de sa conduite. A défaut de quoi, il sera réputé vagabond et sans aveu et traduit comme tel devant les tribunaux compétents.

Il est spécialement défendu aux habitants de donner la retraite ou la subsistance aux hommes qui persévèrent dans la rébellion.

Celui qui sera convaincu d'avoir caché un émigré, un déserteur ou rebelle, ou chez lequel on trouvera un fusil, payera une forte amende en numéraire, grains ou bestiaux. Il sera en outre, suivant les circonstances, traduit en conseil militaire pour y être jugé, conformément aux lois.

La commune ou paroisse, dans l'arrondissement desquelles

Digitized by Google

sera commis un assassinat, payera une amende de dix mille livres en numéraire.

Bons habitants, vous qui voulez sincèrement la paix, soyez sans inquiétudes : les Républicains sont là pour vous protéger.

S'ils sont forcés d'employer des mesures rigoureuses, mais indispensables, c'est pour arrêter les pillages et les meurtres qui se renouvellent dans les communes ci-devant insurgées.

Sans doute, si on eût tenu davantage la main à leur exécution, des brigands féroces n'auraient pas tenté, il y a quelques jours, d'assassiner au milieu de la nuit, dans la commune de Grande-Lande, un citoyen qui devait se croire en sûreté dans sa maison. Mais, grâce au dévouement et au courage de plusieurs bons cultivateurs, ces brigands ont été arrêtés dans un champ de blé, près Lègé. Ils vont être jugés et fusillés.

Ainsi périront tous ceux qui oseraient encore troubler la tranquillité publique et attenter à la sûreté des personnes et des propriétés.

Signé : GAUCHAIS.

La municipalité de Challans accueillit très mal cette proclamation. Elle répondit que l'Administration s'était occupée de l'exécution de la loi du 10 vendémiaire (2 octobre 1795) bien avant que le gouvernement militaire eût cessé dans le canton. Les tableaux de population, disait-elle, ne sont pas encore terminés. Les passeports ne doivent plus être visés par l'autorité militaire, même pour les citoyens soumis depuis six mois ; c'est à l'autorité civile de les délivrer et, tout le canton étant actuellement régi par les lois ordinaires, rien n'oblige les habitants qui restent dans le canton de s'en munir. En conséquence, la municipalité n'en délivrera point sans un ordre du département. Quant aux individus qui recueillent des prêtres, des émigrés ou des mauvais sujets, les autorités militaires n'ont qu'à les signaler et la municipalité les fera arrêter. Enfin, la marche des colonnes mobiles doit être réglée d'accord avec le Pouvoir civil.

L'Administration de Beauvoir répondit qu'elle ne délivrerait point de passeports, mais seulement des certificats,

Digitized by Google

et encore quand le Département en aurait donné l'ordre. Enfin, toutes les municipalités se regimbèrent contre le commandant militaire.

Gauchais s'était engagé dans une impasse, car le général Hoche avait proscrit, à la date du 26 janvier 1796, l'usage des proclamations. « Le général en chef, disait-il, défend que qui que ce soit dans l'armée fasse des proclamations, des règlements, etc... Assez longtemps, l'attention a été fatiguée par de viles flagorneries ou de plates rodomontades ; nous ne devons, maintenant, qu'agir. Les intentions du gouvernement sont suffisamment manifestées ; les nôtres doivent être d'obéir en militaires citoyens, et non comme des plaideurs ou des avocats [1] ».

La municipalité de Challans connaissait cet ordre. Heureuse de prendre en faute l'autorité militaire et de lui attirer des désagréments, elle en appela au général Monet, commandant la région, et Gauchais reçut un blâme mitigé de vagues instructions. Le général Monet lui écrivit, le 10 juin 1796 :

..... J'approuve toutes les mesures que vous avez prises et que vous prendrez suivant les circonstances, pour arrêter les scélérats, excepté votre proclamation, et je vous observe qu'il est défendu, par un ordre du général en chef, à tous officiers généraux et commandants particuliers de faire des proclamations aux habitants de ces contrées. C'est lui seul qui s'est réservé ce droit.

Prenez d'ailleurs toutes les mesures pour intercepter tous les individus qui cherchent à troubler la tranquillité publique et qui persistent dans leur rébellion, au mépris de toutes les lois les plus douces et les plus paternelles que le Gouvernement fait en leur faveur. Il faut protéger par toutes les voies possibles les bons citoyens et chasser les autres comme des chiens enragés...

Quelque temps après, le 20 juillet 1796, un grenadier du bataillon fut assassiné sur la route de Sallertaine à Challans, et les soupçons se portèrent sur deux habitants de Saller-

[1] Ordre du général en chef de l'armée. Angers, 26 janvier 1796.

Digitized by Google

taine. Gauchais, faisant exécuter sa proclamation, ordonna de prendre des otages et imposa la commune d'une amende de dix mille livres en numéraire. L'agent national de Sallertaine et son adjoint, après avoir protesté contre l'ordre de Gauchais, partirent immédiatement pour Nantes réclamer auprès du général de division. Ils en rapportèrent le désaveu des exigences de Gauchais et le lui firent connaître, avec toute la publicité possible, sous forme de la lettre suivante :

L'administration municipale du canton de Challans, au citoyen Gauchais, commandant la force armée dans l'arrondissement de Challans, 26 juillet 1796.

... Nous vous faisons passer l'ordre de votre supérieur, le général Grigny[1], à la date de ce jour. Nous croyons que cet écrit nous dispense d'entrer dans aucun détail sur l'affaire en question.

L'ordre du général Grigny était ainsi conçu :

Grigny, général de brigade, chef de l'état-major général, au citoyen Gauchais, commandant le 3e bataillon de Maine-et-Loire.

Vous voudrez bien surseoir, citoyen commandant, l'exécution de l'amende de dix mille livres que vous avez frappée sur la commune de Sallertaine jusqu'à ce que d'abord vous m'ayez adressé un rapport détaillé de l'affaire qui vous a fait prendre ce parti, jusqu'à ce que je me sois procuré des renseignements sur la nature de cet assassinat, jusqu'à ce qu'enfin vous receviez de nouveaux ordres de ma part.

Déjà, le lieutenant Rideau, détaché à Sallertaine, avait fait arrêter deux notables et commencer la répartition de l'amende. Gauchais se plaignit amèrement au général Monet, qui sembla d'abord l'appuyer. Il assura que le chef d'état-major n'avait pas d'ordres à donner dans cette affaire, que les « ordonne » des administrateurs ne l'effrayaient point et qu'il fallait en référer au général en chef. Puis,

[1] Chef d'état-major de la division du Sud.

Digitized by Google

ayant réfléchi et craignant de se compromettre, il désavoua son subordonné. Gauchais dut obéir et surseoir à sa réquisition. Son amour-propre et son prestige reçurent une rude atteinte.

Encouragés par ce succès, les municipaux défendent d'envoyer des piquets militaires aux foires et aux marchés, parce que les citoyens considèrent la présence des militaires comme une provocation. Ils réclament au général en chef et jusqu'au Ministre, sur une petite affaire de corps de garde. Ils s'adressent au Directoire lui-même à propos d'une réquisition de bétail. La situation de Gauchais était devenue intolérable lorsque le bataillon reçut, le 5 août 1796, l'ordre de quitter Challans.

Le certificat de bien-vivre délivré par la municipalité de Challans et la réponse des officiers du bataillon méritent d'être cités, car ils résument parfaitement ces petites intrigues où se dévoile l'intéressant état d'âme des habitants et des pacificateurs de la Vendée. Ils sont ainsi conçus :

Certificat de bien vivre délivré par la municipalité de Challans au 3e bataillon de Maine-et-Loire.

Nous, membres de l'administration municipale du canton de Challans, département de la Vendée, sur la demande d'un certificat de bonne conduite portée dans la lettre du citoyen Gauchais, commandant l'arrondissement de Challans, à la date du 18 de ce mois (5 août 1796) ;

Attestons que les officiers, sous-officiers et soldats se sont parfaitement bien comportés depuis le 18 Vendemaire dernier (10 octobre 1795) jusqu'au commencement de Germinal aussi dernier (21 mars 1796);

Mais que depuis cette dernière époque l'état-major dudit bataillon a manifesté plusieurs fois un esprit tyrannique et de despotisme militaire qui a pesé sur plusieurs citoyens de cette commune ;

Qu'il a constamment cherché à opprimer et à avilir les autorités civiles dans ce canton ;

Qu'il s'est montré opposant et contraire aux lois constitutionnelles d'après lesquelles elles étaient organisées ;

Digitized by Google

N'entendons néanmoins comprendre, sous le nom d'état-major, que les citoyens Duboys, chef de brigade et dudit bataillon ; Gauchais, capitaine et chef de l'arrondissement depuis l'absence de Duboys ; Bellanger, commandant de la place ; Jubin, quartier-maître, que de fortes présomptions font regarder comme n'étant pas étranger aux actes vexatoires commis par les trois premiers ; et Pelletier, sergent-major, ci-devant secrétaire du commandant de la place ;

Qu'au surplus, les soldats et les autres officiers ont toujours continué à mériter l'estime de tous les citoyens.

Fait à l'administration municipale du canton, à Challans, le 19 thermidor, an IV (6 août 1796).

Signé : MERLAUD, président ; BOISSELLIER ; BODET ; BIRONNEAU ; MERLET, commissaire du Directoire exécutif ; GARNACHAUD, secrétaire.

Les officiers du bataillon ripostent aussitôt :

Les officiers du 3e bataillon de Mayenne-et-Loire à l'administration du canton de Challans.

Le capitaine Gauchais, notre camarade, nous ayant donné communication du certificat que vous lui avez délivré le 19 du courant (6 août 1796), nous ne pouvons nous dispenser, citoyens, de vous faire connaître à cet égard notre façon de penser et, pour éviter toute amphibologie et prévenir des interprétations que des méchants seuls pourraient y donner, nous allons les consigner en marge de notre certificat, afin que l'on ne puisse en tirer d'autres inductions que les nôtres.

Si les moments de l'administration étaient précieux, nous regretterions ceux qu'elle a perdus à mûrir et rédiger le certificat ci-contre, car nous n'avions pas besoin de son attestation. Mais il faut bien que des hommes qui n'ont rien à faire s'occupent à faire des riens. Combien ils doivent s'applaudir de pouvoir, à chaque instant, feuilleter leurs registres et compter leurs travaux par les pages de la correspondance ! Nous leur pardonnons cette petite jouissance.

Grâces soient rendues aux membres de l'Administration qui, forcés de rendre hommage à la vérité, ne craignent pas d'avouer que, secondés par les efforts de nos frères d'armes, nous leur avons rendu des services infinis.

Mais à peine les brigands sont terrassés, à peine la paix com-

Digitized by Google

mence à renaître dans leur pays, ceux qui les ont protégés cessant de leur être utiles, doivent, par conséquent, perdre de leurs bonnes qualités, et les moyens qu'ils ont employés pour achever la pacification vont bientôt passer pour des actes vexatoires et tyranniques.

Il est bon de faire attention aux époques, aux faits et aux personnes, car ce qui est vexatoire pour des administrateurs ne l'est pas, sans doute, pour les autres citoyens. Ainsi ont toujours pensé les administrateurs.

Trop souvent les signataires du certificat ont oublié cet axiome constitutionnel que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Habitués à dominer ou régir, à être les grands du pays, il faudrait avoir pour eux des ménagements que l'égalité ne permet pas et que les chefs militaires n'ont pu avoir pour eux. Voilà le mot de l'énigme si on les accuse aujourd'hui de despotisme. Vos plaintes dévoilent aujourd'hui le fond de vos cœurs. Nous ne sommes pas dupes du masque qui vous couvre aux yeux du vulgaire, qui se contente des apparences. Des écrits et des paroles ne vous coûtent rien et, si l'on voulait entrer en lice avec vous, il en naîtrait des volumes que personne n'aurait la patience de lire.

Ainsi, brisons là et venons de suite à l'examen des faits que vous imputez à quelques-uns d'entre nous.

Duboys, qui pendant vingt-cinq grands mois fut un Dieu pour vous, devient votre tyran parce que, jaloux de faire exécuter les lois que vous savez bien négliger lorsqu'elles ne vous conviennent pas, il vous a fait arrêter un jour, hors de votre canton, lorsque vous étiez sans passeports.

Certes, voilà une grande oppression et un avilissement bien réel des autorités constituées ! Des magistrats du peuple arrêtés sans passeports, hors de leur canton !

La Constitution veut que le Directoire exécutif ait un commissaire auprès de chaque administration municipale de canton, et Duboys a interdit le citoyen Merlet, commissaire provisoire, de ses fonctions, d'après les ordres du général en chef et les arrêtés mêmes du Directoire, qui a mis la Vendée en état de siège. Telle est l'oppression inconstitutionnelle que l'administration a sur le cœur et qu'elle ne peut pardonner.

Tous les officiers ont pensé comme lui à cet égard ; ils sont tous des oppresseurs. Pourquoi donc avez-vous fait des distinctions?

Digitized by Google

Gauchais, qui a remplacé Duboys dans le commandement de l'arrondissement, est un oppresseur : 1° Parce qu'il n'a cessé de donner la chasse aux brigands et qu'il a parlé un langage ferme aux administrateurs indolents qui, par insouciance, compromettaient la tranquillité publique; 2° Parce qu'il a rappelé l'usage des réquisitions, qui peuvent être onéreuses, mais que les circonstances rendaient nécessaires et que le Gouvernement a été contraint d'employer pour nourrir ses armées ; 3° parce qu'il a retiré le corps de garde de la place de chez un citoyen peu aisé, où il était depuis trois ans, pour le placer chez un particulier riche de plus de trente mille livres de rentes, contre le gré de l'Administration qui mange, en grande partie, chez son fermier ; 4° enfin, parce qu'il a voulu exécuter dans la commune de Sallertaine l'article IV du règlement du général en chef du 21 nivôse (10 janvier 1796), et qu'il est à croire que la commune paiera son amende de dix mille livres en numéraire, malgré les belles phrases de l'administration et ses députations secrètes auprès des généraux qu'elle voulait induire en erreur.

Bellanger, commandant de la place, a été un oppresseur : 1° pour avoir fait incarcérer pendant deux jours un nommé Vigneron, beau-frère du président et du secrétaire en chef de l'administration ; 2° pour avoir obligé, en exécution de l'arrêté du Directoire du 7 nivôse (27 décembre 1795), les habitants de Challans à travailler eux-mêmes aux réparations des rues et des fortifications ; 3° pour n'avoir pas voulu déférer à tous les ordres d'une administration réduite à zéro par l'état de siège et avoir répondu un peu sèchement à ses lettres.

Jubin, quartier-maître, sur le compte duquel vous ne vous êtes pas trompés, est aussi un oppresseur secondaire pour avoir servi les autres de ses conseils et de sa plume, et les avoir quelquefois remplacés pendant leurs absences.

Enfin, le ci-devant secrétaire de place a été aussi un des oppresseurs de l'administration parce que, d'après les ordres qu'il avait reçus de ses supérieurs, il a forcé l'administration à faire balayer les rues de la ville et enlever les boues dans lesquelles elle croupissait depuis longtemps, lorsque la loi faisait un devoir aux magistrats de veiller à la salubrité de l'air.

En vérité, en vérité, citoyens, nous vous le disons avec franchise, les restrictions que vous avez faites dans votre certificat sont ridicules. Elles prouvent que la Révolution qui, suivant une expression connue, « *deposuit patentes de sede et exaltavit*

Digitized by Google

humiles », vous a tourné la tête. Trop souvent vous avez oublié qu'elle a pour base l'égalité et qu'il était impossible aux chefs de la force armée d'avoir pour vous plus de ménagements que pour les autres citoyens qui, loin de se plaindre de notre conduite, nous ont tous témoigné des regrets de notre départ.

Le bien que nous avons pu faire dans votre pays ne s'effacera pas du souvenir de ceux qui l'habitent et la satisfaction que nous avons tous goûté à le faire, en remplissant nos devoirs, saura nous dédommager de la perte de votre estime à laquelle nous renonçons puisqu'elle n'est pas fondée sur la justice et que la vengeance vous a tellement rapetissés à nos yeux que nous pouvons à peine vous distinguer.

Vous pouvez, citoyens, si vous croyez nos opinions erronées, les soumettre au jugement du public qui, n'étant pas susceptible des petites animosités, est plus en état de prononcer entre vous et nous.

A cette lettre collective, Gauchais joignit le billet suivant :

Je vous remercie bien sincèrement, citoyens, du certificat de civisme et de bonne conduite que vous avez bien voulu m'adresser. Comme il contraste un peu singulièrement avec ceux qui m'ont été délivrés par mes chefs, je vous fais passer copie de ces derniers, afin que vous puissiez les faire transcrire sur vos registres où ils pourront servir de pendant au vôtre.

Je pourrais, relativement à celui-ci, en appeler de Philippe ivre à Philippe à jeun. Mais, comme j'ai des affaires plus pressantes à faire décider, je pars en vous souhaitant tout ce que vous méritez : la paix soit avec vous.

Pendant les six mois que le bataillon venait de passer à Challans, la situation des départements insurgés s'était bien modifiée.

Hoche avait appliqué partout le système de désarmement dont nous venons de voir quelques exemples en Basse-Vendée, et partout avec le même succès.

Dans la Haute-Vendée, Sapinaud s'était soumis et Vasselot, qui avait voulu continuer la résistance, fut pris, jugé et fusillé aux Herbiers. En Anjou, le comte d'Autichamp,

Digitized by Google

successeur de Stofflet, traita au mois de juin. L'abbé Bernier demanda un passeport et partit pour la Suisse. Ainsi, tout le pays qui avait fait la grande guerre de Vendée, sur la rive gauche de la Loire, se trouva pacifié.

On a peine à se rappeler que tant d'événements extraordinaires s'étaient précipités, tant de passions s'étaient allumées et éteintes en moins de deux ans. C'est bien la marche des revendications populaires, d'où la politique est exclue, de passer sans transition d'une extrême effervescence au calme absolu ; tout autre est le caractère des guerres civiles et religieuses entretenues par des agents politiques. Si la restauration du roi et de l'ancien régime eussent été les mobiles du formidable soulèvement de 1793, la Vendée n'aurait pas, deux ans après, transigé avec la République, ni, plus tard, avec l'Empire. Un parti d'opposition politique disposant d'aussi puissants moyens d'action n'aurait pas désarmé si vite et sans retour. Mais il n'y avait pas de parti de ce genre en Vendée et l'on vit justement, quand il s'en créa un, en 1795, pour prolonger la guerre, comme en 1815 et 1832, pour la faire éclater de nouveau, combien la politique fut impuissante à émouvoir les masses. La même politique eût été aussi impuissante en 1793 si des intérêts particuliers, que nous avons signalés et qui ressortent de tous les documents que nous avons cités, n'avaient pas soulevé le peuple et provoqué sa colère, qui fut, comme toutes les passions populaires, terrible, mais sans durée.

Sur la rive droite de la Loire, au contraire, l'insurrection des chouans n'avait pas eu le caractère spontané d'un soulèvement populaire, et la chouannerie suivait une marche insidieuse, visiblement guidée par des chefs politiques. De là sa faiblesse, parce qu'il lui manquait l'appoint volontaire d'un peuple intéressé, mais aussi sa ténacité soutenue par les ressources d'un parti politique encore puissant et qui, ayant dominé la France pendant des siècles, ne pouvait être complètement abattu par une première révolution. Ces

Digitized by Google

interventions extérieures expliquent pourquoi les chouans, moins redoutables que les Vendéens, furent plus longs et plus difficiles à réduire.

Nous avons vu que la violation de l'accord de la Mabilais, au mois de mai 1795, avait remis les armes aux mains des chouans. Un adroit diplomate, le comte de Puisaye, coordonna leurs efforts et la grande époque de la chouannerie commença alors que la guerre de Vendée s'éteignait.

Le vicomte de Scépeaux resta d'abord indépendant de Puisaye. Lorsqu'ils avaient rompu à l'improviste la trêve de la Mabilais, les représentants du peuple avaient spécifié, sans qu'on sache exactement pour quel motif, que les chefs de l'armée de Scépeaux devaient être respectés. Cette exception n'empêcha pas les chouans de cet arrondissement de faire cause commune avec leurs camarades, et Scépeaux dut suivre le mouvement. Quelques épisodes de cette seconde insurrection sont relatés dans la correspondance des volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire.

P***, à Angers, à J***, à Sainte-Hermine. — 25 juillet 1795.

... Les chouans se sont emparé de Segré, ont pillé la caisse du District et du receveur de l'enregistrement, ont tué plusieurs habitants et environ quatre-vingts ou cent militaires. Plusieurs, au nombre de quarante, ont fait résistance, se sont retranchés dans leur caserne, ont résisté pendant plusieurs heures, ensuite ont fait une sortie, ont passé au milieu des chouans, n'ont perdu qu'un seul homme et se sont rendus au Lion (d'Angers). La garnison du Lion est allée, le lendemain, délivrer plusieurs habitants qui s'étaient cachés et ont enlevé une partie des papiers du district [1]...

M. J***, à Angers, à J***, â Challans. — 8 octobre 1795.

... J'ai passé quinze jours à Châteauneuf. On jouira en com-

[1] Le coup de main sur Segré a été exécuté, le 21 juillet 1795, par les bandes de Turpin de Crissé, de Dieuzie et Ménard. Voir le rapport de Bancelin, commissaire du gouvernement, au Comité de Salut public, 24 juillet 1795.

Digitized by Google

mun des biens fonds jusqu'à ce que le pays soit plus tranquille, ces biens étant en partie dans le fort des chouans. Ceux à qui ils tomberaient ne seraient guère contents, ne pouvant en tirer de revenus. Il est donc plus sage de partager ce qu'on pourra en retirer.

A l'égard de la métairie, il ne faut point y compter, surtout pour cette année. Le métayer nous a dit que les chouans avaient pris toute la part du maître. Nous aimons mieux le croire que d'aller y voir, car il est bien chouan lui-même, et l'on ne serait pas trop en sûreté chez lui.

M. J***, à Angers, à J***, à Fontenai-le-Peuple. — 23 novembre 1795.

... On nous mande que plusieurs brigands se rendent du côté de Nantes, Dieu veuille que cela continue et que les chouans suivent leur exemple. Jusqu'à ce jour ils n'y paraissent point décidés. Notre pays est toujours à peu près dans la même situation....

M. J*** à Angers, à J***, à Challans. — 24 novembre 1795.

... J'aimerais bien que les chouans suivissent l'exemple des brigands et, comme eux, se rendissent bien vite. Mais j'ai bien peur qu'ils ne soient plus mutins et qu'il faille encore leur faire la guerre pour en avoir la fin...

Les rives de la Sarthe et du Loir ne sont pas encore assez sûres pour y paître tranquillement... Il y a cependant du temps qu'on n'a vu les chouans du côté de Châteauneuf. Les cantonnements qui sont aux environs les empêchent d'approcher; aussi la récolte s'est faite dans plusieurs endroits assez facilement...

M. J***, à Angers, à J***, à Challans. — 7 décembre 1795.

... Notre pays est toujours entouré de chouans, et nous avons des troupes qui sont si peu capables de les détruire, surtout dans le district de Châteauneuf ! Ce sont des bataillons de la Haute-Saône et de l'Unité, vrais pillards et plus scélérats que bien des chouans.

Dernièrement, ils firent une sortie sous prétexte de courir après les chouans ; ils dirigèrent leurs pas du côté du Posage. Dans une ferme à mon oncle J., qui se trouve de ce côté-là, ils ont tué trois jeunes garçons, fils du métayer, ont cassé les reins au père, coupé un bras à la domestique, pillé tout ce qu'ils ont

Digitized by Google

voulu, disant qu'ils le méritaient parce qu'ils avaient trouvé près de la maison un de leurs camarades mort. Ces pauvres garçons n'en étaient pas la cause, car ils avaient passé toute la journée à la foire de Châteauneuf, qui était ce jour-là. On dit vraiment que c'étaient de bien bons patriotes.

Après avoir fait cette belle expédition, ils furent à Dangé où ils ont tout cassé et brisé, manqué de fusiller Mme V., donné plusieurs coups de baïonnette à son garçon et un à la fermière. Mme V., sa fille et ses petits enfants s'en sont revenus le lendemain ici. Je ne les ai pas encore vus et ne sais pas s'ils sont remis de la peur qu'ils ont dû avoir...

M. J***, à Angers, à J***, à Challans. — 18 décembre 1795.

... Notre pays est toujours à peu près dans le même état... Les chouans nous environnent quasi de tous côtés, et nous n'avons de guère bonnes troupes pour les combattre. Le plupart ne sont que des pillards, plus propres à propager les chouans qu'à les détruire...

Heureux le pays et les habitants qui vous possèdent puisque, partout où vous êtes, la tranquillité revient aussitôt. Nous aurions bien besoin de vous avoir, ou plutôt des troupes qui vous ressemblassent, car j'aime encore mieux, quoique éloigné de vous, vous voir dans la partie de la Vendée que de vous savoir dans le pays des chouans. Ce sont des êtres si méprisables qu'il vaut mieux les fuir que d'en approcher...

On n'a rien eu de la métairie de Contigné ; les chouans se sont emparés de toute la récolte... Ils nous ont pris encore trois barriques de vin qui étaient en route pour venir ici...

On s'empresse vivement à faire partir tous les jeunes gens qui sont revenus des armées, ainsi que tous ceux de la réquisition qui n'étaient point partis, même ceux qui se sont mariés. La gendarmerie a été chez tous, ces jours derniers, les sommer de partir, sans quoi ils subiront la peine que la Loi porte. Cela met la consternation parmi les jeunes gens de voir qu'on les tourmente si fort...

M. J*** à Angers, à J*** à Challans. — 30 décembre 1795.

... Les chouans nous tourmentent toujours. Pour comble de malheur, nous avons des troupes qui font plus de chouans qu'elles n'en détruisent.

Dans le district de Châteauneuf ils pillent journellement, tuent même les gens chez eux, sans s'informer s'ils sont chouans

Digitized by Google

ou pas. Les administrateurs, indignés de leur conduite, en ont écrit au général.

Notre cousin M*** écrivit aussi une lettre particulière à son ami Brichet, comme étant membre du Département, afin qu'il mît tout en œuvre pour réprimer ce désordre. Brichet a eu l'imprudence d'envoyer la lettre même de M*** au général. Ce dernier l'envoya au commandant, afin qu'il réprimandât ses soldats.

M*** avait mis beaucoup de feu dans son rapport. Il tonnait très fort contre le corps des officiers, disant que plusieurs capitaines, à la tête de leurs détachements, pillaient comme leurs soldats eux-mêmes, ôtaient les mouchoirs et les bagues des femmes.

Le commandant, qui n'est pas meilleur que ses soldats, les fit tous assembler et leur lut la lettre de M*** en disant : Voyez comme les bourgeois vous arrangent ! de manière qu'ils en veulent beaucoup à M***, et disent tous hautement qu'il ne périra que de leurs mains. Ils l'ont déjà guetté plusieurs fois, le soir, mais il n'est pas en leur pouvoir. Il s'est réfugié ici et attend avec impatience d'autres troupes pour remplacer celles de son pays...

P*** à Angers, à J***, à Challans. — 6 février 1796.

... Depuis que le général Hoche a fixé son quartier-général à Angers, qu'il a parcouru les différents cantonnements et donné des ordres très sévères pour empêcher le pillage des militaires, il semble que le bon ordre se rétablit.

Les chouans viennent d'être battus sur plusieurs points depuis dix jours, et notamment à Sainte-Gemmes et à Segré. On leur en a tué plus de deux cents, du nombre desquels est Turpin de Crissé, le ci-devant curé de Marans, nommé Chéron et plusieurs autres chefs [1]. Du côté de Sablé et Châteaugontier, ils ont également été battus et mis en déroute...

P*** à Angers, à J***, à Challans. — 21 mars 1796.

... Le 25 février, trois cents chouans ont attaqué le poste de

[1] Turpin de Crissé ne fut tué ni à Saintes-Gemmes, ni à Segré. Le bruit courut aussi que d'Andigné avait été tué à Sainte-Gemmes.

Le général d'Andigné raconte dans ses *Mémoires* (I, 307-311) que les chouans perdirent quinze hommes dans cette affaire, et que les habitants du bourg de Sainte-Gemmes furent horriblement maltraités et pillés par les républicains.

Digitized by Google

Cheffes, qui était réduit à vingt-cinq hommes, le surplus étant alors en détachement. Les vingt-cinq hommes se sont retirés au Prieuré qui leur sert de caserne et, au moyen de meurtrières qu'ils avaient ci-devant faites au travers des murs, ils ont soutenu, avec fermeté l'attaque pendant deux heures, leur ont tué quatre hommes et blessé plus de trente qu'ils ont emmenés dans deux voitures. Nous n'avons perdu qu'un sergent, qui n'a pu se rendre à la caserne et qu'ils ont sans doute fusillé.

Ces chouans, conduits par Grand-Pierre, dit Gaullier, de Morannes, ont voulu mettre le feu au Prieuré. Ils n'ont pu y réussir, mais ils l'ont mis dans quatre endroits dans le bourg, et ils ont été obligés de se retirer sur les cinq heures du matin...

Hoche reconnut bientôt que les chouans étaient plus à craindre que les débris de la Vendée. Avant même que Stofflet et Charette eussent disparu, il modifia l'emplacement des troupes républicaines et en fit passer la plus grande partie sur la rive droite de la Loire. Chaque canton fut occupé. Il y eut jusqu'à cent quatre-vingt mille soldats en Bretagne. Le système de désarmement, d'impositions, d'otages qu'on avait employé en Vendée fut appliqué aux chouans et les effets en furent immédiats.

Les républicains, étant en force, envahirent les campagnes. Le paysan dut payer des amendes et vit saisir ses récoltes parce qu'il y avait des rebelles dans sa commune. Dès ce jour, il cessa de soutenir les chouans, puis il les dénonça. Les chefs sentirent leur popularité décliner et il leur fallut se soumettre.

« Ce n'était point pour protéger les gens armés que les royalistes se décidèrent à prêter l'oreille aux propositions de paix que leur adressa bientôt le parti républicain. Ils savaient bien, en effet, qu'ils auraient toujours trouvé moyen de dérober les combattants aux recherches de leurs ennemis et de leur faire acheter chèrement les pertes qu'ils auraient pu leur infliger. S'ils écoutèrent ces propositions, c'était pour préserver ces bons cultivateurs qui les avaient investis de leur pleine confiance et dont l'opinion inalté-

Digitized by Google

rable, les sacrifices constants et le dévouement sans bornes méritaient toute leur sollicitude?.. Ces malheureux se voyaient exposés aux pillages, aux vexations de tout genre, tandis que leurs femmes et leurs filles l'étaient aux insultes les plus graves. Il en succombait journellement aux mauvais traitements qu'ils avaient à essuyer [1]... »

De son côté, le Directoire désirait traiter avec les chouans, car l'armistice conclu avec l'Autriche allait expirer et on avait besoin, pour les frontières, de toutes les troupes disponibles. Dans ces conditions, les deux partis s'entendirent facilement.

Le vicomte de Scépeaux signa la paix avec le général Hoche, le 14 mai 1796, à Angers, et la chouannerie cessa peu à peu dans les districts de Craon, Château-Gontier, Châteauneuf, Angers, Segré, Ancenis, Châteaubriant, Blain et Nantes, qu'il commandait.

Les progrès de la pacification sont notés dans la correspondance des volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire.

V. J..., à Angers, à J..., à Challans. 1er juin 1796.

..... Il y a quelques chouans qui se rendent, mais la plus grande partie ont bien de la peine à se décider. On espère qu'ils vont tous se rendre. Ce serait bien à désirer, car ils sont cause de bien des horreurs que nos troupes commettent tous les jours. Quand seront-ils donc tous rendus pour nous donner la paix dans l'intérieur, et qui pourra nous amener une paix générale? Quand arrivera-t-elle cette paix tant désirée? O, mon Dieu ! il n'y a que vous à le savoir.....

M. J..., à Angers, à J..., à Challans. 4 juin 1796.

..... Les chouans de nos cantons sont bientôt tous rendus.....

P..., à Angers, à J..., à Challans. 15 juin 1796.

..... Les chouans sont tous rendus dans les districts de Châteauneuf, Segré, Châteaugontier, Sablé, La Flèche et autres environnants. Ils paraissent de bonne foi pour la plupart, prin-

[1] *Mémoires du général d'Andigné*, I, 332, 333.

Digitized by Google

cipalement les laboureurs. J'en ai vu plusieurs qui étaient bien ennuyés de faire la guerre. Je pense qu'il serait difficile de leur faire reprendre les armes et s'insurger de nouveau.....

M. J..., à Angers, à J ., à Challans. 2 août 1796.

.....Tu désires savoir des nouvelles de notre pays. La tranquillité renait de jour en jour ; les chouans sont tous rendus, l'on peut voyager en campagne avec sécurité. Mon oncle et moi nous avons passé, ces jours derniers, douze jours à la campagne, à Cheffes, à Châteauneuf et dans les environs. Dans toute notre route nous n'avons rien rencontré qui pût nous effrayer.

Quelle différence auprès de ces autres années, où l'on ne pouvait faire un pas sans risquer d'y perdre la vie ! On n'en voit que trop bien les preuves. Sur les routes on voit les fosses qui renferment les victimes qui ont succombé sous le fer tranchant des assassins. Cela nous rappelle de tristes souvenirs qu'il sera difficile de pouvoir oublier et troublera quelquefois la joie que l'on goûtera lorsqu'on sera tous réunis.....

Les principaux chefs de la chouannerie, Cadoudal en Morbihan, le comte de Frotté en Normandie, Puisaye lui-même abandonnèrent la partie et toute la région de l'Ouest parut pacifiée, mais le calme n'était qu'apparent dans le pays des chouans [1].

Au mois de juillet 1796, on considéra la guerre comme terminée. Le Directoire décréta, le 15 juillet, que le général en chef et l'Armée de l'Océan avaient bien mérité de la patrie. Le 30 juillet, l'état de siège fut levé dans toutes les communes des départements de l'Ouest et d'autres soins absorbèrent le Directoire et le général Hoche.

De nombreux contingents furent tirés de l'Armée de l'Océan et envoyés aux autres armées. Dès le 22 mai 1796,

[1] Cette pacification dura jusqu'en 1799. A ce moment, d'Autichamp en Vendée et les chouans de Bretagne et de Normandie reprirent les armes. On peut encore constater que ce soulèvement coïncide avec l'obligation de la conscription et du paiement des impôts arriérés auxquels le Directoire voulut les astreindre. Voir *Mémoires du général d'Andigné*, I, 355, 370, et *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène, V, 288.

Digitized by Google

Hoche promettait à l'Armée d'Italie dix bataillons et un régiment de cavalerie, puis les départs devinrent de plus en plus fréquents.

Le tour du 3e bataillon de Maine-et-Loire arriva. Il reçut, le 5 août 1796, l'ordre de quitter Challans et de se rendre à Parthenay, où il devait être embrigadé avant de recevoir une nouvelle destination.

Un arrêté du Directoire, en date du 7 janvier 1796, avait ordonné d'embrigader toutes les fractions de l'Armée de l'Océan, mais Hoche n'en avait dressé le tableau qu'au 13 juin suivant. L'armée devait être répartie en seize demi-brigades d'infanterie et six demi-brigades d'infanterie légère, toutes à trois bataillons et à l'effectif total de trois mille cent cinquante hommes. Dans cette répartition, le 3e bataillon de Maine-et-Loire comptait à une demi-brigade d'infanterie légère, formée par la réunion de onze corps différents. On voit par là combien les effectifs de chaque corps étaient faibles ; le 3e bataillon de Maine-et-Loire, le plus complet des onze, n'avait que deux cent quatre-vingt-six hommes présents, officiers compris [1].

Duboys, du temps qu'il était simple chef de corps, s'était élevé de toutes ses forces contre l'embrigadement de son bataillon. Maintenant qu'il était chef de brigade, il voulait, naturellement, le contraire. Dès qu'il entendit parler de la nouvelle organisation, il espéra recevoir un commandement et courut aux renseignements à l'état-major de la division du

[1] On comptait, pour mémoire, 221 absents avec congés réguliers et 300 absents sans autorisation.

D'après une situation établie le 7 septembre 1796, il y avait 199 corps différents à l'armée des Côtes de l'Océan.

Les onze corps réunis pour former une demi-brigade étaient : 5e bataillon d'infanterie légère ; Chasseurs réunis ; demi-brigade des Landes ; demi-brigade d'Eure-et-Loir ; 4e bataillon de la formation d'Orléans ; 12e bataillon de la Gironde ; 10e de la Meurthe ; 3e de Maine-et-Loire ; 7e de la Charente-Inférieure ; 6e du Calvados, et 1er bataillon dit le Vengeur.

Digitized by Google

Sud. Il écrivit, de Montaigu, au mois d'avril 1796, au quartier-maître trésorier :

. ... Nous avons soupé hier, à l'état-major général, Bellanger et moi. On nous y a reçus avec une honnêteté et des égards auxquels nous n'avions pas droit de nous attendre. Le soir, on a fait la partie de lotaud. Les premiers instants ont été donnés aux plaisirs de la partie, puis j'ai parlé raison avec le chef de l'état-major général [1].

Je n'ai pas oublié de lui remettre les démissions qui t'avaient été données et d'appuyer vivement celle de notre ami Montaubin. Je n'ai rien pu obtenir parce que l'arrêté du Directoire est formel. Aucune démission ne peut être acceptée avant que tous les cadres soient remplis.

Trente-deux demi-brigades doivent être formées dans l'armée des Côtes de l'Océan. La division du Sud en aura quatre. Les noyaux sont le 3e bataillon de Maine-et-Loire, la Légion nantaise, le bataillon le Vengeur et le 4e bataillon de l'Hérault. Maine-et-Loire a le pas.

Nous formerons notre demi-brigade à Richelieu, je l'ai obtenu du général Grigny... Sous peu de jours, nous allons recevoir l'ordre de départ, ainsi faites tous vos paquets d'avance pour n'être pas surpris. Chaque demi-brigade sera forte de 3.150 hommes, partagés en trois bataillons.....

On croit que Hoche partira sous un mois pour l'armée du Rhin, ou qu'il passera ministre de la guerre.

Les nouvelles d'hier annoncent une nouvelle victoire décisive, et qui nous rend maîtres des états du Roi des marmottes. A genoux, tyran ! Il demande grâce et sollicite à mains jointes un armistice que le général de l'armée d'Italie a accordé provisoirement, mais qu'on croit ne devoir pas être confirmé par le Directoire. C'est à Turin qu'on lui donnera la loi [2].....

L'organisation espérée fut retardée et Duboys, retiré à Richelieu, pensait à envoyer sa démission définitive pour prendre la chaire de législation à l'École centrale d'Angers,

[1] Le général Grigny.

[2] Il s'agit probablement de la victoire de Mondovi remportée, le 22 avril, sur le roi de Sardaigne par l'armée d'Italie, et suivie d'un armistice.

Digitized by Google

situation qu'on lui avait offerte au mois de mars 1796; quand il apprit, au mois d'août, que le bataillon allait enfin être embrigadé, il se ravisa, en reprit le commandement et le rejoignit, le 13 août, à Parthenay.

Sur de nouveaux ordres, le bataillon fut envoyé à Saint-Varent, près de Thouars, où il passa un mois, et ensuite à Tours, où il arriva le 26 septembre 1796. Il devait être versé dans la 19e demi-brigade légère et partir pour l'Armée de Rhin-et-Moselle.

A cette date, son effectif était de vingt-deux officiers et trois cent soixante-dix-huit hommes, sur lesquels cent vingt-quatre étaient absents [1]. Restaient donc deux cent soixante-seize présents et plus de trois cents déserteurs, signalés depuis longtemps aux autorités départementales et qu'on ne faisait pas rejoindre. Presque tous les officiers avaient obtenu ou demandaient leur démission. Duboys fit un dernier effort pour réorganiser son bataillon. Il écrivit, de Saint-Varent, le 21 septembre 1796, au citoyen commissaire du Directoire, près l'Administration départementale de Maine-et-Loire :

..... Je reçois à l'instant l'ordre de partir avec ma troupe pour me rendre à Tours, où nous devons arriver le 4 vendémiaire (25 septembre 1796).

Je vous prie de faire publier et afficher sur-le-champ un ordre à tous les militaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire, absents par congé ou sans congé, de partir sur-le-champ pour Tours et, à cet effet, de se présenter chez le commissaire des guerres qui leur délivrera des routes.

Je vous invite à ajouter à votre ordre que ceux qui se trouveront en retard seront arrêtés par la gendarmerie et conduits au corps de brigade en brigade.....

[1] 51 aux hôpitaux, 8 en congé, 4 en réquisition, 12 au dépôt, 49 détachés (canonniers).

Cette situation est datée du 22 septembre 1796.

Digitized by Google

Cet appel fut sans effets et personne ne rallia. L'organisation de la 19e demi-brigade légère fut ajournée, et les compagnies du bataillon furent réparties dans divers corps, principalement dans la 68e demi-brigade, qui partit à la fin d'octobre 1796 pour Strasbourg.

L'adjudant-général Verger [1], les capitaines Gauchais, Moreau et Mercier, les lieutenants Paulé, Allaire, Lecomte, Amiot et Rideau furent à peu près les seuls à suivre leurs soldats et à persévérer dans la carrière. Quatre d'entre eux étaient, d'ailleurs, des militaires de métier. Anciens sous-officiers des armées royales, officiers de la République, ils allaient servir le Directoire, puis le Consulat et l'Empire, par vocation naturelle. Chez les autres, cette vocation s'était déclarée dans l'exercice du commandement.

Mais la majorité quitta le bataillon dès qu'il eut perdu son caractère particulier. Les passions qui les avaient entraînés étaient éteintes. Ils n'auraient pas voulu, en 1792, entrer dans l'armée de ligne ; ils avaient regimbé contre l'amalgame en 1793 et en 1794 ; ils avaient fait la campagne de Vendée, aux côtés des beaux bataillons de l'armée de Mayence, mais sans fusionner avec eux, ni prendre, à leur exemple, le tempérament militaire. Il est tout naturel qu'ils aient refusé, en 1796, de se plier à la discipline de l'armée régulière, et on peut prêter à tous les sentiments qu'exprimait un des leurs, et un des plus ardents, le quartier-maître trésorier Jubin.

Écrivant, le 16 septembre 1796, au général en chef de l'Armée des Côtes de l'Océan pour demander son congé absolu, il disait :

..... J'exerçais, mon général, les fonctions d'avoué auprès du tribunal établi à Angers, lorsqu'en 1792 la Patrie en danger fit un

[1] Dans le tableau de la situation des armées de la République au 20 brumaire an VIII (11 novembre 1799), Verger figure avec le grade d'adjudant-général à l'état-major de la 11e division militaire.

Digitized by Google

appel à tous ses jeunes défenseurs. Je m'empressai de voler sous ses drapeaux, et depuis cette époque je ne les ai pas quittés un seul instant.....

Mais aujourd'hui que la guerre de l'intérieur est heureusement terminée par nos soins, aujourd'hui que la République triomphe de tous ses ennemis du dehors, et que ses armées victorieuses nous présagent une paix générale et prochaine, il m'est permis de songer à mes intérêts particuliers et à mes goûts.....

Je ne suis point né pour la guerre, des circonstances m'ont fait soldat.

Les choses ayant changé de face, je puis, au moment d'une nouvelle organisation de l'armée, demander à rentrer dans mes foyers.....

Ainsi, presque tous les officiers de volontaires revinrent à leurs occupations primitives et le 3e bataillon de Maine-et-Loire, perdant avec eux son originalité, fut absorbé dans la masse des armées et cessa d'exister.

Nous l'avons suivi depuis sa formation. Nous avons essayé de présenter, sans passion, les qualités et les défauts qu'il possédait en commun avec tous les bataillons de volontaires. Nous l'avons vu à l'œuvre dans les guerres de Vendée et de Bretagne. Et, plus les documents se présentaient à nos yeux, plus nous pouvions nous convaincre que l'histoire des bataillons de volontaires de la première République et l'histoire des guerres civiles de l'Ouest ont été dénaturées.

Puisse cet essai aider à faire connaître la vérité.

Xavier DE PÉTIGNY.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Novembre 1907

Moyenne barométrique : 759^{mm},08; minimum le 3, à 1 h. du matin, 745^{mm},37; maximum le 16, à 10 h. du matin, 767^{mm},96; écart extrême, 22^{mm}59.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 5°,98; des minima (sans abri), 5°,64; des minima (sur le sol gazonné), 4°,88; des maxima (sous l'abri), 11°15; des maxima (sans abri), 11°,82; des maxima (boule noire, sans abri), 13°,66; des maxima (sur le sol gazonné), 12°,23; d'une eau de source, 10°,36; du mois, 9°,06.

Minimum absolu (sous l'abri), le 22, — 1°,7; minimum absolu (sans abri), le 22, — 2°,7; minimnm absolu (sur le sol gazonné), le 22, — 3°,3; maximum absolu (sous l'abri), le 3, 16°,8; maximum absolu (sans abri), le 3, 19°,4; maximum absolu (boule noire sans abri), le 3, 24°,7; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 3, 21°,0.

Humidité relative, moyenne du mois, 88; minimum, 65, le 24 à 1 h. du soir; maximum, 100, les 5, 10, 11, 29 à 7 h. du matin et 7 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 7,91; moyenne diurne la plus faible, 2,6 le 22; la plus forte, 10,0 les 4, 6, 7, 10, 11, 21, 26, 30. Nombre de jours de soleil, 13; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 49 h. 85^{m} environ; fraction d'insolation, 0,19.

Pluie totale du mois, 43^{mm},2, en 11 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 7,8 le 4. Evaporation, 32^{mm},90.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 8 jours du N-E; 5 jours de l'E N-E; 1 jour de l'E; 2 jours de l'E S-E; 1 jour du S-E; 2 jours du S S-E; 6 jours du S-W; 2 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 5^{m},5. Vitesse maximum du vent le 26, à 6 h. 32 m. du soir, 21^{m},5 par seconde (vent du S-W).

Gelée le 22, gelées blanches les 16, 17, 18, 22, 24; rosée

Digitized by Google

les 2, 9, 10, 12, 14, 16, 17, 18, 24; halo lunaire le 25; brouillards les 5, 10, 18, toute la journée.

Passages d'oies sauvages les 3, 4. Fin de la feuillaison de la vigne le 12.

Décembre 1907

Moyenne barométrique : 755mm,62; minimum le 14, à 1 h. du matin, 739mm,74; maximum le 17, à 11 heures du matin, 767mm,40; écart extrême, 27mm,66.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 4°,44; des minima (sans abri), 4°,08; des minima (sur le sol gazonné), 3°,29; des maxima (sous l'abri), 9°,55; des maxima (sans abri), 9°,92; des maxima (boule noire, sans abri), 11°,54; des maxima (sur le sol gazonné), 10°,08; d'une eau de source, 8°,96; du mois, 7°,37.

Minimum absolu (sous l'abri), le 17, — 0°,3; minimum absolu (sans abri), le 17, — 1°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 17, — 2°,2; maximum absolu (sous l'abri), le 8, 14°,4; maximum absolu (sans abri), le 8, 13°,8; maximum absolu (boule noire sans abri), le 19, 18°,3; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 8, 14°,4.

Humidité relative moyenne du mois, 88; minimum, 55, le 3 à 1 h. du soir et le 14 à 4 h. du soir; maximum, 100, les 2, 22, 23, 28, 29, 30 à 7 h. du matin et 4 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,85; moyenne diurne la plus faible, 1,8, le 17; la plus forte, 10,0 les 26, 27, 28, 29, 30, 31. Nombre de jours de soleil, 22; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 60 h. environ; fraction d'insolation, 0,26.

Pluie totale du mois, 53mm,5, en 12 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 15mm,0, le 3. Evaporation, 40mm,70.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N-E; 3 jours de l'E; 6 jours de l'E S-E; 4 jours du S-E; 2 jours du S; 2 jours du SS-W; 5 jours du S-W; 5 jours de l'W S-W; 1 jour de l'W; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,1. Vitesse maximum du vent le 8, à 2 h. 22 m. du soir, 21m,9, par seconde (vent de l'W S-W).

Gelée le 17; gelée blanche le 17; rosée les 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25; brouillards les 2, 22, 23; les 28, 29, 30 toute la journée; halos solaires les 14, 25; halos lunaires les 11, 25; éclairs le 14 à 7 h. du matin au N.

A. Cheux.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites pendant l'année 1907

à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

par M. CHEUX

Altitude, 30m.52

Pression barométrique moyenne, 759mm,84; moyenne mensuelle la plus élevée, 768mm,91 en janvier; la plus faible, 752mm,40 en octobre; minimum absolu le 16 octobre à 3 h. du soir, 733mm,31; maximum absolu le 12 janvier à 10 h. du matin, 779mm,06; écart extrême annuel, 45mm,75.

Température moyenne de l'année, 11°,61; moyenne des minima (sous l'abri), 7°,18; moyenne des maxima (sous l'abri), 15°,56; moyenne des minima (en plein air), 6°,79; moyenne des minima (sur le sol gazonné), 6°,02; moyenne des maxima (en plein air), 17°,36; moyenne des maxima (boule noire en plein air), 20°,55; moyenne des maxima (sur le sol gazonné), 21°,66; moyenne de la température d'une eau de source, 10°,52.

Minimum absolu (sous l'abri), le 24 janvier, — 10°,2.

Minimum absolu (en plein air), le 24 janvier, — 11°,4.

Minimum absolu (sur le sol gazonné), le 24 janvier, — 11°,3.

Maximum absolu (sous l'abri), le 4 août, 34°,8.

Digitized by Google

Maximum absolu (en plein air), le 4 août, 38°,7.

Maximum absolu (boule noir en plein air), le 4 août, 43°,4.

Maximum absolu (sur le sol gazonné), le 4 août, 47°,7.

Humidité relative, moyenne de l'année, 76 ; moyenne mensuelle la plus élevée, 88 en novembre et décembre ; la plus faible, 65 en août ; minimum absolu, 21 le 9 août ; maximum absolu, 100 en janvier, février, mars, avril, septembre, octobre, novembre, décembre.

Nébulosité moyenne de l'année, 6,47 ; moyenne mensuelle la plus élevée, 7,91 en novembre ; moyenne mensuelle la plus faible, 4,10, en mars.

Insolation. Le soleil a brillé pendant 300 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.686 heures environ.

Pluie. Hauteur totale de l'année, 575^{mm}, tombée en 135 jours et 42 jours de pluie dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope ; mois le plus pluvieux, octobre, 134^{mm},9 ; mois le plus sec, juillet, 10^{mm},9 (le maximum en un jour a été de 28^{mm},0 le 3 octobre).

Évaporation, 996^{mm},80 en 350 jours.

Nombre de jours de gelées, 29 ; dont 13 en janvier, 12 en février, 2 en mars, 1 en novembre, 1 en décembre ; de gelée blanche, 44 ; de rosée, 136 ; de brouillards, 33 ; de brouillards sur terre, 8 ; de neige, 7 ; de grêle, 10 ; de grésil, 1 ; d'orages, 7 ; d'éclairs (sans tonnerre), 8 ; de halos solaires, 25 ; de halos lunaires, 4 ; colonne lumineuse au-dessus du soleil, le 27 mars à 6 h. du matin ; lueurs crépusculaires vives, les 2, 8, 19, 21, septembre le soir, lueurs aurorales, les 20, 21 du matin.

Fréquence des vents, 15 jours du N ; 10 jours du NN-E ; 70 jours du N-E ; 25 jours de l'EN-E ; 9 jours de l'E ; 13 jours de l'ES-E ; 8 jours du S-E ; 7 jours du SS-E ; 18 jours du S ; 8 jours du SS-W ; 40 jours du S-W ; 42 jours de l'WS-W ;

Digitized by Google

54 jours de l'W ; 16 jours de l'W-N-W ; 18 jours du N-W ; 12 jours du N-N-W. Le vent à soufflé 157 jours du N au S en passant par l'E et 208 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne annuelle du vent, en mètres, par seconde, $5^m,9$; moyenne mensuelle la plus grande, $6^m,6$ en mai et octobre ; la plus faible, 4^m8 en août ; plus grande vitesse du vent, en mètres, par seconde, $28^m,3$ le 23 mai à 5 h. 30^m du soir par vent de l'W-S-W avec orage fort. Coup de vent le 30 janvier de l'W-N-W à 3 h. 7^m du matin avec pluie et neige, la vitesse du vent qui était de $6^m,7$ à 3 h, 5^m a été à $18^m,3$ à 3 h. 7^m du matin

Le 1er mars, apparition du papillon Rhodocera rhamni et le 14 mars de la Vanessa polychloros.

Le 27 février, passage d'oies sauvages du S au N et le 24 novembre du N-E au S-W.

Le 23 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 27 mars, arrivée des hirondelles.

Le 10 avril, arrivée du coucou,

Le 11 avril, arrivée du rossignol,

Le 22 avril, arrivée de la huppe-huppe.

Le 26 avril, arrivée des martinets.

Le 15 mai, arrivée du tort-col.

Le 16 mai, arrivée du loriot.

Observations sur le chasselas : début de la feuillaison le 6 avril, fin de la feuillaison le 15 novembre ; début de la floraison le 22 juin, milieu de la floraison le 28 juin ; fin de la floraison le 6 juillet ; début de la maturité le 26 août ; milieu de la maturité le 4 septembre.

Digitized by Google

Observations pluviométriques en 1907, faites à La Baumette (près Angers), par M. Cheux, et à La Frogeraie (près Champigné), par M. Robert.

	La Baumette millimètres	La Frogeraie millimètres
Janvier	12,3	»,»
Février	51,5	»,»
Mars	18,6	25,5
Avril	53,1	75,5
Mai	108,5	112,4
Juin	44,4	60,7
Juillet	10,4	29,8
Août	10,9	17,2
Septembre	33,7	22,4
Octobre	134,9	141,7
Novembre	43,2	59,5
Décembre	53,5	50,0
Total de la pluie	575,0	»,»

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 30 novembre, a eu lieu l'inauguration de l'Exposition 1907-1908, organisée par la Société des Amis des Arts ; même cérémonial que les années précédentes.

L'assistance était nombreuse.

Parmi les personnes présentes, nous remarquons, avec M. le Délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Bascou, préfet de Maine-et-Loire ; M. Joxé, maire d'Angers ; M. le Président de la Société des Amis des Arts, les membres du bureau : MM. de Moulins, Dr Mâreau, Vielle, Cayron, Lemarchand, Luson, Dussauze, Bruas, A. Michel, chanoine Urseau.

Parmi les invités : MM. Gautier-Meslier, conseiller d'arrondissement ; Perilhou, chef de cabinet de M. le Préfet ; Baron, adjoint au Maire ; Gordien, vice-président du Conseil de Préfecture ; Édouard Lafarge, Mascarel ; MM. Lamouzelle, conseiller de Préfecture ; Lépicier, Proust, adjoints ; Bigeard, Miron d'Aussy, P. Brichet, Launay, Louvet, de la Morinière, de Romain Dubos, Ferdi-Paris, Goblot, Tessier, Lutscher, Ruel, Joubert, Planchenault, Dr Legludic, Dr Léon ; M. le lieutenant-colonel du 6e génie ; MM. Cointreau, Leboucher, Léon Morice, Gobô, Max d'Ollone, Joubin, Audfray, Orain, Dutertre, André, Bernier, Chicoteau, un grand nombre d'artistes angevins, etc... Qu'on nous pardonne les omissions, toutes involontaires.

M. Gilles Deperrière déclare la séance ouverte et commence ainsi :

« Monsieur le Délégué,
« Monsieur le Préfet,
« Monsieur le Maire,
« Mesdames,
« Messieurs,

« Le rideau se lève sur la XVIIIe exposition de notre Société, pour son inauguration.

Digitized by Google

« C'est avec une joie renouvelée, toujours vive, que nous voyons les dames se presser nombreuses autour de nous, pour répondre à l'invitation, que nous leur faisons sans cesse, de venir concourir au succès de nos réunions.

« Gracieuse messagère du beau, de l'aimable, du plaisant, dont nous nous efforçons de réjouir les yeux comme les âmes au cœur de notre petite patrie, nous vous saluons, vous qui êtes la plus belle œuvre de la nature et les directrices du goût sous notre ciel d'Anjou, comme sous celui de France ».

... Puis, s'adressant à M. le Délégué du Ministre des Beaux-Arts et de l'Instruction publique et de M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts, M. le Président le remercie d'être venu en Anjou.

M. Gilles Deperrière, après avoir exprimé la satisfaction de tous, dit :

« Vous n'êtes jamais venu, M. le Délégué, sans que nous vous demandions quelque chose, et vous venez quand même. C'est nous dire que vous ne vous lassez pas de nous donner du courage pour vous solliciter encore. Aussi je ne crains pas de faire appel à votre grande influence et de vous harceler aujourd'hui, comme par le passé.

« La ville de Saumur, la plus coquette d'entre toutes en Anjou peut-être, que j'ai personnellement des raisons d'aimer beaucoup puisque j'y suis né, va posséder un abri merveilleux pour l'installation de ses musées, déjà intéressants par la valeur des objets qui y sont conservés, mais trop pauvres au point de vue du nombre de ceux-ci.

« Généreusement aidée par l'État, elle restaure son vieux château qui, dans un site admirable, depuis le xve siècle au moins, la domine.

« Des salles superbes attendent des peintures, des sculptures, des œuvres d'art, dont la vue contribuera à la marche en avant de nos contemporains et des générations futures, dans la voie du perfectionnement de leur éducation et de leurs mœurs.

« D'accord avec notre ami M. le Maire Dr Peton, nous vous demandons votre appui auprès de M. le Ministre, pour qu'il accorde que les deux œuvres de l'État que nous possédons à notre exposition en ce moment : « La source », panneau bois brûlé et teinté, de Marquet et « Les Pasteurs », fresque d'Antoni, restent en Anjou, pour enrichir le Musée des Beaux-Arts de Saumur.

Digitized by Google

« Les pyrogravures de l'importance de celle que nous possédons ne sont pas nombreuses.

« Peu de peintres se donnent à l'art de la fresque pour présenter des tableaux.

« Du même coup, Saumur posséderait deux objets ayant, en plus de leur valeur artistique, par leurs procédés de rendu, un côté intéressant, et nous nous estimerions très heureux si vous pouviez nous assurer le succès.

« J'ai une autre sollicitation à vous présenter, celle de vous demander de vous intéresser à un projet d'un intérêt élevé et général.

« L'Art français est universellement apprécié dans le monde entier.

« La France possède partout des représentants à l'étranger : ambassadeurs, chargés d'affaires ou consuls.

« Elle a déjà des sociétés d'Amis des Arts dans presque tous les grands centres, sur toute l'étendue de la Patrie, des Sociétés qui rendent à l'art et aux artistes les plus grands services et montrent ce que peut produire une sage décentralisation.

« Pourquoi nos pouvoirs publics, à l'instigation de M. le Ministre, ne voteraient-ils pas un fonds spécial qui servirait à faire à l'étranger des expositions d'Art français?

« Nos artistes produisent abondamment. Les ressources de leurs talents sont variées et inépuisables. Nous en avons la preuve dans les choses osées qui sortent parfois de leurs mains et vont souvent jusqu'à étonner nos vieux maîtres.

« Nos écoles sont abondamment pourvues de maîtres et d'élèves.

« On ne peut nier que les plus grands efforts soient faits en France, pour maintenir au pays sa réputation artistique.

« Ce qui manquerait, ce sont les acheteurs, qui se trouveraient sûrement si on les cherchait plus activement.

« L'Italie de la Renaissance, comme aussi la Hollande et les Flandres, ne nous a-t-elle pas donné l'exemple?

« Ses artistes, le plus souvent commis-voyageurs, travaillant pour leur propre compte, n'ont-ils pas cheminé par le monde et peuplé les pays civilisés, au temps de sa suprématie, d'œuvres qui font encore notre admiration. »

... M Gilles Deperrière pense qu'une semblable organisation réussirait et serait utile aux artistes français. Il souhaite que les Pouvoirs Publics aident à la réalisation de ce projet.

Digitized by Google

M. le Président des Amis des Arts adresse un hommage à M. Étienne Port. Il remercie également M. le Préfet de sa présence à la cérémonie et le sollicite de vouloir bien transmettre les remerciements de la Société au Conseil général de Maine-et-Loire qui témoigne sa sympathie à l'œuvre poursuivie.

M. Gilles Deperrière s'adresse ensuite à M. Joxé, maire d'Angers :

« M. le Maire,

« Votre grande bienveillance encourage vos administrés à aller droit au but avec vous.

« Avec une sagesse, qui ne peut que les honorer, votre administration et votre Conseil municipal ne se sont engagés à loger la Société des Amis des Arts, sous les conditions que vous connaissez, que pour la durée de leurs mandats électifs.

« Notre convention prend fin l'an prochain 1908.

« Si vous le voulez, nous pouvons être à la veille de nous réveiller à la belle étoile.

« Vous êtes, M. le Maire, le témoin journalier de nos efforts. Vous assistez à l'ouverture de nos XVIIIe assises.

« Peut-être sans modestie, mais avec confiance, je crois pouvoir dire que notre œuvre est entourée de sincères affections.

« En tous cas, elle affirme tous les jours son dévouement constant au plus haut intérêt de l'Art et des artistes.

« C'est donc hardiment que je profite de notre plus grand jour de fête et, pour donner plus de poids à ma requête, de la présence d'un grand nombre de nos amis, pour vous demander de proroger d'une année l'échéance finale de notre convention.

« Par respect pour les sentiments qui ont dicté votre première décision et qui sont conformes aux principes de notre temps, nous ne sollicitons que ce délai.

« Vous savez les tentatives qui ont été faites, sans résultat pratique, pour trouver une solution qui eût libéré l'Hôtel de Chemellier de la présence de notre Société qui l'occupe et vous eût permis de lui donner toute autre destination, conforme aux grands projets d'avenir de notre Cité.

« En l'état, notre association courrait des dangers si vous ne cédiez pas à nos désirs.

« Au cours de l'année que nous vous demandons, la bonne fée

Digitized by Google

qui a présidé à la naissance de notre Compagnie, au temps de la présidence de notre collègue et ami Cormeray, saura sûrement nous sauver; c'est vous qui le lui aurez permis et nous aurons pour votre administration et votre Conseil municipal plus de reconnaissance encore »

Après M le Président de la Société, M le Délégué du Ministre prend la parole, en une courte causerie, et remercie. Il se fera l'interprète des sentiments exprimés par M. Gilles Deperrière auprès de M. le Ministre, de M. le Sous-Secrétaire d'État et de M. Port.

En ce qui concerne la « Source » et les « Pasteurs », M. le Délégué pense que ces deux œuvres resteront en Anjou et enrichiront le Musée de Saumur, si cependant elles n'ont pas été promises à d'autres villes et si toutefois M. le Préfet émet un avis favorable.

Quant aux expositions « roulantes », c'est à la Société des Amis des Arts d'Angers à prendre l'initiative auprès des Sociétés similaires des autres villes, afin que toutes s'entendent et présentent un projet au Ministre, qui l'examinera avec l'attention réclamée par une semblable question.

M. le Délégué termine sa courte causerie en souhaitant longue vie à la Société et à son président.

M. Joxé, maire d'Angers, prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président,
« Monsieur le Délégué,
« Monsieur le Préfet,
« Mesdames, Messieurs,

« Le désir souvent exprimé par nos concitoyens de connaître la date de l'ouverture de l'Exposition des Amis des Arts dit assez combien ils s'intéressent à l'œuvre entreprise depuis bientôt vingt ans et dont vous êtes le soutien zélé et dévoué, sans oublier vos collaborateurs, bien entendu.

« Chez vous, Monsieur le Président, le travail ne compte pas. Vous êtes si heureux quand vous avez mené à bonne fin la tâche entreprise que vous ignorez le labeur accompli. Le magistral discours que nous venons d'entendre et d'applaudir en est la meilleure preuve.

La ville de Saumur, elle aussi, vous doit sa gratitude pour ce

Digitized by Google

que vous dites si bien en faveur de l'œuvre qu'elle entreprend en ce moment. Nous sommes heureux de nous associer à vous pour solliciter, en sa faveur, l'intérêt de M. le Délégué et celui de l'Administration des Beaux-Arts.

« Vous vous inquiétez, Monsieur le Président, de l'avenir de qui peut être réservé aux expositions des Amis des Arts, si celle que nous inaugurons aujourd'hui devait être la dernière à l'Hôtel de Chemellier. Vous me demandez d'être votre interprète auprès de mes collègues de l'Administration et du Conseil municipal pour obtenir la prorogation pour une année, de l'engagement pris de mettre cet hôtel à la disposition de votre Société pendant la durée de notre mandat.

« Dès que le vœu que vous exprimez aujourd'hui me sera officiellement transmis, je m'empresserai de le soumettre à qui de droit. Je vous remercie de ne pas douter de mon favorable avis.

« La ville d'Angers ne comprendrait pas, d'ailleurs, que ce qu'elle considère comme une de ses institutions ayant acquis le droit de cité ne peut fonctionner faute de local Vous pouvez donc être rassuré sur l'avenir. La sympathie, l'intérêt et l'encouragement de tous ne vous feront pas défaut

« Monsieur le Délégué

« Permettez-moi, en vous souhaitant la bienvenue dans notre cité, où vous venez pour la quatrième fois, de me joindre à M le Président, pour vous remercier de l'intérêt que vous voulez bien porter aux Amis des Arts d'Angers

« Parmi les vingt-cinq mille originaires angevins de Paris, il en est un grand nombre qui sont heureux de revenir au pays à cette époque, pour visiter l'Exposition des Amis des Arts. Les membres de la Société des Artistes angevins, surtout, ne manquent pas, quand ils le peuvent, de faire cet agréable voyage. Ils sont heureux d'apporter par leur présence, leurs encouragements à ceux qui se sont donné pour mission de faire valoir leurs œuvres.

« Comme nous, ils vous seront reconnaissants de ce que vous voudrez bien faire pour la Société qui leur est chère.

« Tout ce que j'ajouterais, Monsieur le Délégué, ne pourrait qu'affaiblir ce qui vient si bien de vous être exposé et je termine en vous disant le plus chaleureux merci ! »

Digitized by Google

« Monsieur le Préfet,

« Vous vous honorez grandement tous et nous sommes heureux que cette année les circonstances vous aient permises d'assister à l'ouverture et à l'inauguration de cette Exposition qui tient tant au cœur de tous nos concitoyens.

« M. le Président vient de vous exprimer, avec son talent bien connu, tout le plaisir que nous cause votre présence à cette solennité. Nous en sommes tous heureux et à vous aussi, Monsieur le Préfet, je dis le plus respectueux et le plus sincère merci ! »

Voici la circulaire que M. Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts nous communique et qui contient le programme du concours que la Société a décidé d'ouvrir pour l'exercice 1907-1908 :

Les artistes de tous les temps ont écrit l'histoire par le moyen de l'art qu'ils cultivaient. On ne passe pas au pied d'un monument, répondant d'une manière saisissante et comme il convient à une pensée définie, sans que l'esprit se remplisse des souvenirs qu'il est destiné à évoquer.

Les douleurs de 1870-1871 ne doivent pas cesser un instant d'être présentes à tous.

Faire que les nouveaux venus dans la vie connaissent les épreuves par lesquelles leurs aînés ont passé durant l'année terrible est un devoir, afin qu'ils se préparent et sachent, l'heure venue, vaincre là où leurs devanciers ont été vaincus.

Pour répondre à ces pensées, un emplacement favorable dans notre cité s'offrant d'ailleurs aux pieds du château, aux abords du pont de la Basse-Chaîne, du boulevard du Château et du quai Ligny, la Société des Amis des Arts d'Angers propose d'y élever « un monument commémoratif de la guerre de 1870-1871 » et le donne comme sujet de son concours artistique annuel de 1907-1908.

Les concurrents devront et pourront tenir compte de ce que :

1° La rue du Port-Ligny doit être prolongée jusqu'au boulevard du Château ;

2° Le dégagement du pied du Château, déjà pratiqué sur une petite longueur, peut être prévu continué, dans une mesure, en bordure de la rue du Port-Ligny prolongée ;

3° La dernière maison existante, portant le n° 57, construite

Digitized by Google

dans une ordonnance de façade sur le quai Ligny différente des autres, peut être supposée démolie.

Sous le bénéfice de ces avantages, les concurrents ont toute liberté pour concevoir les monuments qu'ils proposeront comme devant être isolés, ou adossés où bon et comment leur semblera dans le terrain indiqué.

Un plan d'ensemble à l'échelle de 0,002 par mètre et une façade à l'échelle de 0,005 des maisons du quai Ligny, sont joints à ce programme.

A noter que la maison portant le n° 55 a une profondeur de 11m50.

Les concurrents devront fournir :

1° Un plan d'ensemble à 0,002 par mètre ;

2° Les plan et façade du monument à 0,02 par mètres ;

3° Un dessin ou modelage en plâtre, du monument, à l'échelle qui leur conviendra.

Les projets primés demeureront la propriété de la Société des Amis des Arts.

Une somme de 100 francs, offerte par M. Gilles Deperrière, président de la Société, sera distribuée en une ou plusieurs primes qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du jury.

Les projets ne seront pas signés ; ils devront porter une devise et être remis aux Galeries de la Société, boulevard de la Mairie, le samedi 1er février 1908, entre 9 heures et 11 heures du matin, délai précis de rigueur.

MM. les concurrents n'habitant pas Angers pourront adresser leurs projets à M. l'Agent général de la Société des Amis des Arts, boulevard de la Mairie, à Angers, de manière que leurs envois soient livrés par les messageries dans la matinée du samedi 1er février au plus tard.

Le jury doit être composé de neuf membres, dont trois élus par les concurrents.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes.

La première renfermera le vote pour l'élection des trois membres du jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement et seulement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

La Société ne prend aucun engagement quant à l'exécution des projets récompensés ou non.

Digitized by Google

Voici d'autre part le règlement général du concours annuel :

1° Un concours annuel de composition artistique est institué sous les auspices de la Société des Amis des Arts ;

2° Les membres de la Société et les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1907 peuvent seuls y prendre part ;

3° Le jury doit être pris parmi les sociétaires. Les concurrents sont appelés à élire au moins un tiers des membres du jury, les autres sont désignés par l'Assemblée générale ;

4° Une exposition publique précédera et suivra le jugement ;

5° Un ou plusieurs prix en argent seront mis à la disposition du jury ;

6° Les projets primés resteront la propriété de la Société ;

7° Le programme sera élaboré chaque année par le Comité et le Bureau.

Nous sommes persuadés que les artistes prendront part en grand nombre à ce concours.

***

Troisième Concert populaire (17 novembre).

Avec le concours de M. Henri Busser, compositeur, de Mlle Yvonne Gall, de l'Opéra, et de Mme Becker, pianiste.

Troisième Symphonie en *mi* bémol (Schumann) ; — Air de *Freyschutz* (Weber) ; — *Hercule au Jardin des Hespérides* (H. Busser) ; — Premier allegro du Concerto en *mi* bémol (Beethoven) ; — Morceaux de chant (H. Busser) ; — Ouverture du *Roi d' Ys* (Lalo).

On paraît toujours redouter un peu l'effet de Schumann sur le public de nos concerts. Il est convenu que sa manière, plutôt grise, trahit l'attention, la fatigue et l'endort. On excuse volontiers l'auditeur de ne pas s'enthousiasmer de Schumann ; on l'y inviterait presque.

Et nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi on fait des symphonies de Schumann une sorte de jardin secret, alors qu'on offre à l'admiration du public des œuvres infiniment plus obscures, malgré le coloris orchestral dont elles sont censées revêtues.

Nous gagerions volontiers que nous devons à M. Max d'Olonne de voir la troisième symphonie au programme. L'ardeur, la joie qu'il a mises à la conduire ont entraîné l'orchestre et l'auditoire ; l'exécution a été de premier ordre et personne n'a paru s'ennuyer.

La première partie est ce que nous appellerions du Schumann

Digitized by Google

rageur ; le rythme bouillonne et se brise au feu de la passion intérieure, impuissante peut-être à se manifester à son gré.

Le scherzo, très difficile à exécuter, comme presque tous les scherzo du même maître, est resté un peu flou, tout au moins dans l'esprit du public, qui ne s'y est pas suffisamment reconnu, sans qu'on puisse lui en faire grand reproche.

Mais toute la fin de la symphonie a été goûtée et comprise comme elle méritait de l'être sous la baguette de M. Max d'Olonne.

La troisième partie est délicieuse. C'est le soir, la nuit monte des vallées, avec elle, l'action de grâce des choses s'élève vers le ciel où s'allument les étoiles. Si l'on osait mettre ce programme sur le morceau, il ne manquerait pas de gens à voir les étoiles dans les dessins piqués à l'orchestre. Seulement, voilà : Schumann n'est pas un descriptif.

Le lamento qui suit est plein de la mélancolie des mauvais jours ; la tristesse naturelle à l'âme de Schumann, l'angoisse de son cœur inquiet s'épandent du haut en bas de l'orchestre, par-dessus la plainte sourde et persistante des basses.

Et, comme si, de dire son mal, le maître s'en était guéri, comme il arrive, le final est un presto spirituel et fin, à la manière d'Haydn.

Nous avons mal goûté le charme du *Jardin des Hespérides* de M. Busser et la grâce des jeux et des danses qui s'enlacent autour des arbres aux fruits d'or. C'est notre faute et nous le confessons ici. La notice descriptive, par un détour subtil de nos souvenirs, a évoqué l'adorable tableau des Champs Élysées de Gluck et la vie des âmes heureuses et, pendant qu'on jouait M. Busser, nous entendions Gluck, en quoi nous avions tort, puisque nous n'étions pas là pour cela

Le coup de massue d'Hercule nous a rappelé à la réalité des choses, mais il était déjà tard pour reprendre le fil d'une histoire assez compliquée à dire en musique.

Sérieusement, il y a là une grande dépense de talent; mais la préoccupation de décrire gêne le musicien et le souci que nous avons de voir ce qu'il veut nous montrer entraîne une fatigue au moins égale à celle que nécessite l'entente d'une mélodie de Schumann, même quand elle s'obscurcit.

Le *Poème à la Lumière*, chanté par Mlle Y. Gall, nous a paru long ; il l'est en effet, mais il se développe à travers des répétitions et des monotonies qui le font durer plus encore.

Digitized by Google

Nous avons pris, en revanche, un plaisir complet à entendre le *Retour de Vêpres*, une marche joyeuse à travers les champs, où le musicien, libéré du souci de décrire, s'abandonne simplement à la joie d'un beau jour de printemps plein de lumière et de parfums ; heureux jour, heureuse musique, que Mlle Yvonne Gall nous a dite avec la gaîté, l'esprit et le charme que M. Busser y a mis.

L'air du *Freyschutz* est du chant pur. Mlle Y. Gall nous a paru y fatiguer sa voix. — Illusion, sans doute, puisqu'elle a bien supporté plus tard la lourde charge d'un long poème. Mais le *Retour de Vêpres* est assurément la partie où elle nous a donné la meilleure impression de son talent.

Mme H. Becker nous a fait entendre le premier allegro du Concerto en *mi* bémol. C'est un gros morceau, où une débutante aurait pu échouer. Nous n'apprécierons pas la virtuosité de l'exécution, parce que le sujet nous échappe quelque peu ; il nous a suffi de trouver l'interprétation très honorable d'une œuvre redoutable, qui demande, pour être entendue, une expérience de la vie que Mme Becker, heureusement pour elle, est encore à acquérir.

Le concert a pris fin sur l'ouverture du *Roi d'Ys*, magistralement exécutée. Nous avons eu plaisir à revoir cette belle œuvre. Le solo de violoncelle, toujours si aimable à entendre, a été bien dit par M. Becker, avec, nous a-t-il semblé, un peu plus de chaleur qu'il n'en met d'ordinaire dans ses soli. Dommage que, sur un démanché, il ait manqué la note ; oh ! de bien peu ! mais, tout de même, ça s'est vu dans la phrase sans ombre.

Quatrième Concert populaire (1er décembre).

Avec le concours de M. Florent Schmitt, compositeur, et de Mme Caponsacchi, violoncelliste.

Symphonie inachevée (Schubert) ; — Concerto pour violoncelle et orchestre (Haydn) ; — *Musique de plein air* (Florent Schmitt) ; — Sonate pour violoncelle (Locatelli) ; — *L'Arlésienne*, première suite d'orchestre (Bizet).

Un beau programme, bien composé, avec un mélange de musique d'âge et de caractère différents. Une exécution merveilleuse. Un excellent concert à l'actif de notre Société.

La *Symphonie inachevée* est toujours bien accueillie ; cette musique, limpide et chantante comme une eau de montagne, émeut doucement sans prétendre à remuer les passions ni les

Digitized by Google

symboles. Elle a été très gracieusement interprétée avec un sentiment très vrai et très simple.

Mais le gros succès de la journée a été pour Mme Caponsacchi, une belle artiste dont nous garderons un souvenir émerveillé. Le talent de Mme Caponsacchi est complet ; elle a la grâce, la délicatesse, la finesse et le charme de la femme, avec la force, l'éclat et l'autorité des plus grands violoncellistes ; la main est sûre, la sonorité est exquise, l'archet est souple et brillant et l'instrument chante, rit et pleure comme une âme humaine. Dans l'adagio du Concerto et dans l'adagio de Locatelli, nous étions suspendus au fil de la mélodie lentement déroulé ; il passait sur la salle l'impression de la pure beauté qui rend la foule muette, et ce silence pendant l'exécution en dit plus long que les bruyantes acclamations où l'enthousiasme s'excite et s'exaspère.

Le choix des œuvres exécutées par Mme Caponsacchi suffirait presque à caractériser son talent : Haydn et Locatelli, deux chanteurs, l'un plus gai, l'autre plus rêveur, mais tous deux amoureux de la note, de la ligne mélodique, de la phrase émouvante ; et jamais nous n'avions entendu mieux traduire la pensée musicale, avec plus de simplicité et avec plus d'art.

L'œuvre de M. Florent Schmitt s'inspire à d'autres sources. L'artiste poursuit sans doute d'autres projets que de charmer l'oreille et l'âme humaine. Cette *Musique de plein air* est intéressante, d'abord parce qu'elle est fort bien faite et puis parce qu'elle éclaire singulièrement, à sa manière, la tendance de certains esprits qui demandent à la musique des sensations qu'il était coutume, autrefois, de chercher dans des arts voisins. Cette transposition, cette évolution, puisqu'aussi bien le mot est à la mode, tend à nous donner avec de la musique des impressions visuelles. La musique descriptive était entrée dans cette voie, mais on pouvait encore soutenir que ses descriptions s'adressaient à l'âme qui se souvient. Ici, avec *Scintillement*, le paradoxe est franchement abordé de nous donner avec des sons une impression de lumière. Et c'est bien là cette recherche du rare et de l'impossible qui gâte les plus belles œuvres de décadence, qui gêne le grand artiste qu'est M. Debussy et qui, entre des mains moins habiles, à travers des inspirations moins élevées, tombe à l'imitation des plus vilains bruits.

Cette *Danse desuète* est rythmée pour les ébats des habitants des cavernes aux âges préhistoriques et ces *Thèmes populaires*

Digitized by Google

berlinois vulgaires et développés dans le sens de leur vulgarité, avec des bruits de vitres brisées, n'ont plus rien de commun avec ce que nous appelons la musique. A d'autres qu'à M. Florent Schmitt il est arrivé de recueillir et de transposer des thèmes populaires et, sans chercher ailleurs que dans l'école moderne, tout le monde a goûté et se souvient d'avoir goûté le Concerto de Vincent d'Indy sur un thème montagnard et les délicieux airs angevins de notre Lekeu. C'est que ceux-là ont cherché en des thèmes vulgaires la petite lueur d'idéal, conscient ou inconscient, que le peuple y a mise, puis ils ont avivé la flamme et ils ont magnifié l'idée. Il est un peu attristant de penser que des artistes consciencieux et très bien doués, comme M. Schmitt, croient devoir s'égarer dans d'autres chemins et chercher à faire de l'art avec de la vulgarité.

La *Procession sur la montagne*, d'un sentiment différent, nous a plu davantage. M. Schmitt s'y libère un peu des contingences immédiates et lâche la bride à son inspiration, pas trop, pas assez, parce qu'on sent derrière chaque modulation le souci de ne pas écrire une phrase, comme ces poètes qui assemblent des mots sonores en évitant de leur donner un sens et une signification.

Que de chemin parcouru entre cette école-là et le Bizet de l'*Arlésienne* ! Merci à M. d'Olonne pour nous avoir ramenés à cette musique où les vieux abonnés de nos concerts retrouvent tant de souvenirs. Depuis les premières notices de J. Bordier, nous avons beaucoup entendu et beaucoup appris ; à travers Wagner, Liszt et Berlioz, notre petite science s'est enrichie, notre goût s'est modifié, épuré sans doute et, si des œuvres prétendues légères comme l'*Arlésienne* nous touchent et nous émeuvent encore, c'est qu'elles portent dans leur simplicité un peu de la vraie beauté qui fait les choses éternelles. Cette idée, qui ne serait peut-être pas venue à d'autres, il nous plaît que M. d'Olonne l'ait eue et nous en ait fait profiter.

Premier Concert extraordinaire (15 décembre).

Avec le concours de Mlle Jeanne Hatto, de l'Opéra, de M. Georges Enesco, compositeur et violoniste, de M. Émile Cazeneuve, professeur au Conservatoire.

Prélude de *Messidor* (A. Bruneau) ; — Fragments de la *Damnation de Faust* (Berlioz) ; — Concerto en *la* mineur (J.-S. Bach) ; — La *Walkyrie*, scènes III et IV du premier acte

Digitized by Google

(Wagner) ; — Introduction et rondo capricioso (Saint-Saëns) ; — Suite d'orchestre (G. Enesco) ; — Tambourin de l'*Arlésienne* (Bizet).

M. Enesco, nous l'avons déjà constaté, a conquis les sympathies angevines. Avec son nom en vedette, c'est une salle comble assurée et, ceux qui l'accompagnent aujourd'hui n'étant pas pour effrayer, le cirque est plein « du haut jusques en bas ».

C'est une grosse affaire que de donner au concert deux scènes de la *Walkyrie* et deux longues scènes. Pour réussir pareille entreprise, il faut un vaillant orchestre, vaillamment conduit, des chanteurs solides comme le roc et un public patient et appliqué ; toutes ces conditions réunies nous ont donné une exécution très intéressante. La belle voix de Mlle Hatto, sa flamme et son énergie, la science de M. Cazeneuve au service d'un organe maintenant un peu fatigué, la maîtrise de M. d'Olonne et de ses musiciens ont maintenu jusqu'au bout l'attention émerveillée d'auditeurs pleins de foi et de bonne volonté. Tout cela n'est pas de trop pour tirer tout le profit qu'il mérite d'un morceau aussi dense et aussi étendu. Cette musique-là, on n'en jouit pas sans y tendre tous les ressorts de l'âme, sans s'y appliquer tout entier. Elle demande pour nous un effort tel que deux scènes suffisent à épuiser nos forces et qu'il nous convient mieux de l'entendre au concert qu'à la scène. Et non seulement l'esprit se fatigue à la suivre, mais la sensibilité s'ébranle tout entière, en proie à des passions sans repos, et, comme nous n'avons pas la faculté des âmes allemandes de suivre et de goûter des passions sans y mettre un peu de nous-même, cette musique,sans cesse exaspérée nous émeut trop profondément pour que nous la puissions supporter longtemps.

L'exécution d'aujourd'hui a été très belle, religieusement écoutée et très acclamée. C'est un encouragement à nous présenter ainsi par tranches des œuvres que nous digérons toujours mal en leur entier.

Dans les fragments de la *Damnation*, et pour les raisons que nous avons dites, Mlle J. Hatto a plu davantage que M. Cazeneuve. M. Englebert a dit la mélodie confiée au cor anglais avec une émotion bucolique qui nous a ravi.

M. Enesco nous est revenu bien semblable à lui-même, jeune, nerveux, plein d'ardeur et de fantaisie. A tout ce qu'il touche, il met un accent personnel que l'on peut aimer plus ou moins, mais qui dénote un caractère.

Digitized by Google

C'est ainsi que, dans le Concerto de Bach, il introduit une interprétation que nous n'avions, pour notre part, jamais entendue et qui nous semble, d'ailleurs, assez peu conforme à l'esprit du maître. Le premier morceau, très dogmatique, semble ne devoir comporter ni les nuances ni les accents que la fougue de M. Enesco met partout, mais le violoniste a été vraiment grand dans le mouvement lent du Concerto et dans certains « ralentis » du Rondo capricioso, où il a pu donner légitime carrière à son imagination et à son goût de la couleur et de l'effet.

M. Enesco est, assurément, un violoniste incomparable, en ce sens qu'il se livre plus que tout autre et que l'homme transparaît davantage à travers la technique et l'école de son exécution.

Dans ce sens-là aussi, nous avons beaucoup goûté la suite d'orchestre qu'il nous a donnée. A l'entendre, nous songions à ces poèmes vivants de souplesse et de brutalité où Richepin chante la libre vie des routes dans la poussière et le soleil, à travers l'amour et la mort, la rêverie et la bataille.

Le prélude, où le quatuor traîne une longue et bizarre mélopée, semble inspiré de ces improvisations modulées que les pâtres de la montagne envoient aux rochers qui les répètent et les prolongent. Il n'y a ni commencement ni fin et il ne peut pas y en avoir, mais c'est très évocateur de la nature libre et sans frein où les autres mouvements nous conduisent : le menuet lent, où les violons pleurent, l'intermède, dans la poudre luisante des courses infinies, et le final : la rixe, la bataille, le cliquetis des sonorités et des armes brutales.

L'œuvre est très amusante, très dans la manière de M. Enesco, qui la dirige avec des mouvements appropriés, une mimique convaincue qui vaut à elle seule tout un programme.

Le besoin de trouver une « sortie » à ce beau concert nous a ramené le Tambourin de Bizet. On ne pouvait pas trouver mieux.

Cinquième Concert populaire (29 décembre 1907).

Avec le concours de Mme A. de Wienawski, cantatrice, M. Ricardo Vinès, pianiste, et M. de Wienawski, compositeur.

Œuvres de Kimsky-Korsakoff : *Antar* ; — Deux airs extraits de la *Fille des Neiges* ; — Morceaux pour piano seul (Balakirew-Liapouroro-Borodine) ; — Chant de *Ramar-al-Zaman* (de Wie-

Digitized by Google

nawski) ; — Andante et finale de la deuxième Symphonie (Borodine).

En nous donnant une sorte de festival russe, le Comité des Concerts a sans doute voulu nous fournir l'occasion de nous faire une opinion un peu documentée sur cette école lointaine et peu connue. De ce que nous avons entendu aujourd'hui, des œuvres éparses dans nos programmes et de celles que nous avons eu l'occasion d'écouter ailleurs, il nous reste l'impression de deux tendances opposées dont les manifestations se rencontrent côte à côte presque partout. D'une part, une rêverie très vague, sans commencement ni fin, sans but, où l'orchestre s'engourdit et s'anéantit, où chaque instrument poursuit un rêve intérieur sans souci de s'accorder à la pensée du voisin. D'autre part, une frénésie brutale, des rythmes vulgaires, des danses incohérentes, lourdes et grossières. Tout cela, d'ailleurs, exposé le plus souvent avec clarté, avec une recherche de couleur et d'originalité qui n'arrive pas toujours à son but.

La Symphonie d'*Antar*, à première audition, n'échappe pas à cette dualité d'expression et nous avouons très simplement n'y avoir pas pris tout le plaisir que cette œuvre paraît offrir aux initiés.

La première partie est restée pour nous obscure, compliquée, bruyante, plus remplie de fatigue que de séduction. Le désert, Palmyre, l'oiseau, tout cela est si oriental, si mille et une nuits, si bizarre que nous nous y retrouvons mal.

Et nous n'avons pas goûté dans les trois autres parties les délices que le programme nous promet.

Les délices de la vengeance ne nous ont laissé ni douceur ni amertume, mais seulement l'impression d'une symphonie bruyante et déchaînée.

Les délices du pouvoir : une marche qu'on a voulu faire solennelle et grandiose et qui est peut-être seulement grandiloquente.

Les délices de l'amour...

Nous sommes vraiment honteux de n'avoir rien à dire de plus sur une œuvre réputée et qui soulève de grands enthousiasmes. Notre seule excuse est dans notre parfaite bonne foi et dans notre franchise à confesser nos impressions, sur lesquelles nous serions heureux d'avoir à revenir.

Nous avons préféré de beaucoup l'andante et le final de la Symphonie de Borodine. Nous y avons trouvé l'ordre et la

Digitized by Google

mesure que nous cherchions vainement dans *Antar*, des rythmes plus familiers, moins d'exotisme et de bariolage, plus de ligne et de précision. Cet andante a été la meilleure symphonie de notre concert russe, si nous osons encore donner notre avis dans une affaire où nous manquons de clarté, évidemment.

Mais, ce qui nous a ravi, c'est l'éclat cristallin du beau talent de Mme de Wienawski.

On ne peut pas rêver plus de pureté, plus de finesse, plus de souplesse, plus d'art avec si peu de moyens apparents. Ces airs de la *Fille des Neiges* sont tout à fait dans la manière que nous disions tout à l'heure. Ils passent à travers l'orchestre insoucieux de ce qu'on y dit ; ils sont très en dehors ; ils suivent une idée que nous ne savons pas, par des chemins où rien ne nous guide. Les notes de cristal très pur vibrent doucement, tombent et se brisent comme une corde de harpe. Il semble que des fragments de mélodie nous viennent, portés par le vent, qui perd le reste en route. Nous avions déjà senti cette impression qui laisse l'esprit sur son désir en lisant certaines chansons de Moussorgskij. Ce doit être très russe, cela, et c'est plein de charme.

M. Ricardo Vinès est à coup sûr un des plus beaux pianistes qu'il nous ait été donné d'entendre, d'une technique et d'une habileté merveilleuses et d'une rare discrétion. Il passe sur les tours de force sans nous les signaler du moindre geste, comme il est d'usage. Sous de tels doigts, tout devient aimable et nous étions trop pris par l'exécution pour critiquer les thèmes.

Avec le chant de *Ramal-al-Zaman*, nous sommes retombés dans les ténèbres de l'inconnaissable. La pauvre chanson de Mme de Wienawski nous semblait sortir d'un noir cachot et nous plaignions la princesse à la voix d'or en proie au méchant enchanteur, sans savoir, d'ailleurs, si nos sentiments s'accordent à la musique.

***

Le 4 novembre, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Cette cérémonie était présidée par M. Olivier Bascou, préfet de Maine-et-Loire, ayant à ses côtés M. Raymond, inspecteur d'Académie et M. le Dr Legludic, directeur de l'École.

Parmi les notabilités présentes, citons : M. Joxé, maire d'Angers ; M. Thibierge, premier président ; M. le Procureur général ;

Digitized by Google

M. Jousseaume, président du Tribunal Civil; M. le général Faugeron et M. le Dr Monprofit, conseillers généraux ; MM. Cormeray et Adrien Mercier, membres de la Commission administrative des Hospices ; M. le Dr Petrucci, ancien directeur, et M. le Dr Dubourdieu, directeur de l'Asile de Sainte-Gemmes ; M. le Dr Hébert de la Rousselière, dont le fils, élève à l'École, a été couronné ; M. le Dr Belot ; MM. Dervieu et Touchet, économe et secrétaire aux Hospices.

M. le Dr Papin, professeur d'histologie et directeur du laboratoire de bactériologie, a pris pour sujet de sa leçon : « La Bactériologie et l'Hygiène dans le problème de l'eau d'alimentation. »

« Le domaine de la médecine, en s'élargissant, s'est morcelé et les travaux d'ordre spécial n'intéressent qu'un petit nombre d'adeptes. La bactériologie est heureusement en rapport étroit avec l'hygiène, science ouverte à tous et qui exige le concours de toutes les bonnes volontés. Cette collaboration paraît nécessaire et utile particulièrement dans le problème de l'eau d'alimentation. Cette question est envisagée au point de vue, qui nous intéresse, du service de l'eau de Loire à Angers.

« Angers a trouvé l'eau nécessaire à ses besoins dans les rivières, dans les puits et les sources de la ville. Ces ressources devenant insuffisantes, on a dû prendre l'eau dans la Loire.

« Le service actuel comprend : les galeries filtrantes au niveau desquelles l'eau de la Loire passe sur une couche de sable, des conduites étanches qui amènent l'eau à l'usine d'où elle est refoulée dans les réservoirs de la ville par une double conduite de cinq kilomètres.

« Le service d'eau, qui donnait au début 800 litres par jour, livre aujourd'hui de 8 à 12.000 mètres cubes, soit 100 à 150 litres par habitant.

« L'eau doit être non seulement abondante, mais salubre. Les caractères physiques et chimiques n'ont, aujourd'hui, qu'un intérêt secondaire. Il faut surtout que l'eau ne renferme pas de germes des maladies infectieuses. La fièvre typhoïde est une des maladies le plus souvent transmises par l'eau de boisson : on a pu créer une théorie hydrique de la fièvre typhoïde.

« L'état sanitaire des villes est en rapport avec la qualité de l'eau qu'elles consomment.

« Partout où on a amené de l'eau améliorée, la mortalité globale et la mortalité par la fièvre typhoïde ont diminué.

Digitized by Google

« Rien n'accuse à Angers d'endémie typhique et les épidémies de fièvre typhoïde n'existent pas depuis au moins dix ans.

« Comment pourrait-on dépister l'infection si elle nous arrivait par l'eau? Comment la prévenir et en empêcher le retour?

« La constatation directe du germe spécifique dans l'eau est souvent une recherche longue et difficile. Mais la pollution par des matières organiques en décomposition, l'apparition ou la multiplication subite des germes babituels de l'intestin doivent donner l'éveil. Il faut donc une surveillance chimique et bactériologique constante de l'eau.

« En ce qui concerne l'eau de Loire, les précautions sont prises pour assurer sa pureté : le service forme un système clos des galeries filtrantes à la machine et de la machine aux bassins de la ville.

« Quant aux galeries filtrantes, elles remplissent bien leur but : le nombre des bactéries tombe de 3.000 à quelques dizaines après que l'eau a traversé la couche de sable.

« En temps ordinaire, le nombre des bactéries dans l'eau de la canalisation varie de 400 à 1.000 ; mais ces microbes sont inoffensifs.

« D'autre part, avant d'arriver aux galeries, l'eau de Loire a subi une épuration préalable par des moyens qu'emploie la nature : lumière et oxygène. Le fleuve ne reçoit pas d'égoût depuis Saumur, qui est sur l'autre rive, à 50 kilomètres en amont.

« Les progrès de l'hygiène tendent à faire disparaître les facteurs de la pollution des cours d'eau. Bientôt on aura réalisé pratiquement la transformation des eaux usées en eaux pures, par l'épuration biologique, ou bien on pratiquera l'incinération des résidus de la voirie.

« En attendant, l'hygiéniste doit se préoccuper de la tendance actuelle de transformer en eaux potables des eaux quelquefois très souillées. On a éprouvé des déboires dans la captation des sources dont l'eau a pu provoquer des épidémies, parce qu'elle recevait, après filtration, les impuretés qui s'engouffrent dans les failles des terrains. La surveillance médicale qu'on voudrait imposer dans toute l'étendue du pays qui alimente les sources est illusoire.

« Aussi, a-t-on cherché des moyens de purifier l'eau d'alimentation. Des nombreux procédés qui ont été préconisés celui qui paraît le procédé de l'avenir consiste à purifier l'eau par un contact intime avec l'ozone.

Digitized by Google

« On en a imaginé bien d'autres. N'a-t-on pas conseillé dernièrement d'améliorer l'eau par le vin? »

M. Bascou, préfet de Maine-et-Loire, a ensuite pris la parole et prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge de l'École de Médecine et du corps médical.

M. le Dr Legludic, directeur, présente le compte rendu de l'année scolaire 1906-1907

Il remercie M. le Préfet de Maine-et-Loire de l'honneur qu'il fait à l'École en présidant sa séance de rentrée et les autorités de la cité qui l'entourent de leur sympathie.

Le nombre des étudiants s'est élevé à 127 ; 337 inscriptions ont été prises.

165 examens ont donné comme résultats 130 admissions et 35 ajournements, d'où une proportion de 78 % de succès.

Le directeur fait connaître les résultats des divers concours destinés à remplir les cadres de l'internat et de l'externat à l'Hôtel-Dieu et les divers emplois de l'École. Il signale les succès des anciens élèves : M. Brac a été reçu interne provisoire des hôpitaux de Paris et MM. Bougeant, Gastaldi, Fernand Dubois et Pfeiffer, externes ; M. Longuet a été admis à l'École du service de santé militaire de la marine.

Il rappelle les événements qui ont touché le personnel ; les nominations de M. Divai, pharmacien de 1re classe et docteur en pharmacie comme suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, de M. le Dr Launay comme chef des travaux d'histologie, de M. le Dr Gaugain, comme chef de clinique obstétricale et de M. le Dr Denéchau, comme chef de clinique médicale.

Il signale que M. le Dr Ch. Martin a été nommé officier d'Académie et M. le Dr Grimoux, de Beaufort, ancien interne de l'Hôtel-Dieu et bienfaiteur de l'École, promu officier de l'Instruction publique.

Il remercie le Dr Marchand, de Durtal, de l'hommage qu'il a fait à l'École d'une belle édition de 1664 des œuvres d'Ambroise Paré.

Il termine en faisant connaître que l'École fêtera prochainement son centenaire.

.M le Secrétaire de l'École a ensuite donné lecture du palmarès.

***

Digitized by Google

La séance de rentrée de l'Université catholique d'Angers a eu lieu, le 18 novembre, dans la salle des conférences du Palais. Cette année, elle a revêtu un caractère tout particulier de solennité en raison du nombre des évêques qui avaient tenu à y assister.

Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, présidait, ayant à ses côtés NN. SS. les Évêques du Mans, de Nantes, de Laval, d'Angers, Mgr le Recteur et M. de Vareilles-Sommières, vicaire général de Poitiers, représentant Mgr Pelgé.

Mgr Renou, archevêque de Tours, et Mgr Catteau, évêque de Luçon, devaient se joindre à eux le lendemain pour prendre part au Conseil des Évêques protecteurs.

Le corps professoral, en tenue de cérémonie, occupait les premières places, et une assistance choisie garnissait la salle.

Mgr le Recteur présenta un très beau rapport sur la marche de l'Université. Quelques chiffres, plus éloquents que les meilleurs arguments, prouvèrent que les Facultés catholiques obtiennent autant et plus de succès même que les Facultés officielles. La seule Université d'Angers compte à son actif 1.955 diplômes. Et les succès ne diminuent pas, puisque 7 nouveaux licenciés ès lettres viennent d'être reçus sur 8 candidats qui se présentaient. C'est encore tout ému, que Mgr Pasquier fait le récit de la longue audience qui lui fut accordée par le Saint-Père et au cours de laquelle Pie X affirma une fois de plus sa confiance dans l'œuvre de l'enseignement supérieur catholique, insistant sur sa nécessité et exprimant le désir de le voir se développer, désir en gage duquel il accorda sa bénédiction apostolique à l'Université Catholique d'Angers et à ses bienfaiteurs.

M. l'abbé de la Taille, professeur à la Faculté de théologie, dans une conférence sur l'*encyclique Pascendi et le modernisme*, a défini tour à tour, d'après un plan logique, les différentes doctrines qui se résument dans le modernisme et qui ont été condamnées par Pie X, puis — et là ne fut pas le moindre attrait de sa dissertation — le conférencier mit des noms propres en regard de chacune des théories, les noms des chefs du modernisme en France et à l'étranger. Certains auteurs et certaines revues, dont les noms ne furent pas cités, n'en furent pas moins rigoureusement dénoncés.

Après la conférence, on lut le palmarès des récompenses obtenues au concours de la Faculté de droit et au concours entre les collèges libres de la région.

Digitized by Google

Mgr l'Archevêque de Rennes prononça, pour terminer, un bref discours dont certains passages furent très remarqués, notamment lorsqu'il formula le vœu que tous les diocèses de Bretagne fussent bientôt rattachés à l'Université catholique d'Angers. Il conclut par cette parole empruntée à la devise d'un de ses prédécesseurs : *Ruunt et stat*, et ce fut pour l'appliquer à la grande œuvre qu'il venait d'assurer de son affectation et de son dévouement.

***

Le 11 décembre, a eu lieu, dans la salle des fêtes de la Mairie, la seizième conférence de la Société de géographie commerciale (section de l'Anjou).

M. le Dr Motais présidait. Il a présenté à la nombreuse assistance le conférencier, M. G. François, docteur en droit, ancien chef de cabinet du gouverneur du Dahomey, qui a développé d'une manière très intéressante le sujet suivant : *Le Dahomey au seuil du XXe siècle.*

Après avoir montré comment la France s'est installée au Dahomey, le conférencier indique qu'une telle colonie doit être divisée au point de vue géographique, ethnographique, politique, administratif en deux régions distinctes : le Bas et le Haut-Dahomey, dont il décrit la physionomie et la population. Notons, en passant, les Niaccis, ennemis du pays, djedjs et popos du Bas-Dahomey qui sont, les deux premiers, d'excellents cultivateurs et savent convenablement tirer parti des innombrables palmiers qui couvrent le pays. A ce sujet, M. François a donné des détails curieux sur la fabrication de l'huile de palme dans le Haut-Dahomey ; c'est un produit de grand avenir ; le coton, qui s'exportera maintenant avec d'autant plus de facilité que le chemin de Cotonou à Savé est en exploitation.

Le commerce de cette jeune colonie est florissant ; mais, liée par une convention internationale, la Métropole ne peut favoriser le commerce national par des tarifs protecteurs. Néanmoins, le commerce français tient une place honorable et sa situation deviendrait prépondérante si nos fabricants de tissus arrivaient à produire au goût des noirs. En terminant, le conférencier indique que cette colonie s'est toujours suffi à elle-même et n'a jamais été subventionnée.

De nombreuses projections illustrèrent cette intéressante conférence.

Digitized by Google

Le 23 septembre 1907 s'est ouvert à Angers, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, le 48e Congrès pomologique, sous la présidence d'honneur de M. Joxé, maire, et la présidence effective de M. L.-A. Leroy, président de la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

Aux paroles de bienvenue prononcées par M. le Maire d'Angers, au nom de la municipalité, et de M. Leroy, au nom de la Société d'Horticulture d'Angers, M. Luizet, président de la Société pomologique de France, répondit par un discours plein d'à-propos et termina en adressant à tous ses plus vifs remerciments pour l'accueil empressé fait à la Société qu'il avait l'honneur de représenter.

Aussitôt après, les congressistes se mirent au travail et engagèrent une discussion des plus documentées sur les questions portées à l'ordre du jour et dont voici les principales :

1° De la culture des fruits à noyau en montagne ;

2° De l'ensachage des fruits ;

3° De l'établissement d'un jardin fruitier pour la culture intensive des fruits de luxe ;

4° De la dégénérescence des variétés fruitières et des moyens d'y remédier ;

5° Du pincement, sa théorie et ses effets ;

6° Effet des engrais sur la maturité des fruits ;

7° Étude des fruits locaux.

En même temps, des Commissions spéciales procédaient avec soin à l'examen des fruits à l'étude et arrêtaient en principe la publication d'un catalogue populaire des fruits adoptés.

Les deux médailles d'honneur du Congrès, offertes par la Société pomologique de France et par la Société d'Horticulture d'Angers, furent attribuées à M. Pinguet-Guindon, le pépiniériste bien connu de Tours, et à M. Opoix, professeur d'arboriculture fruitière, jardinier-chef du Luxembourg, à Paris.

Enfin il fut décidé que le Congrès de 1908 aurait lieu à Besançon.

Pour terminer, M. Leroy remercia de nouveau le Congrès d'avoir choisi Angers comme lieu de réunion. Il déclara, au nom de la Société d'Horticulture d'Angers, que les horticulteurs angevins conserveraient le meilleur souvenir de cette visite de la Société pomologique de France.

Le soir, un banquet familial réunissait dans les salons Jahan les congressistes et leurs invités. A l'heure des toasts, MM. Muller,

Digitized by Google

de Vienne; professeur Molon, de Milan; Blanc, de Lausanne, répondirent aux charmantes improvisations de MM. Luizet, Joxé et Leroy en apportant aux membres du Congrès et aux Angevins le salut fraternel des horticulteurs et des pomologistes étrangers.

Le 25, à la première heure, les congressistes quittaient Angers pour se diriger vers les côtes de l'Océan. Un arrêt d'une heure à Nantes permit à ceux qui ne le connaissaient pas de visiter le magnifique Jardin des Plantes de cette ville. A Saint-Nazaire, les touristes, dont une promenade sur les quais et au nouveau bassin avait aiguisé l'appétit, firent honneur au déjeuner que M. Leroy avait eu la délicate attention de leur offrir dans les salons du Grand-Hôtel. Après quoi, chacun se dispersa sur la côte, qui au Croisic, qui à Pornichet ou à La Baule, emportant le meilleur souvenir d'un voyage trop tôt fini.

***

A l'occasion du Congrès pomologique, la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire avait organisé une exposition de fruits dans la salle des Amis des Arts.

Quoique, cette année, le temps ait été peu propice au développement des fruits, les exposants avaient encore pu réunir nombre de lots intéressants, aussi le jury dut-il, pour faciliter ses opérations, se diviser en trois sections :

Première Section

M. Opoix, jardinier-chef du Luxembourg, Paris, délégué de la *Société nationale d'Horticulture de France*, président ;

M. L. Baltet, horticulteur, à Troyes (Aube), secrétaire ;

M. F. Girerd, viticulteur, à Brignais (Rhône), délégué de la *Société pomologique de France* ;

M. Malvaud, horticulteur à Niort (Deux-Sèvres), délégué de la *Société d'Horticulture, d'Arboriculture et de Viticulture des Deux-Sèvres* ;

M. Bizet, à Écully, près Lyon (Rhône), délégué de la *Société pomologique de France* ;

M. A. Pusterle, propriétaire, à Nantes (Loire-Inférieure), délégué de la *Société nantaise des Amis de l'Horticulture* ;

Conducteur : M. Goinard père, bibliothécaire-archiviste de la *Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

Deuxième Section

M. Nomblot-Bruneau, horticulteur, à Bourg-la-Reine (Seine), délégué de la *Société nationale d'Horticulture de France*, président ;

M. Jouin, directeur des pépinières Simon-Louis frères, à Plantières-Queuleu, près Metz (Lorraine), secrétaire ;

M. Gitton, professeur d'arboriculture, à Orléans (Loiret), délégué de la *Société horticole du Loiret* ;

M. A. Agogué, jardinier-chef, au château de Louray, près Alençon (Orne), délégué de la *Société d'Horticulture de l'Orne* ;

M. Delabarre, horticulteur, à Blois (Loir-et-Cher), délégué de la *Société horticole de Loir-et-Cher* ;

M. Bourgnon, horticulteur, à Bordeaux, délégué de la *Société d'Horticulture de la Gironde* ;

Conducteur : M. G. Allard, vice-président de la *Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire.*

Troisième Section

M. de la Crouée, propriétaire, château de la Motte, près Caen (Calvados), délégué de la *Société centrale d'Horticulture de Caen et du Calvados*, président ;

M. Lemoine, directeur des jardins de la ville de Tours, délégué de la *Société tourangelle d'Horticulture*, secrétaire ;

M. Bodeau, à Amboise (Indre-et-Loire), délégué de la *Société d'Horticulture amboisienne* ;

M. Jauneau fils, horticulteur, au Mans (Sarthe), délégué de la *Société d'Horticulture de la Sarthe* ;

M. Hilaire-Routeau, pépiniériste, à Cholet (Maine-et-Loire), délégué de la *Société d'Horticulture de Cholet* ;

M. Delaire, à Orléans (Loiret), délégué de la *Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret* ;

Conducteur : M. A.-L. Touchet, vice-secrétaire de la *Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire.*

Il serait trop long d'énumérer ici les récompenses accordées aux nombreux exposants qui avaient bien voulu répondre à l'appel de la Société d'Horticulture.

Il suffira de rappeler qu'il a été décerné sept médailles d'or vingt-et-une médailles de vermeil, trente-six médailles d'argent et huit médailles de bronze.

Digitized by Google

Les trois sections réunies du jury ont attribué des prix d'honneur comme suit :

Prix de la ville d'Angers :

Objet d'art : à M. Pinguet-Guindon, de Tours.

Prix de la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire :

Objet d'art : à M. Davy, de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

Prix offert par M. L.-A. Leroy, président de la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire :

Objet d'art : à la *Société nantaise d'Horticulture*, pour l'ensemble de son exposition.

Diplôme d'honneur décerné par la Société nationale d'Horticulture de France :

à la *Station viticole de Saumur* (Maine-et-Loire).

Médailles vermeil grand module, offertes par la *Société pomologique de France :*

à M. E. Baltet, de Troyes ;

à M. F. Girerd, de Brignais (Rhône).

Enfin le jury ne ménagea point ses félicitations aux exposants hors concours : Société d'Horticulture d'Angers, établissement Leroy (M. Levavasseur, successeur), établissement Focquereau-Lenfant et Boyer, et ses remerciements aux organisateurs de l'Exposition, ainsi qu'aux horticulteurs qui avaient bien voulu prêter leur concours pour la décoration, d'ailleurs parfaitement réussie, de la salle.

Le soir, un banquet réunissait dans les salons du Grand-Hôtel les membres du jury, les exposants, le Bureau de la Société d'Horticulture et nombre de ses membres. Au dessert, M. Leroy remercia les Pouvoirs publics de l'appui moral et pécuniaire qu'ils voulaient bien apporter en toutes circonstances à la Société d'Horticulture d'Angers ; il exprima aussi sa profonde gratitude aux membres du jury, dont plusieurs n'avaient pas reculé devant un long voyage pour répondre à l'appel qui leur avait été fait, et termina en adressant ses plus vives félicitations aux exposants et ses remerciements les plus sincères à tous ceux qui, de près ou de loin, avaient collaboré au succès de l'Exposition.

Dans ces fêtes, les déshérités de la fortune ne furent pas oubliés et, le jour de la clôture de l'Exposition, une grande partie des fruits, qui avaient fait l'admiration et suscité la convoitise

Digitized by Google

des visiteurs, fut partagée entre les orphelinats et l'hospice général de la ville. Merci de tout cœur à M. le Directeur de la Station viticole de Saumur et à la Société nantaise d'Horticulture, qui ont eu la bonne pensée de prendre cette généreuse initiative.

G. B.

***

Comme l'année dernière, la Société d'Études Scientifiques d'Angers organisa, en octobre dernier, une Exposition de champignons qui, ainsi que ses devancières, obtint auprès du public le même légitime succès.

L'Exposition de 1906 avait été relativement pauvre, en raison d'une excessive sécheresse qui avait persisté jusque vers la mi-octobre ; celle de 1907 devait être plus pauvre encore, mais, cette fois, pour une raison toute différente : celle d'une trop grande humidité. Aussitôt après les premières pluies des derniers jours de septembre, quelques espèces communes firent immédiatement leur apparition, laissant ainsi espérer d'abondantes poussées pour la deuxième quinzaine d'octobre, c'est-à-dire pour l'époque qui, d'ordinaire, est la plus favorable au développement de la végétation fongique.

Il n'en fut rien, malheureusement, car les pluies persistèrent, abondantes, pendant tout le mois d'octobre, devenant même de plus en plus froides à mesure que la saison s'avançait ; les terres furent littéralement noyées et les larges plaques blanches de mycélium que l'on apercevait presque à chaque pas, dans les bois, restaient pour la plupart stériles. Seuls, quelques rares échantillons, rapidement pourris par un excès d'humidité, se montraient çà et là.

Après plus de quinze jours d'hésitation, la Société d'Études Scientifiques se décida quand même à ouvrir l'Exposition le 22 octobre.

M. Bouvet, le sympathique directeur du Jardin des Plantes et conservateur de l'Herbier Lloyd, toujours tout dévoué à tout ce qui se rattache à l'histoire naturelle de l'Anjou, se chargea, comme l'année précédente, de l'aménagement de la salle principale de l'ancienne chapelle Saint-Samson, au Jardin des Plantes, puis, aidé par M. Préaubert, président de la Société d'Études Scientifiques, et par M. Touchet, jardinier-chef, il recueillit, au cours d'excursions faites dans les environs immédiats d'Angers, près d'une centaine d'espèces diverses, autour

Digitized by Google

desquelles vinrent se grouper les apports de quelques fervents amateurs de champignons.

M. Ventrou, sous-inspecteur à l'abattoir, avait obligeamment prêté une superbe série d'aquarelles exécutées par lui et représentant la plupart des espèces comestibles et vénéneuses les plus répandues en Maine-et-Loire. Ces aquarelles firent l'admiration des nombreux visiteurs par leur cachet artistique et par leur exactitude scientifique

La classification adoptée fut la même que celle de toutes les expositions précédentes et la presse angevine voulut bien, comme chaque année, nous apporter son précieux concours de publicité.

Nous remercierons ici tous nos collaborateurs, qui, par leurs envois répétés, nous ont permis de renouveler les échantillons et ont contribué par leurs apports au succès de l'Exposition.

Malgré de fréquentes et lointaines excursions faites par MM. Préaubert et Bouvet et malgré les bonnes volontés réunies de tous ceux qui s'intéressent à l'étude des champignons, les récoltes de plus d'un mois ne donnèrent guère qu'un total de 247 espèces ou variétés, alors que 1906 en avait donné 270 et que 1901, en une seule semaine, en avait offert 249.

Ces 247 espèces se décomposent ainsi : 30 vénéneuses, 46 suspectes, 100 comestibles, 39 indifférentes et 32 parasites.

Très peu d'échantillons ont offert des caractères bien nets, car l'abondance et la persistance des pluies avaient amené presque toujours une décoloration partielle ou totale des champignons et la détermination en était souvent très difficile.

Peut-être même ne serait-il pas exagéré de mettre au compte de cette décoloration quelques-uns des nombreux empoisonnements signalés par la presse au cours de ce drenier automne.

Quelques échantillons d'Amanite tue-mouches ou Fausse Oronge (*Amanita muscaria*), apportés à l'Exposition, étaient tellement lavés et décolorés qu'ils avaient perdu tous débris de volva sur le chapeau et que leur teinte se rapprochait assez de celle de l'Amanite jonquille (*Amanita junquillea*), espèce comestible.

De même, quelques Amanites panthères (*Amanita pantherina*), très vénéneuses, ont fort bien pu être confondues avec des Amanites rougeâtres décolorées (*Amanita rubescens*, comestible).

Pour la même raison, saison trop pluvieuse et excès d'humidité, les envois parfois fort beaux de nos collaborateurs sont

Digitized by Google

souvent arrivés en piteux état et les échantillons les meilleurs étaient quelquefois pourris au bout de quelques jours.

Les espèces rares ont été très peu nombreuses ; nous ne citerons guère qu'un superbe fragment d'Hydne coralloïde, offert par M. le Dr Labesse, et un magnifique Polypore acanthoïde, envoyé à M. Bouvet par M. Pichery.

En résumé, la saison fongique de 1907 a été l'une des plus pauvres que nous ayons eues depuis longtemps ; souhaitons que 1908 soit l'une des plus riches.

P. F.

Membre de la Société Mycologique de France
et de la Société d'Études Scientifiques d'Angers.

***

L'un de nos honorables collègues, M. le marquis du Plessis de Quinquis, a saisi le Syndicat d'initiative de l'Anjou d'un projet fort bien étudié de circuit pour le Concours annuel de l'Automobile-Club de France. Ce projet comprenait un plan, une étude générale de la question et le résultat des démarches faites par son auteur dans un grand nombre de communes situées sur le parcours et auprès de la presse nantaise qui l'accueillit favorablement.

Il intéresse, en effet, les deux départements de la Loire-Inférieure et du Maine-et-Loire.

Sa forme est celle d'un triangle. Partant de la route nationale d'Angers-Nantes, à l'embranchement de la route de Candé, ses trois côtés sont : Angers-Candé, Candé-Ancenis, Ancenis-Angers.

Les avantages de ce circuit sont évidents. Son étendue (102 kilomètres) est précisément celle à laquelle s'est arrêtée l'Automobile-Club de France.

Les routes sont superbes et admirablement disposées pour un concours de vitesse. Un seul passage difficile à Champtocé devrait être modifié.

A sa première réunion d'octobre, le bureau du Syndicat d'initiative, frappé des arguments si bien présentés par M. le marquis du Plessis de Quinquis, chargea un de ses membres d'entrer en pourparlers avec l'Automobile-Club de France.

Dans un premier voyage qu'il fit à Paris, notre délégué vit M. le Dr Verchère, médecin en chef de l'Automobile-Club, et M. Longuemarre, membre de la Commission des circuits, qui lui

Digitized by Google

promirent le plus actif concours. Puis plus récemment, il fut présenté à M. René de Knyff, président de la Commission des circuits et à M. de Voguë fils.

Ces Messieurs s'intéressèrent vivement au projet et s'engagèrent à le présenter à la Commission des concours en l'étudiant avec une attention toute particulière.

Il ne faut pas se dissimuler qu'un projet de circuit, quel qu'il soit, est d'une réalisation difficile.

Au point de vue financier, M. René de Knyff a informé notre délégué des conditions exigées par l'Automobile-Club de France.

Le Comité local doit remettre à celui-ci :

1° Le sol des routes en bon état (l'A. C. F. se charge du goudronnage) ;

2° Une somme de 100.000 francs.

Cette somme peut paraître élevée. Elle serait partagée ici entre deux départements. Nos voisins du Mans qui, dans le circuit de 1906, l'ont supportée seuls, avaient obtenu 25.000 francs du Conseil général et 25.000 francs du Conseil municipal du Mans.

A ce propos, M. Durand, le dévoué secrétaire de l'Automobile-Club de la Sarthe, nous a fait savoir que la plus-value de l'octroi de la ville du Mans s'est élevée pendant la durée du circuit à 20.000 francs. Le déboursé de la ville ne fut donc que de 5.000 fr. Et l'on ne peut se figurer l'énorme mouvement d'affaires qui laissa, sur toute l'étendue du parcours, des sommes considérables.

Ce sont précisément ces avantages exceptionnels d'un circuit pour la région qu'il traverse qui rendent son obtention difficile pour la concurrence qu'il suscite. Aujourd'hui, d'après M. de Knyff lui-même, dix-sept demandes sont déposées.

Est-ce une raison pour ne rien tenter? Assurément non. La réussite dépend des avantages du circuit en lui-même et des influences dont on dispose.

Quant au circuit, celui que nous proposons est un des plus favorables qui soit en France, à tous les points de vue, pour une course de vitesse. A l'Automobile-Club on a déjà été frappé de ce fait.

Pour les influences à mettre en mouvement, nous savons que la presse nantaise est favorable au projet. Nous espérons que la presse angevine tout entière le défendra énergiquement. Tous les intéressés, administrations ou particuliers, dans les

Digitized by Google

deux départements, s'efforceront de capter pour notre région cette énorme source de richesse.

Il serait assurément téméraire de compter sur un succès pour cette année. La coïncidence de la grande semaine maritime dans la Basse-Loire est un argument qu'on fera ressortir comme il convient. Mais les vues de la Commission du Concours se reportent plutôt vers Dieppe, d'après les déclarations faites à notre délégué.

Imitons l'Auvergne, la Sarthe, etc., et préparons le succès pour une année la plus rapprochée possible.

Pour le Bureau du Syndicat d'initiative de l'Anjou,

Le Secrétaire général.

***

Récemment, le *Petit Courrier* annonçait la reconstitution des provinces dans le cortège des fêtes de Paris.

Voici ce que publie, à ce sujet, l'*Angevin de Paris :*

« Un de nos confrères angevins, annonçant l'autre jour que le cortège de la Mi-Carême à Paris serait une reconstitution des provinces françaises formulait l'espoir que l'Anjou ne serait pas oublié dans cette manifestation régionaliste. Qu'il se rassure. Notre directeur, M. Henry Coutant, informé du projet dont le Comité des fêtes de Paris poursuit la réalisation, s'est mis en rapport avec M. Brézillon, président du Comité, et, comme président de l'Association de la presse régionaliste de Paris aussi bien que comme directeur de l'*Angevin de Paris*, il a réclamé pour chaque province et pour les journaux qui les représentent une participation effective dans la préparation du cortège. M. Brézillon a pris bonne note de cette demande et a promis d'y faire droit en associant le concours de la presse régionale à celui du Comité des fêtes de Paris pour le succès de la solennité projetée. »

***

Le 30 décembre, a eu lieu, dans la grande salle de la mairie du VIe arrondissement, à Paris, la séance consacrée aux Noëls provinciaux, par la Fédération régionaliste et la Renaissance provinciale. Un des « clous » de cette soirée a été l'interprétation tout à fait remarquable de deux *Noëls Angevins*, par Mme Lacour-Lerville, des Concerts Colonne. Notre distinguée compatriote a

Digitized by Google

chanté avec un art infini et un sentiment délicieux : *Nous voici dans la ville* et *O merveille des merveilles*, deux des Noëls extraits du recueil de M. l'abbé Grimault.

***

Dans la séance qu'elle a tenu le mardi 19 novembre, la Société des Artistes Angevins, fondée, il y a deux ans, par les soins de l'*Angevin de Paris*, a pris certaines décisions qu'il importe de rappeler et dont quelques-unes ont déjà reçu un commencement de réalisation.

Elle a adopté tout d'abord le principe de deux expositions, dont l'une aura lieu à Angers , au mois d'avril prochain, et l'autre à Paris, à une époque qui sera ultérieurement déterminée.

Pour l'exposition d'Angers, qui sera une manifestation de tous les arts — peinture, sculpture, gravure, décoration, architecture, musique, littérature, etc. — le choix de la Société s'est porté sur le foyer du Théâtre et le dévoué président, M. Achille Cesbron, a été prié d'engager sans tarder les pourparlers avec les autorités compétentes. A cet effet, il a adressé à M. le Maire d'Angers la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« La Société des Artistes Angevins, qui s'est fondée à Paris pour créer un lien entre les membres de la famille angevine, a le désir d'organiser à Angers, dans le mois d'avril, une exposition des Beaux-Arts avec les œuvres de ses membres. Elle a pensé que le Foyer du Théâtre, qui a déjà servi, il y a une vingtaine d'années, à une exposition de ce caractère, serait le meilleur cadre pour une telle manifestation. En ma qualité de président de la Société, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de solliciter de vous et, par votre entremise, du Conseil municipal d'Angers, l'autorisation nécessaire.

« Nous ne doutons pas que M. le Directeur du Théâtre, dont les intérêts ne sauraient être lésés en cette circonstance, n'accorde gracieusement à votre haute intervention la libre disposition du local en question et nous vous remercions à l'avance du précieux concours que vous apporterez à notre œuvre, qui constituera, nous en avons l'espoir, la glorification de l'art angevin.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le Président*, Achille Cesbron. »

Digitized by Google

Pour l'exposition de Paris, des pourparlers sont également engagés en vue de la location d'une salle.

La Société a, en outre, décidé, pour compléter ses cadres, de pourvoir à la nomination de deux présidents d'honneur et elle a cru qu'elle ne pouvait mieux faire que d'offrir ces places à deux hommes dont le précieux concours a toujours été largement acquis aux tentatives artistiques en Anjou : MM. Cointreau et L. de Romain. Ce choix, qui traduit nettement l'intention formelle de la Société de maintenir étroit et fermement le lien unissant les artistes angevins de Paris et ceux d'Angers, a été ratifié à l'unanimité et une lettre a été immédiatement envoyée à MM. Cointreau et de Romain pour solliciter leur acceptation.

Rappelons en terminant — et cela pour ceux des artistes qui n'auraient pas encore envoyé leur adhésion — que, dans sa réunion de juin dernier, la Société avait décidé de porter le prix de la cotisation pour les membres fondateurs et associés de cinq à dix francs, ce prix comprenant pour chacun d'eux l'abonnement à l'*Angevin de Paris*, organe de la Société, auquel la plupart de ses membres étaient individuellement abonnés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. H. Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris*, secrétaire de la Société, aux bureaux du journal, 28, rue Lauriston, Paris.

***

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« Nous avons reproduit une information de l'*Éclair* sur Mme Lejars, du Cirque d'Été, qui servit de modèle à Pradier pour une statue équestre dont les Champs-Élysées vont être enrichis.

« Notre spirituel et vénérable ami, le marquis de Charnacé, dont la mémoire et le talent sont toujours jeunes, relève quelques erreurs dans cette information :

« Elle n'épousa pas Montaubry, mort à l'hôpital, à Angers.
« Elle épousa le ténor Monjeinze, qui, en 1869, chanta le *Vole* et
« *Rienzi*, quand le théâtre Lyrique donna l'opéra de ce nom,
« de Wagner.

« Autre erreur :

« Mme Lejars ne monta jamais à cheval !! Elle faisait de la
« voltige avec une grâce incomparable. Je ne crois pas que le
« statuaire ait jamais rencontré modèle plus parfait de forme.

Digitized by Google

« De la tête aux pieds, Mme Lejars était une merveille et d'une « blancheur de peau éclatante, le disputant à la blancheur du « cygne. Aussi faisait-elle la plupart de ses exercices sur une « selle-planche ornée de deux ailes de cygne.

« Mille bons souvenirs.

« CHARNACÉ. »

***

A la dernière séance de la Société des Artistes Français, le président de cette Compagnie, M. Nénot, membre de l'Institut, a prononcé l'éloge d'un artiste angevin récemment décédé.

Il s'agit de Zacharie Astruc, né à Angers même, mentions honorables (sculpture) aux Salons de 1882, 1883, 1885, 1886 et à l'Exposition de 1889, chevalier de la Légion d'honneur en 1890, médaille de bronze à l'Exposition de 1900, hors concours, membre du jury de sculpture.

La Société des Amis des Arts d'Angers s'est associée à cet hommage rendu à notre compatriote.

***

Incessamment va être inaugurée, sur une place publique de Constantine, la statue que l'Algérie reconnaissante a fait ériger au général de Lamoricière et qui est l'œuvre du sculpteur Belloc.

Lamoricière est représenté debout, tête nue, les pans de sa tunique flottant au vent. Il brandit une épée et marche à l'ennemi d'un pas résolu. Autour du socle, une femme est assise : c'est la Paix. Une fillette est près d'elle. A deux pas de ce groupe gracieux, un clairon de zouaves, le regard levé vers son chef, sonne une charge éperdue.

***

Au mois de novembre dernier, les ouvriers qui travaillaient à l'échafaudage de la cathédrale ont découvert, à trente centimètres du sol, sur le parvis Saint-Maurice, plusieurs tombeaux en tuffeau et en pierre dure.

Ces diverses sépultures ont été ouvertes en présence de MM. Dussauze, Michel et Urseau. La plus curieuse a été transportée au Musée Saint-Jean. Elles ne renfermaient d'ailleurs que des ossements.

On sait que les corbelliers et maires-chapelains de Saint-

Digitized by Google

Maurice étaient enterrés, avant la Révolution, sous la « galerie », c'est-à-dire sous le porche de l'église. Ce sont quelques-unes de ces nombreuses sépultures qui viennent d'être trouvées.

***

Nous relevons dans les prix de vertu décernés récemment par l'Académie française :

Prix Camille Favre. — 500 francs, Mlle Uzureau Jeanne, à La Poitevinière.

Prix Savourat-Thenard. — 1.000 francs, Mme Gaborit Marie, à Saint-Florent-le-Vieil.

***

Nous apprenons que, dans sa séance du 16 décembre, le Comité de la Société des Gens de Lettres a attribué à notre distinguée compatriote, Mlle Mathilde Alanic, le prix Balzac, d'une valeur de 300 francs.

Nos sincères compliments.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen, M. Mallet directeur de l'abattoir de notre ville, vient de se voir décerner par l'Académie de Médecine le prix de Vernois (700 francs), qu'il partage avec MM. J. de Loverdo et H. Martel, de Paris, et le Dr A. Moreau.

C'est pour un mémoire sur la construction et l'avancement des abattoirs que M. Mallet a obtenu cette récompense.

***

Le 5 novembre dernier ont eu lieu, en l'église de la Trinité, les obsèques de M. Ambroise Richard, Directeur de l'École Nationale des Arts et Métiers, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé dans sa 65e année.

Une foule nombreuse assistait à la cérémonie.

Le char funèbre était orné de nombreuses couronnes, parmi lesquelles nous avons remarqué celle des « Anciens élèves de l'École des Arts et Métiers d'Angers. Groupe Angevin », « Au plus regretté des pères », « Au plus regretté des époux », « A notre ami », etc...

Derrière le char deux superbes couronnes étaient portées par

Digitized by Google

le prasonnel et les élèves de l'École. Sur l'une on lisait : « Le personnel de l'École des Arts et Métiers à M. Richard, directeur. » Sur la seconde : « Les élèves de l'École à leur regretté Directeur. »

Le deuil était conduit par les parents du défunt et par MM. Michel Lagrave, inspecteur général de l'enseignement technique, délégué du Ministre, Brassard, sous-directeur de l'École.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Joxé, maire d'Angers ; Guindey, secrétaire général de la Préfecture ; Bessonneau, manufacturier, vice-président du Conseil de perfectionnement de l'École des Arts et Métiers ; Gonnelle, directeur de l'Enregistrement ; Pasquier, professeur à l'École et Tissier, major de la première section.

Une délégation de l'Association des Anciens élèves de l'École des Arts et Métiers, de nombreux professeurs, instituteurs et institutrices.

Après la cérémonie, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de l'Ouest où a eu lieu l'inhumation.

Sur la tombe, M. Brassard, sous-directeur de l'École, a prononcé le discours suivant :

« Mon cher Directeur,

« C'est sous le coup d'une profonde émotion que je viens vous dire le suprême adieu. Je vous l'apporte au nom de tout le personnel de l'École Nationale d'Arts et Métiers d'Angers et aussi au nom de l'amitié dont vous avez bien voulu m'honorer.

« Mesdames,
« Messieurs,

« La vie de M. Richard fut un véritable modèle d'activité.

« Né à Caen le 4 avril 1843, il entra de bonne heure à l'École normale d'instituteurs du Calvados ; son intelligence le fit choisir, dès ce moment, par l'Inspecteur d'Académie, comme précepteur de ses enfants.

« A sa sortie de l'École et par suite des brillantes études qu'il y avait faites, il fut détaché pendant quelques années au Collège de Falaise. Son principal, devenu plus tard directeur de l'École Turgot, le fit venir à Paris.

« C'est là que, dans les rares instants que lui laissaient ses fonctions, il travailla, empruntant souvent sur ses nuits, pour

Digitized by Google

conquérir le baccalauréat et la licence. Il espérait affronter l'agrégation quand la guerre de 1870 et le trouble des services administratifs qui suivit l'en empêcha.

« C'est alors qu'il fut nommé inspecteur primaire en Corse, puis à Pontivy et à Fontainebleau.

« Il prit ensuite la direction des Écoles normales de Parthenay, du Mans et de Saint-Brieuc et, en juillet 1900, la confiance du Ministre du Commerce et de l'Industrie l'appela à la tête de l'École Nationale d'Arts et Métiers d'Angers.

« La bonne direction de l'établissement fut, de ce jour, son souci de tous les instants.

« Son ardeur infatigable, servie par une volonté ferme et continue ; son désir profond de maintenir et de développer la prospérité de l'École lui firent accomplir les plus heureuses modifications concernant la vie matérielle des élèves et de leur éducation professionnelle.

« Très exigeant pour lui-même ; se prodiguant sans cesse ; d'une ponctualité rigoureuse, il faisait volontiers appel au dévouement de ses collaborateurs.

« Son très grand respect du devoir le faisait souffrir des moindres incidents de la vie scolaire ; mais, malgré ses observations nécessaires, il aimait profondément ses élèves et savait se montrer indulgent pour les entraînements d'une jeunesse parfois turbulente, mais toujours généreuse.

« Les qualités administratives qu'il montrait dans la direction de cette école et celles dont il avait fait preuve dans ses fonctions intérieures, lui valurent, entre autres distinctions, celle d'officier du Mérite agricole, et celle, plus élevée, de chevalier de la Légion d'Honneur.

« Sa robuste constitution permettait d'espérer encore de nombreuses années d'activité lorsque, il y a quelques mois, un mal implacable est venu le terrasser. Malgré les soins les plus éclairés, malgré le dévouement des siens, malgré aussi son admirable énergie qui ne s'est jamais démentie un instant, et elle s'est manifestée encore quelques minutes avant sa mort, il est tombé sans soupçonner une fin aussi rapide.

« Sa dernière pensée fut pour sa femme et sa fille, sur qui s'était concentrée toute son affection et pour qui la séparation a été le premier chagrin.

« Qu'elles veuillent bien, l'une et l'autre, accepter nos respectueuses condoléances et puisse la sympathie témoignée par cette

Digitized by Google

nombreuse assistance être un allègement à leur profonde douleur.

« Le souvenir de celui que nous regrettons avec elles restera gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, de tous ceux qui portent intérêt à l'École d'Arts et Métiers d'Angers. »

M. Tissier, major de la première division, a pris ensuite la parole au nom des élèves de l'École. Il s'est exprimé en ces termes :

« MESDAMES,
« MESSIEURS,

« Sans merci, la Mort s'abat sur notre École ; il y a moins de six mois, nous étions réunis autour de la tombe de notre dévoué professeur Poirel ; aujourd'hui, c'est le chef de notre grande famille qu'il nous faut regretter !

« Et, nos regrets sont d'autant plus vifs que nous perdons, en la personne de notre Directeur, un ami sincère, confident de nos peines, un conseiller affable et bienveillant, toujours prêt à nous réconforter !

« Souvent parmi nous et s'intéressant à nos études, il symbolisait l'activité dont nos Écoles sont fières. Grâce aux connaissances techniques, fruit de ses observations attentives et répétées, il a su apporter dans nos ateliers de nombreuses et nécessaires modifications.

« Sa vigilance se manifestait partout et le plus grand éloge que l'on en puisse faire est de rappeler le service hygiénique, vraiment modèle, qu'il institua.

» Sa sollicitude n'abandonnait pas les élèves à la fin de leurs études et beaucoup de nos anciens camarades ne durent qu'à sa bienveillance la facilité de leurs débuts dans l'existence.

« Nous garderons de son trop court séjour parmi nous un souvenir durable, et sa noble figure viendra souvent raviver nos sincères regrets.

« Vous tous, parents et amis, auxquels il aimait à parler de ses élèves, vous tous qui connaissez la sympathie et le vif attachement qu'il vous témoignait, permettez-nous de partager votre douleur.

« Adieu, Cher Directeur ! Emporte dans ta tombe le regret des générations de travailleurs que tu as dirigées et l'affection plus vive encore de tous ces grands enfants, tes derniers élèves ! »

Digitized by Google

M. Michel Lagrave, inspecteur général de l'enseignement technique et délégué du Ministre, a ensuite retracé, en paroles émues, la vie toute de labeur et de dévouement du défunt. Après avoir rappelé la carrière, si bien remplie de M. Richard, M. Michel Lagrave a cité comme exemple aux élèves de l'École l'énergie, la bienveillance et l'esprit de décision de leur regretté directeur, dont les qualités se manifestèrent jusqu'au bord de la tombe ouverte, après les succès de l'année scolaire qui avaient consacré son travail.

X***

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Livre d'Or du Centenaire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers (1807-1907). — Germain et G. Grassin, éditeurs, Angers. — Prix : 15 francs.

Le volume commémoratif, édité avec tant de luxe et de goût par la librairie Germain et G. Grassin, est un véritable monument élevé, à l'occasion du centenaire, à la gloire de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers. Il retrace la vie de l'École depuis un siècle et fait revivre la figure des maîtres disparus. Les cent premières pages sont consacrées par M. le Dr Legludic, directeur, à l'historique proprement dit de l'École, depuis l'origine, la période de 1789 à 1807, jusqu'à nos jours, en passant par l'institution des cours pratiques de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'École secondaire de Médecine, de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie réorganisée.

L'École, qui débute, en 1807, avec sept professeurs, compte en 1902 treize chaires. De l'hôpital Saint-Jean, avec son installation modeste, plus tard un peu agrandie, elle est transportée et reconstruite en 1865, boulevard Daviers, dans un terrain des Hospices, et ajoute maintenant à son amphithéâtre des cabinets de chimie et de physique, une bibliothèque, des collections, un pavillon d'anatomie et quatre salles de dissection.

De douze cents francs en 1807, le budget de l'École de Médecine d'Angers s'est élevé progressivement à quarante-huit mille francs.

L'exposé de M. le Dr Legludic, écrit avec clarté et élégance et d'une érudition savante, est un chapitre des plus intéressants de l'histoire de la ville d'Angers.

Nous trouvons ensuite l'historique de la chaire d'anatomie, par le Dr G. Mâreau, de la chaire de chimie et de toxicologie, par le Dr A. Tesson, de la chaire de clinique chirurgicale, par le

Digitized by Google

Dr A. Monprofit, de la chaire de clinique médicale, par le Dr L. Jagot, de la chaire de clinique obstétricale, par le Dr André Boquel, de la chaire toute récente (1902) de clinique ophtalmologique, par le Dr E. Motais, de la chaire d'histoire naturelle, par le Dr H. Thézée, de la chaire d'histologie, par le Dr P. Papin, de la chaire de pathologie externe et de médecine opératoire, par le Dr H. Brin, de la chaire de pathologie interne, par le Dr A. Thibault, de la chaire de pharmacie et de matière médicale, par le Dr Tabuteau, de la chaire de physiologie, par le Dr Legludic, de la chaire de physique, par le Dr G. Sarazin.

Le livre d'or donne ensuite la liste des directeurs de l'École depuis Michel Chevreul, des professeurs, professeurs-adjoints, suppléants et chefs de travaux, des chefs de clinique, étudiants en médecine, prosecteurs, aides prosecteurs d'histologie et de bactériologie, aides de physiologie, externes, internes, étudiants en pharmacie, préparateurs et aides préparateurs de chimie et de pharmacie, de physique, d'histoire naturelle, des aspirants au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

De magnifiques planches et gravures dans le texte et hors texte ornent l'ouvrage. Elles ont été reproduites d'après de beaux clichés photographiques du très distingué photographe du boulevard de Saumur, M. Edmond Cauville, et sont vraiment l'œuvre d'un artiste.

Le volume tout entier, texte, illustrations et typographie, fait honneur à l'École de Médecine d'Angers et à MM. Germain et G. Grassin, ses éditeurs.

Léon Philouze.

F.-E. Adam (né à Combrée, en 1833, mort à Paris, en 1900), *Après la Moisson, œuvres posthumes.* In-12, de XI-181 pp. Librairie Plon.

La *Revue d'Anjou* a tenu, naguère, à rendre hommage à la mémoire d'un homme, qui en était bien digne par le caractère et par le talent, F.-E. Adam, l'auteur de *Par les Bois* et des *Heures calmes*, maître ès-Jeux Floraux [1]. Elle doit signaler aujourd'hui le troisième volume, le dernier, hélas ! des œuvres complètes du regretté poète. Ce recueil, pour obéir à la pieuse pensée de la

[1] Voir la *Revue de l'Anjou*, t. XL, janv.-fév. 1900, p. 46.

Digitized by Google

compagne de sa vie, a été extrait des manuscrits de notre compatriote, avec un de ses vers pour épigraphe :

Il est une âme au moins où mes vers survivront...

Le poète était bien certain de ne pas se tromper : sa grande modestie, si peu commune chez les poètes — et les prosateurs — le rendait injuste envers lui-même : il n'allait pas jusqu'à rêver d'un grand public; mais son cœur savait bien que celle à laquelle il avait donné la meilleure part garderait pieusement son culte. Elle ne sera pas seule à l'admirer : connus ou inconnus, tous ceux qui ont lu ses vers l'aiment et l'estiment. Ils sont si sincères, ces accents, si humains et en même temps si élevés ! Il arrive parfois, de nos jours surtout, que la pensée est sacrifiée à l'harmonie des mots, ou bien que l'idée dédaigne la forme. Ici, rien que de simple, de droit, de naturel, de bon et, cependant, rien qui ne soit toujours d'une correction classique, d'un rithme parfait. L'esprit prend plaisir à suivre F. Adam, à travers sa vie de travail, à son foyer reposé ; il l'accompagne dans son essor vers les sommets où l'âme plane en paix, sans nuls remords, car, avec lui, tout est sain, tout est bon et tout est beau.

On assiste à l'évolution d'une âme saine, droite, faite pour la lumière, sans doute aussi parfois troublée, désemparée, mais comme on nous l'écrivait, « retournant confiante à son éduca- « tion première, pour arriver, sur le déclin de sa vie, à cette « grande espérance, qui est Dieu ».

Ses pièces, qu'il faudrait citer presque toutes, chantent la Religion, célèbrent la Patrie, la terre natale, les ancêtres, la paix du foyer ; ses vers bercent les plus petits enfants, défendent et consolent les pauvres, les souffreteux, les sacrifiés. Homme, il faut bien qu'il souffre, mais sa mélancolie n'est jamais aigrie ; ses vers sont pleins de douceur, de fraîcheur, de résignation et d'amour. Ils n'inspirent que de la sympathie pour cet artiste de bonté et de délicatesse, dont les Angevins sont fiers d'inscrire le nom parmi ceux de leurs poètes les meilleurs et les plus justement aimés.

Joseph DENAIS.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-CINQUIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Pages

Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution. — **P. Armel** 5

Villégiature de Bébé. — **E. Guilbeau** 37

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) (suite). — **Xavier de Pétigny** 51

Le Clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801). **H. Faye** 97

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (suite). — **L.-F. La Bessière** 119

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juillet-août 1907). — **A. Cheux** 129

Chronique 133

La *Revue de l'Anjou* et le Conseil général. — Le Concours régional agricole libre d'Angers. — La céramique en Anjou. — L'Exposition des travaux des boursiers du département. — Un don au Musée Saint-Jean. — Le Syndicat d'initiative de l'Anjou au Mans. — Un essai du train Renard. — Un charmeur de serpents. — Le général de la Masselière. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Instruction publique, Mérite agricole.

Chronique bibliographique 149

L'Hôtel des Monnaies. Les bâtiments, le musée, les ateliers, par Fernand Mazerolle, archiviste à la Monnaie. — **A Planchenault.**

Digitized by Google

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Le blé qui lève. — **René Canat** 153

Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution (*suite*). — **P. Armel** 165

La peine de mort. — **A. de Villiers** 193

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire 1792-1796) (*suite*). — **Xavier de Pétigny** 195

Le clergé de Chanteloup pendant la Révolution. — **G. Brémond** ... 249

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*) : Pensionnat de M. Chevrollier ; Pensionnats de la rue Bressigny ; Pensionnats de la rue Hanneloup. — **L.-F. La Bessière** 255

Le clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801). — **H. Faye** 265

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1907). — **A. Cheux** 285

Chronique 289

Premier et deuxième concerts populaires. — Excursion de la Société d'études scientifiques d'Angers à Saint-Pierre-Montlimart. — La Loire navigable. — La restauration de la façade de la cathédrale d'Angers. — Distribution des prix à l'Ecole régionale des Beaux-Arts. — Conférence de M. de Beaufront sur l'espéranto. — M. Gasnier à la course internationale de ballons. — La mission d'Ollonne. — M. René Bazin et la chasse. — X***.

A travers les Livres et les Revues : Comte de Miramon-Fargues. *L'Héritage des Beauvau-Tigny*. — Jacques de la Faye, *Mémoires du général Lacretelle*. — Charles Lemire, *Jules Verne*. — Joseph Prost, *La philosophie à l'Académie protestante de Saumur*. — Emile Souvestre, *Causeries littéraires sur le XIXe siècle*. — Robert Triger, *Sainte-Suzanne*. — Edgard Guilbeau, *Histoire de l'Institution nationale des Jeunes Aveugles de Paris*. — Mathilde Alanic, *La gloire de Fonteclaire*. — *Angers-Artiste* et *l'Eventail*. — **Ch. U.**

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Séance solennelle du Centenaire de l'école de Médecine et de Pharmacie d'Angers : Discours de M. Étienne Port ; Discours de M. Joxé ; Discours de M. le Dr Legludic ; « La Visiteuse », de M. Aug. Dupouy ; Éloge de Germanicus Mirault, par M. le Dr Monprofit ; Discours de M. le Dr Jagot ; Banquet 313

Digitized by Google

Centenaire de l'Internat de l'Hôtel-Dieu et des Hospices d'Angers : Discours de M. Leblois ; Discours de M. Mareau..... 385

Aux Amis des Arts. — **Aug. Dupouy**..... 395

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) (*Suite et fin*). — **Xavier de Pétigny**..... 403

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre). — **A. Cheux**..... 445

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1907 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers), par **M. Cheux**..... 447

Observations pluviométriques en 1907, faites à la Baumette (près Angers), par M. Cheux, et à La Frogeraie (près Champigné), par **M. Robert**..... 450

Chronique..... 451

Aux Amis des Arts : Inauguration du Salon, programme du Concours de 1907-1908. — 3e, 4e et 5e Concerts populaires ; 1er Concert extraordinaire. — Distribution des prix aux élèves de l'École de Médecine et de Pharmacie. — Rentrée de l'Université Catholique. — Conférence de la Société de Géographie. — Le 48e Congrès pomologique. — L'Exposition de fruits de la Société d'Horticulture. — L'Exposition de Champignons, organisée par la Société d'Études scientifiques. — Un projet de Circuit de l'Anjou. — L'Anjou aux fêtes de Paris. — Les Noëls angevins à Paris. — La Société des Artistes Angevins. — A propos de Mme Lejars. — Zacharie Astruc. — Une statue à Lamoricière. — Les sépultures du Parvis Saint-Maurice, à Angers. — Prix de vertu décernés par l'Académie française. — Prix Balzac, attribué à Mlle Alanic. — Prix de Vernois, attribué à M. Mallet. — Nécrologie : M. Richard, directeur de l'École des Arts et Métiers d'Angers.

Chronique bibliographie..... 490

Le Livre d'Or du Centenaire de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers (1807-1907). — **L. Philouze**.

F.-E. Adam (né à Combrée, en 1833, mort à Paris, en 1900), *Après la Moisson, œuvres posthumes*. — **J. Denais**.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 187-8

Digitized by Google

Digitized by Google

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien Bureau de Coupures de Journaux

« ..... Tout comme « Madame la Comtesse », « Joseph » (secrétaire du Syndicat des Gens de Maison) était abonné à l'**Argus de la Presse** ».

Octave Mirbeau (Journal d'une femme de chambre).

L'**Argus de la Presse** se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 10,000 journaux par jour.

Ecrire 14, rue Drouot, PARIS (IXe)

Adresse Télégraphique : ACHAMBURE-PARIS.

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

---

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plante seront fournis sur demande

Digitized by Google

Imprimerie-Librairie GERMAIN et G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

VOLUMES DÉFRAICHIS

A 0 25 et 0 50

VÉRITABLE

Guignolet d'Angers

GUÉRY & RAYER

CHERRY ✻ TERSEC ✻ CHARLEUSE

Imprimerie-Librairie GERMAIN & G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

Procès-verbaux des séances du Conseil municipal

D'ANGERS

Viennent de paraître :

7° Séance du 15 novembre 1907.
8° Séance du 20 décembre 1907 ;
9° Séance du 21 décembre 1907 ;

CHAQUE SÉANCE : 1 franc

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google